Fondé par Bonald, Lamennais...
"le Défenseur" a succédé au "Conservateur"_
[Sous-entendre : de l'ordre établi i.e.
le trône et l'autel]...

Vol. I (Mars 1820) table pp. 621-624
Vol. II (Juillet) 2 numéros (pp. 1 à 34)
+ Réflexions de Lamennais
sur la censure (pagination
séparée) "in fine"_

Voir p. 480 : Prospectus du journal

(Dans tous les Nos revient l'assassinat
du duc de Berry commis le 13 Février)

LE DÉFENSEUR.

La Loi naturelle, ou Principes physiques de la Morale, déduits de l'organisation de l'Homme et de l'Univers.

TEL est le titre d'un catéchisme, publié en 93, par M. le comte Volney, pair de France, et réimprimé depuis peu. Il avait été d'abord destiné sous le nom de Catéchisme du citoyen français à être un livre *national;* mais l'auteur espère qu'il deviendra *Européen.* Jusqu'ici le genre humain a été traité comme un petit enfant; mais il a grandi, il est temps de lui parler raison. Ecoutons M. Volney, dont la raison vient renverser les Religions passagères de l'esprit humain, et substituer son Catéchisme à celui de Bossuet et de Fénélon. Voici le résumé de son livre, donné par lui-même.

« Toutes les vertus reviennent à l'objet physique de la conservation de l'homme. »

« La nature ayant implanté en nous le besoin de cette conservation, elle nous fait une loi de toutes ses conséquences, et un crime de tout ce qui s'en écarte.

« Toute sagesse, toute perfection, toute loi, toute vertu, toute philosophie, sont dans ces axiômes fondés sur notre propre organisation : *Conserve-toi, modère-toi, instruis-toi* ».

« Les deux génies, gardiens des actions de l'homme, sont la douleur et le plaisir. *La propreté* est une des plus importantes vertus, parce qu'elle empêche les effets pernicieux de l'humidité, des mauvaises odeurs, des miasmes contagieux. La charité n'ordonne le pardon des injures que lorsque ce pardon s'accorde avec la conservation de nous-mêmes. On ne doit pas faire du bien à autrui sans compte et sans mesure. »

« La Foi et l'Espérance sont des idées sans réalité, les vertus des dupes au profit des fripons. La probité est fondée sur un calcul prudent et bien combiné de nos intérêts comparés à ceux des autres, et M. Volney ne défend le meurtre que parce qu'il trouble la sécurité de celui qui l'a commis, et qui risque d'être tué à son tour ».

La voilà cette Doctrine abjecte du matérialisme, la voilà toute entière! Elle étouffe la conscience, cette voix de Dieu qui parle au dedans de nous pour nous punir et pour nous récompenser. Il n'y a plus rien dans les actions de l'homme qui soit digne des regards de Dieu; et M. Volney ne permet pas de réparer par des prières, des vœux et des offrandes, le mal qu'on a pu faire! « Toutes ces choses, dit-il, ne rendent pas le bœuf qu'on a volé. » Le cœur se soulève à ces dégoûtantes expressions. L'auteur va plus loin, il appelle la prière « une véritable dépravation de la morale, en ce qu'elle enhardit à consommer tous les crimes dans l'espoir de les expier. » Philosophe dégénéré de tes maîtres, tu as donc oublié ce que l'un d'eux a dit :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

L'univers est muet, si la voix de l'homme ne s'y fait entendre pour rendre hommage à Dieu. La prière, suivant une heureuse expression, est la respiration de l'âme.

Le Matérialisme dessèche horriblement le cœur, puisqu'il fait admettre de telles maximes. Saint Vincent-de-Paul était donc un fou, il a fait le bien *sans compte et sans mesure:* que dis-je, il manqua à une des plus importantes vertus, puisqu'il s'exposa à *l'humidité, aux miasmes contagieux* d'un bagne, pour en arracher un autre homme. Il pardonna les injures jusqu'à compromettre sa vie; il fut humble, et grâce à M. Volney, *à sa raison, à sa science*, nous savons aujourd'hui que l'humilité n'est pas plus une vertu que l'espérance.

Une vertu, c'est le *resserrement des besoins et des désirs à ce qui est véritablement utile, à l'existence du citoyen.* Que sert à l'homme de chercher, si cette vie doit se rapporter à une vie future? M. Volney ne s'occupe pas de savoir si son âme est immortelle; il pratique à cet égard le resserrement des besoins et des désirs dont il a fait une vertu. Nous ne trouvons qu'un heureux à propos dans la publication de ce Cathéchisme, c'est de le trouver imprimé à la suite *des Ruines.*

Ainsi donc, le matérialisme a ses missionnaires aussi bien que la religion; et voilà jusqu'à quelle doctrine nous sommes descendus avec le progrès des lumières! Montesquieu disait de l'époque où il a vécu : on ne sauroit croire jusqu'où a été dans ce siècle la décadence de l'admiration. Nous pourrions dire de ce temps-ci : on ne sauroit croire jusqu'où a été l'admiration de la décadence. O que l'homme n'est rien, s'il ne s'élève au-dessus de lui-même! Quel glaive est donc la raison, si elle détruit les plus nobles doctrines! O fatale science, que celle dont M. Volney fait une vertu, si elle apprend de telles maximes! Les Romains avoient dit qu'il falloit goûter de la philosophie et non s'en enivrer. Nous avons bu ce calice jusqu'à la lie, et nous savons combien il est amer. Si de semblables idées pouvoient encore s'étendre parmi nous, les ruines, au milieu desquelles nous avons dressé nos tentes, s'agiteroient encore pour nous écraser.

« On a raison, disoit le plus grand génie de l'Allemagne, de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines qui ont de l'influence sur les mœurs et dans la pratique de la piété. Si l'équité veut qu'on épargne les personnes, la piété ordonne de représenter partout où il appartient, le mauvais effet de leurs dogmes, quand ils sont nuisibles, comme sont ceux qui vont contre la Providence de Dieu et contre l'immortalité des âmes, qui les rend susceptibles des effets de la justice. Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuant peu

à peu dans l'esprit des hommes du grand monde, qui règlent les autres et dont dépendent les affaires, et se glissant peu à peu dans les livres à la mode, disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée. Ces opinions achèvent de détruire ce qui reste dans le monde de sentimens généreux. Si l'on se corrige encore de cette maladie épidémique, dont les effets commencent à être visibles, ces maux seront peut-être prévenus; mais si elle va en croissant, la Providence corrigera les hommes par la révolution qui en doit naître. » La prédiction de Leibnitz s'est accomplie, mais l'incrédulité à trouvé une foi aveugle. On recommence une grande expérience : attendons.

E. G.

La France sous Buonaparte.

1° Spoliation universelle de l'Eglise dans l'Europe. (Consommée).

2° Principe qu'elle ne peut pas posséder, pour s'opposer à la tendance religieuse et sociale qui la reconstitueroit bientôt en corps propriétaire.—Proposé hautement par le souverain — et passé en maxime politique par tous moyens et aveux.

3° Sécularisation universelle des anciens ordres. — (Consommée).

4° Principes et règlemens pour s'opposer à toute nouvelle institution religieuse spontanée — et pour n'en plus avoir que d'institution du prince, toutes étant alors en sa disposition souveraine. — (Avancés, consacrés, propagés.)

5° L'éducation entière mise en régie du prince.

6° Liberté, licence illimitée de la presse, consacrée en principe et pratique, tant pour les mœurs que pour la religion.

7° Contraste : répression la plus complète qui pût être organisée de toute communication des manières de sentir et de juger qui s'écartent de celles

du souverain. — Nulle presse, nul journal libre, pas même le commerce épistolaire.

8° Régime de police avec peines arbitraires les plus opposées aux lois essentielles de l'état civil, et aux lois particulières par lesquelles la France est censée régie (mis en pratique habituelle).

9° Système de conquêtes par pur principe de convenance. — Mutation des propriétés, des lois, etc.

10° Etat militaire universel sans vocation ou moyen d'en suivre une autre, à moins d'une fortune capable de profiter des voies immorales du remplacement — ou d'une détermination qui devient funeste à la famille.

11° Le sacerdoce réduit à la condition d'une magistrature salariée, qu'on dirige dans l'exercice même de ses fonctions essentielles; mandemens des évêques soumis à la censure; nécessité d'une approbation pour les prédicateurs; mission des grands vicaires, des professeurs de théologie, etc., en régie impériale.

12° Pape sans siége indépendant. — Sans moyen de correspondance avec l'Eglise. — Sans moyens de secours et entretien de ses institutions les plus indispensables, même par voie de contribution libre des fidèles; et toute communication avec lui, déclarée crime de lèse-majesté. — En détention. (Pratique — et principes propagés.)

13° Sociétés secrètes — indépendantes de toute religion, etc.

14° La diversité des coutumes et législations particulières, abolie d'abord en France, et remplacée par un code unique. — (Affaire consommée.)

— La même diversité en Europe attaquée, et la même unité poursuivie. — (Affaire avancée, chef-d'œuvre de la révolution civile).

15° La diversité des droits selon les diverses religions professées (juifs, protestans) supprimée. — (Affaire consommée en Allemagne sous Joseph II, en France; de 1787 à nos temps; poursuivie dans le reste de l'Europe; second chef-d'œuvre).

16° Arriver à l'unité des opinions, (même affaire consommée pour le souverain qui les admet et les fond toutes en sa propre conscience.) — Poursuivie comme le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de la philosophie et de l'unité maçonnique, kantique, etc.

17° Abandon pratique de la Religion par toutes les autorités — A peine quelques maires et juges de paix de villages faisant leurs pâques. — Etat de tranquillité et d'indifférence.....

18° Disproportion énorme entre la mortalité et le renouvellement du clergé, et entre l'ancien et le nouvel état des études ecclésiastiques.

Voilà le mal tel qu'il existoit alors, qu'avons-nous fait pour le réparer ?

F.

Lettre de M. le Comte de Maistre à une Dame Protestante, sur la question de savoir si le changement de Religion n'est point contraire à l'honneur.

Vous exigez que je vous adresse mon opinion sur la maxime si fort à la mode : *Qu'un honnête homme ne change jamais de religion*. Vous me trouverez toujours disposé, Madame, à vous donner des preuves d'une déférence sans bornes, et je m'empresserai d'autant plus à vous obéir dans cette occasion que, si je ne me trompe infiniment, il ne reste plus entre vous et la vérité que ce vain fantôme d'honneur, qu'il est bien important de faire disparoître.

Il m'eût été bien plus doux, de vous entretenir de vive voix ; mais la Providence ne l'a point voulu. Je vous écrirai donc puisque nous sommes séparés pour très-long-temps, peut-être même pour toujours ; et j'ai le ferme espoir que cette lettre produira sur un esprit aussi bien fait que le vôtre tout l'effet que j'en attends.

La question ne sauroit être plus importante, car si nul honnête homme ne doit changer de Religion, il n'y a plus de question sur la Religion. Il est inutile et même ridicule de s'informer de quel côté se trouve la vérité. Tout le monde a raison ou tout le monde a tort, comme il vous plaira. C'est une pure affaire de police dont il ne vaut pas la peine de s'occuper.

Mais pesez bien, je vous en supplie, l'alternative suivante. Pour que tout honnête homme soit obligé de conserver sa Religion telle qu'elle soit, il faut nécessairement *que toutes les Religions soient vraies*, *ou que toutes les Religions soient fausses*. Or, de ces deux propositions la première ne peut se trouver que dans la bouche d'un insensé, et la seconde dans celle d'un impie. Ainsi, je suis bien dispensé, avec une personne telle que vous, d'examiner la question dans son rapport avec l'une ou l'autre de ces deux suppositions, et je dois me restreindre à une troisième, je veux dire à celle qui admet une Religion vraie et rejette toutes les autres comme fausses.

Je le dois d'autant plus que c'est précisément de cette supposition que l'on conclut que chacun doit garder la sienne. En effet, dit-on, le Latin dit qu'il a raison, le Grec dit qu'il a raison, le Protestant dit qu'il a raison ; entre eux quel sera le juge? Ma réponse seroit bien simple, si c'était là l'état de la question ; je dirais : C'est Dieu qui sera le juge ; c'est Dieu qui examinera si l'homme ne s'est point trompé lui-même ; s'il a étudié la question avec toute l'attention dont il est capable, et surtout s'il ne s'est point laissé aveugler par l'orgueil, CAR IL N'Y AURA POINT DE GRACE POUR L'ORGUEIL.

Mais ce n'est point du tout de quoi il s'agit, on change l'état de la question pour l'embrouiller. Il ne s'agit nullement de savoir ce qui arrivera d'un homme qui

se croit de bonne foi dans le chemin de la vérité, quoi qu'il soit réellement dans celui de l'erreur. Encore une fois, Dieu le jugera, et il est bien singulier que nous ayons tant de peur que Dieu ne sache pas rendre justice à tout le monde. Il s'agit et il s'agit uniquement de savoir *ce que doit faire l'homme qui professe une Religion quelconque et qui voit clairement la vérité ailleurs ?* Voilà la question, et il n'y a ni raison, ni bonne foi à la changer pour en examiner une toute différente, puisque nous sommes tous d'accord qu'un homme qui change de Religion sans conviction est un lâche et même un scélérat.

Cela posé, quel téméraire osera dire que l'homme à qui la vérité devient manifeste, doit s'obstiner à la repousser? Il n'y a rien de si terrible que l'empire d'une fausse maxime une fois établie sur quelque préjugé qui nous est cher; à force de passer de bouche en bouche elle devient une sorte d'oracle qui subjugue les meilleurs esprits. De ce nombre est celle que j'examine dans ce moment; c'est l'oreiller de l'erreur qu'elle a imaginé pour reposer sa tête et dormir à l'aise.

La vérité, Madame, n'est pas, quoiqu'on en dise, si difficile à connoître. Chacun sans doute est maître de dire *non ;* il ne faut que deux lèvres pour cela; mais la conscience est infaillible, et son aiguillon ne sauroit être écarté ni émoussé. Que fait-on donc pour se mettre à l'aise et pour contenter à la fois la paresse qui ne veut point examiner, et l'orgueil qui ne veut point se dédire? On invente la maxime *qu'un homme d'honneur ne change point de Religion.* Et là dessus on se tranquillise sans vouloir s'apercevoir, ce qui est cependant de la plus grande évidence, que ce bel adage est tout à la fois une absurdité et un blasphême.

Une absurdité; car que peut-on examiner de plus ex-

travagant, de plus contraire à la nature d'un être intelligent, que la profession de foi expresse et antérieure de repousser la vérité, si elle se présente? On enverroit à l'hôpital des fous celui qui prendrait un tel engagement dans les sciences humaines : mais quel nom donner à celui qui le prend à l'égard des vérités divines?

Un blasphême; car c'est absolument et au pied de la lettre la même chose que si l'on disoit formellement à Dieu : « Je me moque de vous; dites, révélez ce qu'il » vous plaira. Je suis né Juif, Turc, Idolâtre, etc., et » je m'y tiens. Ma règle sur ce point est le degré de longitude et de latitude. Vous pouvez avoir ordonné le » contraire, mais peu m'importe. »

Vous riez, Madame, mais il n'y a ici ni exagération, ni rhétorique, c'est la vérité toute pure; jugez-en vous-même dans le calme de la réflexion.

En vérité il s'agit bien d'un vain point d'honneur et d'un engagement d'orgueil dans une matière qui intéresse la conscience et le salut!

Mais je ne prétends point en demeurer là, et j'ai la prétention de vous montrer que l'honneur même, tel que nous le concevons dans le monde, ne s'oppose nullement au changement de Religion; pour cela, remontons au principe.

Il y a aujourd'hui mille huit cent neuf ans qu'il y a *toujours* eu dans le monde une Eglise Catholique, qui a *toujours* cru ce qu'elle croit. Vos docteurs vous auront dit mille fois que nous avions innové; mais prenez garde d'abord que si nous avions réellement innové, il seroit assez singulier qu'il fallût publier tant de gros livres pour le prouver (livres au reste réfutés sans réplique par nos écrivains). Eh! mon Dieu, Madame, pour prouver que vous avez varié vous autres, qui n'existez cependant que d'hier, il ne faut pas se donner tant de peines. Un des

meilleurs livres de l'un de nos plus grands hommes contient *l'histoire de vos variations*. Les professions de foi se sont succédées chez vous comme les feuilles se succèdent sur les arbres, et aujourd'hui on se feroit lapider en Allemagne, si l'on soutenoit que la confession d'Augsbourg qui étoit cependant l'Evangile du XVI[e] siècle, oblige les consciences.

Mais allons au devant de toutes les difficultés. Partons d'une époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du X[e] siècle, il n'y avoit qu'une foi en Europe. Considérez cette foi comme un assemblage de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la Présence réelle etc., etc., et pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les Chrétiens croyoient donc alors cinquante dogmes. L'Eglise Grecque ayant nié la Procession du St. Esprit et la suprématie du Pape, elle n'eut plus que 48 points de croyance, par où vous voyez que nous croyons toujours tout ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du XVI[e] siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin et nièrent encore plusieurs autres dogmes; mais ceux qu'elles ont retenus nous sont communs. *Enfin la Religion Catholique croit tout ce que les sectes croient.* Ce point est incontestable.

Ces sectes quelles qu'elles soient, ne sont donc point des Religions, ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien*, par elles-mêmes ; car dès qu'elles affirment, elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence: c'est que le Catholique qui passe dans une secte, apostasie véritablement, parce qu'il change de croyance et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyoit hier; mais que le sectaire qui passe dans l'Eglise n'abdique au contraire

aucun dogme. Il ne nie rien de ce qu'il croyoit. Il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent.

Dans toutes les sciences il est honorable de faire des découvertes et d'apprendre des vérités qu'on ignoroit. Par quelle singularité la science de la Religion, la seule absolument nécessaire à l'homme, seroit-elle exceptée? Le Mahométan qui se fait Chrétien, passe d'une Religion positive dans une autre du même genre. Il peut donc en coûter à son orgueil d'abdiquer des dogmes positifs et de confesser que ce Mahomet, qu'il regardoit comme un Prophète envoyé de Dieu, n'est cependant qu'un imposteur.

Il en est tout autrement de celui qui passe d'une secte chrétienne dans la Mère-Eglise. On ne lui demande pas de renoncer à aucun dogme, mais seulement d'avouer qu'outre les dogmes qu'il croit et que nous croyons tous comme lui, il en est d'autres qu'il ignoroit et qui cependant se trouvent vrais.

Tout homme qui a de la raison doit sentir l'immense différence de ces deux suppositions.

Maintenant, je vous prie d'arrêter votre esprit sur la considération suivante, qui est digne de toute votre attention. Pourquoi la maxime *qu'il ne faut jamais changer de Religion* est-elle anathématisée par nous comme un blasphème extravagant? et pourquoi cette maxime est-elle canonisée comme un oracle de l'honneur dans tous les pays séparés? Je vous laisse le soin de répondre.

Voilà, Madame, ce que j'avais à vous dire sur cette grande question. Je n'emploie, comme vous voyez, ni grec, ni latin; je n'invoque que le bon sens, qui parle si haut, qu'il est impossible de lui résister. Pour peu que vous y réfléchissiez, vous ne pouvez pas douter que le Catholique qui passe dans une secte est nécessairement un homme méprisable; mais que le Chrétien, qui d'une secte quelconque repasse dans l'Eglise (s'il agit par conviction,

cela s'entend assez), est un fort honnête homme qui remplit un devoir sacré.

Permettez-moi d'ajouter encore l'expérience à la théorie : nous avons dans notre Religion des listes (si nombreuses que nous en avons fait des livres) d'hommes éminens par leur dignité, leur rang, leurs lumières et leurs talens, qui malgré tous les préjugés de secte et d'éducation, ont rendu hommage à la vérité en rentrant dans l'Eglise. Essayez, je vous en prie, de faire une liste semblable de tous les hommes qui ont abjuré le catholicisme pour entrer dans une secte. Vous ne trouverez en général que des libertins, de mauvaises têtes, ou des hommes abjects. J'en appelle à vous-même, Madame, vous n'avez pas voulu confier vos enfans au moine défroqué qui arriva ici il y a quelque temps. Il ne s'agissoit cependant que de leur apprendre la géographie et l'arithmétique, objets qui n'ont rien de commun avec la Foi. Il faut que vous le méprisiez bien profondément; mais il ne dépend pas de vous de mépriser, par exemple, le comte de Stolberg ou le prince abbé Gallitzin. Des gens qui n'ont pas votre franchise pourront les blâmer, parce qu'encore une fois, on ne peut empêcher personne de dire *oui* ou *non;* mais j'en appelle de bon cœur à leur conscience.

La route étant applanie, il ne s'agit plus que de marcher. Vous allez me demander *que faut-il faire?* Je ne veux rien brusquer, vous savez combien je redoute les publicités inutiles ou dangereuses. Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettroit tout cela sans fruit; je n'entends pas du tout presser ce point avec une rigueur théologique; mais il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient. En premier lieu, si vous ne pouvez encore manifester la vérité, vous êtes tenue au moins de ne jamais la contredire. Que l'usage, le respect humain ou la politique,

que l'orgueil national surtout, ne vous arrachent jamais un mot contre elle. En second lieu, songez qu'une Dame de votre caractère est un véritable souverain dans son cercle. Ses enfans, ses amis, ses domestiques, sont plus ou moins ses *sujets*. Agissez dans l'étendue de cet *Empire*. Faites tomber autant qu'il est en vous les préjugés malheureux qui ont tant fait de mal au monde : vos devoirs ne s'étendent pas au-delà de votre pouvoir. Pour le bien comme pour le mal, l'influence de votre sexe est immense; et peut-être que pour ramener l'orgueil qui s'obstine, il n'y a plus d'autre argument efficace que celui d'une épouse respectable, dont les vertus reposent sur la Foi.

Favorisez la lecture des bons livres qui vous ont amenée vous-même au point où vous êtes. Voltaire a dit : *Les livres ont tout fait*. Il n'avoit que trop raison. Prenez-lui sa maxime, et tournez-là contre l'erreur.

Enfin, Madame, ceci est le principal, mettez-vous en règle avec votre conscience, c'est-à-dire avec Dieu. La bonne foi ne périt jamais. Soumettez-vous parfaitement à la vérité; tenez pour vrai tout ce qui est vrai, pour faux tout ce qui est faux ; désirez de tout votre cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour, et laissez dire tous ceux qui auront la prétention de vous deviner. Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirai comme Lusignan : Allez! le Ciel fera le reste.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Sur la constitution angloise.

Le prince des poètes latins nous représente les Troyens fugitifs, errant sur des mers orageuses, cherchant à travers mille dangers la patrie que les oracles

leur avoient promise, et dans les transports de leur joie, la saluant par mille cris d'allégresse, lorsque ses rivages s'offrirent pour la première fois à leurs avides regards. *Italiam! Italiam!* s'écria l'un de leurs chefs; et tous ces malheureux exilés répétèrent avec acclamation, *Italiam!* parce qu'ils voyoient dans l'Italie le terme de leurs courses, de leurs misères et de leurs travaux. De même on a vu, pendant un siècle entier, une grande nation de l'Europe, les yeux sans cesse tournés vers cette mer qui la sépare d'une terre étrangère et d'un peuple qui lui étoit *au moins* étranger, porter vers cette terre tous ses désirs, tous ses vœux, toutes ses espérances : *Angleterre! Angleterre!* s'écrièrent ceux mêmes que le ciel avait faits les chefs et les conducteurs de cette nation; et la multitude répétoit après eux : *Angleterre!* Toutefois il y avoit cette différence que les insensés qui ne voyoient de paix, de gloire, de bonheur que sur cette terre *classique* de la liberté, n'étoient pas comme les Troyens, sans asiles pour leurs familles, sans temples pour leurs dieux, privés de presque toutes les ressources qui fondent et assurent les sociétés; mais qu'ils avoient une patrie heureuse, florissante; des lois antiques et dont cette prospérité même prouvoit la vigueur et l'excellence; une religion sainte, magnifique dans son culte, qui couvroit le sol de ses monumens, qui se lioit à tout et soutenoit tout par ses institutions. Enfin, l'intervalle qui les séparoit de la bienheureuse Angleterre a été franchi; ils sont allés lui demander de lui ouvrir toutes les sources de sa prospérité : elle leur a *libéralement* accordé tout ce qu'elle pouvoit leur donner; et cependant, depuis trente ans que nous ne cessons de lui emprunter (car c'est nous qui sommes et ces insensés et cette grande nation), il sembleroit qu'il nous manque encore quelque chose, car j'entends de nouveau des voix qui s'écrient de toutes parts : *Angleterre, Angleterre!* Et de même que les législateurs des Grecs

alloient consulter la sagesse des Egyptiens ; que les Romains envoyoient solennellement demander des lois aux peuples de la Grèce, on a vu des *Sages* passer encore dernièrement le détroit pour recueillir de nouveau les lois et la sagesse de l'Angleterre (1), plutôt avec un désir ardent qu'avec une ferme espérance de pouvoir jamais établir parmi nous le système complet d'une aussi merveilleuse législation ; et dans l'espèce d'abattement où les jette le mauvais succès de leurs expériences si souvent et si inutilement répétées : « *Angleterre, Angleterre !* s'écrient ces pro-
» fonds politiques, ces habiles faiseurs d'*utopie* : il
» n'y a de bon sens, de bonheur, de liberté, et
» peut-être d'habileté qu'en Angleterre ; c'est là seu-
» lement qu'on sait gouverner, et même être gou-
» verné ».

Au milieu des chefs-d'œuvre d'impuissance et de maladresse qui, jusqu'à la dernière postérité, signaleront le passage de nos extravagans et funestes réformateurs, il est, il le faut avouer, un tour de force et d'habileté qui mérite d'être remarqué, et dont tout l'honneur leur appartient, parce qu'en effet, il ne pouvoit être exécuté que par eux : c'est d'avoir contraint beaucoup d'hommes de sens à citer aussi l'Angleterre, à désirer que nous pussions du moins être gouvernés comme elle l'est maintenant, et à trouver *admirable*, par *comparaison* au nôtre, un gouvernement qu'ils ne se seroient jamais crus dans la nécessité fâcheuse d'admirer. Toutefois il n'en a pas toujours été ainsi : du temps que nous étions gouvernés et administrés *tant bien que mal*, par l'ancienne routine de notre très-ancienne monarchie ; car, comme tout le monde

---

(1) Ceci n'est point une plaisanterie. Ce singulier voyage a été fait *aux frais* du gouvernement, par un magistrat qui, à son retour, a publié, sur ce qu'il avoit vu et entendu, un gros livre que personne n'a lu, et probablement pas même ceux qui l'avoient envoyé.

sait, le pauvre royaume de France alloit et vivoit au jour le jour, depuis quatorze siècles, sans avoir été un seul instant ce qui s'appelle *constitué*; dans ces temps, dis-je, de gothique et ridicule mémoire, on rencontroit quelquefois de ces bonnes gens à qui le ciel n'avoit malheureusement départi que le sens commun, et qui protestoient dans des livres qu'on ne lisoit point, ou dont on se moquoit après les avoir lus, contre le faux bel esprit, contre les folies brillantes, contre les doctrines systématiques et superficielles qui nous entraînoient si gaîment et si rapidement vers la plus épouvantable des catastrophes. M. de Montesquieu venoit de publier ce livre fameux, dans lequel, selon le mot très-juste et très-profond de madame du Deffant (1), il a fait *de l'esprit sur les lois*: un vieux magistrat qui l'avoit lu avec assez d'humeur, haussant les épaules presque à chaque page, sans être autrement touché ni du tour énergique de la phrase, ni de l'expression vive, concise, pittoresque, ni de ces mouvemens variés et de cet éclat de style, qui assignent à son auteur une place parmi nos plus grands écrivains, ne put s'empêcher, lorsqu'il fut arrivé au chapitre qui traite *de la Constitution angloise*, non de jeter le livre avec fureur (c'était un homme d'un caractère paisible et doux), mais de le fermer tranquillement et de prendre la plume pour réfuter les dernières pages qu'il venoit de lire, considérant ces pages, et avec quelque apparence de raison, comme les plus dangereuses de tout l'ouvrage (2). Un tel travail fut sans doute entrepris pour sa propre satisfaction, et en quelque sorte, uniquement pour l'acquit de sa con-

(1) On ne fit jamais de critique plus excellente d'un livre, parce qu'on n'en fit jamais aucune qui contînt autant de vérités en aussi peu de mots.

(2) Nous avons pensé qu'il n'étoit pas inutile de donner ces petits détails que nous a fournis la première page du manuscrit.

science; car il négligea de faire imprimer ce qu'il avoit écrit, et le hasard seul a fait tomber entre nos mains un manuscrit qui sembloit condamné à rester à jamais ignoré. Nous croyons qu'il pourra être lu avec quelque intérêt, surtout si l'on considère le temps et les circonstances où vivoit et écrivoit l'auteur ; c'est ainsi seulement que l'on pourra bien comprendre pourquoi il n'a pas saisi sous un plus grand nombre de rapports, ni traité avec des développemens plus étendus un sujet alors moins bien connu qu'il ne l'est aujourd'hui que nous avons acquis plus d'expérience, et que nous nous sommes fait, à nos dépens, des points de comparaison si nombreux et si frappans.

« Je veux, dit cet auteur, avant d'examiner cette Constitution angloise tant vantée, rappeler quelques principes qui jusqu'à présent ont passé pour incontestables et qui, par cette raison peut-être, me seront aujourd'hui contestés.

» Toute société est établie pour la sûreté et la tranquillité de ceux qui la composent. Afin de parvenir à ce but, ses principaux moyens sont, d'une part, le commandement, de l'autre, l'obéissance. Quelque forme que l'on suppose à l'état, il y a donc, avant toute chose, un souverain et des sujets, une seule volonté qui règle tout et une soumission entière à cette volonté. La souveraineté ne peut se concevoir autrement que par cette *unité;* car deux volontés auroient un droit égal de se contredire, et produiroient ou le désordre ou l'inaction. Ceci seroit funeste même dans une famille composée d'un petit nombre d'individus; à plus forte raison dans un état et dans un grand état.

» Il est arrivé quelquefois qu'il a plu au souverain de céder quelque portion de la souveraineté, par exemple, l'administration de la justice : mais ceci confirme la règle au lieu de la détruire; car il est facile de prouver que, renonçant à sa volonté dans cette part qu'il cédoit du pouvoir, il cessoit entièrement d'y être

souverain : autrement il n'eût créé que des ministres de cette même volonté; mais dans la part qu'il s'étoit réservée, quelle qu'elle pût être, son attribut essentiel fut toujours d'agir dès qu'il le vouloit, et sans rencontrer le moindre obstacle, sinon il cessait d'être souverain. Le contraire seroit absurde.

» On a vainement cherché dans l'antiquité des exemples propres à combattre cette théorie du pouvoir; on a cité Rome et Sparte : mais qui ne reconnoît, avec un peu de réflexion, que la dernière de ces deux républiques étoit une pure aristocratie (1); que dans l'autre, le peuple étoit le maître absolu (2). Ainsi, que le gouvernement se partage entre des corps, ou qu'il soit confié à des individus, il existe nécessairement un corps ou un individu qui prédomine, et celui-là est le souverain; les autres ne peuvent être considérés

(1) La puissance des rois y étoit nulle; le gouvernement résidoit tout entier dans le sénat des vingt-huit. D'aristocratique qu'il étoit, ce gouvernement devint oligarchique lorsque l'on créa les éphores, dont les fonctions étoient à peu près les mêmes que celles des inquisiteurs d'état à Venise.

(2) Le sénat et le peuple faisoient des lois; mais les actes du sénat n'étoient que des ordonnances dont la durée légale n'étoit que d'une année, qui n'avoient pas besoin d'être révoquées pour tomber en désuétude, que souvent le peuple ne vouloit pas reconnoître, et enfin, qui n'obtenoient force de loi que quand elles avoient été sanctionnées dans ses comices. Les lois du peuple avaient un caractère bien différent : elles obligeoient toutes les parties de la république; elles étoient perpétuelles; elles n'avoient besoin d'aucune autre approbation, et duroient tant qu'il ne lui plaisoit pas de les abroger. Tite-Live dit partout: *Senatus decrevit; populus jussit.* Lorsqu'on voulut punir la défection de Capoue, le sénat en demanda la commission, et le peuple la lui donna dans ces termes, qui méritent d'être remarqués : *Quod senatus censeat, id volumus jubemusque.*

que comme ses conseillers ou ses ministres. Ou le peuple est le maître, ou c'est un sénat, ou c'est un seul chef : tous les gouvernemens, tant anciens que modernes, quelles que soient les apparences qui les modifient, rentrent nécessairement dans une de ces trois formes du pouvoir souverain, et je n'y vois qu'une seule exception.

» L'Angleterre, parmi toutes les nations du monde, est en effet la seule qui offre le spectacle d'une souveraineté divisée entre les trois pouvoirs ailleurs séparément souverains : un roi, un sénat qui représente la noblesse, ou qui, pour mieux dire, est la seule noblesse, un corps représentant le peuple. On a fort exalté ce gouvernement qu'un concours de circonstances particulières a soutenu et successivement amené au point où nous le voyons aujourd'hui. Un grand publiciste croit y voir la liberté politique *comme dans un miroir* (1) ; et ce problême jusqu'alors insoluble, d'un gouvernement fort sans être oppresseur, libre sans craindre l'anarchie, paroît enfin résolu. On admire, on envie les Anglois partout, mais surtout en France, où l'on a la manie d'être toujours mécontent lorsque l'on n'a pas l'occasion d'être mutin.

» La Constitution angloise a-t-elle effectivement tous les avantages qu'on lui suppose? L'équilibre imposant qu'elle semble présenter, se maintient-il, s'est il toujours maintenu sans de notables dérangemens, et la pratique a-t-elle toujours confirmé une aussi sublime théorie? Un tel équilibre peut-il même jamais exister? c'est ce qu'il s'agit d'examiner.

» J'ai dit que la souveraineté ne pouvoit se concevoir dans le concours de deux volontés égales, concours qui finiroit par produire ou le désordre ou l'inaction. On se la représente mieux se composant de trois volontés, lorsque, dans une telle combinaison, la réu-

---

(1) M. de Montesquieu, Esprit des Lois, liv. XI, ch. 5.

nion de deux entraînant la troisième, produit ainsi la volonté unique et souveraine; et en effet, dans un intérêt commun, la majorité doit l'emporter, et partout, dans tous les temps, l'a toujours emporté. Cependant, par une disposition contraire à tous les principes, le concours des trois pouvoirs est absolument nécessaire dans la constitution anglaise pour produire un acte de la volonté souveraine; les deux chambres, quel que soit le nom que l'on veuille donner à leur faculté d'agir ou de s'opposer à l'action, jouissent, sous ce rapport, et chacune en particulier, du même droit que la puissance dite *exécutrice* (1); et la plus petite partie du souverain, peut ainsi réduire, quand il lui plaît, la plus grande à l'inaction. C'est là un vice radical et tellement grand, qu'il expose l'état à tous les inconvéniens des trois gouvernemens dont on a prétendu, par une combinaison compliquée et singulière, réunir tous les avantages. Vainement objecteroit-on qu'en établissant ce triple privilége, on a voulu éviter le danger non moins réel de l'oppression d'un pouvoir, par la réunion des deux autres : sans examiner ici si l'on évite réellement ce que l'on prétend éviter, j'en conclurai néanmoins qu'une constitution politique ne peut être approuvée sans réserve, lorsqu'elle péche ainsi par ses bases, n'échappant à un inconvénient que pour tomber dans un autre dont les conséquences sont au nombre des plus graves qui se puissent imaginer.

» La puissance *exécutrice* y est inviolable; mais ses ministres sont *responsables* et peuvent être attaqués par les autres pouvoirs. Il étoit impossible sans doute

---

(1) Esprit des Lois, liv. XI, chap. 6; tel est le nom que M. de Montesquieu donne au roi d'Agleterre, qui cependant n'est pas le simple exécuteur des ordres du parlement et a bien aussi sa part de la législation. Il eut parlé de tout autre roi de l'Europe avec plus de respect; mais il a été entraîné par le vice radical de son sujet.

que cela fût autrement dans un gouvernement semblable, quoique, par le seul fait de cette responsabilité, la majesté du trône soit avilie et le monarque réduit à une vaine représentation. Mais sans vouloir approfondir ici cette question qui a quelque chose d'effrayant dans son principe et dans ses conséquences, je me contenterai de faire remarquer que les députés des villes et des bourgs, chargés par le *peuple,* c'est-à-dire par cette partie de la nation que l'on affecte de considérer comme la plus intéressante et la plus respectable, de défendre ses intérêts les plus chers, de maintenir ses droits, ses libertés etc., etc; que ces députés, dis-je, plus heureux que les ministres, ne *doivent aucun compte*, ne sont soumis à aucune responsabilité à l'égard de leurs commettans. »

« Si le corps législatif étoit toujours assemblé, dit » M. de Montesquieu, la puissance *exécutrice* ne pen» seroit plus à exécuter; elle ne seroit occupée qu'à » défendre ses prérogatives » (1). Et pour obvier à ce nouvel inconvénient, cette puissance *exécutrice* jouit du pouvoir arbitraire de proroger, de dissoudre, d'assembler à son gré le Parlement. Ceci est encore fort remarquable.

L'auteur de l'*Esprit des lois* examinant ensuite avec plus d'attention les liens mutuels dont ces trois pouvoirs sont enchaînés, laisse échapper un aveu sur lequel il me semble qu'on n'a pas assez réfléchi : « Ces » trois puissances, dit-il, devroient former un repos » ou une inaction; mais comme, *par le mouvement* » *nécessaire des choses*, elles seront contraintes » d'aller, elles seront forcées d'aller de concert (2) ». Cela est beau en théorie sans doute; la pratique présente quelque chose de moins satisfaisant.

Quoique le principe de la Constitution angloise,

(1) Esprit des Lois, Liv. XI, chap. 6.

(2) Esprit des Lois, Liv. XI, chap. 6.

telle qu'elle existe aujourd'hui, soit tout entier dans le droit très-anciennement accordé aux communes d'envoyer des députés au parlement d'Angleterre, députés dont les fonctions se réduisoient alors uniquement à la faculté de *consentir ou de refuser l'impôt*, je m'abstiendrai de parler ici de cette première époque de barbarie, où, sortant à peine du gouvernement féodal, cette constitution ne présente que le spectacle affreux d'une lutte continuelle et sanglante entre les nobles et le monarque (car rien de plus abject, dans ces commencemens, que la condition des communes) ; où l'échaffaud faisant raison tour à tour des ministres de l'un de ces deux pouvoirs et des factieux qui dirigeoient l'autre, le bourreau seul sembloit décider qui triompheroit du despotisme du prince, ou de l'aristocratie effrénée des grands vassaux ; je ne m'arrêterai pas même à ces temps moins reculés et moins barbares où les trois puissances semblent offrir quelque apparence de leur équilibre prétendu ; car, de l'aveu même des historiens anglois les plus passionnés pour leur pays, cette balance prétendue ne se maintient pas en effet un seul instant, le pouvoir des rois l'emportant sans cesse sur les autres pouvoirs, et se montrant souvent aussi violemment absolu que celui des despotes de l'Orient. Ils exercent ce pouvoir pendant des siècles, sans éprouver ni résistance ni remontrance de la part du parlement (1) ; et ces historiens sont même forcés d'avouer qu'il étoit nécessaire que cela fût ainsi pour abattre l'orgueil féroce des nobles, plus forte-

---

(1) « Sous la maison de Tudor, la tyrannie la plus sen-
» sible, et l'abus de pouvoir le plus évident n'éprouvèrent
» jamais même de remontrances de la part du Parlement ».
(Hume, Mais. de Plantag.) « Le gouvernement d'An-
» gleterre, ajoute-t-il en propres termes, ressembloit,
» au commencement du dix-septième siècle, *à ce qu'est*
» *aujourd'hui celui de Turquie*. (Mais. de Tudor). »

ment attachés en Angleterre qu'ailleurs, et plus long-temps, aux prérogatives de la féodalité. Ce pouvoir absolu du chef de l'état ne tombe que pour passer entre les mains de la chambre des communes; et la balance penchant alors du côté populaire, les excès encore plus horribles de la démocratie, succèdent à ceux de l'aristocratie et du despotisme (1). Le pouvoir monarchique ne tarde pas à ressaisir son ascendant, et se joue encore de toutes les lois politiques et constitutionnelles, jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Ici commence seulement, selon M. Hume, l'époque de la véritable liberté angloise, *confirmée par la restauration, étendue et affermie par la révolution.* Il écrivoit effectivement à une époque où le gouvernement anglois présentoit une marche plus régulière et un accord extraordinaire entre les trois partis dont il est composé; il se flattoit que cet accord seroit durable, et qu'enfin la nation angloise avoit établi *le système de liberté le plus parfait qui ait jamais été compatible avec aucun gouvernement* (2). Mais si cette balance a été rompue de nouveau, si l'un

---

(1) Il seroit facile de prouver que les rois d'Angleterre ne furent très-souvent des tyrans qu'à cause de ces obstacles qu'ils trouvoient dans les institutions parlementaires qui, limitant leur prérogative, les forçoient à user de violence pour lui rendre la juste étendue dont elle ne pouvoit se passer.

(2) Lorsque M. Hume écrivoit ceci, il n'y avoit guère que cinquante ans que ce système existoit : c'étoit se presser un peu de chanter victoire. Du reste, cet écrivain plein de sens, convient, autre part, que ce pourroit bien ne pas être *le meilleur système de gouvernement* (Mais. de Stuart.), et malgré les préjugés de son pays, auxquels il paroît, par intervalles, entièrement livré, on entrevoit, dans tout le cours de son ouvrage, une grande prédilection pour la France et pour son gouvernement.

des trois pouvoirs n'a pas tardé à reprendre sur les deux autres un ascendant marqué, ne sera-ce pas une nécessité de chercher, *hors de sa constitution*, la cause à laquelle on a dû cet état momentané d'équilibre politique? Avant d'examiner ce point, j'entrerai dans quelques considérations qui sont propres à l'éclaircir.

« Il n'est pas nécessaire, dit encore M. de Montes- » quieu, que les représentans qui ont reçu de ceux » qui les ont choisis, *une instruction générale*, en » reçoivent une *particulière* sur chaque affaire, » comme cela se pratique dans les diètes d'Allemagne. » Il est vrai que, *de cette manière, la parole des* » *députés seroit plus celle de la nation*; mais cela » jetteroit *dans des longueurs infinies*, rendroit » chaque député le maître de tous les autres; et » dans les occasions les plus pressantes, toute la force » de la nation pourroit être arrêtée par un seul ca- » price ». Rien n'est plus vrai : avec une telle condition, la constitution angloise deviendroit à peu près inexécutable; mais lorsqu'il ajoute, d'après Sidney, que « les députés représentant un corps de » peuple comme en Hollande, doivent rendre compte » à ceux qui les ont commis; que c'est autre chose, » *lorsqu'ils sont députés par des bourgs, comme* » *en Angleterre* ». Cette distinction ne semble-t-elle pas un peu subtile; et n'est ce pas en effet un très-grand vice dans cette constitution, que ces pouvoirs illimités accordés à des représentans qui, ne devant aucun compte à leurs mandataires, ne représentent rien en effet? C'en est un très-grand, sans doute, et tel que Sidney lui-même n'avoit pu s'empêcher d'en être effrayé, puisqu'il dit positivement que l'*état périra* lorsque *la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice.*

» Il sentoit que des députés dégagés de toute responsabilité envers ceux qui les avoient commis, pouvoient être séduits facilement, et que le résultat nécessaire

d'une telle séduction poussée à un certain degré, étoit de rompre l'équilibre et par conséquent de détruire la constitution ; et ce n'est point une sagacité extraordinaire qui lui fait lire ainsi dans l'avenir ce qui devoit immanquablement arriver : il lui avoit suffi d'ouvrir l'histoire de son pays pour y trouver déjà des exemples de cette séduction parlementaire, dans des temps où le pouvoir royal étoit loin d'avoir un besoin aussi extrême de recourir à de semblables moyens : en effet, à peine les communes avoient-elles été introduites dans le parlement, où elles étoient et furent long-temps encore dans le dernier état d'humiliation, que la cour avoit déjà pensé qu'il pouvoit lui être utile d'y faire entrer ses créatures, et que l'on fit quelques tentatives à ce sujet. Si, depuis, ce moyen fut rarement et foiblement employé, c'est que, jusqu'au dix-septième siècle, les rois d'Angleterre ayant exercé leur prérogative avec une hauteur et une violence qui ne rencontroient presque point d'obstacle, ils ne se virent presque jamais dans la triste nécessité d'étayer leur pouvoir sur la corruption presque entière des parlemens (1). Mais si depuis ils y ont été réduits, afin de ressaisir la supériorité qui leur étoit nécessaire et qu'on leur avoit arrachée; s'ils y ont réussi, au point d'être, par ce moyen, plus puissans qu'ils ne l'avoient jamais été, n'est-ce pas là encore un vice radical de la constitution angloise ? Et ce chef-d'œuvre, n'est-il pas sujet, autant que tout autre gouvernement, à toute l'instabilité des choses humaines ?

» Nous avons déjà vu le danger que pouvoit courir la puissance exécutrice, si l'assemblée du corps légis-

---

(1) Hume dit positivement que, jusqu'au règne de Charles Ier, on avoit peu de reproche de corruption à faire aux assemblées parlementaires, et qu'en effet les rois d'Angleterre s'étoient rarement vus dans le nécessité d'user d'un aussi dangereux moyen. (Mais. de Stuart).

latif étoit permanente : plus loin, M. de Montesquieu convient que « si le corps législatif étoit un temps
» considérable sans être assemblé, il n'y auroit plus
» de liberté..... les résolutions seroient prises par la
» puissance exécutrice, et elle deviendroit absolue......
» Cependant, ajoute-t-il, le corps législatif ne doit
» pas s'assembler lui-même.....; il faut que ce soit la
» puissance exécutrice qui règle le temps et la durée
» de ces assemblées (1). » Que l'on rapproche ces deux principes, ne présentent-ils pas une contradiction manifeste? Sans les assemblées du parlement, point de liberté; cependant la puissance exécutrice a le droit *d'assembler ou de ne pas assembler* : la liberté dépend donc de la puissance exécutrice. Telle est, en effet, sa prépondérance excessive en Angleterre, que les rois peuvent, au gré de leurs intérêts, ou même de leurs caprices, assembler, proroger, dissoudre les parlemens. C'est en usant de cette immense prérogative, qu'ils sont demeurés si long-temps souverains absolus. La constitution angloise n'a point de plus grande imperfection, et je vois en elle seule la destruction de toute liberté politique. »

« Fera-t-on valoir le droit exclusif qu'a la chambre des communes d'accorder ou de refuser des subsides? On ne peut nier que ce droit ne soit bien clairement exprimé dans la grande Charte si souvent confirmée; et rien de plus positif en effet que le statut *de Tailliago non concedendo*, accordé par Edouard Ier; mais, sans examiner ici ce qu'est en lui-même un tel privilége, et s'il n'a pas été plutôt une charge onéreuse pour le peuple anglois, qu'un véritable avantage, je demande à quelle époque de son histoire ce peuple l'a réelle-

(1) Pour obvier à cet inconvénient, on a statué que le parlement seroit convoqué tous les trois ans : c'est un foible remède, le roi pouvant le dissoudre au moment même où il aura été convoqué.

ment exercé : tant que ses rois ont conservé leur pouvoir et usé de leur prérogative, c'est-à-dire, depuis l'établissement de la grande Charte, jusqu'à cet infortuné Charles Ier qui laissa enfin échapper de ses mains cette balance que ses prédécesseurs avoient toujours su si fermement retenir, et si constamment faire pencher en leur faveur, quel pays de l'Europe fut plus désolé par les taxes arbitraires et par toutes les vexations qu'elles entraînent à leur suite(1)? Il n'est presque pas un seul règne qui n'en offre des exemples frappans; et ce prince lui-même, entouré de factieux, pressé de toutes parts par une secte dont le fanatisme menaçoit à la fois le trône et l'autel, et se fortifioit de toutes les passions populaires, fut-il plus religieux observateur de ce droit tant vanté des communes, et moins absolu dans l'exercice de sa prérogative? Fatigué de l'éternelle mutinerie de son parlement, il laissa passer le long intervalle de onze années sans le convoquer une seule fois, ce qui ne s'étoit point encore vu depuis le commencement de la monarchie; les droits de tonnage et de pondage, la taxe des vaisseaux, des emprunts forcés, et plusieurs autres mesures fiscales créées ou maintenues uniquement par sa volonté, suppléèrent aux taxes qu'il ne pouvoit se procurer par des voies régulières; des chambres de justice, établies par ses ordonnances particulières, et procédant sous l'influence de la cour, prononcèrent, non moins arbitrairement, sur la vie et la liberté des citoyens, malgré plusieurs statuts de la grande Charte, qui sembloient leur offrir des garanties contre de semblables

---

(1) Hume explique très-bien comment ces taxes arbitraires résultoient même de ce droit qu'avoient les communes de s'imposer elles-mêmes, droit qui n'étant soutenu alors d'aucun autre privilége, leur devenoit plus onéreux qu'utile. (Mais. de Tudor.)

violences (1)? Dira-t-on qu'il en agissoit comme un tyran? il avoit pour lui l'exemple de ses prédécesseurs; et les Anglois eux-mêmes avouent que jamais prince ne mérita moins que lui ce nom odieux (2). Du reste, il faudroit être dans une grande ignorance de l'histoire d'Angleterre, pour croire que ces violations manifestes des lois constitutionnelles de l'état, aient été la cause des malheurs de ce prince et de sa mort tragique: elles n'en furent que le prétexte. Il faut chercher la véritable cause de ce détestable attentat dans le fanatisme religieux (3), dont ses mesures incon-

---

(1) La loi d'*Habeas corpus* n'existoit point encore, et la garantie que semblent offrir ces anciens statuts, est bien foible, bien équivoque. Je le répète, au dix-septième siècle, les Anglois, loin d'avoir la liberté politique, n'avoient pas même la liberté civile, ce premier bien des peuples, dont nous jouissions depuis tant de siècles. (*Voy.* Hume, Mais. de Tudor.)

(2) Tous ces impôts qu'on lui refusoit si insolemment, ceux dont la levée arbitraire fut ensuite le prétexte des indignités exercées à son égard, étoient nécessaires au bien de l'état, indispensables même pour sa sûreté. Charles ne les employa guère que pour l'utilité publique; et l'historien anglois déjà cité, avoue que c'est à la taxe des vaisseaux que la nation dut cette supériorité maritime qu'elle déploya, peu de temps après, aux yeux de l'Europe étonnée. (Hume, Mais. de Stuart.)

(3) Hume, après avoir fait l'énumération des griefs que l'on élevoit contre le roi, tels que l'interruption des parlemens, l'emprisonnement de ses membres, les taxes arbitraires, etc., ajoute : « On poussa des plaintes; elles » n'étoient pas sans fondement; mais les vraies causes » qui eurent le pouvoir d'enflammer le parlement et la » nation, surtout la nation, furent le surplis, les balus- » trades placées autour de l'autel, les révérences exigées » en approchant de l'enceinte, la liturgie, la violation » du dimanche, les chapes brodées, les manches de linon,

sidérées accroissoient sans cesse les forces, auquel on peut dire qu'il se livra lui-même par ses propres imprudences; et qu'il eût cependant abattu, malgré toute sa furie, si, de même que les rois du continent, il eût été possesseur d'une *armée permanente, régulièrement organisée, et entièrement sous sa dépendance* (1) : tout cela est avoué par les historiens; et ce qui en prouve la vérité, c'est que sa terrible catastrophe n'intimida pas même ses propres enfans. Personne n'ignore que Charles II ne cessa, pendant tout le cours de son règne, de se mettre au-dessus des lois; et l'on ne peut douter que Jacques II, quoiqu'il joignît un caractère trop opiniâtre à des talens assez médiocres, n'eût pu suivre sans obstacle la même marche, s'il n'eût professé une religion odieuse à ses sujets. Avant ces deux princes, Cromwell avoit rappelé les règnes les plus despotiques des anciens rois, dans une administration qui fait encore aujourd'hui l'admiration de beaucoup d'Anglois : où donc est cet accord, cet équilibre qui fait la force de la Constitution angloise? Jusqu'ici je n'ai vu que foiblesse, violence et confusion.

C'est au sein de ce désordre même, disent les publicistes anglomanes, que les droits respectifs furent mieux appréciés, les limites tracées avec plus de précision; et l'on vit, *avec une dynastie nouvelle*, com-

---

» l'usage de la bague nuptiale, et celui du signe de la
» croix dans le baptême. C'est à cette occasion que les
» deux partis furent contens de jeter l'état dans des con-
» vulsions si violentes. » (Mais. de Stuart.)

(1) *Ibid.* — Que l'on consulte toute cette partie de l'histoire de Hume, on y verra qu'en Angleterre, comme partout ailleurs, la question se réduit à ceci : *Pour être maître de l'état, il faut être maître de l'armée.*

Les révolutionnaires françois n'ont pas d'autre secret; c'est là tout ce qu'ils savent de la bonne et vraie politique.

(*Note de l'Editeur.*)

mencer enfin ce système régulier, auquel rien, dans le monde, ne peut se comparer. Ce gouvernement marche en effet depuis près d'un siècle, avec toutes les apparences d'une véritable harmonie : existe-t-elle réellement? Chaque pouvoir est-il en effet à la place qu'il doit constitutionnellement occuper et dans un juste rapport avec les pouvoirs qui doivent le balancer? Voyons-nous enfin le phénomène unique d'un roi, d'une noblesse, d'un peuple, tous les trois également forts, tous les trois également modérés? Ce phénomène, il le faut avouer, eut un moment d'existence : on vit dans le commencement du siècle où nous vivons (1), un peuple fatigué de révolutions, une noblesse trop long-temps dupe de sa popularité, une famille *nouvellement élevée sur le trône*, et dans une situation *encore mal affermie*, marcher ensemble vers le même but dans un accord qui semble fait pour étonner : c'est alors que les esprits superficiels (et c'est de beaucoup le plus grand nombre, même parmi les beaux esprits) commencèrent à exalter le gouvernement anglois comme le plus parfait des gouvernemens; de bons esprits mêmes s'y trompèrent; mais on vit dès lors des hommes de bon sens qui (2), bien con-

---

(1) Il ne faut point oublier que ceci a été écrit avant la révolution, et par conséquent dans le siècle qui vient de s'écouler. (*Note de l'Editeur.*)

(2) M. de Montesquieu lui-même, qui me permettra de le placer parmi les beaux esprits, me semble n'avoir considéré la constitution angloise que comme une théorie brillante, à peu près inexécutable dans la pratique, lorsqu'il dit : « Ce n'est point à moi à examiner si les Anglois » jouissent actuellement de cette liberté ou non. Il me » suffit de dire qu'elle est établie par leurs lois, et je n'en » cherche pas davantage. » Cependant son livre paroît lorsque cette constitution commence à peine, et au milieu de son époque la plus florissante. Ailleurs il prévoit leur

vaincus du vice radical d'une constitution où le monarque pouvoit si facilement tout envahir, si lui-même n'étoit entièrement dépossédé, prétendirent que cette liberté politique, dont les Anglois étoient si fiers, ne devoit son existence *momentanée* qu'aux circonstances particulières où se trouvoit alors la nation, et principalement à la *crainte salutaire* qu'inspiroit au nouveau prince l'existence du *prétendant*, ajoutant que lui seul (le prétendant) assuroit l'observation de la constitution et faisoit respecter les lois; enfin, que ce seroit un malheur pour l'Angleterre, *lorsque sa branche viendroit à s'éteindre.* Le mot fameux de Sidney, déjà cité (1), prouve que, dès cette époque, les patriotes anglois commencèrent eux-mêmes à entrevoir ce vice interne qui devoit un jour tout détruire. Dans un siècle parvenu à un très-haut degré de civilisation, où certaines lumières vraies ou fausses avoient pénétré jusque dans les dernières classes de la société, où la loi écrite et connue de tous, sembloit, même dans les moindres cas, ne plus rien abandonner à l'arbitraire, ils pensèrent, avec quelque apparence de raison, qu'on ne verroit point renaître les procédés violens des siècles barbares; mais ils appréhendèrent justement la *corruption* pire que la violence : et cette corruption du parlement anglois, qui pourroit, qui oseroit la mettre en doute aujourd'hui, lorsque ses propres membres sont contraints d'en faire eux-mêmes l'aveu honteux, et ce qui est plus honteux encore, ne rougissent point de l'avouer; lorsque les marchés qui les jettent d'un parti dans un autre, se font, pour ainsi dire, publiquement; enfin lorsqu'il est démontré à tous ceux qui voient clair, en Angleterre

---

chute, et prédit qu'ils *deviendront le peuple le plus esclave de la terre.* Je crois sa prédiction bien près de s'accomplir.

comme dans le reste de l'Europe, que cette représentation nationale tant vantée n'est plus qu'un jeu pompeux de théâtre, dans lequel tous les rôles sont distribués à l'avance, toutes les délibérations prescrites et arrêtées secrètement par les ministres qui savent ainsi se mettre à l'abri de toute responsabilité ; où l'opposition elle-même est presque toujours excitée par les plus vils motifs d'intérêt personnel ; où l'arbitraire est d'autant plus dangereux qu'il se cache sous les formes vénérées des lois les plus inviolables? Le peuple anglois, le seul dans le monde qui ait *le droit de s'imposer lui-même* (1), accablé sous le poids des taxes, livré par ceux mêmes qui doivent le défendre, aux caprices et à l'ambition de son gouvernement ; placé par un système de finances sans exemple, dans une position telle que toutes les fortunes particulières se trouvent liées à la fortune publique ; esclave ainsi par l'intérêt personnel d'une administration qu'il condamne sans cesse dans l'intérêt général, désire une révolution, la craint en même temps, sans cesse agité de mille passions diverses, toujours mutin et toujours asservi (2). »

---

(1) Nous rappelons encore ici que l'auteur écrivoit avant la révolution françoise. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Hume a démontré que la fameuse ligue des ministres de Charles II, connue sous le nom de *Cabale*, et dont le but étoit de rétablir le pouvoir absolu du monarque, péchoit par ses bases, et ne pouvoit manquer de s'écrouler très-promptement. Celle que le ministère anglois a formée depuis le commencement du dix-huitième siècle, est sans doute plus habilement combinée ; elle a plus de durée ; elle jette un plus grand éclat ; peut-être finira-t-elle par des revers beaucoup plus grands. L'Angleterre paroît être maintenant au comble de la richesse et de la prospérité : mais cette nation seroit-elle destinée à ne jamais offrir que *les apparences* de ce qui est bon? Toutes les nations de l'Europe envient follement l'extension de son

Cette révolution se fera peut-être un jour par lui ou malgré lui ; il ne seroit pas même extrêmement difficile d'en assigner les causes principales ; et la Constitution angloise a tout ce qu'il faut pour enfanter les révolutions ; mais il me suffit d'avoir démontré une seconde fois que la puissance *exécutrice*, puissance qui est à la fois *de droit et de fait*, qui, en tout temps et partout, a toujours détruit les autres puissances, que cette puissance, dis-je, a repris et maintient parmi ces insulaires si fiers (on ne sait pas trop pourquoi), son ancien et irrésistible ascendant. A la vérité, des circonstances différentes ont commandé l'emploi de moyens différens; mais il n'en pas moins vrai que cet équilibre, seul garant, selon les profonds politiques de nos jours, de la liberté politique, a été rompu presque au moment même où il venoit d'être établi.

Telle est la Constitution angloise; et je doute qu'on puisse répondre à l'esquisse rapide que je viens d'en tracer autrement que par des sophismes et de vaines déclamations ».

Certes, si l'auteur de ce petit écrit avoit vécu jusqu'au temps où nous sommes, il pourroit justement s'applaudir de sa sagacité. Il ne lui resteroit plus qu'à

---

commerce extérieur, et sa prodigieuse activité manufacturière, qui surpassent assurément tout ce qu'il étoit possible d'attendre d'un peuple renfermé dans un aussi petit territoire, et dont la population est assez médiocre ; mais si l'on vouloit y réfléchir, on n'auroit pas de peine à reconnoître que c'est en tournant toutes les pensées et toute l'industrie des Anglois vers le commerce, que le ministère a reconquis, au milieu d'eux, cet ascendant du pouvoir avec infiniment plus de force et de sûreté qu'auparavant. Ainsi donc, le seul moyen qu'il ait pu trouver de se débarrasser des factions populaires, a été de corrompre sa nation au point d'en faire *un peuple de boutiquiers*, et de la mettre, à l'égard de l'Europe, dans des rapports précaires et violens qui ne peuvent avoir une fin heureuse ni très-éloignée.

rechercher comment l'Angleterre peut se soutenir encore, agitée, ébranlée par tant d'orages qui grondent dans son sein, qui ne s'appaisent un moment que pour renaître bientôt avec plus de furie; en guerre avec elle-même depuis qu'elle est en paix avec le monde; et vu la position, les mœurs, le caractère de son peuple, les doctrines dont il est imbu, les passions qui l'exaspèrent, plus menacée aujourd'hui d'un bouleversement général, qu'aucune autre nation de l'Europe. Il découvriroit sans doute facilement les causes qui lui procurent les moyens d'arrêter, du moins pour quelque temps, des désastres et une ruine qui semblent inévitables; et ce combat du bon et du mauvais principe dont elle présente l'étrange et terrible spectacle, résoudroit à l'instant même pour un aussi bon esprit, ce problème de la société que des insensés cherchent encore de nos jours.

S. V.

Lettre du Comte de Stolberg,

*A M. le Comte de ***, Prussien et Luthérien, qui avoit témoigné un grand désir de connoître ce qui pouvoit l'avoir engagé à se faire Catholique.*

Quelque peu que j'aie l'honneur d'être connu de Votre Excellence, vous ne devez pas être surpris, Monsieur le Comte, de la confiance que j'ose vous témoigner en vous écrivant a mon sujet. La droiture et la candeur de votre caractère m'inspirent cette confiance. Je vous connois, Monsieur le Comte, par la personne du monde que je respecte le plus, Madame votre sœur, dont vous êtes si tendrement aimé. C'est par elle que je sais l'intérêt que vous avez pris à mon changement de Religion; changement qui a paru vous surprendre : il est rare en effet qu'un Protestant de cinquante ans embrasse la Religion Catholique.

Ce seroit abuser de votre patience, et sortir des bornes naturelles d'une lettre, que de vous présenter un exposé de mes motifs : vous n'en supposez pas d'autres à l'ami de Madame votre sœur, que la persuasion intime de la vérité de la Religion qu'il vient d'embrasser.

Je m'étendrai aussi peu sur le point de controverse que sur les motifs ; mais je crois devoir à l'intérêt généreux que vous prenez à la démarche que j'ai faite, de vous dire en deux mots, ce qui m'a engagé à m'occuper, pendant de longues années, de la comparaison approfondie des deux Religions ; comparaison qui m'a finalement déterminé à préférer la foi Catholique au Luthéranisme, avec pleine conviction.

Il n'y a pas, il n'y eut jamais de Religion qui ne posât pour base l'existence de Dieu, la Providence, l'immortalité de l'âme, enfin une juste rémunération pour les bons et pour les méchans.

Ces grandes vérités fondamentales, dont l'évidence paroît incontestable à ceux qui les admettent, ont pourtant été mises en doute par des Philosophes de tous les temps.

Il n'y eut pendant une longue suite de siècles qu'un seul peuple auquel ces dogmes fussent familiers ; peuple dont toutes les idées morales et politiques dérivoient de la grande idée dominante et toujours active d'un Dieu tout puissant, très-saint, très-miséricordieux et rémunérateur.

Enté sur les révélations des Hébreux, le Christianisme les constata par le grand fait que celles-là avaient eu toujours en vue.

Suite et consommation de la Religion des Israélites, le Christianisme la perfectionna ; ce n'est pas qu'elle n'eût été parfaite pour son temps ; la même Providence fait verdir l'arbre, l'orne de fleurs et le couronne de fruits.

C'est la même Religion, comme l'adulte est le même homme qui a été enfant.

Il est permis, je crois, il est juste de dire que hors de cette Religion il n'en exista jamais qui pût mériter ce nom ; au moins le sens que j'attache à ce mot de Religion implique-t-il l'idée de quelque chose de positif. Ce qu'on appelle Religion naturelle consiste en conjectures plus ou moins vagues, en doutes plus ou moins respectables, selon la capacité de l'esprit ou plutôt selon la candeur du cœur.

Dès mon enfance, j'ai cru à la révélation. Ma croyance fut ébranlée pendant quelque temps, ce qui me jeta dans les recherches, et celles-ci me donnèrent une conviction d'autant plus ferme qu'elle avoit été combattue.

Né Protestant, je l'étois, et je voyois avec douleur le Protestantisme s'écrouler. Il s'écroula sans choc, en suivant sa propre pente : il se corrompit par un genre de corruption qui lui étoit propre. Son nom même de Protestantisme, nom parlant parce qu'il est négatif, annonce un esprit inquiet, turbulent, tendant à détruire et non pas à établir. Bientôt il tourna ses armes contre soi-même ; il se dépouilla des vérités augustes qu'il avoit encore respectées, il les changea contre des doutes, et le voilà qui va finir par faire de grands pas vers l'athéisme dont Kant devint plutôt le ministre adroit qu'un chef de nouvelle secte.

La Religion Catholique inébranlable, inaltérable par sa nature ne fut ni ne pouvoit être atteinte par les principes destructeurs du philosophisme : le Catholique cesse de l'être ; il sort de la communion pour peu qu'il s'écarte du moindre dogme. C'est que le système de la vraie Religion, fondé sur la vérité QUI EST UNE, ne sauroit quitter son caractère d'unité : il tient de la nature de la sphère ; si vous en ôtez la moindre partie, comme elle, elle n'existe plus.

Frappé de cette idée, je fus en même temps touché de voir que les Catholiques répondent beaucoup mieux que ne font les Protestans, par la pratique, à la théorie morale des vertus que l'Evangile exige.

J'admirois un même esprit qui, depuis dix-huit siècles, inspire les mêmes idées, et qui donne en même temps le courage et la force d'y conformer sa vie. Je fus frappé et touché du grand spectacle qui de nos jours est venu s'offrir à nos yeux. Nous avons vu cette Eglise, que l'incrédule croyoit être stérile par son âge, nous l'avons vue enfanter des Martyrs généreux. Le dix-huitième siècle, ce siècle énervé autant que profane, a produit ces miracles, et il les a produits dans une nation qui avait donné son caractère au siècle; dans une nation dont la morale avoit été sapée par sa frivolité naturelle, par la corruption d'une cour licencieuse à l'excès, et par la fureur du fanatisme irréligieux.

Toutes les Communions chrétiennes admettent le code d'une morale aussi imposante que simple; mais ce n'est que chez le Catholique que je voyois des hommes fidèles à cette morale; je les trouvois dans tous les siècles ces hommes simples et étonnans, humbles et héroïques, enfin des Saints.

Tandis que le Catholique nourrit sa vertu de ces grands exemples, et des motifs qui le produisent, le Protestant, qui n'a pas abandonné le Christianisme, se trouve désorienté et réduit à s'éclairer des lumières répandues dans les ouvrages des Catholiques. J'ai l'honneur, etc.

Paris, 5 mars 1820.

Pendant que la nouvelle de l'attentat commis sur un Bourbon se répand en Europe et y glace tous les cœurs, (Sand peut savoir aujourd'hui le crime de Louvel.) on s'occupe toujours à Paris de cette horrrible nuit qui a consterné la France. On revient sur toutes les circonstances qui ont accompagné cet affreux événement. On ne peut se lasser d'admirer la résignation, l'héroïsme de M. le duc de Berri, sa générosité toute Chrétienne, et toutes les vertus qu'il a développées sous le poignard pendant ces heures douloureuses où il n'a pas cessé un moment d'être sublime. On s'étonne de tant de courage, et la Religion seule peut en donner le secret; comme il n'y a que l'athéisme et le fanatisme révolutionnaire qui puissent expliquer le sang-froid de Louvel. Rien n'a pu l'émouvoir. Il a donné la mort sans crainte, et on le diroit menacé d'achever sa vie sans remords. Ce contraste, si frappant de la victime et de l'assassin, semble révéler l'Enfer et le Ciel. La Religion peut présenter M. le duc de Berri mourant, comme une preuve de ce que l'homme devient par elle, et montrer Louvel à ceux qui ne sauroient pas ce qu'on peut devenir sans elle.

Les cinq pétitions, qu'on a lues à la chambre des députés, signalent l'esprit qui a dirigé le bras de Louvel. Des citoyens ont osé envoyer des pétitions où se trouvent ces mots :

« Prévenez, par des paroles de paix, le son du fatal tocsin. »

« Non, messieurs, plus de révolutions, et surtout qu'on ne force plus la patrie à réclamer, autrement que par des suppliques, l'intégrité de ses droits. »

Voilà bien les phrases que nous trouvons dans les jour-

naux révolutionnaires! Ces journaux enfantent ces pétitions et arment les mains des fanatiques. Voilà bien les conséquences du contrat social et de tous les ouvrages du dix-huitième siècle ! Les défenseurs des idées *libérales*, qui seroient mieux nommées aujourd'hui les idées *régicides*, ont senti tout le parti qu'on pourroit tirer contre eux des réponses de Louvel extraites des droits de l'homme ; et ils nous ont beaucoup parlé de l'exemple de Ravaillac qui, disent-ils, avoit cru que la Religion lui ordonnoit de tuer Henri IV. Ce n'est là qu'un véritable sophisme. Nous ne prétendons pas que des insensés ne puissent abuser de la Religion, de la morale, de la monarchie, de tout ce qu'il y a de meilleur parmi les hommes ; mais ils n'abusent pas des ouvrages des philosophes et des journaux révolutionnaires ceux qui assassinent, ils ne font qu'en user. Ils ne font qu'arriver aux dernières conséquences de ces principes que des misérables défendent, que des dupes servent à répandre, et qui portent en eux, je ne dis pas seulement la mort des rois, mais la mort de toute société. Si vous semez les vents, il en sortira des tempêtes, dit l'Ecriture.

Pressez la doctrine de la souveraineté du peuple, et appliquez-en les conséquences à l'Europe. Il est impossible de ne pas voir d'abord l'insurrection proclamée comme le plus saint des devoirs, puis un tribunal pour juger les Rois, un soldat nommé par le peuple, tous les trônes ébranlés, ce soldat reparoissant avec le bonnet du Jacobin au lieu du casque du guerrier, et la révolte de l'Amérique, et le meurtre de Kotsbuë, et l'élection d'un régicide, et les assemblées des radicaux, et l'insurrection d'Espagne, et le complot de Thistlevood, et l'assassinat du duc de Berri. On peut juger à présent s'il nous reste beaucoup à perdre encore, et si l'on doit laisser subsister plus long-temps parmi nous ce germe de mort pour les peuples.

Quels sont les moyens de détruire ce fléau sans cesse menaçant et de fermer enfin l'abîme des révolutions? Qu'on s'occupe de rendre à la Religion son influence, qu'on la rétablisse dans nos lois, qu'on réprime les excès auxquels se porte la faction impie qui existe en France, et qu'on ne s'occupe pas seulement du présent, qu'on préserve l'avenir.

L'analyse des procès-verbaux des conseils généraux de départemens pour la session de 1819, contient des vues excellentes. Presque tous demandent qu'on s'occupe enfin de l'instruction publique, et qu'on défende la jeunesse, élevée dans nos écoles, de la contagion des doctrines funestes qui ont déjà renversé la monarchie. Nous savons positivement qu'à Strasbourg, nous pourrions citer d'autres villes, un professeur transforme sa chaire en une chaire d'impiété et d'anarchie, qu'il prêche la souveraineté du peuple et l'irréligion, et il n'est pas réprimé. Qu'attend-on cependant pour faire disparoître ces scandales? Le sang d'un Bourbon n'est-il donc pas une libation suffisante pour les dieux révolutionnaires? Hélas! sur onze membres de cette auguste famille, sept ont péri de mort violente. Sauvons ceux qui survivent, sauvons-les pour sauver la France.

Les révolutionnaires de France ont poussé des cris de joie en apprenant que Mina s'étoit échappé, et alloit payer à un Bourbon l'hospitalité qu'un Bourbon lui a donnée. Et de quoi se réjouissent-ils? Parce qu'ils ont dit que la *révolution* (1) *était destinée à changer la face du monde,* il faut que le souhait de leur orgueil soit accompli. Peu leur importe que le sang soit versé, pourvu que ce qu'ils appellent leurs principes triomphent. Combien ils sont déjà loin de leurs maîtres! Rousseau disoit : il n'est pas

---

(1) Dans la dernière Minerve, 109ᵉ nᵒ.

permis à une nation d'acheter la révolution la plus désirable, par le sang d'un innocent. Mais Rousseau n'étoit qu'un révolutionnaire de théorie : les nôtres ont pratiqué les révolutions, et le sang espagnol, ce sang qui s'est répandu contre eux à Sarragosse, *ne leur paroît pas si pur qu'on n'en puisse verser une goutte.*

Le complot découvert en Angleterre a de grandes ramifications. Toute notre Europe est travaillée d'un mal intérieur, qui ne nous permet pas encore l'espérance du repos, car le repos n'est que dans l'ordre ; cependant les peuples doivent y revenir parce que l'ordre est la loi du monde moral, comme l'attraction est la loi du monde physique, et la société ne peut périr que par un miracle.

On continue à la Chambre la discussion sur ce qu'on appelle les lois d'exception, comme si ce n'étoient pas les lois actuelles qui sont des lois d'exception, comme si dans une monarchie n'accorder le droit d'arrêter que les gens prévenus de crime, n'étoit pas dire à des ministres, « nous ne voulons pas que vous préveniez des complots, parceque nous voulons qu'ils aient lieu. Nous ne punissons comme à Lacédémone que la maladresse. » Voilà pour la loi sur la liberté individuelle. Et pour la loi sur les journaux : « nous ne vous permettons d'arrêter un journal que quand il aura mis le poignard à la main d'un fanatique, mais ayez soin en même-temps d'arrêter les missionnaires, car ils pourroient le désarmer. »

M. Benjamin Constant a eu un succès à la Chambre ; il a fait insérer une injure contre un de ses collègues dans le procès-verbal à la majorité de cinq voix. Le triomphe n'est pas trop libéral; je ne le crois pas même constitutionnel. Un député a le droit par la Charte d'accuser un ministre de trahison. Quand il croit à cette trahison, il trahiroit lui-même son devoir, s'il ne le disoit à la Chambre, mais peut-il être permis par la chambre de ne pas

attendre les développemens de l'accusation ? Mais la Chambre doit-elle laisser injurier le député qui accuse par les parens ou les créatures du ministre ? C'est ainsi que ces messieurs interprètent la Charte.

Le bureau de la Chambre des Pairs a porté au Roi la loi sur les journaux ; le général Rapp a exprimé l'admiration qu'avait causée le courage du Roi dans ces terribles circonstances ; et le Roi lui a répondu : « Général, » j'espère défendre l'état comme vous avez défendu » Dantzick. »

Cette loi sur la censure qui a passé à la Chambre des Pairs à une majorité de 62 voix, est une arme entre les mains des ministres. La loyauté de M. de Richelieu nous garantit son emploi. Elle passera à la Chambre des Députés. La loi des élections, dit-on, n'obtiendroit qu'une majorité de quatre voix, si les fonctionnaires publics votent avec le côté gauche. Mais si une si faible majorité établit la nouvelle loi, on se rappellera que c'est presqu'à un aussi petit nombre que la loi actuelle a passé, que la Chambre des Pairs l'année dernière eut une très-forte majorité pour la changer, et que cette année encore le projet de loi y obtiendra de nombreux suffrages. Nous sommes loin cependant de regarder toutes ces lois comme un bien, elles ne sont qu'un moyen de faire le bien, et il n'y en a aucun de possible, si le ministère ne se réunît franchement à ceux qui veulent la Religion et la monarchie. Dieu et le Roi, voilà la devise sous laquelle on peut vaincre. *Hoc signo vinces*.

La discussion à la chambre des députés sur la liberté individuelle a montré combien certains hommes se croyoient surs de saisir bientôt la puissance. L'année prochaine ils avoient la majorité, l'année prochaine ils pouvoient refuser le budjet à moins que le roi ne nommât le ministère qui leur convînt, l'année prochaine ils auroient pu faire la contre-restauration. C'est à quoi tendent tous leurs efforts.

Il y a donc de grandes améliorations dans notre situation. L'année dernière l'avenir étoit des plus sombres. La loi des élections amenoit ses funestes effets, c'étoit la Révolution qui avoit reparu avec une marche légale. Chaque année elle décimoit les royalistes; chaque année elle amenoit leurs ennemis. Un ministre de la guerre qui, avoit licencié l'armée de la Loire, vouloit la réorganiser. Les hommes des cent jours envahissoient la chambre et l'armée. Les journaux jacobins attisoient toutes les passions révolutionnaires. Les poignards des régicides s'aiguisoient. Les jacobins demandoient, et un ministre du roi prêtoit l'oreille à leurs leçons, le renvoi des Suisses, défenseurs des Tuileries, le renvoi de la garde, l'élite de l'armée fidèle, le licenciement des gardes-du-corps, cette école de dévouement et d'honneur. On proscrivoit la Religion de nos lois, on préparoit l'ordre de ne pas laisser sortir les missionnaires des églises. On armoit le ciel et l'enfer contre nous, on ne désarmoit que les hommes fidèles, et déjà la place démentelée, ses défenseurs privés d'armes, des communications coupables établies entre les assaillans et les habitans de la ville, on voyoit se glisser dans l'ombre ceux qui étoient chargés d'ouvrir les portes à l'ennemi. Les traîtres ont été reconnus dans la place, mais n'oublions pas que l'ennemi est toujours à nos portes.

LE DÉFENSEUR.

MÉLANGES.

Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir.

Rien ne flatte plus un homme foible, et ne l'entretient mieux dans cet état de foiblesse, que les éloges qu'on lui donne sur sa fermeté.

On n'est jamais sûr de ceux qui se vendent.

Le Ciel signale quelquefois sa fureur sur les princes. Dieu, pour les punir, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, et fait servir leur châtiment d'exemple aux peuples mêmes à qui ils devoient celui des vertus.

Il y a telle action dont le soupçon fait la preuve et la publicité le châtiment.

L'expérience prouve que ceux qui n'ont chargé leur mémoire et occupé leur esprit que du positif des lois, sont de tous les hommes les moins propres au gouvernement.

Le flambeau de la religion blesse les yeux de ceux qu'elle n'éclaire pas.

Voir le but où l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est justesse; s'y arrêter, c'est force; le passer, ce peut-être foiblesse.

Il semble que le sort de l'Europe soit nécessairement lié à celui de la France.

Le plus grand vice des lois, c'est qu'elles puissent rester sans exécution.

Selon M. le chevalier Jullien, la *nouvelle éducation* est pure, douce, paternelle, religieuse, morale et intellectuelle; mutuelle, commune et publique; pratique, simultanée, graduelle et progressive; proportionnelle et spéciale; coordonnée, simple et facile; prompte, économique, physique et gymnastique; nationale et sociale; analytique et intuitive. (*Moniteur.*) Voilà ce que doit être l'éducation, conçue et appliquée d'après la nouvelle méthode! *Risum teneatis amici.*

Le rétablissement de la statue de HENRI IV.

ODE.

QUAND la lance d'Achille, après tant de batailles,
De la ville d'Hector eut forcé les murailles,
Et ravi des Troyens le saint palladium;
Le nautonnier voguant sur les flots du Bosphore,
Des yeux cherchoit encore
Les palais de Priam, et les tours d'Ilium!

Ilium! disoit-il, et la rive déserte,
De silence et de deuil, hélas! partout couverte,
Ne résonnoit au loin que du seul bruit des flots;
Mais du moins ces débris, dans leur triste étendue,
Découvroient à sa vue,
Près du tombeau d'Hector, les urnes des héros!

Mais nous... quand le vieillard, sur les bords de la Seine,
S'assied en soupirant, et tristement promène
Ses yeux accoutumés aux splendeurs de nos rois;
Il voit sortir de l'onde une cité superbe,
Et cherche en vain sous l'herbe
Une tombe, un débris, une ombre d'autrefois!

« Quoi? ce peuple, dit-il, nouveau fils de la gloire,
N'a-t-il donc point d'aïeux au temple de mémoire?
Dans les fastes du monde est-il né d'aujourd'hui?
A-t-il répudié, dans sa fierté sauvage,
L'immortel héritage
Que vingt siècles de gloire ont amassé pour lui? »

« Ah! puisse de tes fils, la prompte ingratitude,
Un jour, changer de même, en vaste solitude,

Peuple ingrat! tes jardins, tes temples, tes palais!
Et puisse l'avenir, trahissant ta mémoire,
Aux fastes de l'histoire
Redemander en vain la gloire des François! »

« J'ai vu de toutes parts, sous tes mains frénétiques,
Tomber avec tes lois, ces monumens antiques
Qui de l'âge héroïque entretenoient mes yeux!
J'ai vu, j'ai vu livrer à d'infâmes enchères
Les tombeaux de tes pères,
Les bronzes de tes rois, les autels de tes dieux. »

« Lui-même, il est tombé, sur ses doubles trophées,
Ce roi triomphateur des ligues étouffées,
Ce père des Bourbons, ce plus grand des Henris!
Deux fois assassiné sur le même rivage,
De cette chère image,
La Seine, en murmurant, a roulé les débris! »

« Je ne pourrai donc plus, aux enfans d'un autre âge,
Montrant ce front brillant de grâce et de courage,
Conter avec orgueil à ma postérité,
Les combats, les amours du vainqueur des Ibères,
Et tout ce que nos pères,
Devant ce même bronze, à leur fils ont conté! »

Il disoit : et des pleurs arrosoient sa paupière :
Des sommets éclatans de la céleste sphère,
Henri voyant ces pleurs, les montroit à Titus :
« Tes marbres sont debout, ô bienfaiteur de Rome!
» Mais c'est au cœur de l'homme
» Qu'est le temple durable où vivront nos vertus! »

Il dit: il part : il vole, et franchissant l'espace
Radieux, il descend à cette même place
Où le bronze adoré nous répétoit ses traits.
De son coursier de feu, l'ondoyante crinière,
Secouant la lumière,
Frappe de mille éclairs les yeux du vieux François!

Il se trouble ; il veut fuir : « Quoi! tu crains ma présence?
» Dit Henri : penses-tu que ma lente vengeance
» Vienne après trente hivers, punir ces attentats?
» Mort, je me vengerois! moi, qui pendant ma vie,
» N'eus que la noble envie
» De pardonner à ceux qu'avoit vaincu mon bras!

» Eh crois-tu que ma gloire ait ressenti l'atteinte
» Des coups qu'ils ont portés à cette image sainte
» Que leur volage amour adoroit autrefois ?
» Non : leur lâche courroux, dans leur demeure sombre,
» A réjoui mon ombre !
» La haine des pervers est l'éloge des rois!

» Qu'ils tremblent,cependant! tel que m'ont vu leurs pères,
» Dans mes mains tout à tour, clémentes ou sévères,
» Serrant ce fer vainqueur, arbitre de leur sort!
» Tel, à la place même où ta douleur m'implore,
» Ils me verront encore
» Présenter à leur choix le pardon ou la mort!

» Dans son bonheur d'un jour, l'iniquité sommeille,
» Mais la foudre à la main, la vengeance l'éveille;
» Le néant engloutit tous ces crimes perdus,
» Et comme un astre fixe allumé par Dieu même,
» La justice suprême
» Se lève sur le monde et ne se couche plus!

» Avec elle, en vos murs, Henri va reparoître!
» La ligue, en frémissant, reconnoîtra son maître!
» Le remords à mes pieds tombera confondu.
» Dieu va rendre aux Bourbons mon sceptre séculaire.
» François! je suis leur père!
» Et déjà mon esprit sur eux est descendu! »

Il dit : la Seine au loin frémit ; le Louvre antique,
Reconnoissant les sons de la voix prophétique

Incline en tressaillant ses superbes crénaux!
Et le Temps se hâta d'enfanter la journée
Où de la destinée
L'arrêt avoit marqué le retour du héros!

Courbez vos fronts soumis sous sa main paternelle,
Fiers ligueurs! le voilà! troupe long-temps rebelle!
Avec nous, à ses pieds, retombez aujourd'hui!
Et puisse, de ses fils, la race magnanime,
Par un effort sublime,
Ne se venger de vous, qu'en régnant comme lui!

A.

LE DÉFENSEUR.

Sur les lois d'exception.

Qu'appelle-t-on des lois d'exception, et à quelles lois ces lois font-elles exception ? Est-ce aux lois naturelles, est-ce aux lois positives ?

Peut-il même y avoir des lois d'exception dans un État qui n'est pas en révolution ?

La loi naturelle dit : « Tu n'usurperas pas le bien d'autrui » ; et la loi positive donne les moyens de poursuivre la restitution et de punir l'usurpateur.

La loi qui défend de toute poursuite après trente ans de possession tranquille l'usurpateur, même de mauvaise foi, est-elle une loi d'exception à la loi naturelle ? Non, elle est la conséquence d'une autre loi, tout aussi naturelle et plus fondamentale, et qui ne souffre pas d'exception, la loi de la tranquillité des familles.

La loi naturelle dit : « Tu honoreras ton père et ta mère » ; et les lois positives punissent l'enfant qui manque à l'honneur et à la révérence due à ses parens.

La loi qui permet aux enfans majeurs, dans l'acte le plus important de leur vie, de manquer à la révérence due à leurs parens, et de se marier sans leur consentement, ou plutôt malgré leur refus d'y consentir, est-elle une loi d'exception ? Non, elle est la conséquence d'une autre loi aussi naturelle et plus fondamentale, et qui ne souffre pas d'exception, la loi de la propagation des familles, et de la perpétuité du genre humain.

La loi positive et la loi naturelle veulent que le coupable soit puni. Est-ce une loi d'exception que celle

qui ordonne ou permet d'arrêter et détenir le prévenu, quoique la détention soit une peine, et que le prévenu ne soit pas et puisse ne pas être le coupable? Non, mais cette loi est le moyen unique d'exécution de la loi qui veut que le crime soit puni et la société vengée; ce qui veut dire en d'autres termes, que les lois qui veillent à l'intérêt particulier de l'homme dépouillé de ses biens, à l'intérêt particulier des pères et mères, à l'intérêt particulier de la liberté individuelle du prévenu, cèdent et doivent céder à l'intérêt général des familles et à l'intérêt général de la liberté publique, qui ne se trouve que dans la tranquillité de l'Etat; et cette doctrine irréfragable est fondée sur ce fait évident et incontestable que la société est plus que l'homme, et l'Etat plus que la famille.

La Charte dit : « La liberté individuelle des Fran-
» çois est garantie, personne ne pouvant être pour-
» suivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi
» et dans les formes qu'elle prescrit. » Mais les lois de tous les pays en disent autant, et partout les cas de poursuite et d'arrestation sont prévus par les lois civiles ou criminelles, et les formes de jugement déterminées par les codes de procédure.

Mais quand l'autorité, sans loi expresse, ou armée d'une loi *ad hoc*, arrête un citoyen *hors de cas prévus par la loi*, et avec d'autres formes que celles qu'elle prescrit, prend-elle une mesure d'exception? Non, la mesure ou la loi sont les conséquences nécessaires de la première et de la plus fondamentale de toutes les lois, de cette loi qui n'a pas besoin d'être écrite et qui ne souffre pas d'exceptions de la loi de la tranquillité de l'Etat, fondée sur les garanties d'obéissance aux lois qu'il a droit d'exiger de chaque citoyen.

Cette garantie indispensable nous soumet tous sans exception, non-seulement à nous abstenir du crime,

mais à ne pas manifester, par notre conduite, de disposition habituelle ou prochaine à le commettre.

L'ordre public tout entier est fondé sur cette garantie, générale pour tous, spéciale pour quelques-uns. Ainsi le gouvernement n'accorde pas le plus petit maniement de deniers publics, sans la garantie d'un cautionnement; il ne nous permet pas le plus court voyage sans la garantie d'un passe-port; et nous-mêmes, dans les plus hautes fonctions, pairs ou députés, nous ne pouvons recevoir du roi ou du peuple l'institution législative, que sous la garantie d'un cautionnement d'âge et de propriété.

La tranquillité publique est un fonds commun dont nous avons tous le maniement, et que tous, et même dans les derniers rangs, nous pouvons troubler ou compromettre; tous nous en sommes donc responsables. La société peut donc dans tous les temps, et doit, dans des circonstances particulières, exiger de chacun de nous la garantie que nous ne le dissiperons pas, la garantie qu'en profitant de la protection qu'elle accorde à notre vie, à notre honneur, à notre industrie, à notre fortune, nous ne lui causerons aucun dommage.

Si l'on nioit ce principe, il faudroit renoncer à raisonner, et surtout à gouverner.

Toute association d'êtres humains demande cette garantie de chacun de ses membres, et aucune société, même de commerce, n'est possible qu'à cette condition.

Cette garantie, l'Etat doit, sous peine de périr, nous demander généralement à ces époques désastreuses où un trouble général dans la société indique clairement l'existence de perturbateurs, et il doit la demander spécialement de ceux qui manifestent des dispositions hostiles et malveillantes contre l'ordre public et le repos des autres citoyens.

Quand on a dit sous toutes les formes qu'une nation étoit flétrie par cette précaution, on a dit une sottise.

Les nations sont rassurées par cette précaution, et ne peuvent l'être qu'à ce prix.

Cette garantie que la société demande de chacun de ses membres, elle l'avoit *hypothéquée* partout sur l'homme tout entier, c'est-à-dire, sur les biens et sur les personnes, parce que les troubles dont elle cherche à se préserver, compromettent les personnes et les propriétés, et que la société doit protection aux unes comme aux autres. La loi nouvelle lui a retiré l'hypothèque sur les biens en abolissant la confiscation, loi établie et conservée chez les peuples les plus éclairés, et qu'a fait abroger la crainte des représailles; et nous voulons lui retirer l'hypothèque sur les personnes en lui refusant le droit de poursuivre et d'arrêter hors de certains cas *prévus par la loi*, qui ne prévoit pas tout, qui ne peut pas, qui ne doit pas tout prévoir, pas plus la loi civile que la loi criminelle, et nous faisons comme le médecin de Molière, qui ne veut traiter son malade que selon les règles prescrites par la faculté, et se console de sa mort parce qu'il est mort *dans les règles*.

C'est-à-dire, que nous voulons refuser à la société toutes les garanties que nous lui devons, et lui retirer toutes ses *hypothèques*.

Et voyez comment la loi en Angleterre est conforme à ce principe que la société cherche ses garanties en prenant *hypothèque* sur nos biens et sur nos personnes. Les Anglois, habitués à tout évaluer en argent, et même les choses qui en sont le moins susceptibles, demandent une caution pécuniaire à l'homme reconnu dangereux, comme ils l'exigeroient d'un fermier en retard ou d'un débiteur insolvable, et ils cherchent dans la propriété cette garantie que nous qui voyons l'homme avant la propriété, et le considérons sous un aspect plus moral, nous ne demandons qu'à l'homme en nous assurant de sa personne, si par ses propos, ses écrits, ses démarches, ses intérêts connus, ses liaisons, ses habitudes, en un

mot, sa vie entière, il donne à la société de justes sujets de suspicion et d'alarmes.

Ainsi la loi, qui dans les cas non prévus, et même non *prévisibles*, à cause de l'infinie variété des accidens de la société et des effets des passions humaines, permet d'arrêter un citoyen, est une loi aussi naturelle que la loi qui ordonne de punir le coupable, ou celle qui permet d'arrêter le prévenu; et loin d'accorder au gouvernement, par cette faculté, une loi d'exception, c'est au contraire une loi d'exception à la raison et à la nature que l'on fait cesser.

Et remarquez que cette garantie que nous contestons au gouvernement dans l'intérêt public, nous l'exigeons sévèrement les uns des autres dans notre intérêt personnel, et l'ordre domestique comme l'ordre public est fondé sur cette mesure de garantie. Nous n'accordons pas un avantage à un de nos semblables, nous ne prenons pas avec lui un engagement dont il puisse retirer quelque bénéfice; même les plus libéraux ne prêtent pas leur argent, ne traitent pas avec un domestique, un fermier, un locataire, un entrepreneur, un débiteur, sans exiger de lui des garanties sous une forme ou sous une autre; cautionnemens, endossemens, cautions réelles, dépôts d'argent, termes payés d'avance, certificats de bonne conduite, hypothèques, contraintes par corps, etc.; et lorsque nous ne pouvons exiger que des garanties morales, nous interdisons l'entrée de nos maisons et l'accès dans nos familles à l'homme, fût-ce même un parent, dont la conduite ou la réputation ne nous offrent pas une garantie de probité ou seulement de discrétion, et notre exigence sur ce point va si loin que dans nos mœurs et même dans nos lois, *inconnu* est presque l'équivalent de *suspect*, et *vagabond* ou sans domicile fixe, le synonyme ou peu s'en faut de *coupable*.

Nous n'attendons pas même pour refuser ou retirer notre confiance personnelle, que l'homme qui la sollicite ou qui l'avoit obtenue, soit *prévenu* ou *in-*

culpé de disposition à en abuser, il nous suffit qu'il en soit legitimement soupçonné; sur ce soupçon seul, l'homme le plus juste n'hésitera pas à lui retirer sa confiance, à le bannir de sa maison, à lui imprimer ainsi une sorte de flétrissure; et il n'y a pas un banquier qui ne fût ruiné, s'il lui falloit, pour renvoyer un garçon de caisse, tout ce qu'on demande de l'autorité pour séquestrer momentanément de la société un homme dangereux.

Mais lorsqu'il s'agit des intérêts de l'Etat on veut des préventions ou des inculpations préalables, les soupçons les plus fondés et les mieux motivés ne paroissent pas suffisans; et dans une matière aussi grave que l'ordre public, qui embrasse tous les intérêts particuliers d'honneur, de vie, de fortune, on exigeroit, ou peu s'en faut, que l'homme légitimement suspect eût été coupable avant d'être *prévenu* ou *inculpé*, et que le crime eût été consommé pour pouvoir autoriser le gouvernement à le prévenir. Il y a là aussi trop d'ineptie ou trop de mauvaise foi.

Mais ce qui met le comble à nos inconséquences est que dans cette même Europe où l'on s'échauffe si fort sur la liberté individuelle et la dignité de l'homme, cette liberté individuelle est sans contredit la denrée la plus vile et qu'on donne à meilleur marché. La moitié au moins de l'Europe et la partie la plus riche de ses habitans, est actuellement, volontairement et perpétuellement, sous le lien de *la contrainte par corps*, aux rigueurs de laquelle, quand elle est poursuivie, on n'échappe qu'en se tuant soi-même ou en ruinant les autres; et que ce sont ceux qui par état, et tous les jours, pour la plus petite somme d'argent, comme pour la plus grande, engagent à l'homme la liberté personnelle de l'homme, qui réclament le plus hautement contre toute atteinte à la liberté individuelle dans l'intérêt de la société.

On me dira peut-être qu'il n'y a pas de commerce possible, sans la faculté de faire arrêter un débiteur

en retard; et je répondrai, moi, qu'il n'y a pas, aujourd'hui surtout, de société possible sans la faculté de faire arrêter un homme reconnu dangereux, et que l'une est la condition nécessaire de l'état de société, comme l'autre est la condition nécessaire de la profession du commerce.

Cette faculté de *prévention* que l'Etat demande pour l'intérêt public, dans quelques législations, et je crois jadis dans la nôtre, la famille la demandoit dans son intérêt particulier; et un homme sérieusement et constamment menacé par un ennemi personnel d'attentats à ses biens ou à sa vie, pouvoit le mettre en état de *prévention* et demander contre lui une *sauvegarde* à l'autorité; et il nous reste encore quelque chose de cette loi dans les *mises en surveillance*.

Nous craignons d'arrêter et de détenir pendant trois mois un homme reconnu dangereux; et nous ne craignons pas d'enlever à leurs familles des jeunes gens irréprochables, pour les dévouer aux fatigues, aux mutilations, à la mort. C'est après des combats de centaures, que le gouvernement nous arrache, pour cinq ou six mois, comme une loi extraordinaire et d'exception, et à nous entendre, comme un monstre dans l'ordre politique, la faculté de faire arrêter et détenir trois mois, sans jugement, un homme reconnu dangereux : et nous avons fait une loi perpétuelle, fondamentale, une loi constitutive, de la faculté de décimer tous les ans la jeunesse de tout un royaume; lorsque, si on l'avoit voulu, l'enrôlement volontaire auroit suffi, et pour la plus petite somme d'argent, pour une créance trop souvent usuraire, un frère pourra faire mourir son frère en prison.

Ce mélange de mollesse pour les uns, de rigueur pour les autres, si inégalement, si singulièrement distribué, est un vaste sujet de réflexion.

On peut s'étonner que la discipline militaire ou commerciale soit si rigide, et la discipline politique si molle et si lâche, ou plutôt on ne s'étonne plus que

des gouvernemens forts à défendre leurs frontières contre l'étranger, soient si foibles à défendre leur tranquillité intérieure contre des factieux. On ne s'étonne plus de les voir périr au milieu de toutes leurs forces, semblables à des paralytiques, qui, en conservant tous leurs membres, en perdent l'usage et le mouvement.

C'est avec des lois sévères qu'on fait des peuples forts, comme c'est avec une discipline sévère qu'on fait une bonne armée ; et les hommes qu'on veut faire foibles et indulgens pour le vice, seront indifférens à la vertu.

Ainsi, loin que le gouvernement ait besoin de se justifier en proposant des mesures qu'on appelle des lois d'exception, et qui sont des lois tout-à-fait naturelles, il auroit besoin au contraire de se justifier, s'il ne nous en proposoit pas, et il est seulement à craindre qu'il n'en propose que d'insuffisantes et qui n'ajoutent rien à la force, ou plutôt à la foiblesse des lois ordinaires, dans un temps si malheureusement fertile en hommes dangereux, aigris, qui nourrissent d'implacables ressentimens, ou se repaissent de coupables espérances ; d'hommes dont l'esprit est faussé par toutes les erreurs, le cœur endurci contre tous les sentimens ; indifférens aux crimes, inaccessibles aux remords ; d'hommes étrangers à l'humanité, qui errent dans des espaces imaginaires, cherchant une société qu'ils puissent *constituer* avec leurs *opinions*, et administrer avec leurs passions; d'hommes enfin qu'il faut par pitié défendre d'eux-mêmes, et contre lesquels il faut, par devoir, défendre la société, la civilisation, et le genre humain lui-même. C'est pour cela que des lois semblables ont déjà été accordées les années précédentes et qu'elles le seront encore aujourd'hui ; et lorsqu'on accuse de contradiction quelques membres de la chambre qui les ont alors repoussées et qui en soutiennent aujourd'hui la nécessité, on ne fait pas attention à bien d'autres contradictions et qui ne sont

pas en paroles. On a vu les plus fermes soutiens du despotisme militaire de Buonaparte, de ce pouvoir, absolu comme le pouvoir royal, arbitraire comme le pouvoir populaire, illimité comme le pouvoir des révolutions; on a vu les suppôts les plus vigilans de sa police, les agens les plus actifs de son administration, épris tout à coup de la liberté individuelle, si étrangement froissée sous ce gouvernement, en embrasser la défense avec toute la chaleur d'un premier sentiment, et accuser les autres de la méconnoître.

On ne veut pas que la société soupçonne; et nous-mêmes, si dans nos familles un désordre a été commis, nous soupçonnons toute la maison, et nous interrogeons jusqu'à nos enfans. Le soupçon de la justice est l'arrestation; elle peut porter de faux jugemens, mais elle ne porte pas des jugemens téméraires. Dans son impartialité, elle ne connoît aucun de nous ou plutôt elle nous connoît tous comme capables des crimes auxquels nos penchans nous poussent, et nos imprudences, même sans intention criminelle, peuvent dans certains temps suffire à sa susceptibilité; car, hors les temps des *comités de salut public*, on n'arrête que des imprudens. Quand il faut punir le crime, la justice dit : « Mieux vaut que dix coupables échappent » au supplice que si un innocent succomboit » ; mais quand il faut le prévenir, elle dit : « Mieux vaut que » dix innocens soient soupçonnés que si un grand » crime étoit commis ». L'honnête homme ne s'en offense pas; il sait que telle est la condition nécessaire de l'état social qui mêle, sans les distinguer à *des signes certains*, les bons et les méchans, et que ce mélange inévitable, et qui doit, nous dit le grand livre en morale, *durer jusqu'à la moisson*, fait jouir les méchans des avantages qui devroient être réservés aux bons, et expose les bons aux soupçons qui ne devroient atteindre que les méchans. La société, je le répète, peut nous soupçonner tous de crime, parce que nous avons tous du penchant à le commettre. La

probité elle-même va souvent au-devant du soupçon; et si, dans un lieu fermé et entre gens honnêtes, il se perdoit un effet précieux et facile à cacher, aucun d'eux ne voudroit sortir sans avoir montré ses mains et retourné ses poches.

Pour moi qui apprécie autant que qui que ce soit la dignité de l'homme, et un peu mieux que bien d'autres, l'excellence, la majesté et la nécessité de la société, j'ai peine à concevoir qu'on veuille renfermer l'existence et la sûreté des Etats dans le cercle étroit de nos courtes prévisions; je regarde comme une grande erreur de dire au gouvernement : « Vous ne sortirez pas des cas » prévus par la loi et des formes qu'elle prescrit, même » quand le maintien de l'ordre public vous paroî- » troit l'exiger » ; car ce gouvernement pourroit vous répondre : « Est-ce Dieu ou les hommes qui ont » fait cette loi; et si des hommes avec des lumières si » bornées, et qui avoient peut-être trop d'aisance dans » leur fortune, trop de probité dans leurs habitudes, » trop de franchise et de simplicité pour imaginer » seulement tout ce qu'il y a de malice et de corrup- » tion dans le cœur de l'homme, et d'artifices dans son » esprit, n'ont pu connoître à l'avance tous les crimes » que les passions haineuses et cupides sont capables » de commettre, laissez le gouvernement, pour votre » propre sûreté, prévenir tout ce que ces législateurs » n'ont pas su prévoir » ?

Mais pourquoi donc les lois que l'on réclame aujourd'hui paroissent-elles des lois d'exception dans certaines formes de gouvernement, et sont-elles dans d'autres combinaisons, des lois ordinaires? La réponse est facile. Quand un gouvernement est dans un état naturel, il a toujours, et à tout instant de sa durée, tout ce qu'il lui faut pour se conserver, car la conservation est la première loi de la nature. Il n'a pas besoin de demander aux hommes sur lesquels ou pour lesquels il dit ag r, des lois extraordinaires; car si ces hommes refusoient ce qui seroit nécessaire à la conservation de

la société, la société seroit en péril et le gouvernement ne pourroit remplir sa destination; et le pouvoir, le pouvoir conservateur, dépendroit des sujets, et par conséquent de ceux contre lesquels il faudroit défendre et conserver la société.

Mais dans d'autres formes de gouvernement où la législation est le produit des discussions ou des débats de corps délibérans, et qui admettent comme élémens nécessaires, des oppositions qui finissent toujours par devenir des partis, chacun peut craindre d'être à son tour victime du parti qui triomphe, et de voir sa liberté opprimée ou sa plainte étouffée. Dans les autres gouvernemens on ne peut redouter que la vengeance d'un homme, vengeance bornée, et contre laquelle la défense et la réparation sont toujours possibles. Dans ceux-ci, on a à craindre les vengeances d'un parti, qui sont sans mesure comme sans réparation. Alors, le particulier, au lieu d'offrir au gouvernement les garanties dont je parlois tout à l'heure, lui en demande à lui-même et lui dit : « Si vous ne pouvez empêcher » les partis, leurs triomphes et leurs vengeances, af- » foiblissez vos lois de peur qu'elles ne deviennent » des armes redoutables entre les mains des uns ou des » autres » ; et le gouvernement, bien convaincu des dangers dont il ne peut préserver le particulier et dont celui-ci ne peut se garantir par ses propres forces, lui donne comme garantie *qu'il ne sera pas arrêté hors des cas prévus par la loi,* et qu'il sera libre de publier ses opinions ; et se bornant aux lois strictement nécessaires pour punir le désordre, lui abandonne toutes les lois qui pourroient le prévenir. Le gouvernement et le particulier sont l'un à l'égard de l'autre, comme deux joueurs d'échecs de force inégale dont l'un, pour rétablir l'égalité, donne des pièces à l'autre: ainsi sous ce point de vue, ce que nous regardons comme un bienfait de quelques gouvernemens n'en seroit que le correctif nécessaire; et ce n'est pas la loi,

c'est la société elle-même qui seroit dans un état d'exception.

Je n'ai pas répondu à l'éternelle accusation d'arbitraire; ce sont en général ceux qui ont exercé un arbitraire si étendu sur nos biens et sur nos personnes qui en témoignent les craintes les moins mesurées, et il semble à les entendre qu'on va décréter la France entière *de prise de corps*. Réduisons ces exagérations à leur juste valeur. Partout où il y a des hommes en pouvoir, il y a du pouvoir arbitraire ou discrétionnaire; et à moins qu'on ne veuille une société sans hommes, comme on veut une religion sans prêtres et une monarchie sans nobles, il faut s'y résigner. Est-ce qu'il n'y a pas de l'arbitraire dans les jugemens? et lorsque des juges ou des jurés sont divisés, sur le sens d'une loi, sur son application, ou sur l'appréciation des témoignages qui déposent de l'existence d'un fait ou de l'action d'une personne; s'il y a de la raison dans ceux qui affirment, n'y a-t-il pas de l'arbitraire dans ceux qui nient? c'est-à-dire que les uns ou les autres croient, et sans autre instrument de crédibilité que leur raison particulière, que tel est ou n'est pas le sens de la loi ou l'existence du fait. Qu'un magistrat me fasse arrêter parce que je me trouve, dit-il, *dans un des cas prévus par la loi*; que le jugement subséquent m'acquitte et déclare par conséquent que je n'étois pas dans les cas prévus par la loi, il est évident que le magistrat m'avoit arbitrairement fait arrêter, quoiqu'en se conformant ou croyant se conformer à la loi. Certes, c'est là de l'arbitraire légal le pire de tous : et il n'y a pas d'arbitraire moins à redouter que celui de trois ministres, qui, revêtus des premières fonctions de l'administration et de la plus grande confiance du roi, offrent certainement une garantie plus que suffisante de modération, de sagesse et d'absence de ces petits ressentimens qu'on retrouve trop souvent dans des places et des conditions inférieures. En Autriche, en Russie, presque partout on

est exposé à cet arbitraire ministériel; il est à redouter pour l'Etat, dont les ministres peuvent conduire les affaires sans sagesse et sans prévoyance (et nous en avons eu de grands exemples); mais il est en vérité bien peu à craindre pour les particuliers; et l'ordre public, lorsqu'il demande des mesures sévères, a bien plus à redouter cette philanthropie niaise si commune aujourd'hui dans les plus hautes conditions qui pleure sur le crime comme s'il n'étoit qu'un malheur, et dans le coupable le plus frénétique ne voit qu'un malade qu'il faut traiter par des rafraîchissans et des calmans.

Si l'on veut qu'il n'y ait pas d'arbitraire dans le gouvernement des hommes, il faut ôter aux hommes leur esprit qui leur présente les mêmes choses sous des aspects si divers, et lorsqu'ils sont en dignité, met le pouvoir même légal à la *discrétion* et à l'*arbitraire* de leur raison; il faut en faire des machines, et les juger comme on les punit, par le jeu d'une mécanique aveugle qui opére sur des êtres intelligens comme sur des morceaux de bois; et encore à toutes ces mafaonnettes il faudra un *souffleur*, à cette mécanique il faut un moteur, un directeur, et nous voilà retombés, dans l'arbitraire.

L'arbitraire funeste et contre lequel il n'y a pas de remède, est celui des lois faites arbitrairement par des hommes avec la foiblesse de leur raison et la violence de leurs passions, et qui, une fois qu'ils les ont faites, et trop souvent dans leurs seuls intérêts, crient à leurs égaux : Voilà la loi, prosternez-vous et adorez. Et les générations abusées s'élèvent dans l'esclavage de lois fausses et corruptrices qui dégradent un peuple, obscurcissent sa raison, hébêtent son esprit, et ne laissent plus rien d'aimable dans ses mœurs ni de généreux dans ses habitudes. L'arbitraire des hommes est passager comme eux, et il est même, chez les plus mauvais, tempéré par mille obstacles. Que la législation soit naturelle et raisonnable, que les gouvernemens soient agissans et

fermes, et les hommes, réglés par les lois, contenus par l'administration, ne se plaindront plus de l'arbitraire des gouvernemens.

DE BONALD.

Influence des doctrines révolutionnaires sur l'assassinat de M. le duc de Berri.

Un grand crime a consterné la France.* La révolution lui est apparue de nouveau, mais cette fois réfugiée dans l'ombre, et de là épiant la race de nos rois pour continuer à répandre ce sang qu'elle n'a pu encore épuiser. Elle s'est révélée dans un seul homme telle que nous la vîmes dans cette funeste assemblée qui la manifesta au monde. C'est la même impassibilité dans le crime, la même fureur. Haine de Dieu, haine des rois, voilà ce qui l'armoit alors, voilà ce qui la soulève encore!

Et l'on se divise pour savoir si Louvel a des complices, ou si son crime est un crime isolé. Que Louvel ait des complices ou n'en ait pas, c'est à la justice à s'en informer. Il s'agit ici d'un plus haut intérêt que le sort de quelques individus. Si la cause de ce crime subsiste dans nos lois, le mal est bien plus grand puisqu'il peut sans cesse se reproduire. Et quel est l'homme, en effet, quel est le parti qui peut affermir le bras du parricide et lui faire mépriser la vie quand il va donner la mort? Il y a ici une force plus qu'humaine : c'est la force de l'erreur. La vérité seule ou l'erreur, peuvent régner à ce point sur la pensée, sur le cœur et sur le bras; la vérité ou l'erreur peuvent seules faire taire la nature, et laisser comme nous l'avons vu dans Louvel et dans M. le duc de Berri, l'homme tout entier au crime ou à la vertu.

Je le répète, Louvel vivant ou mort, ses complices connus ou ignorés, la justice de la société seule sera

* le 13 Février

satisfaite ou pourra se plaindre; mais ce que l'existence de la société même réclame, c'est qu'une leçon si cruellement achetée ne soit pas perdue, c'est que le gouvernement au bord du précipice, se souvienne qu'une fois qu'on y est tombé, il n'y a plus de degrés pour remonter; c'est qu'il s'occupe enfin d'examiner la maladie qui consume le corps social, et dont l'assassinat d'un de nos princes n'est que l'effrayant symptôme.

Disons-le hautement : il est un pouvoir qui s'est élevé dans la société contre le pouvoir du Roi. Ce pouvoir est celui des écrivains révolutionnaires. Appuyés sur des lois dont l'interprétation n'est point fixée, ils osent prêcher ouvertement l'athéisme ou l'indifférence des religions et la souveraineté du peuple. Ces hommes audacieux s'interposent entre le roi et son peuple. Ils menacent le roi du peuple, et le peuple du roi, et ils sèment la division pour s'élever à son aide. Profitant des passions que *la convention et l'empire* ont excitées parmi nous, ils secouent ces deux brandons de discorde, pour allumer de nouveaux incendies. Sans doute ils n'ont pas créé les passions révolutionnaires, mais ils les fomentent par leurs doctrines. *S'il n'y a point de crime* (1) *qui n'ait été une penseé ou une erreur, avant d'être une action,* le crime de Louvel, tout horrible qu'il est, est donc bien moins fatal à la société que les doctrines que répandent tous les jours ceux qui ont armé son bras. Oui, ce sont ces fatales doctrines qui ont assassiné M. le duc de Berri, parce qu'elles seules peuvent enfanter des fanatiques, parce que les doctrines seules portent en elles la vie et la mort. La souveraineté du peuple, doctrine née de la révolte pour la justifier, ou proclamée avant la révolte pour lui applanir les voies, prêchée par les ligueurs, produisit d'abord Jean Châtel et Ravaillac. Renouvelée parmi nous, elle a

(1) M. de la Mennais.

dressé l'échafaud sur lequel est monté Louis XVI, et aiguisé le poignard qui a frappé M. le duc de Berri.

Mais qu'est-ce qui les a ranimées ces hideuses doctrines, c'est la liberté accordée aux écrits révolutionnaires ; ce sont eux qui ont fait germer dans la société les semences de mort qu'à une autre époque ils y avoient déjà déposées; ce sont eux qui répandant leur venin ont infecté de nouveau les âmes, et allumé ce sombre fanatisme qui nous glace aujourd'hui de terreur. Mais depuis cinq ans, nous disent certains hommes, depuis cinq ans Louvel avoit conçu son attentat. Et disons-nous que la révolution soit d'hier? La déclaration que les Bourbons alliés aux étrangers étoient ennemis de la France est-elle d'hier? La révolution a-t-elle cessé un moment depuis 30 ans? Buonaparte exécuta ses arrêts en faisant périr le duc d'Enghien comme ayant porté les armes contre son pays, et Louvel a exécuté ses ordres en frappant un prince qu'on lui désignoit comme ayant porté les armes contre la France. La veille du jour de l'assassinat de M. le duc de Berri, nous avons lu dans un journal propagateur ardent des doctrines révolutionnaires, que la noblesse avoit amené tous les maux sur nous, en s'unissant aux étrangers, et le lendemain Louvel a assassiné un Bourbon, parce que les Bourbons, disoit-il, avoient armé les étrangers contre la France. Exécrable erreur, prêchée encore aujourd'hui! comme si la révolution seule n'étoit pas coupable de la guerre étrangère, de la guerre civile, et de tous les maux qui ont fondu sur notre malheureuse patrie. En 92, l'Europe s'est armée contre les révolutionnaires qui avoient déclaré tous les gouvernemens leurs ennemis. En 1814, elle a poursuivi sur notre territoire l'homme qui avoit fait peser sur eux son joug de fer : en 1815, elle s'est levée de nouveau contre ceux qui persévéroient à défendre l'ennemi de la France et du monde.

Qu'on les déclare donc enfin ennemis de la patrie

ceux qui osent répandre encore de semblables maximes; car le poignard de Louvel est innocent; bien plus, c'est une action héroïque que la sienne, si les doctrines prêchées par les journaux révolutionnaires sont vraies, si le peuple est souverain, s'il peut changer sa religion, déposer ses princes, et créer une patrie indépendante de Dieu et du roi. Oui, si les décrets de la convention ont quelque réalité, les Bourbons sont entrés en France contre la volonté de leur souverain et contre les lois, et Louvel, en assassinant M. le duc de Berri, n'a été que l'exécuteur des hautes œuvres de la révolution. Réveillons-nous donc, enfin. Quelques jours avant l'assassinat de Louvel, dans une séance mémorable, on avoit vu une assemblée hésiter à repousser un régicide, on avoit entendu un député (1) dire que *régner, c'étoit légitimer la révolution* : mais la révolution ne veut rien de légitime.

Hélas! cette erreur fut celle de l'Europe quand elle entra en France. Le despotisme fit illusion sur l'anarchie, et les rois ne virent pas que la révolution, qui est tour-à-tour anarchie ou despotisme, s'étoit réfugiée en Buonaparte, quand elle voulut réunir toutes ses forces pour s'élancer sur l'Europe. L'état où nous sommes n'est donc pas seulement le résultat de la marche de quelques ministres qui se sont succédés à la tête de nos affaires; c'est le système qu'on nous a imposé, c'est ce désir de légitimer la révolution qui nous a perdus. Insensés! nous bâtissons sur un volcan avec les débris que sa fureur a accumulés!

Qui ne jette aujourd'hui des yeux d'effroi sur la société en voyant que le pouvoir flotte au hasard, et que chacun se croit roi, parce que chacun croit être appelé à son tour à dominer la société? Et qu'on ne pense pas que la force physique seule puisse tout

(1) M. Kératry.

terminer. Il faut qu'un pouvoir réparateur s'élève, et ce n'est qu'au nom des véritables intérêts de la société qu'il peut s'accroître. Mais, dira-t-on, comment les reconnoître aujourd'hui? Qu'on veuille seulement être attentif. Qu'un homme, quel qu'il soit, qui veut sauver la France, et par elle l'Europe, l'interroge, et il entendra cette réponse :

« Détruire les principes de la révolution, l'athéisme, la souveraineté du peuple, avec toutes leurs conséquences, les poursuivre partout, sous quelque forme qu'ils se présentent, et sous quelque nom que ce soit, voilà le moyen de régénération. Mais point de demi-mesure. Plus de tiers-parti. Qu'on proclame hautement les opinions qui assurent l'ordre politique et religieux. C'est ainsi qu'on ressaisira la direction des esprits, et la révolution sera finie dans le pays où elle a commencé. »

GENOUDE.

De l'Eglise grecque (1).

Je tiens pour accordée la thèse générale, qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre; toute la

---

(1) Une dame russe, qui avoit été très-frappée de la lettre de M. de Maistre, que nous avons citée dans la première livraison du *Défenseur*, lui écrivit pour lui demander si, deux religions (la Grecque et la Latine) ne différant que sur deux points très-peu importans, on ne pouvoit pas dire qu'il n'y avoit pas réellement de schisme : c'est la réponse de M. de Maistre que nous citons ici.

question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le Grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importans n'est pas nouvelle : elle se présente naturellement à tout esprit conciliant tel que le vôtre, qui voudroit réunir ce qui est divisé, ou à tout esprit alarmé, peut-être encore comme le vôtre, qui voudroit se tranquilliser ; ou enfin à tout esprit arrogant et obstiné (très-différent du vôtre), qui a l'étrange prétention de choisir les dogmes, et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Eglise mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savoit fort bien ce que c'étoit qu'un dogme faux ; mais que jamais elle ne comprendroit ce que c'étoit qu'un dogme important ou non important parmi les dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Je conviens, si vous voulez, qu'il importe peu, avant la décision, qu'on croie que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils; mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé, autrement il n'y aura plus d'unité ni d'Église.

Sous ce point de vue l'Eglise grecque est aussi séparée de nous que l'Eglise protestante ; car si le gouvernement d'Astracan se sépare de l'unité et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe peu qu'il retienne la langue de l'empire, les usages de l'empire, plusieurs et même toutes les lois de l'empire ; il ne sera pas moins étranger à l'*empire* russe, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Eglise catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire. Elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corpo-

ration de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. C'est une vérité à la portée de l'homme le plus borné, que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire, et plus il doit être fort et unique; de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique. Pourquoi donc l'Eglise catholique (c'est-à-dire universelle) seroit-elle exempte de cette loi générale ou naturelle? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que pour la moindre question de discipline il faille consulter et même assembler les évêques de Rome, de Québec, de Moscou.

Aussi les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans l'Eglise sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clairement.

S'il étoit permis de donner des degrés d'importance parmi des choses d'institution divine, je placerois la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse, qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière. Je veux parler de l'église anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangère à toutes les autres églises réformées, uniquement parce que le bon sens anglois a conservé la hiérarchie. Sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette église un argument que je crois sans réplique. Si vous croyez, lui a-t-on dit, la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le seroit-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Eglise universelle? Je ne crois pas qu'un Anglois puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers

sans aucune forme d'administration, et qu'il s'agisse de lui en donner une ; que diroient les hommes sages chargés de ce grand œuvre ? Ils diroient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille : c'est un gouvernement comme un autre ; il faut le remettre à tous, à quelques-uns ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières. Et si l'on s'accordoit tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales, et par les coutumes, avec des états-généraux pour les grandes occasions, composés d'un souverain qui seroit le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal et d'un tiers-état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or, c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Eglise depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople en 860, où la dernière acclamation fut à la mémoire éternelle du pape Nicolas, jusqu'à celui de Trente, où les pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : Salut et longues années au très-saint Père, au souverain Pontife, à l'Evêque universel.

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorême mathématique, que non-seulement nul particulier, mais encore que nulle section de l'empire n'a droit de s'élever contre l'empire même qui est un et qui est tout.

Si quelqu'un demandoit en Angleterre ce qu'il faudroit penser d'une province qui refuseroit de se soumettre à un bill du parlement, sanctionné par le roi ; tout le monde éclateroit de rire. On diroit par acclamation : Où donc est le doute ? La province seroit révoltée ; il faudroit publier la loi martiale et y envoyer des soldats ou des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse ; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté hors de la communauté qu'il a voulu dissoudre.

Lorsque Luther crioit si haut dans l'Allemagne : Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque, et je me soumettrai ; et lorsque des princes mêmes applaudissoient à cette prétention, non-seulement Luther étoit un révolté, mais de plus il étoit un sot ; car jamais le souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule, mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le souverain peut se tromper, de manière que l'infaillibilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposition (qui a cependant toutes les forces de la réalité) ; au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infaillible au pied de la lettre. Car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Eglise à des élus d'un ordre supérieur, s'il n'avoit pas donné l'infaillibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'auroit rien fait, moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or, tous les chrétiens partent du principe que l'institution est divine; et comme on ne peut manifestement durer que par l'infaillibilité, soutenir que son gouvernement a pu se tromper, c'est très-évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle ne l'est pas.

Que disoit votre Photius dans la fameuse protestation qu'il écrivit au neuvième siècle contre la décision du concile de Constantinople ?

Nous ne connoissons ni Rome, ni Antioche, ni Jéru-

salem, ni tous les autres juges, quand ils jugent comme ils font en cette assemblée, contre le droit et l'équité, contre la raison naturelle et contre les lois de l'Eglise ; nous ne connoissons d'autre autorité que ces lois.

Que disoient les législateurs calvinistes de l'Angleterre au seizième siècle ?

L'église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antioche s'est trompée, celle d'Alexandrie s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée même dans les matières de foi. Les conciles généraux ont erré de même, il n'y a donc de véritable règle que la parole de Dieu.

Vous voyez que le schisme est toujours le même ; il peut bien changer de langue, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique. Imaginez des hommes qui disent : Nous ne connoissons ni juges, ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugent comme ils le font trop souvent, contre les lois de l'empire ; nous ne connoissons d'autres juges que ces lois. La police s'est trompée, les siéges se sont trompés, le sénat s'est trompé, il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur. Nous avons un code : dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison, sans recourir à des juges ignorans, passionnés et affoiblis comme nous.

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc le schisme heurte de front les principes les plus évidens de la logique ; il est contraire aux lois fondamentales de tout gouvernement, et ridiculement inexcusable. Il est bien vrai que lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté ; ah ! je le crois : quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort ? c'est une contradiction dans les termes ;

car du moment où elle diroit : J'ai tort, elle ne seroit plus révolte.

Mais remontez aux temps qui ont précédé le schisme, et vous trouverez même dans les actes de la révolte, des armes pour la combattre.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas Ier. en 869, pour faire confirmer son élection ; l'empereur Michel demander à ce même pape des légats pour réformer l'église de Constantinople, et Photius lui-même tâcher encore après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII, pour en obtenir la confirmation qui lui manquoit ?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople en corps recourir au pape Etienne en 886, reconnoître solennellement sa suprématie et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Etienne, frère de l'empereur, ordonné par un schismatique ?

N'a-t-on pas vu l'empereur romain qui avoit créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir en 932 au pape Jean XII, pour en obtenir les dispenses nécessaires et lui demander le pallium pour l'église de Constantinople, une fois pour toutes, sans que chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour ?

N'a-t-on pas vu l'empereur Bazile envoyer encore des ambassadeurs en 1019 au pape Jean XXII, pour en obtenir le titre de patriarche œcuménique, à l'égard de tout l'Orient, comme le pape en jouissoit sur toute la terre ?

Etranges contradictions de l'esprit humain ! Les Grecs reconnoissoient la souveraineté de l'église latine, en lui demandant des grâces, puis ils se séparoient d'elle parce qu'elle leur résistoit : c'étoit la reconnoître en l'abdiquant.

Et prenez bien garde, qu'en rejetant cette souveraineté, ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre église, si fière et si dominatrice, de manière que toutes les églises sont demeurées *acéphales*,

comme dit l'école, c'est-à-dire, sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure pour les maintenir dans l'unité; tant la suprématie du pape étoit incontestable.

Il résulte de ce beau système, qu'on veut bien un empire de Russie, mais point d'empereur de Russie, ce qui est tout-à-fait ingénieux.

Plus d'une fois, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société avec une gravité digne de compassion que ce n'est point l'église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Il vaudroit autant dire que Pougatchoff ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire Catherine se révolta contre Pougatchoff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs : l'orgueil de l'Eglise romaine, les abus, les innovations, le despotisme, etc.; je donne le défi solennel à toute l'Eglise grecque en corps, de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ avec une précision mathématique contre Catherine II, en faveur de Pougatchoff.

C'en est assez, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre la ridicule fausseté du principe sur lequel repose le schisme. Il me reste une tâche encore plus importante: c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes que vous êtes bien éloignée de connoître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets. La vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est imperceptible sous la lentille du microscope; cependant la mort y passe facilement. Le monde moral est plein, comme le monde

physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élance dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre. Alors l'orgueil a beau crier: Il n'y a point de mal, tout va bien; laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connoître toute l'étendne du désordre, il faut d'abord connoître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les églises séparées avec l'Eglise mère, vous serez frappée de la différence. Celle-ci se distingue par trois grands caractères qui frappent les yeux les moins attentifs : la persuasion, l'autorité et la fécondité.

1° *La Persuasion.* La devise éternelle de l'Eglise est le mot du prophète : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ;* sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer. Le doute, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, n'habite point la cité de Dieu, et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus grande importance : c'est que dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude, tandis que parmi nous la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si contagieux que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais ; il ne cesse d'enseigner, et je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit de prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires, qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, et qui semblent n'appartenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins de je ne sais quel esprit inexplicable, qui pénètre dans le cœur, et de là dans l'esprit, au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savans ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2°. *L'Autorité.* A la fin du sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Ecriture sainte où le sceau divin est le plus marqué), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables: «Or le peuple étoit ravi de sa doctrine, car il n'enseignoit pas comme ses docteurs, mais comme ayant la puissance.» Examinez la chose de près, et vous verrez que ce divin législateur a transmis ce privilége (autant du moins que le souffre la nature humaine), au ministère qu'il a établi sur la terre. Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne; si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez, à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle comme ayant la puissance.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a dans cette capitale des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes, bien plus contraires que nous à la foi du pays: qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent? Il en est bien autrement des catholiques; ils ne peuvent dire un mot, ni faire un pas, qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution; car toute religion fausse sent qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3°. *La Fécondité.* Comment cette religion, qui est fille de Dieu, ne participeroit-elle pas à la puissance créatrice? Considérez-la depuis son établissement; jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites; aucune peine, aucun danger ne l'effraie. Elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonois, et sans les entraves que lui donnent d'aveugles gouvernemens, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où

s'arrêteroient ses entreprises et ses succès : tantôt elle travaille sur elle-même, et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissemens, tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Eglise, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement. Or, cette conscience enseigne à tous les hommes qu'il seroit souverainement déraisonnable de s'arroger le droit de se séparer d'une église quelconque et de refuser ce même droit à une autre. Si le Grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnoître la suprématie de Rome dans le onzième siècle, de quel front condamneroit-il le protestant qui a usé du même droit dans le seizième? De quel front même condamneroit-il son propre frère, qui refuseroit de croire leur mère commune? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement, à ce qu'elles disent; et pourquoi non? Dans le fond, cependant, ce beau nom de tolérance n'est qu'un synonyme honnête d'indifférence. Jamais depuis leur séparation il ne leur est arrivé de faire des conquêtes. A peine ont-elles osé l'entreprendre, ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout-à-fait insignifians. Le ministère, dans ces églises, n'a pas l'autorité qui lui seroit nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares. Il n'a pas même celle dont il auroit besoin à l'égard de ses propres ouailles : et la raison en est simple; car en s'examinant lui-même, il s'aperçoit d'une manière plus ou

moins claire, qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a point d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute opinion se trouve renvoyée au jugement particulier. Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent, pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne, et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait donc, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignans et les enseignés : à la défiance succède le mépris, et insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société; il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent pas à passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir dans ce genre des différences en plus ou en moins; mais le principe est incontestable : dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute agrégation se dissout. Il y bien des églises, mais plus d'Eglise. Il y a bien des évêques, mais plus d'épiscopat; ces mots d'Eglise orientale ou d'Eglise grecque ne signifient rien du tout : il est faux que l'Eglise de Russie appartienne à la grecque. Où est le lien de coordination? Quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe? L'archevêque d'empire envoyé par l'empereur de Russie va prendre possession dans ce moment de l'archevêché de la Moldavie : le siége de Constantinople ne s'en mêlera aucunement. Si demain le sultan reprenoit la Moldavie, il chasseroit l'archevêque et en introduiroit un autre. Tous ces évêques ainsi indépendans d'une autorité commune, et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle qui leur commande comme à ses

soldats, tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leurs cœurs ce qu'ils sont ; c'est-à-dire rien, et comment les estimeroit-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes ?

Ainsi donc, plus de pape, plus de souveraineté ! plus de souveraineté, plus d'unité ! plus d'unité, plus d'autorité ! plus d'autorité, plus de foi ! Je parle en général, considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les églises séparées ; par où vous voyez ce qu'il en est de ces points de différence qui vous paroissent légers.

Mais je laisserois échapper la plus importante considération, si je négligeois de vous faire apercevoir un autre anathème particulier aux églises simplement schismatiques, et qui mérite toute votre attention. Il vaut bien mieux nier les mystères qu'en abuser, et sous ce point de vue, vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestans. Les sacremens étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale.

Vous voyez à quel point nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion ; et moi je crois que vous êtes catholiques précisément comme un citoyen de Philadelphie est Anglois. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne ne crois pas que pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale : le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre, qui a produit celle-ci : *Que faut-il faire* ? Or, sous ce point de vue,

l'avantage du Grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne sauroit presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme. Par exemple lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle; de manière que s'il avoit eu le bonheur de reconnoître la vérité, sa conscience devroit souffrir excessivement. Mais vous n'êtes pas dans le cas de lui reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons: c'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de St.-Pierre.

Je suis, etc.

L'Homme et la Société.

Il y a deux sociétés, comme il y a deux hommes; et la société n'est que le développement extérieur, ou la manifestation permanente de l'homme, de même que l'homme est le type, et, dans sa rapide existence, l'image fugitive de la société.

Il y a un homme qui reconnoît Dieu, ou le pouvoir général qui régit les êtres intelligens; un homme dont la raison et le cœur se soumettent aux lois émanées de ce pouvoir; un homme qui croit et qui obéit: et toutes les pensées de cet homme sont vraies, et toutes ses volontés sont droites; la vérité est dans son intelligence, l'ordre dans ses affections et dans ses actions; il vit de lumière et d'amour, et la paix est en lui.

Il y a une société qui reconnoît Dieu, et le pouvoir général établi de Dieu, et qui se soumet aux commandemens émanés de ce pouvoir; une société qui croit et qui obéit: et toutes les doctrines de cette société sont vraies, et toutes ses lois sont justes; la vérité est dans sa raison, l'ordre dans ses sentimens et dans sa police; elle vit de lumière et d'amour, et la paix est en elle.

Il y a un homme qui se fait Dieu, ou qui refuse de reconnoître un pouvoir général au-dessus de lui; un homme dont la raison et le cœur ne se soumettent à aucune autorité, à aucune loi, qu'autant qu'il leur plaît; un homme qui ne croit ni n'obéit: et toutes les pensées de cet homme sont fausses et incertaines, toutes ses volontés déréglées; l'erreur est dans son intelligence, le désordre dans ses affections et dans ses actions; il essaie de se nourrir de ténèbres et de haine, le trouble est en lui.

Il y a une société qui refuse de reconnoître Dieu et le pouvoir général émané de Dieu; qui ne se soumet à aucune autorité, à aucune loi qu'autant qu'il lui plaît; une société qui ne croit ni n'obéit; et toutes les doctrines de cette société sont fausses et incertaines, toutes ses lois injustes ou absurdes; l'erreur est dans sa raison, le désordre dans ses sentimens et dans sa police; elle essaie de se nourrir de ténèbres et de haine, et le trouble est en elle. *Conturbatœ sunt gentes, et inclinata sunt regna.*

Quand l'homme ne compte que sur lui-même pour son salut, la société ne compte non plus que sur les hommes pour se sauver. Elle attend tout de la raison particulière; elle lui demande la vérité, l'ordre, la vie; on en a fait un Dieu, elle l'invoque.

Sur la cessation ou suspension du Conservateur.

N'AYANT jamais eu l'honneur de faire partie de l'association du *Conservateur*, que je n'ai servi qu'en volontaire, j'ai quelque droit de penser que nulle opinion à son égard ne peut être plus désintéressée

que la mienne. Si quelque partialité s'y glisse, elle tient à de si bons sentimens que je ne puis ni me la reprocher ni m'en défendre.

Le *Conservateur* cesse de paroître. Je ne m'arrêterai pas sur la distinction qu'on peut faire entre suspension ou clôture, mort ou léthargie. Ces synonymies sont bien quelque chose pour un malade, mais je doute qu'il en soit de même pour un livre quand l'esprit qui l'animoit se retire pour se consacrer à d'autres travaux.

Pendant dix-huit mois le *Conservateur* a répandu en France et en Europe une morale pure et une saine politique. Partout il a posé la digue au torrent de fureurs et d'extravagances que les restes déchaînés de la révolution vomissoient encore, et en comparant la France d'il y a dix-huit mois à la France d'aujourd'hui, on doit à ses travaux cette conviction consolante que le vice marche aujourd'hui moins vite que la vertu, et l'erreur que la vérité.

Mais cette honorable carrière étoit-elle terminée? et quand, au milieu de l'amélioration générale des idées, se montrent de loin en loin des forfaits qui compensent d'un seul coup tous les progrès de la vertu; quand dans trois empires voisins nous voyons le vieux levain, amorti en France, agiter l'un, miner l'autre et bouleverser le troisième, le *Conservateur* étoit-il réellement arrivé au terme de sa mission, et pouvoit-il dire en paix *nunc dimittis*, quand le jour du salut se montre encore si éloigné?

Cet écrit qui avoit constamment combattu pour la monarchie quand le ministère affichoit le libéralisme, n'avoit-il plus rien à dire pour elle quand le ministère prenoit le royalisme pour enseigne? Cette noble conversion, dont la France n'a jusqu'ici qu'une parole pour gage, eût-elle été tellement homogène aux principes du *Conservateur*, que sa tribune fût devenue désormais superflue? Craignoit-il, en se trouvant égalé par le royalisme des ministres, de perdre en les approuvant ce sel de la critique qui, j'en conviens, peut en-

trer dans les petits calculs d'une gazette, mais n'étoit de rien dans les hautes considérations du *Conservateur*? Ou craignoit-il enfin, si les actes futurs du ministère démentoient, ce qu'à Dieu ne plaise, ses sentimens actuels, d'avoir à lutter contre le despotisme d'une censure ennemie?

Même dans ce cas, le plus fâcheux de tous à supposer, je pense que le *Conservateur* eût dû se faire encore une loi de subsister; qu'il n'auroit pas dû admettre, loyal comme il est, la supposition qu'une censure loyale pût l'atteindre, et que si, par la suite, cette censure, instituée pour réprimer le vice, eût dégénéré en oppression de la vertu, c'étoit un noble rôle de s'être montré d'abord dupe volontaire des plus saintes promesses, et de rompre ensuite avec éclat le jour où elles seroient ouvertement violées, montrant ainsi à tous la justification de son silence, et brisant devant le mensonge une presse qui n'avoit jamais dit que la vérité.

Je sais que les diverses raisons privées qui ont déterminé la clôture du *Conservateur* sont toutes justes et honorables; mais j'ose croire encore qu'un seul intérêt eût dû être considéré, celui du *Conservateur* même, ou, pour mieux dire, celui de la France et de l'Europe. Ce grand motif l'avoit fait entreprendre; il duroit; le *Conservateur* devoit durer : nous ne serions pas chrétiens si les apôtres avoient pesé les obstacles. Le *Conservateur* a cru devoir reculer devant la censure, et cependant les plus beaux siècles, les plus grands écrivains et les meilleurs ouvrages ont vécu sous son empire. Avoit-on à craindre de s'avilir après de tels exemples? Les hommes religieux et monarchiques qui ne demandent que des jougs à Dieu et aux rois doivent-ils commencer par se soustraire au plus nécessaire de tous et en même temps au plus léger, puisqu'ils ne doivent pas le croire institué pour eux.

Tels sont les doutes que mon esprit s'est faits sur cette question. Affligé d'une résolution dont je redoute les

suites, j'ai vu avec un sentiment de consolation plusieurs noms au-dessus desquels la France n'a rien à placer, persévérer dans cet honorable apostolat, ressusciter le *Conservateur* dans un écrit (*le Défenseur*) calqué en quelque sorte sur lui, et continuer à labourer le champ de nobles pensées que son silence menaçoit de laisser en friche.

A. DE FRENILLY.

LETTRE SUR PARIS,

Ecrite par un doctrinaire, à S. Ex. M. le Duc de C.

Vos regrets sont assurément partagés par nous : vos plaintes sont spéciales, et la douleur que vous éprouvez est trop rationelle pour ne pas nous être identique. Vous étiez, comme on le sait, un astre constitutionnel ! Suivant la loi planétaire et le système représentatif, vos satellites ont suivi les lois de votre mouvement, et nous devions être emportés dans votre tourbillon. Mais aurez-vous le droit de gémir sur vous seul, quand nous sommes réduits à rien ? Nous croyez-vous encore en honneur, en crédit, entourés de pétitionnaires, et sollicités par apostilles ; environnés d'adulateurs, c'est à savoir, de commis, de surnuméraires et d'aspirans au cabinet particulier ?

Où sont-ils aujourd'hui nos courtisans assidus, les apprentis publicistes et les écoliers administratifs ? Ingrate génération, qui nous a bassement délaissés dans le vide, en nous abandonnant à notre idéalité !

Ah! si chacun de nous avoit seulement cent mille livres de rente, il prendroit aisément son parti sur bien des choses; et pour peu qu'on soit duc et pair,

ambassadeur ou ministre d'état, il faut en paroître satisfait, mon cher comte, et supporter sa mauvaise fortune avec un air de résolution.

Pour moi, je suis toujours plus calme et plus résigné, quand je songe à la situation déplorable où nous voyons M. R.-C. Après des succès pareils, quelle chute et quel espoir déçu! quel anéantissement parlementaire! c'est la mort représentative! Et comme il nous le dit souvent à son occasion: « N'est-ce pas un spectacle digne des dieux, que celui » d'un si grand homme aux prises avec l'adversité. »

Quant à l'ami G....t, il cherche à se distraire en rassemblant tous ses paragraphes de journal. Il en veut faire absolument un gros livre, un corps de doctrines: c'est une opération *spéculative*, à la vérité, mais elle est ruineuse et n'ajoutera pas grand chose à la gloire de l'écrivain. Au reste, il compte envoyer son prospectus en Espagne; vous y souscrirez sans doute, et nous espérons en pouvoir placer deux exemplaires à l'université de Leipsick.

Nos amis vous ont écrit dernièrement sur le *sujet radical*, et par une *occasion sûre*.

N'oubliez pas ce dont nous étions convenus à l'égard de Mina. Le côté droit ne songe pas à vous attaquer sur le crédit des quinze cent mille francs; c'est un objet qui lui paroît minime; mais nous craignons qu'il n'en soit pas ainsi des huit millions envoyés par le Portugal. Dans tous les cas, mon bon ami, l'on saura vous fournir des raisons spécieuses, un ordre spécial et des moyens préjudiciels. Nous attendons impatiemment votre réponse; mais il faut patienter, et puisque M. M....l a pris l'emploi d'entretenir vos relations, il doit être accablé d'affaires; il n'a pas le travail facile: il est à redouter qu'il n'y succombe; et l'on a prédit qu'il s'éteindroit un jour dans un accès d'exaltation législative, assis à son bureau, les yeux sur la Charte et la plume à la main.

Je me bornerai pour aujourd'hui, mon cher duc, à vous donner quelques nouvelles de Paris, et pour commencer, je vous parlerai des *ultra*. Ce sont des hommes à projets subversifs dont nous allons triompher à peu de frais. Il ont cru remarquer que depuis votre départ, il se disoit à Paris quelques mensonges de moins. Suivant eux, les valets y sont plus fidèles et moins curieux; on y reçoit ses lettres avec plus d'exactitude; l'empreinte des cachets en est plus marquée; enfin, les *ultra* ne sont plus l'objet d'une surveillance minutieuse; c'est là, j'imagine, où doivent se borner leurs observations. Laissons-les s'en applaudir, et passons à des sujets plus dignes de *spéculation*.

Parmi nos idées nouvelles, il en est quelques-unes assez satisfaisantes; c'est une bonne fortune à laquelle vous devez participer, et je les recommande à vos méditations. N'y comptez pour rien la singularité du style et la barbarie du langage, et n'oubliez jamais surtout, en lisant M. G.....t, *que les publicistes spéculatifs sont les notaires de l'état de nature.* (1)

La plus haute vertu du gouvernement représentatif, c'est de forcer tous les partis à le renier en se réclamant de lui (2). La prépondérance paradoxale d'une majorité fortuite encourage aujourd'hui des prétentions inconstitutionnelles que M. Laisné de Villevêque a signalées d'un nom qui restera. Nous le savons, il y a des traîneurs dans la marche des siècles comme dans les armées, mais ce sont toujours des inférieurs en moralité.

On nous reproche en vain d'avoir contracté les défauts d'un pouvoir inquiet; nous avons pour nous la supériorité théorique et l'intelligence des besoins du siècle. Quand la publicité sera subie par les vétérans

---

(1) Extrait du *Courrier politique*.
(2) *Courrier* de décembre 1819.

du *bon plaisir*, nous repousserons leur alliance anti-populaire et nous nous montrerons constitutionnels à la manière du *Constitutionnel.*

Si nous avons changé d'avis sur les missionnaires, c'est que leurs écarts nuisent à la religion qu'ils veulent propager. Ne seroit-ce pas montrer une inquiétude intempestive que de supposer nos institutions tellement débiles, qu'elles ne pussent résister à des prédications ferventes, à des exhortations sur l'équité (1)?

Messieurs Chauvelin, Dupont, Manuel et Bignon se sont prononcés contre les dernières lois avec toute la franchise et la dignité de leur caractère; leurs éloquens discours ont produit une étonnante impression, et l'*Aristarque* en a recommandé la lecture à tous les hommes d'état.

Nous vous marquerons bientôt quelques détails intéressans sur la connexité fractionnaire. Tranquillisez-vous, car votre santé n'est pas moins délicate que votre conscience. Ne soyez pas abattu pour un malheur passager : nos doctrines se propagent, elles fructifient. Trois femmes qui crient font plus de bruit que trois mille hommes qui se taisent, et le *Courrier* conserve toujours ses six abonnés. Adieu donc, mon cher duc; et si j'ose le dire, à bientôt.

Mademoiselle C......t se recommande à votre souvenir.

Paris, 20 mars 1820.

Cette lettre est tombée dans nos mains, par un hasard inexplicable; l'adresse en étoit à peine lisible. Nous n'avons, comme on le dit, aucun moyen d'informations, nous manquons surtout *d'occasions sûres*; si nous la publions, c'est à regret, et nous n'avons pas su trouver un meilleur expédient pour qu'elle parvienne à sa destination.

LE DÉFENSEUR.

---

(1) *Courrier politique.*

MÉLANGES.

L'incrédulité est si bien un air, que si on en avoit de bonne foi, je ne sais pas pourquoi on ne se tueroit pas à la première douleur du corps et de l'esprit. On ne sait pas assez ce que seroit la vie humaine avec une irréligion positive. Les athées vivent à l'ombre de la religion.

On a trop dit que l'opinion est la reine du monde. C'est la seule reine qu'il faut détrôner. Sans cela, tous les trônes tomberont.

Ce qui prouve la vanité de faire des réputations, c'est la facilité de faire des dupes.

La clémence dont on fait une vertu, se pratique, tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte, et presque toujours par tous les trois ensemble.

Les passions en engendrent souvent qui leur sont contraires; on est souvent ferme par foiblesse et audacieux par timidité.

Nous avons plus de force que de volonté, et c'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes que nous imaginons que les choses sont impossibles.

Nous promettons selon nos espérances, et nous tenons selon nos craintes.

Les finesses et les trahisons ne viennent que du manque d'habileté.

La foiblesse est le seul défaut qu'on ne sauroit corriger.

Le vrai moyen d'être trompé, c'est de se croire plus fin que les autres.

Quand, dans un royaume, il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.

Nul ne mérite d'être loué de sa bonté, s'il n'a pas la force d'être méchant. Toute autre bonté n'est le plus souvent que paresse ou impuissance de volonté.

La petitesse de l'esprit fait l'opiniâtreté. Nous ne croyons pas aisément ce qui est au delà de ce que nous voyons.

Pour être un grand homme, il faut savoir profiter de toute sa fortune.

Nous conseillons à ceux qui ne datent la gloire de la France que de 89, de lire le passage suivant, extrait de Montesquieu.

Des grands hommes de France.

Nous n'avons pas laissé d'avoir en France de ces hommes rares qui auroient été avoués des Romains.

La foi, la justice et la grandeur d'âme, montèrent sur le trône avec Louis IX.

Tanneguy du Châtel abandonna les emplois dès que la voix publique s'éleva contre lui; il quitta sa patrie sans se plaindre pour lui épargner ses murmures.

Le chancelier Olivier introduisit la justice jusque dans le conseil des rois, et la politique plia devant elle.

La France n'a jamais eu de meilleur citoyen que Louis XII.

Le cardinal d'Amboise trouva les intérêts du peuple dans ceux du roi, et les intérêts du roi dans ceux du peuple.

Charles VIII connut, dans la première jeunesse même, toutes lès vanités de la jeunesse.

Le chancelier de l'Hôpital, tel que les lois, fut sage comme elles dans une cour qui n'étoit calmée que par les plus profondes dissimulations, ou agitée que par les passions les plus violentes.

On vit dans la Noue un grand citoyen au milieu des discordes civiles.

Les Guises furent extrêmes dans le bien et dans le mal qu'ils firent à l'état. Heureuse la France, s'ils

n'avoient pas senti couler dans leurs veines le sang de Charlemagne!

Il semble que l'âme de Miron, prévôt des marchands, fut celle de tout le peuple.

Henri IV.... Je n'en dirai rien, je parle à des François.

Molé montra de l'héroïsme dans une condition qui ne s'appuie ordinairement que sur d'autres vertus.

César auroit été comparé à M. le prince, s'il étoit venu après lui.

Turenne n'avoit point de vices, et peut-être que s'il en avoit eu, il auroit porté certaines vertus plus loin. Sa vie est un hymne à la louange de l'humanité.

Le caractère de Montausier a quelque chose des anciens philosophes, et de cet excès de leur raison.

Le maréchal de Catinat a soutenu la victoire avec modestie, et la disgrace avec majesté, grand encore après la perte de sa réputation même.

Vendôme n'a jamais eu rien à lui que sa gloire.

POÉSIE.

ODE

A un Écrivain célèbre.

Impavidum ferient ruinæ

Ainsi, quand parmi les tempêtes,
Au sommet brûlant du Sina,
Jadis le plus grand des prophètes
Gravoit les tables de Juda ;
Pendant cet entretien sublime,
Un nuage couvroit la cime
Du mont inaccessible aux yeux,
Et, tremblant aux coups du tonnerre,
Juda, couché dans la poussière,
Vit ses lois descendre des cieux.

Ainsi des sophistes célèbres
Dissipant les fausses clartés,
Tu tires du sein des ténèbres
D'éblouissantes vérités.

Ce voile qui des lois premières
Couvroit les augustes mystères,
Se déchire et tombe à ta voix ;
Et tu suis ta route assurée,
Jusqu'à cette source sacrée
Où le monde a puisé ses lois.

Assis sur la base immuable
De l'éternelle vérité,
Tu vois d'un œil inaltérable
Les phases de l'humanité.
Secoués de leurs gonds antiques,
Les empires, les républiques
S'écroulent en débris épars;
Tu ris des terreurs où nous sommes :
Partout où nous voyons les hommes,
Un Dieu se montre à tes regards !

En vain par quelque faux système,
Un système faux est détruit ;
Par le désordre à l'ordre même,
L'univers moral est conduit.
Et comme autour d'un astre unique,
La terre, dans sa route oblique,
Décrit sa route dans les airs ;
Ainsi, par une loi plus belle,
Ainsi, la justice éternelle
Est le pivot de l'univers !

Mais quoi ! tandis que le génie
Te ravit si loin de nos yeux,
Les lâches clameurs de l'envie
Te suivent jusque dans les cieux ?
Crois-moi, dédaigne d'en descendre,
Ne t'abaisse pas pour entendre
Ces bourdonnemens détracteurs.
Poursuis ta sublime carrière,
Poursuis ; le mépris du vulgaire
Est l'apanage des grands cœurs.

Objet de ses amours frivoles,
Ne l'as-tu pas vu tour à tour
Se forger de frêles idoles
Qu'il adore et brise en un jour ?
N'as-tu pas vu son inconstance,
De l'héréditaire croyance
Eteindre les sacrés flambeaux ?
Brûler ce qu'adoroient ses pères,
Et donner le nom de lumières
A l'épaisse nuit des tombeaux ?

Secouant ses antiques rênes,
Mais par d'autres tyrans flatté,
Tout meurtri du poids de ses chaînes,
L'entends-tu crier : *Liberté ?*
Dans ses sacriléges caprices,
Le vois-tu donnant à ses vices

Les noms de toutes les vertus ;
Traîner Socrate aux gémonies,
Pour faire, en des temples impies,
L'apothéose d'Anitus ?

Si pour caresser sa foiblesse,
Sous tes pinceaux adulateurs,
Tu parois du nom de sagesse
Les leçons de ses corrupteurs ;
Tu verrois ses mains avilies,
Arrachant des palmes flétries
De quelque front déshonoré,
Les répandre sur ton passage,
Et, changeant la gloire en outrage,
T'offrir un triomphe abhorré !

Mais loin d'abandonner la lice
Où ta jeunesse a combattu,
Tu sais que l'estime du vice
Est un outrage à la vertu !
Tu t'honores de tant de haine,
Tu plains ces foibles cœurs qu'entraîne
Le cours de leur siècle égaré ;
Et seul contre le flot rapide,
Tu marches d'un pas intrépide
Au but que la gloire a montré !

Tel un torrent, fils de l'orage,
En roulant du sommet des monts,
S'il rencontre sur son passage
Un chêne, l'orgueil des vallons;
Il s'irrite, il écume, il gronde,
Il presse des plis de son onde
L'arbre vainement menacé;
Mais debout parmi les ruines,
Le chêne aux profondes racines
Demeure; et le fleuve a passé!

Toi donc, des mépris de ton âge
Sans être jamais rebuté,
Retrempe ton mâle courage
Dans les flots de l'adversité!
Pour cette lutte qui s'achève,
Que la vérité soit ton glaive,
La justice ton bouclier.
Va! dédaigne d'autres armures,
Et si tu reçois des blessures,
Nous les couvrirons de laurier!

Vois-tu dans la carrière antique,
Autour des coursiers et des chars,
Jaillir la poussière olympique
Qui les dérobe à nos regards?
Dans sa course ainsi le génie,
Par les nuages de l'envie

Marche long-temps environné ;
Mais au terme de la carrière,
Des flots de l'indigne poussière
Il sort vainqueur et couronné !

LIVRES NOUVEAUX.

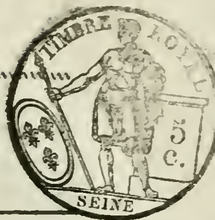
Du Pape, par M. le comte de Maistre. Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui font époque dans un siècle. Il est digne de la réputation de l'auteur. Nous en rendrons compte incessamment.

Les Méditations poétiques, par M. de la Martine. M. de la Martine a résolu une grande question. La poésie est de toutes les époques, puisque même aujourd'hui les Méditations de M. de la Martine ont eu le plus grand succès. La première édition a été épuisée en huit jours. La seconde est sous presse.

Les Livres sapientiaux et *les Petits Prophètes*. Ces deux traductions sont dignes de celles qu'a déjà publiées M. Genoude. Nous parlerons bientôt de ces deux traductions nouvelles, qui se rattachent à une si belle entreprise (la traduction de la Bible entière).

On annonce comme devant paroître incessamment, le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, si impatiemment attendu.

LE DÉFENSEUR.



Sur une nouvelle Traduction de la Bible, par M. Genoude.

TOUTES les nations de l'Europe qui ont une littérature, possèdent, dans leurs langues, des traductions de l'Ecriture sainte, où l'on retrouve une partie des beautés de l'original. La France seule, privée jusqu'à présent de cet avantage, ne pouvoit ni se déguiser son indigence, ni se l'expliquer. Les chefs-d'œuvre nombreux qui ont porté si haut sa gloire, ne permettent pas d'attribuer l'infériorité dont nous parlons, à la rareté du talent. On doit en chercher une autre cause, et nous croyons l'apercevoir dans cette raison parfaite, dans ce sentiment exquis des convenances religieuses et sociales, qui, développé par des institutions admirables, formoit, chez les François, le trait le plus marqué du caractère national.

On avoit conçu que l'enseignement, pour être utile, devoit être proportionné aux divers degrés d'intelligence, et varier dans ses formes, selon qu'on s'adressoit à des esprits plus ou moins cultivés. Le simple catéchisme suffisoit au plus grand nombre. Les autres trouvoient dans une multitude d'ouvrages excellens, une instruction plus étendue, plus élevée, et telle qu'il convenoit à leur position et à leurs besoins.

Ainsi, d'une part, l'inutilité, et, de l'autre, le danger de mettre l'Ecriture entre les mains du peuple, détournoit de la traduire les hommes les

plus capables d'exécuter ce grand dessein. Bossuet et Fénélon n'y songèrent jamais : et cependant qui la lisoit, qui l'étudioit avec plus de soin ? Bossuet surtout est tellement pénétré de cette sève divine, qu'elle semble être l'unique aliment de son génie. Mais il savoit qu'on ne doit pas livrer sans discernement les secrets de Dieu à la multitude, et la provoquer à juger ce qu'elle est incapable de comprendre. Il savoit combien l'ignorance et les passions abusent aisément des meilleures choses. Il savoit, et tout le monde savoit alors, que des précautions infinies sont nécessaires pour instruire le peuple, sans l'exposer aux périls qui naissent de la foiblesse de l'esprit et de l'orgueil du cœur; qu'il ne doit rien rester d'obscur dans ses idées, d'incertain dans ses croyances, de douteux dans ses devoirs; qu'ainsi la doctrine chrétienne lui doit être enseignée par l'autorité vivante des pasteurs, et que le vrai moyen de lui rendre l'Ecriture utile, n'est pas de la lui faire lire, mais de la lui faire croire et pratiquer.

Il est remarquable que la pensée de traduire les livres saints en langage vulgaire, vint d'abord, sous Louis XIV, aux partisans d'une secte alliée au protestantisme, et qu'ils essayèrent, comme les protestans, de répandre leurs erreurs, en corrompant la parole de Dieu dans leurs traductions infidèles. Sans chaleur, sans onction, sans amour, ils n'avoient d'ailleurs rien de ce qu'il falloit pour reproduire dans leur style, la grâce, l'énergie, la magnificence du texte sacré. Froids et arides comme leurs doctrines, *l'esprit qui vivifie* leur manqua toujours.

Les traductions de l'Ecriture dans nos langues modernes ont encore un grave inconvénient, qui tient à la nature même de ces langues, dont tous les mots offrent un sens précis rigoureusement fixé par l'usage. Il n'en est pas ainsi des langues anciennes : chaque mot s'étend, pour ainsi dire, plus

loin que le mot françois, anglois, italien, etc., qui lui correspond ; d'où il résulte que la pensée, ou la vérité que renferme tel ou tel passage, est souvent restreinte dans nos versions. Le texte original réveille plus d'idées, il est plus complet, plus fécond ; avantage qui est dû quelquefois aussi à la tournure de la phrase que nous ne saurions reproduire.

La *Vulgate*, ce chef-d'œuvre qu'on n'admire pas assez, est exempte de cet inconvénient, parce que le génie de la langue latine se rapproche davantage du génie du grec et de l'hébreu, et qu'elle permet d'ailleurs, même aux dépens de la grammaire, une fidélité littérale à laquelle nos langues vivantes se refusent absolument.

De ces observations nous sommes bien loin de conclure qu'il ne faut pas traduire en françois les livres saints. Il auroit mieux valu peut-être les conserver dans une langue universelle, invariable, dans la langue de l'Eglise, seule investie du droit d'interpréter la parole de Dieu : mais enfin ces livres ont été traduits, et dès-lors il est à désirer qu'ils le soient le mieux possible. Nous croyons que M. Genoude a beaucoup approché de la perfection que comporte un pareil travail. Son style généralement pur a du mouvement, de la variété, de la force, sans aucune sorte d'affectation. Simple comme l'antiquité dans les récits, plein de douceur, d'harmonie et de grâce, dans le cantique ravissant où l'Epouse figurative du vrai Salomon soupire ses ineffables amours, concis et sententieux dans les livres de préceptes, il s'anime dans les Psaumes, il s'élève dans les prophètes, et soit que ces envoyés du Très-Haut menacent les nations ingrates, foudroient l'orgueil de Tyr et de Babylone, ou consolent Israël par la promesse d'un rédempteur, il retrace, presque toujours avec autant de

bonheur que de fidélité, les merveilles de cette divine poésie.

Avant de justifier nos éloges par des citations, nous nous permettrons une seule observation critique. Il nous semble que M. Genoude sacrifie quelquefois un peu trop le caractère antique à notre timide élégance. L'Écriture est remplie d'expressions naïves, d'ellipses hardies, que le goût ne doit pas craindre de transporter dans notre langue. On y rencontre, en certains endroits, quelque chose de heurté, d'étrange, qui donne une énergie singulière au discours. Bossuet offre de nombreux exemples de ce genre de beautés. Il a, comme la Bible, une harmonie à part. Les bruits les plus majestueux de la nature n'ont rien de doux, et cependant il n'en est point qui nous émeuvent davantage.

Citer la traduction de M. Genoude, c'est la louer. On en jugera par ce fragment du Cantique de Débora, après la mort de Sisara, chef de l'armée des Cananéens.

« O Dieu, quand tu sortois de Séir, et que tu passois par la terre de l'Idumée, la terre s'émut, et les cieux et les vallées versèrent leurs eaux.

» Les monts s'écoulèrent devant la face du Seigneur, et le Sinaï devant la face du Seigneur, Dieu d'Israël.

» Aux jours de Samgar, fils d'Anath, aux jours, de Sahel, les sentiers reposèrent, et ceux qui y entroient marchoient en des voies détournées.

» Les cités étoient mornes en Israël, elles étoient mornes jusqu'à ce que moi je me fusse levée.....

» Lève-toi! lève-toi, Débora, et chante le cantique: lève-toi, Barac, et saisis tes captifs, fils d'Abinoëm!.....

» Pourquoi reposes-tu dans tes champs pour entendre le bêlement des troupeaux? dans la tribu de Juda sont des hommes d'un grand cœur.

» Galaad s'est reposé au-delà du Jourdain. Pourquoi donc vogue-t-il dans ses vaisseaux? Pourquoi

Aser s'arrête-t-il aux bords des mers, tranquille en ses ports?

» Zabulon est allé offrir sa vie, et Nephtali, dans les plaines de Méromé.

» Les rois sont venus, ils ont combattu... Le torrent de Cison a roulé leurs cadavres, le torrent de Cadumim et le torrent de Cison; mon âme a terrassé les forts.

» Bénie entre les femmes, Sahël, femme de Haber; bénie soit-elle en sa tente!

» Il a demandé de l'eau, elle lui a donné du lait, et dans la coupe des forts, elle a présenté le breuvage.

» Elle a pris un clou de la main gauche, et de la droite le marteau de l'ouvrier: elle a frappé Sisara du marteau, elle lui a percé la tête, elle l'a percée: le clou a traversé les tempes.

» Il étoit couché, abattu, gisant à ses pieds; il roula et fut abattu; il se roula à ses pieds, il resta là gisant.

» Regardant par les fenêtres, sa mère poussoit des gémissemens à travers le treillis. Elle crioit: « Pour-» quoi les pieds de ces coursiers sont-ils si lents? »

» La plus sage de ses femmes lui répondit, et elle se disoit à elle-même:

« Peut-être qu'en ce moment ils partagent les » dépouilles, et qu'on choisit pour lui la plus belle » des femmes. On donne en partage à Sisara des » vêtemens de diverses couleurs; les broderies » éclatantes; les broderies, les ornemens pour pa-» rer le vainqueur. »

» Ainsi périssent tous tes ennemis, Seigneur! Que ceux qui t'aiment brillent comme le soleil resplendit à son lever!

» Et la terre reposa pendant quarante ans. »

Après ce sublime cantique, voulant citer un morceau d'un genre plus calme et plus doux, nous sommes tombés sur cette prière touchante de Salomon, dans le livre de la Sagesse:

« Dieu de mes pères, Seigneur de miséricorde, qui avez tout fait par votre parole,

» Et qui avez formé l'homme par votre sagesse, afin qu'il dominât sur les créatures que vous avez créées;

» Pour qu'il dirigeât l'univers dans l'équité et dans la justice, et qu'il rendît les jugemens dans la droiture du cœur;

» Donnez-moi cette sagesse qui est debout devant votre trône, et ne me rejetez pas du nombre de vos enfans,

» Parce que je suis votre serviteur et le fils de votre servante, un homme infirme et de peu de jours, trop foible pour comprendre votre jugement et vos lois....

» Vous m'avez choisi comme roi de votre peuple, et comme juge de vos fils et de vos filles,

» Et vous m'avez dit de bâtir un temple sur votre montagne sainte, et un autel dans la cité où vous habitez, à l'image de ce tabernacle saint que vous avez préparé dès le commencement.

» Et avec vous est votre sagesse, qui connut vos ouvrages, qui fut présente lorsque vous formiez l'univers, et qui savoit ce qui étoit agréable à vos yeux, et ce qui étoit conforme à votre volonté.

» Envoyez-la du ciel votre sanctuaire, afin qu'elle soit avec moi, qu'elle agisse avec moi, et que je sache ce qui vous plaît;

» Car elle a la science et l'intelligence de toutes choses, et elle me conduira dans mes œuvres par sa modération, et me gardera par sa puissance;

» Et mes œuvres vous seront agréables, et je dirigerai votre peuple avec justice, et je serai digne du trône de mon père.....

» Les pensées des hommes sont timides et nos prévoyances incertaines.

» Le corps qui se corrompt appesantit l'âme ; et cette dépouille terrestre abat l'esprit et le trouble de mille soins.

» Nous jugeons difficilement ce qui se passe sur la terre, et nous trouvons avec peine ce qui est sous nos yeux.....

» C'est par la sagesse, Seigneur, qu'ont été guéris tous ceux qui vous ont plu dès le commencement. »

M. Genoude a déjà publié Isaïe, Job, les Psaumes, les livres Sapientiaux et les Petits Prophètes, et l'on ne tardera pas à commencer l'édition complète de la Bible.

Un homme d'un rare savoir et d'une piété profonde s'est chargé de revoir, sur les textes originaux, la traduction de M. Genoude. On ne pouvoit avoir une plus sûre garantie de l'exactitude du sens.

Les passages difficiles, ou qui ont donné lieu à des objections, seront éclaircis dans des notes. Les questions qui exigent de plus longs développemens, traitées à part, formeront une suite de dissertations, complément nécessaire de cet important ouvrage (1). Dès qu'il aura été revêtu du sceau de l'autorité, nous ne doutons pas qu'il ne remplace toutes les autres traductions de la Bible.

Il est doux de penser que, malgré le désordre et les calamités des temps, les saintes lettres sont encore si heureusement cultivées parmi nous. Ainsi, dans les révolutions de leur patrie, les enfans des prophètes, retirés au désert, le faisoient retentir de ces chants qui, trente siècles après, nous consolent et nous ravissent d'admiration.

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

(1) On souscrit pour la Bible de M. Genoude, à la librairie Grecque-Latine-Allemande, et on y trouve Isaïe, Job, les Psaumes, les livres Sapientiaux et les Petits Prophètes ; 5 vol. in-8. Prix : 5 f., 3 f., 7 f., 5 f., 4 f.

Point de Royauté, sans une armée et une administration royalistes.

On loue avec raison une nation dont le gouvernement repose sur de bonnes lois ; cependant il est une chose qui, dans certaines circonstances, est peut être au-dessus des lois les meilleures : c'est le choix des hommes propres à les exécuter. Un tel choix, lorsqu'il est fait avec discernement, avec ce sentiment de justice et d'honneur que révolte même la pensée de donner aux méchans ce qui doit appartenir exclusivement aux bons, peut soutenir l'état, alors même que ses lois sont mauvaises, et lui fournir des moyens efficaces de corriger ce qu'elles ont de défectueux. Donnez à un peuple une législation parfaite, faites-la même descendre du ciel, et livrez-en l'exécution à des traîtres, à des âmes vénales, à des hommes sans foi, les lois de ce peuple ne tarderont pas à se corrompre, et son existence sera en danger. *Quid vanæ sine moribus proficiunt leges?* a dit un païen ; et cette maxime, peu applicable aux societés chrétiennes qui ont en elles un principe éternel de régénération morale, nous n'avons plus le droit de la rejeter depuis que nous avons adopté, dans notre politique nouvelle, presque tous les principes des gouvernemens fondés sur le paganisme. Toutefois, avant Horace, la sagesse éternelle avoit dit : « Prenez garde à ceux qui vous environnent, et tenez » conseil avec les sages (1). » Et ailleurs : « J'ai vu » sous le soleil un mal où le prince se laisse aller » par surprise : un fou tient les hautes places et » les grands sont à ses pieds (2). »

---

(1) Eccl. IX, 21.
(2) *Ibid.* X, 5, 6.

» Vous êtes des dieux, » dit encore l'Ecriture aux rois de la terre (1) : mais elle a soin d'ajouter aussitôt : « Vous tomberez comme des hommes (2). » Paroles admirables, qui expriment à la fois et leur misère et leur grandeur. C'est Dieu lui-même qui leur a donné la puissance : c'est en son nom qu'ils l'exercent ; il fait briller en eux comme un rayon de son éternelle majesté ; et c'est cette majesté divine que les peuples adorent en les honorant et en leur obéissant ; mais il ne leur a pas communiqué en même temps cette intelligence infinie qui voit tout, cet esprit de vie qui anime tout, cette force irrésistible qui retient ou entraîne tout. Foibles mortels comme nous, comme nous éclairés d'une lumière incertaine, n'ayant point en eux-mêmes d'autres moyens d'action que ceux qui ont été accordés aux moindres de leurs sujets, tellement placés cependant qu'ils sont responsables devant Dieu, comme s'ils pouvoient tout faire, tout voir, tout entendre, tout savoir, leurs fonctions si difficiles et si périlleuses deviendroient impossibles à remplir, si, sous leur direction, d'innombrables yeux ne partageoient leurs veilles ; si des millions de bras n'agissoient de concert avec eux ; si des hommes intelligens ne les aidoient de leurs conseils et de leur expérience. Ce sont là des vérités bien communes, me dira-t-on : mais qu'ignore-t-on, maintenant que l'on a rejeté la sagesse et l'autorité des siècles, si ce n'est les plus simples et les plus communes vérités ?

Puisque les chefs des peuples ne peuvent exercer leur pouvoir sans emprunter à la société une portion de sa force physique, et sans s'aider en même temps d'une partie de sa puissance intel-

---

(1) Ps. LXXXI.
(2) *Ibid.*

lectuelle, il est donc deux premières conditions de tout gouvernement: c'est que l'armée appartienne au prince; que les ministres et tous les agens du pouvoir soient dévoués au prince. Dans l'une est sa *raison*, et dans l'autre sa *force*. Toutefois il n'y a encore en ceci aucun avantage pour les peuples, si celui qui gouverne n'a la *justice* dans son cœur, c'est-à-dire la volonté d'employer selon les lois éternelles de l'ordre, cette *force* et cette *raison*; et ce qui le prouve, c'est que les usurpateurs et les tyrans, qui sont les plus injustes des hommes, sont plus attentifs que les bons princes, et malheureusement presque toujours plus habiles à n'employer que des agens sûrs, ordinairement plus vils encore et plus méchans qu'eux; ils s'assurent également des armées en les corrompant, de manière qu'après eux, elles deviennent plus dangereuses qu'utiles, ce dont ils s'inquiètent peu: car comment pourroient s'intéresser à l'avenir, ceux qui vivent sans pitié dans le présent? L'histoire offre, en grand nombre, des exemples frappans de ces vérités; la révolution françoise en offre de plus frappans encore, et sur bien des points, dispense de consulter l'histoire. Les révolutionnaires connurent et surent employer, dès les commencemens, ces deux élémens de toute souveraineté, mais d'une manière encore imparfaite, parce qu'un certain ordre matériel n'étoit pas encore complètement établi au milieu du désordre moral dont ils étoient les auteurs. Buonaparte vint qui régularisa, qui perfectionna ce qu'ils avoient seulement ébauché; et la révolution, source de toute injustice, de toute violence, de toute séduction, de toute impiété, marcha rapidement avec une intelligence diabolique, qui savoit tout entreprendre, tout prévoir, tout achever; avec une force brutale, à laquelle rien ne résistoit, et qui détruisoit à l'instant même ce qu'elle n'avoit

pu entraîner. Les esprits faux commencèrent alors à admirer cette révolution, dupes qu'ils étoient de cette apparence d'ordre, de ce pernicieux accord que le génie du mal imprimoit à tous ses mouvemens même les plus furieux ; et ces esprits faux se trouvèrent en grand nombre, au dedans comme au dehors de la France, parce que la corruption qui altère l'entendement et qui est fille de l'orgueil, corruption plus funeste encore que celle qui souille les cœurs, étoit depuis longtemps partout.

L'Europe entière fut enfin *forcée* (on ne peut employer un autre mot) de ramener au milieu de nous la justice qui ne se trouve qu'avec la légitimité. Elle l'y ramena telle qu'elle l'avoit trouvée, nue, désarmée, dans toute l'indigence d'un long exil : mais la France étoit si fortement constituée; sa défense avoit été jusqu'au dernier moment si noble et si vigoureuse ; son administration avoit enfanté de tels prodiges ; il y régnoit un si bel ordre ; elle étoit, depuis vingt ans, l'objet d'une si profonde admiration, qu'on crut la justice trop heureuse de trouver les choses si bien préparées pour la recevoir : la police de Buonaparte devint donc sa *raison* et son conseil ; la grande armée fut sa *force* et son appui.

S'il étoit permis de sourire en traitant d'un sujet à jamais lamentable, on le pourroit, sans doute, lorsque l'on se rappelle l'aveuglement sans exemple de certains hommes qu'une longue absence de notre malheureux pays avoit honorés aux dépens de l'expérience qu'ils auroient pu acquérir s'ils n'en fussent point sortis, conseillers fidèles du prince, dans sa noble et solitaire retraite, appelés encore à prendre part à ses conseils, dans une situation plus brillante, mais aussi bien autrement difficile; et qui, ne sachant rien, parce qu'en effet ils ne pouvoient rien savoir, semblèrent ne s'être placés auprès de lui, que pour écarter soigneusement de son oreille tout ce qui pou-

voit l'inquiéter, ne repoussant que ceux qui avoient de l'expérience, n'accueillant que les hommes de bon courage et de bon espoir, avec une confiance si intrépide pour ceux-ci, et un dédain si superbe pour ceux-là, avec une telle satisfaction d'eux-mêmes, que l'histoire des cours ne présente rien de plus touchant et de plus achevé. Toutefois la connoissance même la plus complète de tant de terribles vérités, utile sans doute, salutaire pour l'avenir, n'eût pu, dans le présent, apporter qu'un bien foible secours : dès le premier jour du salut, tout étoit déjà perdu. Restés maîtres de l'administration et de l'armée, de la *raison* de l'état et de sa *force*, les révolutionnaires sembloient n'avoir autre chose à faire que de choisir le moment d'une révolution noüvelle, et de s'entendre sur les moyens de l'exécuter, à peu près aussi tranquilles que s'il eût été question des apprêts d'un bal ou d'une comédie. Tous tombèrent d'accord sur le moment : c'étoit celui où l'Europe entière armée contre eux, voyant, comme Dieu lui-même après l'œuvre des six jours, que ce qu'elle avoit fait *étoit bon*, mettroit bas les armes pour rentrer dans son repos. Ils se divisèrent sur les moyens : les plus avisés, ceux qui voyoient les choses de très-haut, rejetoient Buonaparte comme le seul épouvantail de cette même Europe dont ils venoient d'obtenir si bonne composition, comme le seul chef révolutionnaire qui pût lui inspirer de véritables alarmes, et l'exciter à réunir de nouveau ses formidables armées. Ils espéroient, avec quelque raison peut-être, la diviser encore en se présentant plus pacifiquement devant elle, peu inquiets du reste de la France et des sentimens nouveaux qu'elle avoit développés avec une si grande énergie, puisqu'ils avoient pour eux les préfets, les gendarmes et les bourreaux. Ce furent quelques chefs de l'armée et les révolutionnaires d'antichambres, gens dont les conceptions ne s'élevoient

pas à cette hauteur, qui appelèrent Buonaparte et hâtèrent maladroitement son retour, retour qui a fait à la France des maux infinis, mais qui fit en même temps le désespoir des vieux révolutionnaires, et contribua peut-être au salut de la monarchie.

L'homme de l'île d'Elbe ne dévia point des grands principes : il étoit encore sur la route fatale qu'il suivoit tranquillement pour arriver à Paris, que déjà ses agens traversoient la France en tous les sens, pour s'emparer partout des ressorts de l'administration et les placer de nouveau sous la main terrible qui, pendant si long-temps, en avoit seule dirigé tous les mouvemens. L'armée lui avoit été livrée plus vite encore que l'administration; il avoit ainsi la plénitude de la puissance monarchique, autant qu'il est possible de la concevoir : et cependant pourquoi Buonaparte n'étoit-il plus maître comme il l'avoit été? Comment expliquer cette licence d'opinion qui régnoit à Paris, et pénétroit jusque dans son propre palais, si long-temps le séjour de l'adulation, de la contrainte et de la peur? Comment ces oreilles si superbes et si ombrageuses écoutoient-elles alors, non-seulement avec résignation, mais encore avec une hypocrite complaisance, des conseils et des remontrances qu'on n'eût pas osé insinuer, en des temps *plus heureux*, même aux fonctionnaires les plus subalternes du grand empire? Comment enfin l'homme *du destin* souffroit-il si patiemment tout ce qui se faisoit et se disoit autour de lui et contre lui? C'est qu'une armée plus forte que la sienne se rassembloit de nouveau pour le combattre, et que sa fortune alloit courir encore le seul hasard qu'il put redouter. C'étoit là tout le secret de cette douceur, de cette modération si étrange, on pourroit dire merveilleuse, dans le caractère le plus tyrannique et le plus farouche qui ait peut-être jamais

existé; et ces hommes *austères* qui venoient, au milieu de la cour, faire entendre des paroles graves, même des paroles dures, devoient ce courage, non moins étrange, et dont il n'est pas impossible qu'ils se soient applaudis, aux Russes, aux Anglois et aux Allemands qui s'ébranloient déjà pour marcher sur Paris. S'ils ont cru un moment que *cette mâle franchise* dût leur donner quelque estime pour eux-mêmes, et qu'ils n'en reportent pas tout l'honneur à ces troupes étrangères dont l'aspect a depuis si fort allumé leur courroux, ce sont des ingrats. Sans l'événement décisif de Waterloo, plusieurs eussent payé cher leurs conseils et leur magnanimité, et avec son administration dévouée et son armée victorieuse, leur maître eût bientôt pris une autre attitude et parlé d'un autre ton (1).

Le général qui gagna cette bataille à jamais mémorable de Waterloo, avoit détruit par sa victoire la *force* de la révolution : c'étoit fait d'elle à jamais, si, en licenciant l'armée de la Loire, on eût en même temps brisé tous les rouages de sa police et de son administration. On ne le fit qu'à demi ; et la *raison* révolutionnaire ne tarda pas à se ranimer,

---

(1) Aussi ceux qui avoient avec lui une telle audace, étoient-ils bien décidés à le perdre, et y travailloient-ils avec une ardeur qu'accroissoit encore le péril auquel ils s'étoient exposés vis-à-vis d'un homme qui savoit punir et récompenser, mais qui ne pardonnoit jamais. Tout devint pour eux moyen d'y parvenir, même l'invasion nouvelle des étrangers, même le nouveau retour des Bourbons ; et ils se hâtèrent ensuite d'employer contre le souverain légitime, cette reconnoissance qu'on leur témoigna, et cette confiance qui leur fut si imprudemment accordée, pour s'être débarrassés d'un tyran à qui eux-mêmes ne pardonnoient pas d'avoir compromis les destinées de la révolution.

méditant déjà de nouveaux triomphes ; et désarmée de la griffe du lion, elle se glissa au milieu des ruines, avec les ruses et la souplesse du serpent. Qu'on la suive avec attention dans tout ce qu'elle a fait depuis l'événement de la seconde restauration, dont le plus grand miracle sans doute fut de n'avoir éclairé aucun de ceux qui avoient eu assez de puissance pour la faire : on la voit cette *raison* révolutionnaire regagner, pour ainsi dire, pied à pied, tout le terrain qu'elle avoit perdu, et s'y rétablir par d'inconcevables artifices, prenant plus d'assurance à mesure qu'elle se fortifioit dans les postes qu'elle avoit successivement enlevés, et s'emportant enfin jusqu'aux derniers excès de la violence et de l'audace pour achever de tout envahir. Elle avoit déjà pris l'ascendant dans toutes les parties de l'administration, qu'elle n'avoit encore osé toucher que foiblement à l'armée : cependant elle commençoit déjà à attaquer par une lente désorganisation la maison militaire du roi, plus spécialement destinée à combattre la révolution, s'arrêtant à propos quand l'obstacle lui sembloit trop difficile à surmonter, ne se rebutant point par le mauvais succès d'une tentative, reculant même au besoin pour reprendre avec plus de sûreté ses avantages; enfin, devenue plus hardie (et nous l'avons vu pour ainsi dire sans en croire nos propres yeux), s'acharnant à détruire l'armée tout entière, cette armée fidèle, avec autant de fureur, et sans doute avec plus de danger pour le prince, qu'elle n'auroit pu le faire sur un champ de bataille, afin de créer à sa place une armée nouvelle qui appartînt exclusivement à la révolution, laquelle auroit ainsi reconquis *force* et *raison*, ces deux conditions indispensables de tout pouvoir souverain. Qu'on suive, je le repète, dans tous leurs détails, cette multitude

d'événemens singuliers, bizarres, odieux, en apparence inexplicables, dont se compose l'histoire prodigieuse des cinq années qui viennent de s'écouler, et l'on se convaincra qu'en dernière analyse, ils se réduisent à ceci : *S'emparer de l'administration et se faire une armée.* Il a plu à la divine Providence d'arrêter le génie du mal au moment où il alloit résoudre, par une effroyable application, ce terrible problème ; ce bienfait coûte cher à la France ; mais elle essuiera ses larmes ; et tout accablée qu'elle est de ses maux présens, elle osera espérer un meilleur avenir, si elle voit enfin autour de ce trône chancelant où la légitimité est assise, se réunir et se prêter un mutuel secours, ce qui fait la *force* et la *raison* des princes, une armée toute royale et une administration toute royaliste.

J. B. de SAINT-VICTOR.

Sur un mot de M. Lainé.

DANS le cours de la discussion sur la liberté de la presse, M. Lainé, désignant les royalistes, s'est permis de les appeler *le parti du petit nombre dans la chambre et dans la nation.* Il a parlé de ces hommes *qui se repentent peut-être d'un zèle trop ardent*; et on l'a écouté avec une patience qui prouve assurément que ce zèle, s'il fut jamais *trop ardent*, s'est bien modéré.

Sans sortir nous-mêmes des bornes de la modération que paroît recommander M. Lainé, nous demanderons d'abord si c'est à lui qu'il convenoit de flétrir du nom de *parti*, les défenseurs de la royauté? Y auroit-il ici de vieux souvenirs d'un vieux



ministère également réprouvé par les hommes de la révolution et par les hommes monarchiques, devenus dès-lors des hommes de *parti ?* On voit, hélas! qu'il y a partout de l'attachement à d'anciennes idées et à un ancien régime. Les uns tiennent à l'ancien régime et aux anciennes idées de 93 ou de 1812; d'autres tiennent à l'ancien régime de 1817 : pourquoi seroit-il interdit aux royalistes d'avoir aussi leurs attachemens, leurs souvenirs, et de les faire remonter un peu au-delà de cette vénérable antiquité ?

Et que veut dire M. Lainé, quand il déclare que *ce parti*, comme il l'appelle, *est le petit nombre* ? C'est donc en effet le parti *vaincu*, comme le disoit un autre orateur? Quoi ! *le parti* de la religion, de la royauté, des Bourbons; ce *parti* où l'on sait mourir, mais que nul ne vaincra jamais; car on ne peut vaincre la vérité, l'honneur, la conscience? Encore une fois, que veut-on dire? Que la cause défendue par les royalistes est perdue? Grand Dieu ! étoit-il vêtu de deuil l'orateur qui a prononcé ces funestes mots? La cause des royalistes est perdue! Ç'en est donc fait du trône et du culte de nos pères; ç'en est fait de la France et de la société ?

Mais, s'il en est ainsi, pour qui donc combattons-nous encore? pour qui combat M. Lainé lui-même, que nous sommes loin de confondre avec les hommes auxquels il trouve bon de faire hommage de notre *repentir*?

Qu'il s'explique, et surtout qu'il laisse le repentir où il doit se trouver; il ne nous appartient pas plus que le remords. Les royalistes n'ont jamais flatté la révolution, jamais ils ne composèrent avec le mal. Ils ont fait leur devoir, ils sont tranquilles; et, certes, il seroit aussi trop odieux de supposer qu'un homme de bien pût, quoi qu'il arrive, se repentir d'avoir servi Dieu et le roi. Z.

Des idées libérales.

Le mot d'idées libérales a été détourné de son vrai sens, et quoiqu'il ne soit pas né dans les orages de la révolution, il a subi cette espèce de dégradation qu'ont éprouvée plusieurs bons termes et plusieurs bonnes choses qui se sont vues repoussées pêle-mêle en haine de leur naissance, innocens condamnés pour avoir hanté les coupables.

Les idées libérales, dans leur vrai sens, ont la même acception que les arts libéraux; elles doivent élever l'esprit, émanciper l'ame et l'affranchir de la glèbe, pour lui donner un essor plus sublime. L'usage en est donc noble et beau, et l'abus prochain et dangereux.

On intreprète aisément à routine les lois, les règles et les principes; on explique facilement la liberté en licence: beaucoup d'hommes ont donc dû se croire ou s'arroger des idées libérales. Ces hommes étant devenus, par une succession naturelle, les plus fervens apôtres du despotisme, ils ont transplanté les idées libérales sur ce sol étranger, et aujourd'hui, indigènes ici, hétérogènes là, elles ou leur copie se trouvent répandues à travers toutes les nuances du parti jacobin; soit que fidèles à leurs principes, ils aient haï le despotisme comme ils haïssent la monarchie; soit que, serviles en pratique et libres en théorie, ils aient servi le despote avant de servir le monarque, et perpétué leur puissant esclavage de règne en règne, et de sermens en sermens.

Ne nous étonnons donc pas de voir imputer les mêmes idées aux systèmes en apparence les plus contradictoires. Buonaparte lui-même s'est cru des idées libérales.

Mais examinons franchement si le mérite de ces

idées compense l'abus qu'on en peut faire, et prenant la question assez en grand pour pouvoir espérer de la résoudre, regardons si les idées qu'on appelle libérales mènent les états à leur prospérité ou à leur ruine.

Nous avons dit que l'acception du mot *idées libérales* ne présente pas à l'esprit des contours fixes et déterminés : l'imagination peut la nuancer, la modifier, l'étendre ou la resserrer : le meilleur moraliste ne parviendroit pas à l'enfermer dans une définition suffisante.

L'application du principe est nécessairement aussi arbitraire que sa définition, avec la différence de danger qu'il y a, de mal penser à mal faire.

Ainsi, par exemple, tendre à instruire le peuple est une idée libérale : on l'applique utilement quand on l'instruit, comme on le faisoit autrefois, à aimer sa religion, à respecter ses supérieurs, à observer les lois de son pays ; enfin, à lire, écrire et compter, de manière à prospérer dans ses affaires. On l'applique d'une manière perverse quand on l'instruit, comme on le fait maintenant, à connoître ses droits, à ignorer ceux des autres, à tout ambitionner, et enfin à nourrir son esprit d'idées plus hautes que sa fortune.

Et vous remarquerez facilement, si vous interrogez votre instinct, votre plus intime sentiment, que par *idées libérales* vous entendez une pensée qui se dégage de vos principes fixes, qui s'élève de leur sol positif vers une région plus élevée, et qui, en général, vous hausse au-dessus de vous-même.

Tout vague qu'est ce sens, car son essence est d'être vague, c'est le seul véritable, et celui qu'on trouve au fond de sa pensée quand on l'y cherche avec quelque attention.

Or un peuple à qui l'on donne une bonne institution, la reçoit en vertu d'idées libérales sans doute, mais il n'a point d'idées libérales, c'est-à-dire d'idées

qui l'élèvent au-dessus de sa hauteur naturelle ; il n'en a point ce peuple, lorsqu'il reste religieusement, immuablement à sa place, et qu'il ressent sans gêne et sans ambition le rang de tout ce qui lui est supérieur.

Le peuple françois, qui reçoit maintenant des leçons d'un autre genre, a des idées libérales ; et faut-il ajouter que quand les idées qui élèvent sont dans la tête de tous, le salut de tous est compromis.

S'il est vrai que par leur vague limitation ces idées sont susceptibles de s'étendre, de se resserrer, de se proportionner enfin, il faut donc que leur force ou leur nombre soient en raison inverse du nombre de têtes qu'elles affectent ; protectrices chez le maître, destructives chez l'esclave, elles doivent être nulles dans la foule, rares dans la classe supérieure, et s'étendre ainsi davantage à mesure que le nombre se resserre. L'idée de liberté absolue n'est sans danger que dans la tête du maître absolu.

Encore faut-il dire que, même dans des personnes d'un rang élevé, ces idées ne sont pas exemptes de danger pour elles ou pour les autres ; leur interprétation arbitraire peut y servir de texte à l'ambition pour l'affranchir des freins positifs et des lois réelles en faveur d'une exaltation chimérique ; c'est dans ce sens que Buonaparte, dont les *grandes pensées* étoient des idées libérales, plaidant la cause de l'usurpation d'Espagne par des motifs de la plus haute politique spéculative, contre M. d'Escoiquitz qui la repoussoit par des raisons toutes simples de morale et d'équité, lui disoit : « Vous n'avez pas d'idées libérales. » C'est dans ce sens que Machiavel les eût appliquées aux principes de César Borgia ; c'est dans ce sens encore que les Carrier, les Fouché, travaillant par d'innombrables massacres à réduire la population d'un empire trop peuplé, les eussent appliquées à ce grand œuvre d'économie politique. En général, partout où un mal certain a pour motif un bien indéterminé, partout où une ca-

lamité prochaine a pour excuse un bonheur éloigné, partout où les vivans souffrent pour la postérité, et où le présent meurt pour l'avenir, il y a idées libérales : on doit s'en défier; le mal est positif et le bien douteux s'il n'est chimérique.

Il est encore un danger des idées libérales dans les têtes élevées; c'est d'y exalter au-delà des justes bornes les principes qui tendent à élever les petits; principes que la nature n'a point faits pour la tête des grands, et que la religion, qui ne leur apprend qu'à les aimer et protéger, ne leur a jamais enseignés. Mais quoi! cette espèce d'abnégation qui d'abord se présente au moins comme une vertueuse folie, qu'est-elle au fond? Elle n'est, hélas! que trop conforme au vrai sens des idées libérales, d'élever l'homme au-dessus de sa véritable hauteur. Quand, il y a trente ans, des grands aspiroient à descendre pour élever la foule, que faisoient-ils, que mettre la gloire du sacrifice à la place de l'éclat des titres, l'honneur des pensées philosophiques avant les prérogatives du rang, l'orgueil de descendre à la place de l'orgueil de monter? La suprême gloire d'un prince, le dernier éclat d'un roi, fut alors d'être parvenu à mépriser sa place, et à s'ériger en préjugé. Les plus sages, en en accueillant la pensée, en écartèrent l'application; mais on connut leur idée intime. Ils eussent été plus vraiment sages, s'ils eussent été rois de pleine conscience, et qu'ils l'eussent cru eux-mêmes, au lieu de dire à leurs peuples : « Obéissez, car Dieu » nous fit vos maîtres; mais pour nous, nous avons » trop de lumière pour le croire. » Les peuples ont plus appris qu'on ne leur en disoit, et les idées libérales du despote Frédéric ont fait prendre Berlin, comme celles de l'autocratrice Catherine ont fait brûler Moskow.

Et cependant, de nos jours, les idées libérales, plus resserrées, il est vrai, dans leur application, subsistent en France et germent en Europe. Beaucoup de gens s'en font un bouclier, d'autres un beau manteau; des

hommes de bonne foi aspirent à les régler pour les employer au bonheur des peuples; chacun, parmi ceux qui pensent, en a quelques-unes dans la tête. Peut-on véritablement les employer? mènent-elles à un but ou à un précipice? On nous dira que nul bien au monde n'est sans excès, et qu'on resteroit dans la nuit d'un mal éternel, si la crainte de l'abus arrêtoit sur l'emploi du bien. Nous en convenons sans peine, et cela est juste, partout où ce bien a des règles positives qui captivent l'esprit humain et l'empêchent d'en franchir les limites. Les idées libérales sont-elles de ce nombre?.... Ici on s'attend à nous voir répondre, *non*, et à nous taxer d'éteindre les lumières. On se trompe; nous répondrons au contraire, *oui*, les idées libérales sont de ce nombre. Elles peuvent aussi recevoir un régulateur; mais elles sont trop élevées pour le trouver sur la terre : c'est au ciel qu'il faut le leur chercher. La religion seule leur est un guide et un frein suffisant; ou, pour mieux dire, elles sont toutes dans la religion; c'est s'égarer que de les chercher ailleurs. Vous, qui les accueillez de bonne foi et avec une pure conscience, au lieu de les chercher hors du ciel, et même en guerre avec lui, cherchez-les dans les dogmes de la foi chrétienne; c'est elle qui vous élevera au-dessus de vous-même sans vanité; qui vous fera mépriser votre rang sans faste, et votre fortune sans orgueil; qui élevera les petits dans votre esprit, et vous rendra leur égal sans sophisme; c'est elle enfin qui vous fera travailler au bonheur, à l'instruction et à la fortune du peuple, sans le mener à l'ambition et à la folle science, sans détruire et lui et vous-même. Toutes les fois qu'une vertu est vague et spéculative, elle devient vice chez l'homme, si une main céleste n'intervient pour lui assigner des bornes. Il n'est point dans l'humanité de les poser et de les connoître.

A. DE FRENILLY.

Petit Catéchisme, par M. l'abbé de Pradt, ci-devant évêque de Poitiers, nommé à l'archevecheé de Malines, et démissionnaire.

Le nom de *Catéchisme* est sans doute inconvenant quand il s'applique à un pamphlet politique; mais si ce pamphlet est un code de doctrine anti-religieuse, anti-sociale, et qu'un évêque en soit rédacteur, c'est un scandale pour le siècle, une plaie dans l'église, un malheur de plus dans l'état.

Le catéchisme de M. de Pradt est une paraphrase de la déclaration des *Droits de l'homme*, et tous les dogmes en ont été sanctionnés par les arrêts du comité de *Salut public*.

Un pontife qui descend de sa chaire pour guider un parti furieux, pour guerroyer dans la politique; qui change sa mitre en bonnet rouge; qui a reçu mission pour prêcher aux hommes, au nom de Dieu, la soumission, l'ordre, la vérité, et qui vient au nom de l'homme et de l'orgueil humain, semer l'erreur et soulever les peuples; un prêtre, un évêque qui ne sait plus obéir et qui veut commander; c'est une anomalie déplorable, et depuis Photius et Cranmer, on n'a rien vu de plus hideux!

La position où se trouve M. de Pradt est d'une fausseté si particulière, que malgré tous ses écrits et toutes ses paroles, on n'a jamais pu se persuader qu'il agît de bonne foi, ni qu'il fût un franc libéral. Il le sent lui-même, et pour éviter le soupçon d'être un hypocrite d'anarchie, il parle, il écrit sans relâche en exagérant toutes les opinions démagogiques. Mais il n'a pu réussir encore à persuader qui que ce

soit; il fait seulement contraster la sainteté de son ministère avec le scandale de ses prédications, et voilà le seul effet qu'il ait jamais produit. Je suis convaincu que dans le secret de sa conscience, il a déjà préparé les fondemens du dernier de ses ouvrages, où l'on trouvera, n'en doutons pas, le plus formel et le plus généreux désaveu de toutes ses erreurs.

Il s'est réservé la gloire d'être le Fénélon du jacobinisme, et pour imiter de loin l'archevêque de Cambrai, il cherche déjà querelle à l'évêque de Meaux, en lui reprochant de s'être livré à de trop *hautes contemplations*, et d'avoir *désordonné l'esprit* de toutes les femmes de la cour. Nous reviendrons aux épigrammes de M. l'abbé de Pradt; parlons d'abord de ses maximes.

Après quelques observations très-philosophiques sur les suites du crime de Louvel, M. de Pradt entre en matière, et se fait demander (par un ignorant sans doute) *si la France fait partie du monde? si la France n'est pas en Europe*? et plusieurs autres choses également curieuses. M. de Pradt a sûrement voulu prouver à ses envieux qu'il avoit appris un peu de géographie, et je le félicite sur ce que les conseils de M. Hoffman ont pu le décider à cela.

Le chapitre des *Considérations générales* de M. de Pradt n'est pas le plus foible de son catéchisme, car il contient une assertion notable; c'est à savoir qu'en France il ne se trouve jamais qu'un seul *bavard* par chaque arrondissement communal; ce qui, de compte fait, ne nous donne pas plus de quarante mille *bavards* françois, tant parisiens que provinciaux. L'auteur assure, avec un air de sécurité, que, lorsqu'un *bavard* ne dit plus rien d'intéressant, il est infailliblement lapidé. On pourroit lui faire ici quelques objections; mais je suis pressé d'arriver au second chapitre intitulé *Des Ministres*, et dont voici les paragraphes les plus saillans.

« D. Combien comptez-vous de ministres principaux depuis la restauration?

» R. Trois.

» D. Nommez-les.

» R. Ce sont M. de Talleyrand, M. de Richelieu et M. le duc de Cazes.

» D. Quelle opinion faut-il se former sur ces trois ministres-là ?

» R. N'en penser ni bien ni mal, pour être juste envers eux comme envers les autres........ Au reste, le *visiriat* a complètement disparu du ministère, et le scandale des anciennes fortunes ministérielles n'offense plus les yeux.

» D. Est-ce là ce qui a lieu en France ?

» R. Quelquefois.

» D. Que faut-il penser du ministère de M. de Cazes?

» R. Le duc de Cazes est un homme d'un commerce très-gracieux, très-*susceptible* de concevoir et d'apprendre, et très-ami de ce qui contribue à la décoration d'un pays. Il a préféré le sable mouvant des intérêts privés, au rocher inébranlable de l'intérêt national; il a *cédé* au désir de faire *prévaloir* une volonté du prince, il est tombé victime de ce choix *funeste* ! La trame de sa vie ministérielle est coupée, etc. »

Ce chapitre du ministère est comme on le voit supérieurement judicieux ; les chapitres suivans ne le sont pas moins, mais comme l'auteur y prévient qu'il va dépasser *les limites* de la circonspection vulgaire, et les *réticences* dans lesquelles un écrivain doit *s'enfermer*, je veux en indiquer seulement les intentions, et je n'abuserai pas du droit de commentaire.

« La France, dit-il, est une terre saturée par la » révolution; *elle la* représente dans toutes ses parties, » et ne peut plus en être séparée.» «Dans la religion », continue M. de Pradt, « *il y a* décence et générosité. » Tout outrage contre la religion a disparu ; l'an» cien temps en étoit plein. Où peut-on trouver au-

» jourd'hui de l'irréligion »? s'écrie l'ancien évêque de Poitiers, à qui nous répondrons simplement :

Tu es magister in Israël, et hœc ignoras?

« La restauration, poursuit M. de Pradt, fut en » 1814 une fête européenne; mais malheureusement » la *contre-révolution* n'avoit pas été *écartée* avec » assez de soin. Sous son inspiration parut l'or- » donnance qui permit de faire sortir les processions, » et prescrivit de fermer les boutiques le dimanche. » Dès ce jour-là, le charme disparut, et l'on vit la » suite d'un coup d'œil...... »

« Des écrivains ennemis répondent qu'il existe » en France des idées démocratiques et révolution- » naires. *Rien n'est plus faux*! et tout ce qu'on y » craint, c'est la contre-révolution, qui seroit une » révolution nouvelle. »

On voit que M. de Pradt reproduit infatigablement toutes les déclamations du côté gauche, et des sophismes libéraux, cent fois réfutés. Par exemple, il assure que « les regards de *la nation* ne peuvent » arriver jusqu'au roi, qu'*après* une triple enceinte » d'*hommes* qu'elle ne connoît pas, ou qu'elle con- » noît pour ses ennemis. » Eh, juste Ciel! la main pacifique d'un prêtre a-t-elle pu tracer une accusation si criminelle? Comment peut-on désigner aux poignards et signaler pour ennemis de la nation, *ces hommes* dont le roi s'entoure et dont la nation connoît si bien les dévouemens patriotiques et la vénérable fidélité?

« On veut voir le roi, poursuit l'abbé de Pradt, » avec un ton résolu, et non pas ses courtisans! » Une *grande cour*, et *surtout plusieurs cours*, sont » incompatibles avec le régime constitutionnel. Le » nouvel ordre de choses a partagé les pouvoirs, et le » luxe d'*une cour* n'a plus de signification. » Il est également révolté que « les officiers de nos princes » leur *composent* un entourage *imposant*, sous les » mêmes dénominations que celles des grands offi-

» ciers de la couronne ; » enfin, l'on ne peut douter qu'il ne s'oppose de toute la vélocité de ses paroles et la célérité de ses plumes, à la conservation des gardes du corps ; mais pour le moment, il se borne à crier contre les grands seigneurs, et quoi qu'il nous ait dit sur les *réticences*, il est encore *enfermé* dans leur *circonspection*.

M. de Pradt n'est pas beaucoup plus indulgent pour les dames du faubourg Saint-Germain ; il les accuse de s'être laissé *désordonner* par Bossuet et par les écrits de l'abbé de la Mennais. Ensuite, en leur parlant des *avantages* dont la nature est si *prodigue* envers leur sexe, il leur reproche agréablement d'avoir abandonné *ce qui leur alloit très-bien*, pour une chose *qui leur va très-mal*. Il seroit plaisant qu'on pût dire aussi de cet évêque : *Il est plus berger que pasteur.*

M. de Pradt attaque à la fois, en un trait de plume, Bossuet, M. de Bonald, M. de Châteaubriand et M. de la Mennais, qui, suivant lui, n'entend pas un mot de tout ce qu'il écrit. Mais, encore une fois, M. l'abbé de Pradt ne pense pas un mot de tout ce qu'il publie, et ce doit être un grand motif de consolation pour des personnes qu'il traite si mal.

L'objet de sa violence habituelle est surtout l'auteur du *Génie du Christianisme*, auquel il attribue l'*initiative du mal*. « On ne peut, sans manquer à toute jus-
» tice, dit-il encore, assimiler de *pareils auteurs* à
» ceux de la *Minerve* et du *Constitutionnel*, et toute
» la religion de *ces hommes-là* consiste dans les jé-
» suites, les missionnaires et les ignorantins. »

Quelle pitié, de voir un prélat françois insulter bassement un écrivain si noble et si religieux ! quelle ineptie dans les jugemens, et quelle indignité d'expressions !.... Le vicomte de Châteaubriand peut toucher l'épée de Rodrigue de Vivar ; on ne la croira pas souillée ! mais en est-il de même à Poitiers pour la

crosse de saint Hilaire, et M. de Pradt oseroit-il encore y porter sa main?

Les jugemens littéraires sont toujours analogues aux sentimens politiques; les erreurs s'enchaînent; l'auteur de l'*Antidote au Congrès* a voulu critiquer celui des *Martyrs*, mais il n'a su rien admirer dans le poëme d'Eudore et de Cymodocée, et en effet, je n'y vois rien qu'un jacobin puisse applaudir, à moins que ce ne soit le tigre de l'amphithéâtre.

M. de Pradt pourroit opposer à la sévérité que je lui reproche un acte de son indulgence, et c'est à propos des *innocens plaisirs où se livre* le peuple de Paris, pendant la soirée du mardi-gras. J'aime à le voir afficher sa philosophie dans ses catéchismes. C'est un encouragement pour les petits spectacles. La sollicitude et la bénédiction de M. de Pradt poursuivent jusqu'aux masques; il s'est fait l'apôtre du carnaval, et c'est un luxe de libéralité qui lui donnera peut-être enfin des partisans.

Quand on peut écrire et laisser imprimer des phrases pareilles à celle-ci : *Les effets publics ont passé, en compagnie de la satisfaction, de* 60 *à* 80, peut-on régenter les monarques en plus mauvais termes, et doit-on critiquer avec âpreté d'illustres écrivains?

Comment M. de Pradt ose-t-il se servir des mots de Scapin, d'Arlequin, de prestolet, d'étourneau mitré, et autres semblables? et quel homme plus que lui devroit s'en interdire l'emploi?

Si nous avons changé quelque chose au style de l'auteur, il n'a pas à s'en plaindre. Nous n'avons pu nous résoudre à copier littéralement tous ses barbarismes. Nous ne publions pas aussi toutes nos remarques sur le ton cynique de M. de Pradt, et pourtant, qu'il nous appelle à sa familiarité, nous n'y descendrons pas.

Dans la conclusion de son catéchisme, il exprime un vœu pour que le roi ne s'entoure à l'avenir que de

véritables hommes d'affaires, et qu'il plaise à S. M. d'en former un conseil où soit appelé M. de Pradt. C'est à ce prix-là seulement qu'il nous laisse entrevoir un rayon de bonheur et quelque espoir de tranquillité.

Aufer impietatem de vultu regis, et firmabitur justitiâ thronus ejus.

Voilà ce que dit le sage, et c'est la meilleure conclusion que l'on puisse opposer à toutes celles de M. de Pradt. Nous n'avons pas voulu réfuter plus méthodiquement son petit catéchisme, et l'on peut dire de l'indignation comme de l'admiration, que c'est un sentiment qui ne demande qu'à finir.

M. C..

MELANGES.

Voici comment la *Bibliothèque historique* parle du ministère. Nous citerons ses propres paroles sans réflexion. C'est le manifeste de la *Souscription nationale*.

« Le gouvernement a demandé l'arbitraire; l'arbitraire lui a été accordé. Cependant il n'en jouit pas, car il a perdu en même temps la force indispensable pour l'exercer; il est dissous, il n'est plus gouvernement que de nom : les hommes qui le composent sous le titre de *ministres* ou *d'agens du ministère*, peuvent faire du mal; mais ils le peuvent à la manière de chefs de bandes, sans cesse à la veille de subir justement et avec ignominie le sort des victimes innocentes qui tombent sous leurs coups. Leur puissance n'est plus que celle du pis-

tolet dont parle le Contrat social ; quant à leur autorité, elle s'est évanouie avec les institutions sur lesquelles elle reposoit, attendu que l'arbitraire même législativement proclamé, ne sauroit être une loi, aucun corps délibérant ou autre n'ayant le pouvoir de concilier ce qui est contradictoire, de rendre identiques deux choses qui s'excluent, aucune décision humaine ne pouvant abroger l'éternelle raison.

» Nous vivons donc sous l'absence des lois en vertu d'une solennelle déclaration de la majorité de nos législateurs, nous vivons sous la tyrannie ».

Une lettre de la Catalogne, de 1818, nous a paru contenir des détails devenus très-curieux aujourd'hui. Nous n'y changeons pas un mot :

21 juillet 1818.

(ESPAGNE.)

Les choses y ont bien changé de face, et ne sont plus comme on veut se le figurer en France. Le libéralisme qui étoit contraint de se cacher et qu'on poursuivoit à outrance, la première et la seconde année de la restauration, marche aujourd'hui tête levée, et a prévalu même dans les deux premiers ordres. Faute de lumières, de prévoyance et d'une *certaine* activité, l'un et l'autre se laissent grossièrement mystifier par les avocats, et s'endorment de confiance sur les bords de l'abîme. Le peuple demande hautement la suppression de la dîme et des droits éofdaux, et cependant le clergé et la noblesse ne rpennent non plus de précaution contre cette catastrophe, que s'ils n'avoient point à la redouter. Le gouvernement lui-même ne fait rien non plus

à présent, pour arrêter le progrès des mauvaises doctrines : il semble même en favoriser la libre circulation, soit qu'il n'en craigne point les effets, et qu'il soit même de complicité avec les principaux meneurs, soit qu'il appréhende de compromettre son autorité : ce qu'il y a de certain c'est qu'il perd tous les jours de sa force et de cette énergie salutaire qu'il avoit déployée avec tant de succès dans les premiers temps. Cette dernière conjecture acquiert un nouveau degré de vraisemblance quand on sait la foiblesse qu'il a fait paroître dans l'affaire du général Lascy. Quoique son crime fût bien avéré et dût entraîner le bouleversement complet de la monarchie espagnole, les Catalans, peuple vaniteux et fanfaron, porté de tout temps à la révolte et à l'indépendance, n'en osèrent pas moins envoyer au roi une députation nombreuse, pour demander la grâce de ce scélérat. Le roi fit dire en toute douceur aux députés, qu'il examineroit la chose avec son conseil, et qu'en attendant ils eussent à se retirer. En bonne règle, ce grand coupable auroit dû être exécuté à Barcelone même ; mais le gouvernement craignit une insurrection en sa faveur, d'autant plus qu'il avoit beaucoup d'affidés et de prosélytes dans la garnison : on le tranféra donc à Majorque, mais avec la précaution de répandre le bruit que le brave Lascy n'étoit condamné qu'à une prison perpétuelle. Arrivé devant le port, on eut soin de ne le faire descendre que bien avant dans la nuit, et de le faire exécuter une heure ou deux après dans la cour de la citadelle, par des soldats d'élite. Les Catalans, instruits de ces circonstances, n'ont pas manqué de dire et de publier partout qu'on les avoit craints, eux nommément, et qu'on se fût bien gardé de le faire exécuter à Barcelone, parce que tout le monde se fût réuni pour le sauver.

Comparons époque à époque, pour mieux voir le progrès du mal : si en 1814 ou 1815 Lascy eût seulement été soupçonné d'être libéral, il eût été infailliblement assommé par le peuple. Il est proclamé grand homme après s'être montré jacobin forcené, et avoir voulu inonder l'Espagne de sang, et faire égorger la famille royale, à commencer par le roi.

Tout cela ne seroit rien ou du moins peu de chose avec une bonne armée royaliste : c'est ce qui a été, mais ce qui n'est plus aujourd'hui.

Depuis le retour de Ferdinand, on ne parloit que de donner, comme on dit, une nouvelle *organisation* à l'armée. Cette prétendue organisation vient de s'opérer, et voici comment :

Les cinq bataillons de chacun des régimens de gardes espagnoles et wallonnes qu'on avoit dû porter d'abord à six bataillons chacun, seront réduits à trois. Le régiment de *Bourbon*, ceux d'Irlande, d'Ultonia, d'Hybernia, de Naples seront supprimés. Un bataillon de chaque régiment restant, supprimé aussi. On supprime encore dans chaque régiment conservé la moitié des officiers subalternes de chaque compagnie. Vous reconnoîtrez à cette manière de faire, l'esprit qui domine autre part; et ce qu'il y a de vraiment plaisant, c'est qu'on s'obstine à donner à tous ces bouleversemens le nom d'*organisation*. Quoi qu'il en soit, les pauvres organisés sont très-mécontens, comme vous pouvez le croire. La petite classe des honnêtes gens qui s'avise de prévoir l'avenir, et de le redouter, regrette singulièrement la diminution des deux incomparables régimens des gardes espagnoles et wallonnes qui plus d'une fois ont sauvé la personne du roi et la monarchie. Ils ne regrettent pas moins les régimens de Bourbon et d'Ultonia qui ont soutenu à eux seuls avec tant de valeur et de gloire le siége de Gironne. Le régiment d'Hy-



bernia avoit en sa faveur plus de cent ans de services signalés.

Au reste, le roi qui n'est pas encore tout-à-fait à la hauteur des circonstances, ne s'est prêté qu'à regret à ce singulier mode d'organiser ses gardes espagnoles et wallonnes. Il travaille à les conserver sur le pied précédent. Je ne sais s'il pourra en venir à bout, malgré toute sa bonne volonté et sa prétention à ne pas se laisser mener comme son père. Cette dislocation de l'armée espagnole est estimée par la partie saine des politiques, si vicieuse, si détestable en elle-même, et si hors de saison, que le ministre de la guerre se défend d'y avoir coopéré. On en fait à peu près tous les honneurs à un M. de W..., Alsacien qui se dit Suisse, général d'armée, homme sans foi et sans principes, qui a bu à longs traits dans la coupe de séduction, et qui voudroit y faire boire tout le monde. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est pétri d'orgueil et dévoré d'ambition. L'armée n'est pas payée avec exactitude. Il y a beaucoup d'officiers qui n'ont pour vivre que leurs appointemens, qui n'ont pas été payés depuis cinq ou six mois. C'est qu'aujourd'hui tout le revenu des provinces est envoyé à la fin de chaque mois dans la capitale, au lieu qu'auparavant on n'y envoyoit que l'excédant de la paie des militaires et des autres dépenses que nécessitoient les besoins de chaque province respective.

1610 ET 1820.

Extrait des Mémoires de Sully, tom. III, liv. XXVII, année 1610.

. . . .

« Ce n'étoient ni les armes ni le désespoir que (ses

ennemis) avoient envie d'opposer au prince que l'Europe avoit nommé pour son vengeur et choisi pour son bras droit ; il ne falloit pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime; et jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux : triomphe honteux et si détesté que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur . . . . dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang. »

Extrait des Mémoires du maréchal de Bassompierre.

« . . . . . . Le Roi dit à monsieur de Guise et à moi aussi : Vous ne me connoissez pas maintenant, vous autres ; mais je mourrai un de ces jours; et quand vous m'aurez perdu vous connoîtrez lors ce que je valois et la différence qu'il y a de moi aux autres hommes. »

Note extraite des Mémoires de Sully, N° (13), liv. XXVII.

« Il falloit bien, dit Péréfixe, qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon Roi, puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne et à Milan par un écrit imprimé ; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liége huit jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelle aux princes d'Allemagne qu'il avoit été tué. . . . ., etc. »

« La Font, prévôt de Bayonne, dit Pasquier, vint en 1608 trouver le Roi pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa personne, et que deux ou trois jours avant celui où ce prince fut poignardé, ce même La Font avertit encore

monsieur le chancelier que celui qui devoit tuer le Roi étoit actuellement dans Paris ; que l'on le lui avoit révélé, etc. »

. . . .

Pasquier ajoute qu'un marchand de Douai écrivant, quinze jours avant cet assassinat, à un marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le Roi ait été tué, etc., et quelques autres circonstances semblables.

. . . .

« Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme qui avoit appartenu à madame de Verneuil qu'il y avoit actuellement une conspiration formée contre la personne du Roi, etc. »

» On voit comme le crime de Ravaillac étoit *isolé*, quoiqu'on n'ait jamais pu lui faire avouer ses complices : mais personne n'imagina d'y voir le crime de la France : grâce au ciel, une faction n'est point une nation. »

Extraits de Péréfixe, de Matthieu, de l'Etoile, du continuateur de M. de Thou, et du Mercure françois, *année* 1610; *tirés des notes des Mémoires de Sully*.

« La nuit de cette triste journée, Sa Majesté ne put jamais prendre aucun repos et fut en continuelle inquiétude. Le matin, s'étant levé, dit qu'il n'avoit pas dormi et qu'il étoit tout mal fait : sur quoi M. de Vendôme supplia Sa Majesté de se vouloir bien garder même ce jour auquel on disoit qu'il ne devoit pas sortir, parce qu'il lui étoit fatal. Je vois bien, lui répondit le Roi, que vous avez consulté l'almanach et ouï parler de ce fou de la Brosse, de mon cousin le comte de Soissons : c'est un vieil fou, et vous êtes encore bien jeune et guère sage ; et sur ce, le duc de Vendôme fut avertir la Reine qui pria le Roi de ne pas sortir du Louvre le reste du jour : à quoi il fit la même réponse.

» Sa Majesté alla ensuite ouïr la messe aux Feuillans où ce misérable le suivit en intention de le tuer; et a confessé depuis que sans la survenue de M. de Vendôme qui l'empêcha, il eût fait son coup là dedans.

» Fut remarqué que le roi avoit beaucoup plus de dévotion que de coutume, et plus longuement se recommanda à Dieu ce jour même. La nuit qu'on pensoit qu'il dormit, il se mit sur son lit à prier Dieu à deux genoux: et dès qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son cabinet; pour ce qu'on voyoit qu'il y demeuroit plus long-temps qu'il n'avoit accoutumé, fut interrompu; de quoi il se fâcha et dit: Ces gens-cy empêcheront-ils toujours mon bien?

» Après le dîner, le Roi s'est mis sur son lit pour dormir: mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps; et s'est jeté derechef sur son lit: mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure il est. L'exempt lui a répondu qu'il étoit quatre heures, et a dit: Sire, je vois Votre Majesté triste et toute pensive: il vaudroit mieux prendre un peu l'air; cela la réjouiroit. C'est bien dit; eh bien, faites apprêter mon carrosse; j'irai à l'arsenal voir le duc de Sully qui est indisposé et qui se baigne aujourd'hui. »

Matthieu rapportant ses discours avant et après son dîner; « Il ne se pouvoit, dit-il, tenir en place et beaucoup moins couvrir ses irrésolutions; en la diverse agitation desquelles il dit à la Reine qu'il ne savoit que faire: qu'il étoit en peine d'aller à l'arsenal, parce qu'il se mettroit en colère. La Reine lui dit sur cela: Monsieur, n'y allez point; envoyez-y; vous êtes en bonne humeur et vous irez vous fâcher. . . . . Il vint à la fenêtre, et portant sa main sur son front, dit ces paroles: Mon

Dieu! j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble fort. . . . . je ne sais ce que j'ai; je ne puis sortir d'ici. . . . . Ravaillac entendant qu'il demandoit si son carosse étoit en bas, dit entre ses dents : *Je te tiens ; tu es perdu.*

» Etant prèt d'y monter, arriva M. de Vitry qui lui demanda s'il plaisoit pas à Sa Majesté qu'il l'accompagnât. Non, lui répondit le roi : allez seulement où je vous ai commandé, et m'en rapportez réponse. Pour le moins, Sire, répliqua Vitry, que je vous laisse mes gardes. Non, dit le Roi; je ne veux ni de vous ni de vos gardes; je ne veux personne autour de moi. Entrant dans le carrosse, et pensant, comme il est à présupposer, aux mauvaises prophéties de ce jour qu'on lui avoit voulu mettre en la tète, demanda à l'un des siens le quantième du mois il étoit : C'est le 13, Sire. Non, dit un autre, c'est le 14. Il est vrai, dit le Roi; tu sais mieux ton almanach que ne fait pas l'autre. Et se prenant à rire : Entre le 13 et le 14, dit-il; et sur ces mots fait aller le carrosse. » *L'Etoile.*

« Il dit au cocher : Mettez-moi hors de céans. Quand il fut devant l'hôtel de Longueville, il renvoya tous ceux qui le suivoient. On lui demanda encore une fois où iroit le carrosse. Il dit : A la croix du Tiroir. Et quand il y fut, il dit: Au cimetière Saint-Innocent. . . . . Ravaillac demeura longuement au Louvre assis sur les pierres de la porte où les laquais attendent leurs maîtres. Il pensoit faire son coup entre les deux portes. Le lieu où il étoit lui donnoit quelque avantage : mais il trouva que le duc d'Epernon étoit en la place où il jugeoit que le Roi se devoit mettre. » *Matthieu.*

« Ce prince étoit dans le fond du carrosse dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets, parce qu'il faisoit beau temps et qu'il prenoit plaisir à voir en passant les préparatifs qu'on faisoit par toute la ville pour l'entrée de la

eine. Il avoit à côté de lui à sa droite le duc d'Épernon : les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étoient à la portière droite; le duc de Montbazon et le marquis de la Force, proche de lui à la portière gauche; et sur le devant, le marquis de Mirebeau et Du-Plessis-Liancourt, son premier écuyer. Vitry, capitaine de ses gardes, étoit allé, par son ordre, au palais, pour hâter les préparatifs de l'entrée de la reine; et il avoit fait demeurer ses gardes au Louvre: de manière qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval et de ses valets de pied. »

Le carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Féronnerie qui étoit alors fort étroite et encore rétrecie par les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocens, un embaras formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin qui se présenta à droite et d'une autre chargée de foin qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets de pied entrèrent dans les charniers pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue : il n'en resta que deux à la suite du carrosse, dont l'un s'avança pour dissiper l'embarras, et l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretierre.

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté et qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le Roi; le manteau pendant sur l'épaule gauche et lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main, il se glissa entre les boutiques et le carrosse ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer; et s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, et en porta un coup au Roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisième et la quatrième côte, dans le

temps que ce prince étoit tourné vers le duc d'Épernon, lisant une lettre; ou, selon d'autres, penché vers le maréchal de Lavardin auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henri s'écria : *Je suis blessé :* mais dans l'instant même l'assassin qui s'étoit aperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse n'eût le temps de s'y opposer ni même de l'apercevoir. Henri en haussant le bras ne donna que plus de prise à ce second coup qui porta droit dans le cœur, selon Péréfixe et l'Etoile; et selon Rigault et le Mercure françois, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave qui en fut coupée : ce qui faisant jeter à ce malheureux prince le sang à gros bouillons par la bouche et par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie sans qu'il pût faire autre chose que pousser un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte ce peu de mots : *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup que le duc d'Epernon reçut dans sa manche.

. . . .

« Chose surprenante ! nul des seigneurs qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le Roi, et si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre; mais il s'est tenu là comme pour se faire voir et pour se glorifier du plus grand des assassinats. »

Péréfixe dit la même chose, et ce sentiment est plus conforme au caractère dont on nous représente Ravaillac que ce que dit le continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation et le trouble de son esprit qui l'empêchèrent de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard. Il confessa, dit au contraire Matthieu, qu'il donna dans le corps du Roi comme dans une botte de foin.

Les six seigneurs qui étoient dans le carrosse en descendirent; incontinent les uns s'empêchant à se saisir du parricide, et les autres autour du Roi: mais un d'entre eux voyant qu'il ne parloit point, et que le sang lui sortoit par la bouche, s'écria : *Le Roi est mort.* A cette parole, il se fit un grand tumulte; et le peuple qui étoit dans les rues, se jetoit dans les boutiques les plus proches, les uns sur les autres, avec pareille frayeur que si la ville eût été prise d'ennemis. Un des seigneurs (le duc d'Epernon) soudain s'avisa de dire que le Roi n'étoit que blessé, et qu'il lui avoit pris une foiblesse. On demande du vin; et tandis que quelques habitans se diligentent d'en aller querir, on abat les portières du carrosse, et dit-on au peuple que le Roi n'étoit que blessé, et qu'ils le remenoient vitement au Louvre pour le faire panser.

. . . .

Vers les neuf heures du soir du même jour, un grand nombre de seigneurs alloient par la ville et disoient en passant : Voici le Roi qui vient, il se porte bien, Dieu merci. Comme il étoit nuit, le peuple croyant que le Roi étoit en cette compagnie, se mit à crier à force : *Vive le Roi!* Ce cri s'étant communiqué d'un quartier à l'autre, toute la ville retentit de *vive le Roi!* Il n'y avoit que les quartiers du Louvre et des Augustins où l'on sût la vérité.

Le soir on pansa le corps du Roi et lava avec la même cérémonie que s'il eût été en vie. M. du Maine lui donna sa chemise, M. le Grand servit et l'on commanda au maréchal de Bassompierre de servir et représenter la place de M. de Bouillon.

Le samedi 15 du mois de mai, le corps du Roi fut ouvert en présence de vingt-six médecins ou chirurgiens, qui lui trouvèrent toutes les parties si bien conditionnées, qu'il auroit pu vivre encore trente ans, selon le cours de la nature.

Ce prince ne nomma pas un de ses ennemis qu'il ne dît : Il n'y auroit pas assez de forêts en mon royaume pour dresser des gibets, s'il falloit pendre tous ceux qui ont écrit ou prêché contre moi..... Il n'avoit pas la même indulgence pour les offenses qui ne le regardoient pas. « Le jour des Rois, comme le roi cheminoit pour aller à la communion, M. de Roquelaure qui avoit épié cette occasion, comme la plus propre pour la grâce qu'il vouloit demander pour un de ses parens, lequel avoit fait donner les étrivières au lieutenant général de Tulles, sans aucun sujet, et dont Sa Majesté avoit ordonné qu'on fît une justice exemplaire, s'approcha du roi et le supplia de vouloir bien pardonner à son parent pour l'amour de celui qu'il alloit recevoir, et qui pardonnoit à ceux qui pardonnoient : auquel Sa Majesté répondit en le regardant : Allez, et me laissez en paix ; je m'étonne comme vous osez me faire cette requête, lorsque je vais protester à Dieu de faire justice et lui demander pardon de ne l'avoir pas faite. » *Mémoires pour l'Histoire de France*, tom. II, pag. 262.

Il étoit naturel que le sort du petit-fils reportât l'attention sur celui de l'aïeul ; on vient de voir tous les rapports si frappans du parricide qui ravit à la France Henri IV avec le meurtre qui nous enlève son dernier rejeton direct. Mais si les assassinats sont pareils, il existe une grande différence entre les assassins. Ravaillac fut poussé par une sorte de fanatisme religieux à l'action la plus opposée à l'esprit de l'Evangile ; Louvel, qu'on dit fanatique, ne peut avoir cédé qu'au fanatisme du crime, car le crime a maintenant ses enthousiastes et ses admirateurs. Ce monstre se vante d'être athée ; il ne peut être républicain, puisqu'il a servi Buonaparte, à moins qu'il ne le soit à la façon de ces grands philosophes qui eurent

la *simplicité* de choisir Buonaparte pour chevalier de la liberté. Il en comprenoit bien mieux à leur sens la théorie que J.-J. Rousseau qui a écrit *que la plus heureuse révolution ne pourroit racheter une seule goutte de sang innocent versé pour elle.*

× Ce Louvel est un tigre qui s'est pris de passion pour le crime, vraisemblablement avec le secours de l'argent et des promesses; car jusqu'à présent, quoique de bons esprits prennent quelquefois le crime pour le vrai beau, on a peine à l'aimer uniquement pour lui-même, et il est rare pourtant qu'il inspire un amour platonique.

Du temps de Ravaillac, si l'on abusoit étrangement de la religion, du moins elle étoit là pour réprimer le mal qu'on faisoit en son nom, et comme la lance d'Achille, elle pouvoit guérir les blessures qu'on faisoit par elle. Mais à présent qu'on déclare la loi même athée, quel frein aura le crime, et où pourra s'arrêter le débordement des passions féroces? Tous les journaux sont pleins de détails de barbaries incroyables; des enfans égorgent leurs sœurs, leurs frères; jamais les suicides n'ont été si communs. La justice divine ne pourroit mieux punir cet abominable monde, qu'en lui retirant l'immense bienfait du christianisme, dont il se montre si peu digne. Il en résulteroit un autre déluge, ce seroit un déluge de sang. La morale pouvoit exister avant la religion; elle ne pourroit exister après, car on ne peut appeler religion que le christianisme. Toutes les autres croyances n'ont été plus ou moins que des apothéoses, des vices et des passions. Sous le paganisme, la morale étoit plus religieuse que la religion régnante : la morale étoit la religion: elle avoit son sanctuaire au fond de l'âme. Ne peut-on pas parler plutôt de la religion de Socrate que de celle d'Anytus? mais après que les âmes

et les esprits ont été élevés à la hauteur du christianisme, ils n'en peuvent plus descendre qu'en tombant d'abîme en abîme. Du temps de Ravaillac, les mœurs étoient barbares, mais les doctrines n'étoient ni fausses ni perverses ; les crimes ne pouvoient ébranler le fond de la société ; et du moins le peuple étoit à l'abri de sa propre souveraineté. Au temps de Louvel, sous un vain fard de civilisation, la perversité des doctrines précipite vers la barbarie la société tout entière. Déjà la dépravation est telle qu'elle a banni des mœurs l'urbanité même, pour la reléguer dans les manières. Il ne nous reste plus qu'une mince écorce foiblement vernissée d'un vain souvenir de la politesse françoise.

O prince si tendrement chéri, si profondément regretté, héritier du cœur et du sort de *ce monarque françois proditoirement meurtry entre tous les siens!* c'est nous qu'il faut plaindre, c'est sur nous qu'il faut pleurer en versant à jamais pour vous des larmes de sang. Le couteau de l'assassin vous a délivré d'un siècle infâme, mais nous, il nous ravit la seule consolation de notre avenir. C'étoit sans doute un prompt rappel du Dieu de saint Louis et de Louis XVI, vers un séjour plus digne des belles âmes. Et vous, soi-disant philosophes, qui, dans l'effroi de vos propres haches, vous hachiez à coups de canif (1) sans pouvoir atteindre la mort que vous aviez rendue *le seul bienfait de la nature* (2), comparez votre prétendu stoïcisme avec l'héroïsme angélique d'un prince chrétien.

Le comte ELZÉAR DE SABRAN.

---

(1) Champfort.

(2) Mot d'Alcibiade sur les lois de Lycurgue.

POÉSIE.

LE BON VIEUX TEMPS.

O le beau temps, le temps heureux
Où notre bon pays de France
Comptoit les vertus de ses preux
Comme leurs actes de vaillance !

Habitans de leur vieux château,
Innocens, joyeux et tranquilles,
Ils chérissoient la paix de leurs asiles;
Ce qui leur sembloit bon à leurs yeux étoit beau.
Dans les vertus ils commençoient la vie;
Par les vertus elle étoit embellie.
Le soir, dans un large fauteuil,
Seigneur et maître, le vieux père,
Voyant, parcourant d'un coup d'œil
Le rond d'enfans qui près de lui se serre,
Bien posément, tout au long racontoit
L'histoire de son temps, les exploits de son âge.
Sa vieille ardeur se ranimoit
En contant son jeune courage;
Souvent même il se répétoit,
Et les enfans l'admiroient davantage.

Un bras passé sur le cou du voisin,
Vers le conteur la prunelle fixée,
L'œil grand ouvert et la tête avancée,
En admirant ils attendoient la fin.

Voyant un héros dans leur père,
Le jour, leurs jeux présentoient ses exploits;
L'aîné contrefaisoit et son port et sa voix:
Que d'envie excitoit l'heureux sort de ce frère!
Et puis, quand aux pieds de leur mère
Ils avoient tous entendu la prière,
Sans craindre un importun réveil
Si leurs yeux cédoient au sommeil,
Ils rêvoient à la vieille histoire.

Bientôt venoit le temps où l'amour et la gloire
Aiguillonnoient leurs jeunes cœurs;
Ce n'étoit plus alors la vieille histoire;
Ils ne rêvoient que combats, que victoire,
Ils ne rêvoient qu'amoureuses ardeurs.
L'orgueilleux père avec ivresse
Contemploit de son fils le courage naissant;
La mère sourioit, mais un peu de tristesse
Disoit qu'elle alloit voir s'éloigner son enfant.

Il partoit. Dans la cour de leur castel antique,
Se rassembloient tous les vassaux,
Pour voir et le départ et le jeune héros.

Enfin il paroissoit, il passoit le portique,
Livroit aux yeux de la troupe rustique
L'armure dont il étoit fier.

Il apercevoit son coursier
Conduit par le vieux domestique
Que notre héros embrassoit.
Lors il se penchoit vers son père,
Son vieux père le bénissoit,
Et lui contre son cœur pressoit
Cette bonne dame de mère,
Qui, las! bien tendrement ploroit (*).

Il part; mais dans le voisinage
Il s'arrête encore un instant;
A damoiselle belle et sage
Il va prêter le doux serment,
Le doux serment d'être fidèle,
Le doux serment d'aimer toujours,
Et de n'avoir d'autres amours.
Alors la jeune damoiselle,
Avec une aimable rougeur,
Qui fait sa plus belle parure,
Bien lentement détache sa ceinture,
Et puis la croise sur le cœur,
Sur le cœur de celui qu'elle aime,
Lui laissant voir que son trouble est extrême.

(*) Mémoires du chevalier Bayard.

Temps d'innocence, ô que vous étiez beaux!
Tous nos preux étoient fiers de leur pudique flamme,
Ils invoquoient leur Dieu, leur dame,
Rien de leur cœur ne troubloit le repos;
Et leurs vertus et leur tendresse
En faisoient bientôt des héros.

S'ils savoient aimer leur maîtresse,
Ils savoient chérir leur ami.
Deux guerriers unissoient leurs armes:
La gloire en avoit plus de charmes
Quand ils la partageoient ainsi.
Hélas! et si dans la victoire
L'un d'eux tomboit sous le coup ennemi
Qui devoit frapper son ami,
Il disoit, en perdant la vie:
« Pour me sauver il l'auroit fait aussi. »

Qu'ils étoient beaux ces temps de la chevalerie!
O mes amis, vous êtes attendris.
Le sort de nos aïeux excite votre envie.
Ecoutez-moi, soyons unis,
Mais soyons unis pour la vie;
Qu'à l'amitié nos cœurs se livrent tout entiers:
Et nous verrons, bons chevaliers,
Naître pour nous le temps de la chevalerie.

EDOUARD L***,

Officier au corps royal d'Etat-major.



LE DÉFENSEUR.

De l'état de la France et de l'Europe.

Les leçons se multiplient pour la société, comme si elle étoit près d'accomplir ses destinées. Des bruits sourds de tempêtes grondent de toutes parts; les peuples agités d'un malaise inconnu, ne savent plus où s'arrêter, et les rois hésitant dans leur marche, cherchent partout des limites à leur puissance. Il n'y a plus de caractères forts, parce qu'il n'y a plus de fortes croyances : la foi n'est plus la lumière de la société; elle ne brille plus que par des lueurs; et les rois et les peuples chancellent. On diroit que tous sont dans l'attente d'un grand événement hors des lois ordinaires de la nature. Partout où le pouvoir devroit commander, des partis se forment; tous les royaumes de l'Europe se divisent, et deux peuples ennemis s'élèvent dans chaque nation.

Et d'où vient un si grand mal? des doctrines qui partagent la société. Il est au fond de notre nature un principe que rien ne peut vaincre; et l'homme, cette *intelligence servie par des organes*, sait bien qu'il ne doit pas être régi seulement par la force physique, et qu'il doit vivre de vérité. Mais quand l'empire de la vérité s'affoiblit, quand l'erreur usurpe sa place, elle réclame pour elle les mêmes droits que la vérité. Les sociétés appartiennent donc, non au pouvoir politique, mais aux doctrines qui ont prévalu; et quand des doctrines entièrement opposées sont soutenues dans un État,

il faut que l'une d'elles triomphe ou que l'État périsse.

Dans presque tous les pays de l'Europe, il y a aujourd'hui, comme en France, deux partis qui reconnoissent les mêmes principes et les mêmes lois. Le même intérêt unit partout ceux qui veulent la religion, la monarchie; et les ennemis de Dieu et des rois dans toute l'Europe, conspirent ensemble parce qu'ils ont tous le même but. Les dépositaires du pouvoir, en conservant la neutralité entre ces deux partis, ne voient pas qu'ils n'auroient que les ennemis de la société à combattre, s'ils se mettoient franchement à la tête de ceux qui défendent l'Etat contre ceux qui l'attaquent. Les véritables amis de leur pays sentent alors le besoin de défendre ce que le gouvernement ne défend plus; et quand le gouvernement croit voir de la modération à conserver le milieu entre deux partis, il irrite le mal au lieu de le guérir.

L'autorité sous la République, sous l'Empire et sous le dernier Ministère, a été employée à remuer toutes les passions. De grands exemples de soumission à la Religion, de respect pour la justice, de retour à l'ordre *la loi des intelligences*, peuvent seuls guérir des imaginations blessées par le spectacle de grands succès obtenus par le crime ou par l'intrigue.

Le mal est donc aujourd'hui, dans l'affoiblissement de l'autorité royale; et elle est surtout affoiblie, parce qu'elle ne s'emploie pas tout entière à soutenir les principes religieux et monarchiques contre les opinions matérialistes et révolutionnaires.

« Lorsque, dans la défense d'une cause, l'autorité royale n'est plus qu'une sorte d'accessoire, les sujets, croyant avoir un lien plus sacré que celui de l'obéissance qu'ils doivent au souverain, le prince commence à être dépossédé de son

autorité. Alors les sujets demeurent tous dans le devoir, de manière toutefois qu'ils sont plus disposés à raisonner sur les ordres du gouvernement qu'à les exécuter. Les rebelles et les factieux parlant ou agissant ouvertement et avec audace, le respect des sujets, qui est le don que Dieu a fait aux Rois, est détruit; et quand les trois colonnes de toute espèce de gouvernement, la Religion, la justice et la prudence, ont été ébranlées, il faut se hâter d'y porter remède, si l'on ne veut pas être écrasé sous leurs débris. »

Que le pouvoir connoisse enfin ce qu'il peut, parce que ce qu'il peut est ce qu'il doit. Le plus grand des inconvéniens est de ne pas prendre de parti décisif. Plus d'hésitation entre les doctrines de l'athéisme et de la Religion, de la monarchie et de la démocratie, entre les fidèles et les traîtres, et nous sommes sauvés, et nous sauvons l'Europe, que nous entraînerions avec nous dans l'abîme.

E. Genoude.

Sur la Liberté de la Presse.

Après tant de discours pour et contre la liberté de la presse, nous ne sommes guères plus avancés qu'auparavant, et la question est encore à traiter. Les uns veulent étendre cette liberté, les autres la restreindre; ceux-ci demandent des lois préventives, ceux-là des lois répressives; on allègue des raisons, on dissimule les motifs, et l'on ne pose pas un principe qui puisse combattre les motifs ou appuyer les raisons.

Il y a cependant des principes dans cette matière

comme dans toute autre, et traiter une grande question sans remonter à ses principes, c'est élever un édifice sans creuser des fondations.

Sans doute on ne traite jamais une question sans commencer par un raisonnement, quel qu'il soit; mais un premier raisonnement peut n'être pas plus un principe, qu'une première pierre, si elle est posée sur le sable, n'est un fondement.

On a toujours raisonné sur la liberté de la presse, dans l'hypothèse qu'écrire et publier ses opinions étoit un *droit naturel.*

Ecrire et même *parler* ne sont pas des facultés *natives* comme la faculté physique du mouvement, puisqu'on peut vivre sans écrire et même sans parler, et qu'on ne peut vivre sans mouvement.

Ecrire et même *parler* sont des facultés acquises, des facultés apprises de la société de nos semblables, des facultés *sociales*, dont nous devons par conséquent compte à la société de qui nous les tenons, et que nous devons employer à l'utilité et pour le bonheur de nos semblables : en un mot, les facultés *natives* ne sont que pour nous, les facultés *sociales* sont pour les autres; les facultés *natives* sont des besoins; les facultés *sociales* sont des arts, et l'on dit l'art de parler, l'art d'écrire, et même, quoique improprement, l'art de penser.

Ainsi, je le répète, *écrire* et même *parler* ne sont pas des facultés naturelles, en prenant ce mot au physique, mais des facultés de notre nature morale ou sociale, c'est-à-dire que nous n'avons de notre nature physique que la disposition organique à recevoir, des leçons ou de l'exemple de nos semblables, l'expression orale ou écrite de nos pensées.

On peut écrire sur les choses physiques qui sont la matière de nos besoins, ou sur les choses morales qui sont l'objet de nos devoirs.

Sur les choses matérielles et ce monde sensible, *livré à nos disputes*, liberté entière d'écrire le vrai, le

faux, l'hypothétique, et chacun peut à son gré construire un monde différent de celui de Copernic ou de Newton, sans que l'ordre de celui que nous habitons en soit le moins du monde dérangé.

Il faut en excepter peut-être les sciences médicales, dans lesquelles l'ignorance ou l'abus des systèmes pourroient donner au peuple des conseils pernicieux pour sa conservation physique.

Mais les choses morales et le monde social *n'ont pas été livrés à nos vaines disputes.* Comme ils sont l'objet de nos devoirs, ils peuvent servir d'aliment à nos passions; et si, dans son orgueil et la foiblesse de sa raison, l'homme méconnoît les lois de cet ordre moral où il est le premier agent, il peut en arrêter ou en altérer le mouvement, se rendre malheureux lui-même, et livrer la société aux troubles et aux révolutions.

C'est parce qu'un homme ou un livre peuvent bouleverser la société, qu'il existe partout des gouvernemens dépositaires des doctrines publiques, morales ou sociales, comme de la force publique.

Les gouvernemens ont le pouvoir et le devoir d'enseigner aux peuples ces doctrines, et de faire agir la force publique pour les lui faire observer.

Enseigner, c'est gouverner, et si chacun peut enseigner, chacun gouverne; et il ne faut plus de gouvernement public.

Mais les gouvernemens peuvent se dessaisir d'une portion de leur pouvoir, et se décharger d'une partie de leur fonction d'enseigner. Ils peuvent en investir les particuliers à qui la nature et l'étude ont donné le talent de penser et les connoissances qui en dirigent et en règlent l'exercice, et faire servir cette puissance particulière du talent au soutien et à l'affermissement de la puissance publique. Toutefois, en conférant ainsi cette portion de leur pouvoir et de leurs devoirs, les gouvernemens restent maîtres de la direction qu'il leur convient de donner aux esprits à

qui ils les confient, et des conditions qu'il leur plaît d'imposer aux écrivains qui restent aussi maîtres de les accepter ou de les refuser; car écrire n'est ni un besoin ni un métier, mais une fonction, et une fonction publique.

Ainsi, la liberté de publier des écrits sur des matières d'ordre public ne peut être qu'une concession du gouvernement.

Ainsi, comme un instituteur particulier ne peut tenir que du pouvoir domestique du père de famille l'autorité d'enseigner ses enfans, les écrivains, instituteurs publics, précepteurs des nations, comme ils le disent eux-mêmes, ne peuvent tenir que du pouvoir public l'autorité d'enseigner les peuples.

Le gouvernement a reconnu cette vérité lorsqu'il a donné dans la Charte, à tous les François, le *droit d'imprimer et publier leurs opinions*. Nous l'avons reconnu nous-mêmes, puisque nous l'avons accepté, et que ceux qui s'opposent aux restrictions que le gouvernement veut apporter à la liberté de la presse, s'appuient sur cette concession elle-même pour les combattre.

La preuve que le gouvernement peut, à volonté, accorder ou refuser la liberté d'écrire sur des matières d'ordre public, est qu'il exerce le même droit sur la liberté de parler en public, qui est absolument de même nature; ainsi il nomme et paie des professeurs de droit public, de droit naturel, de droit civil, qui font des cours publics sur ces matières, et il ne permettroit pas à tout autre orateur de les traiter devant un nombreux auditoire assemblé sur la place publique. Les Anglois, plus conséquens que nous, ont laissé à l'une et à l'autre liberté tout son essor. Chez eux, tout écrivain peut écrire sur tout; tout orateur *en plein vent* peut parler sur tout, et attrouper cinquante mille hommes autour de ses tréteaux, indiquer à l'avance le jour et l'heure du spectacle,

et l'autorité le laissera faire, sauf à surveiller l'auditoire par ses constables, ou à le dissiper par ses soldats.

Ainsi, les délits de la presse ne sont pas, comme les autres délits, une infraction de devoirs, ils sont un abus de pouvoir; et du pouvoir de publier ses opinions, que l'écrivain tient du gouvernement, et de la puissance ou du talent qu'il a reçu de la nature; car c'est une puissance qu'un talent, et il faut le faire *fructifier* au profit de la société, suivant la belle parabole de l'Evangile, qui a fait passer dans notre langue le mot *talent*, sous l'acception que nous lui donnons.

Et non-seulement l'écrivain tient du gouvernement l'autorité d'enseigner, mais il en a reçu encore tous les moyens que l'étude ajoute au talent, puisque c'est aux soins du gouvernement, à ses secours de tout genre, à ses établissemens d'instruction publique, que le public doit cette accumulation de richesses littéraires, véritable trésor national, où chaque génération puise à son tour des connoissances utiles, et les moyens d'en acquérir de nouvelles. On ne peut se défendre d'un sentiment douloureux, en pensant au grand nombre de jeunes écrivains que la société a fait élever, même gratuitement, dans ses écoles, et qui aujourd'hui tournent contre elle ses propres bienfaits. Elle a perdu beaucoup d'argent pour faire beaucoup d'ingrats.

Les délits de la presse sont donc des délits spéciaux et d'exception, et peuvent dès lors être soumis à des lois spéciales, que mal à propos on appelle lois d'exception.

Mais le gouvernement ne peut donner de faculté et surtout d'autorité qu'aux honnêtes gens et aux bons esprits. Elle ne doit aux méchans que des châtimens, et aux fous que des remèdes.

Si le gouvernement nous a concédé à tous la faveur de publier nos pensées, il peut, il doit la re-

prendre sur les méchans, s'ils en abusent, et porter des lois pour empêcher l'abus, même de la part des bons; car s'il abandonnoit le droit de reprendre ses dons, ou de réprimer l'abus qu'on peut en faire, il renonceroit à gouverner.

Ces lois peuvent être préventives ou répressives.

Quoiqu'on ait pu dire, et souvent avec autant d'ignorance de la langue que de mauvaise foi, sur le mot *réprimer*, auquel nos vocabulaires et l'usage, arbitre suprême des mots, plutôt qu'une assemblée politique, donnent un sens moins exclusif que celui dans lequel on l'a resserré, il est certain que l'administration *réprime* en prévenant, et que la justice *réprime* en punissant, et chacune atteint ainsi le but de son institution par les moyens et les procédés qui lui sont particuliers.

Nous avons donc fait, dans cette matière, de *punir* la loi ordinaire, et de *prévenir* la loi d'exception; c'est le rebours du bon sens. Dans tous les temps et chez tous les peuples on a pensé, dit et écrit que les gouvernemens devoient *prévenir* le plus et le plus tôt qu'ils pouvoient, et punir le plus rarement et le plus tard. *Mais nous avons changé tout cela.*

Quel est l'Etat, quelle est la ville ou même la famille où cette maxime ne soit pas la première règle de l'autorité?

Quel est l'homme sage qui, dans la conduite de ses affaires, le soin de sa santé, l'éducation de ses enfans, ne se dise à lui-même :

Principiis obsta, serò medicina paratur.

On peut comparer entre elles les lois préventives ou la censure, et les lois répressives ou pénales.

La censure est à la fois plus raisonnable, plus utile à l'écrivain, plus utile à la société, plus conforme aux mœurs d'une nation humaine et éclairée, plus favorable aux progrès des lettres et à la culture des esprits.

La société fait pour les écrivains et dans leur intérêt ce que tout écrivain sage doit faire pour lui-même et dans son propre intérêt. Elle leur offre le conseil secret d'une critique judicieuse et sans passion qui tempère les illusions de l'orgueil, redresse les écarts de la raison ou les erreurs du faux savoir. La censure peut épargner à l'écrivain les frais d'une impression ruineuse, la honte et le danger d'une publication scandaleuse; et combien d'écrivains parvenus à l'âge mûr auroient été heureux qu'une critique bienveillante et impartiale eût sauvé à leur jeunesse la publication indiscrète d'un écrit qui a peut-être répandu de l'amertume sur le reste de leur vie? La censure est plus utile à la société que les lois pénales, parce qu'elle arrête plus efficacement la publication des écrits dangereux. Tout ouvrage imprimé circule, et plus vite s'il est condamné; et un seul exemplaire soustrait à la saisie sera aussitôt multiplié par les presses nationales ou étrangères.

Si l'on suppose que des censeurs ignorans ou passionnés empêchent la publication d'un écrit utile, je répondrai qu'il est beaucoup plus à craindre qu'ils ne permettent l'impression d'un écrit dangereux; je répondrai que la société a beaucoup plus à souffrir de la circulation de l'écrit dangereux que de la suppression d'un écrit utile sans lequel la société avoit vécu, sans lequel elle vivroit encore; parce qu'elle a, et depuis son origine, toutes les connoissances *nécessaires*, même quand elle n'auroit pas encore toutes les connoissances *utiles*.

La censure est plus amicale, plus paternelle, plus dans les mœurs de notre nation; et c'est ce qui fait qu'elle a toujours été exercée en France, tantôt par les universités, tantôt par des corps de savans ou des cours de magistrature, et en dernier lieu par des censeurs que nommoit d'office le chancelier de France, alors ministre de la morale publique comme de la justice. La censure avoit moins été établie par les lois,

qu'elle n'étoit, si j'ose le dire, sortie de nos mœurs et de nos institutions, qui, raisonnables elles-mêmes, n'avoient pu rien produire que de conforme à la raison et à l'utilité publique et privée.

Enfin la censure est plus favorable aux progrès de la littérature, et contribue à polir une nation sans inquiéter ou alarmer les particuliers. Ecoutez *Galiani*, ami de tous les philosophes de son temps, ennemis eux-mêmes de la censure, mais un des hommes de son siècle qui a eu le plus d'esprit, et même, malgré le cynisme de sa conduite, de bon esprit, dans les choses d'administration.

« Dieu vous préserve de la liberté de la presse établie par édit. Rien ne contribue davantage à rendre une nation grossière, à détruire le goût, à abâtardir l'éloquence et toute sorte d'esprit....

» La contrainte de la décence et la contrainte de la presse ont été les causes de la perfection de l'esprit, du goût, de la tournure chez les François; gardez l'une et l'autre, sans quoi vous êtes perdus. Une liberté, telle quelle, est bonne : on en jouit déjà. Mais si vous accordez par un édit la liberté, on n'en sauroit plus aucun gré au gouvernement, et on l'insultera comme on fait à Londres. La nation deviendra aussi grossière que l'angloise, et le point d'honneur (l'honneur, le pivot de votre monarchie) en souffrira. Vous serez aussi rudes que les Anglois, sans être aussi robustes; vous serez aussi fous, mais beaucoup moins profonds dans votre folie ».

Les lois répressives ou pénales appliquées aux écrivains, n'ont aucun des avantages de la censure. Elles ruinent et flétrissent l'écrivain, dégradent la noble fonction d'écrire qu'elles assimilent à la pratique des métiers les plus vils ou même des arts les plus dangereux. Elles livrent la société à tout le danger des publications clandestines; car, je le répète, tout écrit circule quand il est imprimé, et mieux encore quand il est condamné. Les mesures pénales contre les écrivains

sont repoussées par nos mœurs et ne peuvent pas même entrer dans nos lois. Je n'en veux pour preuve que l'impuissance où avoit été l'ancienne législation de déshonorer un écrivain même en accolant son nom à celui du bourreau dans l'arrêt qui condamnoit ses écrits, c'est-à-dire sa personne morale, lui même, à être brûlés par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier. C'est en vain qu'on croit empêcher ou punir un délit moral par des peines physiques. Comment, avec des lois pénales, persuader à un écrivain qu'il a publié un mauvais ouvrage, lorsqu'il croit avoir éclairé les souverains et les peuples, hâté les progrès de l'esprit et la perfectibilité de la raison, et régénéré le monde? Vous le lapideriez qu'il verroit les cieux ouverts pour le recevoir. Il se regardera comme un martyr de l'esprit du siècle, comme une victime de l'ignorance et des préjugés? Est-il condamné à une amende? ses amis ou le débit de l'ouvrage en feront les frais. Est-il condamné à la prison? fût-ce pour la vie, il n'y auroit pas resté deux ans que toutes les âmes charitables de la ville solliciteroient son élargissement et l'obtiendroient infailliblement. Telles sont nos mœurs; et des lois pénales ne corrigeront pas plus les écrivains que les bûchers ne convertissent les hérétiques. Les lois répressives des délits de la presse sont possibles sans doute, pourvu qu'elles ne soient pas directement appliquées aux écrivains. Il n'y a dans le délit de la presse qu'un homme qui soit physiquement coupable, c'est l'imprimeur; et il est par conséquent le seul qui puisse être physiquement puni. Alors, et dans son intérêt, il exercera ou fera exercer une censure plus sévère que la censure officielle, sur tout manuscrit dont l'impression lui aura été confiée; il poursuivra, s'il y a lieu, l'auteur en *dommages et intérêts*; et il aura ainsi à sa disposition, contre les délits de la presse, et les lois préventives que vous refusez, et les lois répressives que vous ne pouvez pas vous-mêmes et directement appliquer aux écrivains.

Mais pourquoi cette censure si raisonnable, si utile, et pour les écrivains, et pour la société, et pour la littérature elle-même, est-elle si opiniâtrément combattue, même par de bons esprits? Pourquoi ces lois répressives si dures, si insuffisantes, disons mieux, qu'il est impossible d'appliquer aux écrivains, sont-elles si obstinément demandées par des hommes qui, sur tous les autres délits, et même les plus graves, trouvent trop rigoureuses les lois criminelles les plus indulgentes? Il faut chercher la cause de cette singularité ou de cette inconséquence, non dans les hommes, mais dans les choses, et bien moins dans la situation des esprits que dans la constitution des Etats.

La censure convient aux gouvernemens absolus, et qu'on appelle ainsi, non parce que les volontés législatives y sont arbitraires, car elles le sont bien moins dans ces gouvernemens que dans les Etats populaires, non encore parce que les volontés législatives y sont absolues, parce que la loi est et doit être absolue dans tous les gouvernemens, mais parce que les doctrines y sont fixes. La censure convient, par la même raison, sous l'empire d'une religion d'autorité. Là on ne dispute pas sur la constitution politique ou religieuse des Etats; on croit, on aime, on obéit: on possède ou l'on croit posséder lumière et vérité. Que chercheroit-on au-delà? Les recherches sont curiosité et non besoin; les écarts ne peuvent être que des erreurs: la censure suffit à les prévenir, et un mauvais écrit peut déshonorer un homme comme une mauvaise action. Tel étoit l'état de la presse sous Louis XIV, tel, à quelques égards, il étoit sous Buonaparte, dont le gouvernement aussi étoit absolu, non précisément par la fixité des doctrines publiques, mais par la fermeté de sa volonté. Le principe étoit différent, mais l'effet étoit le même, du moins pour un temps. Aussi avoit-il établi la censure. Elle étoit dans l'es-

prit de son gouvernement, car il exageroit le pouvoir, et ne l'altéroit pas. S'il avoit laissé une liberté illimitée d'écrire sur son gouvernement, son administration, sa manie des conquètes, sa personne, sa famille et ses courtisans, il n'auroit pas régné trois mois; et ceux qui nous disent aujourd'hui que le mécontentement des esprits qu'il enchaînoit par sa rigoureuse censure, précipita sa chute, savent bien le contraire. Il régneroit encore s'il n'avoit pas soulevé d'autres mécontentemens et provoqué d'autres ennemis; il auroit rétabli sa censure s'il avoit pu rétablir son gouvernement; et beaucoup de ceux qui rejettent aujourd'hui une censure modérée, auroient été les premiers à le lui conseiller. Du reste, même sous son règne, la censure qui n'étoit pas impartiale, et qui ne peut pas l'être entre les bonnes et les mauvaises doctrines, étoit plus judicieuse et moins hostile qu'on ne le croit communément. Seulement les censeurs avoient quelquefois des frayeurs ridicules, et voyoient des injures là où Buonaparte lui-même n'auroit pas aperçu une allusion.

En sortant de cet état politique, plus naturel à la société qu'on ne croit, on entre dans un monde idéal, et dans les espaces sans bornes des constitutions et des religions humaines. Alors s'élèvent des nuages qui couvrent et confondent les objets, et ceux mêmes qu'on distinguoit jusque là avec le plus de clarté: tout est mis en problème; la lumière manque, et on l'appelle de tous côtés. La liberté indéfinie de la presse résulte nécessairement de cette nouvelle situation des choses, et elle offre un nouvel aliment à l'activité des esprits qui cherchent à sortir d'un état de doute et d'incertitude où la raison humaine ne sauroit s'arrêter; car pour vivre, et de la vie sociale comme de la vie individuelle, il faut savoir et non douter. Aussi, là où le doute n'est pas permis, la liberté d'écrire est interdite; et le gou-

vernement le plus indulgent ne toléreroit pas l'apologie du vol ou de l'assassinat.

En un mot, là où les doctrines ne sont pas fixes et positives, on en cherche, parce qu'il en faut : on cherche donc, on cherche toujours et on cherchera long-temps. C'est là le motif secret mais incontestable du dogme nouveau de la liberté indéfinie de la presse, liberté qui s'étend ou se resserre à mesure que les doctrines, et par conséquent les gouvernemens, deviennent plus incertaines ou plus fixes. Ce motif est plus évident encore là où la société est constitutionnellement partagée entre deux doctrines opposées, dont l'une tend toujours à empiéter sur l'autre, parce que dans cet état il faut trouver le point mathématique où elles doivent l'une et l'autre s'arrêter, se toucher sans se heurter, et s'unir sans se confondre, et qu'à la difficulté de se faire une doctrine, se joint la difficulté plus grande encore d'en faire marcher deux du même pas, et d'accorder deux instrumens montés sur des tons si différens.

Alors, et quand les esprits se précipitent dans un océan de recherches, sans fond et sans rives, comme ces hommes impatiens et précipités qui ont égaré quelque chose, ils renversent tout et ne remettent rien à sa place ; alors la censure ne suffit plus à les contenir : on le sent, et on appelle des lois répressives qui seront peut-être tout aussi impuissantes; et il arrive, pour la liberté d'écrire, ainsi que pour toute autre, qu'en courant après la liberté, les hommes rencontrent infailliblement l'autorité, et comme dans leur doute universel ils ont nié l'autorité elle-même, ils rencontrent au-delà le despotisme qui ne se laisse pas nier, et qui vient établir des volontés positives à la place de doctrines incertaines. Là finit le rêve.

Les lois répressives conviennent donc mieux que la censure à notre état présent, et c'est pour donner au gouvernement le temps d'en mûrir et d'en méditer la proposition, sans être trop distrait par la

violence effrénée de certains écrits, que la censure lui a été accordée pour un temps limité.

Mais tout est difficulté dans certaines voies. Soit que l'on se contente de lois préventives, soit que l'on porte des lois répressives, soit enfin qu'on mêle les unes et les autres, ce qui pourroit peut-être mieux convenir à la nature mixte de notre société, il faut que les censeurs et les magistrats sachent ce qu'ils peuvent permettre et ce qu'ils doivent défendre, ce qu'il faut absoudre et ce qu'il faut condamner. Et le moyen de le savoir au milieu de l'incertitude de toutes les doctrines, et de l'obscurcissement de toutes les vérités? On peut dire en général que la discussion franche, grave, décente, raisonnable et raisonnée de toutes les vérités, de toutes les opinions et de toutes les lois est permise; mais que la déclamation, l'injure, le sarcasme, l'imposture, l'insinuation perfide doivent être sévèrement interdites, parce que l'écrivain véritablement utile, le *vir bonus dicendi peritus*, cherche à éclairer et à convaincre, et l'écrivain dangereux et coupable, à enflammer les esprits, ou à les séduire pour les entraîner à son but.

Quant à la liberté d'écrire sur les personnes en place, une loi du Danemarck permet à tout écrivain de les attaquer pour les actes de leur administration; mais elle enjoint en même temps, sous peine de destitution, à l'homme en place inculpé, de poursuivre aussitôt son dénonciateur devant les tribunaux compétens.

Il est d'autres personnes dont il doit être défendu aux écrivains de s'occuper autrement que pour leur rendre les respects qu'exige, pour l'intérêt de la société elle-même, le pouvoir suprême dont ils sont revêtus. A ce motif de la réserve imposée aux écrivains, pris dans la dignité des personnes royales, s'en joint un autre plus puissant peut-être, tiré de la nature même de l'homme. C'est qu'il est infâme

d'attaquer d'action ou de paroles celui qui ne peut pas vous répondre et repousser l'agression. Ainsi, il n'y a qu'un brigand de profession qui puisse attaquer avec des armes un homme désarmé, attaquer avec la force de l'âge un enfant, un vieillard, une femme, un homme en état de maladie, de démence, de détention. Les rois sont dans cet état à l'égard des particuliers. La puissance publique dont ils sont revêtus les réduit à l'impuissance personnelle, et on ne peut les attaquer personnellement sans crime et sans infamie.

Jusqu'à ces derniers temps, la presse n'avoit été que littéraire. Elle est devenue politique, et dès lors elle a pris rang parmi les institutions publiques, et elle est tombée sous l'action et la surveillance du gouvernement, pour en recevoir des règles qui la fassent servir, comme toutes les autres institutions, à l'avantage de la société. Ce n'est qu'à ce prix que la fonction d'écrire peut être honorable et honorée, et nous nous sommes beaucoup trop occupés en France de la liberté de la presse, et pas assez de l'honneur de la presse.

On a demandé si la censure seroit impartiale. Elle le sera, elle doit l'être, comme la justice, qui ne fait pas acception de personnes, mais qui absout l'innocent et punit le coupable.

L'assemblée politique la plus habile en administration qu'il y ait eu au monde, le sénat romain, bannissoit de Rome d'obscurs sophistes qui alloient de maison en maison corrompre avec leurs doctrines l'esprit et les mœurs des citoyens; et le sénat n'avoit pas besoin pour cela de lois d'exception. La presse aujourd'hui a bien une autre influence, et les écrivains qui parmi nous abusent depuis si long-temps de ce puissant moyen de corrompre sont bien plus dangereux. Nous parlons à tout propos de notre indépendance. Nous ne voulons pas, avec raison, que l'Europe nous fasse la guerre des armes, et nous lui

faisons journellement la guerre des doctrines. L'abbé *Galiani* écrivoit déjà en 1771 : « Les François ont » conquis plus de pays avec leurs livres qu'avec leurs » armes ». Quand un peuple veut conserver toute son indépendance, il n'emprunte aux autres peuples ni leurs mœurs ni leurs lois, et ne leur donne pas sa langue. Pour vivre indépendant, il faut vivre isolé; dès que notre langue est devenue la langue universelle, nous sommes devenus nous-mêmes un peuple en quelque sorte universel, et l'Europe peut nous demander raison de nos doctrines anarchiques, comme elle nous demanderoit raison d'un armement extraordinaire.

De Bonald.

De l'Aristocratie territoriale et de l'Aristocratie mobilière.

Parlons encore des principes. C'est une matière sèche, mais pourtant féconde; c'est même la seule qui porte des fruits. Hommes de peine que nous sommes, ne nous lassons point de labourer cette terre : le ciel ne nous a donné que la charrue; peut-être donnera-t-il la moisson à nos neveux.

Voltaire disoit en parlant des merveilles du règne de Louis XIV. « Nous ressemblons à des fils déshérités qui font l'inventaire de la succession de leur père. » On peut dire la même chose aujourd'hui des principes : l'Etat est ruiné; il faut refaire sa fortune.

Parlons donc; peut-être sans auditeurs, mais toutefois sans découragement, car avec de la persévérance on fait des opinions, et avec des opinions on fait des choses.

Nous traiterons aujourd'hui de l'aristocratie.

L'aristocratie est la base indispensable de l'Etat, quelle que soit sa forme. A peine y trouve-t-on quelques exceptions dans d'imperceptibles républiques. Encore seroit-il facile de prouver que là même elle existe, et qu'elles périroient sans elle.

Elle peut manquer où règne le despotisme, ou s'y montrer passagère comme lui. Cet exemple n'est de rien à la règle.

Elle est plus particulièrement inhérente à la monarchie, parce que, placée entre le trône et le peuple, elle met entre ces deux intérêts extrêmes, non des lois, comme on l'a tenté de nos jours, mais un tiers intérêt qui les écarte pour se maintenir lui-même, barrière insurmontable qui empêche la puissance royale de tomber d'aplomb sur le peuple, ce qui seroit despotisme, et la force populaire de s'élever jusqu'au trône, ce qui seroit anarchie. Nous avons déjà crié ces vérités au désert; nous les redisons encore, au hasard d'être traités de plagiaires de nous-mêmes. Il ne s'agit pas ici du salut d'un amour propre, mais de celui d'un empire.

Il est vrai qu'au défaut de cette digue naturelle une balance précaire peut suspendre un temps ces deux extrêmes dans une sorte d'équilibre; mais au plus léger mouvement l'équilibre cesse, et le despotisme commence. Nous disons le despotisme seulement, parce que tout y aboutit, immédiatement si le trône triomphe, à travers l'anarchie si le peuple l'emporte. Et dans ce despotisme né de l'absence de l'aristocratie, le retour seul de cette puissance peut reconstruire une monarchie.

Quelle doit être cette aristocratie?

Enonçons durement le principe ; les exceptions sauront assez l'adoucir. Nous n'en reconnoissons qu'une, l'*aristocratie territoriale*, aristocratie antique comme la terre, solide comme elle, qui fonde sa possession sur la prescription des siècles, et ses

droits sur la première loi de la nature, l'*inégalité.*

Dans ces derniers temps, certains publicistes ont cru en avoir trouvé une seconde, c'est l'*aristocratie mobilière* ou du commerce. Nous parlerons ci-après de cette nouvelle découverte.

Quelle qu'elle soit, si on peut admettre deux opinions à son égard, au moins n'en a-t-il jamais existé qu'une sur la première, et le progrès des lumières n'a pas encore aveuglé les esprits au point de leur faire mettre ses droits en question.

C'est donc de l'*aristocratie territoriale* que nous parlerons d'abord.

Le sol est la base de l'Etat. Il est en quelque sorte l'Etat même.

Inerte en soi, il agit par celui qui le possède.

Le possesseur du sol ne meurt pas plus que le sol même. Il est substitué comme ses moissons.

Toutefois le sol, impérissable dans l'ordre naturelle, peut périr dans l'ordre politique. Expliquons ceci.

En principe rigoureux tout propriétaire du sol, ne le fût-il que d'un arpent, a une part proportionnelle dans les droits politiques. Mais ce principe étroit est modifié par un principe d'un ordre plus élevé, qui veut, pour la sûreté de l'Etat, que le sol n'y acquière des droits qu'en acquérant une étendue capable d'offrir des cautions.

Ainsi, dans une monarchie vaste, riche et populeuse, la grande propriété exercera seule des droits dans l'Etat à qui seule elle apporte des garanties.

L'agglomération de la terre compose donc seule l'aristocratie territoriale. Si au contraire la terre se divise, le système change, le sol éparpillé devient denrée et marchandise, et rentre dans l'aristocratie mobilière. Dans l'immensité de l'Etat deux ou trois millions d'arpens isolés ne sont que des grains de sable; mille grandes terres sont des matériaux : unissez-les, c'est un édifice.

Mais dans ces matériaux, le volume n'est rien sans la durée, ni la durée sans les lois qui l'assurent.

Dans tout Etat régulier on peut s'en fier à l'aristocratie, presque toujours plus vieille que lui, pour avoir dès long-temps créé ses lois conservatrices, car tout principe fait les siennes, et ce sont les seules bonnes et conséquentes. Ainsi, dans un tel Etat, se seront formés naturellement les droits d'aînesse, la préférence des mâles, l'inégalité des partages, l'adage *paterna paternis*, les substitutions, les retraits, les lois conservatrices des futaies, les titres et les droits attachés à la grande propriété, enfin tout ce qui tend à faire que l'aristocratie traverse les siècles et éternise l'Etat avec elle.

Remarquons ici que dans le nombre de ces justices d'Etat se rencontrent des injustices privées qui, portant forme d'abus, scandalisent des esprits courts et honnêtes dont la conception ne peut s'élever de l'individu lésé à l'Etat perpétué. Ainsi, pour de tels gens, et c'est le grand nombre, le droit d'aînesse est injuste, car deux frères ont un titre égal. La préférence des mâles crie vengeance au ciel, car qu'ont fait les femmes pour être déshéritées? Les substitutions sont un vol des ascendans, une insolente conquête des morts sur les vivans. Les titres affectés à la terre sont une inconséquence, car ils n'appartiennent qu'au mérite: les priviléges du sol une tyrannie, car dix mille arpens ou une perche carrée sont évidemment la même terre, etc. Alors que font ces hommes équitables? ils prennent la faux, ils rasent ces inégalités coupables, et il y a justice partout dans l'Etat, hors pour l'Etat même.

Oui, nous vous l'accordons, toutes ces choses sont moralement vraies quand on ne regarde qu'à la hauteur humaine et droit aux choses individuelles. Mais l'œil qui regarde en haut et fixe le vrai point de vue voit la question, non dans l'homme, mais dans la cité, non dans une vie, mais dans les siècles.

Il sait que l'Etat périt où ces choses manquent, et que le grand ordre et la justice d'Etat peuvent résulter des injustices privées.

Mais que dis-je! non, ce ne sont point des injustices, et même, si nous consentons à écarter les lois naturelles données du ciel au peuple, pour nous rabattre au taux de ces sophistes qui mettent partout des contrats sociaux, des traités de peuple à roi ou des codes qu'une nation apprend après mille ans s'être imposés à elle-même, nous leur demanderons si l'Etat, dans l'intérêt de sa durée, n'a pas eu le droit d'imposer à ses habitans des lois qui bornent leurs droits d'individus en faveur de leurs droits de peuple, si tout citoyen qui y vit ne les a pas acceptées de fait, et si même il ne gagne pas à les pratiquer, puisqu'en échange d'une légère lésion convenue il lui donne une pleine assurance contre les énormes lésions qui résulteroient à tous de l'affoiblissement et enfin de la subversion de l'Etat (1).

Concluons que toutes ces lois conservatrices de l'aristocratie territoriale, 1° sont selon la justice divine, puisqu'elles procurent la force et la sûreté de l'État; 2° ne sont même pas des injustices humaines.

Or, s'il est un pays où une révolution ait abrogé toutes ces lois, et où, l'orage étant passé, nul ne songe à les rétablir; dans ce pays, inévitablement, la révolution continuera et la monarchie finira. Ces choses sont synonymes : continuer la révolution, finir la monarchie. Eh bien, ce pays, c'est la France; et ce qu'on y a vu de plus extraordinaire, dans le cours de trente années de révolution, c'est qu'à son

---

(1) Ces hommes qui se blessent de la préférence des mâles, songent-ils à contester l'utilité de la loi salique? Qu'est-elle cependant autre chose qu'une injustice privée, rachetée par une grande justice publique.

commencement, on détruisoit par emportement, et qu'à la fin on détruit par calcul et on s'en vante.

Aussi, qu'arrive-t-il nécessairement dans ce pays ? que la révolution qui n'étoit alors que trouble, tempête et passage, est donnée aujourd'hui pour légitimité, système et durée.

Qu'arrive-t-il par suite ? que la destruction qui n'étoit qu'accident est aujourd'hui conséquence ; temps plus malheureux que celui où des brigands brûloient les châteaux, celui où le propriétaire les démolit lui-même, car ceux-là ne se rebâtiront pas. Toutes les idylles du monde sur les chaumières qui s'élèvent ne consolent pas d'un château qui tombe ; car des chaumières ne sont que des maisons sur des terres, mais un château qui les réunit et les domine est une pièce de la charpente de l'Etat.

Qu'arrive-t il encore ? que dans la supposition même la plus favorable, toute propriété sera coupée en deux à la première génération, en quatre à la seconde, en huit à la troisième, et deviendra poussière avant la sixième.

Vous me direz que d'autres se reformeront à mesure, mais 1° il ne peut s'en reformer la centième partie de ce qui s'en detruira, même dans un état solide, à plus forte raison dans un état précaire comme celui qu'engendre une pareille législation ; 2° s'il s'en forme, elles ne seront dues qu'au hasard de quelques fortunes passagères, et, entrant aussitôt dans la règle commune, elles tendront dix fois plus à se diviser qu'à s'accroître : 3° enfin comptez-vous pour rien le mal de cette perpétuelle mobilité dans ce que la nature a constitué de plus stable ? et pouvez-vous vous figurer un ordre durable sur cette base agitée ?

Non, il faut revenir de tous ces sophismes qui feroient en effet durer autant qu'eux l'état de leur choix, la révolution, c'est-à-dire la ruine et le néant : il faut en revenir au principe fixe de tous les temps

et de tous les pays. Sans aristocratie point de monarchie ; sans grandes divisions permanentes, point d'aristocratie.

Maintenant toutes ces lois sont détruites. On dit qu'il est difficile de les refaire. Je ne sais pas pourquoi, mais je l'accorde. Hé bien, si d'une part il est difficile de les refaire, de l'autre il est impossible que l'Etat subsiste sans elles. Entre une difficulté et une impossibilité, choisissez.

Voilà des vérités de principe et de théorie dont, il faut en convenir, les bons esprits sont d'accord, même parmi les hommes qui nous gouvernent : nous ne croyons pas les avoir entendu nier. Pourquoi donc depuis six ans n'a-t-on pas vu essayer d'en pratiquer une seule ? Par quelle fatalité l'homme privé qui les proclame aujourd'hui, les ajourne-t-il demain, s'il est ministre? Plus grande est l'œuvre, plus il faut de temps pour l'accomplir : plus long est le temps, plus il presse d'entreprendre. Ce travail est peut-être d'un siècle, et à voir la marche de ce siècle on peut craindre que la ruine ne devance la réparation. Enfin pourquoi cette torpeur ? l'Etat vit-il de théorie ? gouverne-t-on par adages ; et quels sont donc ces amis du bien qui ne le font ni ne le nient ? Sages inertes, ils nous feroient presque estimer les méchans qui du moins pratiquent le mal qu'ils aiment, et nous montrent un funeste exemple de la première des vertus d'Etat, la conséquence.

Tout est descendu à un taux si bas de nos jours, et les partisans de la démocratie ont aux yeux de tels microscopes pour voir partout des montagnes, qu'il n'est que trop commun de s'imaginer qu'il existe une aristocratie en France, parcequ'il s'y rencontre de loin en loin quelques propriétaires aisés, et que la faux émoussée de la révolution demande trente ans encore pour achever d'en éteindre la race. Que dis-je! on fait parade de la craindre, et on se

forge un colosse digne d'être attaqué par Louis XI, de ces seigneurs nécessiteux qui vivent, un à un, dans une salle de leurs ci-devant châteaux, égaux et souvent inférieurs à tout ce qui les entoure.

Hé bien ! nous déclarons qu'il n'y a point d'aristocratie en France, puisque le propriétaire du manoir est l'égal du bourgeois du village; puisque sa mort divisera sa terre et rasera son château; puisqu'aucuns droits, aucuns titres ne l'intéressent à agrandir un sol rongé par l'impôt, et à la place duquel le gouvernement l'appelle à venir fonder son marquisat sur le grand livre de la dette publique. Il n'y a point d'aristocratie en France.

Or, comme il est dans la nature d'un Etat que le pouvoir intermédiaire y soit quelque part, quand tout principe est renversé, et que ce pouvoir ne peut plus se trouver dans le sol, il arrive, par un retour même au principe, que l'aristocratie, se conformant à l'instabilité publique, passe des choses solides aux choses mobiles, et des choses éternelles aux choses passagères. De là l'aristocratie mobilière.

Qu'est-ce que cette aristocratie?

C'est la puissance des richesses commerciales et financières; autrement dit, la puissance de l'argent.

Aujourd'hui elle a de grands avantages sur l'autre.

1°. Elle est riche et l'autre pauvre, ce qui revient à dire que l'une existe et l'autre n'existe pas.

2°. Elle fait corps, car, quoiqu'elle subisse aussi pour sa part le vice des lois qui n'ont rétabli aucune corporation, elle parvient plus facilement que l'autre à associer ses intérêts. Au lieu d'être jetée çà et là sur les terres, elle se trouve réunie dans des villes, dans des bourses, dans des clubs : elle est rapprochée par ses transactions, enfin tout, en dépit des lois, tend chez elle à l'union; car où seroit la désunion, cesseroit le commerce. Voilà de grands avantages, avantages, il est vrai, qui ne sont que

les droits naturels du commerce, qui devroient même être encore plus étendus, mais qui, là où existeroit une aristocratie territoriale, aboutiroient, non à créer une aristocratie mobilière, mais seulement à former un commerce plus florissant, plus solide et plus honorable.

Examinons le rôle que peut jouer dans l'Etat cette aristocratie nouvelle.

Tout chez elle est en opposition avec les principes qui fondent la durée des Etats.

L'aristocratie de la terre est de longue durée. Celle du commerce est viagère, éphémère même, et en raison directe de ces fortunes aventureuses qui se créent et se dissipent promptement partout, plus promptement dans un pays où on jouit à mesure qu'on gagne, et où la vanité dépense plus vite que l'industrie n'amasse.

La première, où se perpétue, à l'infini, une même race sur un même sol, conserve à l'infini même intérêt, même esprit, même caractère. La seconde, où des hommes isolés se succèdent sur la roue de fortune, remplace des intérêts de siècles et de générations par des intérêts de jours et d'individus.

Chacun allant à l'intérêt de l'Etat par et selon son propre intérêt, l'aristocratie territoriale y va donc par des vues étendues, l'aristocratie mobilière par des combinaisons étroites. L'une qui doit vivre autant que l'Etat, le dirige dans un plan éternel; l'autre, à laquelle il doit survivre, le conduit dans une direction bornée : et l'Etat se proportionnant à ces divers mobiles, doit être grand, noble, imposant et solide, s'il est soutenu par la première; minutieux, étroit, tortueux et mobile, s'il s'appuie sur la seconde.

Mais ce n'est pas tout : supposez le cas, qui n'est pas rare, où l'homme qui a droit dans l'Etat soigne son intérêt particulier de préférence à l'intérêt public; vous trouverez cette pente du cœur humain

bien plus funeste dans l'aristocratie mobilière que dans l'autre ; car l'aristocrate du sol aura beau faire, tant égoiste soit-il, son bien privé viendra toujours accroître à celui de l'Etat, au lieu que l'aristocrate de marchandise peut avoir une foule d'intérêts ennemis de l'intérêt public.

Nous avons dit que l'aristocratie mobilière étoit riche et l'aristocratie territoriale pauvre ; mais ce n'est pas assez : il faut encore dire que partout où l'une est riche, l'autre est nécessairement indigente et réduite à plier sous l'influence de la première.

Que peut en effet une aristocratie éparse et ruinée contre une aristocratie opulente et coalisée ? Le sol produit ; le commerce achète. Or, dans tout Etat bien constitué, le marché doit au moins être égal entre eux : la balance devroit même pencher du côté du producteur ; car là où les choses prospèrent, la denrée doit être demandée, non offerte. Ici, au contraire, l'homme du sol est obligé de chercher l'homme de négoce. Encore, s'il le trouvoit au marché, ce seroit une espèce d'égalité entre eux ; mais le marché languit ; il faut qu'il poursuive l'acheteur chez lui où nécessairement il vend en solliciteur à qui achète en maître. Dira-t-on que ces hommes peuvent aussi se coaliser ? Quoi, tous les propriétaires d'une province ! ce seroit peu ; tous ceux de France ! ce ne seroit pas trop contre l'union du commerce. On sent aisément le vide d'une pareille idée. Si l'aristocratie territoriale n'est pas, par elle-même, par les lois de l'Etat, par la nature des choses, riche, forte et puissante, elle fléchit par force sous l'aristocratie mobilière : elle produit, non pour elle, mais pour le fisc qui l'impose et le commerce qui la taxe ; il faut, comme les israélites en Egypte, qu'elle fasse de la brique pour ses maîtres. C'est là l'inverse de tous les principes d'Etat.

Puisque, dans les données que nous venons d'établir, cette aristocratie mobilière peut, par sa

seule force personnelle, exercer un si grand empire sur l'autre, que doit faire le législateur là où les choses ont atteint ce degré de décadence? Ne pouvant en un jour rétablir la puissance de l'aristocratie territoriale, il doit au moins restreindre celle de l'autre en la repoussant dans ses limites, c'est-à-dire en dehors de la sphère politique.

Mais si le législateur, au lieu de voir et de juger cette décadence, au lieu de résister à sa pente, s'y précipite de lui-même, et grossit encore une puissance déjà nuisible en la légitimant aristocratie d'Etat ; alors, appliquant à faux ce principe vrai, que l'Etat et l'aristocratie n'ont qu'un même intérêt, il admettra l'intérêt du commerce pour intérêt de l'Etat; un grand fabricant sera un grand : le négoce aura ses d'Epernon, peut-être ses Guise : les commerçans ne seront plus protégés, mais protecteurs, tuteurs des rois, comme les marchands de fromage du dix-septième siècle; car, si l'Etat est obéré, il a besoin de leurs fonds; s'il est décrédité il a besoin de leur crédit; au lieu d'imposer des cautions, il est réduit à en chercher pour lui-même : la finance s'offre alors pour lui en servir; elle prend la chose publique en nantissement, et une oligarchie de banque, une féodalité de comptoirs va décider dans son propre parlement, la bourse, du cours des lois et des marchés politiques, et régir l'Etat sous la raison de la maison K... et compagnie ou toute autre.

Nous avons dit que l'aristocratie mobilière pourroit avoir des intérêts ennemis de l'intérêt public. On en pourroit citer mille exemples. Nous allons en supposer un seul.

Il est une denrée de nécessité première dont la production importe à l'Etat. Son intérêt est donc que le colon la multiplie. Il faut pour cela qu'il en trouve un débit facile et avantageux : le marché doit donc être étendu, l'exportation permise (car

cette denree, qui sort brute, ne rentre pas manufacturée, et l'Etat ne peut que gagner à sa sortie). D'un autre côté l'importation doit être taxée, car cette denrée pourroit venir à vil prix du dehors, et sa concurrence décourager le colon en le forçant de baisser le sien. (D'ailleurs cette denrée qui entre brute ne sort pas manufacturée, l'Etat ne peut donc que perdre à son introduction.)

Ainsi l'intérêt du législateur est 1° de permettre l'exportation qui fait double profit à l'Etat, rentrée du numéraire, encouragement des colons, 2° de taxer l'importation qui lui cause double perte, sortie du numéraire, découragement des colons. Ici comme partout le bien de l'Etat et celui du colon sont identiques.

Quel est maintenant l'intérêt du marchand? le contraire de celui de l'Etat. Il est que le prix soit bas, par conséquent le marché étroit et la denrée abondante, par conséquent l'importation franche et l'exportation défendue.

Si cet intérêt prévaut, il pourra se faire que dans une seule année, l'importation franche enlève à l'Etat quinze millions pour prix de matières premières dont il ne réexportera que pour un million fabriqué : que d'un autre côté l'exportation défendue le prive de six millions de retours, en sorte que sa balance sur cette seule denrée se trouvera en perte de vingt millions, tandis que d'un autre côté ses colons ruinés cesseront d'améliorer et de produire.

Mais si d'un côté l'Etat souffre et le colon meurt, d'un autre côté le marchand prospère : c'est son métier, il doit le faire : c'est à l'Etat à faire de son côté son devoir en arrêtant cette loupe dont la prospérité s'accroît aux dépens des colons et de lui-même.

Et cependant comment l'Etat y parviendra-t-il si ces marchands coalisés sont eux-mêmes appelés à prononcer sur de tels intérêts, si, élevés au plus

haut rang de la politique, au lieu d'être arbitrés, ils sont arbitres? Bien plus, qu'arrivera-t-il, si, devenus une aristocratie mobilière, ils peuvent, par un parti puissant, donner ou refuser une majorité parlementaire? Qu'arrivera-t il? qu'ils pourront mettre leurs suffrages à un taux inoui, et faire acheter à l'Etat une loi qui le conserve, par une ordonnance qui le ruine.

Arrivé à ce point, l'Etat et son intérêt éternel viendront se briser contre le bénéfice d'un marchand, et la bourse sera le vrai sanctuaire de la législation.

Ah! puisqu'il faut des grands à une monarchie, prenez donc des grands durables comme elle. Puisqu'il faut des vices dans un empire, prenez donc des vices d'un ordre noble et élevé; prenez des vices d'Etat et non des vices de boutique; prenez l'orgueil, l'ambition, la domination plutôt que la vanité, la cupidité et l'intrigue. Nous ne périssons pas par les vices de notre nature, parce qu'ils tiennent de nos vertus, mais par les vices contre notre nature, parce qu'ils tiennent de notre inconséquence, et que rien ne dure contre l'inconséquence.

Laissez donc à l'argent ou à la marchandise une pleine liberté: protégez-les, aidez-les même si vous êtes dans des temps malheureux où la liberté ne leur suffise pas encore. Mais recréez surtout l'aristocratie territoriale, si vous êtes aussi dans des temps malheureux où elle ait cessé d'exister; recréez-la demain; car chaque jour que vous lui ôtez, vous l'ôtez à la vie de l'Etat. Rendez-lui toute sa force, car toute force que vous lui ôtez, vous l'ôtez à la force de l'Etat.

Quand vous aurez rétabli ces grands et fermes principes, *liberté au commerce*, *puissance à la terre*, c'est alors que nous vous ouvrirons le champ des exceptions. Nous vous l'ouvrirons d'autant

plus large que vous aurez plus étroitement embrassé le principe, car plus le principe est sévère, plus l'Etat qui l'applique est fort, et moins les exceptions y sont dangereuses.

Si donc vous avez un royaume paisible, civilisé, fertile, entouré de peuples marchands, et où un grand commerce importe pour fabriquer ses produits, maintenir sa balance, et fertiliser son sol en lui ouvrant de grands débouchés; alors vous pourrez faire une part dans les droits politiques à cette puissance dont les services, quoique égoïstes, méritent d'être considérés, et dont les intérêts veulent être discutés par elle-même. Mais cette part, vous ne la donnerez pas aux commerçans, mais au commerce, aux individus, mais au corps. Cette part, vous la réglerez avec parcimonie; vous compterez minutieusement le nombre de votes qu'il sera juste de lui conférer, pour que le commerce puisse éclairer l'Etat sur les intérêts du commerce, sans influer lui-même sur les intérêts de l'Etat; pour que l'aristocratie tolérée n'empiète pas sur l'aristocratie légitime ; pour que les hommes ne voient de chances de pouvoir que dans la seconde; enfin, pour que les richesses du négoce ne travaillent que pour arriver à celles de la terre, suivant ainsi l'exemple de ce pays qu'on a toujours voulu contrefaire quand il s'agissoit d'abattre, et qu'on se pique de ne plus imiter quand il s'agit de reconstruire, de ce pays où l'essor prodigieux du commerce a peut-être trop accru de nos jours son crédit parlementaire, mais cependant sans nuire à la puissance territoriale, parce que tous les priviléges étant réservés à la terre, le commerce ne s'élève pas dans ce pays pour créer une puissance d'argent, mais pour parvenir à celle du sol, en sorte que tout aristocrate du commerce n'est qu'un candidat de l'aristocratie agricole.

La France a eu deux ministres célèbres, Sully et Colbert.

Colbert opéra pour enrichir l'Etat. Il donna tout au commerce.

Sully travailla pour le fonder. Il ne songea qu'à l'agriculture.

C'est la différence du luxe à l'existence.

Un Etat peut à la rigueur se passer d'un Colbert, mais non d'un Sully; et là où un Sully n'auroit pas vécu, un Colbert ne pourroit naître.

DE FRÉNILLY.

PREMIÈRE PROMENADE.

LES FOUS.

C'est une vérité politique assez facile à saisir d'abord, que les personnes destituées, autrement dit les royalistes, se trouvent depuis long-temps avoir beaucoup de loisir. Soit qu'elles aient rendu assez de services à l'Etat pour mériter d'être admises..... à la retraite; soit que pouvant en rendre encore beaucoup, on ait placé leur bonne volonté en *non-activité*, ou en *expectative*, ou *en disponibilité*, ou à la *demi-solde*, toutes synonymies ministerielles; toujours est-il que la libre jouissance des vingt-quatre heures de la journée, sans retenue, est ce qu'il y a de plus clair dans leur position.

Or, un jour, il advint qu'un ministre qui n'est plus en place, ce qui fait que plusieurs braves gens y sont encore, daigna me comprendre aussi dans une de ses fournée de suppressions. J'en éprouvai d'abord une peine si vive, (car j'aimois infiniment

à servir le roi), que je fus près de jeter les hauts cris. Mais voyant devant et derrière moi tant d'anciens et illustres serviteurs disgraciés s'éloigner sans proférer une plainte, je pensai qu'il seroit ridicule à moi chétif, d'étourdir de mes doléances solitaires les salons de Paris et les échos des environs. En conséquence, je me tus, et donnant pour adieux une dernière marque d'obéissance passive au ministre qui m'envoyoit promener, je dis : allons nous promener.... Et depuis ce temps-là je me promène.

Toutefois, il n'est pas interdit à un homme destitué qui se promène par ordre, de donner un but à ses promenades, de recueillir les observations qui se présentent à lui, ou même d'aller au-devant des observations. C'est ce que j'ai tâché de faire; et véritablement, on ne se figure pas tout ce que l'état de désœuvré a d'avantageux en pareil cas. Quand on est maître de soi et de son temps, qu'on n'a plus à obéir ni à commander, et que, quitte envers les hommes, on n'attend rien d'eux comme ils n'attendent rien de vous, c'est alors seulement qu'on peut apprécier juste ce qu'ils valent, sans envie, sans humeur, parce qu'on est sans regrets, sans illusion, sans flatterie, parce qu'on est sans désirs. Je le répète : le *far niente*, est la situation par excellence pour voir et juger, et je trouve un discernement exquis dans cet artiste qui, chargé de personnifier l'*Observation*, la représenta les bras croisés.

Dans ces excursions philosophiques, je suis souvent accompagné d'un ancien camarade, qui a pour se promener les mêmes raisons que moi. Il y a quelque temps, il vint me proposer de me faire connoître un établissement d'un genre assez singulier, et dont le chef étoit son ami particulier. « C'est, me dit-il, » une espèce de succursale des petites maisons, où » l'on traite les aliénés politiques, classe de fous » que les directeurs de Charenton ne reçoivent » plus, parce qu'ayant reconnu que leur manie



» est contagieuse, ils craignent qu'elle ne se com-
» plique avec les autres espèces, et ne rende leurs
» malades tout-à-fait incurables ».

La proposition me tenta. Naturellement j'aime assez les fous : j'entends les fous qui ne sont pas méchans ; car, pour ceux-là, c'est une espèce à part, qu'on devroit même, ce me semble, désigner d'un nom particulier. Qu'on les appelle forcenés, enragés, jacobins, comme on voudra ; mais ne fût-ce que par respect pour la poésie, qui, si souvent, a fait de la folie le synonyme de gaîté, d'ivresse, d'amour, et même d'espérance, ne nommons de ce nom que ces tranquilles aberrations de l'esprit, qui inspirent, il est vrai, de mélancoliques réflexions sur la fragilité de notre nature, mais qui du moins semblent étrangères aux égaremens du vice comme aux fureurs du crime.

Les fous qu'on m'engageoit à visiter étoient, au dire de mon ami, presque tous de cette espèce *favorisée*, et nous nous acheminâmes vers leur retraite. Nous fûmes reçus par le médecin directeur de l'établissement, auquel notre ami commun me présenta. Le docteur jeta sur moi un regard scrutateur, puis se penchant vers mon compagnon : « De quel genre est celui-là ? lui dit-il à voix basse ; » est-ce un exagéré ou un apathique ? A-t-il la » manie des milieux ou donne-t-il dans les doc» trines ? » Mon ami, qui vit la méprise du docteur, se hâta de me réhabiliter dans son opinion, en l'assurant que je ne venois pas encore dans sa maison comme commensal, mais seulement comme curieux. Là-dessus, grande confusion du pauvre docteur, grandes excuses de sa part, et de la mienne grands éclats de rire du quiproquo. « C'est que vous n'ima» ginez pas, me dit-il en s'excusant toujours, com» bien les malades que je traite ici ont, en général, » la physionomie trompeuse. Au premier abord, » et souvent encore après avoir causé avec eux,

» vous les jugériez les hommes les plus sages du
» monde, et certainement vous rencontrez sans
» cesse dans la société des personnes qui paroissent
» moins sensées. Il en est dont je ne peux recon-
» noître la folie qu'après plusieurs jours d'examen,
» et en les soumettant à diverses épreuves, comme,
» par exemple, la lecture des feuilles politiques,
» ou seulement certains mots, tels que légitimité,
» révolution, roi, égalité, charte, priviléges,
» religion, lumières du siècle, clémence, réaction,
» missionnaires, terroristes, 1815, 93, lesquels,
» prononcés à l'improviste dévant eux, manquent
» rarement de produire sur leur esprit le même ef-
» fet que le nom de l'enchanteur Merlin ou de la
» fée Urgande produisoit sur don Quichotte ». En parlant ainsi, il nous avoit conduits dans un vaste jardin arrangé à l'angloise, où ses malades se livroient à diverses occupations. Bien que libres de circuler partout, chacun d'eux ne s'écartoit guère d'une place favorite qu'il paroissoit regarder comme sa propriété et dont il disposoit selon sa fantaisie. Rarement, même les plus voisins, communiquoient entre eux; de sorte que dans un lieu commun à tous, chacun vivoit comme isolé. C'étoit comme la société politique, en petit.

Le premier qui fixa mon attention n'étoit assurément pas de ceux qu'il faut examiner long-temps pour se convaincre qu'ils sont fous. Qu'on imagine en effet un homme de quarante à quarante-cinq ans, petit, trapu, d'une monstreuse corpulence, et figurez-vous cette masse informe perchée sur une corde tendue entre deux arbres, et dans cette grotesque position, cherchant son équilibre, à l'aide d'un énorme balancier, en criant à tue-tête : *Toujours au milieu, jamais à droite ni à gauche : voilà le tour de force sans pareil.... Admirez l'adresse, Messieurs, admirez l'adresse!!!* Or, justement, comme il crioit *admirez l'adresse*, le pied gauche

lui glissa, et il tomba de ce côté tout à plat sur le nez. Heureusement qu'il ne tomboit pas de bien haut et que son ventre amortit le coup. Un peu meurtri, mais nullement déconcerté, il se ramassa, regrimpa sur sa corde comme si de rien n'étoit, et reprit de plus belle : *Ni à droite ni à gauche.... Admirez l'adresse, Messieurs, admirez l'adresse!* Voilà un plaisant original, dis-je au docteur. Avançons-nous pour mieux l'examiner. « Gardez-vous-» en, me dit-il. Il n'est pas méchant, mais il fait » souvent beaucoup de mal sans s'en douter. Ce » balancier que j'avois imaginé propre à lui donner » un peu d'aplomb, ne lui est pas fort utile, » comme vous avez pu voir, mais est souvent très-» nuisible à qui s'en approche de trop près. Comme » le pauvre homme est toujours trébuchant, son » balancier est dans une agitation continuelle, tan-» tôt en haut, tantôt en bas; et malheur à l'impru-» dent qui se trouve à sa portée! Car pour se main-» tenir dans son juste et cher milieu, il tape indis-» tinctement à droite, à gauche, selon le côté où il » incline, et quelquefois à gauche et à droite tout » ensemble quand il sent qu'il perd tout-à-fait l'é-» quilibre. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il n'en » finit pas moins par chavirer. Encore, quand il » glisse à droite, l'épais gazon que vous voyez de » ce côté rend sa chute fort douce. Mais à gauche, » la terre est dure; et je ne sais pourquoi le mal-» heur veut qu'il tombe plus souvent de ce côté ».

Dans ce moment, passa un grand homme sec, moins singulier pourtant par sa tournure qui n'étoit pas dépourvue de noblesse, que par son habit de vigogne à boutons d'acier, sa veste brodée, ses bas chinés, ses larges boucles, son petit col et sa frisure poudrée à frimas. Quant à son chapeau à trois cornes, peut-être sa forme surannée m'eût-elle aussi paru ridicule; mais j'y aperçus une large cocarde blanche : dès lors tout le resta disparut à mes

yeux. Je ne vis plus que la cocarde, et le sourire expira sur mes lèvres. Quel est ce brave homme? demandai-je au docteur. « C'est, dit-il, le plus » doux, le plus facile à gouverner de tous mes » malades. Il a bien quelques petites manies, mais » qui ne nuisent à personne. Si son esprit est foible, » en revanche son cœur est excellent. Reconnois- » sant envers ceux qui l'accueillent, il est sans ran- » cune contre ceux qui l'offensent; fort entêté, il » est vrai, et attachant une importance extrême à » des minuties, mais nullement contrariant, et » trouvant très-bon qu'on soit d'un autre avis que » lui, pourvu qu'on lui laisse le sien. On peut, je » crois, attribuer sa maladie à de longues infortunes » politiques; jamais pourtant il n'en parle, et ne » paroît même pas y penser : on diroit que, sur ce » point, la Providence l'a délivré du souvenir, et » qu'il n'a gardé du malheur que l'espérance. Elle » se nourrit, à la vérité, de chimères puériles, de » contes absurdes auxquels il croit avec une fa- » cilité de bonne foi, et s'attache avec une te- » nacité prodigieuse. Il a toujours en tête un » rêve favori. Jusqu'en 1813, il a cru que Buona- » parte travailloit au rétablissement des Bourbons, » et en 1814, que l'Europe armée, la veille d'en- » trer à Paris, savoit d'avance ce qu'elle y venoit » faire. Aujourd'hui, c'est bien autre chose!..... » Mais il nous a suivis; je gage qu'il va vous inter- » roger : c'est à quoi il ne manque jamais, quand il » peut accrocher un étranger ». Effectivement je me sentis doucement tiré par le pan de mon habit; je m'arrêtai; le docteur continua son chemin, et l'homme aux chimères, après m'avoir mystérieusement conduit à l'écart : « Mille pardons, Monsieur, me dit-il, de la liberté que je prends. Si je ne me trompe, vous arrivez de Paris? — Oui, Monsieur. — Y porte-t-on déjà beaucoup d'habits droits? — Des habits droits? — Oui, des habits comme

le mien? — Je n'en ai pas encore rencontré. — C'est incroyable! quoi, pas un seul? — Ah! si fait; je me souviens en avoir remarqué un dimanche dernier, sur le boulevard du mont Parnasse. — C'est déjà un commencement. Il faut espérer que bientôt vous en verrez beaucoup d'autres; car on aura beau faire, on n'en finira pas sans cela...... Et allez-vous quelquefois au *café Valois*?

— D'habitude, et hier encore. — A votre figure honnête, je m'en étois douté. — Vous êtes trop bon. — Eh bien, qu'y disoit-on d'intéressant? y a-t-on bon espoir pour les chapeaux à cornes? — Les chapeaux à cornes? excusez; mais je n'entends pas.. — Est-ce que par hasard, le grand coup d'état en faveur des chapeaux à cornes n'aurait pas eu lieu comme je l'espérois? — Non pas que je sache. — Fatale lenteur! C'est ainsi qu'on temporise avec la révolution et qu'on n'ose jamais prendre une mesure vigoureuse! de sorte qu'on a toujours le chapeau rond? — Presque généralement. — D'après cela je présume qu'on continue aussi à porter les cheveux courts et sans poudre, et que l'ordonnance du roi sur *les ailes de pigeon* n'est pas si près de paroître. — Il est vrai; rien n'est changé à la coiffure, et je n'ai point entendu parler d'ordonnance relative aux *ailes de pigeon*. — Et qu'attend donc le ministère? qu'il soit trop tard pour nous sauver? ignore-t-il que le nombre des hommes d'âge et de sens diminue tous les jours, et que la génération nouvelle se multiplie d'autant, s'égare et se corrompt? ne voit-il pas le mal, ou ne veut-il pas voir le remède? ou en est-il encore à s'apercevoir que les trois causes premières de la révolution sont *les fracs, les chapeaux ronds et les coiffures à la Titus*, et que, par conséquent, les seuls moyens contre-révolutionnaires sont *les habits droits, les chapeaux à cornes et les ailes de pigeon!*...... Aussi, quand j'ai vu que la Charte ne

s'expliquoit pas nettement sur ce point, j'ai, dès lors, prévu la catastrophe du 20 mars. Puisse cette leçon n'être pas perdue, et ramener les têtes aux idées saines et aux coiffures poudrées! » Après cette éloquente sortie, il reprit haléine un moment, puis il ajouta : «Veuillez, Monsieur, parler de moi à mes vieux amis du *café Valois*, et les prier de m'envoyer l'ordonnance sur *les ailes de pigeon* sitôt qu'elle paroîtra. Je le lui promis et j'ai tenu parole. En effet, plusieurs anciens habitués du *café Valois* se sont rappelés de lui avec intérêt et amitié; il m'a paru surtout plus particulièrement estimé de deux ou trois honnêtes rentiers, qui, sans y attacher la même importance, comme lui pourtant, regrettent un peu *les ailes de pigeon.*

Je retrouvai mon ami observant avec le docteur un homme dont l'aspect m'inspira une sorte d'effroi. Sa chevelure longue et en désordre laissoit à peine apercevoir ses yeux, dont le regard terne n'auroit été que stupide si le sourire convulsif qui contractoit ses lèvres n'eût donné à sa physionomie quelque chose d'horriblement expressif. Son occupation était bizarre. Placé au centre d'une large pièce de gazon, il passoit en revue, un à un, tous les brins d'herbe, et enlevoit d'un coup de faucille toutes les têtes qui dépassoient la hauteur commune. Du plus loin qu'il apercevoit une plante un peu ambitieuse, il y couroit, et l'instrument niveleur en faisoit justice. Son coup d'œil à découvrir la plus petite supériorité étoit prodigieux. « Vous voyez l'emploi unique de toutes ses journées, me dit le docteur ; à cette heure il est calme » parce qu'il touche à la fin de sa tâche et qu'il est » content de ce qu'il a fait; mais si vous le voyiez le » matin, ce n'est plus le même homme. Comme, du- » rant la nuit, des plantes nouvelles s'élèvent, et que » celles qu'il a coupées la veille, croissent toujours » inégalement selon leurs espèces, au point du

» jour il ne retrouve plus rien de niveau ; alors il
» s'irrite, s'emporte, éclate en invectives contre
» la nature qui incessamment détruit son ouvrage,
» et toutefois, s'entêtant à la vaincre, il se remet
» à arracher, à couper, à *égaliser*, comme il dit,
» abattant aujourd'hui ce qu'il avoit respecté hier,
» pour abattre demain ce qu'il aura respecté au-
» jourd'hui ; ainsi, aucun brin d'herbe ne lui
» échappe : chacun a son tour; et comme, toujours
» égalisant, rien ne reste égal, c'est un combat à
» mort entre la nature et lui ; c'est, entre eux, à
» qui survivra; or, il est probable que ce sera la na-
» ture. J'ai fait, comme vous le voyez, entourer
» d'un treillage l'enclos qu'il occupe, parce qu'il
» lui arrivoit de ne pas s'en contenter, d'empiéter
» sur celui du voisin, où il s'en alloit aussi cou-
» pant, rognant, émondant, ce qui occasionnoit de
» fâcheuses altercations, car cet homme est natu-
» rellement querelleur, et a dans le caractère je
» ne sais quoi d'hostile contre le genre humain.
» Pour la même raison, j'ai substitué aussi une fau-
» cille de bois à celle en fer qu'il avoit d'abord. »
Le docteur parloit encore, quand l'homme se re-
tourna et nous aperçut. Je parus attirer son atten-
tion, long-temps il me toisa d'un air farouche; puis
tout à coup, faisant avec sa faucille un geste très-
significatif, il s'écria d'une voix épouvantable:
Abattez cette tête qui dépasse la mienne ! abattez!!
et il s'élança. heureusement, une barrière l'arrêta.
— Vous avez bien fait, dis-je au docteur, de ne
lui laisser qu'une faucille de bois; mais vous ne
feriez pas mal non plus de substituer une grille de
fer au treillage de son enclos. — Véritablement,
répondit le docteur, je crois qu'il faudra en finir
par là.

Notre attention fut bientôt attirée par les excla-
mations d'un beau jeune homme planté devant un
arbre qu'il contemploit d'un air dolent et pour ainsi

dire niais. « Est-il possible ? s'écrioit-il ; qui jamais » s'y seroit attendu ? » Alors, m'approchant de lui ; qu'avez-vous donc ? lui dis-je. — Ce que j'ai ? demandez-moi plutôt ce que je n'ai pas. N'est-ce pas désolant ? j'aime passionnément les prunes ; depuis longtemps je cultive cet arbre avec un soin extrême, et chaque année, il me donne des cerises aigres que je déteste. — Mais ne voyez-vous pas que c'est un cerisier, et alors..... — Eh qu'importe, Monsieur, qu'importe ? je l'ai planté pour avoir des prunes, je le cultive comme il faut pour avoir des prunes, j'ose dire que j'ai lu tout ce qui a été écrit sur les prunes, j'ai fait l'application exacte de tout ce que que j'ai lu. Lorsque je l'ai planté, il n'avoit qu'une seule tige ; sur l'avis d'un jardinier anglois, je l'ai séparée en trois branches égales, le 5 septembre 1816, j'ai remis de la nouvelle terre tour à tour. Le 5 mars suivant, j'ai soigneusement recouvert les racines de fumier ; après cela, j'avois droit d'attendre les plus belles prunes du monde ; et pas du tout : des cerises aigres, rien que des cerises aigres, que faut-il donc faire ? — Mais une chose fort simple et qui vous épargnera bien de la peine. Plantez tout simplement un prunier et laissez faire à la nature : vous aurez des prunes. — Un prunier ! voilà ce qu'ils disent tous ; un prunier ! et où seroit alors le mérite de récolter des prunes ? si vous n'avez pas d'autre conseil à me donner, vous pouvez passer votre chemin. C'est ce que je fis, et je laissai ce pauvre insensé persuadé qu'il empêcherait un arbre de porter son fruit, et qu'après avoir planté un cerisier, il récolteroit des prunes.

J'ai gardé pour le dernier, me dit le docteur, le fou le plus original qui soit encore entré ici. Vous allez en juger ; je veux vous donner le plaisir de la surprise. Il nous mena alors vers un pavillon, dont la porte entr'ouverte me laissa voir un homme d'une soixantaine d'années, entouré de papiers, et occupé à écrire. Il mettoit la plus grande attention

à ce qu'il faisoit. Cependant, de temps en temps, il levoit la tête, et de la main écartoit à droite et à gauche quelque chose qui paroissoit l'importuner beaucoup. Nous entrâmes, et le docteur me présenta à lui comme la personne qu'il attendoit, puis il nous laissa sans m'en dire davantage. Dès que nous fûmes seuls, il me pria poliment de m'asseoir, et me tira d'embarras en prenant la parole. « Je vous rends grâce, me dit-il, de la bonté que vous avez eue de vous rendre près d'un infortuné qui attend tout du crédit dont vous jouissez, dit-on, et de l'obligeance qui vous porte à le consacrer au triomphe de l'innocence persécutée. Puissiez-vous être plus heureux que ceux qui se sont déjà employés pour m'arracher d'ici ! Vous voyez une victime de la plus affreuse calomnie. D'indignes neveux rentrés en France en 1814, m'ont dénoncé au gouvernement royal comme coupable d'avoir profité de leur émigration pour les dépouiller de leurs biens ; tandis que bien loin de là, *je puis vous jurer....* » Ici, il parut frappé d'une apparition soudaine, et il s'écria : Monsieur, de grâce, Monsieur, débarassez-moi de cela. — De quoi? — Ne voyez-vous pas, là-bas, près de la porte, un MONITEUR, un *Moniteur* du 5 octobre 1792 ? Je me levai, et allant du côté qu'il me désignoit, je fis semblant d'écarter ce terrible fantôme. Aussitôt il se tranquillisa. Ah ! Monsieur, me dit-il, quelle obligation je vous ai ! si vous saviez quel supplice c'est d'avoir sans cesse devant les yeux.... Mais je reviens à mon histoire. Mes neveux me peignirent encore comme un révolutionnaire, un homme de sang, souillé de tous les crimes de la terreur. Moi, grand Dieu ! moi qui, plus qu'aucun François, ai gémi sur les malheurs de cette fatale époque, *et qui puis vous jurer*..... Ah ! Monsieur, encore UN MONITEUR.... là, à deux pas de vous..... Voyez-vous, en caractères rouges : 5 *nivose an I !*.... Otez bien vite.... déchirez,

déchirez pour que je ne le revoie plus.» J'obéis encore, et il poursuivit : «Ce n'est pas tout : on osa dire qu'après avoir été le républicain le plus ardent, je m'étois fait l'esclave le plus soumis du despote, au point de coopérer à l'enlèvement du vénérable chef de l'église; accusation absurde, puisque j'ai toujours professé pour notre sainte religion et ses ministres le respect, le dévouement le plus entier, et que *je puis vous jurer*.... Oh ! pour le coup, je te tiens, s'écria-t-il en étendant la main. Maudit MONITEUR.. C'est bien celui du 30 décembre 1812.... Il y avoit assez long-temps qu'il m'obsédoit.... Enfin mes ennemis ont été jusqu'à dire qu'après avoir prêté serment au roi en 1814, j'étois allé au devant de Buonaparte en 1815, et qu'après sa seconde chute, j'avois fait la motion de demander aux souverains alliés un roi quelconque, pourvu que ce ne fût pas un Bourbon. Ce mensonge infâme se réfutoit de lui-même; et pourtant j'eus beau protester; et alors comme à présent, *j'eus beau jurer*... Ici, il recula comme si quelque chose lui sautoit à la figure...... Eh bien ! eh bien !...encore un *Moniteur*..., et au bout de mon nez !... C'est aussi par trop fort... Monsieur, délivrez-moi!..... je ne puis..... Ah ! Monsieur! s'il alloit s'attacher là !...... » J'eus encore une fois pitié de ce malheureux; mais quoiqu'il crut son nez délivré d'un moniteur *additionnel*, l'effroi qu'il lui avoit causé étoit si violent, qu'il ne put reprendre l'entretien, il me pria de le remettre à un autre jour. Pour ma part je n'en suis pas fâché; car je craignais qu'à la fin, il ne me prit aussi pour un moniteur et ne me traita en conséquence.

Quand je rejoignis le docteur, «Eh bien, me dit-il, qu'en pensez-vous ? » Je le plains, répondis-je; et je doute que vous puissiez le guérir; car son mal est bien invétéré et il ne trouvera que trop d'occasion de rechûtes. C'est dommage; car, au fond, il a l'air d'un bien honnête homme, *au moniteur près*.

Ici se termina notre examen ; ce qui fait que je termine ici ma première promenade.

Le comte O'Mahony.

LETTRE SUR PARIS.

Nous ignorons encore ce que l'avenir nous prépare ; et depuis trente ans, ce que nous appelons l'*avenir*, ne s'étend guère au-delà du trimestre d'un journal ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le présent n'offre plus ce vif intérêt de curiosité qui donnoit encore, il y a moins de trois mois, une si grande vogue aux journaux. On les attendoit avec impatience ; à peine étoient-ils arrivés, que l'on s'empressoit de les ouvrir, chacun y cherchant ce qu'il devoit craindre, ce qu'il devoit espérer ; et en effet, on ne traita jamais de plus grands intérêts ; jamais combats ne furent plus animés ; jamais plus de raisonnemens vigoureux, plus de saines doctrines, plus de généreux sentimens ne furent opposés à plus de passions basses et haineuses, à plus d'absurdité et de mauvaise foi. On n'avoit point encore jusque là pénétré aussi avant dans les profondeurs de la révolution, ni si clairement fait connoître ses *secrets pleins d'horreur* ; la révolution elle-même n'avoit point, depuis long-temps, montré autant d'audace ni inspiré de plus justes terreurs. Un tel état ne pouvoit durer : il devoit finir par quelque effroyable catastrophe, ou par un retour spontané de la société vers l'ordre qui est la première condition de son existence. La catastrophe est arrivée, plus douloureuse, hélas ! que nous n'aurions pu même l'imaginer, et le mouvement révolutionnaire qui déjà bravoit le grand jour, a cherché de nouveau les ombres qui l'avoient d'a-

bord protégé. L'arène politique où s'offroit à nos yeux le spectacle effrayant de trois partis armés les uns contre les autres, trop foibles pour triompher, trop forts pour être battus, semble être devenue, par la réunion de deux de ces partis contre le troisième, et par la facile victoire qu'ils se sont ainsi procurée, moins périlleuse pour tous, même pour les vaincus. Appelés au nom du Roi, les royalistes n'ont point balancé à se ranger comme auxiliaires, du côté de ceux qui, si long-temps, les avoient sacrifiés et méconnus; pour des *promesses* qu'on leur a faites, ils ont donné du pouvoir, plus peut-être qu'ils n'eussent osé en demander, si le salut de la France eût été remis entre leurs mains, et certes autant qu'il en faut pour la sauver, ne pensant pas qu'on pût jamais leur reprocher comme un acte de folie ce nouvel abandon d'une confiance déjà tant de fois trompée, par la raison qu'au point où en sont les choses, il y auroit mille fois plus de folie à en abuser. Puissent-ils n'avoir point erré dans un calcul qui n'a pu être fait que par des esprits droits et des cœurs généreux!

Quoi qu'il en soit, il n'existe plus que deux partis, et le gouvernement représentatif semble avoir repris chez nous son véritable caractère. Les royalistes votent avec les ministériels; et les débats de la chambre, toujours très-animés, sont devenus moins dramatiques, parce qu'ils n'offrent plus une seule action dont, long-temps à l'avance, le dénoûment ne soit prévu. Le ministère promet toujours; le côté droit ne se lasse point d'accorder; il accordera encore avant d'avoir rien obtenu. Comme il n'est pas positivement décidé qu'on lui manquera de parole, nous n'avons donc aucune raison de mal parler du ministère; et dans tous les cas, la censure est là pour nous en empêcher. De même nous ne nous hasarderons point à en bien parler avant l'événement: il y auroit aussi par trop de

bonhomie. Que faire donc maintenant : n'en point parler jusqu'à nouvel ordre; s'il trompe nos espérances, n'en parler jamais; nous taire enfin, s'il ne nous étoit plus permis de dire la vérité en parlant pour Dieu et pour le Roi.

Au reste, la censure a commencé ses travaux, et montre, dans ces commencemens, cet embarras et cette hésitation qui ne pouvoient manquer de résulter de la fausse position où se trouvent des censeurs qui ont de la conscience et de l'esprit. Quelle marche leur est-il possible de suivre dans ce malheureux temps? Quelles doctrines réprouveront-ils? Quels principes leur appartient-il de proscrire, lorsque, depuis cinq ans, doctrines et principes, tout, jusqu'à l'existence de Dieu inclusivement, s'est changé en *opinions ;* lorsqu'au milieu de cette nuit épaisse et profonde des opinions, chacun cherche à part la lumière, s'avançant à tâtons vers les fausses lueurs qu'il croit avoir aperçues, et s'efforçant d'y entraîner les autres qui font aussi mille efforts pour l'attirer de leur côté? Où sont les croyances et les doctrines qu'il leur est enjoint d'approuver exclusivement? Jusqu'à présent ils se sont contentés de retrancher les personnalités, les injures et les calomnies qui faisoient l'ornement des feuilles libérales, ce qui a suffi pour en rendre la lecture bien fade et bien ennuyeuse; mais voilà que le Moniteur, *supposant ce qui est en question*, comme il arrive assez souvent lorsque l'on veut donner plus de poids à son avis, prétend tirer de peine MM. les censeurs, et leur indiquer le vrai point de la question.

« Si nous sommes bien informés, dit-il, il paroît que la commission de censure a pris pour règle quelques maximes assez sages. Ainsi, une religion positive est considérée, non pas comme une opinion, mais comme un fait, comme un droit acquis aux citoyens qui la professent, et par conséquent hors de toute discussion. Ainsi, dans un gouvernement

monarchique, la royauté n'est plus un objet de discussion, mais un fait hors de discussion. Ainsi encore, la vie privée d'un citoyen est inviolable. Nul n'a droit d'y porter atteinte. Les personnalités offensantes ne peuvent donc être tolérées.

» Ces maximes, poursuit le *Moniteur*, nous paroissent de nature à simplifier beaucoup le travail de la censure ; et nous sommes persuadés que la partie éclairée du public soutiendra par son approbation les efforts pénibles de ce nouveau jury à qui le gouvernement a confié la tâche si difficile et si délicate de concilier tout à la fois la liberté d'écrire et les grands intérêts de la société, dans l'émission des feuilles périodiques. »

Ainsi donc tout se réduit au simple *fait* dans tous les rapports des hommes entre eux et des hommes avec Dieu ? Ainsi l'on ose reproduire cette doctrine abjecte et matérielle qui fut le seul argument des traîtres, lorsqu'ils essayèrent, il y a cinq ans, de se justifier. La monarchie étoit un *fait* le 19 mars : elle étoit hors de discussion ; de même l'usurpation étoit un *fait* le lendemain : qui pouvoit la discuter ? Toutes les religions ne sont-elles pas des *faits* depuis celle de JÉSUS-CHRIST jusqu'à celle des fétiches et des manitous ? Elles sont donc hors de discussion. La vie d'un citoyen est un *fait*; rien de plus clair, de plus positif : insensé qui voudroit le discuter ! Ce citoyen est assassiné le lendemain au coin d'un bois : sa mort est encore un *fait* non moins positif : ce fait-là est-il aussi hors de toute discussion ? La *Renommée* avoit déjà pris le soin de réduire à l'*absurde* le raisonnement du *Moniteur;* elle y a parfaitement réussi ; et certes il est un peu humiliant de se voir ainsi confondu par les logiciens qui écrivent dans la *Renommée*.

On continue de discuter le budget dans la chambre des députés ; et cette discussion ne présente rien de fort remarquable, sinon que le côté gauche,

autrefois si complaisant et si facile pour les ministres, auxquels il accordoit bénévolement tout ce qu'il leur plaisoit de demander ; ce côté gauche, qui s'opposa si patriotiquement, l'an passé, au dégrèvement de vingt millions sur la contribution foncière, le seul soulagement qu'ait encore obtenu la partie de la nation sur laquelle pèse principalement l'impôt, se montre aujourd'hui difficile et récalcitrant sur toutes les dépenses proposées par des ministres qui ne votent plus avec lui. Les dépenses du ministère de la guerre ont surtout excité sa vive sollicitude ; et M. le général Foy n'a point manqué une si belle occasion de présenter un tableau très-brillant des travaux du dernier ministre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, lequel a su réunir des soldats *mécontens*, organiser une armée *nationale*, à laquelle il avoit donné des règlemens propres à lui *infuser* un esprit *constitutionnel*, propres à faire marcher de front la *liberté civile*, la *sûreté du trône*, *l'indépendance politique*; des soldats à qui il a appris à prononcer ensemble les noms du *Roi* et de *la patrie*, etc. Pour le nom de *la patrie*, nous en sommes bien persuadés ; quant à celui du *Roi*, nous prierons M. le général Foy de vouloir bien nous faire savoir si c'est dans les écoles d'*enseignement mutuel*, si ridiculement établies par ce ministre dans tous les régimens, et sur les *tableaux* qui traitent de l'Histoire de France, et qui y étoient expédiés des bureaux du ministère, que les soldats-élèves ont reçu ces leçons d'amour et de vénération pour le chef de l'Etat, pour la race auguste des Bourbons, leçons qu'ils apprenoient autrefois si vite, si facilement, et sans un aussi grand appareil (1). Nous lui demande-

---

(1) Nous pourrons donner quelques détails authentiques reçus sur le contenu de ces *tableaux*.

rons encore si ces soldats *mécontens* (nous soutenons que d'*eux-mêmes*, les soldats ne sont jamais *mécontens*), M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr ne les a pas organisés en compagnies, sous des officiers pour le moins *mécontens*, en même temps qu'il destituoit dans d'autres corps, dont l'organisation étoit toute faite, autant d'officiers qu'il s'en pouvoit rencontrer, qui se montroient plus *contens* qu'il ne falloit, de servir le Roi; qui avoient la candeur de penser que son service se confondoit avec celui de la *patrie*. S'il plaisoit à M. le général Foy de nous répondre, nous l'inviterions à le faire, sans aucun des ornemens de cette belle rhétorique dont il sait tirer un si heureux parti; et à s'épargner avec nous les frais de tant d'ingénieux artifices oratoires, dont les plus simples d'autrefois ne sont plus dupes aujourd'hui.

Nous ne parlerons point encore des affaires d'Espagne : nous voulons être mieux informés. Ce qui s'y passe a un tel caractère d'extravagance, qu'il n'y a pas d'apparence que les choses y puissent rester encore long-temps dans cet état. Certes, personne ne peut savoir comment finira la *constitution* donnée au Roi et à la nation espagnole par les *Cortès*; nous allons plus loin, et nous avouons qu'il est au-delà de notre capacité de comprendre comment elle pourra même commencer.

LE DÉFENSEUR.

LE DÉFENSEUR.

(avril 1820)



AVIS.

Les personnes qui ont souscrit depuis la publication du troisième numéro, ne recevront provisoirement que le quatrième; les trois premiers leur seront envoyés aussitôt que nous les aurons fait revêtir du timbre.

Réflexions.

Le printemps de 1814 renaissoit; Paris se rassuroit enfin; les armes ennemies étoient déposées en faisceau: la légitimité, noble médiatrice, se plaçoit entre la conquête et le désespoir; elle interposoit sa puissante voix entre des combattans animés de toutes les passions; elle replaçoit la gloire dans sa véritable sphère; et les rois du monde apprenoient au seul nom du nôtre à préférer le titre de pacificateur à celui de conquérant. La France étonnée entendoit de nouveau prononcer le nom de ses Bourbons et le répétoit avec orgueil; reprenant son drapeau blanc, elle le montroit aux

alliés comme preuve d'ancienne gloire et gage de nouvelle paix. Les premiers cris de *vive le Roi* se faisoient entendre comme expiation sur la place où périt le saint Louis de nos jours. Chacun disoit : Le bon temps revient; et le précurseur du Roi, *Monsieur*, parut.

Heureuse et brillante époque! L'histoire retracera les jours de bonheur de 1814; mais il faudra lire aussi les malheurs de 1815 : je ne dis pas la honte; car elle ne fut pas la trahison de la France, celle des amis de l'usurpateur : sans doute la patrie eut bientôt à pleurer les enfans égarés qu'elle perdit. Hélas, quelle mère ne pleure! Mais l'histoire ne dira pas qu'ils moururent aux Thermopyles; la France ne reconnut pas cet étrange Léonidas (1), les entraînant à la défense de sa cause personnelle, et vit avec bonheur de nombreux guerriers revenir *sous le bouclier*. Cette fois encore le monarque se plaça entre la conquête et le malheur, il adoucit la sévérité des lois qu'on vouloit imposer, et la France enfin fut libre de tout joug. Il lui resta son territoire, son industrie, ses arts, ses talens, ses manufactures, ses guerriers, ses princes et son roi. Après tant de maux, avec tant de biens, on devoit espérer le bonheur; tout pouvoit être réparé. On n'exigeoit pas même de repentir des incorrigibles fauteurs de nos troubles; on ne leur demandoit que repos et silence. Mais tout d'un coup le torrent de leurs doctrines impies, assez mesuré dans sa course première, creuse sourdement son premier lit et se prépare à tout entraîner. Pestilentielle et dévastrice, son atmosphère engendre les

---

(1) Un membre de la chambre des députés a comparé Waterloo aux Thermopyles.

fléaux, elle fait germer les semences laissées par la révolution, elle les dégage de tout ce qui devoit les empêcher de naître, et les plantes vénéneuses paroissent déjà dans toute leur effroyable et honteuse nudité; et malgré les souvenirs qui portent l'épouvante, l'expérience qui avertit, les mœurs qui repoussent, la révolution reparoît, fait entendre de nouveau ses régicides clameurs, la France jette un cri d'effroi et bientôt un cri de désespoir, en se sentant frappée dans l'héritier de ses rois.

Il avoit fallu de longues années d'erreurs, une constante suite de perversité, des professeurs et patiemment et cruellement habiles, pour nous plonger dans l'abîme dont nous espérions être sortis. La révolution avoit été près d'un demi-siècle à se préparer. Il avoit fallu bien des malheurs, bien du sang pour l'assouvir, bien des bras pour l'enchaîner, et ce que nous avions obtenu à force de calamités est détruit chaque jour. En vain la voix du passé nous répète ces mots d'une inscription placée près du Vésuve :

Posteri ! posteri ! vestra res agitur.

Semblables aux insoucians habitans d'Italie, nous l'entendons avec indifference. On bâtit près de Pompeïa; des laves du volcan servent de matériaux à de nouvelles demeures créées sur les ruines de celles qu'il a détruites. Le Vésuve vomit en vain des cendres, des étincelles, des feux; à leur pâle lueur on lit, sans être ému, les sinistres avis. La terre mugit, on n'écoute pas; elle tremble, on doute encore.

Sortons, il en est temps, sortons de cette funeste léthargie, prêtons-nous un mutuel secours; formons un utile faisceau, ne laissons point à la révolution qui egorgea les nôtres, l'espoir de nous

atteindre. Hélas! elle frappa le palais des rois et la cabane du pauvre. Qu'appuyé sur l'expérience, chacun oppose son cœur, sa morale, ses opinions, ses bras, sa vie, s'il le faut, pour arrêter le fatal torrent. S'il rompt ses digues, c'en est fait, tout périt. *Postérité! postérité! prenez garde à vous* (1).

Le Comte Humbert de SESMAISONS.

LA séance de la chambre des députés, du 17 avril, fera époque, même après tant d'autres, dans l'histoire de nos sessions.

Si de pareilles séances se renouveloient souvent, il seroit permis à un homme d'esprit et de sens de suspendre encore son jugement sur les avantages ou les inconvéniens du système représentatif.

Le 15 février dernier, le ministère porta à la chambre des députés un projet de loi d'élection, dont plusieurs articles étoient en contradiction formelle avec quelques dispositions de la charte. *Acte* fut donné au ministre par le président de la présentation du projet de loi, avec la clause ordinaire d'*impression et distribution* dans les bureaux; il ne s'éleva sur ce point dans le sein de la chambre aucune réclamation.

Aussitôt le signal fut donné, et il arriva de tous les points du royaume des pétitions pour demander le maintien de la loi actuelle, et certainement si le Roi eût retiré sa proposition, on auroit fait venir des mêmes lieux des adresses de remercîment.

Depuis, une longue discussion s'est élevée sur les projets de loi relatifs à la censure et à la liberté individuelle, et si l'on prenoit la peine de relire les

---

(1) *Si corripit, actum est..... Periisti.....*
Posteri! posteri! vestra res agitur.

nombreux discours prononcés à cette occasion, on y trouveroit, je crois, que les opposans étoient bien loin de contester au Roi le droit de les retirer.

Le 17 avril, le ministère vient retirer la proposition de loi d'élection faite le 15 février, dont le rapport n'avoit pas été fait à la chambre, n'avoit pas même été lu à la commission et à la place de cette loi qui change plusieurs dispositions de la Charte, il en propose une autre qui les respecte toutes.

Le président, suivant les *us* et *coutumes* de la chambre, veut donner acte au ministère de la présentation du projet de loi, et aussitôt s'élèvent des clameurs, et une opposition bruyante rend toute délibération impossible.

Vouloit-on empêcher le président de donner *acte* au ministère de la présentation du *projet* de loi? La présentation du projet de loi est un fait indépendant de la loi elle-même, un fait qu'il faut constater, une *signification* officielle que la chambre ne peut pas plus s'empêcher de recevoir qu'un particulier ne peut s'empêcher de recevoir une signification judiciaire faite à domicile.

Au milieu des bruits, on entendit, ou l'on crut entendre, par les premiers mots d'un discours, qu'on vouloit contester au Roi le droit de retirer une proposition de loi, de cette même loi contre laquelle on avoit ameuté tant de pétitions et de pétitionnaires.

La majorité de la chambre ne voulut pas avec raison laisser mettre en délibération la prérogative royale, et autoriser ainsi une doctrine si extraordinaire et si nouvelle.

Comment en effet contester au Roi le droit de retirer une proposition dont la chambre n'avoit pas entendu le rapport, lorsque tout membre de la chambre, même après rapport fait et délibération commencée, a le droit de retirer une pro-

position qu'il auroit faite, preuve que la proposition appartient toujours à celui qui l'a faite? il est vrai que, dans ce cas, tout député peut la reprendre et la reproduire, ce qui prouve, pour le dire en passant, que la proposition appartient à chaque député et n'appartient pas à la chambre, puisque la chambre ne peut continuer à délibérer sur une proposition retirée par son auteur, que par l'entremise du député qui la reprend et la fait *sienne*. Mais les députés sont égaux en droits comme en fonctions, et l'un peut très-bien se substituer à l'autre. Le Roi sans doute a, comme tout député, le droit de retirer sa proposition; mais quelque député auroit-il par hasard la prétention de substituer sa personne à la personne royale, et de reprendre en sous œuvre la proposition de Roi? Où seroit la raison, l'utilité, la convenance de rejeter préalablement la proposition de loi, lorsque la chambre peut en définitif rejeter la loi elle-même?

Comment délibérer sur une loi lorsqu'on sait d'avance que la délibération ne peut avoir aucun résultat, et que le Roi, en retirant le projet de loi, déclare par là qu'il ne donnera pas sa sanction à la loi elle-même.

Comment le Roi n'auroit-il pas le droit de retirer une loi proposée, lorsqu'il peut, par un nouvel exercice de son initiative, proposer d'abroger une loi délibérée et même exécutée?

Le Roi peut proposer les amendemens qu'il lui plaît à une loi mise en délibération. Mais une loi amendée est une autre loi que la loi proposée; en amendant on retire; et comment le Roi n'auroit-il pas le droit de faire totalement ce qu'il peut faire partiellement, et ce que peuvent faire comme lui en amendant de leur côté, toutes les commissions et même tous les députés?

Les inconséquences se présentent en foule. Le Roi propose une loi à une des deux chambres, et cet acte de l'initiative royale les saisit toutes deux également de la loi proposée. Mais lorsque le Roi retire la proposition faite à une chambre, si celle-ci conteste le droit de retirer, qu'arrivera-t-il si l'autre chambre le reconnoît, et regarde la proposition comme non avenue? Si la chambre des députés, par exemple, persiste à mettre en délibération la loi proposée et retirée, que fera la chambre des pairs, qui regardera cette délibération comme illégale?

Par quel moyen constitutionnel sortira-t-on de cet embarras? La chambre est muette sur ce point. Un règlement particulier de la chambre des députés en parlât-il, n'est pas obligatoire pour la chambre de pairs, et la volonté délibérative d'une des deux chambres n'est pas impérative pour l'autre. Dans tout ce qui tient à la partie délibérative de leurs fonctions, il y a communauté entre les deux chambres, et l'une d'elle ne peut prendre une résolution qui ait un résultat sans le concours de l'autre, puisque rien ne peut se terminer sans ce concours.

C'est à défaut du texte formel de la Charte, la raison, toujours et partout sous-entendue dans les lois, et règle commune de toute assemblée, qui dit qu'à celui-là seul qui doit avoir connoissance de toutes les circonstances intérieures et extérieures qui peuvent modifier les besoins de l'état, c'est-à-dire les lois, appartient de savoir quant et comment telle ou telle loi peut être utile ou nécessaire, superflue ou dangereuse. Si la constitution doit être fixe, l'administration doit être flexible, et se prêter aux changemens qu'amènent les temps et la disposition variable des hommes et des choses. On citeroit mille exemples où l'impossibilité de retirer une

loi proposée auroit pour l'Etat les plus fâcheuses conséquences: depuis quand défendroit-on à l'administration de s'éclairer elle-même, de revenir par de plus mûres réflexions sur une première décision : et lorsqu'on accuse sans cesse les ministres d'erreur et d'incapacité, ne veut-on pas leur permettre de reconnoître les erreurs où ils peuvent être tombes, et de se réformer eux-mêmes?

Cependant, le tumulte continuant toujours, le président suspend la séance, espérant que le *tête à tête* éclairera les esprits et rapprochera les opinions.

La séance est reprise : mais déjà la question paroît changée de face. Il ne s'agit plus de contester au Roi le droit de retirer sa proposition, et au président le devoir de donner *acte* de la présentation du nouveau projet, mais de savoir si le projet de loi sera imprimé et distribué dans les bureaux, question qui touchoit bien plus la prérogative de M. *Hacquart*, imprimeur de la chambre, que celle du Roi.

En effet, que le projet de loi fût distribué imprimé ou manuscrit, il n'étoit pas moins délibéré dans les bureaux; la commission centrale n'étoit pas moins nommée; le rapport n'étoit pas moins fait. C'étoit une affaire d'économie; et en fait d'impression nous ne sommes pas avares, et les deux dernières lois ont enrichi notre littérature de trois volumes au moins de discours.

Cependant un député étoit à la tribune, recommençant sans cesse, avec une constance remarquable, et toujours par la même interrogation, un discours écrit qu'on ne laissoit pas continuer. Il auroit pu, d'un mot, terminer la dispute, mais comme ces poëtes qui, pour atteindre un cinquième acte, prolongent une erreur produite par une équivoque qu'un mot pourroit éclaircir, l'hono-

rable député prolongeoit l'erreur de la chambre et le refus qu'elle faisoit de l'entendre. A la fin le mot fut lâché, et un *oui* fortement articulé par lui-même, sur la question qu'il s'étoit faite, désopila toutes les rates; et un long éclat de rire succéda aux clameurs et aux cris, et la séance fut levée. On auroit dû, avant de la lever, demander *acte* de cette mystification faite à la chambre.

Tel a été le dénouement comique d'une tragédie qui a rempli assez bien les règles prescrites par Aristote, pour ce genre de poëme, et a excité la terreur et la *pitié*.

Mais il se présente ici une réflexion plus sérieuse.

Si un député s'obstinoit à troubler les délibérations par des cris et des interruptions continuelles, malgré les injonctions du président, le rappel à l'ordre, *l'insertion au procès-verbal,* etc., la nécessité de continuer la délibération, la première de toutes les lois, le feroit bannir de la chambre comme fou. Si vingt ou trente membres se permettent la même chose, on ne peut plus supposer folie, mais complot, et ce qui n'étoit qu'égarement d'esprit devient même séditieux, et la nécessité de gouverner, la plus puissante de toutes les nécessités, imposeroit à la chambre le devoir de déférer aux tribunaux ceux qui ne sentiroient pas que le privilége d'inviolabilité n'est qu'un engagement plus fort et plus sacré au respect des lois et de l'ordre public; que la première et la plus naturelle de toutes les lois d'une assemblée délibérante, est que la majorité, quelle qu'elle soit, est souveraine et même absolue; que si un député est mécontent de ses decisions, la voix de la démission volontaire lui est toujours ouverte; que c'est la seule qu'il puisse prendre, et non celle des protestations qui supposent une différence entre des pouvoirs

égaux en droit, mais inégaux seulement au fond; et qu'enfin, s'il n'est pas permis de troubler par des cris et des marques d'improbation la représentation de *Cadet Roussel*, ou les farces du théâtre de la *Gaîté*, il est contre toute décence et toute raison de troubler les délibérations du corps législatif, occupé des plus graves intérêts de l'Etat.

DE BONALD.

Point de royauté sans une armée et une administration royalistes.. (2ᵉ article.)

Il n'y a en politique de raisonnemens vraiment bons que ceux qui sont appuyés du témoignage de l'histoire, et dont l'expérience heureuse ou malheureuse des siècles qui ont précédé, vient achever la démonstràtion. J'ai donc pensé que quelques faits historiques choisis parmi un grand nombre, pourroient ajouter une force nouvelle à ces deux principes que j'ai établis comme premières conditions de tout gouvernement : que l'administration est la *raison* du prince; que sa *force* est dans son armée (1). Si je reviens ainsi sur une question que j'ai déjà traitée, si je m'efforce d'en montrer l'évidence à tous les bons esprits, c'est que je n'en connois point dont l'importance soit plus

---

(1) *Voy.* p. 104 de ce vol.

grande dans l'état actuel de la France; c'est que je vois dans le parti que l'on croira devoir prendre tant à l'égard de l'armée que de l'administration, ou le salut ou la perte de la société.

Je choisirai ma première preuve historique au milieu de ces siècles qu'il est convenu d'appeler *barbares*, dans notre siècle de *lumières*, et qui lui ressemblent en effet fort peu; car alors on s'efforçoit de sortir de cette barbarie avec autant d'ardeur que les peuples si polis d'un si beau siècle travaillent à s'y plonger. Dans ces temps grossiers, on étoit fort ignorant, il le faut avouer, sur beaucoup de choses qu'il est à peu près inutile de savoir; mais la parole de Dieu, qui est la vraie lumière, y inspiroit tous les nobles sentimens, y conduisoit à toutes les pensées fortes, justes, vraies, en morale comme en politique, et préparoit ainsi par degrés ce bel âge de la société européenne, dont le spectacle est unique dans l'histoire du monde, de cette société, chef-d'œuvre d'une religion qui est la source de toutes les vérités, comme la révolution qui l'a détruite est le chef d'œuvre de l'athéisme, dernier degré de l'erreur. *Corruptio optimi pessima.*

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, avoit été appelé par le pape Urbain IV à la couronne de Naples, en vertu du droit de suzeraineté qu'avoient les souverains pontifes sur ce royaume, alors possédé par Mainfroi ou Manfred, frère naturel de l'empereur Frédéric II. Cet acte fameux d'un pape, disposant ainsi d'un royaume dont il excommunioit en même temps le possesseur, a fourni un texte très-favorable aux déclamations de nos parleurs philosophes, qui, pour la plupart, datent tous les droits des peuples et tous les devoirs des rois, de l'année 1789, première époque du monde civilisé. Quelques-uns se sont amusés à faire

des lamentations tout-à-fait touchantes sur le triste sort de ce Manfred, usurpateur d'un trône qui, dans aucun cas, ne pouvoit lui appartenir; en révolte ouverte contre le souverain de qui ce trône relevoit, et qui, suivant le droit politique de ce temps, droit reconnu de toutes les nations chrétiennes, pouvoit légitimement et l'excommunier et le déposséder; enfin (et ce fait est inoui dans l'histoire du moyen âge), appelant à son secours des Sarrasins, pour combattre le chef de l'Eglise, et par ce seul fait d'une alliance monstrueuse et d'une rébellion sacrilége, se déclarant en guerre et contre son propre peuple et contre toute la chrétienté. Il me seroit facile de prouver en citant seulement la formule de l'investiture qui fut accordée par le pape à Charles d'Anjou, que jamais droit ne fut plus incontestable que celui qu'avoit Urbain IV, de disposer alors de la couronne de Naples, en faveur du prince qu'il lui avoit plu de choisir; mais cette question n'est point de mon sujet, et il convient de me renfermer dans le seul fait que j'ai voulu citer.

Charles venoit de gagner la bataille de Bénévent, où Manfred avoit été tué. En entrant dans ses nouveaux Etats, le vainqueur fut reçu avec joie par tous ceux que l'usurpateur avoit opprimés; mais le parti gibelin, qui avoit soutenu celui-ci jusqu'à la fin, étoit encore le plus nombreux et le plus fort; il tournoit déjà toutes ses espérances vers le jeune Conradin, dernier rejeton de la maison de Souabe; et ce parti entretenoit des relations avec tous les gibelins de l'Italie. Toutes les places dans l'administration civile et judiciaire du royaume étoient occupées par des Allemands et même par des Arabes; et dans la Sicile surtout, presque tous les grands justiciers étoient Sarrasins et Mahométans. Certes, si Charles eût eu la

funeste imprévoyance de s'établir ainsi tranquillement au milieu d'ennemis si fortement constitués au dedans, si puissamment soutenus au dehors, n'ayant lui-même d'autre appui qu'une armée affoiblie par sa victoire même, et dont les pertes pouvoient être difficilement réparées, c'en étoit fait de lui, et il perdoit honteusement ce qu'il avoit acquis par tant de fatigues et de dangers. « Mais ce » Charles, dit un historien contemporain (1), fut » sage et prudent dans les conseils, preux dans » les armes, magnanime en de hautes pensées qui » l'égaloient aux plus grandes entreprises; inébran- » lable dans l'adversité, ferme et fidèle dans toutes » ses promesses, zélé catholique, âpre à rendre » la justice, parlant peu et agissant beaucoup. » Il avoit tout prévu, et d'avance tout préparé pour se mettre en garde contre le péril le plus grand de sa nouvelle situation. A peine l'armée françoise avoit-elle pris possession du royaume, que l'on vit partir au même instant de la ville de Naples, et se diriger sur toutes les provinces, des troupes nombreuses de François, dont il avoit fait en quelque sorte une armée de réserve, non moins utile que l'autre, et qui s'établirent dans les villes et jusque dans les moindres bourgades, munis de commissions pour y remplir les places de justiciers, d'amiraux, de prothonciers, de comites, d'inspecteurs des ports, de douaniers, d'inspecteurs des magasins, de maîtres du sicle, de maîtres jurés, de baillis, de juges, de notaires, etc. De son côté Charles distribuoit à ses chevaliers les baronnies qu'il avoit confisquées sur les partisans de Manfred, et se créoit ainsi, dans

(1) *Giovanni Villani.*

tous les degrés de la hiérarchie sociale, et dans toutes les parties d'un royaume où fermentoient contre lui tant de haines et de désirs de vengeance, des auxiliaires de son pouvoir, des agens sûrs qui l'aidoient dans une administration difficile, et surveilloient en même temps toutes les démarches de ses ennemis. Tout ceci ne se passa pas sans doute sans quelque violence, et il étoit impossible qu'il en fût autrement : mais que seroit-il arrivé si, se laissant arrêter dans ce plan vigoureux par quelques considérations frivoles, et par une déplorable foiblesse de cœur, Charles, au lieu de tenir ainsi tout le pays sous sa domination, et de maîtriser à la fois le peuple et les grands, se fût reposé sur leur foi, au moment où le parti gibelin triomphant dans toute la Toscane, appeloit Conradin, lui ouvroit les portes de l'Italie, et alloit se précipiter tout entier sur le prince françois pour lui ravir sa conquête? Pressé par l'ennemi au dehors, trop foible pour étouffer la révolte au dedans, il eût succombé avec ignominie, incapable à la fois d'attaquer et de se défendre, privé en quelque sorte, comme un homme déjà mort, de toute action et de tout mouvement. Il en fut autrement : assuré par les mesures qu'il avoit prises, que le royaume seroit suffisamment contenu, et se montrant à la fois guerrier et homme d'état, il partit pour la Toscane, où, avec l'aide des Guelfes qui l'attendoient, il écrasa le parti gibelin avant qu'il eût pu réunir ses forces à celles de son rival; puis il alla aussitôt offrir à celui-ci une bataille décisive, qu'il gagna; et deux fois conquérant de son royaume par sa prudence et par sa valeur, ce fut un jeu pour lui d'appaiser les révoltes que son absence y avoit fait éclater. Ce n'étoit point assez, sans doute, de tant de courage et de prévoyance pour fonder une domination durable : Charles n'y parvint pas,

parce qu'il y trouva des obstacles que toute son habileté ne put vaincre, et qui peut-être étoient insurmontables; mais enfin il sut se maintenir dans sa conquête; ses enfans y régnèrent après lui, et s'il eût été un prince foible et timide, cela ne fût point arrivé.

Dans une époque plus brillante, l'Italie m'offre un nouveau trait du même genre, bien digne d'être remarqué. Il s'étoit formé contre Léon X, et dans le sein même du sacré collége, une horrible conspiration. Un cardinal, Alphonse Pétrucci, homme violent, vindicatif, et d'une corruption de cœur et d'esprit qu'aucun crime ne pouvoit étonner, furieux d'avoir vu détruire, dans la guerre d'Urbin, les honneurs et la fortune de sa maison, avoit résolu de s'en venger en assassinant celui qu'il considéroit comme l'auteur de ses désastres domestiques, Le premier dessein de ce furieux fut de poignarder le saint père de sa propre main; mais y trouvant trop de difficultés, il pensa qu'il étoit plus sûr d'employer le poison. Des agens subalternes furent gagnés; des tentatives furent faites, et l'attentat alloit peut-être se consommer, lorsque le complot fut découvert. Léon X découvrit en même temps avec un juste effroi que l'assassin avoit pour complices d'autres cardinaux, dont quelques-uns même étoient en faveur auprès de lui, et admis dans son intimité.

La force d'âme qu'il montra dans un si grand danger, les justes mesures qu'il sut prendre pour s'assurer au même instant de tous les conjurés, pour arracher de chacun d'eux l'aveu de son crime, et saisir à la fois tous les fils de la conspiration, la justice terrible qu'il exerça sur les plus coupables, le pardon qu'il sut habilement accorder aux autres, et les conditions qu'il y mit, tout, dans cette circonstance mémorable, est digne à la fois d'un pon-

tife et d'un monarque, tout annonce un prince qui savoit régner. Mais de nouveaux dangers succédoient à ceux auxquels il venoit d'échapper. Ces exécutions sanglantes accroissoient le nombre des ennemis; les traîtres avoient trouvé dans le consistoire des défenseurs très-ardens; et le cours de la procédure avoit démontré à Léon X que de nouvelles conspirations ne tarderoient point à se former contre lui. Son premier soin fut de prendre, pour sa sûreté, les précautions que savent employer tous les princes: il ne marcha plus qu'entouré d'une garde nombreuse qui ne le quittoit pas un seul instant, même pendant qu'il célébroit le service divin. Mais pour lui ce n'étoit point assez. Il vouloit encore rendre superflue une si fatigante précaution en se délivrant de toutes ses craintes; et pour y parvenir, un moyen simple s'offrit à lui, moyen cependant qui ne pouvoit être conçu et exécuté que par un homme de tête et de cœur. Ses *ennemis* remplissoient sa cour; ils occupoient toutes les grandes places de l'Etat : il résolut de les remplacer par ses *amis;* et cette résolution vigoureuse fut exécutée avec une égale vigueur. Dans un même jour, le pape fit une promotion de trente et un cardinaux, promotion dans laquelle tous les usages reçus ne furent peut-être pas rigoureusement observés, mais où il eut soin de n'admettre que des hommes du mérite le plus rare, recommandables par leur science, par leur vertu, presque tous attachés à sa personne et à sa maison, ou par les liens du sang ou par ceux de la reconnoissance et d'une ancienne amitié. Ce fut une mesure décisive, une mesure que les historiens(1) con-

---

(1) *Voy.* la Vie et le Pontificat de Léon X, par William Roscoe, ch. XIV.

sidèrent comme la cause de la splendeur de son pontificat et de cette tranquillité dont il jouit désormais sans interruption jusqu'à la fin de sa carrière. Avant cette heureuse promotion, engagé dans des entreprises difficiles et dans des négociations délicates, Léon X n'avoit pu se fier à personne sur ce qui concernoit l'administration intérieure de ses Etats. Entouré dès-lors de ses parens et de ses amis, en paix avec toutes les puissances de l'Europe, « il » goûta enfin, dit l'écrivain de sa vie, un repos » qu'il n'avoit jamais connu; et en faisant entrer » dans le sacré collége des hommes dont il avoit » éprouvé la fidélité, il sembloit qu'il avoit écarté » ou affoibli les dangers que pouvoient lui faire » courir ses ennemis domestiques » (1).

L'histoire des républiques d'Italie m'offriroit pour ainsi dire à chaque page de semblables exemples, parce que les partis, presque toujours en présence, tour à tour vainqueurs ou vaincus, étoient forcés à une application presque continuelle de ces premiers principes de toute sûreté politique, en raison de l'état violent où vivoient sans cesse, dans le moyen âge, ces petites sociétés. Mais il faut des faits plus éclatans et de plus grandes leçons au milieu d'une nation telle que la France, et je ne connois rien qui présente avec sa situation des rapports plus frappans, plus dignes de toute l'attention de ceux qui la gouvernent, que ce qui se passa en Angleterre sous le règne de Charles II.

Il seroit trop long d'expliquer ici quelle étoit sa position, lorsqu'il fut rappelé sur le trône : il reprenoit la place de ses pères; mais tout étoit changé pour la monarchie, parce que la religion

(1) *Ibid.*

des peuples étoit changée. Il se vit donc forcé de suivre une marche qui a servi de modèle à celle que l'on a cru devoir adopter en France, lors de la première restauration, au milieu d'un peuple *demeuré catholique* : erreur fatale et première cause de tous nos maux!

Toutefois, dans une position si difficile, la bonne fortune de Charles II lui avoit donné un ministre qui l'empêcha de commettre une faute dont les conséquences pouvoient être terribles, et que dans le principe nous n'avons point su éviter. Le roi avoit voulu passer en revue l'armée du parlement, toute composée de ces vieux soldats qui avoient été les compagnons de Cromwell et les principaux instrumens de ses nombreuses victoires : frappé de la beauté de ces troupes, de leur excellente discipline, de leur aspect vraiment martial, il parut concevoir quelque désir de les conserver. Mais Clarendon, ce ministre habile, lui représentant le pernicieux esprit de cette armée, son fanatisme, ses habitudes de révolte et de mutinerie, parvint à le convaincre que, tant que ces troupes subsisteroient, il ne pouvoit se croire solidement établi sur son trône; et qu'il étoit plus sûr pour lui de n'avoir point d'armée que d'en conserver une dont il ne seroit point le maître. Toutefois ce même Clarendon, en le tirant de ce péril, le jetta volontairement, et par l'effet de ses préjugés et de ses opinions, dans des embarras presque aussi grands. A la fois royaliste et protestant zélé, il prétendoit concilier ensemble et les intérêts de la monarchie et ceux d'une secte essentiellement ennemie de l'autorité, adoptant ainsi certains principes et essayant d'en éviter les conséquences, ainsi que font parmi nous tant de publicistes nés d'hier, qui ont le cœur honnête et l'esprit faux, et qui passent leur vie à s'étonner des résultats fâcheux et nécessaires de leurs

erreurs politiques, sans en être plus disposés à faire la moindre concession au bon sens et à la vérité.

Clarendon imagina donc un système de balance politique entre les républicains et les partisans de la monarchie, combiné d'une telle manière que les presbytériens qui formoient la faction républicaine, sans être entièrement écrasés, perdirent toute influence dans les affaires, et que les royalistes purs, ceux qui étoient attachés à la personne du prince, qui mettoient au-dessus de tout la prérogative royale, et ne concevoient la monarchie que comme on la concevoit alors dans tout le reste de l'Europe, furent d'abord négligés et enfin entièrement sacrifiés. C'étoit là ce que l'on appeloit le parti *cavalier*, composé, pour le plus grand nombre, de catholiques, auxquels s'étoient joints quelques religionnaires *indécis*, et dont le fanatisme religieux n'avoit ni altéré le jugement ni diminué les affections. Au milieu de ces deux extrêmes, se trouvoit le parti protestant proprement dit, qui, rejetant la république, n'admettoit cependant la monarchie qu'à certaines conditions. Ce fut à ce parti également opposé aux *cavaliers* et aux *presbytériens*, que fut accordée la prépondérance dans les affaires; c'est à lui que fut confié le soin de maintenir l'équilibre constitutionnel et de concilier ce qui étoit inconciliable. Clarendon rétablit en même temps l'église anglicane dont la hiérarchie et l'autorité étoient encore dans une contradiction manifeste avec le principe de la réforme; mais il falloit que tout fût inconséquent dans ce qui étoit fondé sur l'esprit de révolte et d'erreur.

Toutefois, dans ce singulier système, les presbytériens conservèrent quelques emplois, quelque crédit, et le droit de vociferer dans la chambre des communes où ils formoient la minorité, tandis que les pauvres royalistes-*cavaliers* furent traités avec

une ingratitude et une cruauté que Hume lui-même, quoiqu'il fût loin d'approuver leurs principes et de partager leurs sentimens, ne peut s'empêcher de reprocher très-durement à Charles II. Leur zèle pour sa cause avoit été extrême; aucun sacrifice ne les avoit arrêtés, aucune souffrance ne les avoit abattus ou ébranlés; et cependant, à ces amis si fidèles et si long-temps éprouvés, le Roi préféra ses ennemis *réconciliés*. Sous prétexte qu'ils avoient plus de connoissances acquises et plus d'expérience des affaires publiques, tous les emplois leur furent ou conservés ou accordés. Les royalistes tombés dans l'indigence, et chaque jour plus inutiles et moins considérés par l'excès même de leur infortune, ne furent plus qu'un fardeau insupportable pour cette cour ingrate et corrompue où ils étoient reçus avec une froideur insultante, lorsqu'ils n'en étoient pas indignement repoussés. Leur situation devint si désespérée que le parlement lui-même ne put s'empêcher de la prendre en considération, et leur fit distribuer quelques secours, véritable aumône qu'ils durent à la pitié de leurs ennemis, lorsque le maître qu'ils avoient servi leur refusoit le prix de leur fidélité. Enfin les choses en vinrent au point qu'il étoit passé proverbe de dire que l'acte *d'indemnité et d'oubli* étoit un acte *d'indemnité* pour les ennemis du Roi, et *d'oubli* pour ses amis.

Cependant, qu'arriva t-il de cette fausse position où se trouvoient ainsi tous les partis? Après quelques courts momens d'un accord simulé, pendant lesquels le parlement parut se tenir moins en garde contre les usurpations de la couronne, que contre l'esprit séditieux du parti populaire, il se présenta (ce qui devoit immanquablement arriver) une occasion où il y eut résistance de la part d'un des deux pouvoirs. Dès ce moment, il n'y eut plus

entre eux que méfiance, aigreur et projets d'envahissement. Pour triompher dans une semblable lutte, il manquoit au Roi une armée : ce fut alors que se forma, dans le sein de son conseil intime, cette ligue fameuse de cinq ministres, désignée sous le nom de *Cabale*, et dont le but étoit de rétablir l'autorité monarchique dans toute l'étendue de ses anciennes prérogatives. Telle fut l'adresse de ses manœuvres, tel fut le mystère profond dont elle sut envelopper sa marche et ses desseins, qu'elle parvint à procurer au Roi cette armée qui lui étoit si nécessaire, et à la former avec la coopération de ce même parlement qu'il s'agissoit de traiter ensuite comme Cromwell avoit traité le sien. Cependant les débats devenoient de jour en jour plus violens : l'armée avoit été amenée aux portes de Londres ; on avoit l'appui de la France ; la révolution sembloit facile et assurée. Dans ce moment décisif, Charles se montra foible, irrésolu, et tout fut manqué sans retour. Furieux de cette foiblesse du Roi, Shaftsbury, qui étoit le chef et en quelque sorte l'âme de la *Cabale*, passa brusquement dans l'autre parti, auquel, par la plus infâme des trahisons, il dévoila tous les secrets de celui qu'il venoit de quitter. Il n'y eut plus alors entre Charles et son parlement aucun moyen de rapprochement et de conciliation : ce fut vainement que le Roi, s'affermissant dans son système de foiblesse, espéra, par de continuelles et déplorables concessions, apaiser les tempêtes qu'il avait élevées contre lui : ces concessions ne firent qu'accroître l'audace d'une assemblée factieuse où il n'y avoit plus depuis long-temps ni amour ni considération pour la personne du monarque ; où la monarchie avoit perdu son sacré caractère pour devenir une simple institution, faisant partie d'un système politique dont elle étoit dépendante, et duquel elle pouvoit être

retranchée, dès que, par un mouvement contraire, elle en dérangeroit la marche et les combinaisons. Les royalistes *systématiques* ne tardèrent point à appeler à leur secours les républicains, à se confondre avec eux; et réunis ensemble, ils exigèrent et obtinrent successivement de Charles tout ce qui étoit suffisant pour achever de le perdre et de le déshonorer. Le malheureux prince ne se réveilla que sur le bord de l'abîme : sur le point d'y tomber, il jeta un cri d'alarme et tendit les bras à ces vrais royalistes, à ces braves et généreux *cavaliers* qu'il avoit si long-temps abandonnés et méconnus. A ce signe de détresse, ils accoururent, oubliant tous leurs justes ressentimens; le clergé anglican se joignit à eux, non qu'il y fût porté par des affections aussi vives, mais parce que le péril qui menaçoit le Roi étoit le sien; et qu'il s'agissoit pour les factieux d'établir également la république dans l'église et dans l'Etat. Jamais retour de fortune ne fut plus prompt et plus éclatant; la cour prit dès-lors un ascendant qui ne cessa point de s'accroître jusqu'à la mort de Charles, et qui eût acquis encore plus de force, s'il eût vécu plus long-temps. Expliquer pourquoi Jacques II ne put se maintenir sur le trône après lui, c'est ce qui n'est point de mon sujet; il me suffit d'avoir montré, pour la troisième fois, un prince sauvé par des amis et des sujets dévoués, d'une situation politique très-périlleuse, et qui, sans eux, ne lui offroit aucun moyen de salut.

Enfin François Ier, et je ne puis finir plus heureusement que par un trait de l'histoire de France, François Ier avoit dû la plus grande partie de ses fautes et des malheurs de son règne à la négligence ou à l'infidélité de ceux qui le servoient; mais il en recueillit ce fruit, qu'ayant appris dans ses adversités à bien connaître les hommes, il mit,

dans les derniers temps de sa vie, une attention extrême à les choisir, n'employant dans les places importantes que ceux en qui il avoit découvert une probité sans reproche et le sincère amour du bien de la monarchie. En peu d'années d'une administration aussi sévère, ses dettes se trouvèrent payées; il enrichit son épargne sans diminuer sa dépense et sans accroître les impôts. « Son suc-
» cesseur, dit l'abréviateur de Bodin, en douze ans
» de règne, consomma le trésor, endetta l'Etat de
» quarante-trois ou quarante-quatre millions,
» somme alors prodigieuse; il perdit le Piémont et
» la Savoie, et la France, sa splendeur et sa di-
» gnité. Tous ces malheurs sont attribués dans
» l'histoire à la distribution aveugle des récom-
» penses, et à l'impunité des fautes contre le de-
» voir. Les lois et les règlemens sont inutiles à cet
» objet : c'est l'application du souverain qui en
» décide. »

J. B. de SAINT-VICTOR.

Du Mouvement, de la Foi et du Pouvoir.

Le mouvement n'est pas plus nécessaire au monde physique, que la foi au monde moral et le pouvoir au monde politique. La raison doit admettre le mouvement, la foi et le pouvoir, comme des faits indépendans de l'homme, et auxquels il faut se soumettre avant tout examen; car la cessation du mouvement produiroit le chaos, la perte de la foi l'athéisme, l'absence du pouvoir l'anarchie. Il y a des hommes qui ont nié le mouvement et le pouvoir, comme il s'en est trouvé qui ont dit qu'il ne falloit pas croire, mais douter. Il est vrai qu'il n'y a pas grand inconvénient à nier le mouvement de la terre, ou à ne le croire qu'après un examen préalable; car, comme on l'a dit, la terre, en attendant la décision, emporte dans son mouvement celui qui l'affirme, celui qui le nie, et celui qui ne sait s'il doit le nier ou l'affirmer. Mais si nous voulions cesser de croire à l'existence des autres êtres ou à leur témoignage; nous mourrions avant même de connoître quelles sont les substances qui peuvent servir à prolonger notre vie. La société ne peut pas se passer du pouvoir un seul jour. Et l'hypothèse que créent les partisans de la souveraineté du peuple, *un peuple qui, tout à coup, donneroit le pouvoir*, est une extravagance; car, dès qu'un peuple existe, il reconnoît un pouvoir, sans quoi il ne seroit pas un peuple. Un ancien philosophe nioit le mouvement : on lui répondit

en marchant. Il en est de même avec un athée, il faut lui répondre en croyant, et avec un démagogue qui nie le pouvoir, en commandant. Il y a plus, on peut dire au premier : Tu nies le mouvement, et tu marches; au second, tu nies la foi, et tu crois ; et au troisième, tu nies le pouvoir, et tu obéis.

Il y a eu trois systèmes d'erreur correspondans sur ces trois principes.

Les athées ont regardé le mouvement comme non imposé à la matière, mais créé par la matière, ou essentiel à la matière ; les hérétiques, la foi, comme non imposée à la raison, mais créée par la raison; les démagogues, le pouvoir, comme non imposé au peuple, mais créé par le peuple.

Les athées nient la première impulsion donnée à la terre, parce qu'ils ne comprennent pas l'action d'un être purement spirituel sur la matière. Les manichéens disoient comme les protestans, qu'ils ne vouloient contraindre personne à croire, qu'après avoir présenté la vérité d'une manière qui la fît voir à découvert, et par conséquent que l'unique raison de croire pour l'homme étoit la raison de l'homme ; ou en d'autres termes, que croire c'étoit raisonner. Les démagogues ont toujours dit qu'on ne devoit obéir qu'autant que le Roi obéissoit lui-même à l'intérêt du peuple, et par conséquent que l'unique raison d'obéir pour le peuple, étoit le pouvoir du peuple, ou en d'autres termes, qu'obéir pour lui c'étoit commander.

Quelle profonde ignorance est celle des hommes qui veulent soumettre le pouvoir et la foi à leur examen, et nous dirons plus, à leur souveraineté : qu'ils dirigent donc le mouvement de la terre! car le pouvoir et la foi sont aussi indépendans de la souverai-

neté et de la raison de l'homme, que cette grande loi physique qui régit la terre est indépendante. Les hérétiques et les démagogues s'adressent toujours, dans tous les siècles, à l'orgueil de ces systèmes de l'homme.

Sans le mouvement qui lui est imprimé par Dieu même, la terre ne recevroit ni lumière ni chaleur. Sans la foi qui lui est donnée par Dieu même, l'homme ne pourroit point agir, et resteroit dans le doute inséparable de la mort. Sans le pouvoir, principe de l'obéissance (1), il n'y auroit plus de société, mais je ne sais quoi qui rappelleroit l'enfer, si l'enfer même n'étoit pas soumis à une loi fatale, loi de tyrannie et de servitude.

E. G.

---

(1) Le pouvoir et la tyrannie, la servitude et l'obéissance, sont des choses aussi semblables que le bruit et l'harmonie.

A M. l'Editeur du Défenseur, *sur l'Etat actuel de la Religion dans une partie du diocèse d'Amiens.*

Le ministère, en demandant la censure des journaux, a promis qu'il toléreroit la dénonciation des abus, et la critique décente des actes de l'administration. Sur la foi de cette promesse, je me hasarde, Monsieur, à vous faire connoître quel est l'état déplorable de la religion, dans le canton que j'habite.

Ce canton est l'un des plus riches, et il est le plus peuplé du département de l'Oise. Il embrasse trente-deux communes rurales, renfermées dans une circonférence d'environ neuf à dix lieues sur trois lieues de longueur. Six prêtres infirmes, dont le plus jeune a cinquante-six ans, et est sujet lui-même à de fréquentes attaques de goutte, voilà les ouvriers sur lesquels pèse tout le fardeau du ministère dans trente deux paroisses !

Avant peu d'années, le canton n'aura plus qu'un ou deux prêtres; car depuis le concordat de Buonaparte, publié en 1801, c'est à-dire depuis dix-neuf ans, pas un seul jeune prêtre n'est venu y remplacer les anciens que la mort moissonnoit annuellement. Je me trompe ; un jeune et vertueux prêtre, l'an dernier, a pris possession d'une paroisse de quinze cents âmes, à une lieue de ma demeure. On l'en a tout récemment éloigné pour le placer à C. . . .

Nos six prêtres vivans desservent, avec des fatigues qui excèdent les forces humaines, à peine six succursales, outre les leurs. Voilà donc, dans mon canton, vingt paroisses dépourvues de toute espèce d'instructions et de secours religieux ; voilà vingt paroisses où l'enfance et la jeunesse ne savent pas s'il y a un Dieu, une religion, un paradis et un enfer.

En 1813, Buonaparte avoit eu connoissance de cet état déplorable, et il avoit feint d'y remédier en accordant une indemnité de 150 fr. par an aux curés qui porteroient les secours de la religion dans les succursales vacantes. Vous sentez, Monsieur, que ce misérable encouragement pécuniaire n'a pas dû ressusciter les morts ni remplir les cures vacantes. Cependant, tel est l'état affreux de dénûment où se trouvent nos pauvres prêtres, qu'ils ont accepté ce supplément avec reconnoissance. Sa Majesté Louis XVIII, en remontant sur le trône de ses pères en 1814, a augmenté ce traitement de 50 fr. Les 200 fr. ont été exactement payés jusques et compris 1818. En 1819, par une fatalité que les grandes occupations du dernier ministre de l'intérieur peuvent seules expliquer, on a oublié de porter au budget du ministère le traitement additionnel de 200 fr. alloué à nos vieux ecclésiastiques; de sorte que six anciens prêtres appelés à exercer le saint ministère dans un canton de trente-deux communes, et dans une circonference de dix lieues sur trois de profondeur, coûtent à l'Etat, en 1819, l'énorme somme de 2,800 fr., à raison de 700 fr. par tête ! ! !

C'est ainsi, Monsieur, que la religion est administrée, et que ses ministres sont indemnisés dans le pays que j'habite. Ce que je dis ici est de la plus

exacte vérité; et encore il n'y est question que de l'état présent des choses; mais l'avenir! qui n'en seroit pas effrayé?

Nos libéraux, il est vrai, s'apitoient hypocritement sur le sort des curés. Ils sont tout prêts à voter des supplémens de traitement en leur faveur; mais en même temps ils ne veulent ni évêques ni chapitres, ni séminaires ni missionnaires. Autant ennemis de l'autel que du trône, ces messieurs sont conséquens. Ils veulent bien ne pas anéantir d'un seul coup, comme en 1793, les restes dispersés du sacerdoce; mais en même temps ils s'opposent à ce qu'il se renouvelle. N'ont-ils pas assez clabaudé contre le dernier concordat, parce qu'il établissoit environ quatre-vingt-dix siéges épiscopaux dans toute la France, au lieu de cinquante à quoi ils avoient été réduits par le concordat de 1801? Ils prétendent que cinquante évêques sont plus que suffisans pour repeupler l'église de France, et pour distribuer les secours de la religion à vingt-neuf millions d'âmes. Je vais encore répondre par des faits à ces absurdes déclamations.

Aujourd'hui, et d'après le concordat de 1801, toujours en vigueur, l'évêque d'Amiens réunit sous son obédience quatre anciens évêchés, Amiens, Beauvais, Noyon, Senlis. Ces quatre évêchés avoient chacun un riche et nombreux séminaire, un chapitre, sans compter une foule de prêtres séculiers et réguliers qui supportoient une partie du poids du ministère. Aujourd'hui tous ces auxiliaires ont disparu, et il ne peut plus être question de les rétablir. Il n'y a plus, pour les quatre anciens évêchés, qu'un seul chapitre et un seul séminaire aux frais de l'Etat. Dans le chapitre, dix vieillards sont mesquinement payés; le reste est *ad honores*. Les

fonds attribués au séminaire sont tellement insuffisans que l'évêque est obligé d'y suppléer tous les ans par une quête *quadragésimale* : c'est ainsi qu'elle est qualifiée dans le diocèse d'Amiens. Cette quête, dans mon canton, produit à peu près cinq à six francs par commune rurale. Voilà, n'est-il pas vrai, de brillantes ressources pour régénérer le clergé!

L'évêché actuel d'Amiens embrasse dans son ressort plus de trois mille paroisses rurales, sans compter celles d'un grand nombre de villes plus ou moins peuplées.

A peine l'évêque parvient-il à ordonner quatre à cinq prêtres par an pour en remplacer peut-être cinquante qui meurent annuellement dans son immense ressort. Qu'on me dise d'après cela combien, dans quelques années, l'évêché d'Amiens comptera de prêtres exerçans?

D'un autre côté, je me suis avisé de calculer combien d'années il faudroit à M. l'évêque d'Amiens pour faire une seule tournée pastorale dans toutes les paroisses de son diocèse, et pour y administrer le sacrement de confirmation. J'ai trouvé qu'il y auroit pour lui nécessité de s'absenter de son siége pendant six années consécutives, et que les frais indispensables de cette tournée s'éleveroient à plus de 50,000 fr. par an, si elle étoit accompagnée comme elle doit l'être de secours temporels et d'aumônes.

Hélas! Monsieur, on parle beaucoup de la religion dans les écrits royalistes, dans l'administration, à la tribune. On convient que sa chute entraînera inévitablement celle de la société. Mais

qu'a-t-on fait depuis la rentrée de nos princes en faveur de la religion, si ce n'est de proscrire ses défenseurs, d'avilir ses ministres, et d'outrager ses missionnaires. On demande des institutions. Eh! bon Dieu! laissez là un instant vos théories. Allez au plus pressé. Réinstituez l'église; relevez ses autels; créez des ouvriers évangéliques. Le peuple a soif de religion. Sa vie morale est prête à s'éteindre. Ah! volez à son secours, écoutez ses cris, et avant tout, sauvez la France en sauvant son église!

Paris, le 17 avril 1820.

C. P. D.

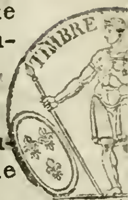
PENSÉES.

Les fortunes qui s'élèvent sans peine à des degrés éminens, tombent presque toujours d'elles-mêmes, parce que ceux qui ont de l'ambition et des qualités propres pour y monter, n'ont pas d'ordinaire celles qu'il faut avoir pour s'y soutenir; et lorsque quelqu'un de ceux que le bonheur a portés à ces élévations précipitées, atteint le comble sans broncher, il faut qu'il ait trouvé, dès le commencement, beaucoup de difficultés qui l'aient formé peu à peu à se soutenir sur un endroit si glissant.

César avoit toutes les qualités nécessaires à un grand prince, et néanmoins il est certain que ni sa courtoisie, ni sa prudence, ni son courage, ni son éloquence, ni sa libéralité, ne l'eussent pas élevé à l'empire du monde, s'il n'eût trouvé de grandes résistances dans la république romaine. Le prétexte que lui fournit la persécution de Pompée, la réputation que leurs démêlés lui donnèrent occasion d'acquérir, le profit qu'il tira des divisions de ses concitoyens, ont été les véritables fondemens de sa puissance.

Ceux qui servent un rebelle croient toujours l'obliger si fortement, que n'en pouvant jamais être récompensés selon leur gré, ils deviennent presque toujours ses ennemis.

Ceux qui roulent d'une montagne sont fracassés par les mêmes pointes de rochers auxquels ils s'étoient pris pour y monter, et ceux qui tombent d'une fortune extrêmement élevée, sont presque toujours ruinés par les moyens qu'ils avoient employés pour y arriver.



Un projet extraordinaire ne paroît possible qu'après l'exécution, à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire.

En faisant voir aux gens foibles toutes sortes d'abîmes, c'est le vrai moyen de les obliger à se jeter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.

La peur qui est flattée par la finesse est insurmontable.

Le seul remède contre la prévention est l'espérance.

Il y a comme une fatalité secrète, mais inévitable, qui marque de certaines bornes à la révolution des Etats.

On ne monte jamais si haut que quand on ne sait où l'on va.

Toute licence qui ne convient pas à une faction, lui est presque toujours funeste parce qu'elle la décrie.

Il n'y a rien qui effraie tant une âme foible que de lui approcher d'abord toute l'action à laquelle on veut l'engager.

Les âmes timides tombent presque toujours dans des inconvéniens très-effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

De toutes les passions, la peur est celle qui affaiblit davantage le jugement. Ceux qui en sont possédés retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le temps où ils se défendent, ou plutôt où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne.

Au Défenseur.

Je ne m'adresserois pas à vous, Monsieur, si les journaux *libéraux* avoient bien voulu m'accueillir, et j'entre en matière en comptant sur la *bonhomie* qu'on vous reproche, car, pour la *tolérance* et *l'indépendance*, on les affiche ailleurs que chez vous, et je n'ai pu les trouver nulle part. C'est donc inutilement que j'écris dans les mêmes termes à tous les rédacteurs libéraux, et ma lettre ne paroît ni dans *l'Indépendant*, ni dans la *Renommée*, ni dans *l'Aristarque*. Voilà pourtant l'esprit du jour et le fruit des réactions! Pourriez-vous soupçonner que j'ai été pendant près de trois semaines un personnage en Europe? Savez-vous bien, Monsieur, que j'ai conduit en voiture un grand portefeuille, et que j'étois classé parmi les *hommes forts* entre les auditeurs? M. l'abbé de M..... avait eu la complaisance de me nommer sous-préfet en 1814, et cela prouve autant pour mon habileté que pour sa prudence et son discernement. J'ai fait pendant les cent jours un mariage de convenance, et si je vous montrois les signatures de mon contrat, vous verriez bien que j'avais su me conserver de belles protections pour ce temps-là; enfin, mon beau-père est mort à Waterloo, pour avoir pris à la lettre une plaisanterie du général Cambrone, et ma femme en est inconsolable, parce qu'elle a beaucoup d'ambition. Elle me répète à tout propos que son père auroit aujourd'hui le crédit de me faire conseiller d'état! Elle pourroit bien avoir raison, Monsieur, car, mon beau-

père avoit pour la richesse un goût très-vif, et pour le pouvoir une déférence habituelle ; il se seroit, je n'en doute pas, tiré d'affaire : qu'il soit permis à ses enfans de le regretter!

Je vis aujourd'hui à la campagne, en famille, dans l'abbatial d'un couvent que j'ai fait restaurer. Je suis forcé de convenir que j'aime assez l'architecture gothique ; cela m'a fait beaucoup d'ennemis parmi les libéraux, mais l'exemple d'un maréchal de l'empire étoit bien propre à m'encourager ; j'ait fait placer, comme lui, des écussons gothiques au-dessus de toutes mes portes : et voilà notre seul point de contact avec les *ultra.* Au reste, je suis considéré dans mon village, et renommé pour ma philanthropie. Je suis à peu près le seul abonné du *Courrier françois*, et j'en fais des copies que je distribue dans mon arrondissement. Je fais imprimer à mes frais et afficher tous les printemps des proclamations belliqueuses contre les taupes. On fait tous les lundis, chez moi, de la soupe économique ; si les mendians n'en mangent pas, c'est qu'ils n'en veulent point : ils ne sont pas si affamés que les royalistes ont la bonté de le croire ; il n'y a jamais que des aveugles qui viennent chercher de mon potage à la Rumfort ; encore, on dit dans le village que c'est parce que leurs conducteurs y mettent de l'obstination. Mais ces animaux-là, du moins, ne font pas les dégoûtés, et je suis toujours charmé d'obliger quelqu'un, si c'est à peu de frais. Je vous dirai de plus, Monsieur, que je suis fondateur d'une école élémentaire, où l'on enseigne aux enfans à dessiner sur du sable avec les doigts.

Vous voyez que je me suis empressé de vous donner des détails sur ce qui m'est personnel, et que je ne crains pas de vous apprendre à qui vous avez affaire. Il

est de principe aujourd'hui, qu'on ne doit avoir d'intolérance que pour la dépendance, et suivant la belle expression de M. de Courvoisier : *Il faut méditer à l'écart de son opinion, pour bien méditer l'opinion d'autrui.*

N'est-il pas affligeant que les royalistes ne puissent pas acquérir une seule idée rationnelle! Et pourquoi vous obstinez-vous à décrier notre méthode d'*enseignement mutuel*? Pour moi, je me la représente agréablement comme un triangle équilatéral dont M. le comte Carnot, les éditions compactes et M. le duc de B. marquent précisément l'étendue!

(Vous voyez que j'applique assez naturellement à l'étude élémentaire une image tirée des sciences, et j'imite autant que je le puis M. Royer-Collard, dans ses *calculs de probabilité facultative*.)

Je ne m'arrêterai pas à réfuter ici chaque objection de nos adversaires ; nous avons eu réponse à tout, et nous avons pris dans la discussion une attitude modeste et victorieuse qui nous a fait beaucoup de partisans. En bonne foi, Messieurs, que les enfans n'apprennent pas leur catéchisme, et que leurs maîtres ne le sachent plus, que nous importe? et que de gens sont en place aujourd'hui, qui ne songent pas à cela! — « Mais, direz-vous, que » vont devenir tant de méchans garçons qui n'ont plus » rien à faire à l'école et qui ne peuvent travailler avant » quinze ans? Ils liront des pamphlets jacobins, ils pous» seront des cris séditieux, ils voleront des mouchoirs » ou tout au moins des pommes! » Allons, Messieurs les *ultra*, broyez du noir, calomniez vos compatriotes et votre siècle, fermez vos yeux à sa lumière, elle vous éblouit sans vous éclairer; mais nous tiendrons ferme, et nous guiderons *en souriant* la génération vers

la tolérance dans les principes, et l'indépendance dans les actions. Tout ce qu'on nous oppose est misérable, et je vous l'ai prouvé sans peine; je proteste donc à haute voix que je suis l'ennemi juré de la routine et de l'*obscurantisme*. C'est comme qui diroit que je suis zélé partisan de toutes les nouveautés utiles: des draisiennes, par exemple, de l'embauchoir musculimorphe et des étriers à lanterne; enfin, des tire-bouchons aérofuges et des perruques à courant d'air: il n'y a pas jusqu'aux montagnes lilliputiennes à qui je ne souhaite toute sorte de prospérités. Cela me paroît suffisant pour bien éta-la réputation d'un vrai libéral, et telle est ma profession de foi que je vais signer, *ne varietur*.

Il faut pourtant convenir avec les royalistes qu'aucune institution n'est d'abord parfaite; c'est une vérité que je ne puis dissimuler sans danger pour la perpétuité de nos doctrines: j'ai découvert dans la méthode à la Lancastre un écueil qu'il faut signaler! Oui Messieurs, dussiez-vous en abuser, je vais faire un aveu pénible! Il prouvera du moins mon esprit d'indépendance et le zèle dont je suis dévoré pour la *propagation des lumières*, au moyen de l'enseignement mutuel.

Dans les écoles à la Lancastre et d'après les instructions du *comité central*, il est prescrit aux enfans de *cracher sur des ardoises*, et puis d'*essuyer* ces ardoises *avec leur manche*; il serait superflu de vous expliquer les intentions de cette pratique-là: je ne vois pas la possibilité d'y rien changer; mais j'ai pu remarquer ses inconvéniens qui sont graves, et je les publie pour donner l'éveil à nos réformateurs, à l'ancien directeur de l'instruction publique, par exemple, afin qu'il puisse bien appliquer, une fois du moins, *sa théorie de l'amendement*.

Il y a dans mon voisinage un pauvre gentilhomme assez libéral et dont la femme est d'une propreté minutieuse : ce sont des gens fiers, mais sans arrogance, et je dois convenir qu'ils ont été des premiers à envoyer l'aîné de leurs enfans à mon école élémentaire, autant pour encourager l'enseignement que pour en profiter. Qu'est-il arrivé, Monsieur? c'est que la manœuvre sur les ardoises a tellement influé sur les habitudes du petit Louis, qu'il essuie toutes sortes de choses avec ses manches, et qu'il crache à présent partout, sans la moindre utilité pour son instruction; Ses sœurs, ses frères et leurs amis et leurs cousins l'ont imité comme un vrai *moniteur élémentaire* avec *simultanéité* : mais ce n'est pas là le pire! Et le maudit petit gentilhomme a propagé sa portion de méthode jusques sur mes deux fils, Lætitius et Jérôme, à qui j'ai permis quelquefois d'aller jouer avec leurs jeunes voisins. Je les avais éloigné de toute institution réciproque pour éviter à la fois les mauvais exemples et la familiarité des paysans ; vous voyez ce qu'on gagne à composer avec les principes, et parmi les nobles, ceux qui font les libéraux sont toujours ceux dont il faudroit se défier le plus!

Vous pouvez bien présumer, Monsieur, que toutes les mères et les aïeules ont voulu trancher dans le vif, et déraciner une habitude élémentaire qui les irrite et les aigrit à l'excès. Elles ont interdit à leurs enfans d'aller puiser à sa source ; elles ont comploté pour faire tomber mon école primaire, et c'est un concert de malédictions contre M. Bell, M. Rohl, le bruit, les cris, les poinçons, les préfets, les crachats, les ardoises, et tout ce qui sert à l'enseignement mutuel. Dans tout le pays, on a conclu de cette désertion que mon école à la Lancastre étoit une institution misérable, et depuis six mois elle est fermée, par ce qu'on y *crachoit sur des*

ardoises, en exécution des arrêts du comité central, et qu'on ne veut pas écouter un seul mot pour notre justification. C'est une proscription fanatique; elle a même déjà pris tous les caractères de la *réaction*, car elle s'est étendue jusqu'aux bancs de l'école, et au buste en plâtre de M. le préfet de Seine-et-Marne qui en décoroit l'enceinte.

Le peuple est souvent d'une injustice accablante, mais ce n'est jamais à lui qu'il faut en vouloir, et j'en ai pris les gentilshommes et les ardoises en exécration.

Je vous supplie, Monsieur, de publier charitablement quelle est mon inquiétude; le temps nous presse; on nous a déjà menacés deux fois de nous envoyer un lazariste, et les nouvelles de Fribourg me font trembler.

Anatole Duquinquet,

Chevalier de l'Etoile polaire de Suède.

LETTRE SUR PARIS.

Paris, 26 avril 1820.

Dans la séance du 17 avril, la chambre des députés n'a point présenté un spectacle nouveau; et ce n'est pas la première fois qu'il s'élève des orages dans le sein de nos assemblées politiques; mais il est vrai de dire que jusqu'alors, du moins depuis la restauration, on n'avoit point vu tant de violence et tant d'emportement, si peu de respect pour les convenances et une déraison aussi complète dans un parti qui est maintenant celui de l'*opposition*. Si ce n'étoit un fait dont il est impossible de douter, puisqu'il est appuyé sur tous les témoignages qui donnent aux choses humaines le plus haut degré de certitude, on ne pourroit croire que, dans un gouvernement représentatif, des membres d'une chambre législative aient sérieusement conçu le projet de contester au Roi le droit qui lui appartient, de retirer une proposition de loi présentée par lui, le faisant ainsi d'une pire condition que chacun d'entre eux, lequel peut à son gré proposer et retirer tout ce qu'il lui plaît, et amender ensuite lui-même ce qu'il a proposé, ce qui arrive tous les jours, pour ainsi dire, à chaque heure : ce qui donnoit une apparence de folie à une semblable discussion. Si ces mêmes témoignages ne l'affirmoient encore, il ne

seroit pas moins impossible de croire à cette résistance opiniâtre et tumultueuse de la *minorité* contre la *majorité* sur des points aussi clairs que ceux-ci : « Faire exécuter le règlement; accorder » ou refuser la parole à un orateur sur une ma- » tière qui n'est pas en discussion. » Là se réduisoit cependant toute la question, que des gestes animés et des cris assourdissans ont combattue pendant plusieurs heures, comme s'il y eût eu quelque gageure extravagante qu'elle ne seroit point décidée.

Au milieu de cette grêle d'argumens véritablement sans réplique, argumens dont on s'est quelquefois servi aussi heureusement que de beaucoup d'autres, mais qui cette fois, n'ont pas eu tout le succès qu'on en avoit attendu, quelle étoit la pensée de M. Girardin? quelle pouvoit-être son intention? Se faisoit-il un divertissement d'un scandale aussi déplorable? certes si ses honorables amis n'eussent pas cru reconnaître dans les premières phrases de son discours, toujours interrompu avant que le sens en fût entièrement achevé, l'intention bien formelle de soutenir les propositions étranges qu'ils avoient avancées, ils n'eussent point aussi long-temps persisté à demander pour lui la parole, ni avec une si infatigable obstination; il est également probable que la majorité de l'assemblée ne la lui eût point refusée, si, sur un tel début, elle eût pu se douter qu'il alloit adopter ses conclusions; j'ajoute enfin que, voulant conclure ainsi, il n'y avoit même pour lui aucune raison de parler. Il est toutefois difficile de penser que, commençant son discours d'un ton assez solennel et avec des périodes aussi arrondies qu'il peut les faire, l'orateur eût en effet formé le projet de le terminer d'une manière aussi brusque, d'une manière, il faut bien le dire, assez

grotesque pour produire un rire général au milieu d'une assemblée fatiguée, mécontente, et qui n'a point été créée pour assister à des bouffonneries, encore moins pour y jouer, à son insu, un rôle aussi indigne de ses fonctions et de son caractère. J'en suis fâché pour M. de Girardin, mais son OUI a rappelé à plusieurs personnes je ne sais quel personnage de parade qui terminoit toutes ses phrases par ce lazzis : « Quand je dis *oui*, c'est-» dire *non.* » Et je soutiens qu'il est peu flatteur de provoquer de semblables souvenirs, en parlant à la tribune de la chambre des députés ; je ne sais même jusqu'à quel point peut être tolérée........ Mais au moment où j'allois achever cette phrase, on m'apporte les *Réflexions* de M. de Bonald sur cette séance mémorable : j'y renvoie le lecteur. Heureux de m'être rencontré avec cet illustre écrivain sur quelques points d'une question qu'il m'étoit impossible de traiter aussi complètement et avec la même sagacité, je terminerai brusquement avec M. de Girardin, ainsi qu'il a jugé à propos lui-même de le faire avec la chambre; et de ses plaisanteries qui m'ont semblé fort peu plaisantes, et qui, comme le dit madame de Sévigné, donneroient presque *envie de pleurer*, je passe aux niaiseries du *Courrier*, sur lesquelles il est du moins permis de s'égayer.

A Dieu ne plaise que j'aie la moindre envie de le suivre, ce *Courrier* malencontreux, dans les chemins perdus où il se plaît à voyager. Au sujet du nouveau projet de loi des élections, il remplit maintenant ses pages de raisonnemens qui passent de beaucoup la portée de mon intelligence; et j'en ferois l'aveu avec quelque confusion, si lui-même, finissant la plus indéchiffrable de ces pages, par ce mot qu'il adresse au ministère : « D'hon-

neur, nous ne nous comprenons plus (1) », ne m'avoit fait naître la pensée que je ne suis pas non plus obligé de le comprendre. Il existe encore entre lui et deux journaux qu'il appelle ministériels, le *Moniteur* et le *Journal de Paris*, une discussion fort vive et fort approfondie sur les majorités et les minorités *systématiques*, discussion à laquelle je n'ai compris autre chose, sinon que le budget et les autres lois financières sont à peu près les seules à l'occasion desquelles chaque député vote selon sa conscience; ce qui, dans son raisonnement, ne me sembleroit pas même suffisamment démontré. Partout ailleurs, la majorité *systématique* est l'objet de son chagrin et de son courroux; il y revient sans cesse avec de nouveaux gémissemens; c'est une pensée qui l'accable, un fantôme qui le poursuit, une calamité qui le désespère. « Hélas! dit-il, les larmes aux » yeux, après avoir fait l'éloge d'une brochure de » M. Mahul *Sur la loi des élections et sur les pro-* » *jets du Gouvernement.* Hélas! voilà d'excel- » lentes doctrines, nettement exprimées et ren- » dues évidentes pour les esprits les plus préve- » nus; mais de quoi tout cela sert-il? Nos députés » libéraux n'ont-ils pas, dans vingt occasions, » donné d'aussi bonnes raisons, aussi bien déve- » loppées? Quel a été le résultat? *des boules* » *blanches et des boules noires* : après les avoir » froidement comptées, on leur a dit que les boules » blanches étoient en plus grand nombre, et tout » a été dit. » *Tout a été dit!* qui l'eût cru? C'est donc ainsi que les choses se passent dans les majorités *systématiques*? On compte les boules et *tout est dit*! La douleur amère du *Courrier* et son indi-

(1) *Courrier* du 20 avril.

gnation profonde, me semblent aussi raisonnable que tout ce qu'il a jamais senti, pensé, exprimé; il n'y a que la faction du *petit nombre* qui puisse se permettre des procédés aussi criants; et, à sa place, je ferois un traité *spécial* contre les deux premières règles de l'arithmétique, l'*addition* et la *soustraction*, pour prouver que les majorités ne doivent point se faire comme elles se font aujourd'hui, en comptant les boules; j'irois même jusqu'à prouver qu'elle ne se faisoient point ainsi autrefois.

Les majorités faites d'une certaine façon ne plaisent point non plus au *Constitutionnel*. « Il a grand peur que, par la nouvelle loi des élections, les intérêts généraux ne soient point représentés, si cette loi est combinée de manière à ne faire entrer dans la chambre que des intérêts particuliers, nécessairement rivaux et jaloux de l'intérêt général »; il n'y aura plus, dit-il, « qu'une déception, qu'un despotisme déguisé ». Hélas! je l'ignore : *Je ne sais point prévoir les malheurs de si loin*; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'on continuera de *compter les boules*, tant qu'il y aura des assemblées, et jusqu'à la fin du monde, si le monde finit par elles, ou ne doit finir qu'avec elles.

Ce même journal a essayé une petite critique de l'article de M. de Bonald sur *la liberté de la presse* (1), dans laquelle on retrouve toute la logique et toute la bonne foi des philosophes du dix-huitième siècle, lorsqu'ils citoient l'Ecriture sainte, ou les Pères, ou l'histoire, pour prouver que la religion chrétienne étoit absurde, ridicule, atroce, infâme, exécrable, etc., etc., etc. Le *Constitutionnel* a cité tout aussi juste et a tout aussi victorieusement prouvé que M. de Bonald n'avoit pas le sens com-

---

(1) *Voy.* dans ce premier vol., pag.

mun. Mais ce n'est pas là toutefois ce qu'il y a de plus malicieux dans son paragraphe : la véritable malice est de s'être abstenu avec la plus grande circonspection de prononcer le nom du *Défenseur*, dans lequel il a lu le morceau qu'il se permet de critiquer. Il a prudemment calculé que ce seroit contribuer, autant qu'il est en lui, à donner à ce journal une célébrité que peut-être il ne possédoit pas encore ; et qu'il seroit divertissant de voir périr presque en naissant un ouvrage périodique dans lequel écrivent presque tous les hommes les plus distingués de ce qu'il appelle le *parti royaliste ;* quoiqu'il soit bien assuré que, ce journal de moins, il ne lui en reviendroit pas un abonné de plus. Ses calculs et ceux de beaucoup d'autres seront en défaut ; ce petit plaisir ne leur sera point donné ; et le *Défenseur* peut désormais se passer, pour son succès, des injures du *Constitutionnel*, ce qui néanmoins ne veut pas dire qu'il faille absolument les dédaigner, et que ces injures n'ayent pas leur avantage et leur utilité.

C'est aujourd'hui que doit être fait à la chambre le rapport sur la pétition de M. Madier de Montjau. Cette pétition excite un grand intérêt de curiosité, mais de pure curiosité ; car la dénonciation qu'elle contient, discréditée par les moyens misérables dont elle est soutenue, l'est peut-être encore davantage par les apologistes qu'a trouvés le dénonciateur. Il est aussi par trop fort de venir encore, après le mois de février 1820, nous parler sérieusement des *poignards* des royalistes ; de signaler leurs *joies atroces* à la nouvelle de l'assassinat du duc de Berry, et leurs cris *forcénés* de *vive le Roi !* au moyen desquels ils conspirent contre le Roi ; de nous présenter comme le résultat des manœuvres d'un comité directeur, les adresses innombrables qui, de toutes les parties de la France, ont ap-

porté au pied du trône, les témoignages de la douleur des peuples à l'occasion de cet horrible attentat, essayant de persuader qu'il en est de ces adresses comme de celles que l'on faisoit signer pour le maintien de la loi des élections. Mais ce qui passe toute mesure, c'est le ton solennel, ce sont les allarmes hypocrites avec lesquelles on déroule à tous les yeux ces deux fameuses pièces n° 34 et 35, où nous cherchons vainement des faits positifs; où nous ne pouvons trouver autre chose que des paroles vagues, même lorsque l'écrivain de ces notes parle avec le plus d'assurance, et prend un ton plus impératif; des promesses d'*armes* et *d'argent* absolument incroyables, parce qu'elles sont extravagantes, et d'autant plus extravagantes que le parti auquel on ose les attribuer n'a jamais su faire autre chose, depuis trente ans, que se dépouiller généreusement quand son Roi l'a voulu, que mourir sans se défendre, même lorsqu'il avoit les armes à la main, dès que son Roi l'a ordonné. C'est la quinzaine des mystifications; et MM. de Girardin et Madier semblent s'être donné le mot. Qu'espère-t-on d'aussi pitoyables manœuvres? Produire du scandale, exciter des inquiétudes, rallumer des haines, agiter les esprits; peut être sous ce voile de conspirations factices, cacher la marche de conspirations trop réelles; voilà ce que l'on veut; le repos est la mort du parti révolutionnaire. Cependant on n'y parviendra point cette fois-ci, non parce que le piége que l'on tend, est grossier: (les libéraux ont quelquefois réussi à moins de frais); mais parce que l'on ne trouvera plus, dans ceux qui ont le pouvoir, personne qui fasse semblant d'y tomber. Je suis donc loin de partager le vœu exprimé par le journal *des Débats*, que cette dénonciation soit

renvoyée pardevant les tribunaux. Par ce moyen, les révolutionnaires obtiendroient une partie de ce qu'ils désirent; du bruit, du scandale, une sorte d'importance attachée aux allégations les plus odieuses, aux suppositions les plus insensées qu'il leur plaît d'élever contre les fidèles serviteurs du Roi. Le mépris et l'ordre du jour, voilà tout ce que mérite la pétition de M. le conseiller.

LE DÉFENSEUR.

27 avril.

P. S. Le rapport a été fait sur la pétition de M. Madier. L'impression de cette pétition, demandée par le côté gauche, a été rejettée; renvoi au président du conseil des ministres; dépôt au bureau des renseignemens adoptés. Nous rendrons compte de cette séance.

LE DÉFENSEUR.



AVIS.

La nécessité où nous nous trouvons de faire timbrer les feuilles du *Défenseur* nous force à augmenter le prix de la souscription. Il sera désormais ainsi fixé :

pour un volume. . . . . . 16 fr.
pour deux volumes. . . . 31 fr.
pour quatre volumes. . . 58 fr.

Réflexions sur la pétition de M. Madier Montjau.

Celui qui sauroit que la maison de son voisin doit être attaquée par des voleurs, et qui, au lieu d'en prévenir le procureur du Roi et l'officier de gendarmerie, porteroit sa révélation tardive au conseil général du département, passeroit certainement pour un sot, si même il n'étoit pas regardé comme un ennemi secret.

C'est précisément ce qu'a fait M. Madier Montjau, et le soupçon auquel il s'est exposé.

S'il a cru à l'existence du complot qu'il dénonce, il a dû, comme citoyen et comme magistrat, le dévoiler à l'autorité instituée pour en rechercher les

auteurs. Mais qu'il y ait cru ou non, il a voulu surtout y faire croire le public, et il a pris le long détour des pétitions au corps législatif, qui ne peut que renvoyer à l'autorité elle-même; chose inouïe assurément et tout-à-fait extraordinaire, qu'un magistrat, que ses fonctions peuvent obliger à rechercher les faits qu'il révèle et à poursuivre les hommes qu'il accuse, dénonce solennellement ces faits et ces hommes à une autorité qui ne peut pas en connoître.

Si M. Madier a voulu faire du bruit, il a été servi par ses amis au-delà de ses espérances : ils ont trouvé, grâce à la patience de la chambre, le moyen de parler longuement à propos d'une pétition que tout le monde et eux-mêmes étoient d'accord pour renvoyer au ministère, et sur laquelle il n'y avoit ni développemens ni amendemens à faire. Mais ils n'ont pas perdu tout-à-fait leur temps, et de ces lettres et de ces hommes *anonymes* ils ont tiré un gouvernement *invisible:* merveilleuse ressource pour le parti, moyen heureux d'accuser leurs adversaires de machinations, qu'on est dispensé de prouver, et de faits qu'attendu leur invisibilité il n'est pas permis de montrer; car toute cette fantasmagorie s'évanouit lorsque le jour arrive, et qu'on peut voir derrière la toile les fantômes dont on fait peur aux petits enfans.

C'est ce gouvernement *invisible* qui a fait sans doute de si grandes choses depuis 1815, qui a fait l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui a destitué depuis cette époque tant de royalistes des emplois civils et militaires, en a exclu tant d'autres des députations, et qui a doublé la chambre des pairs pour y briser la majorité. C'est à peu près ainsi que le *cabinet autrichien*, autre gouvernement *invisible*, dans un temps qu'on voudroit faire renaître,

faisoit brûler les châteaux, et en chassoit les propriétaires; c'est encore lui, dit-on, qui a culbuté un ministre, quoiqu'on sache très-bien qu'il ne l'a été, qu'il n'a pu l'être que par l'épouvantable explosion qui l'a renversé. En vérité s'il existe, ce gouvernement *invisible*, il n'a été jusqu'à présent ni heureux ni adroit, et on ne citera pas un seul succès qu'il ait obtenu depuis quatre ans. A la vérité on citera les lois d'exception et la réunion récente des royalistes au parti du ministère. Et voilà la cause de tout le bruit; voilà pourquoi on a l'air de regretter aujourd'hui le ministre qu'on attaquoit naguère, et qu'après avoir fait si long-temps aux royalistes un crime de combattre les projets du gouvernement, on leur fait aujourd'hui un crime de les appuyer. Tant qu'on voyoit les royalistes séparés du ministère, on espéroit renverser un gouvernement privé de son appui naturel; aujourd'hui qu'on les voit réunis, on craint que le gouvernement ne s'affermisse, et on tente, en désespoir de cause, les mesures les plus violentes. Mais si le parti qu'a dénoncé M. Madier est dirigé par un gouvernement invisible, le parti dont il ne parle pas a aussi son gouvernement, et même un peu moins invisible; gouvernement dont l'existence est constatée par de brillans succès, par tous les emplois qu'il a ôtés ou donnés, par les triomphes qu'il a obtenus dans les élections, et dont un député, procureur général dans la seconde ville du royaume, a publiquement dénoncé à la tribune les *comités directeurs*.

Ainsi, voilà le gouvernement du Roi entre deux autres gouvernemens invisibles, qui sont la cause de tout ce qui arrive dans un sens ou dans un autre, et nous sommes revenus à l'absurde *théurgie* des peuples barbares qui, ne pouvant s'élever à la connoissance des lois générales de la nature,

peuploient l'univers de bons et de mauvais génies, partout présens et partout invisibles, et dont l'influence étoit la cause de tout ce qui arrivoit de bien ou de mal dans le monde.

Pour dire toute la vérité, on veut du trouble dans quelque partie de la France. Le département du Gard, où d'anciennes dissidences religieuses peuvent favoriser des dissensions politiques, a paru le plus tôt prêt et le mieux disposé. On est allé réveiller des souvenirs qui ne demandent qu'à s'effacer, et j'en ai la preuve dans des lettres écrites, depuis la pétition, par des hommes les plus sages du parti protestant. On sait très-bien qu'en rappelant 1815 on risque de rappeler 1790, car il y avoit bien plus loin pour les souvenirs de 1820 à 1815 que de 1815 à 1790. A la vérité les hypocrites ne manquent pas de dire qu'entre 1790, époque de la grande *bagarre*, et 1815, il y a eu la Charte qui a imposé silence sur tout ce qui s'étoit passé antérieurement. Je le sais et je sais aussi qu'il est, comme dit Tacite, toujours plus facile de se taire que d'oublier; je sais que les lois ne peuvent commander l'oubli, mais seulement le silence, et qu'elles le commanderoient en vain quand les législateurs sont les premiers à le rompre. Et quel but enfin se propose-t-on? Veut-on que le gouvernement commande aux protestans et aux catholiques de se réunir dans les mêmes croyances religieuses? Veut-on, lorsque les papiers publics sont remplis de discours incendiaires et de commentaires plus incendiaires encore, qu'il porte une loi pour défendre qu'on s'en entretienne à Nîmes? Veut-on que l'imagination de ce peuple méridional, une fois échauffée par ces pétitions odieuses et le bruit qu'elles excitent, le gouvernement empêche des rixes entre particuliers, occasion trop ordinaire d'émeutes populaires, où la justice peut si rare-

ment saisir un premier coupable? Veut-on que le gouvernement revienne sur tout ce qui s'est passé en 1815, et qu'une commission d'enquête soit envoyée à grand bruit pour rechercher tout ce que les désordres de cette époque ont pu, de la part des uns ou des autres, produire de coupable ou d'irrégulier? Veut-on qu'il annule d'autorité les jugemens par jury? Veut-on qu'il renvoie les Suisses et les remplace par une troupe qui *entende le françois* et même le patois? Veut-on que le gouvernement empêche qu'entre des hommes unis par une longue fraternité d'armes, le simple garde national n'appelle encore son ancien capitaine, *mon capitaine*, ou son ancien sergent, *mon sergent*; car c'est à cela que se réduit au vrai cette organisation de garde nationale dont on a tant parlé? Que veut-on donc? car je défie qu'on puisse rien demander du gouvernement que le gouvernement n'ait fait. Il a destitué, il a fait poursuivre, juger, désarmer, et la chambre auroit fait de son côté tout ce qu'elle devoit faire si elle avoit interdit tout discours sur une pétition sur laquelle il n'y avoit rien à dire lorsque le renvoi aux ministres en était demandé par tous les côtés de la chambre et consenti par le ministère lui-même.

M. Madier peut être docteur *in utroque jure*, mais il n'est qu'un enfant en droit politique. Il s'étonne qu'il y ait un parti en France; il devroit s'étonner s'il n'y en avoit qu'un; un parti n'est jamais seul; quand il y en a un il y en a deux, et s'il n'y en avoit pas deux, il n'y en auroit pas du tout. Les partis sont inséparables de tout gouvernement mixte, soit public, soit même domestique, et, de même qu'en Angleterre il y a toujours eu depuis sa révolution des *Wighs* et des *Torys*, si dans une famille le pouvoir est partagé entre Monsieur et Madame, Monsieur et Madame auront chacun leur

parti dans leurs domestiques et même dans leurs enfans.

Il y a donc des partis en France, ils y sont nécessaires parce qu'ils y sont constitutionnels, aussi constitutionnels que les chambres elles-mêmes, et, comme les chambres, ils se trouvent dans la Charte. Partout où existent deux élémens opposés dans une constitution *écrite*, un élément monarchique et un élément démocratique, les hommes qui s'occupent d'affaires publiques, selon la différence de leurs esprits, de leurs études, de leurs intérêts, de leurs habitudes, de leur caractère, inclineront davantage les uns vers la monarchie, les autres vers la démocratie, et s'efforceront tous de faire prévaloir leur opinion dans la législation. Voilà les partis en France, en Angleterre, en Amérique, et partout où l'on a un gouvernement à deux principes.

En Angleterre, il n'y a que deux partis, les *Wighs* et les *Torys*, ou autrement les royalistes et les démocrates; en France, où les esprits sont aussi *extrêmes*, mais où les caractères sont plus modérés, il y en a trois, parce qu'il y a un *tiers* ou troisième parti, qui voudroit prendre un peu de l'un et de l'autre, et les concilier tous deux. Cette conciliation est en politique ce qu'est dans les arts la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, etc. La *modération* dans les actes est indispensable en administration; elle y est un devoir, une vertu : mais ce qu'on appelle *modération*, ou opinions moyennes ou mitoyennes en législation, est une absurdité. Les partis sont donc extrêmes, ou tendent à le devenir, et dans ce qu'on nomme leur exagération, ils marchent toujours parallèlement et côte à côte. Les *Wighs* sont devenus les *radicaux*, et aussitôt le parti opposé, qui est celui du gouvernement, a renforcé

la monarchie ; et si les radicaux alloient plus loin, il faudroit que la monarchie devint absolue pour sauver l'État du débordement de la démocratie. Nos démocrates sont devenus *libéraux*. Il a fallu que le ministère devînt royaliste, ou que les royalistes devinssent ministériels (comme on voudra), c'est-à-dire que le parti monarchique s'est renforcé, au grand déplaisir des *libéraux*, assez jeunes pour ne pas s'apercevoir que quand ils dépriment un des bassins de la balance en y jetant leurs discours, leur pétitions, leurs projets d'adresses, leurs vociférations et toute leur artillerie, il faut, de toute nécessité, que l'autre bassin s'élève. S'ils veulent jeter la France dans la monarchie absolue, qu'ils redoutent tant, ils n'ont qu'à continuer, et peut-être leur aurons-nous quelque jour cette obligation. C'est ce que M. Madier, j'en suis sûr, n'a pas vu, lui qui a vu tant de choses, et ce *numéro* ne lui est pas encore connu.

Mais, dit-il, le parti royaliste veut gouverner, c'est-à-dire qu'il veut faire triompher son opinion. Eh! sans doute : il ne seroit pas un parti s'il ne vouloit pas gouverner; est ce que le parti *libéral* ne veut pas gouverner, et n'est-il pas de l'essence des partis de vouloir gouverner, comme il est de l'essence des corps d'être pesans et figurés?

Mais ce parti écrit..... Eh ! sans doute encore : c'est une preuve que ce parti est répandu au loin. On n'est pas d'un parti sans chercher à se concerter et à s'entendre, et on s'écrit quand on ne peut pas se parler. Est-ce que, dans le parti libéral, on ne se concerte pas, on ne s'entend pas, on ne se parle pas, on ne s'écrit pas, quand on sait écrire? Le parti royaliste en est au n° 35 ; je crois le parti libéral beaucoup plus avancé, et je le crois, ou peu s'en faut, au n° 95. *Je ne le sais pas et je l'affirme*, et avec tout autant de conviction ou de certitude

que M. Madier. Gouverner est la pensée ou la chimère des partis ; l'espérer, leur consolation. Quand la sincérité des lettres alleguées par M. Madier sera prouvée, quand leurs auteurs seront connus, nous les discuterons ; jusque-là nous ne verrons dans cette dénonciation bruyante, et le moment choisi pour la faire, et les circonstances dont on l'a accompagnée, qu'une machination odieuse pour faire diversion à la douleur publique, livrer la France à d'épouvantables bouleversemens ; et elle ne fera, nous l'espérons, ni la fortune du parti, ni celle du bon et *uxorius* M. Madier, choisi malheureusement pour lui, sur toute la ville de Nîmes, pour être, dans cette grande mystification, dupe ou *compère*.

DE BONALD.

De l'Espagne.

Au moment où la France éclairée par ses longs malheurs semble vouloir échapper enfin à la révolution ; quand le ministère et les libéraux eux-mêmes parlent du danger des doctrines populaires (1), une grande nation, qui seule jusqu'ici

---

(1) Nous avons entendu M. Benjamin Constant dire à la tribune que la souveraineté du peuple n'étoit pas moins ennemie de la liberté que le pouvoir despotique.

avoit résisté non-seulement aux armes, mais aux doctrines de la révolution, une nation que depuis trois siècles le protestantisme et la philosophie avoient vainement attaquée, proclame la souveraineté du peuple à la tête de ses institutions. Nous l'avouons, ce n'est qu'à regret que nous parlons ainsi de l'Espagne : l'Espagne nous paroissoit la plus sage comme la plus héroïque des nations de la terre. Mais comment une nation si chrétienne, et ce mot pour nous comprend tous les éloges, applaudit-elle aujourd'hui à la révolte? C'est ce que les événemens nous apprendront. Les révolutionnaires se croient maîtres de l'Espagne; la souveraineté du peuple y est proclamée, Ferdinand l'a reconnue. Mais en 1808 Buonaparte aussi se crut maître de l'Espagne. Joseph étoit proclamé roi, Ferdinand l'avoit reconnu, et quelques mois s'étoient à peine écoulés que l'Espagne entière se réveilloit de son sommeil, et la religion et la monarchie ne furent jamais plus brillantes que dans ces jours où chaque Espagnol savoit qu'il devoit mourir pour elles.

Un coup d'œil rapide sur les anciennes lois de l'Espagne, sur les mœurs et le caractère du peuple espagnol, aideront à comprendre ce qui se passe aujourd'hui au-delà des Pyrénées.

L'Espagne, conquise par les Romains, envahie ensuite par les peuples du nord, voyoit son gouvernement, ses coutumes, ses lois, passer par les mêmes degrés que les autres peuples de l'Europe, quand l'invasion des Maures vint arrêter ses développemens. Les Goths avoient apporté en Espagne, avec la religion chrétienne, des institutions démocratiques. Les Maures, avec la religion mahométane, introduisirent partout les habitudes du

despotisme. Cette observation est nécessaire pour bien juger la différence de l'Espagne et des autres monarchies de l'Europe. On sait combien fut rapide la conquête de l'Espagne; on sait aussi comment Pélage emporta dans les montagnes des Asturies les dieux de la patrie, la religion et la royauté, et comment les Espagnols en descendirent pour regagner pied à pied leur territoire. Divisée en plusieurs corps, sous plusieurs chefs, l'armée espagnole, car on ne peut pas dire le peuple espagnol, fut pendant huit siècles sous la tente, et livra trois mille huit cents batailles pour reconquérir les Espagnes. C'est ainsi que la noblesse et les villes acquirent cette indépendance qui nous étonne encore aujourd'hui. Les royaumes qui se formoient par la conquête, étoient si petits qu'il y avoit peu de différence entre les nobles et les rois. Les villes, seul refuge contre les incursions continuelles de l'ennemi, se peuplaient considérablement, et la noblesse étant exempte d'impôts à cause de ses services multipliés, les villes fournissoient seules des subsides. Les rois furent donc obligés de leur faire une multitude de concessions qui affoiblissoient l'autorité royale. Qu'on songe que tout cela se passoit dans le XIV[e] siècle, et que tandis que la royauté augmentoit dans tous les autres pays de l'Europe sa force avec son territoire, le pouvoir des rois d'Espagne diminuoit à mesure que le royaume s'agrandissoit. Ferdinand, qui chassa enfin les Maures de l'Espagne, et qui, par son mariage avec Isabelle réunit l'Aragon à la Castille, ne put laisser à son successeur Charles-Quint qu'une autorité très-bornée. Les lois des Goths subsistoient dans toute leur force; et tandis qu'en France les assemblées qui avoient d'abord eu le droit d'élire leur souverain, de faire les lois, de juger en dernier ressort, devenoient plus régu-

lières; tandis que la noblesse mettoit son indépendance à sacrifier tout au roi, excepté son honneur; que le clergé, libre dans les choses ecclésiastiques ou spirituelles, obéissoit dans tout le reste; qu'un corps de magistrats étoit dépositaire et gardien des lois; et que tous les intérêts du peuple étoient ainsi défendus, puisque toute espèce de pouvoir n'existoit que pour lui, les lois d'Espagne, établies pour la conquête, luttoient encore contre des lois nouvelles que réclamoit un ordre nouveau. On sent en effet que le principe de l'élection d'un roi consacré par les Goths quand ils envahissoient la France et l'Espagne, et par les Espagnols lorsqu'ils marchoient à la conquête de leur pays, devenoit funeste à un grand peuple, pour qui la première des libertés est la royauté héréditaire, seul moyen d'ordre dans un grand Etat.

Il est facile de voir, par tout ce que nous venons de dire, comment les lois qui ne conviennent qu'à l'enfance des sociétés furent conservées plus long-temps en Espagne que partout ailleurs. Les cortès avoient toute la puissance législative, et la souveraineté de chaque Espagnol étoit tellement établie, qu'aucune loi ne pouvoit passer dans les assemblées de l'Aragon sans le consentement de chacun des membres qui avoient droit de suffrage. L'assemblée une fois ouverte, le roi n'avoit le droit ni de la proroger ni de la dissoudre. Les états déclaroient la guerre, faisoient la paix, imposoient les taxes, frappoient la monnoie; ils avoient fait plus, ils avoient créé un magistrat nommé *Justiza*, qui étoit l'interprete des lois et le surveillant du prince. Ce magistrat pouvoit renvoyer les ministres du Roi, et ne rendoit compte de sa conduite qu'aux Etats.

Les *justiza* disoient au Roi dans leur serment :

« Nous qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissans que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos priviléges, et sinon, non. »

En Castille, l'autorité législative résidoit aussi dans les cortès. Mais un privilége singulier, auquel, en Espagne, la nation sembloit tenir beaucoup, est celui de l'*Union*. Si le Roi violoit une des lois du royaume, ou n'accordoit pas une prompte réparation aux représentations et aux remontrances, une assemblée se formoit et demandoit justice. Le Roi refusant de les écouter, ils pouvoient prendre les armes contre lui. Pierre IV, en présence des cortès, demanda l'acte par lequel il avoit ratifié une fois ce privilége; il se fit une blessure à la main avec son poignard, et le tenant sur ce registre: « Que ce privilége, dit-il, qui a été si fatal à l'Etat et si injurieux à la monarchie, soit effacé par le sang d'un Roi. » Dans le royaume de Valence, dans la Catalogne, les formes du gouvernement étoient aussi indépendantes qu'en Aragon et en Castille.

La guerre contre les Maures empêcha donc, comme nous l'avons vu, l'Espagne de perfectionner ses lois. Les Espagnols ont donc été les derniers des peuples de la grande famille européenne à se délivrer des institutions apportées par les Goths. Ils passèrent brusquement de cette indépendance guerrière au règne de Charles-Quint et de Philippe II. La gloire de la vaste monarchie dont ils étoient l'appui, la découverte de l'Amérique changèrent toutes les idées du peuple. Les rois d'Espagne devinrent tout à coup absolus, sans qu'aucune institution tempérât leur puissance. L'inquisition, qui n'avoit été d'abord établie que

contre les Maures, et qui préserva l'Espagne du protestantisme et des guerres de religion qui désolèrent l'Allemagne, l'Angleterre et la France, sembla un moment la seule institution qui ne fût pas soumise à la puissance royale. Sans la religion chrétienne et les lois populaires qu'avoit conservées la Navarre, la royauté (1), dans ce pays, auroit alors ressemblé au despotisme que les califes avoient autrefois fait peser sur l'Espagne.

L'Espagne languissoit entre des lois démocratiques et un pouvoir presque arbitraire, quand la guerre de la succession la réveilla un moment, et les Bourbons commencèrent sa prospérité. Ils lui apportèrent la paix avec la France; la population se doubla en moins de quatre-vingts ans; les revenus de l'Etat se triplèrent. Ferdinand VI remit l'ordre dans les finances, et Charles III fut le bienfaiteur de l'Espagne. Cependant aucun changement ne fut apporté à la constitution; l'administration seulement fut améliorée. Mais dans les lois étoit le vice radical de l'administration, et les rois d'Espagne n'osèrent pas y toucher (2). Ainsi

---

(1) On trouve dans le recueil des lois espagnoles de quoi fonder le despotisme comme la démocratie. Voici une loi singulièrement en opposition avec celles de l'Aragon : « le roi peut donner des lois aux peuples soumis à sa puissance, et personne autre n'a ce droit dans le temporel, s'il n'y est autorisé par lui. Toutes les lois autrement rendues ne peuvent avoir ni titre ni force de lois, et ne doivent rien valoir dans aucun temps. »

(2) Voici comment un voyageur exact et digne de foi nous dépeint l'état de l'administration en Espagne;

La plus grande partie des terres du royaume, substituée dans les familles des nobles ou appartenant à des corporations religieuses, reste sans culture, et le peu

donc l'Espagne, si illustre par les hommes et par les armes, *Viris armisque nobilis Hispania*, l'Espagne, fière de son immense territoire, *Latis audax Hispania* (1) *terris*, n'a jamais été aussi heureuse par ses lois.

Passons à l'examen du caractère et des mœurs du peuple espagnol : nous ne croyons pas pouvoir les faire mieux connoître qu'en rappelant ici ce qu'en disoit un de nos anciens écrivains qui, malgré les préventions alors nationales contre les

---

qui se trouve aliénable se vend au-dessus de sa valeur, par les difficultés où l'on est d'en pouvoir acquérir. Le défaut de communications des provinces entre elles empêche le commerce intérieur, et fait régner la disette dans les unes, et un surcroît d'abondance inutile dans les autres ; le manque de grandes routes et de chemins vicinaux nuit également au commerce extérieur ; les bleds apportés des Etats-Unis à Cadix par des vaisseaux neutres, et réexportés par eux, sous un nom espagnol, aux possessions de l'Amérique, sont moins chers dans ce pays que les bleds de l'Espagne envoyés directemont de sa part, malgré les risques du double trajet. Il en est de même des manufactures ; les productions des fabriques nationales ou étrangères, exportées pour le compte des nationaux, sont tellement accablées de droits à leur entrée dans le royaume et à leur sortie, elles s'élèvent à un tel taux, qu'elles sollicitent, pour ainsi dire, la contrebande, et rendent nuls les avantages du commerce exclusif. Les impôts directs ne sont pas moins à charge à l'agriculture, sans presque rien rapporter au fisc. Les revenus de l'alcabala sont de peu de valeur ; l'impôt des bulles de la Cruzade diminue de jour en jour. Enfin, le pays qui fournit à l'Europe tout son numéraire est surchargé d'un papier sans crédit, sans valeur, sans sûreté.

(1) La langue espagnole est parlée sur une étendue de 1900 lieues.

Espagnols, rend une éclatante justice à leurs qualités.

« Il faut pourtant rendre en entier un témoignage à la vérité, et être équitable, voire même à l'injustice. Ce n'est pas un peuple qui vaille peu. Il est recommandable pour beaucoup de bonnes qualités, et ses vices mêmes sont spécieux et ont de l'éclat. L'oisiveté, qu'on punissoit à Athènes, est honorée en Espagne, qui demeure déserte en plusieurs endroits, faute de mains qui la veuillent cultiver. En ce pays-là les artisans ont honte de leur métier; ils l'exercent en cachette, comme une chose défendue, et paroissent en public l'épée au côté. Ils s'estiment tous gentilshommes. Ils parlent tous en courtisans et en conseillers d'état; le moindre bourgeois a les mêmes pensées que le connétable de Castille.

» Jamais ils ne se plaignent de la misère de leur condition, à cause qu'ils croient tous avoir part à la grandeur de leur maître. Il n'y en a point qui se tienne pauvre quand il songe aux mines des Indes, et qui ne cherche dans la félicité publique le contentement qu'il ne peut pas trouver dans sa fortune. Plût à Dieu que nous fussions aussi bons François qu'ils sont bons Espagnols, et que nous aimassions notre patrie avec autant de passion qu'ils aiment la leur. Ne vous imaginez pas que comme nous ils décrient les affaires de leur prince, et publient des nouvelles qui ne sont pas favorables à leur parti. Au contraire, s'il leur arrive le moindre bon succès, ils l'augmentent, ils l'amplifient, et s'il leur survient quelque malheur, ils l'excusent, ils le diminuent, ils le déguisent, ils le couvrent de leur silence, et le cachent sous leur bonne mine. Vous voyez qu'ils font des triomphes de la prise d'une bicoque, et ne paroissent point affligés de la perte de leurs flottes et de leurs armées.

Comme ils savent donner réputation aux petites choses, et faire valoir les médiocres prospérités, ils savent aussi témoigner de l'indifférence dans leurs plus grandes douleurs, et supporter fièrement et avec dédain les plus cruels outrages de la fortune.

» Leur fidélité ne commence pas d'aujourd'hui à être connue. Elle a été louée par le témoignage de l'antiquité, et on a écrit d'eux, que les tourmens n'étoient pas capables de leur arracher de la bouche le secret de leurs maîtres et de leurs amis. Cet esclave est assez célèbre, qui, après avoir vengé son bienfaiteur, se mit à rire lorsqu'on l'eut appliqué à la question, et par une joie tranquille se moqua des bourreaux et de toutes les inventions de la cruauté.

» Mais quelle réputation sauroit égaler la vertu de Flexio; et quelle mention si honorable en peut faire l'histoire, qui ne soit au-dessous de son mérite? Le roi Sanchès, à qui son frère Alphonse faisoit la guerre, l'avoit mis dans Coïmbre pour la défendre. Ce fidèle serviteur après avoir supporté constamment toutes les incommodités du siége, ne voulut jamais se rendre, ni mettre la ville en la puissance d'Alphonse, quoique son frère Sanchès fût mort. Il ne se fia point à tout ce qu'on lui put dire là-dessus, et continua en cette vertueuse incrédulité, jusqu'à ce qu'il lui fût permis d'aller à Tolède, où avoit été enterré son maître, le tombeau duquel lui ayant été ouvert, il lui mit les clefs de la place entre les mains.

» Pour leur abstinence et leur sobriété, elles ne sont pas croyables. Toute herbe leur sert de viande; tout suc leur tient lieu d'huile; toute liqueur leur est vin. Aussi ne voit-on guère parmi eux de personnes pesantes et matérielles. En un Suisse il y auroit de quoi faire trois Espagnols. Leur âme



ne nage point dans le sang, et n'est point suffoquée par la chair et par la graisse de leur corps. Ils se contentent toujours d'une fort légère nourriture. Du temps de Pline, leurs plus délicieux entremets étoient des glands rôtis dans les cendres. Maintenant, avec une rave ou un bouquet de fenouil, ils sont deux fois vingt-quatre heures en faction. Ils meurent de faim, et commandent à ceux qui font bonne chère.

« Voilà certes qui merite d'être estimé. Mais quel moyen de supporter cet orgueil avec lequel ils viennent au monde ; ce second péché originel, dans lequel ils sont conçus; cette propriété essentielle, par laquelle ils sont Espagnols, comme hommes par la raison ! Ils condamnent généralement tout ce qui n'est pas de leur pays; ils ne croient pas que hors de là il y ait rien de beau, de vaillant, ni de catholique. Ils regardent les autres peuples avec pitié. Et bien que l'Espagne soit mère de peu d'enfans, et qu'elle adopte des Vallons, des Allemands, des Italiens, dont elle remplit d'ordinaire ses armées, néanmoins ils ne laissent pas de mépriser ces nations, par lesquelles ils sont redoutables, et de nommer vieillaques ceux qui les font vaincre et dormir. N'y a-t-il pas plaisir de leur ouïr dire quelquefois que leur armée est de trente mille hommes, et de cinq mille soldats, c'est-à-dire de trente mille étrangers et de cinq mille Espagnols, et de voir renouveler à ces glorieux la vanité des princes romains, qui faisaient aussi différence entre leur confédérés et leurs soldats, et ne communiquoient point cette dernière qualité aux auxiliaires qu'ils menoient à la guerre avec eux ? »

C'est ce caractère et ces mœurs, restés toujours les mêmes, qui rendaient moins sensible en Espagne que partout ailleurs le manque de lois précises. Mais en 1812, quand les cortès donnè-

rent une constitution à l'Espagne, la face de l'Espagne étoit changée. La royauté avoit disparu, les Espagnols étoient une seconde fois sous la tente, et les cortès rétablirent (1) le pouvoir qu'ils avoient au temps de la guerre contre les Maures.

En 1814, quand Ferdinand rentra dans son royaume, il vit très-bien tous les vices d'une constitution faite dans l'absence de la royauté, et dont la royauté étoit absente, et il rétablit un pouvoir presque semblable à celui de Charles-Quint. Le peuple applaudit également aux cortès et à Ferdinand. Mais les partisans de la nouvelle révolution ne voient pas aujourd'hui que les erreurs entraînent plus loin qu'on ne le veut, et que l'attribut essentiel de la démocratie étant de nommer ses magistrats, quand toutes les institutions seront démocratiques l'hérédité de la magistrature sera bientôt abolie. Ils ne sentiront les dangers de leur constitution que quand la religion sera attaquée, parce que la religion en Espagne est toute la société. Qu'ils ne s'y trompent pas, ce n'est pas seulement la valeur des Espagols, c'est le langage qu'ils opposoient à celui des généraux de Buonaparte, *l'héritier* (2) *universel de la révolution françoise*, que l'Europe admira en eux.

C'est cette noble fierté qui fit l'étonnement de

---

(1) La commission permanente des cortès, dit M. de Pradt lui-même, la faculté de déclarer le trône vacant résidant dans les cortès, l'ordre de succession au trône et celui de la régence ne sont calculés sur aucuns principes, et dérivent des anciens établissemens en vigueur dans les seize royaumes dont s'est formée la monarchie espagnole, qui n'a plus aucun rapport avec cet ordre de choses.

(2) Expression de Palafox. La lettre de ce général en chef de l'armée du royaume d'Aragon au général Le-

l'univers. Se démentiroit-elle aujourd'hui, et dans cette nouvelle lutte que l'Espagne va soutenir non plus contre les armes, mais contre les doctrines de la révolution, lutte bien plus terrible encore, l'Espagne succombera-t-elle? Après avoir refusé pendant si long-temps les plus légères offrandes à l'esprit d'innovation qui emportoit les autres peuples, l'Espagne viendra-t-elle tout à coup offrir à genoux des victimes humaines aux sanglantes divinités que s'est faites l'Europe en délire, la démocratie et l'athéisme. Je ne sais, mais alors les destinées de l'Europe nous sembleroient accomplies. Le mal auroit fait sa dernière révélation. Tous les peuples *voulant être comme des rois*, auroient, malgré l'arrêt fatal, porté la main sur les fruits de la science du bien et du mal, et, dès lors, ils cesseroient à jamais de se nourrir de l'arbre de vie.

GENOUDE.

---

febvre-Desnouette, atteste les sentimens qui animoient cette étonnante population qui défendit Saragosse. « Oui nous sommes glorieux de toutes nos institutions qui nous ont prémunis contre toutes vos maximes séditieuses, anti-religieuses et anti-sociales. Nous croyons fermement leur devoir en grande partie notre attachement au sol de la patrie, notre horreur des innovations qui vous ont perdus, et le maintien de cet énergique caractère national presque partout ailleurs effacé, dégradé, avili; c'est par elles que nous nous félicitons de voir encore parmi nous des Espagnols assez sensibles à l'honneur pour être prêts à périr mille fois plutôt que de courber la tête sous la plus honteuse et la plus dégoûtante tyrannie qui ait jamais affligé l'humanité. Par e les nous avons été délivrés des Marat, des Robespierre, des Jourdan Coupe-Tête, des montagnards, des Brissotins, des feuillans, des sans-culottes, des fusillades, des noyades, des Marseillais, des chauffeurs, des septembriseurs, de Caïenne, du Temple et de ses tortures. »

La France telle qu'elle est, et non la France de lady Morgan, par William Playfair (1).

Il y a quelques années qu'une dame, célèbre par des romans très-ingénieux (et les *radicaux* ne faisoient guère autre chose du temps de Buonaparte), fit à la France l'honneur insigne de venir la peindre à Paris. Cette entreprise fut annoncée avec beaucoup d'éclat, et les avantages en furent saisis, selon la coutume, avec beaucoup d'intelligence et de bonheur. Les libéraux ne sont pas si difficiles qu'Alexandre. Ils n'attendent pas un Appelle pour se faire peindre. Je crois qu'il n'en manqua pas un chez lady Morgan. Tous les grands hommes surannés du club ancien, tous les grands hommes en espérance du club à venir, allèrent poser dans son atelier. L'imagination éminemment romantique de lady Morgan se prêtoit à toutes les illusions; pas un crachat derrière lequel elle ne sentît battre le cœur de Mars, pas une perruque sous laquelle elle n'entrevît le sourcil de Jupiter. Les sœurs mêmes de Buonaparte, à qui je ne connois ni un autre tort, ni un autre mérite, la firent reculer d'admiration. Elle en a fait trois ou quatre grâces. Je ne sais combien elles sont.

C'est une chose singulière que la France, comme lady Morgan l'a vue. On croit lire une relation des environs de Tombonctou. Imaginez-vous d'abord que c'étoit il y a trente ans le peuple le plus mal-

---

(1) Un vol. in-8° ; prix 7 fr., et 8 fr. 75 c. par la poste. A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine, n° 12.

heureux de la terre ; on raconte de toute cette époque qui a précédé la révolution des anecdotes qui font frémir. Il n'y avoit pas un château qui ne fût occupé par un ogre à qui on servoit régulièrement des victimes humaines à ses repas. Seulement, depuis trois ou quatre cents ans, le nombre en étoit légèrement diminué, et l'on voyoit quelques roturiers vieillir; mais c'étoit le résultat de l'accroissement des lumières. Depuis la révolution, au contraire, les paysans jouissent en France d'un bonheur inexprimable ; sous Buonaparte, ils ne payoient point d'impôts, ne subissoient point de conscription, ne craignoient ni la gendarmerie ni la police, et pouvoient même écrire leurs pensées quand ils savoient écrire, ce qui arrive quelquefois. Lady Morgan a une blanchisseuse, et peut-être même un teinturier, qui font des livres. Cette bienveillance extraordinaire de Buonaparte pour le peuple a laissé de telles traces que le peuple l'appelle encore généralement CELUI. Je rapporte cela d'après lady Morgan, qui se sert de cette expression *en françois*, et qui ne sait pas qu'elle n'a point de sens isolé *en françois*. Ce n'est malheureusement pas le seul sens qui manque à son livre.

Parmi les visions de lady Morgan, il y en avoit une qui étoit gaie à force d'extravagance. On lui avoit persuadé qu'il étoit reçu en France que les libéraux se reconnoissoient à la beauté des formes, à la grâce des manières, à je ne sais quoi de voluptueux et de délicat qui caractérise le beau idéal des jacobins. Lady Morgan, qui est femme, quoiqu'elle soit philosophe, n'étoit pas fâchée de trouver au moins cet avantage à son parti. Celui des royalistes, je vous en demande bien pardon, portoit le sceau de la réprobation la plus sévère, l'ignominie de la vieillesse et l'opprobre de la pau-

vreté. Lady Morgan nous a vus tous sur la terrasse du bord de l'eau, pâles; nous avions froid : maigres, nous avions faim : défaits ; nous sortions de prison : et elle a trouvé cela extraordinairement plaisant. Elle en rit encore. Elle a écrit sur ses tablettes, comme son compatriote : *Toutes les femmes de Blois sont rousses et acariâtres.* Je peux lui attester qu'il y a d'excellens royalistes qui n'en sont pas moins jolis garçons, et les dames radicales de Paris reconnoissent peut-être plus de figures de leur goût à la *Quotidienne* qu'au *Constitutionnel*, si l'on en croit la *Renommée.*

Kotzebue, dont la cendre fume toujours comme ce trépied du sacrifice extérieur, qui restoit allumé sur les parvis du temple, et qu'on n'éteignoit que lorsque tout étoit consommé, Kotzebue avoit aussi visité la France, et rendu compte de ce pélerinage de plaisirs et de succès dans un pays hospitalier, d'une manière assez malveillante, quoiqu'avec plus d'impartialité et de mesure que lady Morgan. C'étoit à une époque où on s'occupoit beaucoup de la gloire nationale, parce qu'elle étoit devenue le patrimoine d'un homme qui ne laissoit pas férier les produits de sa fortune. Un écrivain françois s'empara du coupable; il le traduisit et lui attacha des notes terribles comme autant d'écriteaux de proscription et d'infamie. L'affaire étoit grave. Il s'agissoit de la voix d'une chanteuse qui avoit vu tomber le mouchoir du consul, ou de l'intelligence d'un commis qui attendoit le ministère. Cela ne se pardonnoit pas. Quant à lady Morgan, qui n'a bafoué dans son magnifique in-4° que la religion, la France et le Roi, elle est encore la bien-venue. Les François, par exception ou par privilége, en font autant de cas que si elle n'étoit pas angloise, et c'est à qui d'entre eux obtiendra, dans sa nou-

velle édition, une de ces apostilles qui valent quequefois des apothéoses. Je leur en souhaite.

J'avoue que si tous les Anglois jugeoient de nous d'après lady Morgan, comme lady Morgan semble en avoir jugé d'après sa blanchisseuse, ils se formeroient une assez singulière opinion de nos sentimens, de nos mœurs et de notre situation politique. Ils seroient bien convaincus, par exemple, qu'il n'y a point de jolies femmes au faubourg Saint-Germain; que le cheval blanc de M. de la Fayette *portoit plus grand qu'Alexandre*, et que le peuple de Paris siffle les processions. Les processions sont en horreur à lady Morgan, et, par un hasard assez difficile à comprendre, elle n'a jamais vu de procession en France qui ne fût insultée par le groupe au milieu duquel elle se trouvoit, ce qui prouve malheureusement qu'elle alloit aux processions en mauvaise compagnie.

Parmi les honnêtes Anglois qui dépensent leurs guinées à Paris, il s'en trouve nécessairement un grand nombre qui ne voient pas les choses comme lady Morgan, soit qu'ils aient été conduits à nous juger d'après des inductions plus favorables, soit qu'ils aient puisé leurs notions à des sources plus pures et dans des sociétés plus décentes et plus modérées. C'est de ceux-là que M. William Playfair s'est rendu l'interprète, et jamais livre ne fut écrit de meilleure foi que le sien. Je dirai plus. Il porte jusqu'au sceau de cette naïveté confiante et crédule qui n'appartient qu'aux très-honnêtes gens. Ainsi, les *libéraux* ont dit à M. Playfair qu'ils étoient en majorité, et M. Playfair répète bonnement que les *libéraux* sont en majorité. Si je ne sais quel orateur du côté gauche avoit dit à M. Playfair : *Nous sommes* TRENTE MILLIONS, M. Playfair étoit homme à porter son calcul en compte, et à violer les plus simples élémens de la logique, par

respect pour l'incroyable hyperbole d'un honorable député. Touchante et dangereuse innocence!

Le livre de M. Playfair est rempli de ces utiles vérités qu'il est bon d'apprendre, qu'il est bon de se rappeler, et qu'il n'est jamais désagréable de lire quand elles sont bien disposées et raisonnablement écrites; mais on sait ce que c'est que la latitude d'un écrivain raisonnable qui cherche la vérité, et qui se prescrit de ne faire aucune concession aux passions de la multitude, dans un pays et dans un temps où l'on ne peut plaire qu'à ce prix. C'est un voyageur philosophe et ami des hommes, qui traverse la France sans aigreur déplacée, sans faux enthousiasme, également éloigné des hostilités grossières de l'aveugle haine et de l'idolâtrie de commande d'une faction. Il ne voit pas le mot pour rire aux processions; il ne s'extasie pas à l'institut. Je ne sais s'il a rencontré sur son chemin quelques-uns de ces grands citoyens dont les rois se font gloire d'être amis, mais il ne paroît pas fort curieux de leur connoissance en général; il parle peu des personnes, soit en bien, soit en mal, et s'il revient à Paris préparer une seconde édition, les gens avides de renommée n'iront pas se faire écrire à sa porte. Parlez-moi de lady Morgan qui personnifie toutes les gloires, et qui ne fait pas dix lieues aux environs de Paris sans immortaliser son postillon. En général, cet art de la louange et de la diffamation, appliquées selon les occasions et les besoins du parti, est peut-être le secret le plus trivial des libéraux. Quoiqu'il ait son utilité je ne suis pas fâché que les royalistes en aient dédaigné l'usage, et qu'ils se traitent entre eux sans façon quand il s'agit d'autre chose que de leurs sentimens. Cela n'est pas bien entendu en résultat pour le succès de leur opinion, mais cela est juste en soi, et la justice est une considération qui doit

prévaloir chez les honnêtes gens, même dans les plus petites affaires, sur les plus grands intérêts. Il n'y a que les méchans qui attachent une importance extrême et absolue à se faire valoir les uns les autres, parce que toutes leurs chances de succès sont fondées sur leur puissance numérique et sur leur valeur individuelle. Du côté des bons principes, le nombre des individus et leur mérite propre ne fait rien, parce que ces principes existent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin d'emprunter un lustre étranger de l'homme qui les professe. Extrêmement jeune encore, je lus dans un publiciste libéral qui continue à exercer le même ministère avec le même éclat, que le vice radical de l'opinion royaliste, et celui qui la mettoit dans l'impossibilité assurée de triompher jamais, c'étoit une tendance invincible à s'épurer sans cesse. Or, cette espèce d'intolérance pour soi-même dans une classe qui a si grand besoin de se recruter et d'opposer à la violence de ses ennemis une certaine force matérielle, caractérise à la fois l'exigeante sévérité de la raison et la franche abnégation de la vertu. Si mon choix n'avoit pas été fait dès lors, il ne m'auroit pas fallu d'autres argumens pour le décider.

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'opinion royaliste n'a pas fait une seule réputation, et que l'opinion adverse n'a pas laissé une seule réputation à faire. Cependant je n'ai pas dérogé, même dans cet article, à la candeur des critiques scrupuleux qui écrivent dans les journaux monarchiques, et qui ont presque toujours peur d'être trop indulgens pour ceux qu'ils aiment. Il résulte de la foible idée que j'ai essayé de donner de l'ouvrage de M. Playfair, non par une analyse développée qui serait impossible, mais par un aperçu très-vague qui l'est peut-être trop, que son *Tableau de la France* est

plus instructif que piquant, et plus fait pour plaire à la raison que pour amuser l'esprit; tandis que celui de lady Morgan, qui est tout-à-fait d'imagination, et dans lequel la liberté de n'avoir pas le sens commun, que les François polis ne contestent pas aux jolies femmes, est poussée jusqu'à la licence, soutient l'attention à force de l'étonner, et l'excite quelquefois par la bizarrerie même de ses bévues ou l'audace de ses paradoxes. M. Playfair est un homme grave digne d'instruire dans son salon des auditeurs attentifs, pendant que les rires excités par les *non-sens* et les *contre-vérités* d'une camariste étourdissent l'antichambre. *La France* de lady Morgan figure nécessairement dans le cabinet littéraire d'une coterie. *La France* de M. Playfair est indispensable dans la bibliothèque d'un honnête homme qui cherche la vérité sur des points importans que nous connoissons mal, parcequ'ils nous touchent trop.

Cet ouvrage est traduit de l'anglois, et accompagné d'observations très-saines par l'auteur des *Observations* sur *la France* de lady Morgan (1). Cette recommandation prise dans la juste estime dont jouissent ses autres ouvrages, nous dispense de tous les éloges.

Ch. Nodier.

---

(1) Un vol. in-8; prix, 2 fr. 50 c., à Paris, chez H. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12.

Au Défenseur.

« MONSIEUR,

» ON fait beaucoup de découvertes aujourd'hui. Naguère un magistrat de Nîmes a trouvé une lettre n° 34, qui démontre qu'il y a deux rois en France. Hier un hasard non moins heureux m'en a fait rencontrer une, n° 3400, qui démontre qu'il n'y en aura bientôt plus du tout. Elle paroît être d'un émérite de la révolution, et son numéro prouve la constance de ses services. Depuis vingt ans que la révolution est finie, c'est environ trois lettres par semaine. Je crois ne pouvoir faire mieux que de vous l'adresser.

» Je vous en écrirai aujourd'hui un peu plus long que de coutume, car j'ai l'âme navrée de voir les gaucheries que vous nous faites, et, passez moi le mot, chers citoyens, vous avez la tête si dure, qu'il faut que j'en revienne avec vous au rudiment des révolutions.

» Ce n'est pas cela; encore une fois ce n'est pas cela : vous faites fausse route; vous vous croyez des Mirabeau qui abattez des empires, et vous n'êtes que des corneilles qui abattez des noix. Au nom de Dieu (car nous l'avons reconnu), allez donc plus doucement. Mon cœur saigne de voir de si beaux caractères, de vrais enfans de 93, gâter la grande besogne qui leur est confiée par ces formes acerbes que le ventre conventionel nous reprochoit peut-être assez justement à nous autres. Que diable! vous vous jetez à corps perdu dans toutes

les vérités républicaines ; vous sabrez à tort et à travers toutes les niaiseries monarchiques; vous travaillez brutalement pour la raison, pour la vertu. . . . . Ce n'est pas cela : travaillez donc pour les sots : modérez-vous; marchez de côté; cachez votre bonnet : *faut de la vertu, pas trop n'en faut.* A quoi bon tout ce vacarme? Le vertueux. . . . . se fait le pantalon de l'Aréopage et met les Douze tables en quolibets : le vertueux..... raconte ses guerres d'Hanovre de la garde bourgeoise : le vertueux. . . . parle sur les pétitions : le vertueux..... parle sur les élections : le vertueux. . . . . parle sur tout et toujours. Enfin, comme si vous aviez peur de ne pas parler assez, vous avez inventé des opinions en chœur; vos discours sont devenus des finales d'opera bouffon; on a vu jusqu'à quatre de vos grands hommes se démener ensemble comme des possédés dans une tribune, et on nous écrit ici que tous les habitués du beau boulevard désertent Bobêche pour vous aller voir. . . . .

» Ah! chers citoyens! le ridicule, le ridicule! Brutus même n'eût pas tenu contre le ridicule. C'est une petite pluie qui abat grand vent. Et ne voyez-vous pas ces royalistes, que Dieu confonde, qui sont là à vous regarder faire, à rire, à vous laisser *déblatérer* (ils ont trouvé ce chien de mot), à glaner toutes vos sottises (hélas! il y a moisson); et que sans peine, sans discours, ils grossissent, ils grossissent ici et là et partout, en laissant à vos folies le soin de les nourrir. Vous faites tout pour eux, et sans qu'ils soient tenus à reconnoissance..... Encore une fois et mille fois, ce n'est pas cela.

» Vos journalistes en ont tant et tant dit que nos frères mêmes les abandonnent, et que je vois de nos messieurs au café, qui, après avoir pris leur verre d'eau-de-vie avec la *Minerve*, vont se rincer la bouche avec le *Défenseur*. Maladroits comme

vous, qui n'apprendront jamais que la question n'est pas de faire les choses, mais du *quand* et du *comment*; et qu'on défait ce qu'on fait trop tôt ou de travers. Attendez : faites aujourd'hui la chose d'*aujourd'hui*, demain la chose de *demain*, et vous ferez enfin la chose éternelle, la RÉPUBLIQUE; la république, mes frères. Ce sera le bon temps alors; vous parlerez, vous déblatérerez, vous brouillerez, vous taillerez hommes et choses; tout sera beau, tout sera bon; mais il faut arriver.

» Il y a eu rétrogadation depuis dix-huit mois; on ne peut se le dissimuler. Les farces de nos députés, les âneries de nos journaux, les homélies du *Conservateur*, les gros bourdons des missions, la lassitude du peuple, je ne sais quel miasme monarchique qui se respire avec l'air en France : tout cela nous a reculés. Ne faites donc pas comme si nous avions avancé : reculez au contraire; vous en sauterez mieux; cela s'entend.

» Les révolutions vivent avec du sang, mais elles naissent avec du miel. Faites donc provision de miel; du sang, on en trouvera toujours assez. Mettez du miel autour de tous vos discours. Quand vous voulez dire des extravagances, vous les dites extravagamment; quand vous voulez dire des horreurs, vous les dites horriblement. Ce n'est pas cela. Qu'arrive-t-il? que l'un compense l'autre, deux affirmations valent une négation, et il ne reste rien. Bien plus, tout le monde est choqué : vous jetez le ventre sur la droite, la gauche sur le ventre; tout est pêle-mêle; vous faites des royalistes enfin; quelle pitié! Mais si vous disiez, je suppose, en parlant du Roi et de la Charte : *Ce prince adoré* (vous pourriez même risquer *légitime*) *dont le retour a fait refleurir les vraies institutions de la France, sous les auspices duquel s'est ressuscitée cette antique alliance des peuples et des rois, par*

laquelle les premiers remettent la puissance aux mains d'un monarque bienfaiteur, et fondent, sur une Charte inviolable, le serment d'un inviolable amour et d'une fidélité éternelle. Au fond, vous auriez dit que les institutions de la France existent indépendamment de son Roi; qu'il tient du peuple sa puissance, et que, s'il viole la Charte, le peuple est dégagé de ses sermens : mais voyez comme ces mots, *prince adoré*, *monarque bienfaiteur*, *inviolable amour*, *fidélité éternelle*, emmiellent votre phrase, et font aux oreilles vulgaires un bourdonnement qui les étourdit sur le reste. Vous n'auriez scandalisé personne; l'injure auroit glissé sous son habit galonné, et vous auriez pu la mettre toute nue à la première occasion, tant est grande la science des mots; elle est tout.

» Ainsi, par exemple, si vous aviez à parler des missions, n'allez pas en parler vous-mêmes en missionnaires, de peur qu'on ne vous appelle missionnaires de 93; ils en veulent tant à ce pauvre 93! Au lieu de dire : *Des jésuites, des moines fanatiques parcourent nos provinces la croix dans une main, la torche dans l'autre; ministres de fureur, ils prêchent partout l'esclavage, la féodalité, le rétablissement des dîmes, la restitution des biens nationaux, et s'apprêtent à courber la France sous le joug d'un prêtre étranger.* Au lieu de tout ce *germanisme*, qui pourtant n'est pas mal; mais patience, vous le direz un jour; au lieu de tout cela, dites : *La religion est le premier des biens. Une seule chose peut lui nuire, c'est l'abus de ce bien même. Des hommes poussés, peut-être égarés par un zèle dont la vertu leur dissimule le danger, exaltent le peuple qu'il faut calmer, alarment des consciences timides, répandent l'inquiétude où ils croient ne répandre que l'amour et la foi*, etc., etc. Vous en direz autant au fond, mais sans tirer le

canon qui amène des représailles: les gobe-mouches, voyant qu'il y a sûreté, s'approcheront; ils trouveront que vous avez le ton doux, puis le cœur bon, puis l'esprit juste; puis, sans bruit et à l'amiable, vous empêcherez les processions, les plantations de croix : peut-être même finirez-vous par fermer les églises, mais toujours, souvenez-vous-en, pour le plus grand bien de la religion et même des missionnaires.

» Que si vous parlez des affaires d'Espagne, au lieu d'aller comme des énergumènes parler de *droits de l'homme*, de *prince pervers*, de *vengeances du peuple*, d'*inquisition*, de *moines à faire regorger*, etc.; parlez de roi vertueux et trompé, de concorde universelle, des sacrifices généreux que l'église va faire au salut de l'Espagne : jetez même quelques doutes sur la perfection et l'immortalité de la constitution des cortès, quelque parfaite et immortelle qu'elle soit au fond, cela a un air de bonne foi qui touche.

» Ceci suffit pour un échantillon de la manière de s'exprimer dans les discours et dans les livres. Passons à autre chose. Dans les actions, dans les lois, dans l'administration, ayez soin de porter la même mesure. Allez pied à pied, lentement, mais sans cesse. Imitez ce bon maréchal que nous pleurons ici tous les jours, et qui avoit mieux que tout autre conçu et exploité la matière, en travaillant à donner une belle armée à la Charte. La loi du recrutement a commencé par l'ôter au Roi; les troisièmes bataillons en ont ouvert les rangs à ces solides républicains que Buonaparte avoit repoussés; les réformes alloient leur train; les cris de *vive le Roi* passoient de mode; ceux de *vive l'empereur* commençoient à poindre (un peu trop tôt, je le dirai toujours) : les écoles à la Lancastre apprenoient au soldat à lire la *Renommée* et à rai-

sonner le service; une Histoire de France arrangée avec variations pour l'armée lui apprenoit que *Louis-le-Gros ne pouvoit régner à cause de sa grosseur extraordinaire*, et d'autres gentillesses de ce genre, etc., etc. Voilà ce que j'appelle savoir paver son chemin. Ah! si chaque ministre avoit fait ainsi son devoir......! Mais ne parlons que de l'avenir.

» S'il s'agit d'une association pour soutenir les détenus (par parenthèse, nous en avons reçu le plan et nos frères l'approuvent fort, mais les souscriptions ne viennent pas), ne voyez-vous pas que cette association étant formée par nous, les ultras vont tout d'abord l'ériger en révolte. On commentera votre texte, votre réglement : peut-être sont-ils acerbes; je n'en sais rien: mais enfin, les plus honnêtes gens du monde, car vous l'êtes; vont avoir maille à partir avec le procureur général: voilà du scandale, et songez-y bien, le scandale n'est pas pour nous aujourd'hui. Que deviez-vous faire? les saint Vincent de Paule, mes frères, les saint Vincent de Paule. Il falloit un petit prospectus plein d'onction et de charité: il falloit parler de Dieu, de consolations, de confesseurs même, comme l'a si bien dit notre ami...... à la chambre des pairs; il falloit vous ériger en confrérie d'anges des prisons, vous associer à force de componction quelques âmes dévotes dont le nom auroit passé un vernis sur le vôtre, et, portant les trois vertus théologales en tête, vous auriez marché à la revolte sous la bannière de la foi, de l'espérance et de la charité.

» On dit qu'il existe quelque part à Paris un comité dont les séances sont appelées *le Jeu de l'Oie*. Je soupçonne qu'on se trompe, et que le vrai nom est *le Jeu de Lois*, parce qu'apparemment son occupation est de faire des lois par

jeu, ou de se faire un jeu des lois, peut-être tous les deux ensemble. Ces dignes patriotes, trouvant qu'il ne se fait pas assez de lois en France, en établissent une fabrique primaire : ils font des lois en *piquenique*: chacun apporte son plat; on le goûte, on l'approuve, on le contrôle, et ainsi se prépare dans le silence (car j'imagine qu'on y fait moins de bruit qu'à la chambre) un code révolutionnaire prêt à éclore au moment opportun. C'est très-bien, et j'approuve cette méthode; mais l'essentiel est aujourd'hui que ces lois, indubitablement parfaites au fond, n'aillent pas pécher par la forme. Enveloppez-les donc bien d'adages philanthropiques, chrétiens même, puisque c'est la mode. Que dis-je? risquez-y le nom de Dieu, oui, de Dieu : et pourquoi pas comme autre chose? au moins cela sera nouveau. Vous ne savez pas, vous autres politiques de salon, le mal que nous a fait ce bon O.. B.. avec sa loi athée; il a fait plus de conversions qu'un missionnaire. Si on minute par exemple une loi d'*habeas corpus*, glissez deux pages de charité tendre pour les détenus : soignez leur lit, leur dîner, leur appartement; faites au crime une prison de plaisance, qui donne appétit d'être coupable. Quant à la gendarmerie qui arrête l'innocence (car tout homme est innocent jusqu'au jugement, et encore.....), soyez sévère contre elle, afin qu'elle y regarde à deux fois, si quelque pauvre diable a assassiné son père. Daubez sur les juges, régentez les gens du Roi; dogmatisez les jurés; faites trembler la justice et dorlotez bien le justicié. Quant à la société, ce n'est pas pour elle qu'on fait la loi; et puis, soit dit entre nous seulement, les crimes deviennent si communs, que cela fait un état dans le monde qui mérite bien quelque égard. Un de nos amis a très-bien

dit que c'étoit une opinion comme une autre, et que toute opinion devoit être représentée : le principe est nerveux, mais l'application, l'application ! C'est trop vite ; les François n'emportent le bien qu'à la course ; rien ne dure ainsi :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.

Allez donc par ordre. On commence par les faux sermens, parce que cela est imperceptible. De là on s'élève aux banqueroutiers, puis aux voleurs ; de là aux empoisonneurs, aux assassins de grands chemins, et enfin aux régicides, qui alors sont représentés de plein droit, et tout le monde l'approuve, parce que le siècle s'est éclairé, et qu'il ne manque pas de lanternes.

» Je me résume ; et, comme nous sommes au temps des catéchismes politiques, je vais, quoique je ne sois qu'un pauvre chanoine marié, trancher de l'archevêque, en vous donnant, par numéros, les degrés de la science révolutionnaire, et la quintessence de cette grande théorie. Il suffira que vous ayez ce petit calepin dans le fond de votre chapeau, ou, par la suite, de votre bonnet, pour pouvoir révolutionner les yeux fermés. Notez bien que je pars de l'an de grâce 1816. En 93 c'étoit l'erreur (nous l'accordons encore). En 1815 c'étoit la terreur, il n'y avoit rien à faire.

N° 1. Louer le Roi d'abord, la Charte ensuite. Flatter les ministres, dénigrer les *ultras*, se faire contre eux les soutiens du trône.

N° 2. Confondre ensemble le Roi et la Charte, soutenir le ministère, briguer les places, tonner contre les royalistes, plaindre les exilés, gémir des missions, demander la liberté de la presse.

N° 3. Exalter la Charte, honorer le Roi, protéger les ministres, accaparer les administrations, vanter les amnistiés, réclamer les régicides, impri-

mer, faire l'opinion publique, *déblatérer* contre la terreur de 1815.

N° 4. Aimer la Charte, tolérer le Roi, menacer les ministres, entrer au ministère et au conseil, défaire l'armée du Roi, faire celle de la révolution, rappeler les régicides, exiger le renvoi des Suisses.

N° 5. Avoir la majorité dans l'assemblée, les ministères, l'armée, etc.; estimer la Charte, enchaîner la presse, achever de paver la route de la république. Le Roi..... pas encore.

N° 6. Reconduire les Bourbons à Gand, voiler la Charte, proclamer la république, régner, vociférer, exiler, confisquer, proscrire, emprisonner : liberté générale; grand jubilé.

» Voilà, chers citoyens, par quelles nuances un esprit méthodique s'élève à la perfection, au lieu de faire comme vous, qui sautez net par-dessus tous les degrés pour arriver au dernier. Prenez-y garde; vous gâterez la besogne. Il y faut de la prudence, car au train que vous allez, vous courez le risque d'avoir un supplément que voici :

N° 7. Après avoir exilé, confisqué, proscrit, se voir exilé, confisqué et proscrit à son tour, en qualité de républicain tiède ou d'infâme modéré.

N° 8. Voir un enfant de la révolution s'emparer de l'armée et du trône, subir le despotisme, vanter le knout, et se glisser par la petite porte dans son antichambre.

» Voilà le supplément. Mais je vous entends; c'est là votre moindre souci. Eh bien! parlons franchement, c'est aussi le moindre des miens; car, avec trente millions d'hommes, au temps où nous vivons, il ne faut pas compter beaucoup sur les républiques; c'est un malheur, mais les choses vont ainsi. Toute la question se réduit donc à ceci :

Lequel de vous doit être empereur?

car, pour en tirer du dehors, l'extraction devient

terriblement difficile : et puis, pourquoi ne pas travailler pour soi-même ? Je vois parmi vous beaucoup de matière impériale : choisissez donc ou tirez, et répondez net à ma question : *Lequel de vous doit être empereur* ?

» *P. S.* Je tremble d'une chose, c'est qu'avant d'arriver au n° 5, qui est le pivot de votre affaire, vous n'alliez faire capot dans le n° 4. Songez-y bien, ceci n'est plus 89 qui marchoit tout seul. Ici, rien ne va que par art ; c'est une tactique. Alors il ne falloit que des poumons ; aujourd'hui, il faut des talens, et vous ne montrez que de la voix. Prenez-y garde, le peuple souverain bâille et se dégoûte ; les royalistes grandissent, le ministère les appellera à son secours ; on vous ôtera des places, de l'armée : vous crierez ; on rira : vous vous démenerez ; on vous chansonnera : vous conspirerez ; on vous chassera..... Ah ! chers citoyens, ce n'est rien que cela ; de nobles cœurs ne sont pas à une avanie près ; mais voir ce maudit drapeau blanc cramponné à jamais sur le dôme des Tuileries, ces maudits royalistes reconnus pour colonnes du trône, les missionnaires prêcher, la messe durer, nos paysans aller à confesse, et cette belle république de France abandonnée sans pitié à la merci de Dieu et du Roi....! Mon imagination se trouble, et je n'ai pas la force de supporter cette funeste image. Adieu. Soyez prudens : ne criez plus. Sauvez la France.

P....

Ex-chanoine de la collégiale de....
Ex-président du club des sans-culottes de....
Ex-chambellan de S. M. l'Empereur et Roi.

LETTRE SUR PARIS. (Mai 1820)

Toutes choses à Paris sont tellement mobiles, les pensées, les affections y sont si fugitives, les opinions, pour ainsi dire, y POSENT si peu de temps que le peintre n'a qu'un instant pour les saisir.

Pendant quelques jours, la pétition de M. Madier Montjau a eu la vogue, il n'étoit question que du gouvernement occulte, et cette heureuse invention qui devait expliquer tout le passé promettoit aussi de nous donner la clef du présent, et de tracer la route de l'avenir.

Mais on assure aujourd'hui, deux mai, que M. Manuel vient d'éclairer tout l'horizon par un nouveau fanal qui, malheureusement, n'a encore brillé que dans l'ombre d'un comité secret. Les journaux, réduits par la censure au régime légal, ne pouvant, suivant la loi de 1819, parler d'une séance secrète sans l'autorisation de la chambre, ne nous ont point dit quel était l'objet de cette proposition si féconde. Ne sachant donc ce qu'elle a pu changer à l'état des choses, nous supposerons que l'ordre du jour, dans l'opinion générale, est encore le pouvoir occulte. En politique, aussi bien que dans les sciences, il faut se presser de parler des découvertes, ou courir le risque de ne s'en occuper que lorsque de nouvelles lumières auront appris qu'elles n'étoient que des sottises.

La vaillance des Français n'a jamais été mise en question; et c'est parce qu'elle est incontestable, qu'on est toujours surpris de voir combien la peur

a de part aux agitations de ce peuple si renommé par son courage. Non seulement elle se mêle à beaucoup de déterminations, mais elle entre comme élément dans la plupart des opinions les plus fortement prononcées. Ainsi, pour un grand nombre de personnes, l'amour de l'ordre, l'attachement à la monarchie, ont pris leur source dans les craintes qu'inspire la possibilité d'une nouvelle révolution : pour beaucoup d'autres, l'attachement aux idées libérales, la défiance du pouvoir et le zèle des libertés publiques, sont nés de certaines positions que pourroit déranger un système légal de liberté religieuse et monarchique. Ces deux frayeurs, toujours placées en présence l'une de l'autre, se combattent comme il convient à la peur, en se cachant sous les couleurs d'affections plus généreuses. Mais elles se connoissent réciproquement, et savent très-bien se distinguer sous les voiles dont elles s'enveloppent.

Ainsi, quand le parti qui a peur de l'ordre, longtemps caressé par un homme qui craignoit à la fois et la monarchie et la liberté, a poussé assez loin ses succès et ses prétentions pour épouvanter ceux mêmes qui le favorisoient, il n'a pas été surpris de voir tout ce qui a peur de la révolution se réunir contre lui. C'étoit l'effet naturel des situations données, il n'avoit ni le droit ni le moyen de blâmer cette résistance déjà bien tardive. Mais pour la rendre condamnable, il a trouvé commode d'y supposer des motifs et des moyens pris hors des règles du combat.

La défense de la Charte, qu'il avoit embrassée contre le premier projet de la loi relative aux élections, lui échappoit par le nouveau projet qui ne portoit à la Charte aucune atteinte. Un nouveau ministère apportoit ce dernier projet, et le parti n'avoit aucun prétexte pour regretter le

ministre qui en présentant l'autre avait donné lieu à toutes ses plaintes. Mais ce dernier ne s'étoit pas retiré de lui-même; il avoit cédé à une influence quelconque : il devoit avoir quelques amis, laisser quelques regrets. On pouvoit, sans même faire son éloge, blâmer les procédés qui avoient concouru à l'éloigner. Il y avoit bien quelque difficulté à supposer qu'une détermination appartenant toute au pouvoir n'avoit pas été un acte pur et plein de sa volonté; mais en l'insultant au fond, on se donnoit l'air de le plaindre, et presque de le protéger. On s'ouvroit ainsi un beau champ pour blâmer, sans l'offenser, tout ce qu'on voudroit critiquer dans sa conduite. On alloit, par pur intérêt pour sa gloire et son autorité, lui faire voir que tout ce qu'il avoit fait depuis cinq ans étoit absurde ou perfide; mais que c'étoit l'œuvre de cette même influence qui venoit d'écarter de lui l'homme par lequel toutes ces choses avoient paru s'opérer.

Cependant il ne convenoit pas que les résultats fussent trop visibles : il parut bon de les envelopper de quelques faits particuliers qui, ne semblant pas appartenir au but, ne fissent que le laisser apercevoir. Les affaires de Nîmes offroient à cet égard tout ce qu'on pouvoit désirer. Rien n'en est bien connu; tout s'y prête aux exagérations, aux déclamations; et là où tout est contesté, il n'y a rien qu'on ne puisse supposer. On croyoit savoir qu'en d'autres temps quelques personnes de Paris correspondoient avec les hommes de ces contrées les plus fortement engagés dans les divisions qui depuis deux ou trois siècles y sont comme endémiques. Il étoit facile de supposer que deux lettres de ce genre auroient été interceptées; elles contiendroient ce qui conviendroit au projet; on ne pourroit à la vérité prouver qu'elles eussent été écrites

par ceux à qui on les attribueroit; mais il ne seroit pas moins difficile à ceux-ci de prouver qu'ils ne les eussent pas faites. En accuser vaguement tout le parti c'étoit, peut-être, ne pas donner assez de corps à la supposition. Désigner précisément l'auteur, étoit s'exposer à quelque plainte judiciaire. Mais on obvioit à tout en précisant assez pour faire reconnoître, et trop peu pour donner lieu à se plaindre. On pouvoit même, en dirigeant cette indication sur quelqu'un qui fût connu pour avoir des liaisons avec les amis du projet, éloigner toute idée de concert, et fournir à ceux qui soutiendroient la découverte, une belle occasion de se montrer généreux en défendant en même temps et l'accusation et l'accusé.

D'un tel plan la conception étoit tout; et probablement elle a dû être bien concertée. Il ne paroît pas qu'on ait donné à l'exécution autant de soin. Les prétendues circulaires n'étoient sans doute que le prétexte, que l'occasion de la diatribe qu'on a habillée en pétition; mais encore falloit-il donner à ces pièces qu'on ne montrait pas quelques formes analogues à l'origine qu'on leur supposoit, prêter à leur auteur quelque bon sens, quelque habitude d'écrire, quelque connoissance des choses et des circonstances, mais rien de tout cela n'a été fait. Que sait-on? Cela a peut-être été essayé; peut-être a-t-on échoué; peut-être a-t-on fait en plusieurs façons ce singulier thême. Le temps pressoit; et la besogne la mieux faite ne sera pas arrivée la première au point où elle devoit avoir été vue : *Habent sua fata libelli!* Enfin telle qu'il a pu l'arranger, l'œuvre de M. Madier-Montjau est devenue pour quelques jours l'arme féconde d'un parti à qui tous instrumens sont bons, et qui ne paroît pas même s'être douté que celui-ci étoit moins propre à nuire à ceux qu'il menace,

qu'à ceux qui l'ont forgé. Sans parler ici de l'auteur de la pétition qui pourra bien produire des circulaires de sa façon, mais qui ne pourra jamais ni les faire reconnoître comme l'ouvrage d'autrui, ni se justifier de ne pas les avoir, aussitôt qu'il les a connues, dénoncées au ministère public de la cour dont il fait partie ; sans insister sur la honte éternelle dont se sera couvert, en cette occasion, un magistrat qui passoit pour un homme estimable, honte à laquelle il ne peut échapper qu'en aimant mieux se reconnoître pour dupe que de s'avouer pour l'instrument d'une intrigue, n'est-il pas évident que cette chimère d'un pouvoir occulte s'évanouit aux premiers regards dont on veut bien l'honorer ?

Est-ce donc la puissance secrète d'un parti royaliste qui depuis quatre ans a tenu constamment en minorité les amis du système monarchique ? Est-ce un pouvoir royaliste qui a fait destituer tous les fonctionnaires avoués par les royalistes; qui a fait jeter dans les cachots un officier général dévoué à cette même cause, comme accusé de conspiration royaliste ? Est-ce un pouvoir royaliste qui a fait faire de telles concessions, proposé de telles lois, pris de telles mesures, amené de telles circonstances qu'il ne faut rien moins aujourd'hui que l'union et le dévouement de tous les gens de bien pour sauver la monarchie ?

Personne assurément ne croira ces choses, et comme ceux-là qui les disent ont trop de sens et d'esprit pour les croire, il faut bien supposer qu'il se mêle à leurs pensées autre chose que de la conviction. Quoi qu'en disent ceux qui prétendent s'emparer de la Charte comme de leur propriété exclusive, quoi que protestent ceux qui se disent amis de la monarchie en appelant à grands cris les institutions et les mesures les plus propres à

la détruire, ils ont peur de la monarchie effective, de la monarchie de la Charte, de la monarchie réelle et régulière; ils ont peur de ce sentiment universel et vraiment national qui réunit aujourd'hui sous les mêmes bannières tout ce qui veut une religion, un Roi et une société paisible. Ce sentiment, il faut bien le leur dire, est aussi fortement empreint de l'horreur qu'inspirent les menaces, les présages, et presque les apparences d'une révolution nouvelle. Cette impression, devenue générale parmi les particuliers comme parmi les hommes publics, est elle-même le pouvoir secret dont se plaint le parti libéral. C'est elle qu'il recontre partout pour arrêter ses invasions, pour démentir ses allégations, pour déjouer ses intrigues et braver ses injures. Qu'il se persuade enfin que pour détester et vouloir repousser toute révolution nouvelle, il n'est besoin d'être ni grand, ni prince, ni féodal, ni oligarque, ni même baron, préfet, conseiller ou percepteur : il suffit, pour cela d'être François, d'avoir vécu, d'avoir vu, et d'avoir pris la ferme résolution de ne se ranger ni parmi les victimes, ni parmi les bourreaux.

LE DÉFENSEUR.

De la Révolution et des Révolutionnaires.

Le nom de libéral signifie, surtout aujourd'hui, ami de la révolution; et en effet, la révolution a été si libérale, que ce nom doit s'unir à jamais au sien. Libéral et révolutionnaire resteront toujours synonymes.

Rappelons toutes les libéralités de la révolution.

Libéralités envers le Roi. — 5 et 6 octobre,

20 juin, 10 août, déchéance, mort violente.

Envers le clergé.—Spoliation, massacre, déportation.

Envers la noblesse. — Confiscation de tous ses biens, massacre, bannissement, etc.

Envers la nation françoise. — Guerre avec l'Europe, Buonaparte, invasion.

Envers l'Europe. — Guerre pendant vingt ans.

Envers le monde. — Révolution partout.

Niez après cela qu'un révolutionnaire ne doive s'appeler libéral.

Les Espagnols, disoient nos révolutionnaires il y a quelques mois, sont un peuple ignorant, superstitieux, fanatique, livré à une paresse invincible, une nation faite par des moines. Aujourd'hui, les Espagnols, suivant nos révolutionnaires, sont la grande, l'héroïque, la patiente, la libérale nation.

Quoi! ce peuple fait par des moines? Que s'est-il donc passé en Espagne? — Une partie de l'armée et du peuple s'est révoltée contre son Roi. — L'Espagne est à la hauteur des lumières du siècle!

Nos révolutionnaires commencent à parler de la France esclave. Auroient-ils perdu l'espoir d'une révolte?

E.

MÉLANGES.

Le *Courrier françois* fait savoir au public « qu'il » existe à Paris une *espèce* de journal hebdomadaire, s'intitulant *le Défenseur*, lequel est parve-

» nu à son cinquième numéro sans trahir *l'inco-*
» *gnito.* » Il ajoute « que ce journal, dans sa *mo-*
» *deste obscurité*, l'honore, lui *Courrier*, d'une
» attention particulière ; et que cependant *il l'i-*
» *gnoreroit encore*, si une personne qui *lui veut*
» *du bien* ne lui avoit fait connoître l'existence
» dudit journal, en le faisant *passer sous ses*
» *yeux.* » Et c'est le *Courrier françois*, si célèbre
par ses *six abonnés*, qui parle de ce ton! *Risum*
teneatis..... c'est le *Courrier* qui ose prendre
ces airs superbes et méprisans!.... *Quid domini*
facient?.... On est forcé d'avouer que les malices
de cet honnête *Courrier* valent bien ses naïvetés.

Toutefois, malgré notre *modeste obscurité*, il semble s'indigner qu'un journal *religieux* (il a soin de souligner ce mot) se permette de l'attaquer ainsi, essayant de nous faire entrevoir, dans son petit raisonnement, que notre religion, dont il se *moque*, doit nous imposer la loi de ne point nous *moquer* de lui. Il seroit en effet assez commode que nous voulussions bien nous livrer sans *défense* à la générosité, à la tolérance, à la sensible humanité de semblables apôtres de la douce *philosophie.* C'est ainsi que ces courageux ennemis aiment à nous avoir entre leurs mains, et la révolution a prouvé qu'alors ils ne savent point abuser de leur facile victoire.

Dans le siècle dernier, on disoit les *honnêtetés philosophiques*; et elles ont été long-temps fameuses : dans celui-ci, on pourroit hasarder de dire les *véracités libérales*; et elles ne mériteroient pas une moindre célébrité. Voici, en ce genre, un trait nouveau du *Constitutionnel*, qu'autrefois l'on eût appelé le dernier degré de l'effronterie; aujourd'hui que les mœurs se sont fort adoucies, on lui donnera le nom que l'on voudra, et nous nous abstiendrons de le qualifier.

En citant quelques passages du *Petit carême* de Massillon, ce journal les avoit présentés comme une preuve de la hardiesse *patriotique* du prédicateur qui avoit osé les faire entendre à un roi tel que Louis XIV. *L'Ami de la religion et du roi*, journal *religieux*, se permit de faire observer aux citoyens qui rédigent le *Constitutionnel*, qu'ils faisoient là une prodigieuse bévue, et que le *Petit carême* avoit été fait pour Louis XV enfant, par conséquent prêché devant lui. Pensez-vous que messieurs du *Constitutionnel* aient été embarrassés de répondre? Point du tout : « Quoi, disent-ils, » le *prétendu* ami *de la religion et du roi* nous » accuse d'anachronisme, parce que nous avons » soutenu que Massillon *avoit prêché*....... devant » Louis XIV? » (On voit qu'après le mot *prêché*, ils suppriment bravement ceux-ci : *le Petit carême.*) « Qu'il aille, ce docteur, apprendre ce » qui en est, des enfans qui suivent les catéchismes » de Saint-Sulpice, etc., etc. » Ceci ne seroit que pitoyable; mais quand on pense que ces mêmes hommes, surmontant cette répugnance naturelle et presque invincible que la conscience éprouve pour tout ce qui est évidemment contraire à la vérité, et triomphant de ce besoin que les plus abandonnés ont encore de conserver un reste d'estime de soi-même, mentent ainsi tous les jours et plusieurs fois par jour, à la face du soleil, aussi follement, avec le même excès d'audace, sûrs cependant d'être, tous les jours et plusieurs fois par jour, démentis honteusement, confondus avec ignominie, on s'étonne qu'il soit possible de descendre aussi bas, même lorsqu'il s'agit de servir à la fois l'intérêt personnel et l'intérêt d'un parti.

Quelques détails sur la bataille de Weissembourg.

Dans les Annales des guerres de la révolution on n'a pas bien rapporté la bataille de Weissembourg. Voici des détails dont nous garantissons la fidélité.

« On devoit tourner les lignes de Weissembourg par la montagne avant de les attaquer de front. Les Prussiens et les Autrichiens marchoient en avant. Le prince de Waldek étoit allé prendre dans le Brisgaw le commandement des troupes qui devoient passer le Rhin. Pendant les premiers jours d'octobre on fut sur le point de s'emparer de Landau, il y eut quelques escarmouches; le 12 on entendit une canonnade très-vive dans la montagne; on jugea que les Prussiens étoient arrivés, et le général Wurmser fit ses dispositions.

(Le 13.) L'armée fut partagée en sept colonnes, la première, sous les ordres de M. le prince de Condé, devoit attaquer la montagne. Les autres colonnes devoient canonner le camp retranché près d'Haflel, chasser l'ennemi du Bienenwald, s'emparer de son camp, et tenir en échec la forteresse de Lauterbourg, passer la Lauter et attaquer les lignes par derrière du côté de Weissembourg, s'emparer de Settz et pénétrer sur les hauteurs de Mottero. Le corps d'armée devoit ensuite se réunir et continuer l'attaque sur Weissembourg et le Guisberg. C'étoit pour faciliter le succès de ces opérations qu'on étoit convenu avec le duc de Brunswick qu'il attaqueroit trois jours auparavant dans les montagnes, et que le 13, jour de l'attaque, il pénétreroit jusqu'à Werth. Le baron de Stein, commandant les troupes du cercle de Souabe, devoit

faire le même jour des démonstrations très-vives sur la rive droite du Rhin.

L'armée se mit en marche à une heure du matin. L'ordre étoit de ne point charger les fusils, d'enlever les redoutes à la baïonnette et de ne point faire de prisonniers. Jamais opération n'a été mieux conçue ni plus brillamment exécutée. L'accord le plus parfait régna partout. Les préparatifs étoient imposans, le train d'artillerie immense, le nombre des combattans considérable. A quatre heures et demie, l'attaque commença de tous les côtés. Il faisoit un brouillard épais; on avoit donné pour se reconnoître le mot de ralliement *Maria-Theresia.*

La résistance fut très-vive sur tous les points. Les braves grenadiers de Mirabeau franchissoient tous les obstacles au cri de *vive le roi.* Les colonnes avançoient de tous côtés et l'ennemi succomboit partout. Quatre colonnes arrivèrent en même-temps sur la hauteur. Les armées étoient en présence séparées par la Lauter. L'air retentissoit partout des cris de *Vive l'empereur! vive Marie-Thérèse! vive le roi!* Le prince de Condé dit qu'il n'avoit jamais vu une plus belle bataille. Les hauteurs de Weissembourg étoient évacuées : l'armée républicaine étoit retirée sur le Guisberg, d'où elle faisoit un feu très-vif. Le général Wurmser fit canonner la ville de Weissembourg pendant que les Mirabeau l'escaladoient d'un autre côté. Bientôt l'ennemi, chassé des lignes et retranchemens de Weissembourg et de Lauterbourg, prit la fuite vers Haguenau dans le plus grand désordre. Sans le silence de la cinquième colonne qui ne fit rien dire au prince de Waldeck, il n'auroit pas repassé le Rhin avec une partie de son corps et auroit coupé la retraite de l'ennemi sur le Fort-Louis

Voici le résultat de cette journée.

8000 républicains tués ou blessés, 33 pièces de

canon, 14 drapeaux, 800 prisonniers, 27 redoutes, 2 villes, les lignes. La force de ces lignes est inimaginable. Chaque quart de lieue on trouve une position nouvelle et plus formidable. Le succès de la journée eût été complet, si le duc de Brunswick étoit arrivé le 15 à Werth. On marcha sur Haguenau qu'on prit. On attaqua ensuite le Fort-Louis qui se rendit. Le 2 décembre les républicains attaquèrent à dix heures du matin et parvinrent à s'emparer du village. M. le prince de Condé, sans perdre de temps, fit avancer le 1er bataillon, et dit en marchant à sa tête: «Allons, mes amis, à la baïonnette. *Vive le roi!*» Il envoya ordre en même temps à son fils de charger avec la cavalerie noble la batterie qui tiroit sur Bersteim. L'infanterie, conduite par M. le prince de Condé, marcha sur le village qui fut emporté. M. le duc de Bourbon, pendant ce temps, chargea la batterie de Keffendorf. Il reçut un coup de sabre sur la main. On continua la charge, et la batterie de quatre pièces de canon fut enlevée. M. le duc d'Enghien arriva le premier sur un canon, et reçut deux coups de baïonnette dans sa redingotte. M. de Wurmser dit au prince de Condé après l'affaire : « Quoi ! Monseigneur, trois Bourbons à la fois. Vous vouliez donc en un seul jour éteindre votre branche. » C'est dans cette affaire que M. de Barras eut les deux jambes coupées, et qu'il dit à un soldat blessé qui étoit dans la même charrette que lui et qui poussoit de grands cris : « Tu souffres pour ton Dieu et pour ton roi : ton Dieu est mort sur une croix, ton roi sur un échafaud, et tu te plains. Celui qui te parle ainsi n'a plus qu'un instant à vivre. » Et en même temps il souleva le manteau qui le couvroit. Il avoit les deux jambes emportées.

R.



LE DÉFENSEUR.

DE LA PAROLE DANS LES ASSEMBLÉES.

Dans un Etat régulier (toute hypothèse sur l'Etat le suppose tel), le meilleur gouvernement sera celui où on fera le moins de lois, et l'asssemblée la plus sage, celle où l'on fera le moins de discours. La représentation imposera donc des formes à la parole, et lui assignera des limites dans son enceinte; mais elle opérera en elle même des subdivisions où la parole pourra jouir sans danger d'une liberté plus vaste dans un cercle plus étroit, et ce qui s'en dépensera dans ces comités, viendra en économie au profit du repos de l'assemblée.

Il y a en effet un milieu sage, non entre toutes choses, mais entre toutes choses extrêmes (différence dont on calcule trop peu l'étendue); il y a un milieu sage, peut-être plus facile à trouver de nos jours où l'expérience l'indique, parce qu'on y a connu les extrêmes, que dans les temps calmes où les extrêmes, et par conséquent leurs milieux, ne se montrent qu'en théorie.

Deux exemples comtemporains s'offrent à nous comme des phares pour signaler ces écueils opposés. Le premier est celui de l'assemblée nationale de France, où la parole appartenoit non-seulement au premier occupant, c'est-à-dire au plus

fort, sans rang, sans ordre et sans frein, mais encore aux spectateurs, avec un degré d'audace qui transportoit le sénat dans les galeries, et apprit à calculer, le compas à la main, jusqu'où le sort d'un empire pouvoit dépendre de la longueur d'une banquette, et à quelle mesure une tribune pouvoit s'étendre sans compromettre l'ordre de la législation.

Le second fut le corps dit législatif, espèce de pyramide d'Egypte, où les restes des Pharaons populaires étoient rangés dans un silence éternel.

Ces deux institutions furent admirablement calculées dans leurs buts respectifs. L'une pour établir le despotisme de la foule, et l'autre pour établir celui d'un seul homme; toutes deux remplissant leurs fonctions préfixes dans l'Etat; dans la première, des furieux organes de ses crimes; dans la seconde, des muets instrumens de son supplice; toutes deux conséquentes à leur institution, puisqu'elles atteignirent leur but.

Il est sans doute moins facile d'être conséquent dans les milieux que dans les extrêmes. Tout permettre et tout affranchir, tout défendre et tout enchaîner, ce sont des choses simples au conseil, faciles à la force, et il n'y faut pas de hauts calculs de sagesse.

Mais admettre la liberté avec ses limites, la force qui aspire avec la force qui réprime, prendre un vrai milieu enfin, et, ce qui est plus embarrassant, y fondre les extrêmes, c'est le centre douteux dont on n'approche que plus ou moins. Or ce qu'on fait à cet égard dans un temps sage pour toutes les choses publiques, on le fait aussi pour la parole publique, qui est non-seulement le tribunal dont elles relèvent, mais encore la source dont elles émanent.

La parole sera d'autant plus influente que l'auditoire sera plus nombreux. On persuade plus aisé-

ment cent personnes qu'une, et sans y chercher des attractions mystérieuses, la raison en est simple et parle de soi. L'homme qui parle est actif; celui qui écoute est passif. Sont-ils un contre un, la lutte est égale, et son résultat nul si l'auditeur n'est pas persuadé; mais dans deux auditeurs l'orateur aura une chance de plus; s'il en gagne un, les voilà deux contre un seul, et la victoire est assurée: cette chance s'étend de plus en plus à mesure que le nombre des auditeurs augmente.

La parole doit donc être plus circonscrite à mesure que l'assemblée l'est moins. Nous la voudrions presque muette là où elle pourroit s'adresser à tous.

Il existe, il est vrai, et peut-être pour le châtiment et l'épreuve des temps modernes, des moyens de répandre la parole d'un seul homme au large et au loin, et de lui donner tout un peuple pour auditoire; mais ils entrent dans des considérations plus générales sur la parole publique, qui sortiroient des bornes de notre sujet, et que nous nous réservons d'examiner ailleurs.

La parole sera aussi d'autant plus influente qu'elle se fera entendre dans des temps plus agités; car ces temps fournissent à la fois une plus grande variété de conceptions et plus d'inclination à les saisir comme à les quitter. Dans les assemblées, la mobilité peut suppléer au nombre en multipliant les hommes par leurs opinions. D'ailleurs c'est précisément dans les temps où les auditeurs seront plus foibles à la défense que les orateurs seront plus forts à l'attaque. Alors les orateurs, prenant leurs idées dans un cercle plus vaste et par un choix moins sévère, manieront, par cela même, des armes plus redoutables. Alors encore ces armes, mal séantes aux mains des hommes sensés, seront toutes dans celles des hommes ex-

trêmes; en sorte qu'à des athlètes vigoureux se joindront des armes terribles et exclusives.

De là naissent, dans ces temps, les miracles et aussi les ravages de l'éloquence; car cette noble puissance, considérée dans son rôle politique, avouons-le avec franchise, n'est réellement une puissance que là où elle commence à nuire, et ses ruines naissent avec son empire. Nous lisons avec délices les grands orateurs de l'antiquité; mais, en sentant combien nous sommes heureux de les lire, sentons-nous assez combien nous sommes heureux de ne les pas entendre? *C'est là où les choses ont été en perpétuelle tempête qu'ont afflué les orateurs*, dit Montaigne, et ce pays est à coup sûr heureux et paisible où l'éloquence se tient à la chaire et au barreau, et ne monte pas jusqu'à la tribune : il fera l'ennui de l'histoire, mais il fera le bonheur de la famille.

Que doit-on en conclure? Que la parole doit être réprimée en proportion de l'agitation des temps. Mais ici, où nous ne raisonnons plus dans l'hypothèse d'un Etat réglé, le sol nous échappe; la théorie seule nous reste, et l'agitation des temps, qui exige en droit l'esclavage de la parole, établit en fait sa liberté.

On devra donc compter sur peu d'éloquence dans une assemblée paisible, et, loin de s'en plaindre et de déplorer ce que les talens y perdent, il faudra s'en réjouir et considérer ce que l'Etat y gagne.

Que demande en effet le bien public dans une pareille assemblée? Une discussion froide et raisonnée des intérêts de l'Etat. Qu'ont à faire dans ce haut intérêt les inflexions de la voix, l'expression du visage, l'empire des gestes et les tours oratoires? Un tel parleur est un homme à couronner au théâtre, mais à noyer dans une république : s'il

est Démosthène, qu'il parle au Pnyx, et qu'il perde ou sauve la patrie.

Sans doute nous n'établissons rien d'absolu que les principes : la lettre tranche; mais l'esprit nuance, et nous ne sommes pas assez géométriquement exclusifs pour bannir des exceptions mesurées; mais certes, entre cette élocution brillante qui donne force de raison à des idées spécieuses, qui séduit par la rhétorique, qui frappe par les images, parle aux passions et entraîne par le feu du discours, entre cette élocution et la diction pesante et monotone qui développe longuement une raison simple et méthodique, nous n'hésitons pas à préférer la dernière, et nous fuyons le plaisir qui aveugle pour embrasser l'ennui qui éclaire.

On a dit que c'étoit un grand art de savoir s'ennuyer : cette sentence peut n'être pas vraie partout; mais elle l'est à coup sûr dans une assemblée politique. Comme on n'y est pas pour son plaisir, on doit s'y armer de rigueur contre soi-même, et il faudroit presque prendre en défiance tout ce qui l'y excite. L'homme public doit s'y résigner d'avance à l'ennui, qui n'est pas toujours l'escorte des choses sérieuses, mais qui s'y rencontre plus souvent qu'ailleurs; et, à tout prendre, il est bien moins mortel que dans les choses frivoles, en ce qu'au moins il est prévu, qu'on ne vous trompe pas, et qu'on vous donne l'ennui pour de l'ennui, et non pour de l'amusement.

Il est des nations légères qui se sentent plus déroutées que d'autres quand elles se trouvent appelées à des choses graves, surtout si les hommes chargés de les discuter n'en ont pas, par état, pris cette longue habitude qui fait d'eux une nation à part, et les purge de la légèreté originelle.

C'est parmi ces nations une insupportable corvée que l'ennui; et la raison, sous une forme nue

et pesante, perd trop souvent près d'elle son privilége de raison.

La raison cependant fait rarement, et non sans péril, le sacrifice de ses formes naturelles. C'est donc aux hommes destinés à l'entendre de se réformer eux-mêmes, et d'accepter d'avance le poids des chaînes qu'elle impose. C'est à eux d'entreprendre, par un esprit public utilement dirigé, de plier leur attention à la fatigue, et d'apprendre à dégager la sagesse du fond de la sécheresse des formes. Il lui importe de se forcer au silence, de bannir les interruptions, les *à parte*, les murmures, les cris, les applaudissemens, tous ces témoins d'une impatience dont la ruse ou la folie sauront trop tôt abuser; enfin de s'élever sur les grandes et importantes questions à cette admirable faculté de patience que les Allemands portent aux choses les plus puériles, et où on achète par un peu d'ennui personnel une grande solidité générale.

Nous oserions même demander que l'homme à talent, au moment où il monte à la tribune, laissât sur son banc tous les prestiges de l'éloquence, fît le sacrifice de ses triomphes, et ne gardant de son génie que la profondeur et la justesse des idées en rejetât les décorations, comme un auxiliaire indigne de sa cause et une séduction dangereuse à son auditoire.

La même considération nous feroit, contre l'opinion commune, préférer dans la tribune le discours lu ou récité les notes à la main, comme un gage visible de son élaboration, au discours débité de mémoire, et surtout au discours improvisé.

Le discours lu ou récité occupe physiquement le corps, absorbe matériellement une partie de l'attention de l'orateur, et lui interdit les mouvemens étrangers.

Le discours débité lui en laisse davantage, mais

toutefois il l'occupe de sa mémoire, et en même temps le renferme dans le cercle qu'elle lui trace.

Mais le discours improvisé l'affranchit de toutes les entraves, lui livre tous les prestiges. Au physique, il dispose de l'empire des gestes et des intonations : au moral, il se développe à sa volonté, sans autre guide que son inspiration ; et à tant d'armes dans un être raisonnable pour égarer la raison d'autrui, il faut ajouter que son propre essor l'egare lui-même, de manière qu'il peut plus facilement cesser en parlant d'être homme raisonnable, si toutefois ce mal n'est pas fait d'avance, et s'il n'est pas vrai de dire que ce même enthousiasme, d'où naît une éloquence exaltée, naît rarement lui-même d'un esprit sage.

Nous sommes loin toutefois de nier qu'en certains cas le discours improvisé ne soit utile et même nécessaire. Il le devient quand la discussion et le développement d'une question font jaillir à l'improviste de nouvelles idées; ou bien quand une erreur, un sophisme, une fausse allégation pourroit égarer les esprits, et qu'il importe de les réfuter avant qu'elles aient pris racine dans l'assemblée.

Le discours improvisé seroit donc toléré, pourvu qu'il fût court, nécessaire, et *ad hoc*, et qu'il vînt au secours ou à l'attaque d'une question, au lieu d'en entamer une nouvelle.

La même considération fait sentir la nécessité d'une exception qui laisse à un membre la faculté d'obtenir dans un cas urgent la faculté de parler hors de son rang d'inscription. Sans cela, le discours prémédité que l'ordre du tableau fait succéder à une opinion erronée, n'en contenant pas la réfutation, laisseroit aux idées fausses le temps de prendre pied dans l'assemblée.

Cet ordre même qui règle la parole par un rang d'inscription, cet ordre matériel en même temps

qu'il est indispensable dans sa règle, n'est pas sans inconvénient dans ses effets. Là où il est admis, on ne lutte plus, il est vrai, pour parler, mais pour en obtenir le droit. L'inscription est un prix qui se gagne à la course. Le vieux, le sage, l'attentif, celui qui est plus occupé d'écouter que de parler, vient à pas lents prendre le trentième billet; l'ingambe emporte le premier. La jeunesse a tous les moyens de parler, la sagesse toutes les chances pour se taire, et Cicéron boiteux seroit inconnu dans une assemblée ainsi réglée. Ce petit abus peut engendrer de graves inconvéniens. Le temps et l'expérience peuvent amener des moyens de le rectifier, comme ils peuvent aussi amener un empressement moins général à parler, et une plus grande disposition à entendre.

Nous avons examiné ce qui touche à la parole et à l'orateur, quant au fond, et par rapport aux sujets qu'elle traite. On pourroit en dire aussi beaucoup sur les formes qu'elle affecte, la façon dont elle s'échange entre les membres d'une chambre, enfin, en quelque sorte, l'étiquette de la discussion. Ce ne sont point aux esprits justes des considérations puériles, et les choses ne sont pas superficielles par cela qu'elles règlent des superficies.

Il y a une science d'égards et d'urbanité, une mesure de politesse sociale qui étend son empire aussi légitimement sur les relations civiles et politiques qu'ailleurs. Les hommes graves et publics se respectent toujours eux-mêmes. Quand ce n'est pas dans leur caractère personnel, c'est au moins dans leur caractère public. Or on ne respecte point un caractère en soi sans le respecter dans les autres. Il en résulte une bienséance de corps, où l'accord extérieur préserve l'harmonie intérieure, et l'hostilité se tempère par la courtoisie.

Ainsi, là où la modestie manque dans le cœur,

elle devra régner dans les paroles ; car si vous discutez une question, vous ne parlez ni à un parti ni à un autre, mais à la chambre. Défiez-vous donc ; car c'est une opinion devant des juges. Si vous attaquez ou réfutez, c'est opinion contre opinion ; défiez-vous encore ; car il est reçu qu'en droit on ne préjuge pas pour soi-même, et qu'en courtoisie on préjuge pour les autres.

Nous craindrons donc de nous arroger un ton altier, une attitude dédaigneuse, un tour ironique, un discours magistral. Contre un seul, ce seroit manque d'éducation ou de bienséance ; contre une assemblée, ce seroit crime ou démence ; et dussions-nous avoir raison au fond, dût-il y aller du salut de l'Etat, la vertu de provoquer le bien général n'absoudroit pas le scandale d'insulter la majesté publique.

Que dire de l'emploi du ridicule et de la plaisanterie? La dignité d'un sénat est blessée quand le sourire approche des choses graves. L'esprit se révolteroit, en voyant des choses si légères s'introduire dans une assemblée de magistrats : comment les concevoir dans une assemblée de législateurs! Dans une si sainte lice les armes courtoises sont seules admises, et celui qui attaque avec le sarcasme ou l'ironie emploie le stilet ou la dague.

Un des plus grands services que les assemblées politiques pussent rendre au caractère d'une nation, ce seroit d'en exclure, comme idiome étranger, cette langue perfide et équivoque dont l'usage altère la sincérité du cœur par la duplicité de l'expression : alors le railleur, réduit à parler une langue morte, verroit sa plaisanterie gauchir contre le sang froid de l'auditoire, et tomber de tout son poids à terre. On ne reviendroit pas deux fois à une semblable épreuve.

Ceci n'est point une remarque superficielle ; la

plaisanterie, dans les choses graves, dénote un cœur étroit et flétri, exempt de ces nobles inspirations qui s'allient si bien aux fortes et sévères pensées, jaloux ou dédaigneux des autres, épris et glorieux de soi-même. Le peuple où ce vice bas et frivole domineroit feroit préjuger contre son caractère, et on pourroit affirmer qu'il y a peu de religion là où on rencontre beaucoup d'orgueil, et qu'il y a peu de solidité là où il se revêt de formes frivoles. Le ridicule a d'ailleurs cela de dangereux qu'il est ordinairement réduit à s'exercer sur la vertu; car le vice s'y offre rarement et le crime jamais.

A. DE FRÉNILLY.

Sur une brochure publiée par M. de Pradt, *et intitulée* : DE LA NOUVELLE RÉVOLUTION D'ESPAGNE.

BOILEAU se plaignoit de ce que sa muse ne pouvoit pas suivre Louis XIV dans ses conquêtes : celle de M. de Pradt est bien autrement expéditive. Il est vrai que la muse de Boileau vouloit rimer à tout, et que la muse de M. de Pradt ne rime à rien. Mais tandis que l'une s'arrête tout éperdue au pied des remparts de Doësbourg, l'autre escalade les Pyrénées, traverse l'Espagne en triomphe, met le Portugal sens dessus dessous; puis, d'un saut, franchit les mers, frappe du pied le Nouveau-Monde, l'embrase, et le lance tout fumant de libéralisme contre notre vieille Europe.

C'est merveille que de voir avec quelle supériorité majestueuse elle félicite d'abord les Espagnols sur la riche moisson de gloire et de bonheur qu'ils viennent de recueillir, et finit par leur tracer

la marche qu'ils doivent tenir pour consommer le grand œuvre si dignement commencé. « Par votre » entrée dans le *nouveau Monde* social, leur dit- » elle, vous vous êtes fait encore *plus de jaloux* » *parmi les peuples* que d'ennemis parmi les gou- » vernemens. L'admiration de l'univers vous dé- » dommagera de la disgrâce de quelques intéressés » au maintien de votre servitude passée ». Il y a bien quelque chose de peu gracieux pour les souverains de l'Europe dans cette *jalousie des peuples*; la muse de M. l'archevêque, si courtoise envers les masses qui préludent par des révoltes aux nobles jeux du libéralisme, est par fois un peu cavalière à l'égard des rois, et même à l'égard du pape : mais, depuis une cinquantaine d'années, les rois laissent apercevoir peu de susceptibilité sur ces petites choses-là, et il n'est pas toujours sage de se montrer plus sévère qu'ils ne le sont eux-mêmes : passons donc aux conseils que M. l'ancien archevêque donne à ses ouailles libérales.

La fièvre *indépendante*, dans son paroxisme, inspire par fois aux bienheureux dont elle travaille le cerveau des espiégleries que beaucoup de gens ne prennent pas toujours en bonne part. Déjà les bons libéraux d'Espagne ont poussé les choses un peu loin lorsqu'ils ont cloué un prètre à la place d'une affiche ; M. de Pradt s'efforce de les prémunir contre ces écarts d'un zèle trop ardent :

« Persuadez-vous bien, leur dit-il, que la li- » berté n'a que deux fondemens solides, la modé- » ration et la concorde. »

Jusque-là, ce ne seroit pas mal. Il faudroit pourtant ajouter qu'il n'y a de modération et de concorde que chez les peuples qui respectent l'ordre établi, qui se montrent soumis à l'autorité légitime, qui savent rendre, et non pas prendre à César ce qui appartient à César. Mais allons plus loin, et voyons

de quelle manière se termine le mandement politique de M. l'archevêque.

« Vous avez une loi, elle a reçu vos sermens »!.... Lecteur, vous croyez que ce qui va suivre est une invitation de s'en tenir à cette loi. Point du tout. « Revoyez-la pour qu'elle suffise à votre bonheur.... » Dans son état actuel, elle seroit un obstacle éternel à ce bonheur dont vous êtes si dignes. Votre » constitution ne peut plus vous convenir, parce » qu'elle vous reporte, vous, hommes du dix-neuvième siècle, *au moyen âge*, dont il est évident » qu'elle seroit le rappel ». — Quoi! la constitution des Cortès ne suffit pas! Elle reporteroit les Espagnols du dix-neuvième siècle au moyen âge! Bon Dieu, que vous faut-il donc, M. l'archevêque du dix-neuvième siècle?... Et puis les sermens, comme vous les traitez! S'il ne s'agissoit encore que de ceux qu'on prête aux rois! Cela ne compte pas, on le sait.... Mais une constitution octroyée au roi d'Espagne par le peuple souverain! une constitution enluminée des plus vives couleurs du bon temps! une constitution qui met le tuteur en tutelle, qui lui ôte jusqu'à la faculté de se marier sans le consentement de son pupille, qui ne lui laisse pas même la ressource des sommations respectueuses! Une vraie constitution d'amateur enfin!... Ah! Monseigneur, celle-là méritoit au moins six mois de fidélité. Qu'avez-vous à lui reprocher? Selon vous, *c'est la plus complète qui existe, tout s'y trouve*; vous citez, pour l'instruction de vos lecteurs, ces articles sublimes qui proclament le grand principe de la souveraineté du peuple, et vous vous écriez dans un saint enthousiasme : « En » voilà bien assez pour faire connoître la constitution, pour marquer la différence entre elle et » tant d'autres. Voilà des principes clairement » exprimés et fixés; voilà des questions abordées

» franchement et tranchées nettement.... Quel Es-
» pagnol *oseroit*, après cela, jeter dans la circula-
» tion des écrits tels que ceux qu'on ne rougit pas
» de publier encore en France contre ce qu'on ap-
» pelle *la souveraineté du peuple?* » Vous admirez ensuite cette disposition en vertu de laquelle le plus inconséquent, le plus fougueux, le plus ignorant ou le plus pervers de tous les hommes peut, *sans avoir besoin de licence, sans révision ou approbation antérieure à la publication, faire imprimer ou publier ses idées politiques :* vous la sanctionnez cette disposition, au risque de voir des milliers de gens honnêtes, mais foibles et crédules, entraînés dans les plus funestes erreurs, pour le bon plaisir d'un méchant écrivassier qui cherche sa fortune dans le produit du scandale, ou la jouissance des bêtes féroces dans le bouleversement et les angoisses de la société expirante. Vous applaudissez encore à cette faculté accordée au peuple de se choisir des législateurs imberbes, qui porteront à la tribune toute l'effervescence de leur faconde scolastique; ce qui feroit croire, soit dit en passant, que vous n'avez pas, jusqu'à ce jour, reconnu une différence bien sensible entre l'archevêque qui a parcouru la bonne moitié de sa carrière et le jeune abbé qui la commence : et sur ce je vous félicite, Monseigneur; c'est une belle prérogative, même pour un prélat, que de rester jeune pendant toute sa vie. Mais encore une fois, quel peut être à vos yeux le défaut de cette constitution qui, sous ce rapport comme sous tant d'autres, *mérite la reconnoissance non-seulement de l'Espagne, mais encore du monde entier?* Sans doute, me suis-je dit en cherchant la cause de votre mécontentement, sans doute les Cortès n'auront point montré assez de respect pour cette religion sainte dont M. de Pradt est un des apôtres; sans doute elles

auront ouvert une porte à l'erreur dans un royaume qui jusqu'à ce jour fut assez favorisé du Ciel pour rester inaccessible à toute hérésie; elles n'auront pas pris assez de soins pour le garantir contre ces fausses doctrines dont la propagation fut, chez d'autres peuples, la cause des plus funestes divisions. C'est là, c'est là certainement ce qui apporte une douleur si profonde au cœur de l'un des pères de l'Eglise.... Quel a été mon étonnement lorsque, à la suite d'un article de la constitution d'Espagne, ainsi conçu : « *La religion de la nation espa-* » *gnole est et sera à jamais la religion catholique* » *et romaine, la seule véritable.... La nation* » *la protége par des lois sages et justes, et pro-* » *hibe l'exercice de toute autre* ...; » quel a été mon étonnement, dis-je, lorsque j'ai lu cette réprimande sévère, adressée aux législateurs de la péninsule? « *Pourquoi faut-il que la to-* » *lérance soit absente, ou plutôt que l'intolé-* » *rance soit consacrée par cet article? Prohiber* » *une religion! Quel sens peuvent avoir ces pa-* » *roles? Se lier par des lois contre l'exercice d'une* » *religion* »!... — Holà! Monseigneur, vous parlez, vous grondez, vous tonnez comme si vous étiez le grand-prêtre du libéralisme; songez donc que la chaire est occupée, et que vous n'êtes encore que le coadjuteur. Faut-il vous les dire ces motifs qui ont dicté l'article que vous foudroyez? Eh! bien, écoutez : d'abord, les Espagnols sont encore chrétiens, ne vous en déplaise; et comme tels, ils croient aux dogmes de la religion. Or, parmi ces dogmes, il en est un qui rend la tolérance un peu difficile, du moins jusqu'à ce qu'une grande nécessité politique exerce une irrésistible influence sur la législation. M. l'archevêque de Malines doit en avoir quelque souvenir, s'il a lu le catéchisme qu'il faisait enseigner dans son dio-

cèse : et peut-être les convenances ne perdroient-elles rien à ce qu'il montrât un peu moins de sévérité envers un peuple qui s'efforce de se maintenir dans sa croyance. « *Il faut*, dit-il, *respecter jusqu'au droit qu'on peut avoir d'errer.* » Moi qui ne suis point éclairé par les lumières du siècle, je crois qu'errer n'est pas *un droit*, mais un malheur; et qu'en préserver un peuple tant qu'on le peut n'est pas un acte d'intolérance, mais un acte de conscience et de charité.

« *Il faut*, dit-il encore, *respecter jusqu'à l'impossibilité dans laquelle on peut être placé de ne pouvoir pas s'empêcher d'errer, comme le fait le fils d'un hérétique* (1). » — A la bonne heure; mais dans un pays où il n'y a point d'hérétiques, il ne peut pas y avoir de fils d'hérétique; l'erreur n'est plus une fatalité pour personne; et loin d'être injuste, inhumaine et barbare, la loi qui en garantit tout le monde, depuis le dernier laïque jusqu'à l'archevêque, est alors bienfaisante pour les individus comme pour la communauté. — De quoi M. de Pradt s'indigne-t-il donc? C'est fort bien fait d'être un bon libéral; mais encore ne faut-il pas, même lorsqu'on est prince de l'Eglise, se mettre par trop en colère contre les chrétiens qui veulent rester catholiques. — Il n'est pas, que je sache, de peuple dans le monde auquel on se soit jamais avisé de contester le droit d'empêcher des étrangers de s'établir sur son territoire avec des lois autres que les siennes, avec des chefs indépendans, avec un gouvernement à part : et apparemment une nation auroit le droit de se montrer aussi exclusive pour sa religion que pour ses lois civiles, alors même que, *libéralement parlant*, on regarderoit la religion comme une institution humaine; car ce seroit du moins

(1) Je ne m'arrête point à faire ressortir les grâces du style.

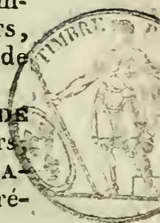
alors une institution nationale, aussi respectable qu'une loi sur la presse ou sur la liberté individuelle. Ici M. de Pradt s'inscrit en faux; *il n'y a point*, suivant lui, *de religion de l'Etat*, vu que *pour être et rester telle, une religion doit n'admettre aux charges de l'Etat que ceux qui la professent, et exclure ceux qui ne la professent pas*.... Mais M. de Pradt ne s'aperçoit pas que si l'on appliquoit mot à mot son raisonnement aux constitutions modernes cela meneroit loin, et qu'on pourroit en déduire des conséquences fort peu constitutionnelles. — Je m'arrête. D'ailleurs mes regards tombent en ce moment sur une phrase où il se plaint amèrement de ce que *les meilleures intentions ne mettent pas à l'abri de ces espèces d'animosités qui font tordre des paroles pour en tirer du venin*. Je n'ai point tordu ses paroles, et s'il en est sorti du venin, en vérité ce n'est point ma faute. — Pour lui prouver combien j'ai à cœur de rendre hommage à ses intentions, je vais, dussé-je en suer sang et eau, tordre, retordre et pressurer de mon mieux sa volumineuse brochure; j'en vais extraire tout le suc qu'elle peut contenir; il s'y trouve malheureusement en grand lavage, il y est plus que neutralisé; j'en tirerai peu, la dose sera foible; n'importe, le lecteur la trouvera délicieuse, c'est l'élixir de M. de Pradt.... Citons :

« Bannissez toute jalousie, tout ombrage à l'égard
» du trône; armez-le de toutes pièces pour vous
» défendre en se défendant lui-même. Vous serez
» foibles si votre roi n'est pas fort. »

« Avec quelle douloureuse surprise retrouve-t-on
» dans la constitution espagnole un roi seul en
» présence, ou plutôt aux prises avec une assem-
» blée unique. »

« TOUT NE DOIT PAS ÊTRE PEUPLE ET ROI. Le
» trône, comme a dit M. Necker, ne doit pas s'é-

» levera à pic au milieu d'une plaine rase; il n'y res-
» teroit pas long-temps. Il y a des règles d'archi-
» tecture sociale, si l'on peut ainsi parler, qui com-
» mandent DES GRADATIONS ENTRE LES OBJETS,
» et des pentes douces pour passer sans effort de
» l'un à l'autre. »



« Disons-le hautement, ET EN NÉGLIGEANT DE
» VAINES CLAMEURS, sans une chambre des pairs,
» siége et *réservoir* de toute l'ILLUSTRATION NA-
» TIONALE, il n'y a pas de gouvernement repré-
» sentatif. »

Je l'avoue, lorsque ces passages ont frappé ma vue, j'ai craint qu'il n'y eût là-dessous quelque enchantement, quelque sortilége, et qu'un génie mystificateur n'eût furtivement substitué quelque numéro du *Défenseur* à la brochure de M. de Pradt. J'ai saisi cette brochure à deux mains, je l'ai retournée dans tous les sens; et tandis qu'un de mes yeux demeuroit fixé sur les pages merveilleuses, l'autre recherchoit avidement le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur. Mais enfin, il a fallu céder à l'évidence, il a fallu croire; j'ai cru. Lecteur, croyez aussi : ce que vous venez de lire est de M. de Pradt.... C'est lui, c'est lui-même qui l'a écrit, et je n'oserois pas même assurer qu'il ne l'a pas pensé. — Quoi qu'on en puisse dire, il y a du bon dans cet écrivain. Il ne nous a donné encore que vingt-deux volumes sur la politique; mais je tiens pour certain que lorsqu'il en aura publié cent, on en pourra tirer au moins une page que M. de Bonald ne renieroit pas. — Il me vient pourtant un scrupule. J'ai tort peut-être de révéler au public tout ce qu'il y a d'excellent dans cette production. Mon indiscrétion pourroit avoir des suites graves, et porter un notable préjudice à l'auteur. Le conseil suprême est sévère.... Si M. de Pradt alloit être condamné comme ultra, s'il alloit être exclus du *réservoir de*

l'illustration libérale, je me le reprocherois toute ma vie.

Mais à quoi vais-je m'arrêter? Pendant que mon foible esprit s'abandonne à des craintes chimériques, le génie de M. Pradt, *négligeant de vaines clameurs*, embrasse les deux mondes, déchire le voile qui couvre l'avenir, *chasse devant lui les atomes politiques, lève la jeune Amérique, relève la vieille Espagne*, et s'écrie: *Quel grand événement! qui l'auroit prévu! que deviendra-t il, ou plutôt que ne deviendra-t-il pas?* Lecteur, soyez attentif; ce n'est encore là que l'exorde: écoutez : Vous n'ignorez pas que le nombre sept se rattache à de grands souvenirs; vous savez qu'il fut celui des merveilles du monde, celui des sages de la Grèce, celui des génisses vues en songe par Pharaon, enfin celui des jours consacrés à la création.... Eh! bien, la muse de M. de Pradt lui réservoit une illustration nouvelle : elle vient d'enfanter sept prédictions, oui sept, une pour chaque jour de la semaine; encore n'a-t-elle pas daigné se reposer le septième. Ecoutez donc attentivement; car, grâce à la muse de M. de Pradt, je vais prophétiser.

1re. Prédiction. « Le premier effet de la révolution d'Espagne aura été de régénérer le gouvernement et le peuple avec lui, de les élever tous deux au niveau de la civilisation moderne et des autres peuples de l'Europe, résultat immense, et bien fait pour donner aux célèbres paroles de Louis XIV, *il n'y a plus de Pyrénées,* une étendue bien plus grande que celle que leur attribuoit la circonstance qui les inspira. »

2e. Prédiction. « La marine espagnole deviendra un membre très-efficient de la grande fédération maritime qui se forme par la nature des choses.... — Par cette révolution, l'Europe a recouvré un de ses membres; il étoit paralysé, il sort plein de

» jeunesse et de force de la piscine dans laquelle il » a déposé ses infirmités. » — Et de plus, cher lecteur, ce nouveau membre, frais et gaillard, ce sera pour notre service qu'il se mettra en mouvement; la prophétesse nous le promet. Oh! la bonne piscine que M. de Pradt a trouvée!

3° Prédiction. « Le Portugal ne sera ni conquis, » ni réuni par l'Espagne : mais *l'événement* de » l'Espagne, *frappant fortement* l'attention du Por- » tugal, l'amenera *prochainement* à se donner un » roi *résidant* dans le pays, *indépendant* du Brésil.»

4° Prédiction. « Mais où, dans l'ordre politique » général du monde, va se faire sentir dans toute » son énergie l'événement de l'Espagne, c'est dans » la séparation absolue de l'Amérique non-seu- » lement de l'Espagne, mais de l'Europe en- » tière. »

5° Prédiction. « Maintenant l'Europe *constituée* » représente une armée dont la gauche seroit for- » mée par l'Angleterre, le centre par la France, » la droite par l'Espagne, et les avant-postes par » les petits Etats Allemands. C'est dans cet ordre » que la phalange s'avance sur l'Europe d'un pas » uniforme et irrésistible. Qui pourra lui faire » tête? » En effet je ne vois là ni tête ni queue.

6° Prédiction. « Désormais, en Europe, toute » grande république sera une chimère, comme » toute royauté extraconstitutionnelle sera aussi » une royauté chimérique. »

7° Prédiction. « On a beaucoup cherché com- » ment on pouvoit entretenir la paix parmi les » hommes; en y regardant bien, on trouve que le » moyen le plus probable est dans la formation de » gouvernemens qui bannissent l'arbitraire, les fan- » taisies, les secrets, les intérêts de famille ou de » personne, etc. Ainsi paroît devoir agir sur le

» monde l'événement qui vient d'éclater en Es-
» pagne. »

Voilà donc la marine espagnole aux prises avec la marine angloise; le Portugal, mis en belle humeur libérale, travaillant de son mieux à se donner le doux spectacle d'une révolution; l'Amérique livrée à la sollicitude philanthropique d'une cinquantaine de Bolivars; la moitié de l'Europe s'évertuant à bouleverser l'autre moitié; tous les trônes ébranlés, toutes les passions soulevées, toutes les fureurs prêtes à déchirer le globe pour la plus grande gloire de l'*indépendance*; et la muse de M. de Pradt, impassible comme le juste d'Horace au milieu de ce fracas, exaltant les innocentes prouesses du libéralisme, contemplant avec une douce volupté les charmes d'une douzaine de révolutions simultanées, et prophétisant les béatitudes du règne des spoliateurs!... Vraiment, c'est tout-à-fait épiscopal. — Le commun des hommes dira que cette pauvre muse extravague; pour moi, je la trouve sublime, c'est mon dernier mot: *honni soit qui mal y pense*. Et dans l'excès de l'admiration qui me transporte, je m'écrie, *en négligeant*, comme elle, *de vaines clameurs*: *Que deviendra-t-elle, ou plutôt que ne deviendra-t-elle pas*, la muse de M. de Pradt?

T. B.

Essai historique sur les États-Généraux du Languedoc, par M. le baron Trouvé.

Un des inconvéniens du gouvernement représentatif c'est cette espèce de représentation du gouvernement qui donne en spectacle le pouvoir, les lois et les législateurs. Il y a un intérêt si réel alors à regarder ce qui se passe autour de soi, qu'il est bien difficile que les esprits puissent se tourner vers d'autres objets. Les grandes recherches historiques sur d'autres temps semblent perdues pour des hommes qui savent qu'avec quelques discours les voilà des personnages historiques, et qu'est-ce qui aujourd'hui, en parlant ou en écrivant, ne parvient pas à faire un peu de bruit? Qu'on ne déplore donc plus le manque d'hommes véritablement savans et faisant des livres en conscience; ces ecrivains existent, mais leurs longs travaux sont à peine connus, tandis qu'un misérable pamphlet, où toutes les convenances sociales sont aussi blessées que le goût littéraire, est dévoré par un public avide des scandales que la nouveauté du gouvernement représentatif rend encore piquans.

Un préfet d'un rare mérite, qu'un homme qui dédaignait les services passés quand ils n'étaient pas utiles à sa faveur présente, dépouilla d'une place qu'il avait remplie pendant 14 ans avec honneur, a publié depuis sa disgrâce deux volumes in-4° sur les états du Languedoc et le département de l'Aude. C'était le seul moyen qui restait à M. Trouvé d'être encore utile au département qu'il

avoit administré si long-temps, et cette fois il étoit hors de la puissance des hommes d'empêcher M. Trouvé de servir le département de l'Aude, et de donner une grande leçon à la France. Dans ces temps où les assemblées se multiplient de toutes parts, et où il semble à quelques esprits superficiels que c'est une des découvertes de notre âge, il est très-important de faire voir qu'il n'y a peut-être de nouveau que leur danger, et qu'il existoit en France des états chargés de l'administration, et qui ont laissé des modèles dans cet art difficile. Laissons parler M. Trouvé lui-même.

« Chargé, pendant quatorze années, de l'administration d'un département compris autrefois dans celle du Languedoc, je me suis imposé le devoir d'étudier l'origine de ces états qui succédèrent aux assemblées de la gaule narbonnaise et de la province romaine; le rôle plus ou moins actif qu'ils ont joué dans notre histoire; leur composition, les principes, la forme et les résultats de leur organisation et de leurs réglemens. J'essaie aujourd'hui de faire apprécier un corps vraiment célèbre, qui, dans les temps où la science du gouvernement étoit enveloppée de la plus profonde obscurité, sembla deviner tous les secrets de l'économie publique; qui sut à la fois unir le respect et le dévouement pour ses rois à la vigilance pour l'intérêt des peuples, à la fermeté pour le maintien de ses libertés et de ses usages; à qui nul sacrifice ne coûtoit, du moment qu'il étoit commandé par la sûreté de l'Etat, par la gloire du souverain, par l'honneur national; qui enfin a couvert un pays immense de monumens dignes des plus beaux règnes, tant par l'influence qu'ont eue ces travaux sur la fertilité du sol, sur les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sur la civilisation et la prospérité des habitans, que par la magnificence éclairée

dont ils serviront à jamais de leçons et de modèles. L'administration du Languedoc a été engloutie avec une foule d'autres institutions dans l'abîme de la révolution française; mais rien ne peut effacer le souvenir de tant de services rendus à l'Etat, à la province, aux sciences, aux lettres et aux arts, à tout ce qui constitue la puissance, la splendeur et la félicité des empires. »

On trouveroit à chaque instant dans l'ouvrage de M. Trouvé de grands exemples qui vengeroient ces siècles tant calomniés. Il y avoit même dans ce quatorzième siècle, si décrié par nos petits génies spéciaux, plus de véritable courage et de véritable liberté que dans ces temps où l'on en parle d'autant plus qu'il faut en effet faire illusion sur tout ce qui nous manque.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer une scène entre un moine et un roi qui honore l'un et l'autre. Avec quel enthousiasme on accueilleroit le discours qu'on va lire si c'étoit un Romain qui l'eût prononcé.

Ce ne fut qu'en 1388 que Charles VI prit par lui-même le gouvernement du royaume. Son premier soin fut de travailler avec son conseil au soulagement du peuple. L'avarice et la cruauté du duc de Berry avoient, en Languedoc, porté les maux à leur comble, et les habitans à l'excès du désespoir. Enfin un homme généreux se présente, qui entreprend, en 1385, le voyage de la cour pour la délivrance de la patrie. C'étoit un religieux de l'ordre de Saint-Bernard, nommé Jean de Grandselve, natif du diocèse de Toulouse, et docteur en théologie. Il parvient jusqu'au Roi, et avec une assurance qui excite une surprise générale, il parle en ces termes :

« Sire, j'apporte au pied du trône le cri des » peuples de votre province de Languedoc. Il faut

» que leurs malheurs soient bien extrêmes, pour
» qu'un pauvre religieux ait osé, dans la seule vue
» de vous en faire le tableau, entreprendre un
» voyage si long, si pénible et si dangereux. Mais
» ni la distance qui nous sépare de cette capitale,
» ni les traverses que je m'attendois à rencontrer,
» ni les difficultés qu'on a multipliées sur ma
» route, ne m'ont détourné d'une résolution que
» me commandoit l'inspiration du ciel. En vain
» les créatures de l'homme puissant et redoutable
» dont vos sujets ont à se plaindre m'ont envi-
» ronné d'obstacles et de périls, ont cherché à me
» fermer toutes les avenues de ce trône; le cou-
» rage, la persévérance, l'appui de Dieu, m'ont
» fait tout surmonter, et me voici sous les yeux
» de mon Roi, en présence de son oncle, que je
» viens accuser de tous les maux dont nous sommes
» accablés.

» Sire, déjà, sous le règne de votre père, le roi
» Charles V, de glorieuse et heureuse mémoire,
» la province du Languedoc avoit été écrasée,
» ruinée par les exactions du duc d'Anjou, son
» gouverneur. Cette terre, si grasse et si fertile,
» étoit devenu, sous sa funeste administration, la
» terre la plus maigre et plus malheureuse du
» royaume. Vaincu des clameurs de son peuple,
» le feu Roi nous avoit enfin donné pour gouver-
» neur ce grand capitaine, cet illustre Dugues-
» clin, qui mérita de nous le nom *du bon conné-*
» *table*. Celui qui avoit vendu ses terres pour
» payer son armée ne pouvoit être un exacteu
» dans la province confiée à son commandement;
» celui qui pendant quarante ans ne cessoit de
» dire à ses soldats: *En quelque pays que vous*
» *fassiez la guerre, souvenez vous que les gens*
» *d'église, les femmes, les enfans et le pauvre*
» *peuple ne sont pas vos ennemis*; celui-là, Sire,

» ne pouvait être l'oppresseur du peuple, le per-
» sécuteur des gens d'église, le tyran d'aucune
» classe de la société.

» Nous jouissions à peine des bienfaits de son
» gouvernement, lorsqu'une mort digne du pre-
» mier guerrier de France le ravit à notre amour
» et à l'admiration des étrangers eux-mêmes.

» Hé quoi! notre espérance devoit-elle être sitôt
» trompée? Quelle est donc, ô mon Dieu! cette
» instabilité des choses humaines? seroit-il vrai
» qu'il n'est point de loi si sainte et si appuyée de
» l'autorité des rois que la faveur des premières
» puissances de leur cour ne vienne à bout d'en-
» freindre? seroit-il vrai que dans cette cour tout
» se gouverne par amour ou par haine; que la jus-
» tice y demeure sans voix et sans appui, que l'in-
» térêt des particuliers y règne tyranniquement,
» que le bien public y est sans cesse méconnu,
» trahi, sacrifié? Pardonnez, Sire, à la franchise
» d'un vieillard, à l'austérité d'un ministre du ciel.
» C'est le ciel qui m'ordonne, autant que l'amour
» de mon pays, de vous déclarer que les calami-
» tés qui pèsent sur le Languedoc ont lassé la
» patience de ses habitans. N'étoit-ce pas assez des
» fléaux qui depuis si long-temps ravagent une
» de vos plus belles provinces? Les dévastations
» commises par les gens de guerre et par ces bandes
» de brigands dont le brave Duguesclin nous
» avoit affranchis; les courses meurtrières des An-
» glois, pillant, saccageant, brûlant nos villes et
» nos campagnes; la destruction des hôpitaux et
» des églises; la famine, la peste, la dépopulation,
» n'attestoient-elles pas assez le courroux d'un
» Dieu vengeur de la religion outragée, d'un Dieu
» que nos crimes avoient armé contre nous? Ainsi
» le gouvernement du duc d'Anjou ne nous avoit
» pas assez punis. L'apparition de Duguesclin ne nous

» avoit consolés un moment que pour nous faire
» sentir avec plus d'amertume la différence d'un
» bon et d'un méchant gouverneur; la colère de
» Dieu n'étoit point apaisée; et vous nous avez,
» Sire, envoyé votre oncle, le duc de Berry. Il
» m'entend; ses yeux m'annoncent tout le ressen-
» timent qui me menace; mais mon roi, mais
» Dieu m'entend aussi; et je le demande à ce
» prince, si ce n'est pas par son ordre, ou du
» moins avec son consentement, que nos villes
» et nos campagnes sont couvertes de cette foule
» d'exacteurs, d'autant plus insolens et plus cruels
» qu'ils s'arrogent l'autorité d'étendre à leur gré
» les impositions, d'aggraver arbitrairement les
» charges publiques, d'extorquer le vingtième des
» denrées et des troupeaux.

» Si vous l'ordonnez, Prince, quelle tyrannie!
» si vous le tolérez, quelle coupable complaisance!
» si vous l'ignorez, quelle indifférence, et quel ou-
» bli de vos devoirs! Mais non, Sire, notre gou-
» verneur n'ignore point l'affreuse conduite de ses
» agens; plus d'une fois le cri de la misère et de
» la désolation est parvenu jusqu'à lui; s'il ne l'a
» point accueilli, s'il n'a point réprimé ces désor-
» dres, s'il n'en a point puni les auteurs, comment
» qualifier la continuation d'un si odieux système?
» Certes, ce n'est point faute d'un assez grand pou-
» voir. Le duc de Berry n'exerce-t-il pas en Lan-
» guedoc une autorité souveraine et despotique?
» Ne jouit-il pas de tous les revenus du domaine
» et des finances? Ne semble-t-il pas investi de
» droits et de prérogatives qui n'appartiennent qu'à
» la royauté? N'est-ce pas lui qui nomme et qui
» révoque tous les officiers publics? N'est-ce pas
» lui qui anoblit, qui légitime, qui accorde des
» lettres de grâce et de rémission?

» C'est pour satisfaire aux plus folles dépenses,

» c'est pour assouvir tous les besoins du luxe le » plus raffiné, c'est pour gorger la cupidité des » plus viles créatures que l'avarice et la cruauté » dévastent nos contrées. Obéit-on par impuis» sance ou par timidité aux ordres les plus iniques, » on se dépouille de ses biens, on se condamne à » l'indigence. A-t-on le courage de résister, on est » traîné dans une sale prison; il faut racheter sa li» berté, il faut expier de toute sa fortune le crime » de la rébellion; heureux encore l'homme de bien » dont la fermeté n'est pas punie du dernier sup» plice!

» La fuite est désormais la seule ressource qui » reste contre la tyrannie. Déjà un grand nombre » de familles abandonnent le Languedoc, et vont, » en mendiant, chercher un autre asile, une autre » patrie. Bientôt cette vaste province va se trouver » aussi vide d'habitans que de richesses. Qu'im» portent à nos douleurs quelques manières affa» bles, quelques grâces de l'esprit, quelques faveurs » pour les savans et pour les livres, quelques libé» ralités envers les églises? Qu'importent des bien» faits prodigués sans discernement et sans choix? » Attendrons-nous pour dédommagement les dis» positions d'un repentir tardif? Les remords d'une » conscience qui va mourir répareront-ils tant » d'années de souffrances, si longue suite de crimes » et de malheurs? De foibles restitutions, dictées » d'un lit de mort, n'ont pas séché les larmes qu'a» voit fait couler l'administration du duc d'Anjou: » s'il eût été réprimé vivant, nous n'aurions pas » à déplorer au pied du trône la conduite de son » successeur. »

« J'ai rempli, Sire, le devoir le plus pénible » et le plus sévère, je me confie avec tous vos » sujets dans votre justice royale. J'ai pu redouter, » en me chargeant de cette triste mission, les

» dangers qui m'auroient empêché de vous faire
» entendre le langage de la vérité. La vérité vous
» est maintenant connue; je n'ai plus que la crainte
» de Dieu. »

Le roi écouta patiemment ce discours, promit de se rendre sur les lieux, et prit le religieux sous sa sauvegarde pour le mettre à couvert de la vengeance du duc de Berry.

En effet le monarque arriva en Languedoc en 1389; on lui fit une entrée magnifique à Carcassonne, au mois de novembre; « Et, dit un
» auteur contemporain, fait le roi crier que toutes
» gens à qui on avoit forfaist, vinssent devers
» luy; car il estoit venu au pays pour faire raison
» à un chacun, et en celle sienne ville expédia
» moult de besomgne, et ce que à faire restoit,
» assigna jour aux personnes que à luy vinssent à
» Toulouse où il alloit. »

Après avoir donné ordre aux affaires de la province, et réformé une partie des abus qui s'y étaient glissés, Charles VI quitta Toulouse, le 7 janvier 1390, au milieu des acclamations du peuple, dont il avoit gagné l'affection par sa justice et son affabilité. De retour à Paris, il ôta au duc de Berry le gouvernement du Languedoc, et déclara libres et affranchis de toutes servitudes tous les habitans de la sénéchaussée de Toulouse, tant pour leurs personnes qu'à l'égard de leurs biens, en payant un sou tournois pour chaque arpent de terre.

On peut juger par le passage que nous venons de citer de l'intérêt répandu dans cet essai historique. Nous parlerons, dans un second article, du second volume qui est la description générale et statistique du département de l'Aude, ouvrage qui se distingue entre tous les ouvrages de ce genre, et dont aucun journal n'a encore rendu compte.

Ce n'est pas la seule injustice à réparer envers M. Trouvé.

E.

Transport des entrailles de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, de Saint-Denis a Lille.

Le transport des entrailles de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry à Lille a été un véritable triomphe pour la religion et la légitimité.

Les populations entières sortoient de leurs habitations pour aller au-devant des dépouilles du Prince.

Les villes et les villages rivalisoient de zèle avec le Clergé par leur empressement à se trouver sur le passage de la voiture qui portoit ces restes précieux.

Les laboureurs et les habitans des campagnes abandonnoient leurs travaux pour se trouver sur la route ; et ceux qui prévoyoient ne pouvoir arriver à temps se prosternoient du plus loin qu'ils apercevoient la voiture, cherchant à exprimer par leurs gestes la douleur dont ils étoient pénétrés.

Les familles entières abandonnoient leurs habitations pour se rendre au lieu le plus proche où devoit passer la voiture ; les pères et les mères portoient sur leurs épaules les petits enfans à qui la foiblesse de leur âge ne permettoit pas de les suivre. Tous sembloient présenter ces pauvres enfans aux regards du bon prince qui, tant qu'il vécut, fut le bienfaiteur de l'indigent et le consolateur de l'affligé : aucun ne quittoit le char funèbre qu'il n'eût obtenu la bénédiction du prélat vénérable qui étoit chargé du triste devoir de l'accompagner.

Des paralytiques et des malades, ne pouvant à cause de leurs infirmités arriver jusqu'à la voiture, se faisoient porter sur le seuil de leur porte; et par leurs larmes, par les mouvemens expressifs qu'il leur étoit possible de faire, essayoient de nous faire comprendre la part qu'ils prenoient à ce deuil universel.

A notre entrée à Beauvais, Amiens, Arras, Douai et Lille, la population entière nous attendoit sur la route en avant des villes, couvroit les remparts et les rues par où nous devions passer.

La plupart des maisons étoient tendues de noir; les fenêtres des entresols et du premier étage étoient garnies de dames éplorées et en grand deuil. Partout flottoit le drapeau blanc couvert d'un crêpe noir.

Dans presque toutes les villes où nous passions, le Clergé venoit donner l'eau bénite en avant des portes de la ville et accompagnoit la voiture en chantant des psaumes : entre chaque verset, le peuple répétoit, avec l'expression de la douleur et du recueillement le plus profond, le verset : *Miserere meî*, *Deus*, etc.

La tenue des troupes étoit telle qu'on devoit l'attendre. On lisoit dans les yeux de tous les soldats l'horreur que leur inspiroit le crime qui nous a ravi le meilleur et le plus brave des princes.

M. l'évêque d'Amiens a répondu à tous les discours qui lui ont été adressés sur la route avec une facilité et une noblesse qui lui gagnoient tous les cœurs.

Ordre de la route :

Le lundi, 17 *avril.*	*à Beauvais.*
Le mardi, 18, ...id.	*à Amiens.*
Le Mercredi, 19, id.	*à Arras.*
Le jeudi, 20, ...id.	*à Lille.*

En arrivant dans ces villes, après les prières accoutumées à la porte de l'église, on déposoit les entrailles sur un catafalque destiné à les recevoir; immédiatement après on chantoit les vêpres des morts; ensuite M. l'évêque d'Amiens, M. de Sambucy et la maison du prince donnoient l'eau bénite au corps, et se retiroient; alors le Clergé des paroisses de la ville commençoit son service et psalmodioit alternativement les Vigiles des morts.

Les prières continuoient toute la nuit, pendant laquelle l'église restoit ouverte. Partout les autorites locales avoient su prendre avec le Clergé les mesures nécessaires pour que tout se passât dans le plus grand ordre.

Pendant que le Clergé récitoit les psaumes le peuple étoit admis à venir donner l'eau bénite, ce qui s'est fait partout avec le recueillement le plus profond.

Le matin, la messe du transport avoit lieu à sept heures et demie; et pendant la messe le Clergé à genoux et un cierge à la main chantoit le *Miserere*.

Parmi les discours prononcés par les magistrats interprètes de la douleur des peuples, nous avons surtout remarqué celui de M. le sous-préfet de Pontoise; et nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux ce morceau touchant et religieux.

Invocation aux entrailles de S. A. R. Monseigneur LE DUC DE BERRY, *à leur entrée dans mon arrondissement, le* 17 *avril* 1820 (1).

QUEL est le François qui pourroit n'être pas profondément ému à la vue des royales en-

(1) Prononcée à Beaumont, par M. Martin, sous-préfet de Pontoise.

trailles du magnanime Fils de France, que la mort nous a ravi!!! Cruelle mort! dont l'enfer seul pourroit révéler à la terre toutes les horreurs et tous les épouvantables effets qu'elle peut avoir sur les destinées de notre malheureuse patrie.

Si un François de plus dût nous faire passer soudainement des plus mortelles angoisses et du plus accablant désespoir au délire de la joie et à l'enchantement des plus séduisantes espérances, que de larmes doit coûter à la France, que de maux, et quels maux! peut lui causer un François de moins!!!

Entrailles chères et sacrées, qui fûtes toujours si tendres à l'infortune! attirez sur la contrée désolée confiée à mes soins, que vous venez de traverser, les bénédictions du Ciel, qui peuvent seules nous dédommager des bienfaits de l'auguste Prédestiné auquel vous appartenez.

Aucun prince ne se montra jamais ni plus docile, ni plus fidèle aux leçons du malheur, que Monseigneur le DUC DE BERRY. Pendant sa vie, et trop courte et trop mal connue, il prodigua partout sur son passage de touchantes consolations aux peines de l'âme, des soulagemens efficaces aux douleurs du corps et de nobles secours à tous, mais surtout aux plus humbles besoins. Cette vie, modèle accompli d'héroïsme, de vertus morales et de charité, a fini par une miraculeuse agonie, dans laquelle le digne petit-fils de SAINT LOUIS a confondu toutes les impiétés, et offert aux yeux de tous les François la plus sublime apologie de la foi de son aïeul, et la démonstration la plus vive et la plus pénétrante des droits imprescriptibles de sa race royale au trône de HENRI IV.

Reliques vénérées! continuez, par votre sainte influence, une vie que le Dieu des miséricordes



avoit consacrée à sa providence envers les pauvres et les malheureux.

Prince, auguste habitant des Cieux, recevez, des mains de l'illustre et respectable Pontife (1), et du pieux et généreux consolateur des victimes de notre sanglante révolution (2), à qui le dépôt sacré de cette précieuse portion de votre dépouille mortelle a été confié, le serment que font sur vos entrailles le bon peuple de ce vaste arrondissement et ses braves et fidèles gardes, de vivre et de mourir pour le Roi, votre père adoptif, pour les excellens princes de sa famille, et de défendre envers et contre tous, s'il le falloit, la jeune et auguste veuve que vous nous avez laissée, le royal enfant qui ne vous aura pas connu, et l'héritier de vos vertus et de la couronne de LOUIS XIV, qui n'est encore assis que sur le trône que le Ciel lui a élevé dans le sein de l'héroïque petite-fille de LOUIS-LE-GRAND et de la grande MARIE-THÉRÈSE.

M. le sous-préfet a terminé cette courte invocation par demander au vénérable prélat sa bénédiction épiscopale pour tous les habitans de la ville et de son arrondissement, et s'étant mis à genoux pour la recevoir, l'immense population accourue de tous les quartiers de la ville et des communes environnantes, pour rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle du Prince, se prosterna, à l'exemple du magistrat, autour de la voiture. Alors Monseigneur l'évêque d'Amiens, attendri jusqu'aux larmes par ce touchant spectacle de piété, d'a-

---

(1) Monseigneur de Bombelles, évêque d'Amiens, premier aumônier de S. A. R. madame la duchesse de Berri.

(2) M. l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies de la chapelle du Roi.

mour et de douleur, une main appuyée sur le reliquaire qui renfermoit les entrailles de S. A. R., benit le peuple, qui regagna ses demeures dans le plus profond recueillement.

Voyage de Pau, ville ou est né Henri IV, a Gavarnie, frontière d'Espagne.

Pau n'est pas une ville remarquable, mais ses environs sont délicieux, et rien ne peut être comparé à la vue dont on jouit de ses promenades et de ses jardins. L'imagination prête un grand charme à ce pays ravissant. Ces belles Pyrénées touchent aux deux mers et aux deux plus beaux royaumes de l'Europe, la France et l'Espagne; et Pau est rempli du souvenir de Henri IV. Ce nom, les lieux où ce prince a passé son enfance, se présentent de toutes parts et donnent un intérêt de plus aux vallées du Béarn.

Du jardin de madame de Gontault-Biron, qui est au-dessous du château Gassion, on voit la chaîne des Pyrénées, s'étendant des deux côtés, dominée par le pic du midi, dôme superbe, devant lequel toutes les montagnes s'abaissent avec respect. Ici la nature a prodigué la grâce et la majesté. Le travail de l'homme ne finit qu'au pied des glaciers de ces magnifiques montagnes, où la main de Dieu semble plus empreinte que dans le reste de la création. Ces collines chargées de verdure, s'arrondissent de la manière la plus suave. Là est le côteau de Jurançon, fameux par ses vignobles; plus loin on aperçoit une colline qui s'avance comme un promontoire pour dominer cette charmante vallée; plus loin encore sont les côteaux qui s'élèvent au-dessus du château de Corasse, où Henri IV se nourrissoit de pain bis, de bœuf, de fromage et d'ail, où il marchoit nu-pieds

et nu-tête, habillé comme les enfans du pays, courant comme eux sur les rochers. On se plaît à se représenter le fils de Henri d'Albret, avec le costume des paysans du Béarn. Le béret (1) est une très jolie coiffure en laine, et rappelle le bonnet écossois. Henri étoit déjà le roi de ses compagnons par son agilité, avant de l'être par sa valeur.

A droite est le parc de Henri IV, sur une colline qui s'étend le long du gave. L'hôtel du maréchal Gassion dérobe à la vue le château où Henri est né. C'est donc là que Jeanne d'Albret enfanta, en chantant, le roi le plus vaillant et le plus aimable; là est le berceau dans lequel il fut reçu. Quand ses yeux purent distinguer les objets, ils se reposèrent sur ce beau pays du Béarn.

Grand roi, tu fus encore un grand homme! Oui, Henri d'Albret avoit raison quand il disoit: *Voyez maintenant, ma brebis a enfanté un lion*; un lion généreux, qui tempéroit la force par la douceur. Est-il beaucoup de rois qui aient pu se dire comme lui? *Je fais ce que je veux, parce que je ne fais rien que ce que je dois*. Jamais on n'eut plus d'esprit que Henri IV; son expression franche et animée est toujours spirituelle. « Souvenez-vous, disoit-il à ses soldats, que ma retraite hors de cette ville, sans l'avoir assurée au parti, sera la retraite de ma vie hors de ce corps. » Et quel caractère que celui d'un roi chef de parti et inviolable en sa parole! Quels mots heureux ne citeroit-on pas de lui! Les mots du courage, il les a tous. « A quartier, crioit-il à Coutras à quelques-uns des siens qui le couvraient de leurs personnes, à quartier, je vous prie; ne m'offusquez pas, je veux paroître. » C'étoit là le roi des braves, comme l'appeloit cet infortuné et brave Givry. Et quelle gaîté au milieu de ses traverses! « Je suis roi sans royaume, disoit-il avant la bataille d'Ar-

(1) Le bonnet des Béarnois.

ques, mari sans femme et guerrier sans argent. » Il méritoit d'inspirer les sentimens les plus généreux : on n'a pas oublié ce mot d'un de ses colonels : « En me rendant l'honneur, vous m'ôtez la vie. » Après ou avec la harangue de Henri Laroche Jacquelin (1), en fut-il jamais de plus lacédémonienne que celle-ci : « Je suis votre roi, vous êtes François, voilà l'ennemi. » Et à ses soldats : « Tournez la tête pour me voir mourir. » Voilà le guerrier, écoutez le roi : « Je suis le vrai père de mon peuple ; je ressemble à cette vraie mère qui se présenta devant Salomon. J'aimerois mieux n'avoir pas de Paris, que de l'avoir tout ruiné et tout dissipé par la mort de tant de personnes. » Et ce mot qui révèle toute la constitution de la France ! La duchesse de Beaufort lui témoignoit son étonnement de ce qu'il avoit dit au parlement qu'il vouloit se mettre en tutelle entre ses mains : « Il est vrai, répondit le roi, mais je l'entends avec mon épée (2) au côté. » « Je vous aime et ne vous crains point, disoit-il aux protestans, et mon prédécesseur vous craignoit et ne vous aimoit point. Je suis roi berger qui ne veux répandre le sang de mes brebis, mais je veux les rassembler avec douceur. » Son premier mouvement à la naissance de son fils, après qu'il eut invoqué sur lui les bénédictions du Ciel, et qu'il lui eut donné la sienne, n'est-il pas le mouvement d'un roi de France ? Plaçant son épée dans la main de son fils, il pria Dieu que cet enfant en usât pour sa gloire et pour la défense de son peuple. Ce roi-là connoissoit tous les secrets du cœur. « Elle me vaut ce que je veux, » disoit-il de la France au duc de Savoie qui lui en demandoit le revenu. Qui ne

---

(1) Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez moi ; si je meurs, vengez-moi.

(2) Cette épée, la plus glorieuse de la chrétienté, suivant l'expression de dom Pèdre.

connoît ce billet qu'il écrivit à Sully : « Mon ami, venez me voir, car il s'est passé ce matin quelque chose dans mon sein, pourquoi j'ai affaire de vous. » Et la scène de Fontainebleau, y eût-il jamais rien de plus délicieux ? « On croiroit que je vous pardonne. » Ce mot a retenti dans tous les cœurs. « Venez çà, n'avez-vous rien à me dire. — Non. — Oh ! si ai bien moi à vous. » Et, on l'engageoit à punir l'auteur d'une satire : « Je ferois conscience de fâcher un homme pour avoir dit la vérité. » Comment ne pas parler de Henri IV, dans le Béarn, et comment le louer sans le faire parler ! Le souvenir du *Roi de Bonheur* (1) est la gloire de ce délicieux pays.

En quittant Pau pour aller à Saint-Sauveur et à Barèges, on descend la colline, on traverse un pont et quatorze villages qui se succèdent ; les noms grecs que portent la plupart d'entre eux prouvent ou que des Grecs sont venus dans ces lieux lors de l'invasion des barbares qui a changé la face du monde, ou que les croisés, en revenant dans leur patrie, ont voulu y conserver le souvenir de tout ce qu'ils avoient vu à Constantinople et dans la Syrie. On arrive à Corasse, où Henri IV a été élevé, à travers des prairies. C'est la verdure de la Suisse et la chaleur de l'Italie. Les vignes en arbres sont jetées au milieu de ces maisons qui ressemblent aux habitations de la Suisse. Mais bientôt on pénètre au milieu des montagnes qui s'éloignoient dans les prairies. On entre dans une vallée resserrée, et l'on découvre le village de l'Estelle, et de là l'église de Bétharran placée à côté d'un pont jeté sur le Gave, au pied d'un côteau couvert de chênes, et qui semble fermer la route. Une touffe de lierre répand ses feuilles sur les eaux vertes du torrent, qui, un peu plus loin, blanchit sur des amas

(1) L'anagramme de son nom est Roi de bonheur.

de pierres; et un tertre couronné de verdure s'arrondit derrière l'arcade du pont. La chapelle de l'église de Bétharran est d'un goût antique. La statue de la vierge qui est sur le portail semble indiquer le chemin qui conduit au Calvaire. En montant au Calvaire les aspects changent à tous les instans. Au moment où nous sommes arrivés à l'esplanade, au pied de la croix, le soleil répandoit ses rayons sur les plaines de l'Estelle, et des nuées qui portoient la tempête obscurcissoient les montagnes qui fermoient la vallée; image parfaite de cette religion divine dont le signe auguste étoit sous nos yeux, terrible et douce dans ses mystères qui répandent la lumière et qui recèlent la foudre!

Sur les côteaux qui bordent ces vallées on rencontre des hêtres mêlés aux sapins. Cet arbre des forêts de la plaine se marie sur les collines avec l'arbre qui fait la parure des rochers; mais le hêtre ne se trouve plus sur les hauteurs où le sapin couronne les sommets les plus élevés. Les frênes, les châtaigniers, les noyers, croissent sur le terrain mobile des montagnes des Pyrénées. Ici ils terminent une prairie en se groupant, puis ils sont isolés; là ils s'élèvent à côté d'une chaumière qu'ils recouvrent de leur ombrage; plus loin ils arrêtent un énorme bloc de rocher; là ils sont sur la pente et on diroit qu'ils touchent à la terre avec leur feuillage; et tous ces accidens ont lieu sur les tapis les plus verts, les plus doux à l'œil qu'on ait jamais contemplés.

Les Pyrénées fertilisent tout ce qui les environne. On prétend qu'elles baissent d'environ dix pouces par siècle. Tout dans les montagnes porte l'empreinte de la naissance et de la fin de la terre. *Omnia incertâ ratione in naturæ majestate abdita.* Si le monde étoit éternel il n'y auroit plus de montagnes, puisqu'elles décroissent ainsi; et comment croire désormais à la durée éternelle d'une terre désolée. Le déluge ici a ses médailles.

Dans les pierres calcaires on trouve des corps marins. La mer a donc recouvert ces masses énormes, et les lois de l'équilibre prouvent que l'eau parvenue à cette hauteur devoit inonder la terre? Réduite à ses seules forces, la mer auroit employé trois cent mille ans pour quitter le sommet de ces montagnes. Ainsi donc la nature parle comme la révélation. Ces deux grands livres de la Providence sont de la même main, et celui qui a remué ces rochers, a touché les cœurs rebelles et converti le monde.

En quittant Betharran on entre dans la longue vallée de Lavedan, dont Lourde est le chef-lieu. Là commence le Bigorre, à Bétharran finit le Béarn.

(*La Suite à un autre Numéro*). E. G.

LETTRE SUR PARIS.

On cherche quelquefois à s'expliquer comment tant de préjugés nuisibles, d'opinions absurdes, de superstitions atroces, de croyances insensées, ont pu, dans tous les temps, s'introduire au milieu des sociétés, y être avidement reçus, s'y maintenir et s'y propager, malgré la raison qui s'en indignoit, l'intérêt bien entendu des peuples qui en souffroit, les sentimens mêmes de la nature qu'ils outrageoient et qui les repoussoit : le mot de cette énigme n'a jamais pu se trouver que dans les passions basses et perverses qui rendent aveugles et sourds ceux dont elles se sont emparées, éteignant en eux les dernières lueurs de la raison, les plaçant ainsi au-dessous de la brute qui possède un instinct sûr, instinct qui lui a été donné pour veiller à sa conservation, et que l'homme n'a pas reçu, parce qu'il avoit obtenu un don plus excellent.

Ainsi, lorsqu'une nation entière que fatiguoit un

bonheur et un repos dont elle n'avoit cessé de goûter la douceur, que pour en avoir volontairement corrompu toutes les sources, se précipitoit, enivrée de fausses doctrines et de passions vagues et inquiètes, du sein d'une civilisation parfaite qu'elle ne pouvoit plus supporter, à travers des routes perdues qui conduisoient à des abîmes, mais où tout l'enchantoit, par cela seul que tout étoit nouveau pour elle; on conçoit facilement que les guides perfides qui l'entraînoient, pressant sa marche désordonnée, caressant toutes ses illusions, la poussant enfin au dernier degré de l'ivresse et de la fureur, aient pu sans beaucoup d'efforts, et sans se montrer ni très-féconds ni très-ingénieux dans leurs inventions, lui persuader tout ce qui flattoit sa passion, l'irriter jusqu'à la rage contre tout ce qui pouvoit l'inquiéter, et mettre obstacle à ses caprices les plus effrénés, lui ôter le sens, la mémoire, tout sentiment humain.

C'est ce qui arriva en effet à cette nation, célèbre dans le monde par la douceur de ses mœurs, la vivacité et la pénétration de son esprit, la raison profonde dont elle avoit fait preuve dans toutes ses institutions, si parfaites et généralement si enviées. — La révolution venoit de commencer, il y avoit à peine quelques mois que sa lumière nous éclairoit, qu'on vit la France entière, après quatorze siècles d'un amour héréditaire pour ses rois, s'étonner, rougir de honte d'avoir été si longtemps assez insensée pour prodiguer ses plus vives affections à une si longue suite des plus abominables tyrans. Ceci se passoit dans les villes : dans les campagnes, on s'en prit aux petits despotes féodaux; et tel gentilhomme qui nourrissoit les pauvres de son village, dont ses aïeux avoient nourri les pères et les grands pères, fut accusé pardevant ses paysans de jeter dans ses fossés ou

dans ses étangs tout le blé de ses moissons, dans l'intention formelle de les faire mourir de faim, ce qui faisoit que ces bons paysans alloient, en sûreté de conscience, piller le manoir de leur seigneur, et le massacroient non moins consciencieusement quand ils pouvoient l'atteindre. Tous les prêtres furent des fourbes et des scélérats : ceux qui ne juroient pas d'abord, puis après, beaucoup de ceux-là même qui avoient juré; il fut reconnu que tous les juges du royaume valoient moins encore que les voleurs qu'ils faisoient pendre; l'*Ogre* et la *Barbe bleue* devinrent de petits saints comparés aux *aristocrates*, dont on racontoit des histoires qui faisoient dresser les cheveux; par exemple, c'étoit un fait hors de discussion que ces *aristocrates* exécrables avoientplus d'une fois mis de leur propre main le feu à leurs propres châteaux; qu'ils eurent même quelquefois l'insigne malice de se laisser brûler, eux, leurs femmes et leurs enfans, afin de se procurer, après leur mort, le petit plaisir de jeter tout l'odieux de pareils crimes sur les patriotes qui, comme tout le monde sait, étoient bien incapables de les commettre. Dans ce bon temps, on étoit généralement et très-fermement convaincu que, si jamais les Bourbons rentroient en France, ils feroient tuer tout le monde, afin de régner pluspaisiblement sur le reste deleurs sujets.

Les *patriotes*, quelque dénomination que depuis ils aient jugé à propos de prendre, ont si long-temps et si paisiblement vécu de ces inconcevables mensonges; ils ont conçu un tel mépris pour un peuple qu'ils ont si long-temps et si grossièrement abusé, que, devenus plus stupides eux-mêmes que leurs pauvres et malheureuses dupes, ne considérant plus ni les circonstances différentes où ils vivent, ni la position si peu semblable des choses, ni tant de passions et d'affections nouvelles qui se sont formées, ni tant

de vieilles passions qui n'existent plus, ni leur influence qui s'éteint, ni leur puissance qui décroît, ils continuent avec la même intrépidité de se traîner dans les mêmes ornières, employant les mêmes artifices, reproduisant les mêmes fourberies, répétant les mêmes platitudes, tout étonnés d'être reçus avec des huées générales, à la place de ce doux et continuel murmure d'applaudissemens auxquels leurs oreilles superbes étoient accoutumées, applaudissemens dont rien alors ne troubloit le concert unanime, attendu qu'à ceux qui n'applaudissoient pas, il étoit défendu de siffler, et ce, sous peine de mort. . . . . . .

On a donc, depuis la restauration, d'abord sifflé leurs conspirations *royalistes*; on vient tout dernièrement de siffler leur gouvernement *occulte*; et l'éloquent interprète de leurs terreurs et de leur indignation, M. Madier de Montjau, tout juge qu'il est d'une cour royale, a été reçu dans le monde politique aussi outrageusement qu'un huissier de comédie. Les sifflets ont redoublé, lorsqu'on les a vus, ces dignes et sensibles *patriotes*, plus exaspérés que les royalistes eux-mêmes contre les assassins d'un garde du corps de MONSIEUR, assassins désintéressés, qui, après avoir commis ce crime, n'ont fait autre chose que s'emparer du mot d'ordre dont il étoit porteur, lorsqu'on les a vus, dis-je, former les vœux les plus ardens et sans doute les plus *sincères*, pour que ces scélérats fussent arrêtés, faisant entendre qu'ils avoient de bonnes raisons de croire qu'il n'y avoit guères que des royalistes, qui, dans une nuit comme celle du 4 mai, pussent tenter de s'emparer du mot d'ordre, à l'effet de s'introduire furtivement dans le pavillon Marsan, pour y faire, au moyen d'une telle surprise...., tout ce qu'ils sont capables de faire. Plus ces braves *patriotes* se sont échauffés

en commentant un semblable texte, plus ils ont été sifflés, ainsi qu'il arrive à de mauvais comédiens lorsqu'ils se fâchent ou s'attendrissent plus que ne le comporte leur rôle. Beaucoup se sont donc compromis pour n'avoir point su se renfermer dans une juste mesure. Le *Courrier* seul a eu l'adresse de ne point sortir des convenances : « Nous ne nous permettrons aucune réflexion, dit-il, sur cet attentat; » *plus ou moins horrible*, c'est un crime, et tous » les gens de bien doivent désirer que les coupables » soient connus et punis. » *Plus ou moins horrible*, renferme une distinction très-subtile, et le malin *Courrier* l'abandonne à notre pénétration ; car enfin ce peut n'être qu'un crime *isolé* : à bon entendeur, salut.

Mais sont-ce véritablement des sifflets que nous avons entendus? N'est-ce pas un cri général d'indignation qui s'est élevé de toutes parts lorsqu'on les a vus, ces hommes sans conscience et sans pudeur, affecter de se réjouir de l'arrestation de Gravier et de quelques-uns de ses complices, s'affliger très-*sérieusement* de ce qu'ils n'étoient pas tous arrêtés; espérer qu'enfin les ténèbres qui environnent toutes ces horreurs seront dissipées, et qu'on arrivera à connoître *a quel parti appartiennent les auteurs de ces machinations*. A quel parti ils appartiennent, bon Dieu! Libéraux! oseriez-vous bien prononcer ici le mot de *royalistes*, lorsque dans la France entière il n'est pas un seul honnête homme qui ne soit convaincu que, si cet attentat sans exemple dans les annales du crime n'a pas été conçu et arrêté dans le conseil de Satan, il n'a pu l'être que dans un conseil de jacobins?

Des plaisirs de l'enfer, passons aux joies du ciel. Vendredi S. A. R. MADAME est allée au Calvaire. Le lendemain on y a célébré un service pour le repos de l'âme de monseigneur le duc de Berri, service

auquel tous les officiers et beaucoup de soldats du sixième régiment, en garnison à Courbevoye, ont assisté. Lundi, l'auguste princesse est retournée au pied de la croix, accompagnée de S. A. R. MONSIEUR. MM. les officiers du sixième régiment, qui suivoient assidûment toutes les dévotions du Calvaire, se sont empressés d'entourer LL. AA. RR. et de leur faire cortége dans les diverses stations. Là M. l'abbé de Janson n'a pas craint, devant le Dieu crucifié, de rouvrir toutes les plaies de ces âmes royales, leur montrant leur espérance et leur consolation dans le signe de salut, leur repos et leur récompense dans le ciel; la religion seule avoit le droit de leur parler avec cette autorité, de ne point ménager leur affliction, de faire de nouveau couler leurs larmes, parce qu'elle seule est assez puissante pour adoucir de semblables douleurs. MADAME et MONSIEUR ont beaucoup pleuré pendant tout le discours de M. l'abbé de Janson.

Il est remarquable que les soldats du sixième régiment se portoient avec tant d'empressement et de zèle aux instructions des missionnaires, qu'on a été obligé de désigner des officiers et un certain nombre de soldats, afin qu'en cas d'événement la caserne ne fût pas entièrement abandonnée. O vous à qui a été remis le gouvernement de la France, si vous le voulez, qu'il vous est facile de faire le bien! Que dis-je! la nation s'y porte d'elle-même, et dans presque toutes ses classes: vous n'avez qu'à laisser faire.

C'est lundi que s'ouvrira enfin la discussion sur les élections. Depuis la restauration, c'est le quatrième projet de loi de ce genre présenté aux Chambres, et cela seul devoit faire sentir que là est le vice radical de notre système actuel. Plusieurs personnes attendent notre salut de cette loi. Pour nous, nous n'y voyons qu'une arme plus terrible mise entre

les mains des révolutionnaires, si la loi n'est pas amendée. Que les révolutionnaires en effet parviennent à ressaisir leur majorité malgré ou par la nouvelle loi (ce qui ne nous paroît pas impossible), combien ce triomphe seroit plus dangereux, que si par la loi actuelle ils devenoient les plus nombreux à la chambre; mal que tout le monde prévoit en France, et contre lequel il y a un véritable remède, le sentiment profond de haine qu'ils inspirent. Mais si l'on recommence une nouvelle lutte, si le ministère parvient aux premières élections à avoir une majorité des hommes du tiers-parti, et à vouloir encore marcher avec eux, la guerre ne seroit qu'ajournée, et elle seroit mille fois plus terrible.

Voyons en effet si le nouveau projet de loi n'est pas propre à motiver nos craintes.

Il est reconnu que, depuis plusieurs années, les colléges électoraux ont fait leur choix sous l'influence d'une faction. Cette influence a été jusqu'au dernier scandale, et la nomination d'un régicide par un département de la France, n'a pas précédé de beaucoup de jours l'assassinat d'un de nos princes. C'étoit donc à détruire cette fatale influence qu'on devoit s'attacher. Au lieu de cela on ôte à ces mêmes colléges électoraux les électeurs les plus imposés, c'est-à-dire que l'influence dont on se plaint n'est plus balancée, et qu'elle règne en paix par le nouveau projet. D'ailleurs, on se plaint des choix de ces colléges, et on en appele à eux-mêmes. Aigris par cette mesure, ne nommeront-ils pas tous ceux qu'ils croiront les plus opposés au gouvernement? On répond que les colléges électoraux d'arrondissement étant obligés de choisir chacun autant de candidats qu'il y aura de députés à nommer, pourvu que dans un département un seul collége électoral

d'arrondissement soit bon, le collége supérieur prendra ses candidats. On ajoute que les autres arrondissemens tenant beaucoup à avoir un député par intérêt de localité, en nommeront au moins un qui puisse plaire au collége supérieur. Il faut supposer deux choses pour admettre ce raisonnement : que les colléges supérieurs seront partout composés d'hommes attachés à la monarchie ; et qu'il se trouvera un collége d'arrondissement entièrement composé de royalistes. On insiste, et on fait beaucoup valoir la liberté laissée au collége supérieur de remplacer celui des candidats que plusieurs colléges d'arrondissement auroient nommé, par l'éligible qui après lui a obtenu le plus de voix. Vous voyez bien, dit-on, que ce candidat sera un candidat royaliste, et alors le collége supérieur se hâtera de le nommer. Merveilleuse adresse, comme si les révolutionnaires, unis en comité, auront l'incroyable bonhomie de porter le même candidat dans deux colléges!

Nous savons qu'on peut dire que les royalistes sentant qu'il y a des chances pour eux dans la nouvelle loi, se rendront aux colléges, et qu'en plusieurs départemens les élections seront dictées par le bon parti. Mais si les préfets qui appuient les révolutionnaires sont conservés, cet avantage est perdu. Les royalistes abandonneront un ministère qui s'abandonne lui-même, et n'iront pas s'exposer à un combat sans gloire. Que falloit-il donc ? Que peut-on encore pour le salut de la France? D'abord, ce n'est pas d'une loi d'élection qu'il faut l'attendre. Que le ministère proclame hautement les principes religieux et monarchiques; que l'administration et l'armée soient confiées aux royalistes, et la loi des élections ne sera plus si importante. Pourquoi des factieux dans une chambre deviendroient-ils redoutables? C'est parce qu'ils ne

sentiroient pas au dehors une force devant laquelle ils seroient obligés de fléchir.

Tout notre système électoral est fondé sur la souveraineté du peuple, et on bâtit ainsi la monarchie en l'air, car elle ne peut pas s'appuyer sur des fondemens qui la repoussent. On met en présence deux classes, ce qu'on appelle l'aristocratie et la démocratie; et on espère la paix d'une société qu'on organise pour la guerre. On a senti le danger d'opposer une assemblée au Roi; et l'on a créé une chambre des pairs. On crée une assemblée démocratique et une assemblée aristocratique, et rien n'en affoiblit le choc. Et on croit que c'est là gouverner. C'est désarmer les bras pendant quelque temps, et armer les cœurs. Puis il vient un moment où la guerre éclate... Malheur affreux! mais on ne l'avoit pas prévu.

On dit encore : les libéraux sont furieux du projet, donc il leur est funeste. Il faut s'entendre. Les révolutionnaires sont furieux de perdre l'ancienne loi. Leur nouveau cinquième étoit là, et avec ce nouveau cinquième la chambre des cent jours et l'armée de la Loire. Ils répéteront beaucoup que la nouvelle loi est détestable, pour persuader aux ministres et aux royalistes qu'ils n'ont pas besoin de l'amender. Mais où en sommes-nous si l'on peut encore être trompé par de pareilles ruses? Ils commencent même à faire courir le bruit que la majorité est incertaine, pour qu'on ne propose aucun amendement. C'est la seule chose qu'ils redoutent du nouveau projet.

Que le ministère sente donc enfin qu'il faut en finir avec les révolutionnaires, sans quoi nous marchons encore une fois vers l'abîme des révo-

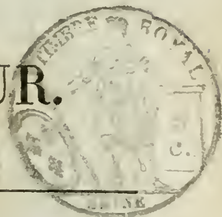
lutions. Et qu'on ne s'y trompe pas, la France est l'ancre qui retient le vaisseau de l'Europe. Si les révolutionnaires sont vaincus ici, ils le seront partout. Victorieux en France, l'Europe est à eux, parce qu'elle est livrée à la confusion.

LE DÉFENSEUR.

La seconde édition des *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise*, suivies de *Mélanges religieux et philosophiques*, vient de paroître chez Tournachon-Molin et Séguin, rue de Savoie, n°. 6. Nous en rendrons compte incessamment.

mai 1820

LE DÉFENSEUR.



Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Monseigneur Charles-Ferdinand d'ARTOIS, *fils de France,* DUC DE BERRY; *par M. le vicomte de* CHATEAUBRIAND.

Il y a trente ans, la philosophie ouvrit en Europe l'ère des crimes. Une nouvelle race d'hommes parut dans le monde, nés pour la destruction, aveugles comme l'erreur, implacables comme la haine. Tels que ces hordes barbares qui se précipitèrent sur l'empire romain au temps des derniers Césars, on ne sait d'où ils viennent; ils ne ressemblent à rien de connu. Isolés du passé, ennemis de l'avenir, étrangers dans la société qu'ils agitent et qu'ils dévastent, ils n'ont d'autre patrie que les ruines, et d'autre Dieu que la mort. On diroit que l'enfer ait à son tour fécondé le néant et parodié l'homme. Ces sinistres enfans de l'abîme, multipliés au milieu de nous, envahissent l'héritage que nos pères nous avoient transmis. La civilisation les blesse comme quelque chose d'opposé à leur nature. Sans cesse en guerre contre l'ordre, contre le pouvoir, contre la vérité, tout ce qui vient de Dieu, tout ce qui le rappelle, irrite leur fureur et tourmente leur orgueil. Ils ont couvert la France de débris et de sang, pour

en faire un séjour digne d'eux; rien ne fut épargné, pas même les tombeaux, car au fond des tombeaux il y a des souvenirs et des espérances. Sur un échafaud dressé devant le palais de ses ancêtres, on vit monter un roi, le père de son peuple, une reine adorée, une princesse, modèle accompli des plus pures vertus. Bientôt après le fils de ce roi, jeune héritier des malheurs du trône, expire par le poison dans l'obscur repaire du monstre à qui on l'avoit livré! Le crime poursuit son œuvre, il menace tout ce qui a vie, la révolution touche à une victoire complète; une force inconnue l'arrête soudain : mais elle n'est qu'étonnée; elle n'est pas abattue; elle se ranime, elle recueille sa rage, elle va régner de nouveau, quand tout à coup un homme élève son épée et dit : la révolution, c'est moi. C'étoit bien elle en effet, on ne put pas s'y méprendre, lorsque le sang d'un Bourbon eut coulé sous le même chêne au pied duquel saint Louis rendoit la justice à ses sujets. Dieu la rend enfin au tyran, et la France à l'infortunée famille de ses rois. Le tyran est chassé; les Bourbons remontent sur le trône; hélas! pour trop peu de temps. La revolution, qu'on avoit imprudemment ménagée, les en précipite une seconde fois; elle se flatte de prévaloir, mais son épée, brisée dans les champs de Waterloo, est jetée au loin. Les Bourbons rentrent dans la France sauvée; il nous rapportent la paix; la révolution en profite et ne l'accepte pas. Elle gronde, elle menace, elle obtient des concessions. Alors, comme au jour de tous ses triomphes, il lui faut une grande victime; le petit-fils d'Henri IV, le duc de Berry tombe sous le poignard.

C'est à M. de Chateaubriand qu'il appartenoit de peindre cette scène si terrible et si touchante, et de retracer les dernières douleurs de la famille au-

guste qui, par son antique origine, semble être en Europe la tige même de la royauté, comme elle en est le modèle par ses vertus, et par je ne sais quels saint caractère de grandeur et de bonté qu'elle tient de Dieu, et qui rappelle sa providence. Constamment dévoué aux malheurs de cette royale famille, M. de Chateaubriand l'a défendue dans les camps, il l'a défendue en France contre Buonaparte, au moment où tout trembloit devant l'assassin du duc d'Enghien ; il l'a défendue depuis contre la révolution renaissante; et jamais lassé, son noble courage s'est, pendant trente ans, nourri de dangers et de sacrifices. Ce qui abat les âmes communes élève et fortifie les grandes âmes.

Après avoir raconté avec un charme inexprimable les premières années du duc de Berry, après nous avoir révélé les premiers mouvemens de son jeune courage, M. de Chateaubriand peint ainsi le licenciement de l'armée de Condé, qui condamna au repos l'héroïsme naissant du prince.

« La paix de l'Allemagne amena la dissolution du corps de Condé. Quand on licencie une armée, elle retourne dans ses foyers : mais les soldats de l'armée de Condé avoient-ils des foyers? Où les devoit guider le bâton qu'on leur permettoit à peine de couper dans les bois de l'Allemagne, après avoir déposé le mousquet qu'ils avoient pris pour la défense de leur roi? Les chasser de leur camp, c'étoit les condamner à un second exil. Ce camp étoit devenu pour eux une petite France; ils y avoient transporté leurs pénates, l'épée héréditaire, le drapeau blanc, l'autel de l'honneur. Ils ne pouvoient s'arracher à leur dernière patrie : ceux-ci s'arrêtoient tristement devant les faisceaux d'armes ; ceux-là pleuroient assis sur des canons ; d'autres erroient dans les rues du camp, auxquelles ils avoient donné des noms empruntés de leur cher

pays. Quel prix tant de braves gentilhommes recevoient-ils de leur loyauté? Leur sang versé pour une cause sacrée, tous les genres de sacrifices faits à leur devoir; rien n'étoit compté : le résultat de leur vertu étoit l'abandon et la misère. On leur disputoit jusqu'au chétif secours qu'une certaine pudeur ne permettoit pas de leur refuser; on les obligeoit de montrer leurs blessures à des commissaires étrangers, afin de rabattre quelques deniers sur celles qui ne paroissoient pas trop graves, et de faire un petit profit sur le sang de la fidélité. Le cœur navré du coup qui frappoit ses compagnons d'infortune, monseigneur le duc de Berry surmontoit sa douleur pour les consoler : on le voyoit courir de tous côtés, encourageant les uns, embrassant les autres, partageant avec tous le peu d'argent qui lui restoit. Il ordonna de distribuer aux soldats du régiment noble à cheval le produit de la vente des chevaux; mais les escadrons le supplièrent de faire remettre cette somme aux cent vétérans-gardes-du-corps, placés près du Roi, à Mittau. Il fallut enfin se séparer. Les frères d'armes se dirent un dernier adieu, et prirent divers chemins sur la terre, sans savoir où ils reposeroient leur tête. Tous allèrent, avant de partir, saluer leur père et leur capitaine, le vieux Condé en cheveux blancs : le patriarche de la gloire donna sa bénédiction à ses enfans, pleura sur sa tribu dispersée, et vit tomber les tentes de son camp avec la douleur d'un homme qui voit s'écrouler les toits paternels (1). »

Avant de retrouver ses *toits paternels*, le duc de Berry les contemploit de loin des rivages de l'île de Jersey.

---

(1) *Mémoire*, etc., pag. 89.

« Quand le soleil les éclaire, écrivoit-il à la veuve de Moreau, je monte sur les plus hauts rochers, et ma lunette à la main, je suis toute la côte, je vois les clochers de Coutances; mon imagination s'exalte : je me vois sautant à terre, entouré de François, cocardes blanches aux chapeaux; j'entends le cri de *vive le Roi!* ce cri que jamais François n'a entendu de sang-froid; nous marchons sur Cherbourg. Quelque vilain fort avec une garnison d'étrangers veut se défendre, nous l'emportons d'assaut, et un vaisseau part pour aller chercher le Roi, avec le pavillon blanc, qui rappelle les jours de gloire et de bonheur de la France. Ah! Madame, quand on n'est qu'à quelques heures de l'accomplissement d'un rêve si probable, peut-on penser à s'éloigner (1)? »

Ce *rêve*, comme il l'appeloit, ce *rêve* accompli, il lui fallut pourtant s'éloigner encore une fois.

« La providence, pour nous donner une dernière leçon, rendit un moment la puissance à Buonaparte. Il sort de la mer, traverse la France, arrive à la demeure du père de famille absent, court à Waterloo, et passant rapidement par le trône et par la gloire, va se replonger dans la mer au bout du monde (1). »

La révolution ne le suivit pas; elle resta pour veiller sur ses victimes futures. Errant dans la nuit, l'homme de meurtre qui la représentoit *frappe monseigneur le duc de Berry pour tuer en lui toute sa race* (2). Le crime est consommé, et, au milieu des joies profanes du monde, il ouvre à un chrétien les portes du ciel.

---

(1) *Mémoire*, etc., pag. 131.
(2) *Ibid.*, pag. 147.
(3) *Ibid.*, pag. 250.

« Si, dans quelque partie de l'Europe civilisée, on eût demandé à un homme un peu accoutumé aux choses de la vie, ce que faisoit à cette heure la famille royale de France, il eût répondu sans doute qu'elle étoit plongée dans le sommeil au fond de ses palais, ou que, surprise par une révolution, elle étoit entraînée au milieu d'un peuple ému. Non : tout ce peuple dormoit sous la garde de son Roi, et le Roi veilloit seul avec sa famille! Après tant de scènes produites par la révolution, nul n'auroit imaginé d'aller chercher tous les Bourbons réunis, au lever de l'aube, dans une salle de spectacle déserte, autour du lit de leur dernier fils assassiné (3). »

Il faut lire dans M. de Chateaubriand tous les détails de cette *nuit d'épouvante et de plaisir*, *nuits de vertus et de crimes, où un rideau séparoit les folies du monde, de la destruction d'un empire* (1). C'est là qu'on voit tout ce qu'il y avoit de bon, de généreux, d'aimable dans le caractère du prince, tout ce qu'il y a eu d'héroïque dans sa mort. Cette mort royale, disons plus, cette mort chrétienne, a frappé d'étonnement ceux qui ne connoissoient pas la puissance de la religion; et, en consolant les âmes pieuses qui ne souhaitent pas seulement pour nos princes les couronnes de la terre, elle a consterné d'admiration les détracteurs du christianisme et les ennemis des Bourbons. L'illustre historien de celui dont nous déplorons la perte n'a eu besoin, pour le faire aimer, que de le montrer tel qu'il étoit, et le génie même du grand écrivain ne pouvoit rien ajouter à l'attendrissement que produit le

---

(1) *Mémoire*, etc., pag. 257.
(2) *Ibid.*, pag. 249.

simple récit des dernières actions et des dernières paroles du duc de Berry.

Puisse le forfait qui nous l'a enlevé terminer cette longue chaîne de forfaits et de désastres qui s'appesantit sur nous tous les jours! Puisse le ciel, las de punir, conserver ce qui nous reste de l'auguste sang de nos rois! Puisse-t-il détourner de la France et de l'Europe les calamités qui les menaçent! La révolution est debout, elle a frappé, elle frappera encore si on ne la désarme; se flatter de l'adoucir c'est un rêve : sortie de l'enfer pour détruire, elle accomplira sa mission jusqu'à ce qu'elle retourne aux lieux d'où elle est venue. Que les souverains ne s'abusent pas; ils les trompent ceux qui leur disent qu'il y a un pacte entre le bien et le mal; la mort est au fond de leurs conseils. Chefs des nations, sortez de votre sommeil, *instruisez-vous, vous qui jugez la terre*; avertis par le malheur, tournez enfin vos regards vers l'antique religion de nos pères; c'est là qu'est le salut, là seulement. A qui le demanderez-vous, si ce n'est à cette religion sainte qui protége également les monarques et les peuples, qui consacre tous les droits et tous les devoirs? Le moment est venu de faire un choix : décidez-vous entre elle et l'athéisme qui grave ses leçons dans votre cœur avec le poignard.

Nous ne finirons pas sans rappeler le motif de consolation que Dieu nous a ménagé dans sa clémence. Le tombeau où est descendu monseigneur le duc de Berry ne le renferme pas tout entier. Il peut revivre; la princesse qui le pleûre avec tant d'amertume peut le rendre bientôt à notre amour. De quelque manière qu'ils nous soient ravis, c'est la destinée des Bourbons de nous laisser toujours l'espérance.

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

De la Poésie en général, et des Méditations poétiques de M. de la Martine, (1).

On trouve encore quelques personnes assez heureuses pour n'avoir point perdu le goût des amusemens littéraires au milieu de tant de soins qui peut-être sont faits pour en distraire, des personnes dont l'imagination est assez vive et conserve assez de liberté pour désirer que l'on s'occupe encore et de vers et de prose autant de milieu d'événemens qui sont au-dessus de toute imagination. Ces personnes semblent s'étonner de l'indifférence profonde, ou, pour mieux s'exprimer, de l'espèce de dégoût que l'on éprouve aujourd'hui pour toutes ces choses dont l'importance étoit si grande autrefois, et principalement pour les ouvrages de poésie. Elles vont jusqu'à redouter que ce feu sacré ne s'éteigne enfin à jamais parmi nous, si l'on continue d'y traiter les poètes avec une telle irrévérence, qu'un poëme épique (et il en a paru beaucoup dans ces derniers temps) y soit moins recherché que tel pamphlet sur la loi des élections, ou, ce qui est bien plus fort, sur le budget; si on lit plus volontiers même les brochures de M. de Pradt, même l'*Indépendant* ou la *Renommée*, que les odes de M. tel, les élégies et les poésies fugitives de M. tel, etc., etc. Je partage véritablement cette crainte; et le succès même que viennent d'obtenir les poésies de M. De la Martine, lorsque tant d'autres nourrissons des Muses sont plongés dans l'affliction et dans le découragement, ce succès vraiment extraordinaire, et qui n'en est pas moins mérité, loin de me rassurer, semble me confirmer dans ces tristes pressentimens, et me faire désespérer du sort de la poésie en France, à moins qu'il ne s'y fasse quelque heureuse

(1) 1 vol. in-8°. Prix 3 f. au dépôt de la librairie Grecque-Latine-Allemande, rue de Seine n° 12.

révolution qu'il n'est pas très-facile d'y opérer. Sur cette décadence parmi nous d'un si bel art, je hasarderai quelques réflexions qui peut-être ne se sont pas présentées à tout le monde : si je pensois qu'il en fût autrement, je me garderois bien de traiter un sujet aussi peu attrayant.

La poésie n'est autre chose que l'expression plus vive des pensées et des sentimens de l'homme, dans un langage cadencé, abondant en images et en mouvemens. Ce langage, très-différent du discours familier, c'est-à-dire du simple usage qu'il fait de la parole dans les rapports ordinaires et habituels de la société, dut naître de ce besoin même qu'il éprouva en recevant la vie et l'intelligence, d'exprimer plus vivement certaines impressions plus fortes, certains sentimens plus passionés qui s'emparèrent d'abord de son âme, tels que le respect, l'amour, la reconnoissance que lui inspira l'auteur de son être, l'admiration dont le frappèrent les merveilles de la création. La poésie fut donc, dans son principe, le langage religieux ; et les poètes sublimes qui chantèrent les louanges du vrai Dieu, la portèrent, dès les premiers temps, à sa plus haute perfection. Leurs chants divins qui devoient un jour retentir jusqu'aux extrémités de l'univers, et devenir en quelque sorte la prière du genre humain, restèrent long-temps inconnus et renfermés dans le petit coin de terre où ce grand Dieu avoit voulu que se conservât son culte et sa religion. Le reste du monde étant livré aux faux dieux, la poésie s'y corrompit et devint païenne chez des païens, sans cesser toutefois d'être religieuse. Par un effet naturel de ce caractère primitif qu'elle ne pouvoit perdre, de sa puissance sur les esprits, du charme attaché à ses prestiges, les annales des peuples, leurs lois, tout ce qui devoit se graver profondément dans leur mémoire, régler leurs mœurs ou

exciter leur enthousiasme, fut confié à cette langue sacrée, et se transmit ainsi, souvent par de simples traditions orales, de générations en générations. Même après que l'écriture eut été inventée et répandue parmi les nations; on continua long-temps d'écrire en vers l'histoire des hommes et des dieux, et tout ce qui étoit d'un intérêt général pour les sociétés. Les nations sauvages de nos jours nous offrent encore quelque image de ce qui se passoit dans ces premiers âges du monde civilisé.

Il est facile de concevoir maintenant comment la langue poétique devint parfaite, pour ainsi-dire dès son origine, puisqu'elle étoit une langue sans cesse parlée par ces peuples enfans. On voit en effet à l'époque où vivoient encore quelques-uns des poètes sacrés des Hébreux, de ces poètes auxquels rien ne peut se comparer, parce que leur inspiration étoit incomparable, un poète profane, inspiré par des dieux imaginaires, poser les bornes de la poésie chez les peuples idolâtres, et la suite des siècles ne plus offrir que des imitateurs plus ou moins heureux du génie divin d'Homère.

Tout en admirant ce sublime enchanteur, nous ne pouvons nous empêcher de nous moquer de tant de fables puériles et absurdes sur lesquelles il répand tous les charmes d'une imagination aussi brillante qu'inépuisable; et nous surprenons à s'en moquer aussi quelques sages de l'antiquité, dont la raison supérieure repoussoit le mensonge, sans pouvoir parvenir à trouver la vérité, parce que la raison seule de l'homme est impuissante à la découvrir. Mais transportons-nous au milieu des peuples de la Grèce, imbus de toutes ces fables dont la réalité leur sembloit d'autant moins incontestable, qu'elles flattoient toutes leurs passions; figurons-nous ces peuples, tels qu'ils étoient

en effet, abandonnés à toutes les superstitions, à toutes les infamies qu'ordonnoient ou qu'autorisoient ces croyances mensongères; et nous pourrons nous faire quelque idée de l'effet prodigieux que devoient produire sur leurs esprits ces chants harmonieux où leur étoit racontée l'histoire des dieux qu'ils adoroient, par un homme que ces dieux mêmes sembloient avoir inspiré, et que ces chants élevoient en quelque sorte au-dessus de la condition d'un simple mortel. Considérons, dans la suite des âges, les poètes qui parurent successivement, tous plus ou moins imitateurs d'Homère, ou créant de nouveaux genres de poésie, ou les perfectionnant après qu'ils eurent été créés, poètes tragiques, comiques, lyriques, érotiques, etc. : sublimes ou badins, chastes ou voluptueux, délicats ou grossiers, quel que soit le genre de leur talent, leurs dieux, qui se prêtent à tout, interviennent sans cesse dans leurs chants; et Jupiter lui-même, dont l'autorité sanctifie les préceptes de la morale la plus sévère, les sentimens les plus nobles et les plus héroïques, développés dans des vers dignes d'aussi graves sujets, ne manque point au poète qui prétend justifier l'inceste, l'adultère et toutes sortes d'infamies. Que nos rimeurs en gaîté appellent à leur aide Bacchus et Cythèrée, il est évident pour nous qu'ils se font un jeu de leur invocation; et l'enthousiasme dont ils feignent d'être possédés contribue souvent à rendre leur badinage plus agréable et plus piquant. Anacréon, Sapho, Catulle, Horace, et tous les poètes libertins de la Grèce et de Rome, ne plaisantent pas : à la vérité Bacchus est un ivrogne, Mercure un voleur, Vénus une prostituée; mais il n'en est pas moins vrai que ces dieux, qu'ils ne craignent point d'invoquer, sont des dieux que des nations entières adorent, qui ont des temples, des prêtres, des autels; et quiconque

oseroit douter publiquement de leur existence, ou blasphêmer leur nom, s'exposeroit à l'exécration publique et à la vengeance des lois. Les poésies même les plus licencieuses conservoient donc un caractère religieux; et la poésie, sacrée dès son origine, n'avoit point cessé de l'être pour s'être abaissée jusqu'à célébrer les passions humaines les plus honteuses, par la raison qu'il n'étoit point de passion qui n'eût été déifiée.

Ainsi s'expliquent les contradictions que nous offrent les écrits des anciens philosophes sur le jugement que l'on doit faire de la poésie, sur l'estime que l'on doit avoir pour les poètes. Celui-ci considère la poésie comme la source de toute sagesse (1); celui-là est presque honteux de dire à quel point il a trouvé peu de sens chez les poètes (2). L'un les honore comme les législateurs des peuples (3); l'autre les bannit de la république qu'il vient de créer et à laquelle il se plaît à donner des lois (4); presque tous s'affligent de leur licence effrénée, surtout dans les jeux du théâtre, et conviennent qu'il est peu de principes plus actifs de cette corruption extrême dont la société entière des païens offroit alors le spectacle effrayant; avouant ainsi que le principe de cette corruption étoit dans la religion même, puisque les poètes ne chantoient et ne représentoient sur la scène que ce qu'elle avoit consacré. Aussi ces philosophes se trouvoient-ils confondus, lorsque leur demandant ironiquement où étoient les règles de mœurs que prescrivoit cette reli-

---

(1) Xenoph. Conviv.

(2) Plat. Apol. § 7.

(3 Plutarq. Lycurg.

(4) Plat. de rep.

gion, et quelle pouvoit être l'autorité de leurs maîtres, qui n'avoient pu se faire prédicateurs de morale, qu'en se mettant en contradiction avec les dieux immortels, saint Augustin convenoit avec eux qu'à la vérité il seroit plus honnête de lire, dans quelque temple élevé à Platon, les livres qu'il a écrits sur d'aussi graves sujets, que de voir, par exemple, les prêtres de Cybèle se mutiler et commettre mille infamies dans les temples consacrés à cette *bonne* déesse; mais les forcoit de convenir à leur tour que lorsque les passions les plus viles et les plus détestables obsèdoient les adorateurs de ces étranges divinités, il leur arrivoit ordinairement de regarder plutôt à ce qu'avoit fait Jupiter ou Mercure, qu'à ce que leur enseignoit ou Chrysippe ou Platon (1).

L'Europe devint barbare, c'est-à-dire que la lumière des lettres et des sciences profanes s'éteignit au milieu d'elle, et c'est ce qu'il est convenu d'appeler *barbarie*; car du reste elle possédoit la vraie lumière que n'avoient connue ni ces Grecs si polis, ni ces Romains si pleins d'urbanité; et au milieu de son heureuse et naïve ignorance, s'élevoient des sociétés plus parfaites qu'il n'avoit jamais été donné aux Grecs et aux Romains même de les imaginer. Cependant ces siècles non lettrés eurent aussi leur littérature : ils eurent des poètes, puisque la poésie est une langue qu'il est naturel à l'homme de parler; et par une inspiration non moins naturelle, ce fut dans le Christianisme que ces poètes cherchèrent d'abord leurs sujets et qu'ils puisèrent leur merveilleux. Les poésies sacrées du moyen âge retentissent encore dans nos temples et s'y mêlent aux chants divinement inspirés du psalmiste et des pro-

(1) Cité de Dieu, liv. II, ch. 5 et 6.

phètes; bien plus, on les vit, ces poètes grossiers, lorsqu'ils s'avisèrent de traiter des sujets profanes, même licencieux, conserver encore, par une sorte d'instinct, le caractère primitif de toute poésie : à la place des Dieux de l'Olympe, faire intervenir les Saints du Paradis; où ceux-là opéroient des prodiges, supposer à ceux-ci des miracles; appeler enfin au secours de leurs fictions une sorte de magie infernale qui prenoit encore sa source dans les croyances du Christianisme. Enfin le même esprit présida à leurs inventions dramatiques : les événemens les plus remarquables des livres saints, les mystères les plus augustes de la religion furent innocemment offerts en spectacle sur des théâtres bizarrement disposés; et l'on assistoit à ces représentations en sortant de l'église et presque aussi dévotement qu'au service divin. Ces drames pieux étoient sans doute, sous le rapport de l'art, à une distance infinie des chefs-d'œuvre qui charmoient les Grecs dans leurs *Panathénées* ou dans leurs grandes *Dionysiaques*, mais ils formoient également un spectacle religieux, et produisoient sur l'espèce de spectateurs qui y étoient appelés des impressions analogues, non moins vives et certainement plus honnêtes et plus salutaires pour les mœurs.

Il avoit été exclusivement donné à ces Grecs frivoles et corrompus de perfectionner tous les arts de l'esprit ; et la littérature romaine étoit restée dans l'enfance tant que ces modèles admirables lui avoient été inconnus. Il en fut de même de la littérature des peuples modernes : jusqu'à ce que cette lumière des beaux arts l'eût éclairée, elle ne produisit guère que de grossières ébauches. Ce fut au quinzième siècle que la dernière révolution du bas empire et l'invention de l'imprimerie rendirent

vulgaire en Europe les chefs-d'œuvre de la Grèce (1); ils y excitèrent un enthousiasme à peine croyable, surtout en Italie, et produisirent une révolution que j'examinerai particulièrement sous le rapport de la poésie.

En reconnoissant les Grecs pour leurs maîtres dans l'art de bien dire, en puisant dans leurs ouvrages des inspirations poétiques, une harmonie et des rythmes qui leur étoient inconnus, en les suivant, pour ainsi dire, pas à pas, dans toutes les inventions de leur génie, les Romains qui adoroient les mêmes dieux, qui étoient livrés aux mêmes superstitions, à une licence de mœurs non moins effrénée, purent facilement conserver, dans de telles imitations, le caractère religieux de leur ancienne poésie; et sous ce rapport, rien n'étoit changé pour eux. Il en fut autrement pour les poètes modernes: ils professoient une religion aussi pure que le ciel d'où elle étoit descendue; il devenoit extrêmement difficile pour eux de transporter dans des chants inspirés par cette religion sainte, toutes les beautés d'une poésie vivifiée par des passions et des images qu'elle réprouvoit. Si l'on en

(1) On dut aux moines qui avoient civilisé et fertilisé l'Europe la conservation des monumens de la littérature romaine. Mais jusqu'alors ils les avoient conservés dans l'enceinte de leurs monastères, jugeant très-sensément qu'il y avoit du danger à les publier, et que ces nouveautés n'étoient propres qu'à remuer les esprits et à corrompre les cœurs. Quelques génies heureux, le Dante, par exemple, connurent ces chefs-d'œuvre de l'antique Italie, et surent en profiter; mais ce fut sans pouvoir en abuser, sans qu'il leur fût possible de sortir de ce cercle d'idées et de croyances dans lequel la société étoit alors renfermée; car s'ils eussent fait autrement, leur lecteurs ne les eussent point compris.

excepte quelques esprits supérieurs qui surent dans l'épopée s'éleverau-dessus de cet obstacle presque invincible, et qui créèrent des ouvrages immortels pour avoir su le surmonter, la foule des rimeurs étonnée et enivrée se prosterna devant les divinités riantes et fabuleuses de l'antique poésie. Plus timides d'abord, ils offrirent dans leurs compositions poétiques un mélange bizarre de ces divinités profanes et de leur absurde mythologie avec les mystères les plus augustes de la religion du vrai Dieu (1); et ces ouvrages monstrueux, demi païens, demi chrétiens, achevèrent de prouver, par tant d'efforts pénibles et malheureux pour concilier ce qui étoit inconciliable, combien la poésie étoit essentiellement religieuse. On renonça enfin à allier des choses si incompatibles entre elles, mais dans cette lutte du mensonge et de la vérité, les faux diex triomphèrent et reparurent pour être poétiquement adorés de cette vieille Europe, d'où ils avoient été, depuis tant de siècles, si honteusement chassés, et où leurs noms même étoient presque entièrement oubliés.

Cette révolution fut fatale à la poésie : tous les grands effets qu'il lui appartenoit de produire furent ou détruits ou extrêmement affoiblis; à la vérité, la carrière des poètes s'agrandit de toutes les passions et de toutes les images qu'ils emprun-

---

(1) Sannazar est un exemple fameux des égaremens où une doctrine erronée peut entraîner un talent véritable. Si le Camoëns s'est immortalisé en marchant dans ces fausses routes, c'est qu'il montra un génie original et même sublime dans quelques morceaux de son poëme, morceaux qui se trouvent exempts, de semblables fautes. Le reste est d'une bizarrerie fatigante, d'une invention foible et dénuée de tout intérêt.

tèrent aux muses grecques et romaines; mais comme ils ne chantoient plus qu'avec une inspiration factice des dieux auxquels ils n'avoient point de foi, leurs chants, jadis sacrés, ne parurent plus aux yeux des gens sensés, qu'un frivole amusement. Toutefois, les nouveaux favoris d'Apollon semblèrent ne point s'apercevoir de cette dégradation dans laquelle étoit tombé l'art divin qu'ils cultivoient; et ces préjugés poétiques étoient encore dans toute leur force, quand le bel âge de notre littérature commença. Le législateur du parnasse françois, Boileau, se fit, dans des vers immortels, l'apôtre de cette hérésie littéraire; et en même temps qu'il loue très-justement Virgile d'avoir enrichi son poëme de tous les prestiges de la mythologie païenne, il blâme le Tasse, et certes avec beaucoup d'injustice et par une contradiction manifeste, d'avoir cherché et d'avoir cru trouver dans la religion chrétienne un merveilleux suffisant pour soutenir et conduire jusqu'à la fin son épopée. Si Milton lui eût été connu, il en eût dit autant sans doute de ce nouvel Homère puisant aux sources sacrées de la Genèse et des Prophètes; et cependant il est hors de doute que ces deux grands poètes ne produisirent deux ouvrages uniques dans les fastes de la poésie moderne que pour avoir choisi de tels sujets et les avoir conçus et exécutés avec de telles inspirations.

Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que la raison supérieure de Boileau, plus puissante que ses préjugés, le préserva, dans ses propres écrits, du danger des fausses doctrines qu'il venoit de consacrer. Presque toutes ses poesies, ou morales, ou satiriques, ou didactiques, lui rendirent inutile le froid cortége des habitans de l'Olympe; et s'il lui arrive une seule fois d'emboucher la trompette héroïque, s'il appelle à son secours des

divinités fantastiques, c'est l'allégorie qui les lui fournit, laquelle semble plus indépendante des siècles et des religions; puis, par un coup de maître, il a soin de choisir un sujet plaisant, dans lequel, avec une gravité affectée et qui n'en devient que plus comique, lui-même se joue le premier et des héros qu'il chante, et des dieux que sa muse badine appèle à protéger leurs grotesques exploits.

J. B. de Saint-Victor.

(*La suite incessamment.*)

Sur la discussion relative a la Loi des élections.

J'aime ces comédiens qui, la veille de la journée de Fontenoy, disoient : Messieurs, nous aurons demain relâche au théâtre, à cause de la bataille : après-demain, nous aurons l'honneur de vous donner, etc. Ils se fioient au talent de leur chef, à la bravoure de ses troupes : ils croyoient à la France et à sa fortune.

Nous sommes aussi à la veille de la grande bataille des élections, et nous ne manquons pas de gens qui annonceroient volontiers la pièce qu'on donnera le lendemain de la victoire. Je ne partage pas entièrement leur confiance; non que je ne croie à l'habileté des chefs et au courage des soldats, ni même que je doute absolument du succès, mais, à dire vrai, je l'espère peut-être plus que je ne le désire. Dans le premier de ces sentimens, je cède aux opinions qui m'environnent; je marche avec la foule qui m'entraîne. Dans l'autre, je calcule avec ma raison; je me demande quels changemens amenera cette combinaison nouvelle? quelles opi-

nions elle favorisera? et, tout bien combiné, je ne sais si les vaincus n'y gagneront pas autant que les vainqueurs. Je ne fonde pas ce doute sur les dispositions de la loi, qui me paroissent aussi bonnes que beaucoup d'autres du même genre; mais bien sur la nature des choses qu'elle doit régler. On fait le procès à la loi de 1817, à raison des circonstances qui en ont suivi l'exécution. On croit qu'elle a produit ces choix, et que ceux-ci ont amené le désordre. Mais ne serait-ce pas au contraire au désordre des esprits, à l'exaltation des passions, à l'aveuglement des dépositaires du pouvoir, que nous avons dû ces nominations auxquelles nous attribuons tous nos dangers?

La loi du 5 février a été faite pour favoriser des vues préexistantes, des projets formés, des systèmes établis. Mais si les hommes qui reconnoissent à présent qu'elle les a *trop aidés* ne s'affligent que de ce trop; s'ils cherchent dans une loi nouvelle le succès un peu moins étendu de ces mêmes vues, de ces mêmes systèmes, dans l'intérêt desquels ils avoient combiné la première; n'est-il pas très-possible qu'avec des élections différentes et de nouveaux députés on n'obtienne que des résultats à peu-près semblables? Il ne faut point s'y tromper : ce n'est pas uniquement parce qu'un comité libéral a influé sur quelques élections; ce n'est pas seulement parce que les vétérans de la démocratie nous ont apparu comme des fantômes conjurés pour exciter de nouveaux orages, que le crime a relevé ses autels; c'est surtout parce que des hommes égarés par de petites passions, ivres de petits succès, ont imaginé de constituer le gouvernement du Roi en défense contre les gens qui avoient le plus d'intérêt à le soutenir, et de faire regarder comme ennemis de la monarchie ceux qui avoient tout sacrifié pour le monarque et la dynastie, c'est par ce qu'ils se sont fait une étude

constante, une sorte de devoir d'avertir tous les sujets du Roi que les hommes dangereux en France n'étoient pas ceux qui ne pouvoient se résoudre à pardonner le mal qu'ils avoient fait, mais bien ceux à qui l'on ne pardonnoit pas tout ce qu'ils avoient eu à souffrir. Par une sotte jalousie, rendant odieux les hommes monarchiques, on est parvenu à rendre ridicules et les principes et les institutions monarchiques. Il s'est établi en point de doctrine qu'on pouvoit honorer beaucoup le Roi et mettre tous les jours en question son autorité, être un champion ardent de la légitimité et affecter de ne montrer aucun égard aux membres de la dynastie; on a soutenu que la religion ne devoit être dans la société qu'une humble amie de ceux qui s'y soumettoient, inhabile à protéger le sujet aussi bien qu'à conseiller le prince. C'est par toutes ces voies qu'on a conduit la loi des élections à donner des résultats moins remarquables encore par les hommes qu'elle a appelés, que par ceux qu'elle a repoussés. Pouvons-nous oublier avec quelle joie on se félicitoit d'avoir écarté celui-là, humilié celui-ci, ou réduit à une honorable detresse celui qu'on n'avoit pu soustraire aux suffrages de ses concitoyens? Non, non, ce ne furent point là les fautes de la loi du 5 février 1817; ce n'est point à elle que nous devons la perversion des doctrines, la déconsidération de l'autorité et le déchaînement des fureurs régicides.

Les effets de cette loi (les libéraux ont raison de le dire) n'ont été que l'expression de la société égarée, trompée par ceux qui croyoient follement qu'on peut enivrer les hommes et les conduire comme s'ils étoient en état de raison. Mais si cette erreur se prolongeoit, si l'on se proposoit encore de n'obtenir par la loi qui se prépare que l'expulsion des amis les plus prononcés de la religion et de la monarchie; si l'on ne vouloit demander aux col-

léges électoraux que des hommes disposés à ne rien blâmer du passé, à ne rien contester sur le présent, à ne chercher aucune garantie pour l'avenir, les électeurs, dans quelque ordre qu'on les eût pris, ne se résigneroient point à cette humiliante parodie. Ils se partageroient entre les opinions extrêmes qui sont le propre des affections vives et profondes. Des deux parts, ils enverroient des hommes stigmatisés par les injures des partis, non seulement disposés les uns contre les autres, mais surtout animés contre un système par lequel ils se trouveroient tous également offensés. Le gouvernement, pour n'avoir pas su être de son propre parti, n'en trouveroit aucun pour le défendre; et nous verrions recommencer, avec la liberté de la presse, cette misérable lutte dans laquelle a succombé le dernier ministère, sans cesse balotté entre une opposition royaliste qui l'accusoit de trahir la couronne, et un parti libéral qui lui faisoit à la fois l'honneur de lui reprocher des vues monarchiques, et la honte de louer en lui des dispositions et des principes démocratiques. Certes, si tels devoient être les fruits de la loi proposée, notre nouvel état seroit encore pire que celui d'où nous cherchons à sortir, et au lieu de féliciter l'opinion monarchique d'avoir gagné une bataille, il faudroit la plaindre d'avoir fait une très-mauvaise campagne. La discussion qui s'ouvre mérite donc d'être étudiée autant dans l'attitude qu'y prendront les combattans, que dans les avantages que les uns ou les autres y auront obtenus. Si je pouvois à ce sujet hasarder une conjecture, je prédirois que dans le cours de cette lutte le parti libéral professera beaucoup d'idées monarchiques, et le ministère un grand attachement aux principes de la liberté. Les démonstrations ne prouvent rien en faveur des opinions; elles n'indiquent

pas ce que l'on pense, mais ce qu'on croit utile de paroître penser. Ainsi quand des hommes qui ont passé leur vie à servir l'intérêt populaire, se montrent tout dévoués à la royauté, quand ils répètent avec emphase qu'ils ne veulent de la liberté et de l'égalité que sous la garantie du trône, cela nous apprend qu'ils croient encore à l'existence et à la force des opinions monarchiques, qu'ils craignent de choquer cette masse nationale qui en est pénétrée, et qu'il leur suffit, quant à présent, d'attaquer les principes dans les hommes que le ministère lui-même a signalés comme les ayant exagérés. Si d'autre part les agens de l'autorité caressent les erreurs qu'ils devroient combattre, s'ils persistent à croire que le gouvernement, dans une querelle où il s'agit de son existence, doit rester neutre, si dans leur zèle contre les partis, ils prennent soin de les comprendre tous dans des formules générales d'improbation, ils nous prouveront qu'ils se croient encore intéressés à ménager leurs ennemis, afin de pouvoir, au besoin, les opposer à leurs amis. Ils nous avertiront ainsi qu'il y a encore en France des hommes publics persuadés qu'on peut gouverner une monarchie avec des intrumens non monarchiques, maintenir une société, une religion et des mœurs par des agens qui ne tiennent en particulier à aucun système religieux, moral ou politique. Mais si après avoir acquis cette conviction, nous nous flattons toujours que la nouvelle loi des élections suffit pour sauver la monarchie; c'est sans doute que nous nous confions à la Providence, qui fait aller les choses, plutôt qu'aux hommes, qui ont la prétention de les conduire.

La loi probablement sera admise : elle est appuyée par de hautes considérations, par de grands suffrages. Elle a pour elle cette véritable opinion

générale, qui est celle des amis de l'ordre et du pays; mais l'appui qu'on lui donne tient plutôt au mal qu'elle semble pouvoir empêcher qu'au bien qu'on la croit propre à produire. Elle aura comme certains ouvrages dramatiques plutôt un triomphe de circonstance qu'un succès d'estime. Son mérite, comme celui de ces mêmes pièces dépendra beaucoup de la manière dont elle sera jouée : et si l'on veut qu'elle reste au théâtre, il faudra qu'elle soit constamment confiée à de bons acteurs.

K.

LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME,

par M. BALLANCHE.

J'AI lu, avec je ne sais quel sentiment de tristesse, le dialogue de M. Ballanche, intitulé : *Le Vieillard et le Jeune homme.* Cet ouvrage n'est que le développement de l'*Essai sur les Institutions*, du même auteur, dont M. Genoude a rendu compte dans la dernière livraison du *Conservateur*. Nous nous plaisons à renvoyer nos lecteurs à cet article, non-seulement à cause de la saine critique qu'on y remarque, mais parce qu'il donne une idée exacte du premier livre de M. Ballanche, de cet ouvrage où il y avoit quelque chose de mystérieux, et dans lequel les pensées de l'auteur restoient comme environnées de nuages; mais ici, la tâche que nous nous sommes imposée est à la fois moins difficile et plus pénible que celle qu'a si bien remplie M. Genoude. Ce n'est plus seulement comme spéculatives que M. Ballanche nous présente ses idées, il les poursuit aujourd'hui dans leur application, et il se livre avec une confiance qu'il n'avoit pas encore montrée. On diroit qu'abandonnant les régions abstraites des théories

pures, il est descendu sur la terre pour se familiariser avec les peuples.

C'est au nom de ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi les hommes, que M. Ballanche nous conduit à des résultats funestes. C'est avec les principes les plus purs qu'il cherche à justifier des doctrines pernicieuses. Combien ne souffre-t-on pas de voir la religion, la morale et la légitimité se combattre elles-mêmes, et les instrumens destinés à réparer les brèches que la révolution fait à l'ordre social, employés à les agrandir!

Tout ce que l'on auroit éprouvé de charme à s'associer à la pensée intime et aux sentimens de l'auteur se tourne en dépit contre les séductions de son style et les couleurs brillantes de son imagination, qui, en adoucissant le poison, nous cachent le danger des conséquences où l'amour d'une perfection idéale a pu seule entraîner M. Ballanche.

Personne ne paroît souffrir plus que lui de cette maladie du siècle qui mine les cœurs et fait fermenter les esprits; son caractère de philanthropie est frappé des divisions qui déchirent le monde; il rêve, comme l'abbé de Saint-Pierre, un bonheur universel; tout ce qui est dans l'homme moral lui inspire un égal intérêt, et comme le vieillard de Térence, il peut s'écrier :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto.

Aucun ouvrage n'offre une plus grande confusion de vérités et d'erreurs; mélange bizarre et monstrueux dans lequel on peut seulement distinguer l'écrivain ami de la paix, qui s'est flatté de rapprocher des partis opposés en confondant des opinions contraires!

Gouverné par la fatalité, l'homme, selon cet écrivain, ne peut rien sur les destinées de l'homme. Il n'est point, comme l'a dit M. de Maistre, une circonstance parmi d'autres circonstances; la marche du vaisseau est prédestinée: on peut plier les voiles et jeter le gouvernail à la mer. Sur cet Océan fatal, plus de lutte, de sagesse, de courage ou de résistances, le courant entraîne tout irrévocablement, et le courant, c'est la société.

Mais cette fatalité, une fois établie, ne laissoit pas que

de devenir embarrassante. Il falloit bien la placer quelque part ; n'osant la mettre en Dieu, et relever les autels païens de l'aveugle destinée, M. Ballanche l'a donc placée dans la société ; ainsi, c'est de la société, que lui-même avoue qu'il seroit assez porté à considérer comme un fait simple, que l'auteur fait découler tout son système : c'est dans la société, considérée absolument, et en elle-même, qu'il cherche à trouver la force qui lui manque ailleurs ; il commence par une idée complexe pour arriver à une idée simple.

Au lieu de considérer premièrement l'état de l'homme, et de s'élever d'une idée individuelle à une idée collective ; au lieu de s'attacher aux idées de relation, qui seules peuvent résoudre des questions de cette nature, M. Ballanche place le pouvoir absolu dans la société. Mais qu'est-elle, cette société, à qui Dieu transmet directement le pouvoir ? Quelle idée nous présente la société isolée de l'homme, si ce n'est une vaine abstraction, un de ces mots vides et sonores avec lesquels on assoupit la curiosité crédule et ignorante ?

La société est tellement sainte aux yeux de M. de Ballanche, que l'homme, dans l'état social, trouve une seconde Providence qui peut, à quelques égards, lui tenir lieu de la Providence divine ; en effet, dit l'auteur, *la religion n'a plus autant à s'occuper du bonheur de l'homme, puisque la société peut s'en occuper davantage.*

C'est donc dans l'état social, qui n'est qu'une manifestation de la Divinité, que l'on cherche à se passer de Dieu ; c'est ainsi que l'on prend un effet pour une cause. Vers la fin du dernier siècle, l'abus du genre descriptif avoit jeté toute la sensibilité des poètes sur les objets extérieurs ; à force de donner une voix aux marbres et aux lieux, ils avoient fini par étouffer celle du cœur : nos poètes avoient spiritualisé la matière, comme nos philosophes avoient matérialisé l'esprit ; conséquence nécessaire, car les extrêmes se touchent, et l'on rencontre aujourd'hui, dans l'ancien monde, des enfans de la civilisation moderne qui

offrent un culte profane à la société, comme on trouva jadis, dans un nouvel hémisphère, des sauvages qui adoroient le soleil au lieu du Créateur.

Mais quelle est cette religion dont la société est l'idole aux yeux du peuple? quelle sera-t-elle pour l'homme à qui l'instinct social ne suffit pas pour combler le vide immense du cœur?

C'est cette religion dogmatique et sans culte que l'on a déjà cherché à introduire dans certaines écoles d'Allemagne, sous le nom de christianisme intérieur, dogme à la fois positif parce qu'il exclut la lettre et toutes les croyances de l'égilse; et vague, parce qu'il ne met rien à la place du vide qu'il crée dans l'homme. Qu'est-ce qu'une religion purement spéculative, renfermée en nous comme cette vertu occulte de quelques philosophes, qui reste indépendante de nos actions?

Vous reconnoissez ce mal-aise de tous les cœurs, ces tourmens des âmes: est-ce là le remède que vous proposez pour des maux que vous savez si bien dépeindre? Faut-il d'autant plus limiter les ressources et les voies de la religion que le besoin de la religion se fait plus sentir parmi les peuples? Mais si nos croyances étoient abstraites, si notre culte étoit impopulaire, ne faudroit-il pas rendre nos croyances plus sensibles et populariser notre culte? Subtiliser la vérité n'est pas le moyen de la répandre; tout semble arrangé dans certains systèmes pour une société éclairée, élevée et nourrie avec des sophismes; il faut à quelques-uns de nos législateurs une nation préparée, endoctrinée *a priori* pour leurs lois, sinon leurs lois sont impuissantes.

Ne diroit-on pas qu'il travaillent pour la société, comme si la société ne consistoit que dans le petit nombre de ceux qui se croient appelés à hâter sa perfectibilité?

Toutes les religions sont *vraies*, par conséquent *indifférentes*; *s'il n'y a point*, comme dit l'auteur, *de religion fondée sur le mensonge*, si aucune religion n'est fausse, il n'y en a point de véritable; et il n'y en a point d'éternelle, s'il n'y en a point de véritable; ces deux raisonnemens sont la conséquence l'un de l'autre: voilà où nous conduit une seule proposition téméraire; la chaîne

de la vérité une fois rompue, on tombe dans la chaîne de l'erreur; en acceptant toutes les religions, on nie la véritable; en niant la véritable on devient idolâtre. Mais l'auteur ne nous laisse pas même cette chance : grâce au développement des lumières, *la société suffit à l'homme, elle peut subsister aujourd'hui par son énergie propre*, sans protection spéciale de Dieu, sans croyances religieuses de la part des hommes.

Ainsi la religion a donc quelque chose de passager comme les passions de l'homme, *elle a fini sa mission sur cette terre, et ses pouvoirs lui ont été retirés;* il n'y a rien d'immuable dans ce monde que la société, *elle a quelque chose d'inexorable comme la fatalité des poètes tragiques*, puisqu'elle nous refuse non seulement les consolations de cette vie, mais les espérances de l'autre.

Avant de passer de la religion à la morale, nous consacrerons quelques lignes aux opinions de M. Ballanche sur la légitimité; elles ne sont pas malheureusement plus orthodoxes que ses croyances religieuses. Dans les unes comme dans les autres on remarque le même désir de tout concilier; le sentiment égaré de l'amour du bien est dans toutes les pages de l'auteur; mais il est cependant des cas où la conscience nous fait une loi de choisir entre deux opinions; et il est des opinions tellement absolues par leur nature qu'elles ne peuvent admettre de terme moyen, telles sont la foi et le doute, la légitimité et le gouvernement de fait. M. Ballanche ne semble adopter que le nom de la légitimité, son système repose nécessairement sur le gouvernement de fait; il admet l'une en théorie, il établit l'autre en pratique; et qu'est-ce autre chose que le gouvernement de fait que la légitimité séparée de l'hérédité et fondée sur l'assentiment tacite, c'est-à-dire sur la patience des peuples; que cette légitimité qui n'est qu'un rapport entre la société et le monarque et qui meurt le jour où le roi ne veut plus reconnoître cette fatalité sociale, ou du moins le jour où la moitié plus un de ses sujets peut croire qu'il est en rébellion contre elle et qu'il refuse de marcher avec le siècle?

Quelque talent qu'emploie l'auteur pour rendre spé-

cieuses de telles opinions en les présentant sous un jour douteux, on sent intérieurement qu'un penchant naturel quoique presque toujours combattu, le porte vers les saines doctrines dont il a en lui tous les germes ; on sent qu'il aime encore la bonne cause, même lorsqu'il défend la mauvaise.

Comme M. Ballanche a placé la religion dans la société, il place la morale dans la propriété ; et comme il a privé la religion du culte, qui en est l'expression, il ôte à la morale les hôpitaux qui en sont les bienfaits, et les châtimens qui en sont les liens ; c'est toujours avec les mêmes préventions qu'il juge son siècle, et telle est en lui l'amour de la perfection chimérique qu'il rêve, que son imagination impatiente la réalise déjà et qu'il s'ndigne de voir que l'on puisse accuser encore une ère aussi pure et aussi sainte que la nôtre.

Quant à nous, nous nous contenterons d'exposer deux opinions nouvelles en morale, qui sont probablement les fruits de cette perfectibilité absolue à laquelle nous touchons. L'auteur dit, page 75, — je le cite textuellement : *le malheur n'est plus à lui seul une note d'infamie ; car le malheur, lors même qu'il est mérité, excite à présent tout notre intérêt.*

Je m'abstiendrai de toute reflexion : et je rapprocherai seulement de ce dernier passage celui-ci qu'on lit page 99 :

Peut-être même que quelques-uns ont été avilis par les outrages, car l'outrage non mérité dégrade aussi l'homme. A la vérité c'est des prêtres que parle ainsi M. Ballanche, mais il lui importe de prouver qu'ils sont restés en arrière de la société ; ce que l'on peut affirmer c'est que leur morale, quelque surannée qu'elle puisse paroître à certains esprits qui se croient supérieurs, n'est point en rapport avec celle-ci, et que si nos prêtres prêchent l'oubli des injures et cherchent à émouvoir la compassion, sinon *l'intérêt*, pour le crime malheureux, ils ne nous annoncent pas du moins que les épreuves de cette vie avilissent les âmes et nous rendent dignes de mépris.
Si la corruption passe pour de la maturité, si quel-

ques sophistes voient les progrès du siècle là où le siècle nous semble reculer, parce qu'il s'écarte des principes éternels de la religion et de la morale, nous sommes surpris et affligés à la fois de voir un homme comme M. Ballanche marcher à ces fausses lueurs et méconnoître les voies trompeuses où il se laisse égarer lui-même de plus en plus. En effet, à moins d'être ébloni par l'éclat trompeur d'une orgueilleuse sagesse, peut-on s'écrier, dans la sécurité de sa conscience, *que la société n'a plus rien à demander au christianisme, plus rien à lui offrir?*

Est-ce dans un temps comme le nôtre que l'humanité peut être livrée à elle-même, privée de tous secours spirituels? Qui ne frémit en pensant à cette ère nouvelle de la perfectibilité dans laquelle nous entrons, lorsque des crimes inouïs accusent la société comme des symptômes de la maladie sociale, lorsqu'il se rencontre des Louvel, lorsque le nom de Dieu est effacé des tables de la loi, lorsque beaucoup de mariages rejettent la consécration ecclésiastique, lorsque la loi elle-même est appelée *athée* par ses interprètes naturels, lorsque des jurés semblent sanctifier cette définition par leurs arrêts, lorsque tout respect pour les morts paroît éteint, lorsque les droits du sang, de la domesticité et de l'humanité sont méconnus? et l'Eglise ne seroit pas militante, et le glaive échapperoit aux mains de la justice, et mille voix généreuses ne s'éleveroient pas avec celle de M. de Bonald, pour protester comme lui contre tous les forfaits par lesquels on voudroit à jamais déshonorer le dix-neuvième siècle?

Le comte Edouard de La Grange.

Suite du voyage de Pau à Gavarnie : — vallée d'Argellez, Barège, Saint-Sauveur, grotte de Gèdre, cirque de Gavarnie.

On arrive à Lourde par un chemin qui monte au-dessus d'un précipice au milieu des bois. Tout à coup la vallée s'ouvre, les croupes des collines s'arrondissent, des rochers nus et sévères les dominent.

Au-dessus de la ville de Lourde est un château bâti sur le roc pour arrêter les ennemis de la France, devenu une prison d'état, puis une caserne. En 1373 les Anglois l'occupoient encore. On entre ensuite dans une gorge étroite, et l'on respire à peine au pied de ces masses de rochers qui se referment tristement de tous les côtés, jusqu'à ce qu'on entre dans la vallée d'Argellez, où les eaux de la vallée d'Azun se mêlent avec celles du Gave. C'est ici une des plus belles vallées des Pyrénées.

Du château de Baussan, vieille citadelle qui a appartenu aux Rohan-Rochefort, et qui tombe en ruine, on découvre toute la vallée d'Argellez; les formes des montagnes varient singulièrement; tantôt elles s'éloignent et s'arrondissent, tantôt elles s'élèvent en pics; tantôt elles présentent de longues chaînes nues à côté des lieux les plus fertiles: et de tous côtés elles entourent la vallée. Deux montagnes qui ressemblent à de riches coteaux courent parallèlement, cultivées jusqu'au sommet, et descendent jusqu'à Argellez, Pierrefitte et Baussan, chargées d'arbres, de maisons et de prairies. Là est la chapelle de la Piétade, le château de Saint-Savin, Arcizas, et l'ouverture de quatre vallées. Du côté de Lourde, la

vallée d'Argellez est fermée par des rochers arides Vis à vis on aperçoit les crêtes des montagnes de Cauterets et de Saint-Sauveur, et le fond de la vallée, coupé en mille façons par les eaux du Gave, est rempli de maïs, de vignes portées sur des cerisiers, de vergers et des fruits les plus beaux. Ce sont les Alpes, les Apennins la verdure d'Angleterre, une vallée d'Italie. On sent que c'est ici l'asile d'hiver pour les troupeaux et les bergers des montagnes.

La vallée de Lavedan se resserre singulièrement au-delà de Pierrefitte. On va à Cauterets ou à Saint-Sauveur, en suivant le Gave de Cauterets ou de Baréges. Le défilé qui mène à Saint-Sauveur ressemble d'abord à un vaste précipice. C'est là que la verdure des Pyrénées offre les effets les plus étonnans, au sommet d'une montagne presque inaccessible, ou au bas de l'abîme que le Gave s'est formé. Là on rencontre une cabane, un ruisseau et quelques arbres de la plaine, et bientôt on ne voit plus que les montagnes qui empruntent leur couleur du fer qu'elles renferment. Mais avant d'arriver à Luz, les aspects ont changé; et Saint-Sauveur paroît dans le fond au-dessus de Luz comme un beau couvent. Près de Luz est Baréges; il n'y a que Vignemalle à traverser pour être à Cauterets. On croiroit que toutes les eaux minérales des Pyrénées ont un réservoir commun.

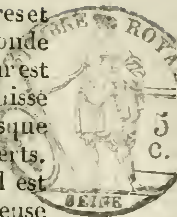
Quand nous sommes arrivés à Cauterets, peu de jours avant on avoit ressenti les secousses d'un léger tremblement de terre; ces désordres d'une loi invariable sont destinés à nous rappeler sans cesse que la raison de l'ordre de la nature n'est pas dans la nature même. Dieu agit en cela comme un législateur qui déroge de temps en temps à ses lois passagères, pour prouver que sa puissance s'élève au-dessus de la société pour la conserver. Les tremblemens de terre sont assez fréquens dans les Pyrénées : il y en a eu de terribles; celui de Lisbonne s'y est fait sentir. Dans une secousse, en

1750, la chapelle du château de Lourde s'écroula presque entièrement. Les Pyrénées semblent ne pas contenir de volcans, malgré leurs eaux chaudes. Il n'y a que deux montagnes entre Gironne et Figuéras qui paroissent avoir jeté des feux. Tout ce qui sert à produire ces effrayans phénomènes est dans leur sein; elles touchent à la mer: peut-être un jour leurs feux sonterrains auront-ils une issue! peut-être de nouveaux Pline seront ensevelis par la lave dans les vallées de Campan et d'Argellez!

De Saint-Sauveur à Baréges on monte presque toujours. Baréges est situé dans un lieu désolé, c'est une vallée de douleur. Le côté par où l'on va à Bagnères surtout n'offre que le plus horrible aspect. Le torrent ravage tout d'une maniere hideuse. Ce lieu est d'accord avec le sentiment qu'on éprouve en entrant dans Baréges. On ne rencontre que des figures hâves, de malheureux blessés qui se traînent avec peine, des chaises à porteurs fermées, enfin, partout l'image de la douleur. C'est la vallée des blessés; ce torrent est lugubre, ces montagnes sont nues; quelqueschamps cultivés effraient parce qu'on voit, au-dessus des rochers, et des amas de terre, et au-dessous des débris de pierres et des sables éboulés.

Il faut revenir de Baréges à Luz pour aller à Gavarnie. Luz est une petite ville fort ancienne, dont l'église étoit autrefois une citadelle, dominée de tous côtés par des collines où l'on voit des ruines de forteresses jadis au pouvoir des templiers, chargés de défendre les frontières des incursions des Maures. On éprouve un sentiment de respect pour ces vieilles tours qui ont servi à garantir la France des conquêtes du mahométisme, la religion de l'ignorance et de la volupté. Les Anglois aussi ont occupé ces forteresses. Maîtres de la Guienne alors, ils s'étendoient jusqu'aux Pyrénées.

C'est au bord du Gave qu'on prend la route de Gèdres et de Gavarnie, et on ne quitte plus ce torrent qui gronde sans cesse autour de Saint-Sauveur. Saint-Sauveur est d'un effet charmant de cette route. Comme en Suisse les maisons sont garnies de galeries de bois: presque toutes sont neuves avec de jolis contrevens verts. Plus loin, le coteau sur le prolongement duquel est Saint-Sauveur devient une muraille majestueuse garnie d'arbres. Le Gave roule au bas. La route devient étroite comme celle de la Corniche. Il y avoit autrefois une tour, au passage qu'on nomme *l'Echelle* ou *la Porte d'Espagne*, bâtie contre les miquelets de l'Aragon qui venoient faire des incursions jusqu'à Luz. Depuis l'avénement au trône d'Espagne de Philippe V, les forteresses sont devenues inutiles.



On arrive à Gèdres en suivant toujours ce chemin sur le bord d'un précipice entre des montagnes arides et couvertes de buis. A Gèdres on descend à quelques pas de la route au bas d'un précipice où l'on est frappé du spectacle le plus ravissant. Deux rochers s'ouvrent et forment un bassin. Leur couleur noirâtre contraste avec la verdure de quelques arbres dont le feuillage se penche sur une eau d'une blancheur éblouissante qui tombe en écumant par une ouverture au fond de la grotte. Dans ce moment le soleil rendoit plus tendre le vert des arbres qui des deux côtés s'entrelacent et forment un abri contre la splendeur du jour. Quelques rayons seulement pénétroient jusqu'à la cascade et faisoient briller ses eaux avant leur chute d'un éclat plus vif qu'au moment où elles tombent et se brisent en écumant. Tout le reste de la grotte gardoit son aspect sombre. De l'eau, des rochers, de la verdure, et le soleil, voilà ce qu'on admire sans cesse dans les montagnes; mais quelle variété dans les effets qu'ils produisent!

A Gèdres les maisons sont remplies des mar-

ques de la foi de leurs habitans. On doit être plus religieux sur les montagnes. La main des hommes n'y élève que de fragiles monumens; des masses effrayantes que le bras du Tout-Puissant seul a pu mouvoir s'offrent sans cesse sous les yeux; il faut lutter contre des dangers sans cesse renaissans. D'ailleurs, la vie est plus simple, moins agitée par les passions qui enivrent la raison de l'homme.

On quitte Gèdres, et on arrive dans un horrible désert où tout semble porter l'empreinte du premier désordre introduit dans l'univers. C'est la secrète raison de la curiosité qu'inspirent ces lieux. Ces pics affreux, ces glaces éternelles, ces torrens qui grondent au fond des précipices, ces vallées désolées parlent, il est vrai, de la dégradation de l'homme, mais ils rappellent sa primitive grandeur. Non loin de cet horrible désert, appelé *le chaos*, où des rochers énormes entassés inspirent l'horreur, une cascade tombe d'une prairie délicieuse; ce n'est pas de l'eau, ce sont des couleurs ravissantes, tantôt le vent dissipe l'arc-en-ciel, tantôt la chûte d'eau le ramène! La grâce et l'horreur sont prodiguées dans ces deux spectacles. Je ne m'étonne pas que des hommes aient cru à deux principes dans la nature, l'un du bien, l'autre du mal. Leur erreur étoit spécieuse; mais le mélange-ici bas ne durera pas toujours. Ces prairies charmantes, dont Dieu revêt ces rochers détruits, ces terres éboulées, nous indiquent une terre de passage, avant la terre de délices et le séjour d'horreur. Le temps n'est pas loin où la justice et la miséricorde se partageront ce qui n'est uni que passagèrement!

Je traversois rapidement le village de Gavarnie, pour courir au cirque qui porte son nom. Rien n'est plus frappant que l'aspect de ce lieu. Les montagnes les plus élevées s'arrondissent en amphithéâtre, la neige est sur leurs flancs et à leur pied. Des cascades tombent de tous les côtés. Au moment où j'arrivois, il

y avoit un effet extraordinaire sur le cirque. Un nuage qui coupoit le rocher et la grande cascade, laissoit voir, au sommet de la montagne, les pics couverts de neige, et jetoit au bas du cirque une obscurité qui répandoit une profonde horreur.

Tous les souvenirs sont ici : c'est le ciel de la France et de l'Espagne.

La brèche de Roland réveille le souvenir de Charlemagne : souvenir de gloire pour la France! Alors elle repoussoit les Maures, elle sauvoit la chrétienté, quand l'Espagne ne défendoit qu'elle-même. Alors elle dotoit la papauté, elle fondoit le système de l'Europe pour des siècles. France, France, ta gloire est ta foi, ne la renie jamais. N'oublie jamais non plus que ton bonheur est uni à la race de tes rois, à la famille des Bourbons. O France! quelle destinée est la tienne; si tu savois que tes armes ne doivent être employées que pour le bonheur de l'Europe, si l'Europe savoit que sans toi elle est perdue. *O patria! ô divûm domus Ilium!* L'Espagne semble encore la France, là règnent l'église catholique et les Bourbons. Derrière ces montagnes est Jacca. Jacca parle déjà de la gloire des Castillans; c'est près de cette ville, sur le mont Uruel, que quelques Espagnols, rassemblés pour les funérailles d'un saint ermite choisirent pour leur roi ce premier roi de Navarre, don Garcie de Ximenès, qui partage avec Pélage l'honneur d'avoir relevé la monarchie espagnole. Les prodiges de constance se retrouvent toujours dans les pays de montagnes. La Suisse, le Tyrol, la Catalogne, l'Aragon, sont des terres de héros. C'est dans la Catalogne qu'étoient ces fiers Cantabres qui résistèrent si long-temps aux Romains; c'est dans l'Aragon qu'est Sarragosse, la ville immortelle. Répétons ici ce que disoit, dans son enthousiasme, un voyageur qui a parcouru ce noble pays.

« Oui, j'ose le prédire, les Espagnols retraceront un jour les époques brillantes de leur histoire; quelque

nouveau Trajan naîtra encore dans leurs murs; un autre Annibal leur devra ses succès; ils reporteront dans les combats les noms de Sagonte, de Numance, l'étendard indompté des Cantabres, et ce fer espagnol qui servit aux Romains pour conquérir le monde. Les forêts des Asturies, converties en flottes nombreuses, feront encore trembler l'Orient; et non moins redoutables à l'Angleterre que l'invincible *Armada*, elles n'auront pas toujours les élémens contre elles. L'ombre du Cid verra du haut de son rocher des moissons couvrir les plaines incultes et inhabitées de sa patrie, elle entendra chanter sa romance chérie au milieu des vergers de figuiers, de grenadiers et d'orangers, dont la vigne unit les branches chargés de fruits, et au pied desquels croissent le coton, le lin, la canne à sucre et le blé. »

E. G.

Nota. Ce voyage étoit écrit long-temps avant la révolution d'Espagne. Si l'Espagne atteint jamais les hautes destinées que lui promettoit M. De Laborde, il semble aujourd'hui que ce ne sera qu'après que des torrens de sang auront coulé.

MELANGES.

L'écrivain qui a entrepris l'*Eloge historique de Monseigneur* LE DUC DE BERRY, M. le chevalier de CHAZET, a rempli cette noble tâche avec un talent vraiment remarquable. Il s'est montré, par son esprit comme par ses sentimens, digne d'un sujet aussi élevé, d'un sujet d'ailleurs que la foule des hommages commence, non pas à tarir

(rien n'épuisera ni sa gloire ni nos douleurs), mais à rendre plus difficile à traiter. Nous y avons remarqué, avec de la chaleur et de la rapidité, une alliance heureuse de la narration et de la réflexion, et une élégance de style qui n'ôte rien à la la force des idées. Cet ouvrage, dont S. A. R. madame la duchesse de Berry a agréé l'hommage, devroit à cette bonté un titre de plus à l'empressement du public, si les sentimensde l'auteur avoient besoin d'une garantie.

En 1791, un bon religieux plein d'espérance, disoit en chaire à ses auditeurs : « Ne vous troublez pas, tout ira bien ; le clergé sera content, la noblesse sera contente, le tiers-état sera content, et nous serons tous contens. » Il y avoit bien de la prévoyance dans ce bon religieux. Le temps l'a prouvé ; le temps justifiera de même les espérances qu'on doit concevoir de l'Espagne en ce moment.

On raconte que dans les constitutions d'un ordre monastique il étoit écrit : « Les religieux seront vêtus de blanc. » Et en marge il y avoit, « c'est-à-dire de noir. » Bien des gens, voués de même au blanc par la constitution, s'échappent aussi par la marge. Le texte parle de monarchie, et ils ajoutent : *lisez* la république.

Une femme vient de mourir à Paris, à l'âge de quatre-vingt-six ans, après avoir refusé un prêtre jusqu'au dernier moment. Elle a défendu que son corps fût porté à l'église, et elle a demandé *qu'il ne passât pas même devant une église.*

Tel a été son testament : voici quelle étoit sa bibliothèque :

Culte et lois d'une société d'hommes sans Dieu

(par Sylvain Maréchal), *l'an* 1er *de la raison*, 6 *de la république françoise.*

Dictionnaire des honnêtes gens, par le même.

Du Gouvernement civil, par Locke.

Du Contrat social, par J.-J. Rousseau.

Elémens philosophiques du citoyen, par Thomas Hobbes.

Manuel d'Epictète, traduit par M. N. Naigeon.

Discours préliminaire sur Sénèque, par le même.

Morale de Sénèque, par le même.

Œuvres de Sénèque le philosophe, avec des notes, par M. Naigeon.

Essais de Montaigne, avec des notes par Coste.

Essais de Michel Montaigne, avec des notes par M. Naigeon.

Pensées philosophiques, par Diderot.

Lettre sur les aveugles, par le même.

Lettres sur les sourds-muets, par le même.

Pensées sur l'interprétation de la nature, par le même.

De l'homme et de ses facultés, par Helvétius.

Traité des systèmes, par Condillac.

Ecole de l'urbanité françoise, par Costard.

Système de la nature, par d'Holbach.

Lettres originales de Mirabeau, écrites à Sophie Ruffei, recueillies par Manuel.

Pièces sur la révolution françoise.

Différentes constitutions données à la France.

Livre rouge, avec les observations de Necker.

Histoire des Brissottins.

Chaînes de l'esclavage, par Marat.

Opuscules manuscrits de la main de M. Naigeon.

Copies des réflexions sur le bonheur, par la marquise Duchâtelet; — des quatre lettre de J.-J. Rousseau à M. de Malesherbes, — des Mémoires pour servir à la vie de Voltaire, etc., etc.

Copie du Catéchisme de la nature, du baron

d'Holbach, qui a servi pour l'impression. On y trouve quelques notes qui paroissent être de la main de l'auteur.

Opuscules de M. Naigeon.

Plan d'une vie de Julien, commencée par M. Naigeon, le 12 février 1784.

Pensées tirées des lettres de M. Naigeon.

Mémoires historiques et philosophiques, pour servir à la vie de Denis Diderot, par M. Naigeon.

L'auteur n'a pas terminé cette vie; la présente copie, très-nette, est de la main de M. Naigeon le jeune, qui a mis sur les marges beaucoup d'observations critiques. On y trouve l'analyse de plusieurs ouvrages inédits de Diderot, et des notes choisies du commentaire de M. Naigeon sur Montaigne.

Extrait d'une lettre de Toulon, du 24 avril 1820.

« La croix de la mission a été plantée avec une solennité, un éclat et une affluence dont on auroit peine à se faire une idée; tout s'est passé avec le plus grand ordre, la plus grande harmonie et la plus grande jubilation. Le préfet est venu exprès pour y assister; mais, à une poignée près d'individus, toute la population étoit dans l'enthousiasme. Le temps fut superbe et le soleil presque toujours caché par les nuages; ce qui nous permit de rester plus de six heures, tête nue. Plus de quinze mille spectateurs, venus des villages voisins processionnellement, ayant leurs curés et leurs confréries, les pieds nus, à la tête, augmentoient la procession, à laquelle toute la ville, hommes et femmes de tout état et de tout âge, assista. MM. de Rausan et Forbin étoient dans l'exaltation la plus vive : ils ont été enchantés du zèle, de l'accord, et des sentimens religieux des Toulonnois.

La croix, haute de trente-six pieds, pesant plus de soixante-dix quintaux, étoit portée par 600 hommes de bonne volonté, et qui se relevoient de distance en distance. Bénie au champ de bataille, au milieu de toutes les troupes de la garde nationale, de toutes les autorités, clergé, chœurs d'hommes et de femmes, congrégations, pénitens, etc., et portée ensuite processionnellement en passant par la rue Saint-Roch, la rue Royale, le Pavé-d'Amour et le Cours, arriva ainsi sur le port où elle fut déposée sur un énorme ponton, pavoisé et orné de sculptures, et sur lequel s'embarquèrent plus de cinq cents personnes. Ce ponton, traîné par toutes les chaloupes du port, fit le tour de la rade et entra dans l'arsenal. En passant au pont du Passage, toute la chiourme, à genoux et le bonnet en main, bordoit le canal du côté du bassin. M. de Janson fit fondre en larmes tout l'auditoire. Le matin, pendant que tous les hommes, au nombre de près de 5000, recevoient la communion générale à la cathédrale, deux missionnaires faisoient la même opération dans la chapelle du bagne, où 150 condamnés a vie avoient communié.

La croix, débarquée dans l'arsenal, fut reportée à bras dans le champ de bataille, où tous les musiciens de la ville accompagnèrent un motet chanté par cent dames et cent jeunes gens. De là elle fut transportée à la place de Spelandame, où elle est plantée au milieu d'un parterre entouré d'une grille. La mairie a fait l'avance de la dépense ; mais elle sera remboursée par le produit d'une souscription et d'une quête qui avoit déjà produit hier, dans les mains de M....., au-delà de six mille francs. Chacun s'est empressé d'y concourir, excepté les deux cents signataires sur la loi des élections..... Le commandant de la place, ainsi que les généraux Espert et Kussiossy ont

fait fournir par la mairie tout ce qui pouvoit concourir à l'ornement de la fête. M. de Rosan témoigna, au pied de la croix, combien il étoit satisfait des Toulonnois et de leurs autorités. Le peuple répondit par les cris redoublés de *Vive le Roi! vive la Croix! vivent les Missionnaires!*

LETTRE SUR PARIS.

Je ne dirai pas que rien n'est comparable aux vociférations furieuses de M. Benjamin de Constant de Rebecque, dans la séance du 12 mai; car il ne se peut malheureusement commettre aucun scandale à la tribune de la chambre qui ne trouve à cette même tribune un déplorable objet de comparaison; mais il est vrai de dire qu'il n'est point arrivé encore à M. de Constant lui-même d'abuser avec plus de violence et un oubli plus complet de toutes les bienséances, du droit d'y tout dire, lequel est suivi du droit de tout imprimer. Ce ne sont pas des plaintes qu'il a fait entendre contre la Censure, ce sont des cris de rage; ce ne sont pas des reproches qu'il a adressés aux Censeurs, ce sont les insultes les plus grossières et les plus infâmes, les traitant de *misérables*, d'êtres *vils et féroces*, d'hommes choisis dans la *fange révolutionnaire*; et celui qui ose parler de la sorte est un homme dont le nom s'attache à toutes les époques de la révolution; je ne dirai pas depuis 93 (je n'en suis pas sûr), mais depuis le Directoire jusqu'à nos jours; un homme qui a été d'accord avec tous les partis, qui a soutenu avec la même intrépidité toutes les opinions, même les plus contradictoires; qui a trouvé des sophismes pour justifier toutes les violences

et toutes les folies : un homme dont il suffiroit de réunir les innombrables brochures pour le réduire au dernier degré de confusion, lui prouvant qu'il y manifeste des opinions souvent très *viles*, quelquefois un peu *féroces*, partout *révolutionnaires* (1) ! On est forcé de croire à cet excès d'aveuglement, parce qu'il faut bien demeurer convaincu de ce que l'on voit de ses yeux, de ce que l'on entend de ses oreilles ; mais on a peine encore à le concevoir.

C'est un libéral qui s'emporte à ce point contre la censure : les journaux royalistes doivent donc la porter aux nues ; c'est une conséquence qui semble naturelle, et qu'un bon esprit s'empresse de tirer aussitôt. Non, les journaux royalistes, sans insulter ni outrager personne, se plaignent aussi de la censure : là, comme partout, règne encore ce malheureux système d'équilibre, de bascule, de concessions, de compensations, au moyen duquel, depuis quatre ans, on a trouvé le beau secret de mécontenter tout le monde, et de mettre la monarchie elle-même en équilibre sur un abîme. Eh quoi ! n'a-t-on pas assez expérimenté que toute voie oblique est funeste ; qu'il est impossible d'y marcher long-temps devant soi, et qu'on n'y recule qu'en tombant? Que veut le gouvernement (car je me garderai bien de m'a-

---

(1) L'honorable député pense-t-il que l'on n'ait conservé que le *Moniteur* ? Je suis bien aise de lui faire savoir que, pour ma part, je possède une petite collection assez complète des *œuvres politiques* du *citoyen* Benjamin Constant, et de M. Benjamin *de* Constant, depuis l'an 5 de la république, jusqu'aux 19 et 20 mars 1815 inclusivement ; et que, s'il peut lui être agréable que j'appuie de quelques preuves les assertions que je viens de présenter, je suis prêt à le faire.

dresser ici à la censure)? Je n'en sais rien; s'il continue de rester dans cet état d'hésitation, je dirai qu'il ne le sait pas lui-même; et alors, avec la permission de messieurs les Censeurs, je pourrai facilement dire ce qu'il ne veut pas.

Tandis que M. de Constant abuse si libéralement de la tribune pour y débiter ce qui seroit justement proscrit par la censure, M. Manuel abuse de la presse pour publier ce qui a été proscrit à la tribune. Il ose faire imprimer une adresse au Roi, qu'il a présentée dans un comité secret, et que la chambre a rejeté avec des marques d'improbation qui auroient confondu tout autre que cet intrépide citoyen, et qu'il a jugé à propos de prendre comme une sorte d'encouragement. N'ayant pas beaucoup de temps à perdre, et considérant qu'il m'importe d'ennuyer le moins possible mes lecteurs, je me garderai bien d'analyser et de réfuter cette longue et ennuyeuse diatribe contre la noblesse, éternel objet de l'éternel courroux de quelques orgueilleux bavards qui n'ont d'autre reproche à lui faire, sinon qu'ils ne sont pas nobles; et qui, si le ciel eût voulu leur accorder quelques parchemins, seroient, autant qu'on en peut juger par leur morgue et par leur insolence, les plus ridicules et les plus insupportables des Houbereaux. J'en donnerai, je pense, une idée suffisante en disant que l'on trouve dans cette pièce *écrite* toute la force de raisonnement, toute l'éloquence de M. Manuel quand il parle, et qu'il l'a farcie de recherches savantes sur les *crimes* de ce qu'il appelle l'ancienne aristocratie françoise, où il m'a paru aussi habile historien qu'il se montre tous les jours grand orateur.

Si M. Manuel et tant d'autres passent toutes les bornes, voici un avocat du Roi, M. Jaubert, qui ne s'écarte point du *juste milieu*, et qui manifeste encore, par le temps qui court, une confiance assez

naïve pour y rappeler tout le monde, comme des amans brouillés, comme les enfans d'une même famille, comme dans l'âge d'or; et l'on peut dire qu'il a parlé *d'or* dans l'affaire du *Constitutionnel.* Il n'a pas pensé qu'il fût juste à lui de tonner contre les calomnies coupables et délirantes d'un journal *libéral,* sans y joindre un petit mot de critique amère contre les feuilles *soi-disant monarchiques;* et aussi peu satisfait sans doute de la *Quotidienne* et du *Drapeau blanc* que du *Constitutionnel* et de la *Renommée,* c'est dans un discours de Louis XVI, prononcé en 1791 à l'assemblée constituante, qu'il est allé chercher des autorités, pour nous prêcher, en 1820, *union et oubli*! Que M. Jaubert entend bien les choses! qu'il connoît bien les hommes! qu'il a puisé d'instruction et d'expérience dans l'étude et dans le spectacle de notre révolution! Hélas! plus j'avance dans cette triste vie, plus ce mot d'un homme (1) qui avoit longtemps pratiqué, et qui connoissoit à fond les légistes et les avocats, me semble frappant de vérité : *l'étude des lois n'apprend pas à connoître les grandes questions de droit politique;* et, comme l'a fort bien dit encore M. de Bonald, pour entendre la science du gouvernement, il faut encore autre chose que d'être docteur *in utroque.*

De ceux qui appliquent et qui expliquent les lois, je reviens aux personnages plus importans qui travaillent à les faire. Au moment où je trace ces lignes, il y a deux jours que la discussion est ouverte sur ce fameux projet de loi d'élections qui, dans un cercle si étroit, remue tant de passions et d'intérêts. Peu d'orateurs ont encore parlé : ce-

---

(1) Bodin.

pendant qui voudroit sérieusement suivre, examiner, discuter, réfuter ce qui s'est déjà dit pour et contre, écriroit un volume; et les discours de M. le général Foy et de M. Français de Nantes pourroient seuls me fournir assez de réflexions pour remplir les pages de ce journal, jusqu'à la fin du trimestre, si l'étonnement que l'on éprouve en lisant de pareilles choses n'ôtoit pas jusqu'à la faculté de réfléchir. Je les ai lus, ces deux discours, dans *le Constitutionnel*, parce que j'étois sûr de les trouver là dans tout l'éclat de leur beauté native : quelle étrange éloquence! Il y avoit bien des années que nous n'étions plus accoutumés à un tel langage; et je me souviens que pour éviter l'ennui de l'entendre, et même quelques inconvéniens encore plus graves qui pouvoient en résulter, un certain homme avoit créé en France une tribune où l'on ne parloit point. Cette tribune étoit restée si longtemps debout, et le silence y avoit été si religieusement observé, que nous croyions les traditions de ce beau langage à peu près perdues, ou du moins qu'il n'étoit plus possible de le retrouver que comme pur objet de curiosité, dans les lexiques particuliers qui lui ont été consacrés. Hélas! il est des idées, des principes, des raisonnemens qu'aucune autre langue que celle-là ne peut exprimer; et voilà pourquoi sans doute les deux orateurs qui vouloient à toute force se faire entendre n'ont pu en employer une autre, faisant ainsi un appel à notre mémoire, même au risque de n'être plus entendus. Il faut donc se souvenir qu'en 1793 il existoit un *peuple* ou une *nation*, laquelle se composoit de tous ceux qui n'avoient pas 300 francs de capital; et c'étoit de cette terrible *nation* que l'on menaçoit sans cesse toute la canaille qui n'avoit pas l'honneur d'en être. Aujourd'hui il n'est plus question de cette *nation*-là : c'est une autre *nation*

qui apparoît sur la scène politique, et celle-ci paie 300 fr. d'impositions. Voilà la vraie *nation* : c'est pour elle seule que le soleil luit, que la terre tourne; c'est elle seule qui a la force; à elle seule appartiennent les priviléges; c'est à son seul profit qu'on doit créer des lois. Si vous ne sacrifiez pas à cette *nation*, et la propriété qui est au-dessus d'elle et la propriété qui est au-dessous, et même cette ancienne *nation* qui n'a point de propriétés, « vous » *adossez* le trône à l'aristocratie, vous recom» mencez la révolution en irritant cette *nation* » que ses *cent écus* rendent si redoutable. Vous » *agacez* cet énorme géant qui, dans ses empor» temens, a, trois fois dans un quart de siècle, » épouvanté et brisé le monde, ce géant (toujours la » nation des *cent écus*) qui dort aujourd'hui sur la » foi des traités : si vous le réveillez, quel réveil! » tout n'est-il pas à craindre de la part d'une *na*» *tion* si fortement *impressionnée* par les dernières » secousses qu'elle vient d'éprouver? Malheur donc, » mille fois malheur! s'écrient les deux honorables » députés, honte, esclavage, discordes civiles, boule» versemens, catastrophes sanglantes, si l'on touche » aux priviléges sacrés de la *nation*..... des *cent* » *écus!* » En somme voilà le fond de leurs discours, que j'ai analysés autant qu'il m'a été possible de le faire avec leurs propres expressions. Que prouve toute cette rhétorique? ce que j'ai déjà eu occasion de dire : que les gens d'un certain parti n'ont pas aujourd'hui la moindre idée de leur position et de celle des autres, puisqu'ils continuent, avec une confiance si intrépide, de se servir d'un *pathos* aussi ridicule, d'employer des moyens si complétement usés, ne s'apercevant pas que ce qui eût autrefois ébranlé des populations entières, fait sourire aujourd'hui les bonnes femmes, et ne feroit pas même peur aux petits enfans.

« Elle est mauvaise, a dit M. de la Bourdonnaye, la loi actuelle des élections, parce qu'une faction ennemie du trône la soutient de toute la fureur de ses emportemens; elle est mauvaise cette loi qui a amené parmi nous un régicide, et qui lui donna des defenseurs dans cette enceinte, cette loi qui fit nommer un deputé capable d'accuser le monarque inviolable et de regretter publiquement les couleurs dites *nationales.* » (Ici M. Manuel a beaucoup ri, dit le *Constitutionnel.* Charmante gaîté que celle de M. Manuel!) L'orateur prouve ensuite avec des argumens non moins vigoureux que pour ètre moins funeste, la nouvelle loi est bien loin d'être bonne; et, s'élevant ensuite à des considérations plus hautes: « Hommes superficiels, s'écrie-t-il, le » mal a des racines plus profondes: ne l'apercevrez- » vous jamais que dans ses conséquences? Avez- » vous oublié que les mêmes colléges électoraux qui » vous donnèrent la chambre de 1815, vous en- » voyèrent celle de 1816 ; tant il est vrai que c'est » moins la loi que l'action du gouvernement, » que l'impulsion qu'il donne aux esprits qui dé- » termine les résultats; changez l'impulsion donnée, » et des lois médiocres vous donneront de bonnes » élections : ce n'est point la loi que nous voulons » rapporter qui changea le système politique; ce » fut le système politique de 1816 qui changea » la loi des élections, qui lui imprima son mouve- » ment : le reste, et jusqu'en 1820, en fut la consé- » quence, etc., etc. »

Voilà véritablement des paroles d'un homme d'état : puissent-elles guérir de leur déplorable bonhomie tant de braves royalistes, qui voient le salut de l'état dans la nouvelle loi des élections, et qui se tranquillisent là-dessus, bien persuadés que cette loi de *providence* passera indubitablement; qu'ils apprennent que la France, et nous l'avons dit

peut-être les premiers, ne seroit point sauvée uniquement par une bonne loi d'élections; et que celle-là même qui existe encore aujourd'hui, placée sous l'influence d'une administration dévouée au trône, produiroit des résultats meilleurs que la loi la plus excellente, sous une administration telle que nous *l'ont faite* les quatre années qui viennent de s'écouler.

Je suivrai, autant qu'il me sera possible, le cours de cette discussion, m'occupant beaucoup moins de ce qui sera dit pour et contre la loi, que des vérités et des erreurs politiques que pourront présenter les principaux orateurs, à l'occasion de la loi.

LE DÉFENSEUR.

LE DÉFENSEUR.



Sur l'emploi de quelques temps du verbe ÊTRE.

Je crois qu'on peut juger avec certitude de l'état intérieur d'une société par les différentes manières dont la famille y emploie le verbe *être*.

Partout où la famille peut dire avec confiance *je suis* et *je serai*, il y a sécurité de possession pour le présent, garantie de propriété, et même espoir fondé d'avancement et de progrès pour l'avenir ; et c'est tout ce que les hommes peuvent demander de la société, et tout ce que Dieu même leur a donné pour leur bonheur temporel.

Mais dans une société en révolution, aucune famille ne peut dire *je suis*, et moins encore *je serai* ; il n'y a plus ni présent assuré, ni avenir garanti, ni possession tranquille, ni propriété inviolable, ni espérances fondées, et les *temps* du verbe changent comme les temps de la société.

Alors beaucoup de familles disent *j'ai été ;* mot douloureux, mot cruel, mais qui exprime un déplacement de propriété, et non un changement d'état de l'homme lui-même, c'est-à-dire, pour parler en métaphysicien, qu'il porte sur l'*avoir* de l'homme et non sur son *être*, et ce n'est que dans les états anciens que se voyoient les révolutions qui faisoient de l'homme libre un esclave, ou de l'esclave un homme libre, tandis que dans les nôtres elles font d'un riche un pauvre ou d'un pauvre un riche. Là

les révolutions frappoient sur l'homme lui-même, et changeoient son état; ici elles frappent sur la propriété, et ne changent que sa fortune.

Mais les regrets d'une fortune perdue, et pour des motifs dont on s'honore, sont les moins cuisans et les plus supportables de tous, et l'on s'accoutume beaucoup mieux qu'on ne l'auroit cru à des revers de fortune. Il y a même très-souvent des compensations à ce malheur: « *Il y a*, dit Bossuet, *je ne sais quoi de noble que le malheur ajoute à la vertu*, » et avec un peu de religion, ou seulement de philosophie, on supporte, et surtout en France, son malheur d'assez bonne grâce.

D'ailleurs, les regrets de ce qu'on a perdu sont finis et déterminés comme leur objet. L'imagination n'y ajoute rien et en ôteroit plutôt. Tel homme qui a perdu cent mille livres de rente s'estimeroit heureux d'en avoir recouvré vingt-cinq; et, en général, sauf quelques exceptions, tout le monde est assez raisonnable sur ce point, et finit par s'arranger dans sa position, où se trouve, du moins pour ceux qui se rappellent la cause de ce sacrifice, *cette paix du cœur qui surpasse tout sentiment.*

Mais, dans une société en révolution, si bien des gens peuvent dire *j'ai été*, en France, par un concours extraordinaire de circonstances, comme tout ce qui s'y passe est une succession rapide de révolutions, beaucoup, au lieu du passé *j'ai été*, emploient le futur conditionnel *j'aurois été;* mot terrible, source intarissable de désespoir pour l'homme, et de troubles pour la société.

Malheur donc à la société où les uns peuvent dire *j'ai été* et les autres *j'aurois été*, et où personne ne peut dire *je suis* ou *je serai!* S'il y a dans ce monde un état qui ressemble à l'enfer, c'est à coup sûr celui-là.

En effet, le futur conditionnel *j'aurois été*,

vague comme l'avenir, infini ou indéfini comme nos désirs, renferme toutes les espérances et toutes les illusions, et produit, sans terme possible, toutes les irritations et toutes les douleurs. Ici rien n'est mensonge, tout est conviction, et la folie elle-même: pas un commis aux droits réunis qui ne dise, et de bonne foi, *j'aurois été* inspecteur général; pas un auditeur qui ne dise *j'aurois été* onseiller d'état; pas un conseiller d'état qui ne dise *j'aurois été* ministre ou directeur général; pas un lieutenant qui ne dise *j'aurois été* colonel; et ici le futur conditionnel est appuyé sur les deux plus grandes certitudes que l'homme puisse avoir: certitude intérieure de son mérite personnel, qui n'admet pas le moindre doute sur la réalité de ses espérances; certitude extérieure que donne une assez longue expérience de semblables fortunes et d'avancemens aussi rapides.

Aussi, dans la manière générale dont j'aime à considérer les choses de ce monde, et la langue *analytique* que je me suis faite pour exprimer mes idées, je ne dis plus des hommes de telle ou telle époque, mais des *j'ai eté* ou des *j'aurois été*, et je trouve à la fois, dans ces dénominations abstraites, moins de prise aux animosités et aux haines, et plus de sujets de réflexion et même de règles de conduite pour ceux qui gouvernent.

Il y a cette différence entre ces deux grandes divisions des hommes, en France et partout où nous avons porté nos armes et nos révolutions, que l'on peut, par un compte clos et précis, évaluer à quelques mille francs près toutes les pertes, et même avec quelques millions de rentes réduire au silence les *j'ai été;* mais que toutes les propriétés de la France, toutes les finances de l'Europe, tous les trésors du Mogol ne pourroient combler le vide immense où les *j'aurois été* aperçoivent tant d'espérances déçues et d'ambitions arrêtées dans

leur course, tant d'illusions qui paroissent des certitudes, tant de regrets d'honneurs, de décorations, de fortunes, de dons qui formoient des patrimoines considérables, de majorats qui étoient des principautés; que sais-je? peut-être des royautés : car si les uns disent j'aurois été maréchal d'empire, d'autres, tant est puissante l'influence d'un exemple, fût-il unique, disent peut-être : *j'aurois été roi.*

L'homme d'ailleurs ne peut pas regretter avec excès ce qu'il a réellement perdu, parce qu'il n'est jamais content de ce qu'il possède, et qu'arrivé au terme de ses désirs, il est tout étonné de désirer encore, et qu'il seroit réellement malheureux s'il parvenoit à un point où il ne pût plus rien désirer; mais il regrette infiniment et avec désespoir ce qu'il croit qu'il auroit pu avoir, parce que l'imagination ajoute à ce bien fantastique tout ce que la possession ôte à un bien réel, et qu'il se persuade qu'arrivé à ce terme, qu'il ne voit qu'à travers le nuage des illusions, la faculté de désirer qui le fatigue auroit été en quelque sorte épuisée.

Cet état de société est le plus extraordinaire qui se soit jamais présenté; et si ceux que des événemens extraordinaires comme tout le reste ont appelé à prononcer sur nos destinées l'avoient compris et médité, peut-être auroient-ils aperçu des dangers qu'ils ne soupçonnoient pas, et des moyens de salut qui leur ont échappé. Ils ont tout connu, hors le cœur humain, ses passions et ses maladies, et c'est cependant ce qu'il importoit le plus de connoître. On n'a vu que ceux qui pouvoient dire *j'ai été*, et l'on s'est appliqué avec un soin tout particulier, et qui avoit quelque chose d'assez peu humain, à leur faire bien sentir leurs pertes, et à leur ôter jusqu'à l'espoir de rien recouvrer. Leur malheur a été consacré dans la loi la plus fon-

damentale par l'article le plus fondamental, et le seul peut-être auquel on ait attaché une importance réelle. Je ne m'en plains pas, quoique je pense qu'on auroit pu atteindre plus sûrement le but qu'on se proposoit et qu'on devoit se proposer, la tranquillité publique, par une forme plus heureuse; et je crois même qu'on eût pu rassurer davantage ceux que l'on vouloit rassurer, et qui s'osbtinent à ne pas vouloir être rassurés, et que les factieux désirent tenir toujours en alarmes.

Pour les autres, on a fait ce semble tout ce qu'il étoit possible de faire; mais eût-on fait ou pu faire davantage, on seroit toujours resté bien au-dessous des espérances et des illusions de l'imagination et des passions, en sorte qu'on n'a pas plus tranquillisé ceux qui ont gagné, qu'on n'a satisfait ceux qui croient qu'ils auroient gagné.

Et dans cette somme de mécontentemens les femmes n'ont pas été les dernières à apporter leur contingent, et elles n'ont pas été, comme on peut le croire, les moins vives et les moins passionnées. Au lieu de cette modération qui sied si bien à leur sexe, et qui auroit versé du baume sur des plaies douloureuses, leur vanité blessée, et presque toujours bien moins par ce qu'on leur refusoit que par ce qu'elles exigeoient, a réchauffé des ambitions viriles prêtes à se calmer, et soufflé la vengeance et la haine dans des cœurs assez forts, s'ils avoient été laissés à eux-mêmes, pour supporter des revers avec le même courage qu'ils avoient bravé les dangers.

La société en France est une troupe qui a *rompu ses rangs*, et qu'on veut reformer en bataille sur un terrein où elle ne peut ni se déployer, ni se former en divisions, ni s'aligner.

Et comment en effet obtenir ou même espérer quelque ordre ou quelque tranquillité dans une

société d'où toute modération dans les désirs est bannie, lorsque ceux mêmes qui ont conservé tout ce qu'ils ont acquis, ou même acquis ce qu'ils n'auroient peut-être jamais obtenu, sont plus inquiets encore et plus agités que ceux qui ont tout perdu; lorsqu'ils envient à ces derniers jusqu'à ces avantages d'opinion, seuls débris de leur fortune passée, et qui rendent la pauvreté plus douloureuse, comme ils rehaussoient autrefois la fortune. On voit des hommes qui voudroient que la France tout entière ne datât que de la révolution; triste origine! époque honteuse pour un peuple civilisé! Ils s'irritent contre les choses et contre les hommes de l'impuissance où ils sont d'effacer l'histoire, les traditions, les souvenirs, d'effacer la nature et le temps. Quel moyen pourroit dompter cet indomptable orgueil, qui, s'offensant de quelques distinctions morales, ne voit pas qu'il est conduit malgré lui à désirer l'anéantissement physique de ceux chez qui il les poursuit? Et cependant ces mêmes hommes désirent faire passer à leurs enfans les avantages qu'ils ont acquis, à leurs enfans qui en jouiront comme ceux des autres sans les avoir acquis, et peut-être sans les mériter par leurs qualités personnelles. Ils ne sentent pas que les enfans de ceux qu'ils persécutent, héritiers des malheurs de leurs pères bien plus que de leurs noms, seront réduits un jour à invoquer la protection des heureux héritiers des emplois et des richesses des nouveaux favoris de la fortune, et que le peuple, qui ne lit pas l'histoire, s'incline devant l'opulence et la dignité en carosse, et coudoie la noblesse à pied.

Mais Buonaparte lui-même, s'il revenoit au monde politique, accablé de la foule de services réels ou prétendus, feroit plus d'ingrats que n'en a fait Louis XVIII; non seulement il auroit à récompenser la fidélité hautement avouée qui lui auroit été

gardée, mais cette autre fidélité *incognito* qui présenteroit des services patents envers le Roi, comme des gages d'affection secrette envers lui-même : fidélité commode et éventuelle, qui en servant un maître se ménage à tout événement la ressource d'en être payée par l'autre. Dans la poursuite de ces nouvelles faveurs, les plus jeunes et les plus ardens écarteroient les premiers et les plus anciens amis, et la revolution et l'empire lui-même auroient leurs *voltigeurs* comme Louis XIV a eu les siens, et les jeunes concurrens les mettroient peut-être aussi en *caricatures*. Malheur, trois fois malheur à l'usurpateur, quel qu'il fût, qui oseroit se placer au milieu de tant de mécontentemens, et de ceux qu'il trouveroit et de ceux qu'il feroit lui-même. Il ne sait pas à quelles horribles mesures il seroit condamné! Pour satisfaire tant de ressentimens et jouir lui-même avec quelque sécurité de son nouveau pouvoir, il seroit forcé de porter des lois terribles, que nos mœurs ne suporteroient pas; et si elles venoient à les supporter, c'en seroit fait du peuple françois, et il ne mériteroit plus ni nom ni rang parmi les peuples civilisés.

Le Roi seul, et son auguste famille, pouvoit venir se placer entre tous les regrets et toutes les espérances ; consoler les uns d'un passé irréparable, et affermir l'avenir raisonnable des autres, parce que seul il venoit avec les droits que le passé donne sur l'avenir, et que n'ayant pas gouverné depuis trente ans il n'étoit responsable ni des pertes essuyées ni des illusions détruites; il le pouvoit, parce qu'il venoit avec l'assentiment général de l'Europe, dont la France aujourd'hui voudroit en vain s'isoler, après que Buonaparte, par ses conquêtes et ses expéditions, l'a jetée pour ainsi dire au milieu de l'Europe, et a plus mêlé nos affaires à celles de nos voisins, dans les dix ans qu'il a régné, que nos

rois ne l'avoient fait dans dix siècles qu'a duré leur race; il le pouvoit, parce que l'Europe ne demandoit à la monarchie pacifique des Bourbons que des indemnités en argent une fois payées, et qu'avec ses six cent mille hommes elle auroit demandé au despotisme guerrier de Buonaparte des garanties perpétuelles en cessions de territoire, qu'il n'auroit pas refusees, lui qui en pleine paix, sans pouvoir, sans droit et sans raison, avoit vendu à vil prix, et comme un ballot de marchandises, notre plus belle colonie, la Louisianne (à la grande satisfaction de ces mèmes ennemis à qui il avoit juré ou paroissoit avoir juré une haine irréconciliable) : faute énorme! ou plutôt crime qui pour les vrais intérêts de la France a été bien plus nuisible que toutes les conquêtes qu'il avoit faites ne lui auroient été utiles, les eût-il conservées, parce que la France a assez de force territoriale, et que sans colonies elle ne peut avoir de force maritime. Sans doute Buonaparte auroit consenti à des cessions de territoire comme il l'a proposé aux dernières conferences, parce qu'il auroit espéré les ressaisir, lui qui, par l'exagération de sa force militaire, s'étoit mis dans la terrible nécessité de toujours combattre et de toujours vaincre, et qui, en allumant contre la France de si terribles ressentimens, avoit donné à ses ennemis, par son exemple et ses leçons, de si légitimes motifs, et de si puissans moyens de les satisfaire.

Heureuse l'Europe si elle avoit compris que les énormes sacrifices qu'elle exigeoit de nous ne faisoient qu'aigrir nos blessures, et que pour son repos et pour le nôtre il falloit laisser au gouvernement du roi tous les moyens de soulager les peuples, de calmer les esprits, d'adoucir les pertes! Il falloit voir de plus haut et de plus loin; il falloit surtout être juste, et considérer que l'Europe, qui n'avoit

que trop favorisé notre révolution, et applaudi peut-être à ses excès, armée pour sa délivrance bien plus que pour la nôtre, nous faisoit payer ses propres fautes tout autant que nos désordres. C'étoit d'autres moyens qu'il falloit prendre pour ramener la tranquillité en France, et l'ordre en Europe; pour y extirper ce principe d'impiété, de rébellion et de rapine qui menace toute religion, toute politique, toute propriété..... On a manqué *de foi* à Dieu, de *charité* envers les hommes, et il reste à peine *l'espérance*. DE BONALD.

BIBLIOTHÈQUE DES DAMES CHRÉTIENNES (1).

LA religion chrétienne, en apparoissant au monde, releva l'homme de la dégradation où la force le retenoit depuis si long-temps captif. Placé sur le chemin du ciel il ne marcha pas long-temps dans cette divine route sans avoir découvert à quelle sublime élévation il étoit destiné, et son immortalité même a conquis pour lui le bonheur de cette vie. En effet dans l'ancienne société on ne comptoit que maîtres farouches et esclaves tremblans et mutilés. Du haut de leur gloire, les cités et les empires tomboient comme de fragiles monumens, et la rage des camps disputoit à la mémoire la place qu'avoit occupée la dernière de leurs ruines. La conquête faisoit passer subitement les générations entières

(1) Contenant un choix de livres d'église et de dévotion, publié sous la direction de M. l'abbé de la Mennais, et orné de 60 gravures. Cette collection se composera de 28 vol. in-32 sur papier vélin grand-raisin. Il paroît une livraison tous les deux mois; chaque livraison, composée de 2 volumes, se vend 18 fr. pour les personnes qui souscriront avant le 1er juillet.

d'une liberté sans frein à une soumission abjecte. Pour arrêter tant de maux, le christianisme n'eut qu'à pénétrer dans le cœur de l'homme; et la force, qui seule donnoit la puissance à quelques-uns, la force attendrie reconnut à tous un caractère sacré, émanation de Dieu. L'esclavage fut alors proscrit, et le foible et le vaincu purent encore respirer libres. Cette bienfaisante régénération passa dans toutes les relations sociales. L'autorité paternelle cessa d'être féroce pour n'être plus que tendre et protectrice; les femmes, jusque-là condamnées à une sorte de prison éternelle, devinrent bientôt de douces et d'aimables compagnes. Au moment enfin où la dignité morale, enfantée par le christianisme, s'empara du gouvernement du monde, l'homme atteignit sa perfection. Mais, en donnant à l'espèce humaine cette noble direction, le christianisme lui imposa en même temps de nombreux devoirs; il eut surtout à s'occuper des femmes placées dans une situation trop brillante pour ne pas recéler des périls et des piéges. Tourmentées d'une ardeur inépuisable d'aimer, livrées d'ailleurs par leur beauté à des tentations toujours si adroitement renouvelées, la foi chrétienne se mêla sans cesse aux mouvemens de leur cœur pour les diriger tous. Les femmes ainsi soutenues traversèrent les écueils de la vie. Aimantes, on les vit calmer tous les maux, et la douleur pour être consolée n'eût besoin que de s'approcher d'elles. Pudiques et chastes elles communiquèrent au vice, qui tâchoit de les corrompre, quelque chose même de leur pudeur; et, ne pouvant parvenir à le corriger, elles surent au moins le faire rougir. Epouses affectueuses, mères tendres, leur présence répandoit partout la félicité du cœur et les trésors de l'édification. Ainsi fleurirent parmi nous les femmes chrétiennes, jusqu'à l'époque où une philosophie désolante, se glissant avec adresse

dans le palais des princes, versa ensuite ses poisons dans tous les rangs de la société. La contagion fut rapide, et, pour notre malheur, elle s'étendit jusqu'aux femmes. Cessant d'être chrétiennes, elles perdirent tout d'un coup leur pudeur, par suite leurs charmes et leurs grâces : elles furent enfin déshéritées du pouvoir qu'elles exerçoient depuis si long-temps en France.

La révolution, qui devoit commettre tant de crimes, et renfermer tant d'instruction, faucha impitoyablement ses apôtres comme ses ennemis, et appuyée sur des monceaux de ruines, elle se constitua TERREUR, pour camper un instant dans le royaume du Roi très-chrétien; mais trop avide de destruction, cette puissance de néant s'éteignit dans les convulsions de sa propre rage, laissant derrière elle les doctrines qui l'avoient faite si redoutable au monde. Cependant les hautes classes de la societé, instruites par l'infortune, se précipitent dans la religion, comme à la suite d'un pénible voyage on gagne à pas rapides la maison paternelle. Les femmes des rangs les plus élevés, dont le cœur avoit été tant de fois déchiré, viennent pleurer aux pieds des autels, et sont heureuses de pouvoir bénir et aimer Dieu, car à beaucoup d'elles il reste seul au monde. Le culte de la croix reverdit de lui-même; les anciens du sacerdoce, chargés du double poids du malheur et de l'âge, trouvent encore un reste de chaleur pour proclamer le *divin maître*, et l'élite de la France, suspendue aux paroles qui tombent de leurs lèvres, se régénère à leurs saints enseignemens. Mais à la vue de ces progrès du bien, le génie du mal s'effraya, et la religion, qu'on n'osa plus attaquer en face, eut à subir tous les autres genres de persécutions. Ses généreux défenseurs, loin de se laisser abattre par la perversité des puissans et l'indifférence des heureux, ont redoublé d'efforts, et

l'Eglise des Gaules aura encore des jours de fête et de splendeur. Pour atteindre ce but glorieux, il ne faut peut être qu'étaler aux yeux du monde les merveilles du christianisme; car le connoître c'est déjà l'aimer. Je ne saurois donc trop applaudir à l'heureuse pensée que l'on a eue de réunir dans une collection unique les ouvrages de piété et de dévotion les plus remarquables. Cette collection, consacrée aux dames chrétiennes, acquiert encore un nouveau prix, puisqu'elle est confiée aux soins d'un homme (1) dont la haute piété et la vive éloquence rappellent à l'Eglise ces temps où le génie et la vertu réunis travailloient à la grandeur de ses destinées. Deux livraisons, formant quatre volumes, ont déjà paru sous les auspices de M. de la Mennais.

L'Imitation de Jésus-Christ, le Combat spirituel du révérend père D. Laurent Scupoli, des prières tirées des paraphrases de Massillon, une instruction inédite du père Bourdaloue, adressée à madame de Maintenon, composent la première livraison. Je ne m'arrêterai pas à l'Imitation de Jésus-Christ traduite de nouveau par M. Genoude, et augmentée d'une préface, de réflexions à la fin de chaque chapitre, par M. de la Mennais. Je reconnois mon impuissance à rien dire de nouveau sur ce livre, le *plus beau qui soit parti de la main des hommes, puisque l'évangile n'en sort pas.* Je dirai seulement que la nouvelle traduction de M. Genoude est supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, et que la préface et les réflexions de M. de la Mennais pouvoient seules ajouter un nouveau prix au plus admirable des livres.

La deuxième livraison contient au premier volume : *Le Guide spirituel*, ou le *Miroir des âmes*

---

(1) M. l'abbé de la Mennais.

religieuses de L. de Blois, traduit par M. de Mennais. Je ne me permettrai de donner aucun éloge à cet ouvrage ascétique : je préfère laisser parler son illustre traducteur. « Nous n'en connoissons aucun, dit-il, sans excepter même l'Imitation de Jésus-Christ, si supérieure à d'autres égards, qui réunisse au même degré la douceur, la tendresse, la vivacité du sentiment et la naïveté de l'expression. On voit, on sent partout que l'auteur est profondément pénétré des vérités qu'il annonce, et que son cœur instruit sa bouche et répand des grâces sur ses lèvres (1).

Le Guide spirituel est suivi de deux opuscules de sainte Therèse, traduites par un écrivain que de nobles et brillans succès ont déjà fait connoître depuis long-temps. Cette fois il a gardé l'anonyme; je respecterai donc la modestie de son silence, quoiqu'il m'en coûte à ne pas découvrir son nom. Le premier des opuscules de sainte Thérèse, le *Chemin de la perfection* est depuis long-temps regardé comme le chef-d'œuvre de cette femme qui dut à la beauté de son génie, et par une distinction dont il n'y a pas d'exemple, d'être comptée au nombre des docteurs de l'Église. C'est un torrent d'amour divin qui semble sortir tout bouillonnant de son céleste cœur. Il emporte, il entraîne; il faut marcher enfin sans détourner la tête. Une seule citation donnera à la fois une juste idée du talent de sainte Thérèse et du rare bonheur avec lequel M*** sait traduire.

« Toute femme prudente et qui veut bien vivre avec le mari que le ciel lui a donné se plie à son humeur, en suit tous les mouvemens, partageant en appa-

---

(1) *Cor sapientis erudiet os ejus, et labiis ejus addet gratiam.*

rence sa joie ou sa tristesse, même lorsqu'elle n'en éprouve rien au fond de son cœur. Ici c'est le contraire : l'époux des âmes veut qu'elles soient souveraines maîtresses; il s'assujétit à leurs désirs, se conforme à leurs sentimens. Etes-vous dans la joie, considérez-le au moment de sa résurrection; voyez-le sortant du tombeau, tout resplendissant de lumière, de majesté, de perfections infinies, tel qu'un conquérant victorieux qu'une bataille terrible et sanglante a rendu le maître d'un grand royaume; et songez que le royaume éternel, dont la victoire l'a fait roi, il ne l'a conquis que pour vous y faire régner avec lui. Que votre joie redouble alors, et que vos regards se portent avidement sur celui qui donne ainsi à ses épouses des sceptres et des couronnes.

» Etes-vous dans l'affliction, dans la souffrance, que votre pensée le suive au jardin des Oliviers : voyez l'accablement dans lequel son âme est plongée; et jugez des peines qu'elle endure, puisque étant non seulement patient, mais la patience même, il ne peut cacher sa tristesse, et laisse échapper des plaintes et des gémissemens. Allez plus loin : regardez le attaché à la colonne, en proie aux plus vives douleurs, déchiré à coups de fouets, insulté, outragé, moqué par ses ennemis, renié et abandonné de ses amis; souffrant tous ces maux pour l'amour de vous, et resté dans une si affreuse et si profonde solitude, qu'il vous sera bien facile alors de vous trouver seule avec lui, de vous consoler seule avec lui. Ne le quittez point : le voilà qui marche au supplice, chargé de sa croix, sans que ses bourreaux lui laissent le temps de respirer. Eh bien, vous venez chercher auprès de lui des consolations : ce sauveur adorable oublie ses douleurs pour faire cesser les vôtres; vos yeux se portent sur lui : ses yeux, tout baignés qu'ils sont

de larmes, se tournent néanmoins vers vous avec compassion, et s'y arrêtent avec une douceur inconcevable. »

A la suite du *Chemin de la perfection*, on a placé un autre ouvrage de sainte Thérèse, les *Elévations*. La traduction en est due à M. Genoude. Le dernier volume de la deuxième livraison contient la nouvelle *Journée du chrétien* par M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du roi, avec une préface de M. de la Mennais; traduction nouvelle des psaumes, par M. Genoude : litanies et jours, tirés des œuvres de Fénélon, etc., etc. Enfin cette nouvelle journée du chrétien est au niveau des trois autres volumes. Pour que rien ne manquât à cette précieuse collection, elle est sortie des presses de M. Didot aîné, et enrichie de dessins de M. Bouillon.

Le succès rapide qu'a déjà obtenu la *Bibliothèque des Dames chrétiennes* prouve que l'esprit religieux est loin de s'éteindre en France. Eh comment ne prendroit-il pas nouvelle vigueur à une époque où les doctrines de l'enfer usurpent insolemment le droit de prédication, et poursuivent de leur infamie meurtrière tous ceux dont l'antique vertu les condamne. Il faut aussi que je le dise : à la vue de ces nombreux attentats dirigés contre le sang de saint Louis, on se sent tourmenté d'une profonde tristesse, et le cœur a peine à se détacher du secret pressentiment du plus terrible des avenirs. Alors on se prémunit ; et comme depuis trente ans la douleur a dépassé de beaucoup les consolations humaines, on s'adresse à Dieu, et, la vue fixée sur sa céleste demeure, on oublie que le crime conspire, on vient même jusqu'à dédaigner qu'il vous inscrive au registre de ses victimes. *Sans peur et sans reproche* on attend la mort ; on lui souriroit même, pourvu que dans l'impétuosité de

ses coups elle vous laissât encore le temps d'avouer Dieu et de murmurer *Vive le Roi!*

SAINT-PROSPER.

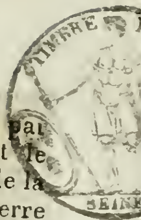
DE L'ESPAGNE (1).

Je cède à quelques sollicitations qui m'ont été faites de donner une esquisse de l'Espagne. Tout ce qui a été dit ou écrit sur cette monarchie paroissoit opposé au système politique que je regarde comme exclusivement bon; mais j'ai fait plusieurs voyages dans ce royaume, et j'y ai eu tous les moyens de m'instruire de son état. En commençant cet opuscule, je dois dire qu'afin de le bien entendre il faudroit avoir lu le second volume que j'ai publié sur l'Angleterre; et cette proposition va paroître d'autant plus suspecte à mon lecteur, que le commentaire auquel je le renvoie est bien plus long que ne le sera le texte; mais ne voulant donner ici que l'ensemble d'un mécanisme de société, je dois indiquer au lecteur où il peut en trouver quelques pièces de détail. Elles tendent à prouver que la diversité des constitutions des peuples ne se forme que par la diversité de la tenure de leurs terres.

Je dois d'abord dire que l'Espagne, ce prétendu

---

(1) Nous donnerons à nos lecteurs quelques extraits d'un ouvrage sur l'Espagne, par M. Rubichon, sur le même plan que le bel ouvrage de l'Angleterre. M. Rubichon a fait plusieurs voyages et d'assez longs séjours en Espagne. Personne ne connoît mieux que lui ce pays, et tout le monde sait qu'en économie politique, M. Rubichon est l'homme le plus remarquable de ce siècle.



siége de l'ignorance, ce pays le moins connu par l'Europe, est cependant celui qui se connoît le mieux lui-même. Ce n'est que depuis l'époque de la révolution françoise que la France et l'Angleterre ont fait ces sortes de travaux qui mènent à la connoissance du mécanisme de la société; et c'est dès l'année 1768, que M. d'Aranda a fait faire en Espagne le recensement le plus complet qui puisse se faire. Il contient le nombre exact de villages et de maisons, d'ecclésiastiques séculiers et réguliers, de propriétaires de terres et journaliers, de magistrats et de militaires, de manufacturiers et de négocians que renferme le royaume entier. Ce travail fut refait par M. Florida Blanca en 1787, par le prince de la Paix en 1797, ainsi qu'en 1807, et enfin par le ministère en 1817; Il a été fait contradictoirement par le corps épiscopal qui compte 56 siéges, et par les administrations civiles divisées en 42 îles, villes ou provinces, ce qui a empêché que ces diverses autorités pussent s'entendre. Les états de 1768, de 1787 et de 1797 ont été imprimés et répandus dans tout le royaume, afin d'en faire corriger les erreurs. Les événemens de 1808 empêchèrent d'imprimer les états de 1807; mais ceux de 1817 alloient être livrés à l'impression lorsque j'ai quitté Madrid, et j'en ai copié fidèlement tous les résultats. Je présente donc ici une expérience officielle d'un demi-siècle. J'espère que pareilles lettres de créance subjugueront jusqu'à un certain point la raison de mon lecteur. Quant à son cœur, je suis bien sûr de l'intéresser en l'assurant que la philosophie moderne ne s'est pas douté de l'étendue de son empire en Espagne; et que lorsque nos Turgot, nos Necker et leurs nombreux successeurs publioient ici des élégies sur leur inhabileté à faire le mal et à relâcher les liens de la société, les d'Aranda, Florida-Blanca, Godoy, Campomanes, Jovellanos et

Garay, aussi vifs dans leurs conceptions que hardis dans leur exécution, tranchoient tous les nœuds de l'ordre social avec l'épée d'Alexandre.

Persuadé, comme je le suis, qu'il existe une correspondance intime entre le désordre physique et le désordre moral, je m'occuperai seulemement des objets purement matériels, et je commence par la population :

Elle étoit,		
En 1768, de	9,308,804.	
En 1787,	10,409,879.	
Augmentation en vingt-ans,		1,101,075.
En 1797,	10,541,831.	
En 1807,	10,563,831.	
Augmentation en vingt ans,		153,952.
En 1817,	11,081,118.	
Augmentation en dix ans.		517,287.

Que mon lecteur fixe son attention sur le phénomène que présente ce tableau : la population de l'Espagne, de 1768 à 1787, s'augmente dans la proportion de 100 à 112 ; dans les vingt ans suivans, cette progression n'est que de 100 à 101 1/2, il n'y a eu cependant durant cette époque que deux ans de guerre ou plutôt d'escarmouches ; mais ce qui doit surprendre davantage, c'est que cette progression ait repris sa première rapidité pendant les dix années où l'Espagne a été le théâtre des scènes les plus tragiques de l'histoire, par les meurtres, les incendies, les pillages, la peste et la famine. La

Providence, qui dans ses décrets impénétrables voulut affliger et non pas détruire l'humanite, lui donna des préservatifs contre ces fléaux; mais elle ne lui en donna pas contre la philosophie moderne, parce que la philosophie moderne n'appartient vraiment pas à l'humanité. Un état accablé de tous ces fléaux peut encore prospérer s'il est soutenu par des institutions religieuses; et s'il ne l'est pas, il peut périr au milieu de la plus profonde paix. Cela se prouvera facilement, je l'espère, dans les articles suivans, parce que le mouvement de population qu'on voit dans le tableau ci-dessus, est l'histoire de l'Espagne prise dans son ensemble; mais certaines provinces ont continué leurs premiers progrès en population et en richesse, tandis que d'autres ont sensiblement diminué en richesse et en population; et c'est justement cette différence qui nous éclairera sur les principes vrais ou faux qui ont été suivis dans l'administration de cette malheureuse monarchie. Je vais traiter séparément du clergé séculier, des ordres réguliers, de la noblesse et du tiers-état. Rentrant ensuite dans l'ensemble de la monarchie, je parlerai du roi, ou plutôt de ses successeurs, puisqu'il n'est plus.

Du Clergé Séculier.

La chrétienté étoit établie en Espagne ainsi qu'en France, avant l'invasion des barbares. Les vaincus donnèrent aux vainqueurs leurs lois religieuses; les vainqueurs donnèrent aux vaincus leurs lois civiles; mais le nord de l'Espagne, seul, fut soumis à des lois féodales et divisé en fiefs, parce que, seul, il fut conservé. Les Sarrasins envahirent le midi, et le défendirent pendant près de mille ans contre les habitans du nord, dont la chretienneté avoit fait un seul peuple. Les Sarrasins ne connois-

soient pas le système féodal, et lorsque, vers la fin du quinzième siècle, ils furent chassés du midi de la Péninsule, les rois d'Espagne établirent quelques fiefs en faveur de la noblesse ou des ordres militaires; mais ils n'en accordèrent point au clergé : il ne possède donc pas un seul fief dans les royaumes de Murcie, de Grenade, de Cordoue, de Cuença et de l'Estramadure. Si nous prenons maintenant l'ensemble de l'Espagne, nous trouvons qu'elle se composoit de 19,186, divisions

25,463	villes, bourgs, villages ou hameaux sur lesquels
3,926	ont été érigés en fiefs appartenans au clergé,
9,466	appartenans à la noblesse.
13,392.	
12,071	d'entre eux n'ont jamais été sujets à aucune redevance féodale.
25,463.	

Avant de séparer ce qui regarde le clergé et la noblesse, j'observerai que la Biscaye, la Navarre et les Asturies, qui, de toute l'Espagne, ont la plus grande portion de leur terrain érigée en fiefs, possèdent 1110 habitans par lieue carrée de vingt au degré; tandis que la Manche, l'Estramadure et le Cuença, qui, de toute l'Espagne, ont la moindre étendue de terrain soumise au système féodal, n'ont que 311 habitans par lieue carrée. Après ce trait principal, je vais d'abord parler des fiefs du clergé.

Ils furent organisés du sixième au huitième siècle, et appartiennent presque tous au clergé séculier,

puisque la plupart des ordres reguliers de l'Espagne n'ont été fondés que du douzième au quinzième siècle. On sait que les barbares ne furent admis aux ordres que deux ou trois cents ans après leur établissement et leur conversion. Le clergé ne se composoit donc que du peuple envahi, et nous jugeons de la grande influence que ces vaincus exercèrent sur les vainqueurs, puisque, ne partageant point avec eux la puissance militaire, ils obtinrent une aussi grande proportion des fruits de la victoire remportée sur eux-mêmes. Il paroîtroit même qu'ils eurent le choix des localités, puisque, étrangers aux armes, ils purent établir beaucoup de leurs fiefs dans les Asturies et la Galice, qui d'un côté sont défendues par l'Océan et de l'autre par plusieurs chaînes de hautes montagnes. Ces seigneurs ecclésiastiques voulurent naturellement renforcer le plus tôt possible leur influence, et à cet effet ils firent de nombreuses fondations pour le clergé. C'est donc dans les fiefs ecclésiastiques et conséquemment dans le nord de l'Espagne que se trouvoit le plus grand nombre des bénéfices.

Afin que le lecteur puisse me suivre, je dois lui faire remarquer les diverses natures des fiefs et des bénéfices. Dans les pays susceptibles de grande culture, comme, par exemple, le nord de la France, la valeur des fiefs consistoit bien plus dans l'étendue des terres que le seigneur possédoit en propre, que dans les droits qu'il exerçoit sur les terres de ses vassaux. Dans les pays qui, comme le midi de la France, sont moins susceptibles de grande culture, la valeur des fiefs consistoit bien plus en droits sur les terres des autres qu'en possessions territoriales, et c'est de la même nature que sont les fiefs d'Espagne. La plupart des possesseurs de ces fiefs n'ont pas même un pouce de terrain. Les bénéfices, au contraire, n'avoient aucuns

droits seigneuriaux, puisque, fondés par un seigneur, ils relevoient de lui; ils consistoient donc tous en terres ou en maisons; en 1768, leur nombre, d'après les déclarations du clergé, étoit de 50,048; et leur valeur, d'à peu près 1500 fr. de rente les uns dans les autres, faisoit donc un revenu d'à peu près 75,000,000 de francs. M. d'Aranda ne connut pas plus tôt la valeur de cette proie qu'il fit solliciter du saint siége la permission de les vendre au profit de la couronne, au fur et mesure du décès des bénéficiers, surtout dans les provinces qui, suivant son expression, en étoient surchargées. La cour de Rome refusa d'abord l'extinction, mais accorda à la couronne trois ans de jouissance à chaque décès; sous la condition toutefois que le successeur seroit immédiatement nommé. De nouvelles sollicitations obtinrent de nouvelles concessions. Dès 1782, on put vendre à chaque décès; mais comme ces bénéficiers ne mouroient pas vite, on put vendre de leur vivant, à la charge de leur payer une pension qu'ils n'ont jamais reçue. Sans m'étendre davantage sur ce triste récit, il suffit de dire que, sur les 50,048 bénéfices qui existoient en 1768, il s'en étoit vendu 45,087 dans l'intervalle de ces 40 ans. Le clergé séculier d'Espagne a donc perdu alors un revenu de près de 70,000,000 de francs, c'est-à-dire la presque totalité de ce qu'il possédoit en propriétés territoriales, et l'état n'a pas en réalité un capital de plus de 600,000,000. Il n'est plus resté dès lors au clergé séculier de l'Espagne que les 4,221 bénéfices les plus difficiles à vendre, et par conséquent de la moindre valeur; il a encore les droits féodaux qu'il pouvoit recevoir comme seigneur des 3,926 fiefs, et ensuite la dîme. Mais au lieu de se porter, comme en Angleterre, sur la dixième partie de toutes les productions végétales ou animales de l'agriculture, elle

ne porte que sur la vingtième ou la trentième gerbe du grain, et encore, en 1817, la cour de Rome a-t-elle donné une bulle pour prélever sur cette dîme un quart et même un tiers de la valeur, et cela sans même consulter le nonce qui est sur les lieux. Le clergé séculier de l'Espagne est donc, à l'exception de quelques individus, le plus pauvre de l'Europe, quoiqu'il soit diminué en nombre, comme on le voit par le tableau ci-dessous. Le nombre des évêques, chanoines, curés, vicaires et autres séculiers, étoit :

en 1767 de.	67,047
en 1787 de.	59,396
en 1797 de.	57,490
en 1807 de.	52,421
en 1817 de.	46,850

Je ne me fais point juge de la conduite de la cour de Rome, diminuant le nombre de ses phalanges, et leur ôtant surtout les moyens d'exercer des charités qui attachent le peuple à la religion en l'attachant à ses ministres. L'église durera, parce que depuis 1800 ans qu'elle dure elle a subi de plus fortes épreuves encore que celles des temps aveugles où nous vivons. Je me borne à une question : il a été, depuis trente ans, publié ou prononcé en France ou en Angleterre dix mille traités politiques: quel est celui qui n'a pas représenté l'Angleterre comme le siége des idées démocratiques, et l'Espagne comme celui des idées monarchiques prises dans le sens le plus rigoureux ? Les faits les plus imposans prouvent le contraire : l'Angleterre a dernièrement renforcé son clergé, sa noblesse et conséquemment le trône; l'Espagne, au contraire, les avoit affaiblis ou plutôt ébranlés en se

laissant subjuguer par les idées modernes; et qu'on remarque qu'elle l'a fait long-temps avant que cette destructive Constituante eût emporté d'assaut et mis à feu et à sang notre malheureuse France.

Il s'agit de montrer le changement physique qu'a opéré en Espagne la vente des terres du clergé. J'observerai d'abord que le clergé séculier en Espagne, ainsi que dans les autres parties de la catholicité, n'a jamais dû se charger et ne s'est jamais chargé de l'administration de ses terres; ses occupations sont d'un ordre plus élevé, et déjà assez étendues par le service des paroisses et l'éducation de la jeunesse. Le seul avantage physique qu'un état peut trouver à ce que le clergé possède dès terres, c'est que, résidant sur les lieux, il y dépense la valeur de ce qu'il en retire, et que, dans les années de détresse, il peut aider ses fermiers, dont, au reste, il augmente rarement les baux. Quand les terres du clergé se sont vendues, elles ont été achetées, en Espagne comme en France, ou par les petits bourgeois des villes qui les ont louées en détail au plus haut prix possible, ou par les fermiers qui ont employé à les acheter le capital qu'ils auroient employé à les faire valoir, s'ils fussent restés fermiers. Il est encore une autre considération: quand un fermier meurt, la ferme reste dans son entier; quand il en a été propriétaire, elle se divise entre ses enfans. Qu'on observe les tableaux ci-dessus. L'Espagne, de l'année 1768 à 1787, avoit augmenté sa population dans la même proportion que la France et l'Angleterre; et si ces trois états différoient alors de richesse et de force, c'est qu'ils n'étoient pas partis du même point. L'Espagne, en 1782, commença la vente des terres du clergé: c'est dans la Galice qu'il s'en vendit le plus, par la très-simple raison que c'est là où il y en avoit le plus. Il

ne s'en est point vendu dans le royaume de Jaën, puisque le clergé n'y possédoit rien. Je vais comparer l'état de ces deux royaumes.

Le dénombrement fait en 1768 porte la population de la Galice à 1,345,803 habitans, celui de 1787 la porte à 1,340,192.

Ce tableau-ci ne laisse aucun doute que la population de la Galice avoit augmenté dans la même proportion que le reste du royaume, de l'année 1767 à l'année 1782, que les terres du clergé commencèrent à y être vendues, et qu'elle a diminué, de l'année 1767 à 1782, de manière à ne laisser pour l'époque des vingt ans qu'une augmentation de 5,611 ci, 6511

Par le dénombrement de 1797, la population de la Galice étoit de 1,142,630

La diminution du nombre d'habitans a donc été, dans les dix ans, de 1787 à 1797, de 197,562.

Le dénombrement de 1807 porte le nombre d'habitans à 1,006,850

La diminution a donc été dans les dix ans de 1767 à 1807, de 135,780

Le dénombrement de 1817 porte le nombre d'habitans à 1,053,782

L'augmentation de population, pendant les dix ans de 1807 à 1817,

époque où les armées étrangères ont séjourné en Espagne, a été de 46,932

L'état de guerre a donc augmenté la population de la Galice, comme l'état de paix l'a diminué; et je renvoie de quelques momens l'explication de ce phénomène, afin de poursuivre mon sujet.

Le gouvernement a fait faire un dénombrement exact des maisons qui sont habitées, et celui de celles qui ne le sont pas, en voici le tableau :

	Habitées.	Non habitées.
1768.	232,940.	3,605.
1787.	231,173.	3,922.
1797.	200,909.	30,520.
1807.	178,432.	47,655.
1817.	187,182.	41,481.

Le nombre de maisons non habitées ne peut pas correspondre à la dépopulation, parce qu'il en est un nombre qu'on rase absolument pour en avoir les matériaux et qui n'entrent plus dans le dénombrement.

Le royaume de Jaen n'a pas, comme la Galice, de port de mer pour échanger ses denrées avec l'Angleterre, la Hollande et la Russie ou les autres peuples du nord qui en sont si curieux. Jaen est situé dans cette partie de l'Espagne où les communications sont le plus difficiles, puisqu'il est dans le voisinage de la longue chaîne des montagnes de la Sierra-Morena. Mais le bras de la philosophie ne s'est pas appesanti sur ce royaume, puisqu'il n'avoit aucune croix à y saisir; le clergé n'y possédant que quelques redevances dont le gouvernement n'auroit jamais pu réaliser aucune valeur. Voici l'état de sa

population aux diverses époques que j'ai déjà données pour le royaume de Galice.

1768.	161,138.
1787.	177,136.
1797.	206,807.
1807.	240,861.
1817.	271,358.

J'indiquerai tout à l'heure, en traitant de la noblesse d'Espagne, les causes de prospérités particulières à Jaen.

Il me suffit à présent de dire que le gouvernement a bien voulu ne pas s'occuper de ce royaume; et que, dans l'intervalle de 50 ans, sa population et conséquemment ses nourritures et ses richesses se sont élevées dans la proportion de 100 à 168; tandis que le royaume de Galice s'est diminué, dans l'intervalle de 40 ans, de 100 à 75; il est vrai que j'ai pris les deux bouts de la chaîne; mais je trouve que chacune des provinces du nord a d'autant plus souffert que la quantité des biens du clergé vendus a été plus considérable; et je ferai voir comment tout le royaume a participé à cette calamité, malgré les avantages de quelques localités particulières. Je laisse, quant à présent, mon lecteur à ce simple énoncé des faits.

RUBICHON.

D'UNE FACTION.

La vie de l'écrivain le plus laborieux ne suffiroit pas à compulser, à rassembler les innombrables contradictions dont se compose l'esprit révolutionnaire; et je ne parle pas ici des contradictions entre les paroles et les actions, entre les vœux

patens et les vœux secrets, pas même entre les protestations du 19 et les palinodies du 20. Ces contradictions ne sont qu'apparentes, ou plutôt ce n'en sont pas. Leur vrai nom est mensonges, trahisons, lâchetés. Car dans ces cas divers, le révolutionnaire, en même-temps qu'il parle dans un sens, sait fort bien qu'il agira dans un autre; s'il crie *vive le Roi*, c'est pour faire plus sûrement revivre la Ligue; et il ne prête le serment d'aujourd'hui que pour s'assurer demain le bénéfice du parjure. Le moyen, en effet, si l'on ne juroit pas fidélité au moins une fois dans sa vie, de se faire ensuite pensionner comme traître?

Je ne considère donc ici que les contradictions réelles, c'est-à-dire involontaires, qui échappent aux vacillations des esprits voués à l'erreur, sans qu'eux-mêmes ils s'en aperçoivent, telles enfin qu'il s'en trouve souvent, à l'insu de l'auteur, dans un même discours et quelquefois dans une même phrase.

Entre mille de ce genre, je n'en citerai qu'une, parce qu'elle se rattache à mon sujet, et aussi parce qu'elle n'a pas été encore remarquée, bien qu'assurément elle soit une des plus remarquables, se renouvelant sans cesse depuis trente ans, et tellement chère au parti, que presque jamais un jacobin n'ouvre la bouche sans la reproduire avec une tenacité de bonne foi qu'on ne sauroit trop admirer.

C'est un point non contesté (et les révolutionnaires eux-mêmes en font gloire), qu'ils ne parlent, en toutes circonstances, qu'au nom de la *masse entière* de la nation, et pour exposer le vœu *unanime* de la nation, et pour défendre l'intérêt *général* de la nation, et pour répéter le cri *spontané* de la nation. Or, immédiatement après ce protocole de rigueur, que demandent-ils d'or-

dinaire au nom de cette Nation *Une et Indivisible*, qui, en tout et sur tout, n'a qu'*un* vœu, *un* intérêt, *un* cri ? Ils demandent qu'on la délivre des innombrables factions qui déchirent cette belle patrie *si unie*, qu'on étouffe ces partis toujours vaincus et toujours renaissans qui oppriment ces trente millions de bons citoyens *si unanimes*, qu'on éteigne ces brandons de discorde qui, de toutes parts, se glissent au milieu de la paix *universelle*, en un mot, qu'on débarrasse la *grande Nation* de cette foule de *petites nations* dont l'existence, à vrai dire, est assez incompatible avec son *unité* et son *indivisibilité* ; car enfin, de deux choses l'une : ou ces petites nations font partie de la grande, et alors, vu leur nombre, cela écorne un peu l'intégrité de *sa masse*, et diminue toujours d'autant sa puissance numérique ; ou elles lui sont étrangères, et dans ce cas, d'où donc sont-elles sorties ; et par quel enchantement se trouvent-elles là ?

Certes, l'Œdipe politique qui pourroit débrouiller cette énigme auroit bien mérité de la patrie et de la postérité. Que de difficultés il trancheroit d'un mot ! que de recherches il éviteroit aux Tacites futurs ! On sauroit, grâce à lui, à quoi s'en tenir sur la prétention de tant de factions qui, en passant, se sont toutes exclusivement dites LA NATION, et qui toutes ont disparu sans que, pour cela, le peuple français (qui pendant des siècles avoit cru aussi qu'il étoit la nation) en ait paru sensiblement diminué. Ainsi, grâce à lui, la faction des Girondins et la faction de la Montagne, la faction des Orléanistes et la faction des Constitutionnels, la faction des Terroristes et la faction des Modérés, la faction des Républicains et la faction des Buonapartistes, la faction des Indépendans et la faction des Ministériels, qui jouissent encore aujourd'hui

d'une égale estime dans l'opinion publique, seroient enfin classées, appréciées selon leur mérite respectif, c'est-à-dire selon que chacune d'elle auroit été, plus ou moins, *la nation*, ou ne l'auroit pas été du tout; enfin, on arriveroit à la solution de cette grande difficulté : *Comment il se fait qu'en France tout le monde ne pense pas comme tout le monde.*

En vérite, une épaisse et large médaille d'or ne seroit pas un prix au-dessus d'un service si important, et certaine petite nation dont je me crois membre, en feroit volontiers les frais, par souscription, dût même la medaille être adjugée à un membre de la grande.

Si je n'ai pas fait entrer en compte les factions des Aristocrates, des Vendéens, des Emigrés, des Amnistiés de Gand, des Ultras, des Hommes monarchiques, des Terroristes de 1815, ou même des Promeneurs du bord de l'eau, c'est qu'on pourroit me dire avec quelque raison que toutes ces factions, sous des noms divers, ne sont, en définitive, que la faction des Chrétiens et des Royalistes, et celle-là, comme de raison, ne compte pas dans un royaume très-chrétien.

Par la même raison, je ne ferai pas mention d'une faction récemment découverte, et que M. Martainville a dénoncée à l'Europe et au monde dans un article très-piquant de son *Drapeau blanc*. Cette faction *des Impatiens*, ainsi qu'il l'a nommée, se compose, selon le malin dénonciateur, de tous ceux qui trouvent que les agens du pouvoir ne marchent pas assez vite dans la bonne voie, qu'ils sont trop lents à démolir les autels du jacobinisme et à réédifier ceux de la légitimité; de tous ceux enfin qui osent comparer nos ministres « à ces pélerins bizarres qui avoient fait le vœu ridicule d'aller à Jérusalem en avançant de deux pas et en reculant d'un. » Or, ou je me trompe fort, ou ces

Impatiens sont encore des délateurs de 1815, des voltigeurs de Louis XIV, des figures féodales, des royalistes enfin : n'en parlons donc pas.

Mais il est une faction nouvelle, et cellelà, qui ne se compose pas de royalistes, se présente à la France sous un aspect sinistre qui me force à changer de ton; une faction qui, dès son berceau, occupe déjà toutes les trompettes de la Renommée et pourroit bien un jour occuper tous les organes de Thémis; une faction bien digne d'inscrire son nom au catalogue des factions célèbres que j'ai citées. Or, ce nom, ce n'est pas nous qui le lui avons donné : nous n'aurions pas rencontré si juste. C'est elle, elle-même qui, d'inspiration, se l'est choisi entre mille dans un moment d'imprudence ou de candeur. Il est donc doublement sien; et si un jour elle venoit à en rougir ou à le repousser, nous lui dirions avec un poète qu'elle a peut-être lu :

C'est toi qui t'es nommée!

Et cette faction, qui s'est si bien désignée, C'EST LA FACTION DES ISOLÉS.......

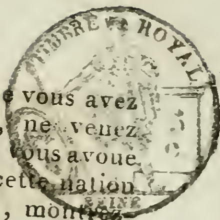
Elle apparut, un poignard à la main, le 13 février. Son chef est Louvel; les assassins nocturnes des défenseurs du trône lui obéissent; le monstre qui vouloit tuer un roi qui encore n'est pas né, sort de ses rangs; les brigands qui trouvoient qu'il restoit encore trop d'un fils à l'héritier de la couronne, marchent sous sa bannière; car tout cela, on le sait, sont des *faits* ISOLÉS, des *ressentimens* ISOLÉS, des *opinions* ISOLÉES, des *individus* ISOLÉS: ce sont eux et leurs complices qui le disent. Eh bien, soit; nous vous l'accordons, et pour la première fois, voilà que nous sommes du même avis.

Oui, ce sont des *Isolés*, ces hommes nouveaux qui, au sein de la vieille France qui veut son Dieu

et son roi, ne veulent ni roi ni Dieu. Oui, ce sont des *Isolés*, ces artisans de troubles qui cherchent à rallumer l'incendie révolutionnaire chez un peuple las de révolutions. Oui, ce sont des *Isolés*, ceux qui, dans un pays soumis au roi et aux lois, se cotisent pour gratifier la désobéissance et *assurer* la rébellion. Oui, ils sont *isolés*, les lâches qui assassinent dans l'ombre : car, au pays de Bayard et de Henri, qui dit *lâche* dit *isolé*. Oui, ils sont *isolés*, ces orateurs qui insultent à la fidélité, raillent le malheur et préconisent la félonie heureuse. Oui, parmi nos innombrables cocardes blanches, elle étoit aussi *isolée* que celui qui l'exhumoit, cette cocarde séditieuse que la faction vante déjà en attendant qu'elle ose l'arborer. Oui, il étoit *isolé* le régicide député qui apparut comme le précurseur du poignard régicide. Oui, ils sont, et, grâce au ciel, ils seront toujours *isolés* dans le royaume de Saint Louis, l'avocat qui a dit *que la loi est athée*, et le meurtrier qui a frappé, parce qu'il a dit aussi : *il n'y a pas de Dieu !*

Oui, vous êtes tous des *isolés !* Vous avez bien dit, et c'est la première vérité qui vous soit échappée. Peut être votre vanité s'en repent-elle déjà. Hommes *isolés !* moins d'orgueil. Songez que vous n'avez pas toujours eu un nom si honorable ; vous êtes bien peu ; mais vous avez été moins. Après la première et même la seconde restauration, on vous appeloit les *Imperceptibles*. Alors, les lieux les plus obscurs ne l'étoient pas assez au gré de votre couardise : elle eût voulu que les entrailles de la terre s'entrouvrissent pour vous dérober à la justice des hommes. Si vous y avez échappé, rendez grâce à qui de droit, et songez qu'il a fallu des prodiges d'indulgence pour faire de même des *isolés !*

Gardez ce titre; mais au moins ne venez plus, ajoutant aux contradictions que j'ai signalées une



contradiction nouvelle, que le nom que vous avez pris rendroit encore plus choquante, ne venez plus parler au nom d'une nation qui ne vous avoue pas. Si, moins exclusive que vous, cette nation vous accorde une généreuse hospitalité, montrez-vous-en dignes, en conservant cette attitude modeste qui convient à l'étranger admis aux foyers domestiques. Semblables à ces *isolés déicides*, qui depuis dix-huit siècles errent sans patrie, qu'individuellement on souffre partout, mais que nulle part on ne reconnoît comme peuple, vivez aussi parmi nous; mais vivez obscurs, loin des affaires publiques; vivez à l'ombre d'une puissance tutélaire; mais n'insultez pas les lois qui vous protégent, et surtout ne faites pas de lois qui nous oppriment. Vivez de vos talens, de votre industrie, si vous en avez : à cette condition pourtant que vous ne compterez plus à l'avenir l'art de conspirer parmi les arts *libéraux* que vous exercerez, ni le poignard au nombre de vos ressources industrielles.

Le comte O'MAHONY.

LETTRE SUR PARIS.

UNE des merveilles de la révolution c'est d'avoir donné à beaucoup d'hommes en France, et à tous dans Paris, ce que le Saint-Esprit ne donna jadis qu'aux apôtres, le don de la parole.

Avant la révolution, huit jours se passoient à Paris sans qu'on pût y rencontrer une nouvelle. Les cercles brillans, les belles ruelles modernes vivoient quinze jours sur un succès de théâtre ou une réception académique, et la politique se réfugioit sous l'arbre de Cracovie avec la *Gazette de Leyde* et M. Métra. Mais aujourd'hui il n'y a pas

d'homme doué de mémoire ou d'invention qui ne puisse aisément faire son volume par semaine.

Tâchons d'atteindre à cette fécondité en passant en revue, mais sans aller jusqu'à l'in-octavo, ces huit jours, ce *grande mortalis œvi spatium*, qui s'écoule d'un numéro du *Défenseur* à l'autre. Et d'abord pour donner à chaque chose son rang, et commencer par les plus hauts intérêts de la France, parlons de l'Opéra.

L'Opéra est fort à l'étroit, il faut en convenir. Autrefois nous le vîmes au Palais-Royal dans une salle encore moins vaste, où naquirent pourtant les chefs-d'œuvre de Rameau, de Gluk et de Piccini, les merveilles de Quinault, et les enchantemens de Noverre, où dansoient Vestris, Guimard, Henel, et où l'Europe venoit s'extasier à l'éclat de nos fêtes. Mais depuis ce temps l'Opéra s'est constamment accrû en raison directe des entrechats et des pirouettes, et comme il est dans l'ordre des choses humaines qu'on s'élève sans peine et qu'il en coûte de descendre, il est aujourd'hui reconnu que l'Opéra est dans une gaîne.

Restera-t-il long-temps dans ce corridor étroit ou Duport n'eût osé marcher, et où Paul ne peut sauter que d'une coulisse à l'autre? Où le placera-t-on? Est-ce à la Bourse, à la rue Saint-Marc, à la Porte Saint-Martin, ou aux Arènes de Nîmes? Qu'on se décide, la France languit et Paris sèche. *Circenses! circenses!* crie ce bon peuple, moins exigeant de moitié que celui de Rome. Grande nation, rassurez-vous et voyez! Les salles de spectacles s'élèvent aujourd'hui en France comme on y élevoit autrefois des églises; la Madelaine gagne une assise chaque année; l'Odéon est sorti comme le Phénix de ses cendres; une nouvelle salle de spectacle va naître, dit-on, au faubourg Poissonnière; tout croît, tout se consolide. Qu'on ne s'alarme donc point sur le sort de l'Opéra : quand

tout lui manqueroit, *la force des choses* y suppléera. Il vivra, il s'élargira, et peut-être un jour il restera seul debout, au milieu des ruines de Paris, comme ces vieux monumens, où l'on retrouve l'esprit, les mœurs et le caractère des peuples éteints.

Cette réflexion ramène au grave; il faut se prosterner devant cette fatalité (si elle n'est providence), qui, après avoir pendant trente ans jeté les plus grandes douleurs sur la nation la plus gaie, vient encore d'attacher le deuil à un nom qui fut si long-temps le symbole de la joie.

Madame la duchesse de Berry continue de jouir de la meilleure santé. Dans les grandes âmes l'esprit soutient le corps, et on ne s'affaisse que quand on s'abandonne. Cette noble veuve se doit à un illustre avenir, et ses devoirs futurs lui servent d'appui contre ses malheurs passés. Le Roi, qui a senti qu'il falloit hâter les consolations à son peuple, a déclaré la grossesse de la princesse. Cet enfant sera un fils; quand le ciel fait pour nous des miracles, c'est que nous sommes réconciliés. Louis XII est venu de bien loin au trône.

La duchesse de Berry, à qui on interdit la voiture, borne ses promenades à l'enceinte des Tuileries. D'honnètes gens ont exprimé le vœu que ce jardin fût fermé quelques heures chaque jour pour épargner à la jeune princesse et l'inconvénient de la foule et l'embarras de sa garde, car il faut bien que les Bourbons soient gardés au milieu d'un peuple fidèle, puisqu'un poignard peut se glisser entre cent mille cœurs dévoués. Pourquoi ce vœu ne seroit-il pas écouté aussi bien qu'une pétition de Nîmes ?

Appliqueroit-on aux Tuileries, hélas ! bien mal à propos, ce trait connu de la reine Elisabeth? Elisabeth, ennuyée de n'avoir pas de jardin auprès de son palais, avoit conçu le projet de fermer et d'ar-

ranger le parc Saint-James qui étoit une promenade et presque une place publique. On lui avoit fait un fort beau plan, sur leqnel elle consulta un seigneur de sa cour, et comme elle lui disoit d'estimer ce qu'il devoit coûter, il lui répondit : *Only three crowns*, *rien que trois couronnes*, ce qui vouloit dire trois écus de six francs, ou bien trois royaumes. Elisabeth réfléchit sur ce jeu de mots, et le parc Saint-James resta tel qu'il étoit. Elle fit bien, car elle avoit affaire à John Bull, et n'avoit pour but qu'un caprice. Mais ici on a affaire au plus soumis des peuples, et pour la plus raisonnable des choses ; et il faut en convenir, le peuple, en général, a un fond de conscience et de justice qui lui fait adorer ses privations quand il en sent le motif dans son âme. Tout Parisien qui a pleuré le duc de Berry, applaudira en voyant les Tuileries fermées trois heures par jour : et quel Parisien ne l'a pas pleuré?

Ce deuil, qu'aucun jour n'efface, et qui dément chaque jour la légèreté françoise, vient d'être solennellement renouvelé par la plume d'un illustre écrivain. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. le vicomte de Châteaubriand. On y retrouve, de page en page, l'éclat de son talent, la noblesse de ses pensees et cette pointe d'étrangeté haute et frappante qui lui a valu ce degré d'illustration, peut-être unique en France, d'imposer son nom à un genre de style. Rien n'égale le charme de sa narration : une chose cependant la surpasse; c'est la correspondance de M. le duc et de Madame la duchesse de Berry, petit trésor sans prix, dont une main illustre a enrichi son ouvrage. Au reste, comme il faut toujours faire une petite part à la critique, les royalistes pauvres, et c'est le plus grand nombre, regrettent que la douleur indigente soit exclue d'une lecture qui appartient si bien à toutes.

C'est le 16 que la cour des pairs s'est assemblée pour entendre le rapport de M. Bastard de l'Etang, un des deux juges chargés de l'instruction du procès de Louvel. Il a occupé deux séances. Quelques nobles pairs, en admirant le talent fécond du rapporteur, ont pensé qu'il auroit pu lui donner des bornes plus étroites. M. Bastard s'est attaché surtout à démontrer que ce forfait exécrable étoit un crime isolé, non-seulement des hommes, mais encore des doctrines; ce qui, en admettant cette hypothèse, sembleroit ne plus laisser pour motif au crime qu'un atroce caprice ou une déplorable démence.

Le 18 et le 19, M. Bellart a lu son réquisitoire, qui, autant que les communications sociales peuvent pénétrer les mystères de la chambre, paroît avoir électrisé toutes les âmes et frappé toutes les consciences par la sagesse de ses idées, la pureté de sa doctrine et l'élévation de ses sentimens. On croit son opinion peu conforme à celle du rapporteur sur les moteurs du crime de Louvel.

M. le duc d'Angoulême commence à se rapprocher de Paris. Jetons un coup d'œil rapide sur sa route. Partout d'heureuses indiscrétions avoient trahi le mystère commandé par ce prince, et l'impromptu lui avoit montré la joie des peuples au naturel bien mieux que des pompes ordonnées. Ses ordres ont été, dit-on, plus religieusement observés à Lyon, et cette grande cité ignoroit à la lettre le voyage du prince, quand il est entré dans ses murs escorté par un piquet de gendarmerie. La joie n'en a été que plus vive et plus spontanée, car elle sembloit une insurrection, et nous savons que l'insurrection est le plus saint des devoirs. M. de Corcelles avoit vivement alarmé la France et l'Europe en lui révélant que des Lyonnais, amis de la Charte (il ne nous apprend pas s'il l'étoient aussi du Roi), avoient entendu dans la nuit des voix, ou

une voix, crier : « *A bas la Charte, les libéraux et les députés du côté gauche !* » Heureusement M. le préfet de Lyon a rassuré le monde effrayé en nous informant que cette voix nocturne et sinistre étoit celle de doûze jeunes gens qui avoient crié : *A bas les fédérés !* M. de Corcelles avoit simplement pris ce nom pour synonyme de *côté gauche.*

A Grenoble les choses se sont passées bien plus à la satisfaction de M. de Corcelles, car on a crié, non de nuit, mais de jour, non au nombre de douze, mais un bataillon d'écoliers, non *à bas la Charte!* mais *vive la Charte!* Par malheur ce zèle inopiné, nombreux, bruyant, et qui a assailli le prince dans une rue qu'il traversoit à pied, a été ramené au respect par la gendarmerie dont M. de Corcelles trouve le procédé bien brusque et la présence bien superflue.

A cela près de ce ridicule incident, qui fait faire de sérieuses réflexions sur l'éducation du siècle, monseigneur le duc d'Angoulême a trouvé à Grenoble les mêmes cœurs que dans le reste de la France ; car il ne faut point cesser de le redire, Grenoble est bon, le Dauphiné n'est point mauvais; mais placé de manière à être le foyer des intrigues, les intriguans s'y logent, y travaillent et y *déblatèrent* plus qu'ailleurs. Le ministère les a réprimés, puis il a réprimé ceux qui les avoient réprimés. Belle merveille si les intrigans prospèrent !

Le retour du prince à Lyon, prévu cette fois, a été accueilli avec des transports de joie qui n'envieroient rien à Marseille. Il s'est rendu de là dans la Franche-Comté. Là, il paroît que quelques malveillans avoient osé se porter sur sa route. : ils ont été dispersés. Des bruits sourds ont parlé de projets sinistres, couvés d'une part, pénétrés de l'autre depuis longtemps, et que des scélérats auroient tenté d'exécuter dans Lons-le-Saulnier,

en s'emparant des portes de la ville. On parle d'enrôlemens, du château dePrangen enSuisse, d'un coup de main médité sur les magasins d'Auxonne; peut-être pourrions-nous en dire davantage, mais il faut ici respecter et imiter la prudence que le ministère paroît avoir mis dans cette affaire, en en suivant le fil, jusqu'au moment où, mûre et saisie en flagrant délit, elle ne pourra nous dérober long-temps ces moteurs principaux qui ont toujours échappé à l'œil public dans les conspirations qu'ils avoient tramées. Trois hommes sont arrêtés : leurs noms sont Bourgeois, officier de corps-francs pendant les cent jours, Combes et Palaizeau. Ces deux derniers sont de Paris, et leur profession n'est point désignée.

Nous connoissons deux armes sûres contre les conspirations : l'une les réprime, ce sont de bons régimens; la France, quoi qu'on ait pu faire, en a plus qu'on ne croit : l'autre les empêche de naître: ce sont de bons missionnaires. Ce dernier moyen est d'autant meilleur qu'il ne coûte rien, car un missionnaire est un homme qui ne reçoit pas un écu de l'Etat, et qui se tient pour bien payé quand un ministre, un préfet ou un suppléant de maire ne l'empêche pas de gagner des cœurs à Dieu et au Roi. La mission d'Aix vient de se terminer. Quelles qu'aient été les merveilles de celles de Marseille et de Toulon les renseignemens qui nous parviennent de Provence annoncent qu'elle les a surpassées. Sans parler des campagnes, on compte au-delà de neuf mille personnes dans la ville seule qui ont été ramenées à des sentimens de paix, de réconciliation, d'*union et d'oubli :* Dieu seul obtient l'union et l'oubli; tous les rois de la terre n'y peuvent rien sans lui. Enfin, c'est neuf mille hommes de plus au Roi; c'est neuf mille hommes de plus qui pardonnent aux libéraux. Qu'ils rugissent donc ces hommes dont le ver

rongeur est de sentir qu'on a à leur pardonner, et qui préfèrent notre haine à notre miséricorde. Aujourd'hui nous attendons la fin de la mission de Crouy, qui fut interrompue par un déplorable scandale. La résistance qu'on y opposa rappelle ces temps où des chevaliers chrétiens plantèrent, au prix de leur sang, le signe du salut chez les païens de l'Allemagne, car il fallut de longs travaux pour que la Croix prit racine chez les *Germains*.

Puisque nous avons prononcé le nom d'Allemagne, il nous servira de transition pour dire à nos lecteurs que des personnes de considération, récemment arrivées de cette contrée, nous ont donné, sur sa tranquillité et sur ses dispositions soumises et pacifiques, des renseignemens bien faits pour rassurer nos libéraux, dont la sensibilité s'alarme beaucoup depuis quelque temps sur les révolutions qui menacent la Prusse. Il règne dans ce pays le sommeil le plus doux : on n'y rève même plus. Il n'a fallu pour cela qu'écarter du ministère des hommes qui avoient combattu Buonaparte pour leur profit et celui du *Tugensbund*, et leur substituer ceux qui l'avoient combattu pour leur roi et leur patrie : c'est un moyen très-simple pour faire un royaume royaliste, que de prendre des ministres royalistes. Il faut pourtant qu'il ait ses difficultés. Les Allemands rient beaucoup de ce que certaines gens espèrent et d'autres craignent d'eux à Paris. Il a suffi chez eux d'ouvrir les yeux et de dire *quos ego*. C'est un fort bon mot que *quos ego*, quand on a le trident à la main.

L'Angleterre a fini avec ses radicaux. Nous ne nous mêlons pas des affaires d'Espagne. Il en faudroit trop dire. Revenons donc en France, où, grâce au ciel, il y a encore de quoi parler, et terminons cette revue par quelques notes sur la

loi des élections. Quand cette importante affaire sera terminée, nous donnerons peut-être un résumé succinct de sa discussion : aujourd'hui nous nous bornerons à la conduire brièvement au point où elle est parvenue.

Nous avons parlé dans le numéro précédent des discours prononcés dans la séance du 16 par le général Foy et MM. de la Bourdonnaye et Français de Nantes. Nous aurions tort d'omettre après eux M. de Castelbajac qui a terminé son opinion pleine d'une franche éloquence par ces mots à peu près : « Ce ne sont pas les puissances *invisibles* que le » ministère doit combattre, mais bien cette puis- » sance *visible* qui s'est perpétuée des haillons » d'une sale liberté aux galons d'une servitude » dorée; qui, prosternée devant le joug étranger, » imploroit de lui *tout roi quelconque*, pourvu » qu'il ne fût pas légitime; qui depuis se fit re- » connoître à l'élection d'un régicide, et qu'on re- » trouve chaque jour dans ces libelles qui mettent » à la fois un poignard dans la main et l'athéisme » dans le cœur. »

Dans les séances du 16 et du 17, M. de Bonald, dans un discours plein de sel et de sagesse, nous a dit deux vérités frappantes, l'une que pour l'homme, « corriger ce qu'il a fait, est presque » toujours ce qu'il a de mieux à faire » ; l'autre que « le côté droit a eu sa loi d'élection en 1815, le » côté gauche la sienne en 1817, et que le centre » aura probablement la sienne en 1820. »

M. Josse de Beauvoir a présenté un historique rapide et profond des progrès révolutionnaires sous le patronage de la loi des élections, chargée de la mission de *déroyaliser* la France.

M. L'Admirault nous a parlé des dangers imminens *d'agglomérer des populations misérables au-*

tour des grands propriétaires de province, qui ressemblent tant aujourd'hui aux Guise et aux Warwick, et *de mettre la représentation aux mains des oisifs riches*. Car on sait que les riches sont toujours oisifs et de plus inutiles, excepté ceux qui font filer de la laine ou dévider du coton. M. Basterèche les a depuis considérés sous un autre point de vue, en appelant les grands propriétaires la *haute mendicité*, ce qui ne laisse plus pour les gros banquiers d'autre qualification que celle de la *basse opulence*.

M. le ministre de l'intérieur a fait sentir le rapport et la différence qui existent entre l'Angleterre, qui, de peur de la démocratie, refuse de toucher même aux défauts d'un édifice antique, et la France qui, par la même crainte, veut corriger ceux d'une tente dressée d'hier.

M. Royer-Collard, dans un discours si profond qu'on ne peut en découvrir le fond, et si subtil qu'on ne peut en suivre le fil, a prétendu placer le principe de l'inégalité dans la chambre des pairs, et celui de l'égalité dans celle des députés, idéologisme ou néologisme qui fonde deux principes dans la nature et par suite dans la société et tendroit à faire des deux chambres deux armées ennemies. L'esprit abstrait de M. Royer-Collard se refuse à concevoir ce principe dont la pratique a été pour l'Angleterre, depuis ce qu'elle appelle sa *restauration*, l'une des conditions essentielles de son existence : *Que la partie aristocratique de la monarchie, c'est l'aristocratie de la noblesse, et que sa partie démocratique, c'est l'aristocratie du peuple.* Nous donnons cet axiome, auquel nulle monarchie représentative ne peut échapper, à méditer à des esprits moins profonds que le sien. Il nie surtout que les lois puissent mettre le privilége dans la société. Certes, il a raison; je les en défierois bien, car il y est avant elles : il n'est point *le miracle*

impossible d'un effet sans cause, parce que cet *effet* trouve *sa cause* dans la propriété sur laquelle la société se fonde, et dans la hiérarchie sur laquelle elle s'arrange.

Si nous pouvions tout dire nous passerions encore en revue un excellent discours de M. Chabron de Solilhac qui se termine par cette idée vraie et piquante que « quand on crie contre le despotisme, » c'est preuve qu'au contraire il y a foiblesse, car » quand il y a despotisme on ne crie pas. » Et une déclamation furibonde de M. Martin de Gray, où on ne trouve de gai que l'indignation qu'il éprouve à voir un homme prétendre être politiquement plus grand ou plus petit à proportion qu'il possède plus ou moins de *cette boue qu'on appelle le sol*.

Mais la séance du 18 et suivantes demandent aussi de nous quelques mots.

Dans la première le ministre des affaires étrangères a fait honorablement l'aveu de l'erreur où le ministère s'est laissé entraîner au sujet de la loi des élections.

Après lui, M. de Corcelles annonce qu'on calomnie *la grande nation*, que la terreur a pénétré sous le toit domestique, qu'on frémit et qu'*on s'arme* : il appelle toutes les classes de *la grande nation*, sans oublier *les soldats*, à la défense de la Charte, que des traîtres osent toucher, etc., etc. Son discours mérite d'être lu et médité par tous les partis.

Dans la séance du 19 on a entendu successivement M. de Villèle et M. Ternaux, le premier dans un discours plein d'ordre, de sagesse et de dialectique sans ambition et sans grand mouvement d'éloquence, a, sur le sujet important soumis à la discussion, tout approfondi, tout expliqué, tout prévu.

M. Ternaux, s'élevant au-dessus de la question, nous a avoué que le département de l'Isère s'est permis un choix *inconvenant*, mais que son élu ayant toujours nié le *fait odieux* qu'on lui imputoit, il

avoit dû le croire innocent. Ensuite, s'asseyant sur le siége de Rhadamanthe, il a cité, jugé et condamné les ombres de tous les ministres passés (le maréchal Gouvion excepté), d'abord en détail et ensuite en masse. Enfin cet honorable membre a parlé de l'universalité des choses, moins une seule, la loi des élections.

Un très-bon discours de M. Bourdeau lui a succédé, et à celui-ci un très-piquant de M. Guitard, qui a parlé contre la loi, mais en honnête homme, et dont la dernière phrase, noble et touchante, appartient à toutes les opinions : « Tant que l'accès de cette tribune sera libre ; tant qu'il existera » un François pour y parler, des François pour l'entendre, et un Bourbon sur le trône pour le juger, » je ne désespérerai pas du salut de ma patrie. »

Dans la séance du 20, M. Capelle, commissaire du Roi, après avoir opposé au tableau gigantesque que les libéraux ont fait de l'aristocratie et de l'olygarchie, dont la gueule s'ouvre pour nous dévorer, celui plus effrayant de la décadence croissante de la propriété, M. Capelle s'est efforcé de justifier l'opposition que le ministère mit en 1819 à la réforme de la loi des elections. C'est une tâche; il a fait de son mieux.

Il a été suivi de M. Daunou, qui a énoncé sur plusieurs questions, et entre autres sur celle du droit parlementaire de toucher à la Charte, et sur la distinction qu'on commence à y faire des articles *fondamentaux* et *réglementaires*, des principes très-forts et quelquefois très-justes, mais où il ne manquoit autre chose que l'application et l'à-propos.

M. de Cotton et M. Basterèche, que nous avons déjà eu occasion de citer, ont occupé le reste de la séance.

Dans celle du 22, M. de Salaberry a montré avec chaleur que toute la question étoit dans les hommes.

Argumenter pour ou contre la loi en elle même, est, selon lui, de la raison ou du raisonnement perdu. Donnez à la monarchie des ministres royalistes, à la république des ministres démocrates, ou à l'empire des ministres impériaux, et laissez aller.

M. de Courvoisier, ayant imprimé d'avance son discours, nous dispense de l'analyser.

M. Mounier Buisson, qui lui a succédé; a avoué, avec une intrépidité qui nous a surpris et charmé, « que la plus grande partie de la nation ne s'occupe » nullement de la loi des élections, qu'on ne peut » porter un témoignage éclairé sur les sentimens » d'une nation réduite en individus; enfin, qu'il » eût été raisonnable d'organiser la société avant » les colléges électoraux, de rétablir partout des » masses, des droits, etc., et qu'alors, seulement, » on auroit trouvé des organes sûrs de l'opinion. » Ce sont-là de hautes et saines doctrines.

Enfin, M. de Saint-Aulaire a terminé cette séance en disant qu'il avoit voté naguère pour les lois d'exceptions et qu'il alloit voter aujourd'hui contre la loi d'élection, mais toujours par les mêmes principes. Quant aux motifs, c'est sur quoi l'orateur ne s'est pas expliqué, peut être savoit-il qu'ils n'étoient ignorés que d'un petit nombre de ses auditeurs.

C'est à ce point qu'étoit parvenue la discussion quand nous avons terminé cette lettre. Le caractère qui jusqu'ici y a le plus dominé, c'est, d'un côté, un ton de dignité, de mesure et de moderation qui est toujours l'attribut de la raison, et dont elle se fait encore un devoir quand elle se trouve aux prises avec le sophisme ou la demence; de l'autre côté un système d'amertume, d'agression et de menaces qui n'indiquent pas plus la superiorité que les poignards et les petards ne prouvent la force. La ruse, l'ombre et les cris n'appartiennent jamais qu'à la foiblesse.

LE DÉFENSEUR.

MÉLANGES.

Un général thébain disoit, en parlant des Lacédémoniens, qu'il les avoit forcés d'allonger leurs monosyllabes. *Le Constitutionnel*, qui malheureusement ne parle pas par monosyllabes, avoit d'abord pris le parti assez adroit de ne pas même prononcer le nom du *Défenseur*. Ce tour nous avoit semblé assez bon pour que, les premiers, nous eussions applaudi à un petit système de malice assez bien conçu dans l'intérêt de son parti; un journal royaliste (*la Quotidienne*), qui a bien voulu parler de nous comme nous aurions plus justement parlé de lui, avoit également remarqué ce silence astucieux et en avoit félicité *le Constitutionnel*.

Qui donc l'a forcé, ce prince des journaux libéraux, à violer si promptement l'espèce d'obligation qu'il s'étoit lui-même imposée? Comment se fait-il qu'il n'ait pu se contenir seulement pendant le premier trimestre du *Défenseur*? est-ce la colère qui l'a emporté, parce que nous l'avons accusé d'avoir, en certaine occasion, menti impudemment (*impudentissime*), et de mentir sans cesse et misérablement en toutes occasions? non certes: il se tait ordinairement sur des accusations de ce genre, et *poursuivant le cours..... de ses mensonges*, c'est par la contre-vérité du jour qu'il essaie de faire oublier l'imposture de la veille. Dans le siècle où nous vivons, *le Constitutionnel* trouve le moyen de *très-bien vivre* de cet honnête et noble commerce.

Quel est donc le sujet de son émotion? quel trait parti de la main du *Défenseur* l'a donc si profondément blessé, que la douleur soit parvenue à lui arracher enfin ce nom ennemi? c'est l'article de

M. de Bonald sur la pétition de M. Madier de Montjau; c'est cette vigoureuse et sanglante provinciale qui fera vivre éternellement le nom de M. le conseiller de Nîmes dans les fastes du ridicule, et qui a ajouté un ridicule de plus au parti déjà *immortalisé*, dont ce magistrat a eu l'extrême bonhomie de se faire *la dupe*, s'il n'en est le *compère* (1). Sur cet article véritablement peu agréable pour les *frères et amis*, la fureur du *Constitutionnel* est si grande qu'elle le fait s'oublier jusqu'à dire que du moins cette fois-ci M. de Bonald *parle clairement*; puis aussitôt il a soin de le rendre obscur en le citant comme il a coutume de le citer; puis il déclare, d'après les citations, telles qu'*il les a faites*, que M. de Bonald ne nie point la correspondance de son parti, et ne désavoue point le *trente-cinquième numéro*. Oui, cela est vrai, M. de Bonald a dit que le parti royaliste en étoit *au trente-cinquième numéro*, mais il ajoute : « qu'il croit le parti libéral beaucoup plus avancé, et déjà parvenu, ou peu s'en faut, au *numéro* QUATRE-VINGT-TREIZE. » Il falloit achever la phrase, MM. du *Constitutionnel;* mais telle est la force du naturel, que vous n'avez pu vous empêcher de mentir, même en disant la vérité.

Le bruit s'étoit répandu qu'un des propriétaires du *Courrier français* avoit vendu trois fermes pour soutenir ce journal. Interpellé sur ce fait par une dame de sa connoissance, ce *propriétaire* répondit avec beaucoup de dignité : « Il n'y a encore rien » de vrai dans ce que l'on dit à ce sujet; mais il » est certain que j'aimerois mieux vendre toutes » les fermes que je possède, que de *manquer à ma* » *conscience.* » Se faire un *cas de conscience* de soutenir le *Courrier* est une chose qui peut étonner, mais qui part d'une belle âme. On est charmé d'a-

(1) *Voyez* le 6e no du *Défenseur*, pag. 248.

voir de pareils traits à recueillir et à citer; c'est le beau idéal du libéralisme.

Du reste, si, même après la vente des fermes en question, le *Courrier français* ne pouvoit se soutenir, les amateurs de la politique transcendante verroient avec peine tomber le seul journal qui puisse expliquer les discours de M. R. C., et qui ait le courage de publier les articles de M. Ker......

On espère que, d'après la lettre écrite par M. de Marnezia, préfet du Rhône, à l'occasion des cris denoncés à la tribune par M. de Corcelles, cet honorable député se sera un peu tranquillisé sur l'état alarmant de la ville de Lyon, M. le préfet ayant assuré que ces prétendus cris séditieux, dont M. de Corcelles avoit paru si troublé, se réduisoient aux clameurs d'une douzaine d'hommes, « qui, dans la nuit du 11 au 12 mai, parcoururent quelques rues de cette ville, en criant, non pas *à bas la charte*, mais *à bas les fédérés*, et autres choses *moins directes*.» *A bas les fédérés*, tout *direct* qu'il peut être, n'a rien, nous aimons à le croire, qui puisse toucher et émouvoir M. de Corcelles. Sans doute la police a le droit d'empêcher des tapageurs nocturnes de troubler le repos des citoyens, mais il nous semble difficile qu'un tribunal pût jamais trouver la matière d'un délit politique dans ce cri que tout François fidèle à son Roi, qu'un député surtout qui a juré de l'être, ne pourroit s'empêcher de répéter, si jamais quelque *fédération* perfide et impie s'élevoit de nouveau contre le trône des descendans de saint Louis. Nous sommes persuadés qu'alors M. de Corcelles feroit *chorus* avec la France entière, et crieroit de toutes ses forces : *à bas les fédérés* ! Il y auroit là de quoi *réjouir* beaucoup tout le parti royaliste.



LE DÉFENSEUR.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

TOUT prouve aujourd'hui que les peuples sentent le besoin de la vérité, et qu'il seroit facile de rétablir son règne, si les gouvernemens sentoient leur force, s'ils avoient foi dans la puissance que Dieu leur a donnée.

Mais au contraire ils se croient plus foibles que toutes les erreurs, plus foibles que toutes les passions. Ils ont des désirs et point de volonté. Irrésolu, craintif, le pouvoir demande grâce, comme s'il ignoroit que le peuple ne l'accorde jamais. La royauté descend de peur d'être précipitée, et on la voit partout occupée d'écrire son testament de mort. Hélas! elle auroit pu s'épargner ce dernier soin : elle n'a pas d'espérances à léguer.

On s'est imaginé, de nos jours, que l'art de gouverner consistoit à tenir le milieu entre le bien et le mal, à négocier sans cesse avec les opinions, et à composer avec le désordre. Dès lors plus de principes certains, plus de maximes ni de lois fixes; et comme il n'y a rien de stable dans les institutions, il n'y a rien d'arrêté dans les pensées. Tout est vrai et tout est faux. La raison publique, fondement et règle de la raison individuelle, est détruite. Qui pourroit dire quelles sont les doctrines des gouvernemens, quelles sont les croyances des peuples? On n'aperçoit qu'un chaos d'idées inconciliables,

et dans les peuples une violence, et dans les souverains une foiblesse, présage d'un sinistre avenir.

Tantôt la nécessité de la religion se fait sentir, et l'on protége la religion ; tantôt on s'effraie des cris de fureur que poussent ses ennemis, et l'on se hâte de la bannir des lois, et de désavouer Dieu comme un allié dont on rougiroit. Si l'Etat déclare qu'il est catholique, les tribunaux décident qu'il est athée. Que croire au milieu de ces contradictions? Quel effet doivent-elles produire sur le peuple? Les bons sont ébranlés; les méchans, avertis de leur force, se flattent d'un triomphe complet; ils redoublent d'audace et d'activité, n'est-ce pas là ce que nous voyons? Une nouvelle société se constitue secrètement au sein de l'ancienne, et deviendra peut-être bientôt la société publique. Le mal réguera : on a douté de l'ordre, on aura foi dans le crime. Ceci n'est point exagéré : l'expérience ne le prouve que trop. Quand les esprits sont dans le vague, ils s'inquiètent ; dans leurs ténèbres et dans leur effroi, ils se font des croyances terribles, et déjà n'avons-nous pas une religion secrète qui se révèle par le meurtre?

L'athéisme aussi a la sienne, froide comme l'orgueil, ce qui n'exclut pas le fanatisme. On adore, sous le nom de *science*, la raison humaine. La science, pour certains esprits, est le dieu de l'univers : on n'a foi qu'en ce dieu, on n'espère qu'en lui ; sa sagesse et sa puissance doivent renouveler la terre, et par de rapides progrès élever l'homme à un degré de bonheur et de perfection dont il ne sauroit se faire une idée. Cette religion se développe, elle a ses dogmes, ses mystères, ses prophéties même et ses miracles; elle a son culte, ses prêtres, ses missions ; et ses sectateurs se flattent de la substituer à toutes les autres.

En considérant la société sous un point de vue

plus général, il est impossible de n'y pas remarquer un principe de division qui en pénètre toutes les parties, et par conséquent une cause très active de dissolution. Deux doctrines sont en présence dans le monde; l'une tend à unir les hommes, et l'autre à les séparer; l'une conserve les individus, en rapportant tout à la société, l'autre détruit la société, en ramenant tout à l'individu. Dans l'une tout est général, l'autorité, les croyances, les devoirs; et chacun, n'existant que pour la société, concourt au maintien de l'ordre par une obéissance parfaite de la raison, du cœur et des sens à une loi invariable. Dans l'autre tout est particulier, et les devoirs dès lors ne sont plus que les intérêts, les croyances que des opinions, l'autorité n'est que l'indépendance. Chacun, maître de sa raison, de son cœur, de ses actions, ne connoît de loi que sa volonté, de règle que ses désirs, et de frein que la force. Aussi, dès que la force se relâche, la guerre commence aussitôt; tout ce qui existe est attaqué; la société entière est mise en question.

On se tranquillise sur les suites d'un pareil état, en se disant qu'il y eut toujours des troubles et des crimes dans le monde. Sans doute il y a toujours eu des désordres parmi les hommes, parce qu'il y a toujours eu des erreurs et des passions. C'est le perpétuel combat du mal contre le bien. Mais autrefois on savoit ce que c'est que le mal et ce que c'est que le bien; aujourd'hui on ne le sait plus, on doute.

Autrefois encore les plus pervers s'attachoient uniquement au mal particulier dont le fruit étoit présent pour eux. Le crime n'étoit qu'un moyen, et jamais un but. On assassinoit par vengeance et par cupidité; mais personne ne songeoit à proscrire par système; et en assassinant on ne nioit point la loi éternelle qui dit : *Tu ne tueras point.* La dépra-

vation du cœur s'étendoit rarement à l'intelligence. Les mots de vice et de vertu avoient un sens, et le même pour tous. Il existoit un fonds commun de vérités reconnues, des droits avoués, un ordre général que nul n'imaginoit qu'on pût renverver. Lors même qu'on la violoit partiellement, on en respectoit l'ensemble. La guerre se faisoit à l'extrême frontière ou dans l'ombre, contre quelques individus isolés, et les tribunaux suffisoient pour défendre l'Etat et chacun de ses membres.

Maintenant tous les liens sont brisés; l'homme est seul, la foi sociale a disparu; les esprits, abandonnés à eux-mêmes, ne savent où se prendre; on les voit flotter au hasard dans mille directions contraires. De là un désordre universel, une effrayante instabilité d'opinions et d'institutions. Las de l'erreur et de la vérité, on rejete également l'une et l'autre. Il y a au fond des cœurs, avec un malaise incroyable, comme un immense dégoût de la vie, et un insatiable besoin de destruction. Ce besoin se manifeste de mille manières et dans toutes les classes. Riches et pauvres, peuples, grands, rois mêmes, tous, comme s'ils se sentoient poursuivis par les siècles qu'ils ont reniés, se hâtent, se précipitent vers un avenir inconnu. Les gouvernemens, pressés de finir, s'altèrent eux-mêmes, mais pas assez peut-être et pas assez vite à leur gré, et au gré de la multitude. On aperçoit encore dans le présent quelque chose du passé, et cette ombre fugitive inquiète. Plus de bornes, plus de barrières que les esprits ne franchissent. On ne rêve rien moins que des révolutions totales dans chaque état, et dans le monde que l'entière abolition de tout ce qui est, sans s'occuper même d'y rien substituer. On veut une nouvelle religion, mais on ne sait quelle : une nouvelle forme de société, mais on ne sait quelle; une nouvelle législation et de nouvelles mœurs.

mais on ne sait quelles: déplorable symptôme de la perte de tout sens et de l'extinction de la raison sociale !

L'abbé F. DE LA MENNAIS.

Mémoires sur le XVIIIe siècle, et sur la vie de M. Suard et ses écrits; par Dominique-Joseph GARAT.

VOICI encore un livre destiné à l'apologie du XVIIIe siècle; mais cette fois l'éloge est fait par un des écrivains à qui ce siècle décerna des couronnes pour des éloges. Le panégyriste a donc été, pour ainsi dire, avoué d'avance. Nous ne craindrons pas le reproche de parler avec exagération de cette époque; nous emprunterons à son apologiste tous les traits destinés à la retracer, et nous espérons que le tableau sera complet.

C'est à propos de M. Suard que M. Garat peint le XVIIIe siècle. M. Suard est entré en effet dans la société à l'époque où la philosophie commençoit à établir son règne.

« Quand M. Suard vint à Paris, dit M. Garat, » la littérature françoise n'étoit pas seulement celle » de la France, mais de l'Europe. On entroit dans » la seconde moitié du XVIIIe siècle; dans la pre- » mière s'étoient préparés sans bruit, et dans la » seconde se développoient déjà avec éclat, avec » beaucoup de présages glorieux, et quelques-uns » d'alarmans, des talens, des principes et des sys- » tèmes qui, en bien ou en mal, devoient tout » changer sur la terre ». Ces changemens se faisoient après le XVIIe siècle, ce siècle dont M. Garat parle

avec enthousiasme : « Ce n'étoit plus, dit-il, le
» siècle *des grands talens*, le siècle où Louis XIV
» apprenoit à être si promptement touché de
» l'éloquence de Bossuet et de Massillon, des
» beautés sévères et profondes de Britannicus,
» du charme céleste des chœurs d'Esther, de la
» pompe divine d'Athalie, de l'élégante et magnifi-
» que simplicité de la colonnade du Louvre. Alors
» le monarque choisissoit Racine pour son compa-
» gnon de voyages et de lectures; alors Molière ache-
» voit le *Tartufe* sous la protection du trône; Fé-
» nélon faisoit entendre et respecter la voix de l'hu-
» manité. Cinq ou six hommes se retirent alors dans
» la solitude, et des lumières qu'ils se prêtent nais-
» sent un petit nombre de volumes qui, par l'éru-
» dition, par le raisonnement, par le génie et par le
» style, élèvent Port-Royal au niveau ou au-dessus
» de toutes les écoles de l'antiquité, et servent à
» former Racine, le plus grand écrivain de toutes
» les langues et de tous les siècles. A leur exemple,
» et presque en même temps, mais sans s'éloigner
» du monde qu'ils éclairent et qu'ils édifient, un
» nombre à peu près égal de pontifes de l'Eglise
» gallicane, mettent tous les jours leurs génies en
» présence. Tout ce qu'il y a de beautés poétiques
» et de traditions historiques dans toutes les my-
» thologies et dans toutes les théologies; tout ce
» qu'il y a de beautés sublimes et touchantes dans
» le testament des juifs et dans le testament des
» chrétiens, font de leurs recherches élevées si
» haut et posées si solidement, comme de nou-
» velles colonnes pour les temples catholiques :
» on diroit que ces temples touchent pour la pre-
» mière fois le ciel de leurs faîtes. »

Toutes les vérités étoient respectées alors, et régnoient sur tous les esprits. Continuons à écouter M. Garat : « Après Pascal et Bossuet, la foi elle-

» même paroissoit armée par la raison d'une force » toute divine. Ce siècle est au-dessus de tous, non » par les beaux arts, mais par les progrès de la » raison; et nulle part ces progrès ne sont plus frap- » pans que dans ces pensées où le puissant génie » de Pascal, après avoir flotté entre l'athéisme et le » déisme, se décide à croire en Dieu, plus sur les » révélations de l'Evangile que sur celles de l'uni- » vers; que dans ces discours sur l'histoire univer- » selle, où le puissant génie de Bossuet ne craint pas » de rabattre son vol jusqu'à toucher la terre et le » socinianisme, et ne s'en relève que plus confiant » et plus fier jusqu'à ces miracles journaliers de » l'eucharistie et de la présence réelle qui confon- » dent la raison humaine. »

Qui ne croiroit, après ces pages brillantes sur le XVIIe siècle, que M. Garat va maudire les résultats de la philosophie du XVIIIe, tout à fait opposée à la philosophie du XVIIe; car si l'un a défendu la vérité, l'autre a certainement prêché l'erreur. Si l'existence morale d'un peuple dépend du pouvoir des lois, de celui de l'éducation, de celui de la religion; et si le XVIIIe siècle a détruit l'ouvrage du XVIIe, dans les lois, dans l'éducation, dans la religion, que penser des éloges de M. Garat qui les loue tous les deux avec les mêmes transports? C'est ainsi qu'il loue, au commencement de son livre, la Bible et Bayle avec le même enthousiasme. Son esprit se passionne, non pour la vérité et l'erreur, mais pour l'art avec lequel elles sont défendues. Mais ne nous arrêtons pas à ces inconséquences : l'ouvrage en est rempli.

Trois hommes ouvrirent le XVIIIe siècle : Fontenelle, Montesquieu, Voltaire.

« Fontenelle, dans sa longue vie, partagée » presque par égales moitiés entre les deux siècles, » scandale de l'un et lumière de l'autre, avoit été

» traité par les Racine, les Boileau, les La Bruyère, » comme les Trissotin et les Vadius par Molière; » quarante ans après il eut, *dans le temple du* » *goût*, non la première place, mais la plus bril- » lante. » Ceci ressemble à une épigramme, et cè n'est pas moi qui la fais, c'est le panégyriste.

Ainsi donc Fontenelle a imprimé le caractère de son esprit, de cet esprit qui ne voyoit bien que ce qui étoit petit, au XVIII[e] siècle, et cet éloge et cette critique sont d'une vérité parfaite (1)!

Fontenelle eut une grande influence sur Voltaire et sur Montesquieu. On peut lire trois pages de M. Suard, dans les *Mémoires* de M. Garat, où cette vérité est portée jusqu'à l'évidence, pag. 121 - 125.

Montesquieu établit son empire par des tra-

---

(1) D'où est donc venu cet empire de Fontenelle? Il faut le dire, de la clarté avec laquelle il a expliqué le système de Copernic et de Galilée, les mouvemens diurnes et annuels de notre globe, et les phénomènes célestes. On se passionnoit alors pour les sciences, et je remarque à dessein cet ascendant de Fontenelle par les sciences, parce qu'en effet c'est la seule gloire du XVIII[e] siècle, de ce siècle qui s'est ensuite enorgueilli de ces découvertes des lois du monde physique, jusqu'à nier les lois du monde moral, et qui s'est proclamé le premier des siècles, parce qu'il a trouvé l'attraction, oubliant que les lois morales qu'il nioit sont bien autrement importantes pour le bonheur de l'humanité. Cette confusion d'idées a été un des plus grands moyens que l'erreur ait alors employés. On peut juger de la vérité de ce que nous disons ici par par ces mots qui terminent l'éloge de Fontenelle dans ces mémoires de M. Garat. « Ce qu'ont été dans l'antiquité les hommes illustres de » Plutarque, les savans de Fontenelle le sont dans les » temps modernes : ce sont les deux recueils qui honorent le plus l'espèce humaine. »

vaux qui tiennent plus, pour ainsi dire, aux sciences ou à l'érudition, et à l'esprit fin et subtil de Fontenelle, qu'à une raison profonde; et ici je trouve encore M. Garat pour appuyer mon observation.

« Jamais un livre de philosophie, avant l'*Esprit* » *des Lois*, n'avoit été fondé sur tant de faits des » peuples sauvages, barbares, civilisés, anciens, » modernes; ce que Bacon avoit fait avec tant » de succès pour les sciences naturelles, est pré- » cisément ce que Montesquieu a fait pour les » sciences politiques : il les a rendues expérimen- » tales. »

Voltaire éblouissoit la France et ne l'éclairoit pas : il se multiplioit sous toutes les formes; mais les dons qu'il avoit reçus ne lui suffirent pas dans ce siècle de mensonge. Il voulut s'entourer de prestiges, et il aspira à être universel pour dominer plus sûrement les imaginations par cette nouveauté. Nous ne parlons pas de la poésie, où il conserve encore une véritable gloire; mais c'est sa philosophie qui a fait des ravages, et son *Essai sur les Mœurs* est l'ouvrage qu'on vante le plus; cependant il est là comme dans ses romans et dans ses contes.

Laissons encore parler M. Garat. « A travers » les distances les plus grandes des climats et » des siècles, Voltaire poursuit les travers des » esprits, des usages, des institutions, sources » de tant de ridicules et de catastrophes; il les » rapproche et les met en présence, et on ne » sait plus dans quel coin de la terre et des siè- » cles est le plus grand hôpital des fous. On en rit » aux éclats; mais que ce rire est près des larmes, » et ces éclats des sanglots! C'est l'*Histoire univer-* » *selle* en délire, c'est ce qu'étoit Diogène à So- » crate. »

Alors s'agitoient, dans une sphère beaucoup plus

étroite, quelques écrivains que le zèle de la nouvelle philosophie dévoroit : chose remarquable! tous ne s'occupoient plus que d'objets qui tenoient plus à l'existence physique qu'à l'existence morale de la société. L'abbé Raynal étoit de ce nombre.

« Les cabinets des puissances et les comptoirs » des banquiers, les journaux des marins et des » voyageurs, étoient des sources où l'abbé Ray- » nal cherchoit et trouvoit les matériaux du » grand ouvrage dont le succès devoit l'élever un » jour au rang des écrivains qui ont le mieux fait » connoître aux nations, par les principes et par » les calculs les plus exacts, leurs droits (1), leurs » forces, leurs richesses. »

La Théorie des facultés de l'esprit humain, tirée de l'organisation humaine, qui étoit une des conceptions de Fontenelle, a fait la malheureuse réputation de Condillac. « C'est auprès de Fontenelle que l'au- » teur de l'*Esprit* alloit apprendre l'art de traiter en » prose claire et éloquente les matières et les ques- » tions métaphysiques. »

La philosophie nouvelle descendoit des Fontenelle, des Voltaire, des Montesquieu, aux Raynal, aux Condillac, aux Helvétius. Buffon, Rousseau et les éditeurs de l'Encyclopédie parurent en même temps, et servirent puissamment à la répandre. Buffon, à l'aide des sciences naturelles, qu'il revêtit d'un style pompeux, passa pour un philosophe profond; Rousseau, par ses théories anti-

---

(1) Pour ce qui regarde les droits des peuples, la philosophie nous en a appris un peu plus que l'abbé Raynal, et pour ce qui tient aux richesses des nations qui ne sont pas leur force, il n'est pas aujourd'hui de commis qui ne sache que son livre n'est qu'un mauvais et un ennuyeux roman de commerce.

sociales, devint le précepteur du genre humain; et d'Alembert, par ses connoissances en géométrie, et Diderot dans les arts mécaniques, passèrent pour des sages dignes d'élever l'édifice des connoissances humaines. Mais, divisés sur tous les points, tous étoient unis pour attaquer ce que tous les siècles avoient respecté. « Sous Louis XIV et sous » Bossuet on distinguoit peu la morale de la reli- » gion, et l'ordre social de la puissance du trône. » C'est qu'on savoit alors que la religion est la sanction de la morale, comme la puissance du trône la garantie de l'ordre social. L'homme voulut séparer, dans le XVIIIe siècle, ce que Dieu avoit joint (1). Nous verrons bientôt les effets de cet effrayant délire. Les débats qui avoient eu lieu sous Louis XIV n'avoient pas été dangereux. « Presque tous les » siècles de la monarchie avoient entendu de pa- » reils débats sans que ni rois ni peuples en fus- » sent émus; mais que les questions qui agitoient » la France des Descartes, des Corneille, des Pas- » cal et des La Bruyère, faisoient peu attendre » les questions morales et politiques qui alloient » agiter la France des Montesquieu, des Voltaire » et des Rousseau. »

Ce que M. Garat appelle des questions morales et politiques, c'est de savoir si un peuple est souverain, s'il doit nommer des représentans, ou se gouverner lui-même; ce sont les questions de l'enfance des sociétés, qu'il traite avec cette singulière importance. Imagineroit-on qu'ici encore M. Garat me fournisse l'image la plus juste pour peindre

---

(1) Non content du divorce dans le mariage, qu'il appelle le divorce nuptial, M. Garat veut établir le divorce social. M. Garat est conséquent. De la souveraineté de l'homme, pourquoi ne pas passer en effet à la souveraineté du peuple?

ce retour à l'enfance des sociétés ou à l'état sauvage. « On croyoit entendre dans plus d'un salon » doré les délibérations d'une colonie naissante sur » le gouvernement qu'elle constitue au milieu des » déserts. »

On étoit enfin arrivé au terme de la révolution des idées, comme dit M. Garat; on avoit rejeté tout ce que l'expérience des siècles avoit consacré. On en étoit revenu en politique à recommencer la société. Tout le christianisme fut bientôt mis en question.

« Ceux qui embrassoient sans restriction tout le » christianisme des évangiles, persécutés avec fu- » reur parce qu'ils ne pouvoient pas y découvrir » tous les dogmes catholiques, offroient aux es- » prits audacieux des causes ou des prétextes » d'écarter en effet les doutes, en rejetant toutes » les croyances. » Voilà encore un aveu précieux, et l'union des protestans avec les philosophes est ici très-bien marquée. Mais poursuivons. « L'épître à » Uranie (de Voltaire) fut le cri de guerre. Alors » commencèrent les combats : on en livroit de » toutes parts. Ceux qui cessoient entièrement de » croire, et le nombre en étoit effrayant, ne trou- » vant plus dans des traditions révérées aucun point » fixe qui les retînt ou qui les ralliât après s'être » séparés de la croyance commune, se séparoient » bientôt les uns des autres, et se plaçoient à des » distances différentes sans pouvoir nulle part » poser des bornes. Les uns, toujours émus de la » sainteté des évangiles, persistoient à voir la di- » vinité dans la morale de Jésus-Christ, en re- » gardant comme une impiété de voir un Dieu » dans le fils de Marie; les autres, fermant toutes » les bibles pour ne chercher le créateur que dans » la création, et la morale que dans les plus » tendres et les plus sublimes affections du cœur

» humain, s'éloignoient de tous les autels et de » tous les prêtres pour n'adorer Dieu que dans » leur cœur et par leurs vertus. D'autres, sans » frein et sans effroi, croyant voir sortir du seul » mot Dieu tous les délires de l'intolérance et » toutes les fureurs du fanatisme, revêtent la ma- » tière des attributs du mouvement et de lapen- » sée, comme de ceux de l'étendue, jugent son » ordre et ses désordres aussi nécessaires que son » existence, veulent qu'on l'étudie par des obser- » vations, qu'on l'interroge par des expériences, » et qu'au lieu d'adresser à genoux des prières à » sa puissance, le génie de l'homme s'en empare » et l'exerce. »

Le siècle étoit parvenu au dernier degré de l'erreur, dans *cet abîme sans fond et sans espérance de l'athéisme*. Nous allons voir comment ces idées s'étendirent peu à peu, et comment la France fut enfin livrée à la révolution. Quelques philosophes plus timides la voyoient s'approcher et la craignoient.

« Quoique très-éloignées encore parmi nous de » toute possibilité, d'aucune application, ces théo- » ries si nouvelles sur les gouvernemens et les re- » ligions, sur tous les fondemens de l'ordre social, » disposoient les peuples à des institutions trop » opposées à celles qui régnoient pour en prendre » la place sans révolution. On avoit peur d'entrer » et d'avancer dans ces routes où l'on ne voyoit » aucune trace des siècles; cet effroi saisissoit » souvent ceux mêmes dont les lumières provo- » quoient le plus les innovations. C'est au temps, » disoit d'Alembert, à fixer l'objet, la nature et les » limites de cette révolution, dont notre postérité » connoîtra mieux que nous les inconvéniens et les » avantages. »

On étoit donc averti de ce qui alloit arriver. Le changement étoit fait dans les esprits, mais Dieu, qui

est patient, donne toujours, avant de frapper, quelque temps aux peuples pour se reconnoître et revenir de leurs voies. Déjà le livre matérialiste d'Helvétius ne contenoit plus rien de neuf. « Dix ans plus » tôt, disoit Diderot, cet ouvrage eût été tout » neuf; mais aujourd'hui l'esprit philosophique » a fait tant de progrès qu'on y trouve très-peu de » choses nouvelles. » Les philosophes (car il faut leur conserver le nom qu'ils ont rendu célèbre) commençoient à régner presque sans contradiction. Quels furent les effets de leur empire?

« Les changemens déjà faits et ceux qui se faisoient encore dans les opinions dont l'influence » est la plus grande sur les mœurs, qui les rendent » ou plus sévères, ou plus voilées, ou plus faciles, » contribuoient à donner de nouveaux caractères » au commerce des deux sexes. Le monde offroit » en plus grand nombre que jamais des femmes » qui sortoient à peine de l'autel, et qui avoient » déjà perdu le long bonheur promis par de saints » nœuds, et, à côté d'elles, s'offroit, avec tous les » désirs et tous les moyens de plaire, une jeunesse » décorée des grâces du bel âge et de celles de leur » esprit. Dans des codes de morale dont elle fondoit les bases sur la nature de l'homme, la philosophie dictoit sur les mœurs des lois moins austères que celles de la religion. » M. Garat va plus loin, et il dit, en parlant d'une liaison très-coupable : « Les lois positives défendoient à madame de K . . . . un second époux, mais les » lois plus puissantes de la nature l'invitoient et » l'autorisoient à disposer de son cœur. » On voit que de chemin on avoit déjà fait. Sous Louis XIV, qui auroit osé excuser des fautes semblables?

Bientôt on s'occupa moins des doctrines religieuses : on les croyoit renversées. On poursuivit l'application des doctrines matérialistes. Tout étoit con-

centré sur les intérêts de la vie présente pour une société qui ne songeoit plus à la vie future. On s'occupa de la terre parce qu'on avoit oublié le ciel. C'est alors qu'au lieu des disputes sur la *grâce*, sur la *liberté*, sur le *pur amour*, sur l'*église*, on vit naître les querelles sur l'*argent*, le *commerce*, le *blé* et les *impôts*. Alors la science économique de Quesnay, le livre de M. Necker sur le commerce des grains, les livres sur la formation et la circulation des richesses, le produit net de Mirabeau le père, envahirent toutes les conversations. Alors la poésie devint descriptive ou licencieuse, parce que tout se matérialisoit dans sa société. Alors on vit ces rivalités scandaleuses entre les gens de lettres qu'on ne connoît plus aujourd'hui. On s'acharnoit sur ce qu'on appeloit la gloire. La philanthropie, qui avoit remplacé la religion, s'émut du supplice du criminel plus que de son crime, et l'on plaignit bien plus l'assassin qui avoit encore à souffrir que sa victime qui ne souffroit plus. La musique, qui est de tous les beaux-arts celui qui surtout flatte les sens, devint la passion du XVIIIe siècle, et l'on se rappele encore les querelles envenimées que firent naître les Gluck et les Piccini. Le dirons-nous: l'art des repas devint même une des occupations importantes et avouées. Nous citerons encore M. Garat à l'appui de ce que nous avançons. « Avant de chanter, il falloit déjeuner (il y avoit » des réunions très-brillantes chez l'abbé Morellet » pour des concerts), et les déjeuners de l'abbé » Morellet étoient délicieux; il n'en abandonnoit » le soin à personne; tout y étoit de son invention » et de son ordonnance; il les varioit de mois en » mois, et chaque variété étoit un perfectionnement. Ce vers de La Fontaine, qu'il est si important de bien entendre,

» Que le bon soit toujours camarade du beau,

» ce vers étoit devenu, au XVIII[e] siècle, la maxime
» et la pratique familière aux grands et aux pe-
» tits ménages; et, dans la pratique, le bon
» n'étoit pas seulement camarade du beau, il lui
» étoit supérieur, il avoit le premier rang. Pour
» être plus sûr de maintenir cette hiérarchie, les
» maîtres empiétoient et usurpoient souvent sur
» les fonctions des domestiques. Jamais, par
» exemple, dans les heureux jours de la France,
» et même dans quelques jours d'orage, le café,
» chez M. Suard, ne fut fait que par lui-même, et
» dans ces nuits attiques que j'ai retracées, plus
» occupé de rappeler ce qu'on y disoit que ce qu'on
» y pensoit, j'ai oublié ou négligé de raconter que
» M. Suard combinoit, du coup d'œil le plus
» juste, tous les élémens du punch le plus exquis,
» et prévenoit l'épuisement des idées en transfor-
» mant ainsi de petits verres parfumés d'arome et
» de citron dans les calices féconds d'Horace,
» *fecundi calices*. On sait combien Franklin a été
» inventeur en ce genre, tout en arrachant la
» foudre au ciel et le sceptre aux tyrans (1). »

Remercions M. Garat de tout ce qu'il nous fournit de précieux pour juger ce siècle, et de la naïveté avec laquelle il admire tout ce qui est bien le résultat en effet des doctrines de son siècle de prédilection. Cependant le progrès de l'incendie, qu'on appeloit le progrès des lumières, s'étendoit tous les jours. Les étrangers accouroient en foule. Tous avoient le droit de nous imposer leurs idées, et cette domination la plus absolue, personne ne la répudioit alors. On ne peut douter que ce ne soit à

---

(1) Ce n'est pas que la sobriété ne fût alors, comme toujours, une vertu des philosophes. Tout, dit M. Garat, leur étoit égal, pourvu que tout fût parfait.



Grimm que Diderot ait dû l'invention des *tragédies bourgeoises*; les drames, le théâtre devenoient populaires en attendant que tout le fût, et même le pouvoir. La France avoit abdiqué l'empire, et proclamoit alors l'Angleterre le modèle de la raison humaine, en la combattant encore sur les mers. Dans les sciences, elle reçut le système de Newton, dans la métaphysique celui de Locke sur les sensations, et M. Suard lui apporta une demi-douzaine de mots qui firent bientôt aussi leur révolution : *constitution*, *droits du peuple*, *prérogatives royales*, *liberté de la presse*, *jugemens par jurés*, *empire de l'Océan et du commerce*. Jamais les Anglois ne vinrent en aussi grand nombre en France que dans le XVIIIe siècle. Ils accouroient pour voir un pays qu'ils avoient enfin vaincu par leurs doctrines, ne pouvant le faire par leurs armes. Garrick vint aussi, et ce mime étonnant reçut des hommages que, dans d'autres temps, on n'auroit rendus qu'à Turenne sauvant son pays. *Il parloit des mains:* c'étoit là un titre de gloire. On s'enthousiasma aussi pour un ouvrage où l'on trouvoit les scènes des rues, des auberges, des boutiques; le *Voyage sentimental* de Sterne tourna toutes les têtes. Tout se dégradoit, et l'admiration des Téniers usurpoit celle qui est due aux Raphaël. La poésie d'Ossian, toute en rêveries, devint un goût dominant. La philosophie écossoise, toute matérielle; Smith, avec sa sympathie et sa division du travail; les Hume, bientôt après Gibbon, occupèrent tous les esprits. On ne parloit plus que des Anglois. M. Suard osa appeler Hume, l'athée Hume, un grand homme; et le siècle eut son grand roi athée, le grand Frédéric, et ses grands hommes matérialistes. L'orage commençoit à gronder. La Pologne venoit d'être partagée par des rois philosophes; le monde alloit être dévasté par la philosophie.

« Les jours arrivoient, dit M. Garat, où s'ac-
» complissoit la maxime de l'antiquité : Les hom-
» mes ne seront heureux que lorsque les rois se-
» ront philosophes ou les philosophes rois. Les rois
» et les peuples, libres et éclairés, alloient porter la
» philosophie dans les lois et sur les trônes. »

L'esprit de vertige emportoit tout. On ne rêvoit plus que félicité. L'abolition de la peine de mort fut le rêve d'un siècle qui devoit voir le plus de morts violentes. Le mal gagnoit insensiblement tout le midi de l'Europe. L'Europe trembloit et menaçoit d'écraser, sous les ruines de ses palais et de ses temples, presque toute sa population. Le désastre de Lisbonne qui arriva alors ne fut que l'image de ce qui menaçoit l'Europe. En vain quelques sages virent le mal et l'annoncèrent. On les traita de visionnaires. *Dic nobis placentia*, disoit le siècle à ceux qui vouloient l'effrayer.

Tout s'étoit avili. La nation avoit perdu sa pudeur; les désordres étoient à leur comble. Les hommes d'orgueil avoient prêché les doctrines de l'erreur, les hommes de vanité les avoient reçues. Les mœurs s'étoient corrompues, la société étoit dissoute, le moment alloit venir où elle devoit se séparer en deux classes, les bourreaux et les victimes. Il étoit impossible de pousser plus loin la bassesse. Les écrivains de cette époque se méprisoient, et s'enivroient d'éloges. Et le mal avoit été si rapide en peu d'années, qu'il y avoit une espèce de décadence dans la décadence. On imagineroit difficilement à quel point tous les esprits étoient aveuglés. L'orage s'épaississoit, et rétrécissoit de moment en moment l'horizon. On dansoit sur des volcans. Tous se moquoient du passé, et le passé avoit déjà écrit leur sentence, trois mille ans auparavant. Ils rioient de Dieu et des livres prophétiques qu'il a donnés aux hommes pour les instruire et les contenir,

semblables à des criminels qui se moquent de leurs juges une heure avant l'exécution. Il étoit écrit dans la Bible : (1) «Malheur à vous qui changez le mal
» en bien, et le bien en mal, la lumière en ténè-
» bres, et la douceur en amertume! Malheur à
» ceux qui sont sages à leurs propres yeux, mal-
» heur à ceux qui croient à leur prudence! Malheur
» à ceux qui changent la loi de leurs pères! Voilà
» que j'amenerai sur ce peuple, les maux, fruit de
» leurs pensées. Le peuple se précipitera en tumulte
» contre les grands, l'enfant contre le vieillard :
» ils jetéront hors des sépulcres les os des rois et
» des prêtres, ils se dévoreront les uns les autres.
» J'amenerai sur eux le glaive. Assur les domi-
» nera, Assur, la verge de ma fureur, et voilà que
» des peuples éloignés viendront, et la tige de Jessé
» refleurira. »

Tels étoient les arrêts prononcés dans le livre de Dieu contre les peuples qui se séparent de lui. Mais le livre étoit trop grand et le siècle trop petit, pour qu'il pût s'ouvrir, et de foibles esprits insultoient les arrêts de Dieu au moment de les subir. Semblables aux faux prophètes qui parloient de paix à Israël, et *il n'y avoit point de paix*, les philosophes se berçoient d'illusions. « Les espérances
» les plus brillantes et les plus universelles du
» genre humain, on ne l'oubliera jamais, ont été
» celles des premiers jours de la révolution fran-
» çoise, des jours surtout qui précédèrent l'ouver-
» ture des Etats généraux. Ces magnifiques espé-
» rances naissoient et ne pouvoient naître que de
» celle de voir s'accomplir prochainement et faci-
» lement les vues et les vœux des plus beaux gé-
» nies de l'Europe pour le perfectionnement de

(1) Jérémie, Isaïe.

» l'ordre social sur la terre entière, par les perfec-
» tionnemens de toutes les sciences, de tous les
» arts, et surtout de l'art de penser rendu popu-
» laire. »

Aveugles, ils vouloient comme autrefois l'ange rebelle, agir indépendamment de Dieu! Satan crut aussi pouvoir trouver tout en lui-même, et il fut jeté dans l'enfer avec les anges qu'il avoit séduits, dans l'enfer, création de son orgueil et de la justice divine. La France, égarée par quelques orgueilleux philosophes qui voulurent se passer de Dieu, fut précipitée dans la Convention, création de leur orgueil et de la vengeance de Dieu; la Convention, « *le plus inconcevable et le plus terrible phénomène*
» *du corps entier de l'histoire*, ce phénomène qui
» n'a pu paroître que dans le XVIII[e] siècle; la con-
» vention, ce monstre incompréhensible; la con-
» vention qui a porté, à des degrés jusqu'à elle incon-
» nus sur la terre, les crimes et les vertus(1), et les
» lumières de la civilisation et les férocités de la
» barbarie, et des mains toujours pures de rapines
» et des mains toujours couvertes de sang! Née au
» sein de tous les orages, loin de les conjurer, la con-
» vention les nourrit et les multiplie autour d'elle
» et dans son propre sein; il semble qu'elle veut en
» faire les élémens de son existence et de sa puis-
» sance. » En vain l'Europe s'arme pour la détruire. Il a été donné à la convention un temps déterminé pour dévorer la France. Par le plus effrayant délire ses victimes mêmes servent à la défendre, et nous ne rappellerons pas les horreurs dont le monde fut témoin. Elles sont ineffaçables. Cependant, il faut le dire, la révolution fut encore un bienfait de la Providence. Elle arrêta le monde au milieu de

(1) Les vertus de la convention !!!

ses débordemens, et l'on peut dire en répétant le mot de Thémistocle : *La France étoit perdue si elle n'avoit pas été perdue.* Après la convention parut Buonaparte, l'Assur des prophètes; les peuples des pays éloignés sont venus, et un Roi de la maison de saint Louis est remonté sur le trône; mais tout chancelle encore parce que la loi de nos pères n'est pas entièrement rétablie. Les gouvernemens aujourd'hui, dans je ne sais quel demi-sommeil et quel demi-réveil, marchent sur le bord de toutes les erreurs et de tous les crimes, commeles somnambules sur les bords des toits et des précipices. On paroît craindre de les éveiller trop et trop vite, parce qu'un réveil entier et subit peut être mortel aux somnambules. « Du
» haut de leur espèce de chaise curule, quelques
» hommes imposoient leur joug à l'esprit hu-
» main, ils le leur imposent encore aujourd'hui; et
» cependant la confusion et le désordre envahis-
» sent toutes les idées et toutes les expressions: on
» ne s'entend plus ni de parti à parti ni dans les
» mêmes partis. Les temps de trouble, dit Vol-
» taire, sont les temps des crimes, et jamais les
» esprits n'ont été plus troublés. Des sciences so-
» ciales toutes les folies passent aux sciences de la
» nature. On ressuscite celles qui étoient dans les
» sépulcres de l'antiquité, on en crée de toutes
» parts de nouvelles. Si on laisse trop long-temps
» encore les destinées du monde dans l'état où on les
» voit, les nations s'exposent trop à pleurer bientôt
» sur leurs propres destinées, à rougir sur la décep-
» tion de ce qu'elles appellent les progrès de leurs
» arts et de leurs lumières. La nouvelle tour de Ba-
» bel, c'est-à-dire la nouvelle civilisation qu'on veut
» élever jusqu'aux cieux, n'a pas porté très-haut
» encore ses assises, et déjà la confusion des langues
» disperse au loin beaucoup d'ouvriers. Qu'est-ce

» qui peut garantir à l'Europe *qu'en Russie* il ne
» se forme pas un genie militaire capable d'orga-
» niser et de mouvoir des armées de plusieurs mil-
» lions de soldats pour les vomir sur le monde,
» pour jeter au vent les cendres des Européens
» égorgés, pour balayer la poussière de leurs plus
» beaux ouvrages foulés aux pieds des héros de
» la Barbarie. »

Je m'arrête. Le philosophe se rencontreroit-il ici encore avec les prophétes. Seroient-ce là en effet les destinées de l'Europe? Le XVIIIe siècle auroit-il amené l'extinction du christianisme, et la lumiere de l'Europe seroit-elle transportée à d'autres nations (1)?

GENOUDE.

DE LA LOI DES ÉLECTIONS ET DE L'ARISTOCRATIE.

IL manque toujours quelque chose aux plus belles découvertes des hommes. Par exemple, on convient généralement qu'il n'y a rien à mettre en politique au-dessus du système représentatif, si heureusement découvert ou renouvelé par les modernes. L'inconvénient, c'est que le système représentatif est tout-à-fait illusoire, tant qu'on n'aura pas découvert la condition essentielle de son exis-

---

(1) *Movebo candelabrum tuum*, dit Jésus-Christ à l'église d'Ephèse: il n'éteint pas la lumière, il la transporte, elle passe à des climats plus heureux. Malheur! malheur encore une fois à qui la perd; mais la lumière va son train, et le soleil achève sa course.

BOSSUET, *sur l'Unité de l'Eglise.*

tence, je veux dire le système électoral. Fournissez à une nation le moyen facile et infaillible de faire représenter ses vœux et ses besoins par les hommes qui les connoissent, et qui sont capables de se dépouiller dans cette mission de tout autre genre d'intérêt, vous aurez trouvé la pierre philosophale des gouvernemens. Je ne crois pas que nous en soyons là. En attendant, je vous garantis que le système représentatif ne représentera que le pouvoir, quand il y aura un pouvoir; et que, dans l'absence du pouvoir, il ne représentera que les factions.

Il n'y a personne en France qui ne sache à merveille que la conservation de la monarchie ne dépend pas précisément d'une loi ou de quelques formalités d'élections, mais de l'attitude du gouvernement et de l'impulsion qu'il est maître de donner ou de retirer à l'opinion. Les élections sont toujours dans le sens du mouvement ou de la tendance politique; et il n'arriveroit jamais que l'urne électorale, dans quelques mains qu'elle fût placée, laissât échapper le nom d'un régicide, si les chances du succès n'appartenoient à la faction qui a le régicide en doctrine, et peut-être en expectative. La matière électorale, si vous voulez bien me permettre d'emprunter ce patois technique à nos Mathanasius politiques, obéit aux mêmes lois que la matière universelle; et les *indépendans* eux-mêmes ne sont pas indépendans d'une certaine loi d'attraction qu entraîne toutes les forces et toutes les volontés vers un centre commun. Il s'agit seulement de savoir si le centre de gravité dont je parle sera placé cette fois dans la monarchie ou dans la révolution. Peu importe après cela de quelle espèce sont les élémens qui s'y réunissent. Un fait certain, c'est qu'ils y viendront. Ce n'est pas une puissance électorale dirigée vers le bien qui nous a manqué jusqu'ici;

c'est une puissance ministérielle, une puissance gouvernante et décidée à gouverner. Pour déterminer l'adhésion de toutes les volontés infiniment disséminées qui composent la volonté de la multitude, il faut d'abord une volonté visible, un gouvernement *patent*, et non pas le pouvoir réellement trop *invisible*, le gouvernement malheureusement trop *occulte* dont il s'agissoit ces jours derniers. L'existence d'un pareil gouvernement dans un pays où il suffit de vouloir pour avoir mieux, seroit en effet ce qui pourroit nous arriver de pis. M. Madier de Monjau me paroît donc un homme d'un grand sens; et je trouve que le côté gauche, qu'on n'accuse pas ordinairement de pécher par excès d'innocence, a fait preuve d'une rare ingénuité en prenant au pied de la lettre l'ironie tout-à-fait socratique de ce digne magistrat.

La loi des élections est donc, au moment où j'écris, *le terrain sur lequel campent* encore les députés de l'un et de l'autre côté. Il est vrai de dire que ces bribes métaphoriques d'éloquence semi-belliqueuse et semi-représentative n'ont jamais été mieux employées; car jamais l'armée n'avoit envoyé une députation plus imposante au sénat. Je ne sais si c'est M. de la Fayette qui dirige cette fois *la bataille des élections*. L'éclat des triomphes innocens qu'il a remportés souvent dans les guerres pacifiques du conseil, lui mériteroit bien cette distinction; mais les principes de la démocratie n'ont pas encore assez de latitude pour que nous soyons parvenus à recommencer les priviléges. Cela viendra nécessairement un peu plus tard. Aujourd'hui nous allons avoir, comme les Athéniens, nos dignes prédécesseurs en république, la bataille des dix généraux. Dans tous les cas, si ce funeste morceau de papier qu'on appelle *la loi des élections*, et que les pétitionnaires patentés du comité directeur, considèrent

comme le *boulevard* de nos constitutions (car il n'y a pas de raison pour que la métaphore finisse); s'il arrivoit que cette dernière redoute de la révolution fût prise d'assaut par la majorité qui veut la paix, la minorité guerroyante ne succombera pas à défaut de héros. L'Europe étonnée regarde, l'histoire hésite; elle attend. Elle craint que l'avenir ne se persuade jamais que l'amour du gouvernement impérial ait formé tant de défenseurs à la liberté, et que l'épisode de l'acte additionnel, confié solennellement à un serment de cent jours, ait laissé tant de zèlateurs secrets à la Charte. Comme ils ont dissimulé!..

Au reste, pour de si habiles tacticiens, nos adversaires ont eu recours à une vieille manœuvre furieusement usée, si usée qu'on n'y prend plus que les enfans. L'idée de réveiller, d'évoquer en 1820 l'ancien fantôme de l'ariscratie nobiliaire pour faire peur aux bonnes gens, auroit fourni à Voltaire un excellent appendice à son joli conte du *Roi de Boutan*, ou *comment il faut tromper le peuple*. Mais j'ai ma dose d'orgueil national; et il me semble que cette mystification passe un peu les bornes de la plaisanterie. Ce n'est pas tout d'être gai, il faut encore être poli.

L'aristocratie étoit chez les anciens le gouvernement des *meilleurs*. C'est la valeur étymologique du mot. Elle a singulièrement changé depuis.

Chez les modernes, l'*aristocratie* a été un mode de république. Un certain nombre de familles investies de la faveur populaire, ont jugé à propos de la convertir en propriété et de la transmettre à leurs enfans. La légitimité ne déplaît pas aux *libéraux* quand ils peuvent l'éparpiller entre eux et leurs amis. Les morceaux en sont fort bons.

Dans les monarchies tempérées, l'*aristocratie* s'est réduite à l'influence armée d'un grand corps

interposé entre le roi et le peuple; c'est l'*aristocratie féodale;* ou à l'influence politique d'un grand corps délibérant, c'est l'*aristocratie parlementaire.*

Dans les gouvernemens dits représentatifs, l'*aristocratie* est une institution qui concourt avec le roi et les communes à l'ensemble du gouvernement. C'est ce qu'on appelle la pairie, et s'il y avoit une *aristocratie* de droit en France, c'est dans la *pairie* qu'il faudroit la chercher. Le fait est qu'elle n'y est pas.

Demandez à M. de Saint-Aulaire où elle est : il vous répondra, quoique bien décidé à trouver chez nous une *aristocratie* menaçante, qu'il ne voit chez nous ni l'*aristocratie* à créneaux et à machicoulis, ni l'*aristocratie* à protestations et à remontrances. Après de longues hésitations, il avouera que l'*aristocratie* qu'il redoute, c'est celle de la *monarchie suivant la Charte.* Hommes de bonne foi, prenez acte de cette ironie maladroite qui déguise gauchement une précieuse naïveté. Ceux qui ne veulent pas de la *monarchie suivant la Charte* vous préparent probablement une *Charte suivant les fédérés*; et l'harmonie de ces idées est déjà si puissante sur certains esprits, que l'irritabilité d'une oreille éminemment patriotique, celle de M. de Corcelles, n'a pas même été avertie par la différence des dénominations et des consonnances. Il a dit : On crie *à bas les fédérés*, ID EST, *à bas la Charte.* On ne sauroit pousser plus loin le tact des nuances délicates dans l'analyse des synonymes.

Que s'il existoit cependant en France une classe d'hommes favorisés, qui eussent enlevé, du droit de l'intrigue et de l'audace, les priviléges que la féodalité elle-même n'accordoit qu'à des actions plus qu'humaines, ou à des siècles de services; qui eussent mis vingt-cinq ans dans la balance des droits

publics pour contrepoids à douze siècles, et tellement chargé ce bassin inégal de vexations et de crimes, qu'il eût fini par l'emporter; qui, dociles à tous les pouvoirs affermis, habilement récalcitrans contre tous les pouvoirs transitoires, ou qui ne savent pas se conserver, se trouvassent toujours en mesure pour entrer en partage dans les larcins d'un tyran ou dans les dépouilles d'un père; s'il y avoit un parti dévoué à l'ambition et à la fortune, qui n'eût jamais hésité sur aucune concession pour garder ses places et ses profits, et qui, de tyrannie en tyrannie, fût arrivé toujours esclave à l'époque où le souvenir de la liberté, renouvelé par la monarchie, est devenu un prétexte facile pour détruire la monarchie et la liberté, si en regardant bien on s'assuroit que ce parti renferme en lui toutes les *aristocraties*, celle des fortunes, celle des emplois, celle de la naissance même, celle surtout d'une popularité turbulente qui agit sur un petit nombre d'esprits, mais sur des esprits funestes dont la mobilité communicative ébranle promptement toute la société, j'ose dire que l'*aristocratie* seroit là; et si elle n'y est pas, je suis comme M. de Saint-Aulaire, je ne sais pas où elle est.

J'ai trente-huit ans. J'ai traversé un long espace dans la vie. Souvent persécuté, j'ai eu souvent affaire au pouvoir. Je l'ai toujours trouvé dans les mêmes hommes. Qu'on me pardonne de ne voir et de ne comprendre que là, ce qu'on appelle les *aristocrates*. S'il s'en élève d'autres, je les combattrai à leur tour, et je ne crois pas courir grand danger à cette bravade libérale. Une *aristocratie* monarchique est devenue peut-être impossible en France : je ne dis pas que ce soit bonheur ou malheur; mais c'est un fait.

La terreur qu'inspire la noblesse est encore plus ridicule, pour ne pas dire plus hypocrite, et plus

insolente. La noblesse n'est plus un pouvoir depuis LOUIS XI : elle n'est pas une institution; elle n'est pas même un état. Injurier la noblesse ancienne, c'est violer une sépulture et outrager un cadavre. Que signifie la noblesse dans un pays où les descendans de Duguesclin et de Bayard ne seroient probablement pas éligibles, si leurs pères avoient émigré?

Je dirai plus. Sur les dix-sept mille familles nobles qu'on dit exister en France, et qui fourniroient, je suppose, trois ou quatre mille électeurs entre cent mille, proportion peu redoutable pour le peuple, car en 1820 la voix d'un noble est tout au plus une voix, il est juste de convenir que la moitié des votans tiennent infiniment peu aux vieilles institutions, depuis qu'elles ont cessé de porter avec elles un privilége ou un bénéfice. Il faut beaucoup de vertu pour préférer des souvenirs qui s'effacent aux avantages que promet une révolution qui mesure, comme l'Alcoran, les jouissances aux sacrifices. En dernière analyse, les nobles que la révolution a ruinés ne votent pas. Ceux qu'elle a enrichis la paient en dévoûment d'une manière exemplaire. Ceux qu'elle n'a pas offensés et qui la voient venir, la caressent de loin. Restent les honnêtes gens, qui votent comme des roturiers.

Sans être aussi prévenu contre la noblesse que *certains* gentilshommes, je ne laisse pas que de me défier de tout ce qui tient au pouvoir, parce que je sais que le pouvoir rend presque toujours ingrat, faux et méchant; mais la noblesse ancienne n'a point de pouvoir; elle n'en aura jamais. Cela est si vrai, que les esprits retors et déliés de cette caste, qui ont étudié la révolution dans les *clubs*, pendant que leurs frères et leurs pères la combattoient dans les camps, ont échangé, au premier appel, l'étendard de la chevalerie contre celui de la révolution, qui est beaucoup plus sûr. Il n'y auroit pas

tant de nobles, croyez-moi, dans le parti qui attaque la noblesse, si la noblesse étoit encore quelque chose.

CH. NODIER.

OPINION DE M. DE BONALD, DÉPUTÉ DE L'AVEYRON, SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX ÉLECTIONS, PRONONCÉE DANS LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, LE 16 MAI 1820 (1).

Il est possible et même probable que la discussion sur la loi des élections, encore ouverte au moment où j'écris, sera fermée et irrévocablement décidée lorsque cet article paroîtra. Aussi me garderai-je bien de faire de l'*opinion* de M. de Bonald le texte d'une dissertation sur les inconvéniens et les avantages de la loi ancienne et de la loi nouvelle. Que les lecteurs se rassurent : ce ne sont pas mes rêveries législatives sur ce sujet dont je veux leur faire longuement confidence comme tant d'autres ont fait. C'est sur la pensée d'un homme de génie que je désire appeler leurs méditations.

Parmi les nombreux discours prononcés dans cette discussion, il y en a d'excellens sans doute; mais presque tous n'ayant été composés que pour réfuter le sophisme de la veille, ou démentir d'avance le mensonge du lendemain, bien peu survivront aux erreurs qu'ils auront combattues. Plus heureux, celui de M. de Bonald participera à cette

---

(1) Brochure in-8, prix 1 f. 25 c.; à Paris, chez A. Le Clere, quai des Augustins; et H. Nicolle, rue de Seine, n° 12.

immortalité que sa haute raison attache à toutes les questions qu'il traite. C'est en effet le caractère distinctif des *opinions* prononcées à la tribune, comme des articles de polémique de ce publiciste, de ressembler à autant de chapitres d'un vaste traité auquel il ne manque plus qu'un titre et quelques liaisons pour en réunir les parties diverses. Il est donc toujours temps de les méditer, et l'on n'arrive jamais trop tard pour en rendre compte. Et cela est tellement vrai que si, par impossible, la France devoit un jour n'avoir plus ni électeurs, ni éligibles, ni députés, les réflexions de M. de Bonald sur les députés, les éligibles et les électeurs, offriroient encore un puissant intérêt. Alors encore, laissant à part ce qui n'est applicable qu'à la circonstance où nous sommes, on y trouveroit ces idées mères sur la nature de la société, quelle qu'en soit la forme, ces aperçus justes et utiles dans tous les cas et pour tous les peuples, pour ceux *qui se gouvernent* comme pour ceux *que l'on gouverne*, enfin ces traits de lumière si vifs et si éclatans que, destinés en apparence à n'éclairer que la question *à l'ordre du jour*, ils éclairent en même temps mille autres questions d'un intérêt éternel et universel.

Au reste, tout en faisant la part de cette gloire, apanage de quelques écrivains *privilégiés* (que les libéraux me pardonnent cette expression), on n'en doit pas moins apprécier l'utilité très-réelle de beaucoup d'autres sages paroles que le côté droit fait entendre sur le même sujet, lesquelles retentiront moins long-temps, il est vrai, mais qui honorent également ceux qui les prononcent, puisqu'elles éclairent aussi ceux qui les écoutent. Il faut être juste pour tout le monde; et il le seroit bien peu, celui qui, par une reconnoissance exclusive pour l'astre tutélaire qui, en tous temps et en

tous lieux, luit au navigateur et lui enseigne sa route, se montreroit ingrat envers le fanal qui lui révèle un écueil et lui sauve un naufrage.

Ce qui frappe d'abord dans l'*opinion* noblement modérée de M. de Bonald, c'est le parfait contraste qu'elle présente avec tant d'opinions *vociférées* plutôt que prononcées dans cette circonstance. Toutefois, ce n'est qu'en passant que j'en fais la remarque; car ce genre de mérite n'appartient pas en propre à l'orateur; c'est aux *honorables* MM. tels et tels qu'il en est en partie redevable; et certes on trouve *en lui* trop de sujets d'éloges pour lui en chercher un dans les fureurs des membres du côté gauche.

Mais si M. de Bonald a opposé à ces fureurs, signe certain de la foiblesse soutenant l'absurde, le calme imposant d'une raison forte qui parle comme l'expérience, il n'a pas dédaigné non plus une arme qui, pour être légère, n'en est pas moins terrible : la malicieuse ironie. Et véritablement, elle lui a été d'un merveilleux secours pour déguiser l'aridité d'une question si abstraite, et la mettre à la portée de ces esprits exigeans qui veulent qu'on leur rende piquantes les matières les plus fastidieuses, et ne donnent attention aux conseils du bon sens qu'autant que l'esprit lui sert d'interprète. A l'espèce d'étonnement approbateur que les auditeurs ont manifesté, on a pu juger qu'ils ne s'attendoient pas à devoir cette bonne fortune à un si grave orateur; car il y a en France une foule de gens qui se persuadent que raisonner et plaisanter sont choses incompatibles, comme il y en a aussi qui pensent que, par cela seul qu'on est profond, on ne sauroit être clair : deux opinions à peu près aussi vraies l'une que l'autre.

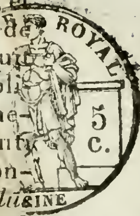
M. de Bonald qui, comme Pascal, sait concilier

tout cela, nous en offre ici une preuve que nous voulons à notre tour offrir comme modèle.

Il établit ainsi l'absolue nécessité de deux degrés d'élection : « Je ne crains pas d'avancer, comme » un axiome politique, qu'il ne peut pas exister » de bonne loi d'élection sans candidature ou pré- » sentation, et cela tient à la fois à la nature de » notre esprit, qui ne fait pas de choix sans exa- » men, et à la nature des choses qui ne fait rien » sans préparation. Pour les plus hautes fonctions » de la société, comme pour les professions les plus » communes de la vie, on ne parvient pas aux » premiers rangs sans avoir parcouru les derniers. » On n'est pas général d'armée sans avoir été sol- » dat, juge sans avoir été avocat, négociant sans » avoir été commis, maître, en un mot, sans avoir » été compagnon. Mais pour la plus importante » et la plus haute de toutes les fonctions, pour la » fonction qui règle et dirige toutes les autres, la » fonction législative, véritable participation au » pouvoir suprême dans ce qu'il a de plus éminent » et de plus difficile, il n'y a ni degré inférieur ni » noviciat ; il n'y a pas même d'éducation spéciale » autre que celle qu'on peut se donner à soi-même, » et tous peuvent passer de plein vol de la tente, » de la charrue, du comptoir, du barreau, au trône » du législateur. Sans doute nous naissons tous » souverains, quand nous naissons avec une pro- » priété de 1000 francs de contribution ; mais l'in- » certitude de la succession et l'âge auquel nous » pouvons la recueillir, ne nous dispensent pas » d'employer la moitié la plus active de notre vie » à des études ou à des occupations tout-à-fait » étrangères à notre future grandeur. »

L'Angleterre, peut-être plus citée en France qu'en Angleterre même dès qu'il est question de la matière représentative, devoit naturellement

trouver place dans le discours de M. de Bonald; et je soupçonne qu'il n'a pas été fâché de profiter de l'occasion pour s'expliquer à cet égard. Car le bruit couroit dans un certain monde que l'illustre publiciste n'étoit pas très-chaud partisan du gouvernement de nos voisins. Ce qu'il en dit ici, en passant, doit dissiper toutes les sollicitudes constitutionnelles. Si, à la vérité, il n'y voit pas *un des plus beaux produits que le génie social ait jamais offerts au monde*, s'il ne dit pas que *détruire le gouvernement représentatif seroit aussi fatal que la chute du trône*, c'est que l'admiration a ses degrés et l'enthousiasme ses nuances. M. de Bonald n'en est pas encore là : peut-être y viendra-t-il avec le temps. En attendant il rend justice à la prudence de la nation angloise qui respecte la constitution que les siècles lui ont faite, et « malgré ses évi» dentes imperfections, conserve cet ouvrage du » temps, parce qu'elle redoute bien plus, aujour» d'hui surtout, l'ouvrage des hommes; » et aussitôt, rendant courtoisement à cette aînée de toutes les constitutions *écrites* l'humble hommage qu'en qualité de cadette la nôtre lui doit, l'orateur, dépouillant toute prévention nationale, ajoute avec modestie : « Mais nous, c'est d'aujourd'hui que nous » datons; nos lois sont uniquement notre ouvrage; » le temps n'en revendique pas la moindre partie » et n'a garde d'en prendre sur lui la responsabilité. » Nous n'avons, en un mot, à corriger que nous» mêmes; et, en vérité, il y a tant d'erreur, de » foiblesse, de préoccupation dans l'esprit de » l'homme, que corriger ce qu'il a fait est presque » toujours ce qu'il a de mieux à faire. »



Et qu'on dise encore que la constitution angloise ne paroît pas bonne à M. de Bonald !

Ne négligeons pas de remarquer aussi tout ce qu'il y a de généreux, de la part de l'orateur, à

nous engager à modifier notre systéme électoral. Car, tout en votant pour la nouvelle loi, il ne se dissimule pas qu'elle pourroit fort bien le renverser, avec ses collègues de droite, du trône législatif où ils sont encore assis, ou à peu près. « Le » côté droit, dit-il, a eu sa loi en 1815; le côté » gauche a eu sa loi en 1817; le centre, à son tour, » aura la sienne en 1820, et nous prêcherons par » notre exemple cette égalité dont nous donnons » de si doctes leçons. Les coryphées des deux côtés » de la chambre ne seront peut-être pas réélus; » mais, comme dans une bataille, on enlèvera » les morts et on serrera les rangs. D'éloquens » athlètes se seront *immortalisés* sans doute, mais » ne se seront pas *éternisés*. »

On ne peut se résigner à une grande infortune avec un plus grand courage. En général, il est remarquable que M. de Bonald, quoi qu'en aient dit les méchans, ne tient pas très-fortement à ses priviléges, et ne fait même pas très-grand cas des priviléges de ses voisins. Il dit quelque part: « On » a parlé, je crois, de grands vassaux à propos de » l'aristocratie moderne; ce rapprochement m'a » paru plaisant, à moi, député d'un département » où il n'y a pas un ancien propriétaire foncier qui » ait vingt mille francs de rente, et où le plus » grand propriétaire foncier est un marchand de » bœufs, et le plus grand capitaliste un marchand » de toile. »

Certes, ce ton-là ne sent pas l'envie, et on peut en conclure en toute assurance que M. de Bonald, résigné à son humble condition de CI-DEVANT *noble* (comme l'a dit un ministre à la tribune), ne feroit pas le moindre effort pour s'élever jusqu'à la hauteur de l'aristocrate marchand de toile, ou du grand vassal marchand de bœufs.

C'est plus particulièrement sur les traits *piquans*

dont ce discours est semé que je me suis arrêté. Qu'un autre, l'examinant dans ses rapports les plus graves, en mesure l'élévation, en sonde la profondeur : cette tâche seroit au-dessus de mes forces; et peut-être que le point de vue sous lequel je l'ai envisagé, en même temps qu'il convenoit mieux à la foiblesse de l'observateur, sera aussi plus du goût de la majorité des lecteurs. C'est pour ne pas sortir du cercle que je me suis tracé, que je leur révélerai, en finissant, une dernière *malice* de l'orateur, et celle de toutes assurément dont la piquante originalité a produit sur l'auditoire une sensation plus vive. M. de Bonald qui a pu remarquer, pendant le cours de sa carrière législative, qu'il ne suffit pas, à la tribune, d'avoir raison *par soi-même*, a voulu, à l'exemple de ses plus érudits collègues, étayer sa raison de la raison des autres. Il n'a donc eu garde d'avancer une proposition sans l'accompagner de la citation de rigueur; et ce n'est pas, comme on pourroit le croire, au grand Bossuet, au profond Malebranche, au sage Daguesseau, au prévoyant Sully qu'il les emprunte. Non : M. de Bonald ne les cherche ni si loin ni si haut. C'est auprès de lui, et pour ainsi dire sous sa main, qu'il les prend, et (chose plus étrange) c'est toujours sous sa main *gauche*. Tantôt ce sont de sages paroles échappées à l'honorable M. Manuel qu'il rappelle; tantôt c'est sur l'honorable M. Benjamin DE Constant qu'il s'appuie comme sur un roc. Ici, il invoque l'éloquence belliqueuse de l'honorable général Sébastiani; là, il dérobe un feuillet au catéchisme de M. de Pradt, bien digne aussi d'être honoré : enfin il ne fait grâce à personne; et le sérieux imperturbable avec lequel il a passé cette singulière revue, n'étoit pas ce qu'il y avoit de moins récréatif pour les auditeurs, ni de plus récréatif pour les autorités *présentes à l'appel.*

Après tout, M. de Bonald nous a appris par là ce que nous n'aurions jamais soupçonné ; c'est-à-dire qu'il avoit lu, écouté, compris et retenu tous ces publicistes ou orateurs. C'est un mérite qu'on ne lui connoissoit pas; et si, de tous ses mérites, ce n'est pas le plus grand, on conviendra du moins que c'est le plus inimitable.

Le comte O' Mahony.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante. Dans un temps où l'on voit des hommes solliciter les *honoraires* de la trahison, il peut être permis à un homme *d'honneur* de réclamer, au nom de son pays, un trait héroïque de fidélité.

A Monsieur l'éditeur du Défenseur.

Monsieur,

Dans l'excellent article que M. Genoude a inséré sur l'Espagne dans la sixième livraison du *Défenseur*, on lit un passage tiré d'un ancien auteur françois, ainsi conçu :

« Mais quelle réputation sauroit égaler la vertu de *Flexio*, » et quelle mention si honorable en peut faire l'histoire, qui » ne soit au-dessous de son mérite? Le roi *Sanchès*, à qui son » frère Alphonse faisoit la guerre, l'avoit mis dans Coïmbre » pour la défendre. Ce fidèle serviteur, après avoir supporté » constamment toutes les incommodités du siége, ne voulut » jamais se rendre ni mettre la ville en la puissance d'Alphonse, » quoique son frere *Sanchès* fût mort. Il ne se fia point à tout » ce qu'on put lui dire là-dessus, et continua dans cette vertueuse » incrédulité, jusqu'à ce qu'il lui fût permis d'aller à Tolède » où avoit été enterré son maître, le tombeau duquel lui ayant » été ouvert, il lui mit les clefs de la place entre les mains. »

L'auteur de ce passage attribue ce trait de fidélité héroïque, et c'est à ce dessein que M. Genoude le cite, à la nation espagnole, tandis qu'il est un de ceux dont s'enorgueillit le plus la nation portugaise. Voici le fait :

Le sort de *Sanche II*, roi de Portugal, est une des preuves les plus irréfragables que, dans ce bas monde, l'histoire même n'est pas toujours impartiale. *Sanche II* a fait la guerre contre les Maures avec le plus grand courage et le plus rare bonheur : ce fut lui qui conquit sur ces peuples les places d'*Ajustrel*, *Arronches*, *Mertola*, *Tavire*, *Elvas*, *Jerumenha*, *Serpa* et plusieurs autres; de manière que ni avant ni après lui, aucun roi de Portugal, à l'exception d'Alphonse premier, ne fit plus de conquêtes. Il rebâtit *Idonha*, et fit lever le siége d'*Alcaçar*, qui étoit cerné par terre et par mer.

Mais *Sanche II* a été l'unique à qui ne revint aucun avantage d'avoir été belliqueux et si souvent vainqueur; loin de là, on dut l'accuser d'inertie et de couardise. Il dut la catastrophe dont il fut victime aux cabales des prélats et de quelques grands qui, mécontens d'être contenus dans les bornes de leurs priviléges, provoquèrent le mécontentement du peuple contre le roi, alléguant qu'il se laissoit conduire par la reine *Mecie de Haro*, fille du seigneur de Biscaye, qu'ils représentoient comme indigne du trône par sa naissance, et à cause de ses favoris avides et ambitieux.

On sait assez quelle étoit, au treizième siècle, la suprématie non contestée des papes sur le temporel des rois. Ce fut donc au pape Innocent IV que don Jean, archevèque de Brague, et don Tiburce, évêque de Coïmbre, au nom des prélats, et les deux seigneurs Ruy Gomes Briteivos et Gomes Viegas, ou nom du peuple, portèrent leurs plaintes. Il intervint une sentence du pape, par laquelle *Sanche II* fut privé de l'administration du royaume, et son frère Alphonse, qui avoit épousé *Mahault*, comtesse de Boulogne en France, appelé à l'administrer. Ce dernier ayant été informé de ce qui se passoit, vint trouver les seigneurs et prélats félons à Paris, et il y prèta serment de réparer les dommages faits par son frère, et de garder les *fors* ou priviléges écrits et non écrits, etc., sous la réserve toutefois de ses droits et de ceux du royaume de Portugal. Cet acte fut passé à Paris, entre des ecclésiastiques portugais, espagnols et françois, d'une part, et deux gentilshommes du comté de Bologna, de l'autre, en présence de l'archevêque de Brague et du fondé de pouvoirs de l'évêque de Coïmbre.

C'est donc par un de ces actes du pouvoir pontifical, trèssimple alors quoiqu'il semble à peine croyable aujourd'hui, que Sanche II fut déposé du trône, et non par les *cortès* du royaume, comme on vient de le dire, contre la vérité historique, dans un article inséré dans la 2e livraison du *Journal de législation*.

Sanche II voulut résister, soutenu par le secours que lui envoya saint Ferdinand, roi de Léon; mais voyant que personne,

par scrupule de conscience, n'osoit braver les excommunications fulminées par le saint siége contre ceux qui refuseroient de reconnoître le décret de déchéance, il se retira, en emportant beaucoup de richesses, à Tolède, où il mourut deux ans après, en 1248.

« Ce fut alors, dit le savant oratorien Pereira, que deux
» seigneurs portugais, Ferdinand Rodriguez Pacheco et Mar-
» tin de Freitar (et non pas Flexio, nom inconnu dans l'his-
» toire portugaise), ont donné un rare et mémorable exemple
» de fidélité au roi Sanche. Le premier étoit *Alcaide-mor*, com-
» mandant de *Celorico*, le second de *Coïmbre*. Alphonse leur
» ayant ordonné de lui remettre les places dont le roi Sanche leur
» avoit confié la défense, *tous les deux* répondirent qu'aucune
» force humaine n'étoit capable de les obliger à remettre à un
» autre les places pour lesquelles ils avoient prêté serment de
» foi et hommage à Sanche. Et quoique ces places eussent été
» étroitement assiégées, et à plusieurs reprises, par ordre d'Al-
» phonse, les deux seigneurs refusèrent constamment de les
» remettre jusqu'à ce qu'ils eussent la certitude que le roi
» Sanche étoit décédé. Alors Martin de Freitas s'étant rendu
» de sa personne à Tolède, après avoir fait ouvrir le tombeau
» du feu roi, en présence de plusieurs témoins, il lui remit
» sur le bras droit les clés du château de Coïmbre; et croyant
» avoir ainsi rempli les derniers devoirs qu'il devoit à son roi
» et seigneur, il rentra en Portugal. Ferdinand Rodriguez
» ayant appris ce qui s'étoit passé, remit aussi le château
» de Celorico au roi Alphonse...

» La conduite de ces deux seigneurs envers un roi déposé par
» le souverain pontife, prouve incontestablement qu'ils ne
» croyoient pas qu'une sentence humaine quelconque pût
» délier du serment de fidélité qu'ils avoient jadis prêté à
» leur roi. »

Ce fait historique est d'ailleurs un de ceux qui deviennent des traditions populaires, que les pères de toutes les classes redisent à leurs enfans aussitôt qu'ils peuvent former des sons articulés; et c'est pour en perpétuer la mémoire qu'il n'y a pas long-temps que l'on a donné le nom de Martin de Freitas à un vaisseau de ligne construit à Lisbonne. Le nom de Martin de Freitas est aussi connu du peuple en Portugal, que celui de Bayard l'est en France; ils excitent les mêmes idées, la même ambition de devenir *sans peur et sans reproche*.

Si l'erreur que je signale étoit consignée dans un écrit moins estimé et moins répandu que le vôtre, je n'aurois garde de former aucune réclamation; mais ce trait est trop honorable au caractère portugais, pour que je le laisse enlever au profit

d'une autre nation, assez riche de souvenirs historiques pour ne pas avoir besoin d'en emprunter de qui que ce soit.

J'attends de votre impartialité que vous voudrez bien rectifier l'erreur historique que je signale, en insérant cette lettre dans une de vos plus prochaines livraisons.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos abonnés, le général DE PAMPLONA.

LETTRE SUR PARIS.

Le jour où le corps législatif de 1814 se leva d'un mouvement spontané pour renouveler à Buonaparte, déjà détrôné en expectative, les sermens de fidélité de la nation que cette assemblée étoit censée représenter, un homme d'un grand talent, qui entend au moins aussi bien l'économie d'une action dramatique que celle des Etats, se tourna vers son plus proche voisin, et lui dit à demi-voix : « Quand » je ferai la tragédie de l'empire, je placerai la » scène que vous voyez, immédiatement avant le » dénouement. » Quelques semaines après, le dénouement arriva.

Des hommes d'un esprit défiant, qui craignent les Grecs et les présens des Grecs, et qu'une longue habitude a prémunis contre leurs sermens, avoient tiré des inductions inquiétantes des protestations de dévouement à la dynastie des Bourbons, qui éclatent depuis peu de jours au côté gauche de la chambre. Il paroissoit difficile à croire que l'explosion de ce sentiment subitement révélé, fût tout-à-fait sans but dans un parti qui marche invariablement à un but connu, et qui n'affecte jamais de s'en détourner que pour y parvenir plus vite. Ces conjectures se sont rapidement vérifiées dans la séance du 27, ou

M. de la Fayette, qu'on a vu toujours prêt à attacher au pouvoir *foible* le grelot de la révolution, et qui ne s'en est jamais mal trouvé, a recommencé cette hostilité facile avec une intrépidité que les amis de la monarchie auroient voulu trouver en lui le 6 octobre. Cette levée de bouclier avoit pour objet essentiel de mettre en évidence l'homme que l'on tient en réserve, à défaut de mieux ou plutôt à defaut de pis, pour de hautes destinées. M. de la Fayette n'a guère parlé que de lui dans ce discours mémorable: c'est comme un fragment de ses *Commentaires*. Il a démontré d'une manière très-lumineuse que le despotisme conspiroit contre sa gloire depuis une trentaine d'annees; et réellement le despotisme n'avoit rien de mieux à faire, car la puissance intrinsèque et la renommée équestre de M. de la Fayette ne sont pas choses que l'on puisse braver impunément dans un gouvernement qui gouverne. Là rentroient deux épisodes nécessaires dans la polémique oratoire du côté gauche: l'acte d'accusation des émigrés qui ont eu l'indignité d'aigrir la justice patriotique et de révolter la terrible sensibilité des jacobins, en fuyant de France à travers les débris de leurs maisons; et l'éloge emphatique de cette livrée tricolore que le scandaleux traducteur des infamies de *Meursius* arbora le premier dans les innocens conciliabules du Palais-Royal. M. le garde des sceaux, qui reparoissoit à la tribune à la suite d'une longue maladie, occasionnée sans doute par d'honorables regrets, et dont la présence, rendue plus touchante par les dangers auxquels il vient d'échapper, méritoit des hommes de toutes les opinions de respectueux égards, a eu peine à placer, au milieu des vociférations de la colère, quelques modifications très-réservées à l'infaillibilité de M. de la Fayette. Cette restriction trop modeste a excité l'indignation des honnêtes citoyens qui vou-

droient bien, tout en attendant le retour de Marius, jeter sur quelque trône vacant le mannequin de Caton. Une voix a crié que M. de la Fayette étoit le plus beau caractère de la nation. J'aime à croire que M. de la Fayette a un caractère fort honorable ; mais cette préférence exclusive est peut-être trop absolue : je me représente comme un caractère encore plus beau que le sien, celui d'un homme de bien, tout obscur qu'il soit, qui n'a jamais fait le mal, qui ne l'a jamais voulu, qui n'y a jamais contribué, ni de toute l'autorité de son nom, ni de toute l'imprévoyance de son jugement, ni de toute l'incapacité de son esprit, et qui a le bonheur de sonder d'un œil assuré l'abîme de la révolution, sans craindre de compter parmi les innombrables victimes qu'elle a dévorées en trente ans, celles que lui ont livrées l'imprudente folie de ses doctrines ou l'exagération ridicule de ses espérances.

M. Royer-Collard est descendu une seconde fois des incroyables hauteurs de sa métaphysique dans l'arène des discussions positives ; il a même daigné employer, pour se rendre plus intelligible, les figures de mots dont le commun des orateurs se sert pour voiler la pensée ; mais le jour est encore loin où sa politique habitera un palais diaphane, comme l'allégorie de Lemierre. Dans son dernier discours, il a parlé un peu de tout, si ce n'est du fond de la question. Il a cité Rome et Salente, Servius Tullius et Idoménée, Fénélon et Pascal, Cicéron et Montesquieu. Il a recommandé la lecture de la première et de la seconde provinciale, et ce n'est pas l'avis le moins raisonnable qu'on ait ouvert à la chambre des députés durant le cours de cette session. On a inventé, pour M. Royer-Collard, le nom de *doctrinaire* : j'ai peur qu'il ne soit que janséniste. Il y a toutefois dans ses amples di-

vagations un aperçu plein de sens : c'est que le mal de la France n'est pas précisément dans son système électoral. Je crois qu'il le place un peu plus haut. Dieu me garde cependant d'abuser contre les ministres actuels des hypothèses dans lesquelles peut s'égarer le scepticisme ingénieux du Lycophron de l'Université. S'ils n'ont pas fait assez pour sauver la France, il est juste d'avouer qu'ils ont assez fait pour mourir ; et il est beau de marcher de bonne grâce vers l'échafaud, quand on n'a pas su le renverser.

Comme on n'a jamais autant parlé et jamais moins agi dans une assemblée délibérante, l'histoire des événemens politiques de cette semaine est d'une grande stérilité. Que pourrois-je apprendre aux lecteurs de ce journal, en analysant ces discours de la minorité qui contiennent toujours les mêmes idées présentées ordinairement dans les mêmes termes, et qui n'offriroient pas un seul aperçu nouveau, si l'érudition à contre-sens des principaux orateurs de la gauche ne les égayoit quelquefois par des citations malencontreuses? Aujourd'hui c'est M. Manuel qui attribue à Solon, suivant la moitié des journaux, au législateur de Corinthe, suivant les autres, et peut-être à Solon, législateur de Corinthe, ce qui seroit encore plus curieux, la loi ancienne qui exigeoit qu'on ne proposât dans l'assemblée du peuple aucune réforme aux institutions de l'Etat, sinon la corde au cou, et sous la condition expresse d'être étranglé incontinent, si le projet n'obtenoit pas la majorité des suffrages. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette loi *acerbe*, qui auroit peut-être sauvé, en 1789, deux ou trois millions de victimes, ne faisoit partie ni de la charte de Solon ni de celle de Corinthe, à moins qu'elle ne s'y soit glissée dans quelque acte additionnel qui ne sera pas parvenu à la postérité. Je

crois me rappeler que Plutarque, qui étoit de Chéronée et non pas de Rome, l'attribue dans la vie de Caton le censeur, qui n'est pas le même que Caton d'Utique, à un certain Zeleucus qui ne fut point législateur d'Athènes, mais des Locriens. Cela ne fait pas grand'chose à l'affaire; mais il est bon d'être exact.

M. de Puymaurin s'est étonné, dans un discours remarquable par le tact des bienséances oratoires, et dans lequel il n'y auroit peut-être à reprendre que le luxe de la politesse, que les attaques les plus amères contre la noblesse françoise provinssent d'un des plus anciens nobles de la chambre. Il a rappelé que M. Benjamin de Constant avoit présenté au conseil des cinq-cents une pétition insérée dans le numéro 314 du *Moniteur*, an IV de la république, où il représente qu'il descend d'Augustin-Constant de Rebecque, qui, ayant servi le parti protestant et formé avec ses chefs le projet hardi d'établir une république en France, fut obligé de quitter son ingrate patrie. Cette anecdote qui prouve qu'il y a beaucoup d'esprit de suite dans la famille de M. de Rebecque, est en effet justifiée par un passage des *Mémoires* de Sully, où le sage ministre se plaint de l'esprit révolutionnaire qui éclate dans les pamphlets de Constant et de d'Aubigné. Une centaine d'années après, un autre M. Constant de Rebecque, dont M. de Puymaurin n'a pas eu connoissance, faisoit imprimer en Hollande un *Abrégé de politique*, assez lourdement écrit, et dont le principal mérite est de prouver, par un fait de plus, que la politique de l'Europe est dévolue de temps immémorial aux aïeux de l'honorable député de la Sarthe et à leurs hoirs dans un ordre de légitimité non interrompu, ce qui constitue, si je ne me trompe, une espèce de dynastie législative. Il résulte de là que M. Benjamin de Constant cumule,

avec l'aristocratie incontestable du talent, l'aristocratie nobiliaire et l'aristocratie libérale, qui est la plus sûre de beaucoup. C'est du moins la seule qui ait conservé depuis trente ans des priviléges réels, et je conçois que ceux qui l'exercent ne s'exposent à rien en lui faisant le sacrifice de toutes les autres.

Pendant qu'on propose intrépidement à la nation de substituer la bannière du procureur général de la lanterne au drapeau sans tache de François Ier et de Bayard, ceux qu'elle doit rallier se disposent de toutes parts à répondre à cet appel. Les guet-apens, les assassinats, les empoisonnemens, les incendies, les machines infernales, indiquent déjà que *les monstres qui marchent seuls dans la nature,* se multiplient pour marcher dans les révolutions; et la belle phrase de M. le général Foy donne un démenti trop éclatant au passé pour être fort rassurante sur l'avenir. Il est vrai de dire que ces ressources désespérées de la rage, symptôme infaillible de l'agonie d'une faction qui tente les derniers efforts pour ressaisir le pouvoir ou pour le garder, n'auroient rien d'effrayant pour un gouvernement décidé à s'affermir. Espérons que celui sous lequel nous vivons en a compris toute la nécessité, et qu'il offrira bientôt enfin à la génération qui s'élève des garanties assurées contre le sanglant triomphe des doctrines révolutionnaires.

LE DÉFENSEUR.

P. S. LES événemens se pressent : un jour d'à présent en amène un plus grand nombre que les années d'autrefois. Puisque nous pouvons disposer encore de quelques instans, nous ne ferons point attendre une semaine entière à nos lecteurs le récit de ce qui s'est passé dans la séance mémorable du 30 mai.

Cette séance a offert un spectacle véritablement digne des *Grecs et des Romains*, plus d'une fois cités, et si savamment et si à propos dans cette grande discussion. Si les choses continuent, nous sommes loin d'*être délivrés de ces peuples inhumains*, ainsi que le désiroit si ardemment le bon et paisible auteur de la *Gastronomie*.

De même que ce vieux Appius l'aveugle, qui se faisoit conduire au sénat pour donner son avis dans les grands dangers de la république, M. Camille Jordan, qui n'est point aveugle (du moins des yeux du corps), mais dont une longue et cruelle maladie a épuisé les forces, ranimé cette fois par son courage patriotique, s'est traîné à la tribune pour y proposer, d'une voix retentissante encore, quoique considérablement affoiblie, un amendement qui, selon lui, concilie tout; qui détruit les vices de la loi du 5 février; qui anéantit les effets plus désastreux encore de la loi nouvelle; qui *verse quelque baume* sur l'opinion publique, dans un moment où elle est *si dangereusement irritée*; qui fait à chaque parti une concession en lui demandant un sacrifice; qui éteint toute discorde, ranime toutes les espérances, peut combler de joie tous les députés de la gauche, rassurer ceux du centre, et même ne pas déplaire à ceux de la droite; un amendement qui promet et qui *dit plus de choses qu'il n'est gros*; qui a surtout le grand avantage d'empêcher que la charte ne soit *violée* par l'introduction sacrilége de *deux degrés*; qui par conséquent *sauve la patrie*, ce qui va sans dire, et qui joint à tant de précieuses qualités, un simplicité extrême, dernier cachet de la perfection; enfin, pendant plus d'une heure, M. Camille Jordan a trouvé le moyen de parler avec un *crescendo* continuel d'éloges de ce merveilleux amendement, lequel consiste à *conserver un seul*

degré, et à établir *le fractionnement des colléges.* L'honorable membre a achevé son discours en faisant sentir la honte et le péril d'une victoire emportée par une majorité *imperceptible*, la seule que puisse obtenir la loi nouvelle, si les destinées fatales de la France la font triompher : on met aux voix cet amendement.

Vers la fin du scrutin, paraît M. de Chauvelin qui avoit l'air d'être encore plus malade que M. Camille Jordan; il arrive dans la salle, porté ou soutenu par ses honorables amis : l'urne lui est apportée; d'une main qu'il soulève à peine, il y dépose une boule; il y avoit dans ce moment de part et d'autre 127 suffrages : cette boule donne la majorité au côté gauche. Ainsi donc, plus heureux que ce soldat grec qui, resté seul vivant sur le champ de bataille, au milieu de ses compagnons morts, écrivit *Victoire* sur son bouclier, avant de tomber auprès d'eux, M. de Chauvelin, presque mourant, a pu, *à lui tout seul*, donner la victoire à ses amis qui se portent bien; et qu'on ne dise point que c'est là une majorité *imperceptible :* un général vaut seul toute une armée!

Enfin M. le garde des sceaux, qui relève d'une maladie très-douloureuse, et dont l'état laisse encore des inquiétudes, a cru devoir, dans cette grave circonstance, braver les dangers d'une rechute; et immédiatement après le dépouillement du scrutin, qui donnoit la priorité à l'amendement de M. Camille Jordan, il est monté à la tribune. Son Excellence n'a pas eu de peine à prouver que le prétendu amendement de l'honorable député étoit au fond un nouveau projet de loi; puis établissant, sur l'autorité même de quelques-uns de ceux qui rejettent le projet en discussion, les périls dont la loi du 5 février 1817 menace la monarchie, il en a tiré la conséquence..... que

c'étoit l'ancien projet présenté en février 1820 par les ministres, qui seul auroit pu tout concilier et tout sauver. C'est dans ce projet qu'étoit la perfection du système électoral; pourquoi l'a-t-on refusé? pourquoi a-t-on forcé le ministère à proposer le second projet, lequel vaut mieux sans doute que la loi actuelle, mais infiniment moins que cet ancien projet? C'est ce que ce ministre ne peut assez déplorer, et c'est ainsi qu'il a combattu l'amendement et *soutenu* le projet présenté par ses collègues au nom du roi.

Très-divisés, comme on voit, dans leurs opinions, ces orateurs, ainsi que la plupart de ceux qui les ont précédés, tombent tous d'accord sur ce point, que le salut de la monarchie *dépend absolument de la loi des élections*; or le résultat de cette séance nous a prouvé que le salut ou la perte de cette loi dépend *absolument de la volonté d'un seul député* de la droite ou de la gauche. Certes, s'il en est ainsi, ceux qui ont amené la France à cette situation sans exemple dans l'histoire des nations, ont de quoi se féliciter.

Quant à nous, nous persistons à croire, au milieu de cette guerre de sophismes, de ce bruit plus ou moins sonore de phrases libérales, malgré les cris, les menaces, les trépignemens de joie et les mouvemens de consternation dont les journaux du parti nous présentent tous les jours le tableau plus que comique, nous persistons, dis-je, à croire que le salut de la France *n'est point uniquement dans la loi des élections*.

P. P.-S. Nous pouvons encore, au moment de mettre sous presse, faire connoître en quelques lignes le résultat des deux séances qui ont suivi celle du 30.

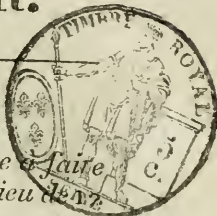
Dans la séance du 31, l'amendement a été vic-

torieusement combattu par plusieurs membres qui n'ont pas eu de peine à prouver que c'étoit en effet un nouveau projet de loi que présentoit, sans s'en apercevoir, M. Camille Jordan, ou peut-être en s'en apercevant. M. de Saint-Aulaire a parlé pour l'amendement, et contre M. Clausel de Coussergues; puis, par une de ces transitions oratoires qui semblent n'appartenir qu'à lui, pour le DIVORCE et contre *l'inégalité des partages*, ce qui a égayé le côté droit, satisfait et édifié le côté gauche de l'assemblée. Nous pourrons revenir sur son étonnant discours.

Dans la séance du premier juin, l'amendement de M. Camille Jordan a été rejeté à une majorité de 133 voix contre 123, au milieu d'un tumulte et d'une agitation dont il n'y a eu encore que peu d'exemples depuis le commencement de cette session orageuse.

NOTA. *C'est par erreur que dans l'annonce de la* Bibliothèque des Dames chrétiennes, *elle a été portée à* 28 *volumes, et à* 18 *fr. chaque livraison composée de* 2 *volumes. La collection entière n'aura que* 20 *volumes, et le prix de la livraison est de* 10 *fr.*

LE DÉFENSEUR.



AVIS.

Le succès du Défenseur *nous détermine à faire paroître* 13 *livraisons par volume, au lieu de* 12 *que nous avions annoncées dans notre* Prospectus: *l'abonnement pour le* 1er *volume ne finira donc qu'à la* 13e *livraison.*

Le prix de la souscription est,

pour un volume. . . . . . 16 fr.
pour deux volumes. . . . 31 fr.
pour quatre volumes. . . 58 fr.

Les Personnes qui n'ont souscrit que pour le premier volume, composé de treize Livraisons, et qui sont dans l'intention de souscrire pour le second volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement dans le courant de juin, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs livraisons.

Les souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leur adresse bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.

On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.

La première Livraison du second volume paroîtra le premier juillet.

Le prix du second volume est de 16 *fr. pour la souscription.*

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, *au Directeur du Défenseur, rue de Seine, n°* 12.

DES DEUX DOCTRINES QUI PARTAGENT L'EUROPE.

L'UNE de ces doctrines est le christianisme, ou la religion traditionnelle que tous les peuples ne connoissent pas ou n'admettent pas dans son entier développement; mais à laquelle cependant ils doivent ce qu'il y a de vrai, et par conséquent d'utile dans leurs religions particulières. L'autre est cet assemblage d'opinions incohérentes qu'on a nommé philosophie, et qui, par une pente plus ou moins rapide, viennent se perdre dans l'athéisme.

Nous montrerons ailleurs que chaque croyance ou chaque opinion produit un sentiment qui lui est analogue. Prenons pour exemple cette grande loi sociale : *Tu honoreras ton père et ta mère* (1). De ce principe admis résulte le respect et l'amour des parens, des supérieurs, de Dieu même, *de qui toute paternité tire son nom*, dit saint Paul. De cette maxime : *Tu ne dois rien qu'à toi*, dérive au contraire l'amour exclusif de soi-même, si l'on considère les hommes en masse et non un tel individu, et dans chaque homme l'ensemble des actions, et non telle action particulière; la règle que nous venons d'établir est sans exception.

Nous l'avons appliquée à une seule loi, mais elle s'applique bien mieux encore à un système entier de doctrine; et comme toute doctrine découle d'un principe général dont les autres ne sont que des conséquences, à ce principe général répond toujours un sentiment général aussi qui manifeste le caractère de la doctrine.

---

(1) *Exod.*, XX, 12.

La souveraineté de Dieu, raison suprême, est le principe général du christianisme, et il en résulte un devoir général, qui est une obéissance libre à Dieu premièrement, et ensuite au pouvoir politique et au pouvoir domestique à cause de Dieu; or une obéissance *libre* est une obéissance d'amour. L'amour est donc le sentiment général des chrétiens.

Que voyons-nous en effet chez les hommes qui adorent Jésus-Christ, qui l'adorent en esprit et en vérité? A quel caractère les connoît-on? N'est-ce pas précisément à cet amour immense, universel, qui, chaque jour, sous nos yeux, inspire tant de nobles dévouemens, et produit tant de merveilles? Amour de Dieu, amour du roi, amour *plus inflexible que l'enfer et plus fort que la mort*, amour du prochain, toujours prèt à se répandre en bienfaits, en services, en consolations, amour des ennemis mêmes, qui consiste, non en l'oubli des torts (1), car l'oubli n'est pas une vertu, mais dans une disposition constante à les pardonner; amour de l'ordre, et dès lors aversion de la licence, et amour de la liberté, qui n'est qu'une pleine conformité à l'ordre, amour des lois; en un mot, amour dans l'état, dans la famille, amour de tous les hommes civilisés ou sauvages, jusqu'à mourir pour les sauver; amour sans réserve et sans bornes, parce que la perfection où l'homme est appelé n'en a point.

Les doctrines philosophiques, toutes négatives, ou ce qui est la même chose, toutes destructives, ont pour principe général la souveraineté de

---

(1) Among our crimes oblivion may be set.

L'oubli peut être compté parmi nos crimes.

DRYDEN, *Sur le couronnement de* Charles II.

l'homme. L'homme qui se déclare souverain se constitue par cela seul en révolte contre Dieu, et contre tout pouvoir établi de Dieu. Or qui se révolte hait : la haine est donc le sentiment général qu'enfantent les doctrines philosophiques.

Et qui pourroit en douter, après notre révolution? Que s'est-il passé depuis trente ans ? qu'apercevons-nous encore ? Ces passions qui se remuent, ces soulèvemens, ces forfaits inouïs, n'est-ce pas la haine dans ce qu'elle a de plus violent et de plus atroce ? Haine de Dieu : on voudroit abolir non seulement sa religion, son culte, mais jusqu'à son nom ; haine des prêtres, qu'on calomnie, qu'on insulte, qu'on opprime dans l'exercice de leurs fonctions, et que déjà certains hommes proscrivent en espérance; haine des rois, des nobles, des institutions établies ; haine de toute autorité; haine de l'ordre, et dès lors amour de la licence, et haine de la liberté, qui n'existe que sous le règne des devoirs, lorsque tous les droits, et principalement ceux du Souverain Etre, sont reconnus et respectés ; haine des lois qui conservent la paix en réprimant les passions ; haine des magistrats qui défendent les lois; haine dans l'état, dans la famille (1); haine universelle qui se manifeste par la rébellion, par le meurtre, et par un désir ardent de destruction.

Des sentimens que produisent les deux doctrines opposées, résultent deux genres de sacrifices, le sacrifice de soi aux autres, ou le sacrifice d'amour, le sacrifice des autres à soi, ou le sacrifice de haine; mais la haine a divers degrés moins terribles; là

---

(1) Les crimes domestiques, les parricides, l'assassinat des femmes par leurs maris, des maris par leurs femmes, les empoisonnemens, sont devenus presque aussi communs que le vol l'étoit autrefois.

où subsiste la notion de la Divinité, elle est contenue dans certaines bornes, parce qu'on reconnoît certains devoirs; ainsi, dans les religions païennes, on sacrifioit l'homme individuel à la société; dans la religion philosophique, on sacrifie la société entière à l'individu.

Quelle étoit la doctrine de ce monstre qui vient de ravir à la France un fils, sa dernière espérance peut-être? Cet homme, dont *le crime étoit toute l'âme*, cet homme qui vouloit *aller dormir* après avoir versé le sang innocent, étoit athée (1).

Le sacrifice de chaque homme à tous les hommes, qui constitue l'ordre parfait, ne se trouve que dans la religion chrétienne, et ce sacrifice est celui de tout l'homme, sacrifice de ses opinions ou de ses pensées particulières, sacrifice de ses penchans ou de ses intérêts particuliers, sacrifice de sa vie même, quand le bien général l'exige. Voilà l'unique fondement d'une société durable, et la société en Europe ne renaîtra que par la religion. Aussi le mouvement qui entraîne vers elle est-il bien sensible en tous ceux que des principes de vertu et de nobles sentimens attachent encore à l'ordre social. Ce mouvement croîtra de cette sorte, que partout il se formera comme deux peuples dans le même peuple, l'un s'enfonçant de plus en plus dans le mal, l'autre s'élevant dans le bien de plus

---

(1) Dieu n'est qu'*un mot*; il n'est *jamais* venu *sur la terre*: cette parole est bien propre, sous plus d'un rapport, à faire naître de profondes réflexions. Dans l'esprit de ce misérable, l'existence de Dieu se lioit à sa venue sur la terre: il n'étoit pas venu, selon lui, donc il n'existoit pas. Tant il est vrai qu'il faut au peuple un Dieu réellement *présent*, un Dieu qui se soit manifesté d'une manière sensible, qui ait *vécu* parmi les hommes, et *conversé* avec eux. Il n'y a point de déisme pour les nations.

en plus : et si les gouvernemens persistent à chercher le salut dans les concessions faites à ce qu'on appelle les lumières du siècle, c'est-à-dire aux opinions et aux passions individuelles, s'ils refusent de s'allier sincèrement à la religion, de la fondre dans toutes les institutions de l'Etat, le monde politique tombera dans une effroyable confusion, et il n'y aura plus d'autre société que l'Eglise, parce qu'il n'existera plus d'autorité et d'obéissance, de vérité, d'amour et d'esprit de sacrifice qu'en elle.

Et qu'on ne s'y trompe pas, la religion qui seule peut nous sauver n'est pas cette vague religion chrétienne que nous vantent quelques rêveurs, mais cette religion catholique hors de laquelle le christianisme n'est qu'un nom. De quoi s'agit-il? de reconstituer la société politique à l'aide de la société religieuse, qui consiste dans l'union des esprits par l'obéissance au même pouvoir. Les sociétés protestantes qui ne reconnoissent point de pouvoir spirituel, d'autorité vivante ayant droit de commander la foi, de porter des lois obligatoires, mais qui laissent chacun juge de ce qu'il doit croire et de ce qu'il doit faire, ne sont donc pas une société. Elles constituent l'esprit dans une indépendance absolue, et l'écriture livrée à l'interprétation de la raison particulière, variable en chaque homme, ne l'est pas plus que la raison elle-même. C'est en religion l'état de nature, c'est-à-dire l'absence de tout gouvernement, de toute loi, de tout tribunal, de toute police, et par conséquent la destruction de toute société.

L'église grecque, si l'on peut donner ce nom à une multitude d'églises indépendantes, l'église grecque admet un pouvoir particulier, et même elle confond en Russie (1) le pouvoir politique et

---

(1) Du pape, tome 1, page 91. On trouve dans cet

le pouvoir spirituel. Elle n'est donc, sous le premier rapport, qu'une société particulière et imparfaite; et sous le second elle n'est pas même une société spirituelle; ce qui est si vrai que la religion russe ne pourroit devenir celle d'un autre peuple que dans le cas où le peuple passeroit sous la domination du même souverain.

Toutes les communions chrétiennes, grecques et protestantes, portent donc en elles-mêmes un principe de division, de désordre et de ruine. La religion catholique forme seule une société, puisqu'en elle réside un véritable pouvoir, le droit de commander, le devoir d'obéir; société *une* parce que ce pouvoir est un, société générale parce que ce pouvoir, purement spirituel, s'étend à tous les temps, à tous les lieux, partout indépendant lui-même dans les limites qui le circonscrivent; société immuable, parce qu'elle n'est soumise ni aux désirs ni aux pensées de l'homme, et que dans ses dogmes et dans ses préceptes elle est l'éternelle loi des intelligences; et tandis que hors d'elle tout varie, tout s'altère, tout passe, immobile elle demeure; et rassemblant les peuples les plus éloignés, les plus différens de langage, de gouvernement, de coutumes et de mœurs, elle les unit par la même foi, le même culte, les mêmes devoirs, et les perfectionne sans cesse parce qu'elle possède en elle-même un principe infini de perfection (1). »

Autorité, amour, voilà ses deux grands caractères, et aussi, plus que jamais, les deux grands besoins de la société. Défendre la religion catholique, c'est donc défendre nos dernières espérances; elle ne périra pas, elle est immortelle;

---

excellent ouvrage, de M. de Maistre, des détails extrêmement curieux sur l'église russe.

(1) *Réflexions sur l'état de l'église*, etc.

mais les erreurs contraires peuvent subsister, se propager; elles peuvent détruire le genre humain, et nous savons en effet qu'elles le detruiront tôt ou tard. Il vit de foi : il mourra quand la foi affoiblie sera près de s'éteindre (1).

L'abbé F. DE LA MENNAIS.

M. B. Constant, et son dernier ouvrage intitulé : DES MOTIFS QUI ONT DICTÉ LE PROJET DE LOI SUR LES ÉLECTIONS.

Avez-vous lu le dernier ouvrage de M. Benjamin Constant, disais-je dernièrement à un brave homme qui ne sauroit faire un pas sans être lesté d'une demi-douzaine de brochures? — De quel Benjamin parlez-vous, me répondit-il assez brusquement? — Quoi donc? que voulez-vous dire? en connoîtriez-vous plusieurs?... — Eh! sans doute, monsieur : de quel pays sortez-vous donc, si vous ne savez pas que la France possède en toute propriété quatre Benjamin Constant? Ils font pourtant assez beau bruit dans le monde; et si vous ne les connoissez pas, ce n'est pas leur faute.... — Mais vous vous trompez, c'est le même qui... — Non monsieur, ce n'est pas le même; et ces quatre écrivains ne se ressemblent pas du tout, je vous le jure; car l'un d'eux est, vous ne l'ignorez pas, constitutionnel-libéral; le second est buonapartiste; le troisième est un républicain fougueux qui ne veut pas entendre parler de royauté, et le quatrième est un parfait royaliste... — Il m'est bien revenu que

---

(1) Veruntamen filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ?

M. Benjamin Constant avoit pris place au conseil de l'usurpateur; et vous pouvez en conclure, si vous le voulez absolument, qu'il est buonapartiste; mais personne, que je sache, ne s'est avisé de croire qu'il fût royaliste... — D'accord, monsieur, d'accord, si vous parlez du républicain, du conseiller imperial, ou même du constitutionnel-libéral. Mais il n'en est pas moins vrai que Dieu nous a donné un Benjamin royaliste, un Benjamin aristocrate, un Benjamin ultrà. En voulez-vous la preuve, mon cher monsieur? Attendez. Et le bonhomme tire de sa poche un ouvrage ayant pour titre, *Principes politiques*, par M. Benjamin de Constant; puis il lit d'un air d'autorité les passages suivans :

« Les élémens du gouvernement seul sont :
» un homme qui commande, des soldats qui exé-
» cutent, un peuple qui obéit..... »

Oh! certes, m'écriai-je en l'interrompant, vous ne me persuaderez point que ce soit là un principe de M. Benjamin Constant : car il faut, selon lui, que le peuple commande, que les soldats délibèrent, et que le roi obéisse; ainsi le veut la doctrine libérale... — Je le sais, monsieur; aussi ai-je l'honneur de vous dire que ce M. Benjamin Constant n'est pas le même que le député de la Sarthe. Veuillez écouter, et vous vous en convaincrez de de plus en plus :

« Pour donner d'autres appuis à la monarchie,
» il faut un corps intermédiaire.... » — Ah! J'entends, c'est une chambre de députés, c'est le gouvernement représentatif...... — Patience, monsieur, vous êtes trop prompt à interprêter..... Et mon homme continue :

« Montesquieu l'exige, même dans la monarchie
» élective. Partout où vous placez un seul homme

» à un tel degré d'élévation, il faut, si vous voulez » le dispenser *d'être* toujours le glaive à la main... » — Oh! pour le coup je vous arrête; M. B. Constant écrit très-purement; il auroit dit *d'avoir* et non pas d'*être* toujours le glaive à la main... — Celui-ci, monsieur, est peut-être le genevois : je le croirois même volontiers; car, comme vous allez le voir, il est réellement ultrà comme un Suisse. Reprenons :

« Si vous voulez le dispenser *d'être* toujours le » glaive à la main, il faut l'environner d'autres » hommes qui aient intérêt à le défendre...... » — Bien, je le répète, ce sont les députés... — Non, monsieur, c'est la noblesse, la noblesse à préjugés, à vieux titres, à vieux parchemins, enfin la noblesse féodale. Car, il faut que vous le sachiez, M. B. Constant le royaliste ne transige pas sur ce point; il dit en propres termes (1) :

« Je veux une noblesse *antique et brillante*, » *riche de souvenirs*, une noblesse qui repose sur » une tradition *respectable* et presque *mystérieuse*. » Voulez-vous savoir ce que c'est qu'une noblesse » nouvelle? Durant la guerre des paysans de » Souabe contre leurs seigneurs, les premiers re- » vêtoient souvent les armes de leurs MAÎTRES » qu'ils avoient tués. Q'arrivoit-il? sous le casque » doré du noble on reconnoissoit le paysan, et » l'armure chevaleresque étoit un travestissement » au lieu d'une parure. »

— Eh bien! monsieur, que vous en semble de mon Benjamin ultrà?.... — J'avoue que c'est pousser les choses un peu loin. Nos royalistes se montrent plus raisonnables. Ils tiennent pour bonne

---

(1) *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation*, par M. B. de Constant. 1 vol. in-8°, prix 3 francs 50 cent., chez H. Nicolle.

toute noblesse accordée par le Roi; et un gentilhomme regarde comme frère quiconque sait allier au courage françois la fidélité, cette première base de toute vertu militaire. Néanmoins, tout ce que je puis conclure de là est que, depuis l'époque où il a publié cet ouvrage, M. Benjamin Constant...— L'époque ne fait rien à cela, monsieur: vous voyez bien que l'homme qui a écrit de pareilles choses n'oseroit jamais déclamer contre l'ancienne noblesse avec autant de virulence que M. Benjamin Constant le député. Il faudroit avoir le cerveau renversé pour se présenter soi-même sous un jour si peu favorable. Et puis, quelle conscience se prêteroit..... — Ah! monsieur, la conscience! vous ignorez donc qu'elle est un agent du parti royaliste; qu'on la soupçonne même d'être entrée dans les conseils de ce gouvernement *occulte* qui fait tant de bruit et si peu de besogne; qu'elle a été chassée, comme suspecte, du lieu des séances du grand comité libéral, et que défenses lui ont été faites de parler jamais à aucun *indépendant*, sous peine d'être étouffée sur l'heure?.... — Cela se peut, monsieur; mais toujours est-il vrai que M. Benjamin Constant a un Sosie ultrà dont il se passeroit bien. Reste à vous prouver maintenant qu'il existe, à moins que Dieu n'ait eu son âme depuis peu, un autre Benjamin Constant, républicain indomptable, qui, loin de vouloir une noblesse *antique, brillante* et *riche de souvenirs*, ne prétend composer ni avec elle, ni avec le sacerdoce, ni même avec la royauté, de quelque genre qu'elle soit. Or, voici encore un ouvrage, intitulé *réactions politiques, par Benjamin Constant*; et dans cet ouvrage, on trouve:

« Des opinions libérales sont attaquées par les » transfuges de la philosophie. On reconstruit le » triple édifice de la royauté, du sacerdoce et de

» la noblesse. Oui ! la royauté, DIGNE COMPLÉMENT
» DE TOUTES LES ERREURS, vient couronner l'é-
» difice des préjugés royaux qu'on relève avec tant
» de soin. Mais la cause des amis de la liberté et
» des lumières n'est pas perdue. Ils ne composeront
» avec aucun genre de réaction. Ils n'accepteront
» ni le despotisme, ni une *royauté mitigée* qui ces-
» seroit bientôt de l'être. »

— Ce n'est pas tout, monsieur; écoutez encore cette petite tirade contre l'HÉRÉDITÉ. Je l'ai trouvée dans un discours prononcé au club de Salm par le même M. Benjamin Constant le républicain.

« La révolution a été faite contre deux fléaux
» dont se compose la monarchie, l'arbitraire et
» l'*hérédité*. Elle a voulu détruire l'hérédité, parce
» que l'hérédité est une insulte aux droits de la na-
» ture, de la force et de la raison, *les seules puis-*
» *sances qui doivent commander*. Elle est un der-
» nier anneau de cette chaîne immense qu'a traîné
» pendant des siècles le *genre humain dégradé*.....
» Cette hérédité ne se relevera pas, parce qu'étant
» *démasquée* elle est *vaincue*........ Au moment où
» l'on prononce le mot magique d'égalité, tout ce
» qui lui est opposé s'écroule; et depuis l'exemple
» de la France, nous voyons autour d'elle dispa-
» roître *les absurdes distinctions de la naissance*.

— Jugez maintenant, monsieur, et dites-moi s'il y a la moindre ressemblance entre M. le baron de Constant n° 1, conseiller du despotisme impérial; M. de Constant n° 2, l'ultrà féodal; le citoyen Constant n° 3, l'ennemi juré des *absurdes distinctions* de l'*hérédité*, de la *royauté mitigée*; et M. Benjamin Constant n° 4, le député libéral, qui défend de la meilleure foi du monde, comme vous n'en doutez pas plus que moi, la légitimité, l'hérédité, la royauté constitutionnelle..... — Il y a bien quelques contradictions dans tout cela, j'en conviens;

mais beaucoup de choses peuvent s'expliquer par la différence des temps, par la nécessité de se plier aux circonstances. Vous voyez tous les jours des individus qui ont joué deux rôles..... — A la bonne heure, monsieur, passe pour les hommes doubles, mais un homme quadruple! oh! c'est trop fort. M. Benjamin Constant n'a point la réputation d'un homme simple, je le sais; mais je ne puis cependant pas, en conscience, lui accorder une quadruple face. C'est tout au plus si je crois à celle de Janus, qui, pourtant, étoit le fils d'un dieu.

Le bonhomme s'échauffoit; je vis qu'il falloit céder, je revins à ma première question: et pour la poser d'une manière qui lui parût claire, je lui demandai ce qu'il pensoit du dernier ouvrage de M. Benjamin Constant, n° 4.... — J'y trouve beaucoup d'esprit, monsieur, beaucoup; il en a comme un démon, ce n° 4. Mais, vous le dirai-je? En dépit du titre, j'ai perdu mon temps et ma peine à chercher *les motifs qui ont dicté le nouveau projet de loi sur les élections*; et cela me fâche, monsieur. Quand je lis mon *Constitutionnel* ou ma *Renommée* je veux bien être mystifié, puisque je paie pour cela; mais quand j'achète, sur le titre, un ouvrage libéral, une dissertation anti-catholique de M. l'ancien archevêque de Malines, une brochure anti-royaliste du député royaliste-constitutionnel Benjamin Constant, ou toute autre drogue, je veux trouver ce que l'étiquette m'annonce.... — Allons, calmez-vous; et veuillez considérer que si l'auteur a un peu perdu de vue *les motifs qui ont dicté le nouveau projet de loi*, il n'a point, pour cela, écrit sans motifs. Il y a de quoi vous dédommager dans cet ouvrage: n'y avez-vous pas remarqué d'abord un acte d'accusation contre la chambre de 1815, qui fait le plus grand honnèur à la véracité libérale?... — Oui, mais sous ce rapport, j'attendois mieux de

mon n° 4. Qu'un écrivain libéral dise la chose qui n'est pas, c'est conforme aux lois de la nature, l'une des trois *puissances qui doivent commander:* mais, en pareil cas, cette vérité *indépendante* doit se glisser avec une telle dextérité, que l'auteur finisse par se duper lui-même comme s'il étoit le public. Or, M. Benjamin Constant commence par dire que *la chambre soupçonnoit M. Decazes de trahison*; puis, il insinue que le ministre et la chambre se sont entendus pour *supposer et provoquer* la conspiration de Plaignier. Vous voyez bien que si M. Benjamin Constant vient à bout de faire croire à quelques bonnes gens une fable aussi grotesquement construite, il ne parviendra jamais à y croire lui-même. Partant, monsieur, votre première citation n'est pas heureuse .... — Je pourrois contester, et je prouverois par maint exemple qu'il n'est pas toujours nécessaire de croire à ce que l'on dit.

« Il en est plus de trois que je pourrois citer. »

N'importe, passons; et dites-moi si vous avez pu lire sans émotion l'éloge de ces bons doctrinaires, *métaphysiciens consciencieux*, *candides érudits*, auxquels il ne manque *que de savoir ce qu'admet la nature humaine*, mais qui, en revanche, *s'enfoncent dans les entrailles d'une question*(1), comme les taupes s'enfoncent dans les entrailles de la terre..... — Vous n'y êtes pas, monsieur; ce n'est ni dans les entrailles du système électoral, ni dans les entrailles de la terre que nos doctrinaires veulent pénétrer; c'est dans les entrailles du terrain ministériel. Voyez comme ils grattent ce terrain-là depuis quelque temps .... — Eh! bien, quel mal y a t-il à cela? Un doctrinaire est un être, et, *ainsi que tous*

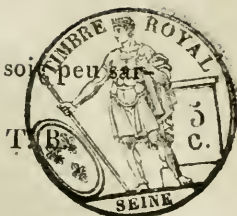
---

(1) Paroles extraites d'un discours de M. Royer-Collard.

les êtres, il est ce qu'il est, comme l'a très-bien dit M. Royer-Collard, dont la *puissante* logique a si bien élaboré la *matière électorale*. Or, les doctrinaires ont éminemment la *capacité du ministère*; cette capacité les domine, elle les entraîne, ils se livrent avec *candeur* à son influence; laissons-les donc suivre leur vocation, et revenons à notre auteur. Ne vous a-t-il pas démontré jusqu'à l'évidence que, *sans les attaques dirigées contre la charte et sans l'insolence des contre-révolutionnaires*, le 15 février n'auroit pas été si funeste à la France? .... — Oui, monsieur, assez bien; mais j'ai vu avec douleur que M. Benjamin-Constant, n° 4, n'avoit point profité de cette circonstance pour vouer à la vindicte publique ce M. le baron de Constant, n° 1, qui a hautement abjuré notre charte, et ce M. de Constant, n° 2, qui nous a fait tant de mal par son royalisme exagéré. Il auroit dû les dénoncer comme premières causes d'un attentat dont ils se sont réjouis peut-être, et dont ils ont voulu profiter pour... — Vous êtes aussi par trop exigeant. Mais convenez du moins que l'on trouve la profonde sensibilité d'une âme vraiment *patriote* dans la réprimande qu'il adresse à ces députés du centre droit qui *ont toujours eu le malheur de suspecter les intentions du côté gauche*, *tandis que*, tout le monde le sait, *le parti contraire est seul dangereux*, seul ennemi de la *royauté mitigée*, de la charte *et de l'hérédité*... — Que voulez-vous, Monsieur, ces pauvres ventrus ne savent pas même que si Gravier eût été nommé député, c'est au côté droit qu'il seroit allé s'asseoir pour lancer ses pétards sur messieurs du côté gauche. M. Benjamin Constant a eu tort de ne pas leur démontrer cette importante vérité.... — D'accord, on ne s'avise jamais de tout : mais voyez avec quelle finesse il essaie de ramener M. de Richelieu à ce système politique dont les heureuses conséquences

sont aujourd'hui si manifestes; voyez avec quelle force de logique il lui démontre que s'il vouloit s'aider un peu des lumières de M. Benjamin Constant n° 4, il gouverneroit d'une façon si distinguée que les Benjamin-Constant n° 1, n° 2 et n° 3 en creveroient de dépit. Voyez encore quelle généreuse et profonde politique il fait paroître, lorsque, en faveur d'un principe qui peut devenir de la plus grande utilité, il daigne pardonner au président de la chambre de 1814, cette protestation qui pouvoit exciter la guerre civile dans un temps inopportun! Avec quelle adresse il saisit l'à-propos, pour apprendre à ses lecteurs que *cela peut* (la guerre civile) *être un droit dans certaines circonstances.....* Oh! c'est un ouvrage bien remarquable, Monsieur, que celui-ci! Une chose m'afflige pourtant : c'est de voir tant d'esprit si malheureusement employé, tant de candeur exposée aux persécutions..... — D'où vous viennent ces terreurs? ne craignez rien, les royalistes.... — Eh! quoi, ne voyez-vous donc pas qu'au train dont les choses marchent, le Benjamin Constant n° 3, ce Benjamin qui a *démasqué* et *vaincu* l'hérédité, pourroit bien prendre sous peu la place de ce pauvre n° 4 qui combat pour elle de si bon cœur et avec tant de courage contre les royalistes! . . . . — Homme simple, rassurez-vous : trois de mes Benjamins vivent assez bien ensemble, quoiqu'ils soient en opposition de principes. Sans-doute, quand il en sera temps, le n° 3 prendra la place du n° 4, comme celui-ci a pris la place du n° 2; mais ce sera pour préparer les voies au n° 1, au baron de Constant de Rebecque, pour qui les quatre Sosies Constant travaillent depuis longues années. Peut-être le n°. 2, autrement dit l'ultrà, sera-t-il sacrifié sur l'autel de la patrie; mais il vous restera encore une trinité de Benjamins qui fera vos délices..... En disant ces mots, le

bonhomme sourit d'une manière tant soit peu sardonique, et s'éloigna.



Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIIIe siècle, suivies de Mélanges religieux et philosophiques, par M. l'abbé F. de la Mennais, deuxième édition revue et corrigée (1).

Dans les époques qui annoncent la fin des sociétés, lorsque la foule innombrable des peuples, enivrée des eaux corrompues du siècle, semble se précipiter avec une joie insensée vers sa ruine, il se rencontre toujours quelques esprits plus sages et plus vigoureux qui luttent contre le torrent des mauvaises doctrines, qui protestent contre les folies de leurs contemporains, qui s'efforcent de conserver la chaîne des véritables traditions et de perpétuer ainsi celle des intelligences; car hors de la vérité l'intelligence s'affoiblit, et l'erreur, arrivée à un certain degré, finit même par éteindre toute intelligence. Ces esprits supérieurs, que l'on peut dire suscités par la Providence pour recevoir le dépôt de la lumière, le transmettre à la postérité, et lier ainsi le passé et le présent à l'avenir, se sont succédé sans interruption dès le commencement destemps: c'est surtout depuis que la vérité a trouvé plus d'ennemis, par cela même qu'elle s'est répandue davantage au milieu des hommes, que cette

---

(1) Un vol. in-8, prix, 6 f., et 7 f. 75 c. franc de port; à Paris, chez Tournachon-Molin et H. Seguin, libraires, rue de Savoie, n° 6.

32

noble race de ses intrépides défenseurs s'est multipliée davantage. En effet, on chercheroit vainement ailleurs que dans le christianisme une suite aussi nombreuse d'esprits éclairés, d'âmes fortes et courageuses, de génies sublimes qui apparoissent justement au milieu de ses plus grandes épreuves, et lorsqu'il est le plus menacé.

Dans ce siècle à jamais fameux où l'impiété commença à marcher le front levé, et qui a reçu dans celui-ci le sobriquet de *siècle des lumières*, la religion, la morale, le sens commun eurent aussi leurs défenseurs; mais on est forcé d'avouer que, dans la sainte cause qu'ils étoient appelés à défendre, leur zèle et leur courage ne furent point soutenus par cette puissance du talent, par ces séductions de l'éloquence que les principaux apôtres du mensonge possédoient à un très-haut degré. Voltaire, le patriarche des soi-disant philosophes de cette époque, et bien certainement l'esprit le moins philosophique qui ait jamais existé, accabloit du déluge de ses plaisanteries étincelantes les écrivains graves, quelquefois même un peu lourds, qui relevoient ses bévues, attaquoient ses faux raisonnemens, crioient anathème contre ses impiétés; et c'étoit par des bouffonneries, par des turlupinades, qu'il triomphoit d'eux, dans un siècle aussi superficiel que lui, où tous les rieurs étoient de son côté. Rousseau, plus dangereux peut-être, plaidoit la cause des passions avec une éloquence digne d'une cause meilleure; et dans sa candeur hypocrite, faisant une sorte de religion de nos penchans les plus funestes et les plus dépravés, corrompoit encore plus profondément les esprits, parce qu'en même temps il avoit l'art de tranquilliser les consciences. Buffon, Montesquieu lui-même qui est encore aujourd'hui l'oracle de tant de gens bien intentionnés, ne faisoient pas un moindre mal en marchant dans des

voies plus couvertes et en usant de moyens très-différens. Du reste, ces quatre écrivains offroient une réunion de talens que ce siecle de perdition opposoit avec une confiance sans doute trop présomptueuse, mais enfin avec quelque apparence de raison, aux grands noms du siècle précédent.

Qu'étoient-ils cependant ces talens vraiment rares, sinon des disciples de ce grand siècle dont ils avoient reçu et la belle langue qu'ils savoient eux-mêmes manier avec tant d'art, et les vraies traditions littéraires qu'ils n'avoient encore que légèrement altérées? Ces armes enchantées qui leur avoient eté transmises par une sorte d'héritage, ils s'en servirent pour attaquer les saines doctrines de leurs maîtres; et mêlant à la pure lumière de ces doctrines les ténèbres de leurs systèmes hardis et mensongers, ils ne réfléchirent plus autour d'eux que de fausses lueurs dirigées vers des routes inconnues où se précipitèrent après eux tous ceux qui prêtoient l'oreille à leurs dangereuses leçons. Cependant ces croyances, qu'ils attaquoient avec une fureur si aveugle et si opiniâtre, se soutenoient encore malgré leurs attaques, protégées de toute la puissance des institutions sociales, défendues contre leurs sophismes par ces mêmes chefs-d'œuvre dont ils étoient les ingrats et perfides imitateurs. La vérité sembloit ne point avoir encore un besoin très-pressant de nouveaux auxiliaires qui fussent à la hauteur de ses nouveaux ennemis, puisque ses vieux athletes étoient pour ainsi dire encore debout, ayant confondu d'avance les novateurs à chaque page de leurs immortels écrits, et prêtant leur secours a quiconque vouloit sincèrement echapper aux séductions des nouvelles doctrines et trouver de sûrs remedes contre leurs poisons.

Il falloit que la mesure fût comblee, que toutes les traditions fussent oubliees, que toute croyance

fût éteinte, que toutes les institutions fussent abolies, que la société elle-même eût été bouleversée jusque dans ses fondemens, pour que tout ce qui avoit été écrit jusqu'alors en faveur de la vérité devînt insuffisant ; parce que, même dans leur plus grande prévoyance, même au milieu des images les plus sombres et les plus effrayantes qu'ils avoient pu se faire des corruptions dont l'avenir étoit menacé, les beaux génies qui avoient reçu la mission de veiller sur le siècle où ils vivoient, et même sur cet avenir, n'auroient pu, sans une inspiration prophétique, deviner ni peut-être même imaginer qu'un temps viendroit où, dans le premier royaume de la chrétienté, il n'y auroit ni foi, ni culte, ni Dieu; où l'on pourroit publiquement et impunément nier tout, disputer sur tout, prôner tout ce qui est horrible, outrager tout ce qui est sacré; où la dépravation des esprits surpasseroit celle des sociétés païennes les plus corrompues. Ce temps est arrivé; et celui-là même qui alors eût eu la sagacité de le prévoir et le courage de l'annoncer, eût été regardé comme un insensé. Un pareil temps demandoit sans doute des secours extraordinaires; il falloit que des hommes supérieurs s'élevassent pour soutenir et ranimer la société expirante dans des angoisses et des convulsions qu'elle n'avoit point encore connues : ces hommes ne lui ont point manqué.

La France avoit joui pendant tant de siècles des bienfaits d'une civilisation de jour en jour plus parfaite, que cette jouissance paisible s'étoit tournée en habitude; qu'alors même qu'elle sentoit et apprécioit son bonheur, elle en ignoroit les causes, de même que nous usons à chaque instant de nos organes sans nous douter du mécanisme admirable qui les compose, et des prodiges qui s'opèrent chaque fois qu'ils se meuvent pour nous servir. Il lui

arriva de s'ennuyer d'être heureuse, et l'ouvrage des siècles fut détruit en un petit nombre d'années; mais on peut dire que cette pauvre France, arrivée au fond de l'abîme qu'elle-même avoit creusé sous ses pas, fut aussi étonnée de l'excès de ses maux qu'elle avoit peu admiré jadis l'excès de sa félicité, ne comprenant pas plus son nouvel état qu'elle n'avoit su comprendre l'ancien, et d'autant plus incapable de sortir de ce gouffre qu'elle s'y étoit plus follement enfoncée. Alors parut un homme supérieur qui, nettoyant la place, si je puis m'exprimer ainsi, où étoient entassés les débris encore fumans de la société, et pénétrant jusqu'à ses fondemens, découvrit à tous les yeux les bases inébranlables sur lesquelles ils avoient été posés, montrant non seulement la raison de toute société dans Dieu seul, mais encore la société tout entière dans l'action de Dieu sur toute créature ainsi que dans la religion qu'il nous a donnée. Il tira, de ce principe éminemment vrai, d'innombrables conséquences et des applications merveilleuses; en ramenant la raison humaine dans ses véritables voies, il l'y conduisit, je ne crains pas de le dire, plus loin qu'elle ne s'y étoit encore avancée; la révolution française, l'événement le plus extraordinaire qui soit arrivé dans le monde, fut enfin comprise et expliquée; et ce fut en faisant connoître les conditions premières de l'existence de toute société, qu'il sut faire comprendre comment avoit péri la première des sociétés, et comment on pouvoit le rétablir. Tant de traits de lumière, et si éclatans, qu'il jeta, qu'il ne cesse point encore de jeter au milieu de la nuit profonde des opinions, réveillèrent, fécondèrent, continuent de féconder un grand nombre d'intelligences; et ce n'est point exagérer que de dire que son génie s'est formé une sorte de domination bienfaisante et pater-

nelle sur les esprits, alors que le génie du mal travaille sans cesse à les égarer et à les détruire, afin de régner plus tyranniquement sur les corps.

L'auteur de *la législation primitive* avoit mis en quelque sorte la société à découvert; l'auteur de *l'indifférence en matière de religion* a paru après lui, prenant une autre marche pour arriver au même résultat. Il attaque l'homme corps à corps; il pénètre, si je puis m'exprimer ainsi, jusque dans ses entrailles pour y chercher le germe honteux de la maladie mortelle dont sa raison est atteinte, maladie étrange qui l'énerve, parce qu'elle se croit forte, qui la tue, parce qu'elle cherche en elle-même son principe de vie. Cette raison rebelle et orgueilleuse veut lui échapper : il la poursuit jusqu'au fond des abîmes où elle essaie de vivre isolée, inquiète et malheureuse; il porte le fer dans sa plaie, lui découvre son néant et sa misère, l'abat pour la relever; et lorsqu'il a renversé tous les frêles appuis dont elle avoit prétendu soutenir sa foiblesse, la force à se jeter éperdue dans le sein de la foi, à entrer enfin, dès cette vie, dans un repos salutaire, ombre du repos éternel dont se compose tout le bonheur de cette autre vie qui ne doit point finir. Ainsi se complètent, par l'ouvrage de M. l'abbé de la Mennais, les hautes leçons que M. de Bonald nous avoit données.

Ce livre, véritable phénomène dans l'histoire des lettres et de la philosophie, qui révéla tout à coup à la France dans un jeune ecclésiastique obscur et inconnu l'un de ses plus profonds penseurs et de ses plus grands écrivains, et dont il s'épuisa deux éditions avant même que les journaux l'eussent annoncé; ce livre qui, traduit presque simultanément dans toutes les langues de l'Europe, a remué les esprits dans toute la chrétienté et jusque chez des peuplades presque barbares, n'étoit point le

coup d'essai de son auteur. M. de la Mennais avoit déjà fait ses premières armes au service de la cause céleste à laquelle il a voué toutes ses pensées et tous ses travaux, à une époque où la religion, moins outragée sans doute, trouvoit aussi plus difficilement des défenseurs. Les *réflexions sur l'état de l'église en France au dix-huitième siècle*, qui parurent en 1808, dix ans avant le livre de *l'Indifférence*, etc., auroient suffi pour lui faire obtenir une grande et juste célébrité, si, à peine publiées, elles n'eussent été saisies par la police de Buonaparte (1). M. de la Mennais y trace rapidement et à grands traits un tableau de l'Eglise, depuis son origine jusqu'à nos jours, ralentissant toutefois sa marche lorsqu'il est parvenu aux sources des dernières hérésies qui ont désolé le monde chrétien; expliquant alors avec des développemens plus étendus leur origine, leurs progrès plus ou moins rapides, leurs derniers et effroyables résultats; montrant ensuite dans l'autorité des traditions, dans l'expérience des siècles, dans les lois de l'ancienne discipline, les moyens de guérir cette plaie profonde et envenimée, de rendre à l'Eglise de France sinon la splendeur qu'elle a perdue, du moins l'influence qui lui est nécessaire pour sauver la société; prouvant enfin que si cette France mal-

---

(1) En 1813, peu de mois avant la première restauration, M. l'abbé de la Mennais publia un second ouvrage en 3 volumes, intitulé: *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques.* Nous nous proposons de rendre compte de cette production trop peu connue, où se trouvent réunis le talent de l'écrivain et la science profonde du théologien. L'auteur fut aidé dans ce travail important par M. son frère, grand-vicaire à Saint-Brieux, et l'un des ecclésiastiques les plus distingués que possède le clergé de France.

heureuse n'est pas condamnée à périr, c'est là, uniquement là qu'est son salut. L'auteur de *l'indifférence*, etc., fait déjà connoître ce qu'il est dans ce morceau : c'est la même hauteur de pensées, la même force de dialectique ; c'est de même un style qui lui appartient, un style à la fois grave, concis, énergique, riche en images, entraînant par une chaleur vivifiante qui ne se ralentit jamais.

Le reste du volume que nous annonçons se compose de morceaux plus courts recueillis dans deux journaux, le *Mémorial* qui n'eut pas tout le succès qu'il méritoit, et le *Conservateur* qui doit en grande partie à M. de la Mennais et à la plupart des écrivains qui rédigent le *Défenseur*, le succès très-éclatant qu'il a obtenu (1). Le mérite de ces morceaux divers est donc déjà connu : tous les sujets que l'auteur y traite sont de la plus grande importance; tous se rapportent plus ou moins directement à la défense ou au rétablissement de la religion, dont il est impossible de parler maintenant sans traiter en même temps des plus grands intérêts de la société. A la fin sont jetées quelques pensées qui peuvent se soutenir à côté de ce que nous avons de plus excellent en ce genre; en citer quelques-uns est un moyen sûr de faire lire mon article jusqu'au bout : c'est une bonne fortune que je ne laisserai point échapper.

« Il faut que la vérité se donne elle-même à l'homme; elle n'est pas en lui, car il ne la pourroit perdre. Il n'a sur elle aucun empire ; elle étoit avant lui, elle sera après lui, toujours la même,

---

(1) L'auteur de cet article croit pouvoir leur donner cet éloge sans blesser les convenances, n'ayant point eu l'honneur de prendre part aux utiles travaux du *Conservateur*.

toujours indépendante de ses conceptions. Quand elle se donne, il la reçoit : voilà tout ce qu'il peut; encore faut-il qu'il la reçoive de confiance et sans exiger qu'elle montre ses titres : il n'est pas en état de la vérifier. »

« Plus on généralise l'erreur, plus elle est vague, insaisissable, incompréhensible, parce que ce n'est qu'étendre la destruction du vrai. Plus on généralise la vérité, plus elle est précise, rigoureuse et claire, parce que c'est étendre le vrai et le séparer de tout mélange; il en devient plus visible, car on ne voit réellement que ce qui est. »

« Homme si fier de ta raison, dis-moi, que t'a-t-elle appris? Montre-moi ce qu'elle t'a donné, et je te montrerai ce qu'elle t'a ravi. *Citerne rompue, qui ne sait pas même garder les eaux qu'on y verse.* (Jérém. II, 13.) »

« Il faut s'endurcir par raison aux absurdités. Il y auroit trop à souffrir dans le monde, si l'on y portoit la douloureuse susceptibilité du bon sens. »

« Y a-t-il quelque chose? Toute raison humaine est impuissante à résoudre cette question. »

« Un des effets des révolutions est d'attrister le caractère des peuples : cela se voit en France, et cela s'étoit vu en Angleterre. Ces grandes commotions ouvrant violemment le cœur de l'homme, on en découvre le fond qu'on n'aperçoit jamais sans effroi et sans douleur. »

« Pourquoi nous parle-t-on sans cesse du progrès des lumières, et jamais du progrès du bonheur?

C'est qu'il est aisé de persuader à un sot qu'il a de l'esprit, et d'autant plus aisé qu'il est plus sot; mais on ne persuade pas de même au misérable qu'il est heureux. »

« Qui se connoît se méprise, et qui se méprise est libre; car il est affranchi du joug de l'opinion. Le plus pesant joug est celui que l'orgueil nous impose. »

« Même lorsqu'elles raisonnent, les passions ne prévoient jamais. »

« Certaines gens rient devant la vérité, comme quelques autres rient devant la mort; rire effrayant de stupidité et de désespoir. »

» Au moment où la foi sort du cœur, la crédulité entre dans l'esprit. »

» On peut et l'on doit avancer sans cesse dans les sciences naturelles ou d'observation; mais leur objet étant infini, il n'y a point de vrai progrès. En marchant toujours, on est toujours à la même distance du but. Cependant, trompé par ce mouvement continu, on se persuade qu'on arrivera. C'est un leurre donné aux esprits foibles pour amuser leur curiosité et consoler leur orgueil. »

» S'il n'y a pas hors de la raison humaine un pouvoir à qui elle doive obéissance, l'homme est libre de penser, de croire ce qu'il veut, et par une conséquence nécessaire, d'agir comme il veut. S'il existe une loi pour les actions, il en existe une pour les pensées. Les déistes ne savent ce qu'ils disent quand ils nous parlent de crime et de vertu;

ou ils ne s'entendent pas, ou ils craignent qu'on les entende : pauvres gens qui sont obligés de voiler leur doctrine pour ne pas trembler en sa présence ! »

Je citerai encore trois de ces pensées; il faut que je me donne à moi-même des bornes, pour n'être pas entraîné à les citer presque toutes :

« La foiblesse de caractère, qui est aujourd'hui la maladie des honnêtes gens, tient à l'affoiblissement de la foi. On tremble devant la force de l'homme, et l'on n'ose croire ni à la force de la vérité, ni à la force de Dieu même soutenant son Eglise. De là tant de déplorables concessions, dont le seul effet est d'accroitre l'audace des ennemis qu'on veut adoucir. Qui capitule est bien près de se rendre : le christianisme ne capitule jamais.

» Vous parlez des ménagemens qu'il convient d'avoir pour les hommes et vous oubliez ceux qu'on doit à la vérité. Eh! laissez-nous la défendre, la défendre tout entière; nous n'en voulons rien céder. Hommes pusillanimes, qui n'osez *combattre les combats du Seigneur*, sortez de nos rangs. Allez, s'il vous plaît ainsi, négocier dans l'ombre avec les passions; portez-leur en secret les dépouilles de l'Eglise, enlevées furtivement à cette épouse du roi des rois; traitez avec le siècle; faites votre paix, la nôtre est cette paix que le *monde ne donne pas*, mais que donne celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.* »

« L'amour des peuples pour le souverain diminue en même proportion que leur amour pour Dieu. Voilà pourquoi il y a plus d'amour du Roi dans les

pays catholiques que dans les pays protestans. Sous l'influence de la philosophie, les nations passent nécessairement de la révolte contre Dieu à la révolte contre le pouvoir. On n'a pas l'air encore de comprendre cette vérité. Je pardonne qu'on méconnoisse la voix de la raison qui proclame; mais il y a de plus la *voix du sang*. Les rois au moins devroient entendre celle-ci. »

« Semblable à un vaisseau que le pilote voudroit diriger sans le secours des astres, les peuples ont perdu leur route : ils ne le retrouveront qu'en regardant le ciel. »

Ainsi voyage l'illustre auteur sur la mer orageuse de la vie, les regards sans cesse tournés vers la lumière céleste qui *éclaire tout homme venant au monde*. (Joan. 1, 9.) Cette lumière qui est *la vie* (ib. 2) se reflète pour ainsi dire à chaque page de ses admirables ouvrages : que tout voyageur, étranger comme lui aux erreurs prodigieuses du siècle, les lise avec soin, qu'il en fasse l'objet de ses plus sérieuses méditations : pour se guider vers la cité qu'il cherche, il trouveroit difficilement un *Journal de route* plus excellent et plus sûr.

J. B. de Saint-Victor.

CONSIDÉRATIONS SUR LES DOCTRINES RÉVOLUTIONNAIRES.

L'histoire des sociétés humaines, envisagée du point de vue le plus élevé, n'est que le tableau mo-

ral d'une lutte perpétuelle entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste, entre ceux qui possèdent et ceux qui convoitent, entre la rébellion qui attaque et la légitimité qui se défend; toutes les fois que cette dernière a été vaincue, ou, pour m'exprimer mieux, toutes les fois que la force a fait triompher l'injustice, il y a eu révolution, c'est-à-dire révolte couronnée de succès.

La plupart des révolutions dont l'histoire nous a conservé le souvenir ne furent en quelque sorte que de grands accidens qui interrompirent momentanément la chaîne héréditaire des institutions sociales. On pourroit même dire que cette chaîne ne fut jamais réellement brisée, les commotions politiques ne renversant point à la fois toutes les légitimités. On a vu des dynasties détruites et des usurpations consolidées; de grandes corporations dissoutes, et des corporations nouvelles s'élever sur leurs débris. On a vu des peuples conquis, des races anéanties, des rois dans la gloire ou dans l'oppression, des rebelles vaincus ou vainqueurs. Mais ces catastrophes n'avoient été considérées jusqu'ici que comme de fâcheuses exceptions à la loi suprême qui régit le monde; la justice et l'ordre éternel qui en dérive avoient toujours été reconnus, même au milieu de l'effervescence des opinions contemporaines. Les dogmes conservateurs étoient proclamés et rétablis après chaque crise; nulle part il n'étoit venu dans la pensée de consacrer le désordre comme un principe de gouvernement.

Il étoit réservé à la révolution du dix-huitième siècle de présenter un exemple jusqu'alors inouï dans les annales du monde; celui d'une révolte générale exécutée en vertu d'une théorie positive. Des novateurs chagrins s'aperçurent que l'ordre des sociétés dérivoit de certaines lois fondamen-

tales, et révoquant en doute la nécessité de ces lois, leur orgueil crut avoir fait une découverte. Toutes les forces morales qui tendent à détruire, et contre lesquelles les gouvernemens sont en état de défense naturelle, furent admirablement coordonnées par ces nouveaux sophistes; ils en formèrent un corps complet de science, ou plutôt un art infernal au moyen duquel ils entreprirent de décomposer toutes les sociétés existantes, ce qu'ils appeloient régénérer l'univers. Disputeurs habiles, ils unirent adroitement les mots les plus disparates pour séduire les simples, et pour embarrasser les adversaires de leurs doctrines. Lorsqu'on voulut opposer à leur théorie la raison des siècles, ils déclarèrent que jusqu'à eux les hommes avoient vécu dans l'ignorance; lorsqu'on leur prédit les conséquences funestes de leur système, ils s'écrièrent que leurs principes devoient passer avant tout. Lorsque les victimes de leurs essais invoquèrent devant eux la justice, ils finirent par convenir, avec une sorte de franchise, que la justice n'étoit pour eux que la raison des plus forts.

Ces hommes ont remporté des triomphes; le sang et la cendre ont signalé leur passage; et des milliers de tombes recouvrent leurs trophées. Ils n'ont rien pu fonder; cependant des modifications nouvelles ont pris racine dans le sol qu'ils avoient ravagé. Ces modifications peuvent appartenir désormais au droit commun; mais leurs principes en seront toujours exclus. Les hommes passent, les faits demeurent; les intérêts individuels peuvent périr; mais il est un intérêt universel qui survit à tout; c'est celui de l'ordre; il s'agit donc moins d'examiner si les choses qui ne sont plus auroient le droit d'être encore, que de démontrer qu'on invoqua pour les détruire des principes en vertu des-

quels les choses actuelles elles-mêmes ne sauroient subsister.

Pour dépeindre la lutte établie dans les sociétés humaines entre le droit et le fait, les Orientaux ont supposé que le monde étoit régi par deux puissances opposées qui se combattent perpétuellement. Le génie du bien s'occupe à conserver ce que le génie du mal s'efforce de détruire. Le premier reste toujours victorieux, parce que lui seul peut fonder un ordre quelconque, et rasseoir la justice, après les combats, sur les débris du champ de bataille. Cette allégorie s'applique aux vicissitudes de tous les âges, et particulièrement du nôtre. La révolution françoise est la guerre d'Arimane contre Oromaze; les sectateurs du premier ont conquis quelques dépouilles; qu'ils les gardent; mais qu'ils n'espèrent pas que, séduits par leur exemple, les hommes s'accordent jamais pour élever des autels au mauvais esprit.

Telle est néanmoins la prétention qu'ils élèvent encore; telle est la grande cause de nos divisions : ce ne sont pas, quoi qu'ils disent, de vains intérêts qui nous agitent; ce sont les intérêts généraux de tous les peuples, de tous les gouvernemens. Ceux-ci peut-être n'ont pas besoin pour subsister que toutes les injustices particulières aient été reparées; mais ils ne seront jamais sûrs de leur existence tant que les principes conservateurs n'auront pas été solennellement reconnus.

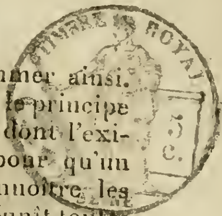
La doctrine révolutionnaire se compose d'une agrégation de sophismes dont la réfutation n'est pas toujours facile, parce que la plupart ont été présentés avec beaucoup d'habileté. Néanmoins, en analysant cette doctrine, on trouve qu'elle découle d'un petit nombre de propositions fondamentales dont il suffiroit de démontrer la fausseté pour renverser tout l'échafaudage du philoso-

phisme révolutionnaire; telles sont, par exemple, les propositions contraires au dogme de la légitimité. Ceux qui ont révoqué en doute ce principe fondamental de l'ordre des sociétés, s'ils étoient de bonne foi, ne l'ont pas compris; tâchons d'en démontrer l'évidence.

L'homme ne naît pas libre, ainsi que quelques sophistes l'ont prétendu. Il naît dans une société déjà existante, dont l'organisation est indépendante de sa volonté, de ses caprices, et même de ses intérêts particuliers. Il naît dans une condition déterminée qu'il n'a pas été libre de choisir; il trouve les choses établies avant lui. Il naît donc dans la dépendance.

Si la société se réjouit à la naissance d'un homme de posséder un membre de plus, c'est uniquement parce qu'elle suppose qu'il se conformera aux lois qui la régissent et contribuera à défendre son existence sous les formes actuelles. Si la société pouvoit prévoir que, parvenu à l'âge où ses forces seront développées, cet homme en usera pour essayer de troubler l'ordre établi, elle auroit le droit de l'étouffer dès sa naissance; telle est, dans l'état de nature auquel nos libéraux voudroient nous reporter, la liberté que l'homme trouve assise auprès de son berceau.

Cet ordre dont nous parlons, cet ordre antérieur à l'arrivée de chaque individu dans le monde civilisé, ces lois fondamentales desquelles il naît sujet, ces institutions qui protégent son enfance de leur ombre tutélaire, et qu'il doit protéger à son tour en faveur de ceux qui naîtront après lui; voilà la puissance suprême, éternelle, inviolable; voilà ce que l'homme ne peut attaquer sans injustice, parce que personne ne lui a conféré ce droit; parce que l'existence de ces choses ne vient pas de lui, mais de Dieu, de la Providence, du destin, du hasard



enfin; si nos athées préfèrent le nommer ainsi. Voilà, dans l'acception la plus étendue, le principe de la légitimité. Il n'est point de société dont l'existence ne repose sur ce principe; pour qu'un homme fût revêtu du droit de méconnoître les légitimités sociales, il faudroit qu'il les réunît toutes en lui; il faudrôit qu'il vécût isolé, sans communication avec le reste du monde, et qu'il composât à lui seul une société tout entière.

L'ordre social n'est autre chose que la collection de toutes les légitimités. Les renverser au moyen de cette puissance qu'on nomme insurrection, c'est une injustice, c'est une imprudence, c'est une erreur.

C'est une injustice; car la patrie ne consiste pas seulement dans le sol et dans les hommes; elle existe par les institutions qui l'ont fondée, agrandie, fortifiée. Enfans de la patrie, qui dépouillez cette mère commune de ses vêtemens antiques et révérés, croyez-vous échapper au châtiment dû aux fils ingrats et sacriléges?

C'est une imprudence; car vous autorisez ceux qui vous suivront à vous traiter avec cette rigueur que vous employez envers ceux qui vous ont précédé; vous ouvrez les barrières à la licence; vous vous soumettez volontairement à la chance d'être perpétuellement opprimés par les plus forts. Ne croyez pas qu'on vous respecte, alors que vous n'aurez vous-mêmes rien respecté. Vous, qui révoquez en doute le droit d'hériter de ses pères, que laisserez-vous d'assuré à vos enfans?

C'est une erreur; car, après tout, vous vous efforcez bien en vain d'établir un système d'indépendance; vous ne faites que susciter des passions dangereuses, mais stériles. Vous ne pouvez rien changer à la nature des choses: vous tracez sur le sable d'orgueilleux préceptes, que le premier souffle

effacera ; la légitimité renaît malgré vous ; elle peut être interrompue, mais jamais étouffée. Qu'est-ce en effet que la légitimité? Un droit prescrit, c'est-à-dire consacré par le temps. La faux sanglante des révolutions passe en vain sur ces tiges vivaces; elles refleurissent de toutes parts. Vous déplacerez quelques légitimités; mais vous ne laisserez après vous que l'odieux souvenir de quelques injustices commises en pure perte : une ou deux générations pourront être troublées par vos déplorables essais; mais la génération suivante abhorrera vos principes.

Au reste, ces principes ne sont pas nouveaux; vous attribuez vos succès à une force que vous dites irrésistible ; vous parlez du progrès de vos lumières: vous n'avez rien inventé, pas même la doctrine de la révolte. Depuis trois mille ans on écrit l'histoire ; étudiez-la, vous verrez que, dès l'origine des sociétés, la légitimité fut partout attaquée, et partout défendue; vous verrez toujours la gloire accompagner ses défenseurs, et l'opprobre *recouvrir ses adversaires*. Caton périt martyr de la légitimité. La postérité, qui juge le mérite du patriotisme, préfère-t-elle celui du dictateur? Observez les vicissitudes successives de tous ces peuples, vous verrez que leur existence n'a fini que lorsque les légitimités sociales ont cessé d'être. En général, le mépris des traditions et le renversement des lois fondamentales conduit à l'anarchie, et celle-ci au despotisme d'un ou de plusieurs. Le pouvoir, à son tour, recrée les légitimités que le temps consolide et que les mœurs conservent. Tel est le cercle tracé, pour les sociétés civilisées, par une main toute puissante à laquelle nos philosophes cherchent en vain à se soustraire, par la main de la Providence.

Achille de JOUFFROY.

LETTRE SUR PARIS. (Juin

Dans la séance du premier juin qui a décidé du sort de l'amendement proposé par M. Camille Jordan, de cet amendement auquel s'étoient rattachées toutes les espérances des *amis de la patrie*, et que defendoient de toute la subtilite de leur logique et de toute la rondeur de leurs périodes, les plus fameux athlètes du côte gauche, la palme de l'éloquence et de la dialectique est demeurée à M. le général Foy. Jusque-là les orateurs de son parti avoient pensé que la meilleure manière de *déblatérer* contre l'aristocratie étoit de montrer à tous les yeux ce qu'*elle avoit été*; et tout en *déblatérant*, les traits d'érudition dont ils avoient jugé à propos d'orner leurs récits et de fortifier leurs argumens n'avoient pas laissé que de réjouir plus qu'ils n'auroient voulu un grand nombre de leurs auditeurs. Instruit par leur expérience, M. le général Foy a très-bien senti qu'il y avoit quelque péril à se jeter ainsi dans le passé; que c'étoit là un terrein sur lequel ses adversaires pourroient tenir assez ferme, et dont il ne seroit pas très-facile de les débusquer. Il s'est donc élancé dans l'avenir, et saisissant corps à corps l'aristocratie dans son *futur contingent*, il a deroulé aux regards épouvantés du côté gauche et des tribunes tous les crimes..... qu'elle se proposoit de commettre. Quels sont donc les livres *sybillins* qui annoncent de si grands désastres! c'est la *Monarchie suivant la charte* de M. de Châteaubriand : l'auteur y suppose que les royalistes pourroient quelque jour prendre dans le gouvernement la place des libéraux et même de ceux qui, n'étant pas libéraux, n'en sont pas pour cela plus royalistes;

puis il prédit qu'ils changeront la loi d'élections, ce qui est déjà comme un *futur passé*; qu'ils modifieront la loi du recrutement que M. le garde des sceaux trouve si parfaite, qu'ils la modifieront, dis-je, dans ce qui blesse la prérogative royale; qu'ils rétabliront dans nos lois le mot *religion* qui en a été si honteusement et si indignement banni; que des lois plus *monarchiques* seront proposées sur toutes les parties de l'administration, sur la garde nationale, sur l'organisation des communes, sur les conseils généraux de département, etc., etc. Ecoutez, écoutez, s'écrioit l'orateur qui lisoit avec une sorte de complaisance ces divers passages d'un même chapitre; c'est le *chef* qui parle, c'est la pensée du *maître*. — Eh! c'est fort bien parler et fort bien penser, lui répondoit-on; nous sommes fort de l'avis de M. de Chateaubriand sur tous ces points : qu'en voulez-vous conclure? — Que l'aristocratie veut tout bouleverser, prétend tout s'approprier; elle veut indemniser les émigrés aux dépens des acquéreurs de biens nationaux. — On n'a jamais dit cela, au contraire. — Les aristocrates ne le disent pas; mais ils le pensent, ils doivent le dire. — Personne n'y a jamais pensé. — En ce cas, ils écraseront la nation d'impôts afin d'opérer ce remboursement. — Une agitation extrême se fait remarquer dans la salle; un tumulte sans exemple éclate dans les tribunes : au milieu de ce bruit, l'orateur annonce qu'il va rentrer dans la question; mais avant d'y rentrer, il veut s'acquitter d'un dernier devoir, et termine cette digression si raisonnable, si honnête, si convenable par les injures *accoutumées* que tout membre de la gauche, soit en commençant, soit en finissant, soit au milieu de son discours, ne peut s'empêcher d'adresser à la chambre de 1815. Il est interrompu par M. Corbière, qui demande le

rappel à l'ordre et qui saisit cette occasion de justifier tous les passages de l'ouvrage de M. de Châteaubriand qui viennent d'être cités et attaqués (1).

---

(1) M. Corbière a parlé dignement, convenablement de M. de Châteaubriand, et son discours étoit une apologie suffisante de ce célèbre écrivain. Ce n'est donc pas sans quelque étonnement que nous avons vu un journal estimé (le *Journal des Débats*) s'emparer de ces qualifications de *chef* et de *maître* que lui a prodiguées l'éloquence insidieusement hyperbolique d'un orateur du côté gauche, et prétendre les consacrer, en quelque sorte, pour la plus grande gloire de M. de Châteaubriand. Nous reconnoissons tous ce noble pair pour un très-grand *maître* en éloquence; il n'est point de royaliste qui ne sache apprécier ses sentimens très-généreux, son caractère très-élevé, et le dévouement sans bornes avec lequel il défend la cause juste et sainte à laquelle nous nous sommes tous également consacrés; mais les circonstances où nous nous trouvons sont trop graves; les questions que l'on traite sont trop hautes, d'un intérêt trop capital, pour que l'*autorité* d'un seul homme, quelque éminent que soit son mérite, ne soit pas scrupuleusement examinée avant de devenir la règle de tous; et nous ajoutons qu'on ne peut lui accorder un tel excès d'honneur que lorsqu'elle est elle-même solidement appuyée sur la première de toutes les *autorités;* qu'elle en est l'expression la plus juste, la plus claire, la plus frappante. Or, qu'il nous soit permis de le dire, quelques idées politiques de M. de Châteaubriand ne sont point partagées par un très-grand nombre de royalistes qui n'y voient que des *opinions* et non des *doctrines* fondées sur l'expérience des siècles, sur les rapports *nécessaires* de la société, sur cette grande et première *autorité* à laquelle il faut absolument remonter si l'on veut trouver la raison de *toute autorité.* Ces idées de M. de Châteaubriand ont été, et sont encore tous les jours implicitement combattues par beaucoup de bons esprits, surtout par quelques hommes supé-

Une controverse s'engage à ce sujet; tout le monde s'en mêle: on est à mille lieues de la question; enfin M. le général Foy esquive le rappel à l'ordre, sur lequel on n'insiste plus, sans doute par lassitude; et satisfait de cette victoire qu'il croit avoir remportée sur l'aristocratie prête à *relever sa tête hideuse*, il vote pour l'amendement..... C'est immédiatement après que l'amendement a été rejeté :

« Beau fruit de mon sermon! — Digne du sermoneur. »
(*Metromanie*)

Qu'on nous permette de passer rapidement sur la séance du 2 juin, dans laquelle ont été discutés les amendemens et sous-amendemens de MM. Delaunay et Desrousseaux, dernière planche de salut à laquelle le côté gauche s'est long-temps et obstinément attaché. C'est vainement que, dans cette séance, la chambre a décidé que l'article premier de la loi avoit la priorité : M. le général Foy, toujours infatigable, reparoît à la tribune le lendemain; il y est le premier; personne n'y parlera avant lui ; et il y parle pour prouver que le réglement a été violé, que les débats de la veille sont par conséquent comme s'ils n'avoient point été, qu'on ne peut rentrer dans l'ordre qu'en discutant les amendemens. On lui répond et on lui prouve qu'il n'y a aucune violation faite au réglement, et que les regles du bon sens sont seules violées par

---

rieurs que nous pourrions aussi appeler *chefs* et *maîtres*, s'il nous convenoit d'exagerer l'eloge, mais que nous nous contentons de considérer comme les premiers disciples et les plus dignes interprètes de la vérité. Nous pensons que tôt ou tard, malgré toute la puissance de son talent, M. de Châteaubriand se verra forcé d'abandonner ses opinions pour leurs doctrines; et nous nous plaisons à croire qu'il fera de bonne grâce ce sacrifice, parce que nous avons la conviction que son caractère est encore au-dessus de son talent.

les difficultés étranges qu'il lui plaît d'élever. Alors, en désespoir de cause, M. Kératry prend la parole, et dans l'horreur que lui inspire le projet de loi, les deux degrés, l'aristocratie, l'oligarchie, la *contre-preuve* de 1815 qui se prépare à dévorer le France, il appelle avec une sorte de transport le pouvoir absolu des Bourbons ; « Ils sont généreux, s'écrie-t-il, ils sont humains; *pendant huit siècles qu'ils ont régné, leur sceptre n'a point pesé sur la France*; je me jette entre leurs bras. » Un royaliste n'eût pas mieux dit; il arrive ainsi, et plus souvent qu'on ne pense, que les extrêmes se touchent.

M. Benjamin-Constant vient, après lui, ajouter des couleurs, s'il est possible, encore plus sombres à ce tableau. Une mélancolie profonde, une tristesse accablante semblent s'être emparées de l'honorable membre. Il parle d'abord contre la loi, comme s'il eût fait la gageure de faire apprendre ses argumens par cœur à l'assemblée, car il répète encore ce qu'il a vingt fois répété; puis s'adressant aux ministres, à ces ministres qui se séparent ainsi *des vrais amis du trône*, il leur prédit pour la France d'effroyables calamités, pour eux des lendemains et des surlendemains terribles, pour lui-même et pour son parti des oppressions, des vexations, des proscriptions : il se voit déjà ou exilé ou dans les fers, et s'il n'a pas ajouté : ou *traîné a l'échafaud*, c'est sans doute par inadvertance, car il a fini, comme les autres, en comparant 1815 à 93 : c'est le refrain *obligé*.

La clôture de la discussion est prononcée à une immense majorité. Tout est-il terminé ? Non, voici M. Manuel qui demande la parole; il distingue très-subtilement entre *discussion* et *délibération* ; il interpelle M. Cornet d'Incourt et le ministre des affaires étrangères, les assurant qu'il sait beaucoup mieux qu'eux-mêmes non-seulemnt ce qu'ils ont

dit, mais encore ce qu'ils ont voulu dire; et conclut par supplier que l'on veuille bien mettre aux voix..... Quoi donc, s'il vous plaît? L'AMENDEMENT. Oh! ceci a paru trop fort, même à M. Courvoisier, qui a déterminé enfin M. Manuel à lâcher prise, l'assurant que ce qu'il demandoit seroit évidemment sans résultat. On procède donc au scrutin sur le premier paragraphe de la loi, sur ce paragraphe *décisif* qui en fait tout l'esprit : il est adopté à la majorité de 130 voix contre 125.

Tandis que ces choses se passoient dans l'assemblée, d'autres scènes plus scandaleuses se préparoient au dehors.

Depuis le commencement de cette discussion on avoit pu remarquer un empressement extraordinaire autour de la chambre pour pénétrer dans ses tribunes, et une agitation fort étrange dans les curieux qui s'y précipitoient. Beaucoup de ces curieux avoient l'incroyable courage de passer la nuit collés en quelque sorte contre une porte qui ne devoit s'ouvrir que le lendemain à midi, ce qui ne s'étoit point encore vu, même dans ces temps mémorables où les habitués des tribunes recevoient un salaire, se constituoient *peuple souverain*, et délibéroient avec leurs dignes représentans. A mesure que la discussion s'animoit, l'agitation sembloit s'accroître parmi ceux qui avoient eu le bonheur de s'introduire dans l'intérieur, et les groupes au dehors devenoient plus nombreux. Dès le 31 mai, M. de Chauvelin, en sortant de la séance, avoit reçu les honneurs d'une ovation à laquelle rien ne manquoit pour en faire un spectacle digne du pinceau de Téniers et du burin de Callot. Le 2 juin, il fut encore accueilli à sa sortie par des acclamations tumultueuses; mais cette fois-ci le cri sacré de *Vive le Roi!* prononcé avec une opposition très-marquée, et de manière à couvrir le cri ridicule de

Vive Chauvelin! prouva qu'il y avoit de faux frères parmi les *frères et amis*, et que les royalistes commençoient à s'ennuyer de ces parades impertinentes.

Le 3 juin, la foule, vers cinq heures du soir, étoit encore plus considérable; elle remplissoit d'un côté la place du palais Bourbon, de l'autre elle couvroit les trottoirs du pont Louis XVI. Lorsque le résultat du scrutin eut été connu, quelques groupes, placés sur un des côtés du pont, firent entendre le cri de *vive la Charte!* auquel les groupes établis sur le trottoir opposé répondirent par celui de *vive le Roi!* Alors, assure-t-on, des cris *séditieux* se firent entendre; quelques individus qui se faisoient remarquer par la violence de leurs gestes et de leurs paroles ayant été arrêtés par la gendarmerie, on tenta audacieusement de les délivrer; il y eut aussi quelques voies de fait, que la force armée fit cesser à l'instant, et qui n'eurent point de suites fâcheuses. Cependant une foule immense, qui bordoit les deux terrasses des Tuileries, répetoit les cris de *vive le Roi!* qui se faisoient entendre sur le pont Louis XVI; enfin, pressés par les gendarmes, poursuivis et déconcertés par l'accord de ces cris royalistes, les groupes libéraux se dissipèrent. Une partie suivit le quai d'Orsay; l'autre s'écoula par la rue de Rivoli, puis la troupe entière se rallia sur la place du Carrousel. Des patrouilles de la garde royale pénétrèrent aussitôt au milieu d'elle et la dissipèrent assez facilement. Une trentaine de jeunes gens, plus obstinés que les autres, sommés de se retirer, refusèrent seuls d'obéir; le plus mutin d'entre eux fut arrêté : ses camarades se précipitèrent aussitôt sur les soldats pour le délivrer; dans cette lutte aussi folle que criminelle, le soldat des mains duquel on avoit arraché le prisonnier, ayant été renversé, se releva et blessa d'un coup de feu un jeune étudiant en droit nommé Lallemand, qui faisoit partie du groupe, et qui ex-

pira, trois heures après, des suites de sa blessure.

Le lendemain, dimanche, il y eut dans la soirée quelques rassemblemens au Palais Royal; mais le désordre fut réprimé au moment même où il alloit commencer; les autorités avoient pris de sages mesures; et la foule se dispersa peu à peu.

Jusqu'à l'ouverture de la séance du lundi 5 juin, il n'y avoit, sur tous ces désordres, qu'une seule opinion dans Paris : c'est qu'ils étoient l'ouvrage de la faction *libérale*, qu'elle seule les avoit provoqués, entretenus, organisés. Des milliers de témoins pouvoient déposer de ce qu'ils avoient vu de leurs yeux, entendu de leurs oreilles; et ce qu'il étoit le moins possible d'imaginer, c'est qu'un député auroit le singulier courage de monter à la tribune pour demander à la chambre qu'elle *suspendît* ses délibérations, attendu qu'il n'y avoit pour elle *aucune sûreté* au milieu d'une troupe de *séditieux*, d'hommes en *redingotes bleues* qui crioient *Vive le Roi!* à la vérité, mais on *savoit à quelles intentions*; de *prétendus royalistes* qui n'avoient pu être réprimés par la force publique, parce que tout faisoit craindre qu'ils ne fussent soutenus par un parti *trop puissant.* « La chambre ne peut délibérer, dit-il en se résumant, que les rapports faits par l'autorité militaire ne lui aient été communiqués, que la justice ne soit sur les traces des délits commis dans la journée du samedi, que les membres de la chambre qui ont été insultés ne puissent porter plainte des outrages qu'ils ont reçus. » C'est M. Camille-Jordan qui a fait cette proposition, avec l'air effrayé qui convenoit à la circonstance.

Plusieurs membres du côté gauche montent successivement à la tribune après cet orateur, et font de longs et pathétiques récits de toutes les insultes qu'on leur a faites, de tous les dangers auxquels ils ont été exposés, affirmant tous ces faits sur leur

honneur, sans produire toutefois aucun autre témoin. L'un se plaint d'avoir été renvoyé des Tuileries, alors qu'on en faisoit sortir tout le monde; l'autre d'avoir été suivi par des gens à pied, tandis qu'il rentroit chez lui en voiture; celui-là d'avoir été invité par un vétéran à descendre les degrés du péristyle, attendu que sa consigne lui défendoit d'y laisser monter personne; et, si nous en exceptons M. de Girardin à qui on a passé une canne entre les jambes, tous les autres griefs étoient à peu près de la force de ceux que nous venons d'énoncer.

M. le garde des sceaux, après avoir montré les causes du tumulte non dans les cris de *Vive le Roi!* prononcés par les hommes à *redingotes bleues*, mais dans ceux de *Vive la Charte!* vociféres par des gens qui prennent au besoin toutes les couleurs, et qui en ont fait le *cri de ralliement d'une faction*; après avoir nominativement accusé M. de la Fayette d'avoir osé faire à la tribune un appel à la sédition, en invitant la jeunesse à se lever pour défendre le Roi et les libertés de la nation; après avoir déclaré que toutes mesures avoient été prises pour la sûreté de la chambre, a conclu au rejet de la proposition de M. Camille-Jordan.

Mais tout ne pouvoit être fini, puisque M. Manuel n'avoit point encore parlé : il a l'air plus effrayé encore que M. Camille-Jordan et tous les honorables députés de la gauche qui l'ont précédé; déclare qu'il est décidé à ne point vouloir se rassurer, quelques protestations qu'ait pu faire M. le garde des sceaux, et ne veut pas absolument qu'on délibère. Il est appuyé par M. Demarçay, par le général Foy, qui a peur pour la première fois de sa vie, par M. Benjamin-Constant qui assure que la peur est un sentiment auquel il est *assez* étranger (mouvemens en sens divers); et pour prouver ce

qu'il avance, il apprend à l'assemblée qu'il a reçu *sans émotion* beaucoup de lettres anonymes. Tout cela est entremêlé d'éloges de la belle et florissante jeunesse qui crie *Vive la charte ! rien que la charte! A bas les nobles ! A bas les aristocrates !* et autres gentillesses du même genre.

M. Bourdeau commence alors un discours rempli de vérités fort dures pour ces messieurs. Le triomphe de M. de Chauvelin, les hauts-faits de la *brillante* jeunesse échappée de ses écoles, les espérances, les projets, les manœuvres d'une faction qui veut *tout autre chose que la charte*, y sont mis à découvert au milieu de menaces, de cris de rappel à l'ordre, d'un tumulte effroyable de l'extrême gauche qui se précipite dans les couloirs, déclarant qu'elle ne délibérera point, qu'elle proteste contre toute délibération, jusqu'à ce que, à l'occasion de quelques centaines d'individus qui se sont rassemblés sur le pont Louis XVI, et de quelques coups de bâton qui y ont été distribués, le ministère ait présenté un rapport sur l'*état moral de la France*. Les deux tiers de l'assemblée, restés dans la salle, adoptent le procès-verbal : la séance est levée.

Cependant que faisoit la *brillante* jeunesse, tandis que ses apologistes exaltoient à la tribune sa soumission aux lois et ses vertus? Dès trois heures après midi, elle commençoit à se rassembler *autour* du Palais Bourbon, recevoit à chaque moment des renforts qui sembloient venir du quartier du Palais-Royal, formoit des groupes qui se multiplioient à vue d'œil, et au milieu desquels fraternisoient avec cette classe *élevée* de la société, des gens de la dernière classe du peuple, ou du moins qui en portoient le costume. Cependant la foule augmentant sans cesse et d'une manière inquiétante, les troupes de diverses armes qui campoient dans les Champs-Elysées, prêtes à agir au premier signal, se

portèrent par colonnes sur les quais d'Orsay, des Invalides, sur le pont Louis XVI et sur la place Louis XV, et dans ces mouvemens divers repoussèrent cette multitude, d'un côté jusqu'à la rue Belle-Chasse, de l'autre, jusqu'à la rue Royale, la rue de Rivoli et les Champs-Elysées. A cinq heures et un quart, le passage du pont Louis XVI fut interdit, et les voitures des députés défilèrent par le quai d'Orsay.

Cependant, repoussés du quai d'Orsay, de la rue de Rivoli et enfin du Carrousel où ils avoient fait la tentative incroyable de s'introduire dans les Tuileries, les groupes se reformèrent sur les boulevards qu'ils continuèrent de suivre, prenant leur direction vers le faubourg Saint-Antoine. Arrivés près de la maison *Beaumarchais*, et s'y trouvant arrêtés par un fort piquet de dragons qui avoit l'ordre de leur barrer le passage, ces furieux se jetèrent dans les rues adjacentes, et bientôt on les vit réunis de nouveau devant les premières maisons du faubourg. C'est là que, sur l'ordre de M. le maréchal duc de Reggio, qui avoit suivi toute leur marche, la gendarmerie et les dragons réunis les chargèrent, les dissipèrent, et que trente-cinq des plus mutins furent arrêtés. Parmi ceux-ci on compte, dit-on, un général récemment amnistié et plusieurs officiers supérieurs; on assure que plusieurs autres généraux et officiers ont été reconnus dans leurs rangs et on les nomme. Ce qu'il y a de très-positif, c'est que les mouvemens de cette multitude se faisoient dans un ordre régulier, avec une sorte d'habileté impossible à concevoir, si ces mouvemens n'eussent été dirigés par des chefs expérimentés auxquels ces jeunes gens avoient été d'avance préparés à obéir. Quant à leurs projets aussi insensés que criminels, c'est M. le garde des sceaux qui va les développer dans la séance du lendemain.

Dans cette séance du 6, les membres du côté gauche, qui s'étoient retirés la veille avant la fin de la délibération, ont commencé par élever cette prétention inconcevable qu'il avoit été impossible de délibérer sans eux, quoique la chambre fût en nombre compétent. C'est M. Benjamin-Constant qui, avec toute la souplesse de son esprit et toute la subtilité de ses raisonnemens, s'est chargé de soutenir ce point de droit. Il commence avec une voix affoiblie des fatigues de la veille; puis, après quelques interruptions ou exclamations ou récriminations qui s'élèvent de toutes parts dès ses premières paroles (car un discours ne peut maintenant se débiter sans ces doux accompagnemens et les mérite très-souvent), ce n'est plus de cette affaire, c'est de la *sûreté et de la liberté* des membres de la chambre qu'il lui plaît de parler; c'est de l'*admirable* jeunesse que l'on insulte dans les journaux; c'est encore des attroupemens qu'il porte bravement à *quarante mille* hommes (il est certain qu'à peine se composoient-ils de quatre mille individus), soutenant qu'ils sont d'autant moins coupables qu'ils *étoient plus nombreux*, ce qui rappelle ce bon temps où la nation *tout entière* se trouvoit constituée tantôt au Champ-de-Mars, tantôt à la commune de Paris, quelquefois dans la salle des Jacobins. Enfin il demande aux ministres un rapport sur la sûreté de la *représentation nationale*, c'est ainsi qu'il appelle la chambre des députés.

M. le garde des sceaux a répondu avec beaucoup de justesse et de fermeté à ce discours de M. Benjamin-Constant. Il a d'abord refusé de discuter avec un homme aussi passionné, avec un homme *tellement placé dans le faux* qu'il est impossible de lui adresser un raisonnement qu'à l'instant même il ne le dénature, de manière à rendre toute discussion impossible avec lui. Déclarant en-

suite que les désordres qui venoient d'éclater seroient soumis à une enquête judiciaire qui satisferoit tout le monde : « Point de doute, a-t-il » ajouté, et les moins clairvoyans peuvent au- » jourd'hui s'en apercevoir, qu'un parti, ou plutôt » qu'une *faction*, ne pouvant obtenir par les voies » légales de conserver sans modification la loi » des elections, a fait un appel à la multitude, » à la ruse et à la violence; c'est à cette *faction* que » l'on doit les premiers rassemblemens; elle seule, » dans la journée du samedi, a *forcé* un autre parti » de se mettre en présence de ses agens; mais la jour- » née d'hier lui appartient tout entière. » Ici son excellence retrace en peu de mots tout ce qui s'est passé dans cette journée scandaleuse : il montre le château des Tuileries assiégé en quelque sorte par une jeunesse déplorable que des hommes pervers remplissent de toutes leurs fureurs et font l'instrument aveugle de leurs attentats : il la suit dans sa marche coupable vers le faubourg Saint-Antoine, se fortifiant dans son audace et dans sa révolte de tous les ménagemens que l'autorité croyoit devoir encore garder avec elle. Quel étoit son dessein ou plutôt celui des chefs perfides qui la conduisoient? d'exciter des mouvemens dans ce faubourg, qui fut autrefois le foyer le plus ardent et l'aliment continuel du volcan révolutionnaire, et se renforçant d'une troupe d'ouvriers égarés, de revenir vers le palais du roi, essayer de faire fléchir la volonté royale, et de lui dicter insolemment des lois séditieuses. « Voilà, messieurs, s'est-il écrié, » ce qui doit éclairer tous les loyaux députés » fidèles amis du Roi; voilà ce qui doit éclairer » tout citoyen paisible sur la tendance et sur les » moyens de cette faction révolutionnaire que » nous signalons depuis long-temps. Voilà les faits » qui parlent si haut que nous n'insisterons pas » davantage. »

Nous n'insisterons pas non plus, et nous terminerons ici cette espèce de procès-verbal que nous venons de tracer de tout ce qui s'est passé de plus remarquable depuis samedi dernier. Nous avons cru devoir, pour être plus clairs, adopter cette marche, qui n'est pas celle que nous suivons ordinairement, Une invocation aux *cent mille pétitionnaires* et des imprécations contre la garde ont formé la dernière scène de cette tragi-comédie, prononcée par M. Manuel. Concluons : la révolution s'est montrée ici dans toute sa nudité et dans toutes ses misères. On a pu reconnoître ce qu'elle est en effet, quand elle ne reçoit point de forces de la foiblesse du gouvernement ou de sa complicité. L'agitation n'a pas *marché;* elle a couru à toutes jambes devant quelques pelotons de cavalerie ; et si l'on eût toujours employé de semblables moyens, les grands *voleurs* révolutionnaires d'autrefois, qui ont fait tant de bruit dans le monde, n'eussent été que ce que sont les *faiseurs* d'aujourd'hui : des *escrocs* de révolution.

LE DÉFENSEUR.

P. S. La discussion sur la loi des élections a repris son cours, et tout nous porte à croire qu'elle ne sera plus troublée. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro, ainsi que du procès de Louvel, qui n'a duré que deux jours : cet assassin a été exécuté mercredi 7 juin, à six heures du soir.

LE DÉFENSEUR.



AVIS.

Les Personnes qui n'ont souscrit que pour le premier volume, composé de treize Livraisons, et qui sont dans l'intention de souscrire pour le second volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement dans le courant de juin, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs livraisons.

Les souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leur adresse bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.

On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.

La première Livraison du second volume paroîtra le premier juillet.

Le prix du second volume est de 16 fr. pour la souscription.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, *au Directeur du Défenseur, rue de Seine, n° 12.*

SUR LES ÉLECTIONS.

Les élections par le peuple sont la partie populaire de notre constitution.

Mais les formes et les conditions de l'élection peuvent être monarchiques ou republicaines.

Bonaparte, en plaçant l'élection dans les six cents plus imposés, avoit fait de l'élection une charge de la propriété. Il avoit généralisé la loi, ce qui est aussi monarchique que peut l'être une loi d'élection.

La Charte, en plaçant l'élection dans les contribuables de 300 francs, en a fait un droit des individus; elle a individualisé la loi, ce qui est tout-à-fait populaire.

Bonaparte faisoit présenter les candidats par les six cents plus imposés, et nommer les députés par le sénat, et par là il faisoit présenter par ceux qui avoient le plus d'intérêt aux bons choix, et nommer par ceux qui n'avoient pour eux-mêmes aucune prétention. Tout cela encore étoit monarchique.

La Charte fait élire directement sur une population d'éligibles par une population d'électeurs. Entre ces deux masses, point d'autre titre à l'élection que des opinions de parti, point d'autre motif d'exclusion que des haines de parti, ce qui est tout-à-fait populaire.

Mais une loi d'élection, quelle qu'elle soit, n'est au fond qu'une manière plus ou moins directe d'interroger l'esprit et l'opinion d'une nation. Ainsi faites une nation ce qu'elle doit être, et elle vous répondra ce qu'elle est.

Le dernier gouvernement exagéroit la monarchie plutôt qu'il ne l'altéroit. Il avoit fait des lois monarchiques dans leur principe, quoique despotiques dans leur exécution. La nation françoise étoit donc monarchique, car une nation prend l'esprit et le caractère de ses lois et de son gouvernement. Le Roi à son retour l'interrogea, et la chambre de 1815 fut sa réponse.

Autre temps, autres lois; autre esprit, autre réponse: et la dernière a été un homme qui a condamné Louis XVI, et d'autres qui l'auroient jugé.

Il faut donc faire une nation monarchique, pour qu'elle puisse faire, dans les élections, une réponse monarchique.

Il faut faire une nation monarchique, si on ne veut pas que les événemens tout seuls la fassent monarchique à force de malheurs. Et c'est ce qui s'est déjà fait en France une fois.

Bonne ou mauvaise, la loi du 5 février n'a pas convenu aux électeurs.

Elle ne leur a pas convenu, puisque d'année en année un nombre toujours moindre s'est rendu aux élections, quoique poussés par les partis. Elle ne leur a pas convenu, puisque dans les 80,000 signatures extorquées pour le maintien de la loi du 5 février on trouve bien peu d'électeurs, et qu'à Paris même, où sont réunis les électeurs en plus grand nombre, 700,000 âmes n'ont donné que 900 réclamans, qui ne sont pas tous électeurs à beaucoup près.

La loi qui faisoit approcher les électeurs de l'élection n'a pas réussi; il falloit donc essayer d'une loi qui rapprochât l'élection des électeurs, car sans électeurs on ne peut pas faire une loi d'élection.

Tel a été l'objet des colléges d'arrondissement, base de la loi proposée et de l'amendement adopté.

Mais le temps, disent quelques personnes, auroit modifié la loi du 5 février, dont elles ne dissimulent pas le danger et les vices. Le temps ne modifie que les lois qu'il a faites. Les lois des hommes, les lois écrites, il ne les modifie pas, il ne peut pas les modifier, il les fait tomber en désuétude, et c'est ce qui est arrivé à la loi du 5 février déjà tombée en désuétude pour les électeurs qui ne viennent plus aux élections et qui y seroient bien moins venus après les débats qui ont eu lieu à la chambre. Il a donc fallu faire des changemens à cette loi. Mais ces changemens, dit-on, violent la Charte. Chacun peut affirmer à cet égard pour ou contre ce qu'il croit; mais personne ne peut le prouver, pas même le savoir. Il faut enfin connoître le gouvernement sous lequel on vit. La Charte, en tant qu'elle institue le gouvernement représentatif, comme constitution de l'Etat politique, n'est ni l'article premier ni l'article dernier : *elle est la division des trois pouvoirs pour délibérer la loi et leur accord pour la faire*. Tout ce que les trois pouvoirs

arrêtent dans leurs formes constitutionnelles, c'est-à-dire à la majorité légale des voix, dans les deux chambres sous la libre sanction du Roi, ils le trouvent nécessairement dans la Charte, et tout ce qu'ils y trouvent y est. Il faut le croire ainsi, ou il n'y a plus d'autorité, plus de pouvoir, plus de société; il faut le croire ainsi, ou se mettre soi-même hors du gouvernement représentatif, hors de la société.

Il faut le croire ainsi, ou le gouvernement n'est en France que l'*intérim* de l'anarchie.

Si la loi ne permet pas de supposer que le roi puisse errer, elle ne permet pas davantage de croire que les trois pouvoirs puissent faillir.

Si on tiroit de ce principe incontestable des conséquences odieuses, je répondrois qu'il est crimine au premier chef d'attribuer des intentions ou de démarches criminelles aux pouvoirs constitués.

C'est dans cette maxime, ou plutôt dans c dogme, que la chambre des communes d'Angleterre a puisé cette *omnipotence* dont elle se glor fie, et qu'elle a fait servir à la prospérité de so pays, comme à sa discipline intérieure; cette omn potence qu'elle s'est attribuée dans sa haute s gesse et avec une admirable prévoyance pour n' voir jamais besoin de recourir à la mortelle mesu d'une *convention*. C'est là le chef-d'œuvre de constitution, qui a ainsi des remèdes pour tous maux.

Nous avons donc pu, et en toute sûreté de co science, délibérer des changemens à la loi du 5 vrier, et une fois adoptés par nous, quand chambre des pairs les aura consentis, quand le l les aura sanctionnés, ils seront dans la Charte, pa qu'ils y étoient.

La loi de la candidature, l'amendement, mê la loi du 5 février (avant les derniers débat toutes ces lois me paroissent à peu près indi rentes; je n'y vois qu'une manière d'interro l'instrument, et il vous répondra faux ou juste, lon qu'il aura été bien ou mal accordé.

Les discours des membres du côté gauche de la chambre ont été de longs sophismes longuement délayés dans des déclamations violentes et injurieuses, sur les deux mots vagues et jamais définis, *droits* et *représentans*.

Je le dis avec un célèbre ministre d'Angleterre, parlant à la chambre des communes contre les radicaux : « Nous ne sommes pas des représentans, » mais des magistrats électifs. » Le seul représentant de la nation est le roi, qui la représente au dedans pour réprimer tous les désordres et protéger toutes les foiblesses ; qui la représente au dehors pour faire en son nom la paix et la guerre, et sous Buonaparte les députés ne s'appeloient pas des représentans. Le mot de représentant, appliqué aux députés, est hostile et démocratique ; le mot magistrat est moral et monarchique, et donne une bien plus haute idée de leurs fonctions et de leurs devoirs. Les députés, je le répète, sont des magistrats électifs, comme les pairs sont des magistrats héréditaires. Le mot *magistrats* n'a jamais eu en France d'autre acception dans la langue politique, et les membres de nos anciennes cours souveraines n'étoient des magistrats que parce qu'ils avoient dans l'enregistrement des lois quelque participation au pouvoir politique; car sans cela ils n'eussent été que des juges. Cette qualité prétendue de représentant ne souffre pas la discussion : car, que représentent les députés ? des hommes sans doute, et les volontés générales de la nation ; et voilà que Rousseau, le *maître* de la science politico-populaire, dit très-bien « que la volonté générale ne peut être re- » présentée. » Des intérêts — Mais l'homme, être intelligent, ne peut pas représenter des intérêts matériels, mais seulement la *volonté* de régler des intérêts, et nous retombons dans la maxime juste et vraie du philosophe de Genève. Des hommes ne pourroient donc représenter que des volontés humaines, et dès lors, d'après l'opinion de Rousseau,

ils ne représentent rien. Mais s'ils ne représentent rien, ils font bien plus : ils règlent tout comme magistrats; et certes la fonction est assez étendue et assez honorable. Ainsi *représentant* et *représentation* nationale sont des mots vides de sens, et voilà tout.

D'un autre côté, le mot *droit*, appliqué à la fonction ou à la charge d'électeur, n'a pas jeté moins de vague dans la discussion. Si la fonction d'électeur étoit un *droit*, un droit naturel à l'homme en société, il est évident que la charte, qui a aboli les priviléges et décrété l'égalité, auroit créé un privilége en faveur des quatre-vingt mille électeurs au préjudice de tous les autres citoyens, et établi entre eux l'inégalité la plus choquante; car un privilége n'est autre chose qu'un droit qui appartient à tous, permis à quelques-uns, interdit à tous les autres.

Disons-le donc, la fonction d'électeur est une charge imposée à la propriété, et qui a pu inégalement être imposée à l'inégalité de propriété. C'est une *charge*, en la prenant au moral, pour obligation, un devoir, un office, *officium;* en la prenant au physique, pour impôt, que la fonction d'aller à ses frais choisir, loin de son propre domicile, l'homme dont la voix, la voix unique, peut décider de si grands intérêts, et faire à son pays tant de bien et tant de mal. C'est une charge, et dès lors elle a pu être inégalement imposée suivant l'inégalité de propriété, la plus ancienne, la plus naturelle, et la plus indestructible des inégalités, qui divise la société en deux classes qu'il faut considérer dans la généralité de leur position sociale, et non assurément dans l'individualité de leurs personnes : la classe pauvre ou peu aisée et la classe riche; la classe qui commence sa journée et la classe qui la finit; la classe qui marche et qui doit marcher vers le but naturel et raisonnable que toute famille doit se proposer, et la classe qui l'a

atteint. Dans celle-ci réside partout ce qu'on peut appeler la force morale de la société, cette force dirigeante et éclairée qui résulte d'une instruction plus étendue, d'une éducation cultivée dans le loisir et les moyens que procure la richesse, et par les relations plus suivies et plus multipliées qu'elle donne avec les hommes, les affaires et les événemens de ce monde. Dans l'autre classe est la force physique, force aveugle qui partout se trouve dans le nombre.

Dès que la loi proclame l'égalité entre les individus, elle doit se hâter, sous peine de tout jeter dans la confusion et le désordre, d'établir l'équilibre entre les forces, entre la force morale et la force physique, et par les fonctions morales, qu'elle attribue à l'une, compenser la supériorité de forces physiques que son nombre et sa pauvreté même donnent à l'autre.

C'est ce que n'avoit pas fait du tout la loi du 5 février, et ce que font un peu mieux et la loi de candidature, et l'amendement qui accorde le double vote à la grande propriété, c'est-à-dire lui impose une double charge.

Là, et là seulement, est l'harmonie de la société qui en constitue l'ordre ou la distribution proportionnelle des forces différentes; ordre en tout semblable à l'harmonie physique qui consiste pour les yeux comme pour les oreilles dans la combinaison de différentes couleurs ou de différens tons: et là où il n'y auroit qu'un ton et une couleur, il n'y auroit ni musique ni peinture, mais bruit et confusion.

Ces vérités sont aussi vieilles que le monde, et les langues des peuples les plus anciens et les plus éclairés, les langues, ces immortelles archives de la raison humaine, en offrent la preuve. *Aristocratie* en grec signifie proprement supériorite de la force morale, *optimates* en latin signifie la même chose. Ce mot, je le répète, s'entend ici d'une généralité de position et non d'une individualité de mérite

personnel; et cette expression, si elle n'est pas toujours une vérité qui puisse s'appliquer aux individus, doit toujours, pour les classes éclairées, être une leçon.

S'il n'étoit convenu depuis long-temps que les jurisconsultes, à parler en général, ne sont pas de profonds publicistes, on pourroit s'étonner que dans le cours des débats où ils ont tous assez longuement parlé, ils n'aient pas fait une réflexion qui est tout-à-fait dans les habitudes de leur profession. Il y a une honteuse ignorance à croire que les affaires publiques doivent être conduites par d'autres règles que celles que le bon sens de tous les pays a établies pour la conduite des affaires privées. Dans toute entreprise commerciale, dans toute association d'intérêts privés, banque publique, compagnie d'assurance, ou pour le dessèchement des marais, ou construction de canaux, etc., le dividende se partage également entre tous les actionnaires ou plutôt entre toutes les actions; mais le droit de suffrage dans le conseil de l'entreprise et la direction des affaires communes sont imposés comme une charge, et sans rétribution, aux plus forts actionnaires, et qui ont même un nombre déterminé d'actions, comme à ceux à qui l'on doit supposer plus de loisir, d'intérêt et de lumières. Dans le règlement des dettes d'un failli, c'est également la somme des créances et non le nombre des créanciers qui règle le rang à prendre, et détermine les arrangemens. Ces comparaisons sont exactes, parce que les termes sont *semblables* s'ils ne sont pas égaux, et de là vient que le nom de *société* a été donné à toute association d'intérêts privés, comme aux grandes associations des intérêts publics qu'on appelle états ou familles.

La France aujourdh'ui, sous le rapport de la propriété agricole ou même industrielle, peut être considérée comme une vaste compagnie d'agriculture ou de commerce, divisée en actions dont l'u-

nité fondamentale est 300 francs, et alors on expliquera comment on a pu légitimement donner dans la candidature la présentation aux uns, la nomination aux autres, et comment on a pu, dans l'amendement adopté, à la place de la candidature, donner aux uns un double vote; et prenez-garde que l'on trouve un exemple de ce double vote dans toutes les délibérations des corps administratifs et judiciaires où les votants se trouvent en nombre *pair*, et où la loi donne au président la voix prépondérante; car, dans cette hypothèse, la loi lui impose un double devoir, ou, si l'on veut, par une fiction plus hardie, elle suppose la présence d'un votant qui n'existe pas.

Je reviens à ce que j'ai dit plus haut sur le vague qu'avoient jeté dans les discussions de la chambre les mots faux ou mal appliqués de *représentans* et de *droits*. Ce mot *représentans* a été cause de l'augmentation du nombre des députés, mesure que je ne crois ni prudente ni nécessaire. Quatre cent trente députés ne représentent pas plus une nation de vingt-huit millions d'âmes que deux cent cinquante-six; car entre des quantités si prodigieusement inégales, il n'y a pas de rapport possible: comme représentans nous ne serons pas assez, comme magistrats nous serons trop. Nous ne représenterons pas plus et nous règlerons moins, parce que nous serons nous-mêmes un peu moins réglés.

La proportion de nombre entre la chambre des pairs et celle des députés n'est d'aucune importance, attendu qu'elles délibèrent séparément. La chambre des communes d'Angleterre est plus nombreuse. Mais les membres de cette assemblée, plus près presque tous de leur domicile que nous ne le sommes, et nommés pour sept ans, et beaucoup toujours réélus s'absentent plus fréquemment et plus long-temps que nous de leurs séances, et délibèrent souvent en moindre nombre que nous. Une assem-

blée nombreuse en France n'en sera pas plus calme et parlera beaucoup plus. En Angleterre, on entend cinq à six orateurs sur une question, et l'on n'y voit pas de ces listes de cent vingt orateurs qui endormiroient les trois royaumes.

Nos sénats auroient plus besoin de censeurs comme Appius ou Caton, que d'orateurs comme Cicéron ou Hortensius.

En considérant l'élection comme une charge et la députation comme une magistrature, on auroit été conduit à cette idée, que, dans une loi d'élection, il s'agissoit moins des électeurs que des députés, moins des moyens que du but, moins d'appeler un nombre plus ou moins grand d'électeurs que de faire de bons choix de députés, et que ce n'étoit pas pour la satisfaction des électeurs, mais pour le bonheur de la France qu'il falloit faire une loi d'élection. En considérant l'élection comme un droit et la députation comme une représentation, on a été conduit à des idées toutes différentes, on a vu les moyens plus que le but, les électeurs plus que les députés, et les représentans plus que les représentés. Toute loi a paru bonne, même la loi du 5 février, dès qu'elle a pu appeler des armées d'électeurs, établir entre eux tous la plus rigoureuse égalité, ne tenir aucun compte du moral de l'élection, et ne régler que le matériel. On a cru avoir tout arrangé lorsqu'on a eu aligné des chiffres, et compté qu'ici cent électeurs nommeroient un candidat, là cinquante en nommeroient autant : on a appelé cela des irrégularités, comme si tout l'ordre ou tout le désordre de la société étoient dans des parités ou des différences de nombres! C'est dans le même esprit qu'on a donné à l'industrie la même part à peu près dans l'election qu'à la propriété foncière, disposition tout-à-fait démagogique, contraire à la nature des choses, car, à considérer la société comme une *cité*, ainsi que l'appeloient les anciens, la propriété foncière est la ville, et l'industrie ce sont les faubourgs.

Les mots *aristocratie* et *oligarchie* ont servi merveilleusement à remplir le vide des discours. Mais, à côté des *ultrà royalistes*. des orateurs, même parmi les adversaires des propositions royales, ont parlé des *ultrà libéraux*. Nous voilà donc entre deux aristocraties : et comment échapper à ce double danger? je ne connois qu'un moyen, celui de les exclure tous et nominativement des élections, et j'y consens pour ma part. Mais si on ne le peut pas, si on ne le veut pas, qu'on cesse donc de s'occuper des personnes, qu'on ne voie que les institutions, et qu'on sache bien qu'en France les injures usées deviennent ridicules et retombent sur leurs auteurs. L'aristocratie à craindre pour les élections, est l'aristocratie de l'argent, seule aristocratie possible aujourd'hui. L'aristocratie territoriale n'a d'influence que sur les hommes qui ne paient pas 300 francs. L'aristocratie du commerce agit directement sur les autres, surtout sur les patentés, et tel banquier de Paris auroit plus d'influence sur les élections et même sur les insurrections, que toute l'aristocratie foncière du royaume, y compris même la chambre des pairs : on en a eu la preuve dans les dernières élections de Paris, où se trouvent toutes les supériorités morales et politiques, et dont la députation compte quatre banquiers sur huit députés.

J'ai entendu dans cette séance des invitations amicales à l'aristocratie de ne plus se distinguer du reste des citoyens et de se *fondre* dans la nation. Je voudrois bien savoir ce qu'on entend et ce qu'on veut. D'abord une grande partie de ces familles aristocratiques y ont *fondu* leurs biens, et c'est déjà quelque chose; et quoique le sacrifice n'ait pas été tout-à-fait volontaire, il n'est pas moins immense, et peut-être devroit-on savoir quelque gré à ces familles d'avoir conservé pendant des siècles ce qui devoit un jour faire à si peu de frais tant de plaisir à leurs concitoyens, et leur donner en si peu de

temps et avec si peu de peine tant de profit. Restent donc les personnes. Beaucoup aussi ont été *fondues* dans la révolution, et ce qui a survécu se fond tous les jours. En attendant ces aristocrates paient les impôts comme les autres, vivent comme les autres dans la médiocrité ou même dans la pauvreté, servent l'Etat comme les autres jusque dans les *droits-réunis*. En quoi donc se distinguent-ils du reste de la nation? Je ne leur connois qu'une distinction inconstitutionnelle et incontestable : c'est la haine dont on les poursuit et dont ils s'honorent. Ils ne votent pas comme vous sur toutes les questions, c'est vous qui ne votez pas comme eux ; ils n'ont pas, dites-vous, oublié le mal qu'on leur a fait, ils n'auroient aucun mérite à le pardonner s'ils l'avoient oublié, et plût à Dieu que ceux qui l'ont fait, voulussent enfin l'oublier! Ils sont les ennemis de la charte. — Je ne crains pour elle que ses amis.

Ces ardens amis de la charte s'étonnent, s'offensent que nous suspections l'excès de leur amour. Certes, sans parler de tout ce qui a été dit de séditieux dans le cours des débats, et des doctrines anarchiques qui ont été ouvertement et effrontément soutenues, il n'y a qu'à lire ce qu'on y a dit sur la chambre des pairs, qui, sans doute, se trouve aussi dans la charte, et fait partie essentielle du gouvernement représentatif, pour se convaincre que ces amis de la charte n'en prennent que ce qui leur convient et rejettent tout le reste : ainsi, par exemple, il a été dit à notre tribune, en parlant de la chambre des pairs « qui n'ont d'antique que la forme de » leurs manteaux et la brillante pose de leurs » plumes. Sans supprimer un second degré de dé» libération reconnu essentiellement utile par tous » les bons esprits, on pourroit chercher à fonder » sur des bases plus analogues à notre situation » sociale, une institution *exotique* transplantée » parmi nous avec tous les vices de la vétusté, et » sous des conditions *désormais impossibles* à ob» tenir en France.

» Conseillons donc à MM. les pairs d'écarter » l'examen de cette fausse imitation, peu capable, » dans cette France nouvelle, de jeter de pro- » fondes racines sur un sol qui la repousse. » (*Moniteur*, 22 *et* 23 *mai*, nos 143, 144.)

Est-ce assez démocratique, et les opposans ont-ils tant de tort de supposer que le parti qui se dit exclusivement libéral et constitutionnel, feroit à ses amis de grandes *libéralités* sur la constitution, et leur sacrifieroit sans répugnance tout ce que la charte a de monarchique? Et si l'on en veut une preuve plus décisive, qu'on se rappelle qu'un membre de la chambre ayant fait de la légitimité un dogme, un autre reprit l'expression et en fit une condition : et c'est ce qu'exprime à mots couverts ce cri de *vive la charte*, qu'un ouvrier arrêté il y a peu de jours, et cherchant à s'excuser, interprétoit naïvement par ces mots, *vive la république*! Or une légitimité, loi première et fondamentale de tout ordre politique, devenue la condition de l'observation de 76 articles d'une loi dont plusieurs sont fort obscurément rédigés, est une légitimité blessée à mort. C'est la légitimité du malheureux Louis XVI sans cesse accusé, toujours justifié et pas moins déclaré coupable d'avoir violé la constitution qu'il avoit jurée et dont il étoit, lui seul peut-être, scrupuleux observateur.

Et ne diroit-on pas que la révolution tout entière ait dû reparoître à la tribune, et les doctrines de 89, et les hommes de 93; que tout ait dû y trouver des apologies, des excuses, des regrets, des souvenirs comme pour montrer dans un seul point de vue et en abrégé, à la France ses malheurs; à l'Europe ses dangers: à nous-mêmes nos devoirs.

Les dernières séances de cette discussion ont été marquées par des incidens plus sérieux.

Un député malade, de l'extrême gauche, s'est fait porter à l'assemblée dans une chaise à porteur. La nouveauté de la voiture pas trop libérale, et

qu'on ne voit guère que dans les cours du château des Tuileries, et la célébrité de l'homme, ont attiré les curieux, et il a été reconduit à son hôtel aux cris de vive la charte et vive le député, en le nommant. Il eût été à désirer que, pendant cette marche triomphale, quelqu'un placé derrière lui l'eût fait souvenir, non pas qu'il étoit homme, comme pour les triomphateurs romains, mais qu'il étoit député.

Le lendemain, nouvelle *ovation*, nouveau concours : mais cette fois il étoit plus nombreux, et les cris de vive la charte ont été répondus par des cris de vive le Roi !

Rien de plus innocent que les cris de vive le roi, *vive la charte*, mais le cri le plus innocent, fût-ce celui de *vive Dieu*, peut devenir, par des circonstances accessoires, tout-à fait criminel. Ces cris obstinés et provocateurs de part et d'autre devoient exciter des rixes entre les jeunes gens qui les proféroient; elles s'élevèrent au moment de la sortie des chambres; quelques députés furent regardés de travers, peut-être provoqués par quelques propos inconvenans; ils prirent l'alarme, et telle fut la préoccupation de leurs esprits, que l'un d'eux, oubliant ce me semble son caractère de député, voulut lui-même arrêter un homme.

Il n'y avoit eu ni mort, ni blessé, ni battu; cependant on en porta à la séance suivante des plaintes fort graves. Il étoit convenable et fraternel de laisser un libre cours à la première impression de crainte qu'avoient éprouvée quelques-uns des honorables députés; mais après cette condescendance pour la foiblesse humaine, il étoit naturel aux députés de se rappeler ce qu'ils étoient, quels étoient leurs devoirs et leurs fonctions, et de rentrer dans l'ordre de leurs délibérations.

On s'obstina cependant à soutenir que la repré-

sentation nationale avoit été violée, et l'on proposa de suspendre les délibérations : l'allégation et la conclusion étoient également déraisonnables. Des députés ou des représentans ne sont pas la représentation. Ils n'ont, hors du lieu de leurs séances, aucun caractère public, eussent-ils leur costume ou même dans leur poche une médaille que tout autre particulier peut se procurer; et assurément il seroit fâcheux pour la représentation nationale qu'elle eût à répondre de tous les lieux où peuvent se trouver des députés, de tout ce qu'ils peuvent y faire et de tout ce qui peut leur arriver.

La représentation nationale, ou pour parler plus simplement, la chambre des députés, qui n'est pas à elle seule la représentation nationale, ne peut être violée dans le lieu de ses séances que par la force ouverte, et hors de ses séances par des écrits; et je ne crains pas de dire que le respect qui lui est dû a été bien plus méconnu dans des discours tenus à sa tribune par ses propres membres, qu'il n'a pu l'être par les propos ou les gestes de quelques jeunes étourdis.

On peut assurer ces honorables députés qu'ils ne sont pas les seuls qui aient reçu des lettres anonymes les plus injurieuses ; pas les seuls qui aient été regardés de travers; pas les seuls qui aient été l'objet de gestes menaçans; mais il y a des députés qui croiroient peu digne de leur caractère et de la mission qu'ils ont à remplir, d'attirer sur leurs personnes l'attention d'une assemblée occupée des plus grands intérêts publics, et de lui faire perdre son temps à écouter le récit de leurs aventures.

L'assemblée constituante a délibéré pendant deux ans au milieu de toutes les fureurs et de toutes les violences; et à Versailles, aux 5 et 6 octobre, elle délibéroit encore que ses bancs étoient envahis par

la foule venue de Paris. La convention, si j'osois le rappeler, vit la tête d'un de ses membres promenée dans son enceinte, sans que le président, M. Boissy d'Anglas, quittât le fauteuil : les communes d'Angleterre ont été souvent entourées par une populace nombreuse qui insultoit les membres, leur jetoit de la boue, déchiroit leurs vêtemens. Le sénat romain délibéroit encore que les Gaulois étoient dans la ville; c'est principalement dans les temps de trouble et de danger que le chef de l'Etat convoque les assemblées et s'entoure de leurs conseils et de leur appui, et sans doute aucun des députés n'a exigé de ses commettans la garantie qu'il n'auroit ici que plaisirs à goûter et discours à faire. Cependant toutes les séances ont été remplies et toutes les délibérations suspendues par les récits vrais ou faux de tout ce qu'on avoit, soi ou d'autres, vu et entendu, récits faits avec une prolixité si fatigante et si démesurée, qu'il étoit évident qu'on ne vouloit que faire perdre le temps et éloigner la délibération. Mais il étoit plus évident encore que ces mêmes députés, en se faisant les défenseurs de tous ceux contre qui la force armée avoit été obligée de sévir, faisoient en quelque sorte une apologie de la révolte, et en enhardissoient les auteurs et leurs complices. Aussi après avoir fait ainsi un appel à toutes les haines, à toutes les passions, à toutes les fureurs, quelques-uns ont fini par déclarer que, ne se croyant pas libres de délibérer quand ils abusoient jusqu'au dernier excès de la liberté de parler, ils ne délibéreroient plus, et ont demandé que leur déclaration fût insérée au procès-verbal, ce qui a été fait.

Il y a apparence qu'ils ont oublié le droit public de toute assemblée législative. En effet ces assemblées, exerçant le pouvoir législatif conjointement avec le roi, ne peuvent exercer ce pouvoir que par une délibération à la majorité des voix. Une chambre qui, en majorité, refuseroit de délibérer, se-

roit coupable de haute trahison, et pourroit être poursuivie, aux termes de l'article 33 de la Charte, parce qu'elle arrèteroit l'action du gouvernement et attenteroit par là à la sûreté de l'Etat.

Mais une minorité qui refuse de délibérer et déclare qu'elle ne prendra aucune part à la délibération, qui le signifie *légalement* à l'assemblée par l'insertion au procès verbal, se met en état de rébellion; elle prive l'assemblée d'une partie essentielle d'elle-même, puisque toute délibération se compose du vœu de la minorité comme de celui de la majorité; et si des motifs d'indulgence ne permettent pas à la chambre de qualifier de haute trahison la rébellion de cette minorité, attendu qu'elle n'empêche pas la délibération, ce refus du moins doit être regardé comme une démission effective et volontaire des fonctions de député, démission qui constitue la chambre en droit et en devoir de s'adresser au gouvernement pour qu'il ait à pourvoir au remplacement des députés démissionnaires.

La session qui finit a moins été une session législative qu'une campagne de guerre. Jamais depuis la restauration on n'avoit vu plus de violences ni entendu plus d'injures. Elles ont été prodiguées à l'aristocratie, à la chambre de 1818, aux ministres du roi. Avec de pareilles formes, s'il y a encore dans un état des moyens de contrainte, il n'y a plus d'autorité, par ce qu'il n'y a plus de respect.

De Bonald.

Oraison funèbre de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, *prononcée dans l'église cathédrale de Troyes, par M.* de Boulogne, *évêque de Troyes, archevêque élu de Vienne.*

Si le premier qui pleura sur un tombeau fit par ses larmes la première oraison funèbre (1), les

(1) M. Dussault.

larmes de tout un peuple sont sans doute la meilleure oraison funèbre d'un prince. Et quel prince fut l'objet de regrets plus universels que cet infortuné duc de Berry, frappé dans la force de l'âge, au milieu des plus brillantes espérances, et à cause de ces espérances mêmes, *par un homme dont le crime étoit toute l'âme?* Toutes les imaginations sont émues, tous les cœurs frémissent encore au souvenir de cette nuit terrible où la révolution et la religion se trouvèrent en présence, l'une pour montrer de nouveau toute sa fureur, et l'autre toute sa miséricorde. Le jour qui vit expirer monseigneur le duc de Berry fut un jour de deuil pour la France : *dies modò per silentium vastus, modò ploratibus inquies.* Après une douleur aussi publique la religion seule sembloit avoir le droit de parler encore. Elle seule pouvoit placer l'espérance sur un tombeau, et par les consolations qu'elle répand dans les cœurs, préparer les esprits à entendre les grandes leçons renfermées dans ce cruel événement. Ce ne sont plus seulement, comme aux jours heureux de Louis XIV, les contrastes de la grandeur et de la foiblesse, du néant et de la gloire que la religion présente dans la vie et dans la mort d'un prince; c'est la vie et la mort des nations qu'elle nous montre ; et y eut-il jamais en effet de leçons plus terribles que celles qui sortent en foule de l'histoire de nos jours?

Il appartenoit à M. de Boulogne, qui avoit fait entendre, sous les voûtes de Saint-Denis, l'oraison funèbre de Louis XVI, de prononcer celle de Monseigneur le duc de Berry. Nous ne pouvons rien faire de mieux pour la louer que de reproduire autant que nous le pourrons le plan et les développemens de l'orateur. Il commence par peindre les temps malheureux où naquit le duc de Berry.

« Lorsque le duc de Berry naquit, l'Etat portoit en

lui depuis long-temps le principe de sa dissolution, et déjà il touchoit aux jours de son agonie. C'est alors qu'une philosophie inquiète et téméraire, enivrée de systèmes et passionnée pour les innovations, répandoit son venin mortel dans toutes les veines du corps social, et préparoit ainsi le règne affreux de cette impiété cruelle, tolérante par ton et par hypocrisie, et tyrannique par goût et par principe ; et qui, commençant par s'armer de calomnies et de mensonges, devoit finir par s'armer de proscriptions barbares et d'arrêts sanguinaires. »

Cette philosophie qui conduisoit rapidement à l'athéisme, devoit enfanter plus tard les meurtriers de Louis XVI et l'assassin du duc de Berry. M. de Boulogne, après avoir parlé des premières années du prince, le montre achevant son éducation *à l'école du malheur, ce grand maître de la vie humaine*, et bientôt regrettant *de tourner ses armes, non sans doute contre sa patrie, car pour lui ainsi que pour tout vrai François, il n'y a pas de patrie là où n'est pas le roi, mais contre une poignée de factieux qui s'appeloit alors la nation pour l'asservir, comme encore aujourd'hui une poignée de sectaires s'appelle la nation pour la corrompre.*

Enfin l'heure de la délivrance a sonné. Il revient dans sa patrie, au milieu de l'ivresse de tout un peuple.

« Hélas! qui lui eût dit alors, à ce malheureux prince, tout rayonnant de gloire et d'espérance, et tellement rempli de son bonheur, qu'il craint d'y succomber et d'en mourir de joie; qui lui eût dit alors qu'un jour si beau étoit le précurseur de la plus sombre nuit. Et toi, ô chère France, car c'est ainsi qu'il te salua en abordant pour la première fois sur ta rive si désirée, *chère France!* comment donc devoit-il sitôt t'appeler *France malheureuse?* »

La mort de M. le duc de Berry nous l'a révélé tout entier, et a fait connoître le trésor que nous possédions en lui. Frappé par un assassin, notre généreux prince regrette de n'être pas mort sur

le champ de bataille en combattant pour son pays, plutôt que de mourir d'une main aussi lâche et aussi cruelle.

« Vous le voyez, Messieurs, reprend l'orateur, c'est encore ici le francois qui parle et qui se montre tel jusqu'au dernier moment. Mais non, prince trop abusé, peut-être, vous faites bien plus que de mourir au lit d'honneur, vous mourez au lit de la vertu et au lit du chrétien ; vous mourez de la mort des justes, ce qui est bien plus beau que de mourir de la mort des braves. Vous auriez pu partager avec vos frères d'armes la gloire de vaincre et même celle de les surpasser; mais la victoire de votre foi, la victoire de vos derniers momens n'appartient qu'à vous seul, vous en avez tout l'honneur et toute la gloire. Vous auriez pu triompher de votre ennemi, et ne pas lui pardonner : vous auriez remporté la palme du courage, vous en obtenez une plus pure et plus durable, celle du repentir le plus sincère et de la résignation la plus héroïque, et vous vérifiez ainsi la vérité de cet oracle *que le patient vaut mieux que le fort, et celui qui dompte son cœur, que le guerrier qui prend des villes et gagne des batailles.* »

Après avoir ainsi, dans la première partie de son discours, montré tout ce que la vie et la mort de notre prince méritoient d'admiration, d'amour et de regrets, l'orateur prouve, dans la seconde, qu'elle doit faire le sujet de nos plus sérieuses réflexions et de nos plus justes alarmes.

C'est ici que l'orateur, recherchant la cause de cette mort fatale, se demande d'où est sorti et comment s'est formé le forcené qui a tranché, par un lâche attentat, des jours aussi précieux. Ici il est à la fois historien et prophète; on retrouve dans l'orateur chrétien le juge des nations, l'interprète des révélations divines. On ne prouva jamais avec plus de force que c'est la doctrine de la souveraineté du peuple, unie à l'athéisme, qui a armé Louvel du poignard, et qu'elle finira par détruire la société tout entière, si on n'y apporte aucun remède.

« Non, ce n'est point tant l'arme fatale du meurtrier qu'il faut considérer ici, c'est le poignard du peuple souverain, c'est-à-dire, de ceux qui le font tel ; c'est le crime de ceux qui l'enivrent de folles prétentions, exaltent ses passions par des promesses fallacieuses, et le promènent depuis trente ans d'illusions en illusions, et de misères en misères ; ceux qui ne cessent de lui dire que c'est à lui à faire et à défaire les rois, et que c'est son nombre qui fait sa force, et sa force qui fait son droit ; d'où il conclut que s'il peut les détrôner à sa volonté, il peut par là même les immoler à volonté ; et que s'il a le droit de disposer arbitrairement de leur sceptre, il a par là même celui de disposer de leur vie. Doctrine aussi perverse qu'insensée, fanatisme nouveau dont le meurtrier s'est déclaré lui-même atteint par l'authentique aveu que son crime n'avoit eu d'autre objet que de *délivrer le peuple de ses tyrans*..... Mais un aveu non moins frappant et non moins mémorable, c'est celui qu'il a fait que *Dieu n'est qu'un mot*, qu'ainsi, plus criminel et plus audacieux encore que l'impie dont parle le prophète, qui a dit dans son cœur : *Il n'y a pas de Dieu*, il l'a dit de sa bouche. Mot insensé, mais digne d'être retenu, blasphème horrible, mais bien propre à répandre un nouveau jour sur le crime que nous déplorons, en démontrant qu'il est l'ouvrage d'un double fanatisme de politique et d'impiété, et que ce n'est ici que la haine des rois, exaltée par la haine de Dieu, qui a produit cet exécrable parricide : épouvantable frénésie qui, en se prolongeant, pourroit seule ébranler les fondemens du monde. Et qui sont donc ces hommes qui oseroient nous dire encore qu'on ne doit voir ici qu'une doctrine solitaire et un accident sans complice. Comme s'il n'y avoit pas ici autant de complices qu'il y a de catéchismes mensongers pour empoisonner le berceau de la génération qui arrive, et de *chaires de pestilence* pour achever de pervertir la génération qui s'écoule. Comme si cette doctrine n'étoit pas celle de tous ces génies malfaisans qui couvrent en ce moment la France.....

» Et vous, prince magnanime, prince vaiment Bourbon, et à ce titre si jaloux de l'honneur de votre nation, vous qui trouviez si cruel de mourir de la main d'un François, non-seulement comme indigne de l'être,

mais comme indigne du nom d'homme ; non, vous n'êtes pas mort de la main d'un François, mais par celle d'un athée qui, n'appartenant à aucune nation, ne sauroit avoir une patrie propre, et qui, n'ayant plus de rapport avec le père universel des êtres, ne connoît plus de frein, et dans son effroyable solitude, ne laisse voir en lui que le rebut de l'univers, et l'apostat du genre humain.

» Mais quoi ! et jusques à quand ces scandales dureront-ils, et tous ces principes funestes se propageront-ils ? Jusques à quand croirons-nous donc qu'armés de doutes et de blasphèmes, nous pourrons détrôner l'Eternel, ou qu'en jetant quelques grains de poussière ou quelques feuilles teintes de sang contre le soleil, nous pourrons obscurcir sa lumière ? »

Ce sont là de grandes images, de grandes idées, de grands mouvemens. Entraîné par son sujet, l'orateur s'est oublié lui-même. Son imagination le domine, et il domine la nôtre. « Suivez (1) de l'œil l'aigle au plus haut des airs, traversant toute l'étendue de l'horizon; il vole, et ses ailes semblent immobiles; on croiroit que les airs le portent : c'est l'emblème de l'orateur et du poète dans le genre sublime. » Placé à cette hauteur, M. de Boulogne développe toutes les suites de la mort de Mgr le duc de Berry.

« Hélas ! s'écrie-t-il, et quel sort est donc maintenant réservé à la France ? quel changement un si grand attentat mettra-t-il dans nos destinées ? Est-ce donc le dernier auquel un Dieu vengeur nous attendoit, et la mesure seroit-elle comblée ? A quels nouveaux malheurs sommes-nous réservés ? quelles voies inconnues nous reste-t-il encore à parcourir ? et faut-il donc que nous versions encore plus de larmes sur les vivans que sur les morts ? Y auroit-il pour les nations une impénitence finale ? Arrive-t-il donc un moment, une faute, un malheur, un crime après lequel il n'y a plus de salut, plus d'espérance, plus de miséricorde ? et dans cette terrible et redoutable supposition, ce royaume seroit-

(1) La Harpe.

il arrivé à sa dernière réprobation et à sa dernière ruine? Mes frères, Dieu le sait; *son secret est à lui; et qui de nous a été son conseiller?* Mais ce que nous pouvons assurer, sans entrer dans les conseils de Dieu, c'est que les royaumes ne pouvant pas être jugés dans l'autre monde comme les rois, ils le sont tous dans celui-ci, et reçoivent, par conséquent, dès cette vie même, leur châtiment et leur récompense.

» Ce que nous pouvons annoncer sans être prophète, c'est que lorsqu'au coucher du soleil un noir nuage paroît sur l'horizon, le lendemain vient la tempête; et que jamais nuage n'a été plus sombre et plus sinistre que celui qui s'élève aujourd'hui sur le tombeau du duc de Berry. Ce que nous savons, sans vouloir partager aucun secret du ciel, c'est que si les hommes tuent les princes, les doctrines tuent les empires, et frappent au cœur les nations; que toutes ont péri par les mêmes maximes qui nous égarent et les mêmes vices qui nous travaillent; et qu'un peuple auquel on donneroit l'impiété comme un remède à ses vices, un frein à ses passions, et un garant de sa fidélité, seroit un peuple perdu, une nation finie. Ce qui n'est que trop évident, c'est qu'après avoir parcouru la plus vaste carrière de licence et d'ignominie qui ait été jamais offerte à la perversité humaine, nous sommes encore plus aigris que corrigés, plus affligés de nos misères que repentans de nos propres excès; et que jamais ni Babylone enivrée de ses coupables voluptés, ni l'incrédule Ninive, sourde à la voix de ses prophètes, ni l'Egypte idolâtre et frappée de tant de plaies, ne se montrèrent autant que nous, et rebelles aux menaces du ciel, et insensibles à ses miracles. Ce que nous voyons enfin, sans avoir besoin de percer le *mystère des temps et des momens que Dieu a mis sous sa puissance*, c'est que les jours où nous touchons portent tous les symptômes précurseurs des temps prédits par le sauveur du monde, où l'anarchie des esprits doit précéder la confusion des élémens, et l'extinction des lumières de la foi, la chute des étoiles...

» Il est temps d'aller à la source du mal, ou de nous résoudre à le voir sans remède; il est temps d'arrêter les progrès de ces fièvres irréligieuses et politiques qui nous consument et nous dévorent d'autant plus qu'elles s'irritent et s'enflamment l'une par l'autre; il est temps de

revenir à cette religion sainte, loi suprême sans laquelle il n'y a pas de loi, comme au seul port qui nous reste dans la tempête, comme à l'arche dans ce nouveau déluge, et comme à l'ancre de miséricorde dans ce naufrage universel de l'ordre social. Le siècle a beau nous dire qu'il ne peut pas rétrograder, c'est le délire de l'orgueil, c'est le langage du désespoir, et non celui de la sagesse. Il faut qu'il recule devant nos malheurs ou qu'il y mette le comble; qu'il recule devant ses excès ou qu'il y succombe; qu'il recule devant l'abîme ouvert sous nos pas, ou qu'il nous y jette sans retour. »

Si l'éloquence vit surtout d'images, de pensées fortes, de tableaux frappans, de mouvemens et de grandes leçons, on trouveroit difficilement un sujet plus grand et plus dignement rempli que l'oraison funèbre de Monseigneur le duc de Berry, par M. l'évêque de Troyes.

E. G.

DES COULEURS NATIONALES.

Au moment terrible vers lequel une direction incroyable a précipité la nation; au moment où il s'agit de se reconnoître à des mots et à des couleurs, comme les sauvages du désert; quand, par un abus odieux de tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré parmi les hommes, on recommence à déployer l'étendart de la révolte au nom de la liberté, l'étendart de la mort au nom du salut public, il est de quelque importance de fixer la véritable origine et la véritable attribution des couleurs nationales. Il est important, du moins, si nous devons être, comme autrefois, témoins d'un triomphe octroyé par la plus généreuse foiblesse, de lui imprimer un sceau ineffaçable aux yeux de l'histoire. La distinction des couleurs n'a jamais été une question que chez les barbares, ou chez les peuples qui redevenoient

barbares à force de corruption. Les couleurs ne sont qu'un emblème ; c'est le langage des hommes simples dans l'ingénuité de leur civilisation première; mais comme elles en sont le dernier monument, il est naturel que ceux qui ont hérité de la franchise et de la loyauté de leurs pères, ne se déshéritent pas volontiers des couleurs qu'ils ont adoptées, quand il ne leur reste plus d'autre gage d'indépendance. Il n'y a point de François désintéressé quand il s'agit d'un drapeau à conquérir ou d'un drapeau à conserver.

La première difficulté à éviter dans une discussion pareille, c'est l'acception des faits. Le drapeau tricolore n'est pas flétri pour avoir été traîné dans les égouts sanglans du 2 septembre et du 31 mai ; il n'est pas sanctifié pour avoir été couvert de gloire par les vainqueurs de Fleurus, de Marengo, d'Austerlitz et de Jéna. Sous quels drapeaux, grands dieux, des soldats françois n'auroient-ils pas vaincu, et qu'importoit sa couleur au dévouement et au courage? Insulté par les faciles victoires de l'assassin qui lie sa victime et qui l'attache, toute dévouée, à la planche de l'échafaud ; racheté par les victoires immortelles du guerrier, qui regarde son drapeau, se rallie à ses couleurs, sans s'informer du sens secret qui leur est attaché, et triomphe ou meurt pour elles, le drapeau tricolore n'appartient plus qu'à l'histoire, et ce vieux prétexte des factieux ne trompera plus personne. François, toujours François et vainqueurs sous tous les drapeaux, il ne s'agit ici ni de l'autorité d'une bataille, ni de la prescription d'un siècle. Il s'agit de reconnoître le drapeau françois, le seul drapeau françois ! C'est celui de tous les braves, des braves de toutes les époques. Nous jetterons l'autre aux ambitieux ; et ils le laisseront sur le champ de bataille. Ceux-là s'en font des écharpes ou des ceintures ; ils ne savent pas s'en faire un linceul.

Parmi les hommes récemment engagés au roi et à sa famille, sous le sceau d'un nouveau serment aussi facile à dissoudre qu'à prêter, le plus grand nombre de ceux qui se prononcent contre la couleur nationale en faveur des couleurs révolutionnaires, ne sont déterminés à cette agression factieuse que par la haine bien déloyale qu'ils portent plus ou moins ouvertement à la dynastie des Bourbons ; car ils se persuadent, dans leur profonde ignorance, que le blanc est la couleur de cette dynastie, et que les outrages dont ils essaient de flétrir le drapeau sans tache, retombent sur une race auguste qui a fait respecter notre couleur sur toute la terre, mais qui n'a pu nous la prescrire. J'ai dit qu'elle n'a pu nous prescrire notre couleur, parce qu'il est sans exemple que les rois les plus absolus aient imposé une couleur à une nation, comme il étoit sans exemple, avant nous, qu'une nation eût changé ses couleurs au gré du caprice de quelques séditieux. Toutes les sociétés humaines ont été instituées sous des couleurs dont les significations emblématiques se sont appropriées à leurs mœurs et à leur caractère. Cette application est immédiatement contemporaine de l'institution sociale elle-même. Le jour où notre sol, éclairé des premiers rayons de la civilisation, a vu se former une aggrégation d'hommes unis par des conventions et soumis à des lois, ils se sont appelés *les blancs*, et la première chaumière dont la Seine ait battu les fondemens, fut surmontée d'un drapeau blanc, comme le faîte des Tuileries.

Il étoit naturel que les nations, en se séparant les unes des autres, rapportassent leurs signes spéciaux à des types naturels et connus. Il n'y en a point de plus simples que les couleurs : les Gaulois furent les *blancs*. Les subdivisions de cette grande famille furent désignées dans le même esprit. Les *Pictes* étoient distingués par la couleur rouge, et le nom de *Poitevins rouges* leur est conservé dans ce

langage proverbial, qui est une tradition incontestable du langage primitif. Le radical du nom des Bretons, qui est *Brit*, signifioit *bigarré*, et quelques étymologistes en ont conclu que ces peuples se tatouoient dans les temps anciens comme les sauvages de tant de contrées des nouveaux mondes et du monde ancien. Partout où se trouve un peuple ou une tribu, il y a une bannière et une couleur. Partout où il s'élève deux bannières différentes en couleur, il se forme de fait une autre tribu, un autre peuple. Si le délire révolutionnaire n'avoit pas opposé un étendart à un étendart en 1789, les horreurs d'une guerre civile n'auroient pas augmenté de pages sanglantes les fastes de nos provinces, en 1793, et arrosé de déplorables lauriers du sang de deux cent mille François; alors le nom de François ne parla plus au cœur des François, parce que les François, divisés par les couleurs, ne furent plus les uns pour les autres que des *blancs* ou des *bleus*. Seulement un vieux souvenir de la gloire commune se réveilloit quelquefois dans leur âme, quand la chaleur du combat leur révéloit un adversaire digne d'eux. « Nos » guerriers commençoient à s'étonner de la lou» gueur et de l'opiniâtreté inaccoutumée de cette » lutte à mort, » disoit Barrère à la Convention, en rendant compte d'un engagement contre l'armée de Condé, « quand le soleil levant fit apercevoir le » drapeau *blanc* à nos bataillons, et leur apprit » qu'ils avoient eu affaire à des François. » Le brave Bonchamp, voyant les colonnes de ses Vendéens presque ébranlées à l'aspect d'une armée formidable et très-supérieure en nombre, se contenta de leur crier pour toute harangue : «*Blancs*, » les *bleus* vous regardent. »

Cette division par les couleurs est d'ailleurs si authentique, qu'il sembleroit que la chevalerie n'a été instituée que pour la consacrer, et qu'elle se perpétue jusqu'aujourd'hui dans les jeux de carrousel faits à l'imitation des tournois.

Le nom des Gaulois signifie *blanc*. Il vient de la racine, peut-être primitive, *gal*, dont les anciens Grecs avoient fait *gala*, qui est le nom du lait, et par une extension bien naturelle dans le langage des *blancs* par excellence, celui de toutes les choses qui présentent à l'esprit une idée de *liesse* ou de magnificence. *Galanterie* et *candeur*, qui participent de cette acception métaphorique, étoient les vertus caractéristiques des Gaulois. *Lutèce* étoit la ville des *blancs*, et l'aïeule de Paris devoit avoir ce rapport avec *Albe*, ou la *ville blanche*, qui fut la patronne de Rome. Notre ingénieux Rabelais, qui parle toujours doctement, même quand il plaisante, mais qui est souvent très-sérieux, dit que « le nom *Gallices* est la cause » pourquoi ils portent plumes et pennaches *blancs*, » et pour leur symbole, ont la fleur plus que nulle » autre *blanche*, c'est le lys. » (Liv. I[er], ch. 10.) Les Gaulois avoient adopté pour emblème, par la même raison, un coq au plumage *blanc*, que toutes les langues désignent par l'équivalent, et souvent par l'homonyme du nom de *Gaulois*. De là vient la fable nationale du *Coq blanc* qui combat le lion et qui en triomphe, et le blazon de couleurs qui attache au *blanc la signifiance de batailler bravement*. Après l'invasion des Gaulois dans l'Italie, du temps de Camille, les chevaux du char triomphal furent toujours *blancs*, en commémoration de ce grand événement. Lors du renouvellement du calendrier, et quand les Gaulois, liés plutôt que soumis à la puissance romaine, annonçoient à l'avenir le premier peuple du monde, le mois de janvier, introduit à la tête de l'année, fut caractérisé par la couleur *blanche* qui commençoit à se déployer sur un étendart placé à la tête des nations. Cette étymologie, qui se perd dans la nuit des temps, a paru assez claire à un savant du premier ordre, pour qu'il avançât que le cap *Pittaro*, anciennement nommé *Leucope-*

tra, ou le rocher des *blancs*, doit ce nom à l'établissement d'une émigration gauloise, qui s'est fixée à une époque impossible à déterminer, sur le bord des mers de Sicile. Mabillon et Montfaucon ne doutent pas que l'adoption de la couleur *blanche*, et de l'emblème de la *fleur de lys*, ne remonte au-delà de la première race (1). Il paroît que ces marques glorieuses d'indépendance qui n'ont pas trouvé grâce devant les jacobins avoient été respectées par les Francs.

Le *blanc* n'a jamais été la couleur de nos rois. Ils l'ont ajouté à leurs couleurs particulières, dans les seules occasions où ils avoient à manifester, à l'égard d'une autre puissance, l'indépendance de la nation et sa prééminence sur tous les peuples. Le manteau de dessus, de couleur *blanche*, signifioit, dans l'ancien cérémonial, que la monarchie étoit en état de franchise, et ne reconnoissoit en Europe aucune autorité qui prévalut sur elle. Quand l'Empereur Charles IV vint à Paris, notre roi Charles V lui envoya un cheval noir pour faire son entrée, et il alla à sa rencontre sur un cheval *blanc*, par la raison, dit le vieil historien, que *ceste nostre couleur blanche est signe de liberté.*

La couleur de nos rois a toujours été le bleu. Le savant Jean-Jacques Chifflet ne doute pas qu'il ne fût déjà la couleur des Mérovingiens, et son compatriote Bullet appuie cette opinion de preuves qui paroissent incontestables. Symphorien Champier, Wilson de la Colombière, et tous les érudits qui ont traité des insignes des rois, n'ont jamais placé au nombre de ces insignes les couleurs de la nation. Les couleurs spéciales d'une famille de rois, si glorieuse qu'elle soit, ne deviennent non plus, en aucune hypothèse, les couleurs spéciales de la nation. Ce seroit une prise de possession de la-

(1) *Voy.* leurs observations *sur le tombeau de Frédégonde à Saint-Germain-des-Prés.*

quelle les tyrans eux-mêmes ne se sont jamais avisés à aucune époque de l'histoire, et dont l'initiative étoit réservée aux libéraux. Les six insignes royaux sont l'anneau, les fourrures, la main de justice, le sceptre, le manteau et le diadème.

Il est donc évident, pour tout homme qui connoît l'histoire de France, ou qui se donne la peine de l'apprendre, et qui n'a pas perdu, au milieu des désordres d'une éducation fausse et mal faite, la tradition de tous nos souvenirs, que le drapeau blanc est le vrai drapeau, l'unique drapeau françois. C'est lui qui a couvert de sa protection le tombeau de nos vieux pères; c'est lui qui a flotté sur le berceau de tant d'enfans devenus adultes, et qui a prêté à leurs premiers pas cette foule de garanties sociales que les factions réclament aujourd'hui, parce qu'il est de la nature des factions de réclamer toujours ce qu'elles possèdent, pour obtenir davantage; c'est lui par qui nos aïeux, ou chevaliers ou soldats, ont acquis, dans les batailles, la gloire et l'immortalité. Ornement de nos temples, parure solennelle de nos princes, de nos prêtres et de nos magistrats; vêtement de nos légions, symbole de la beauté dans la jeunesse, de la chasteté dans les épouses, de la modestie dans la science, de la clémence dans le pouvoir, de la pureté dans la vie civile, de l'innocence et de la vertu dans tous les états, le blanc sera la couleur des François, tant qu'il restera dans une âme françoise un sentiment de pudeur que le souffle empoisonné de la fausse science n'aura pas altéré.

C'est au drapeau blanc que se rattachent toutes les gloires nationales, sans exception, et cette couleur même étoit restée dans le noble étendart de nos armées, comme un témoignage ancien de la gloire de l'ancienne France, lambeau précieux, conservé à travers tant de siècles, et que la révolution, toute furieuse et toute insensée qu'elle fut, n'osa pas déchirer par respect pour l'histoire.

François de toutes les époques, embrassons le drapeau françois, sauvons le drapeau françois! Guerriers généreux, qui avez sauvé l'autre d'un opprobre éternel, en lavant de votre sang le sang de tant de victimes innocentes, sacrifiées au caprice de nos insatiables tyrans; vous que j'invoque sans acception d'opinions, songez qu'il y va de la patrie! Embrassez, sauvez avec nous le drapeau françois. Je vous le jure sur mon cœur, il sera encore celui de la gloire!

Ch. NODIER.

A M. T. B., *auteur de l'article sur les* QUATRE BENJAMIN CONSTANT, *inséré dans la onzième livraison du* Défenseur.

MONSIEUR,

PERMETTEZ que je vous remercie d'un bon office que vous m'avez rendu, quoique ce soit peut-être sans vous en douter. La découverte que vous avez faite de QUATRE Benjamin Constant, là où je m'obstinois, avant votre lumineuse explication, à n'en voir qu'un seul inexplicable, a frappé mes yeux d'une clarté soudaine, et mis à l'aise mon esprit, qui aime singulièrement à se rendre compte des choses et même des hommes, quoique aujourd'hui ce soit plus difficile. Véritablement, il n'est rien de plus beau que votre découverte, si ce n'est pourtant la démonstration qui l'accompagne. Votre analyse descriptive des *quatre espèces* de *Benjamin* dénote de vastes connoissances : c'est une *Classification* que M. Cuvier vous enviera.

Pour vous témoigner ma gratitude personnelle, et aussi pour reconnoître, autant qu'il dépend de moi, l'important service que vous venez de rendre aux sciences *naturelles*, je me fais un devoir de

vous fournir quelques documens qui peuvent, je crois, fortifier vos raisonnemens et compléter votre démonstration.

En effet, au moment où vous faites *quatre* petites gloires d'une gloire que, jusqu'à vous, l'ignorance publique avoit crue *une et indivisible*, comme feu la République, il est essentiel que ce partage soit complet, et que la plus sévère impartialité y préside. Il faut que chacun des numéros 1, 2, 3 et 4 ait tout ce qui lui revient, rien que ce qui lui revient; en un mot, qu'on rende à *César Benjamin* ce qui est à *César Benjamin*, comme à *Benjamin Brutus* ce qui est à *Benjamin Brutus*, et de même aux deux autres.

Le précieux fragment dont je vous révèle l'existence appartient incontestablement à l'un des quatre Benjamin, et peut-être à deux ou trois d'entre eux; car bien que ce soit un morceau compact, et qu'un seul y ait attaché son nom, il se pourroit que pour le composer ils se fussent mis de compagnie, comme cela arrive à nos faiseurs de vaudevilles et d'opéras-comiques : ce sera un point à éclaircir. Je me contente de vous le transmettre tel que je l'ai reçu d'un amateur des raretés et curiosités de la révolution, lequel regardoit cette piece comme une des plus belles de son cabinet, autant par la solennité de son origine, que par son antiquité, qui se perd dans la nuit des temps, car elle date du 30 fructidor an V de la République. Vous voyez que cela touche presque au berceau du nouveau monde créé en 1789 : c'est pour ainsi dire un monument anti-diluvien.

Ce fut dans un article du *Drapeau blanc* semi-périodique, où cet antiquaire signoit l'*Immobile*, qu'il fit part au public du trésor qu'il avoit découvert. Si depuis il s'en est défait en ma faveur, l'intime liaison qui existe entre nous m'est un sûr garant qu'il ne trouvera pas mauvais que je vous fasse à mon tour hommage de son cadeau.

Le morceau est intitulé : *Discours prononcé au cercle constitutionnel* POUR LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ, *le* 30 *fructidor an V*, *par* BENJAMIN CONSTANT.

« Pour mieux en apprécier la force, disoit l'*Immobile* dans l'article déjà cité, il faut en remarquer la date et le motif. C'est le 30 fructidor qu'il parut, douze jours après ce 18 fructidor, dont les premiers fruits avoient été le massacre des émigrés rentrés trop tôt, et la proscription des prêtres trop tôt sortis des catacombes, et tous condamnés, en punition de leur confiance, à finir à Sinnamari, ou sur les pontons de Rochefort, dans les horreurs d'une lente agonie, une vie que les directeurs de la guillotine avoient eu la barbare modération d'épargner. Or ce fut pour célébrer cette heureuse *réaction* que fut prononcé ce discours au *cercle constitutionnel* et à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté...... »

Après quoi l'*Immobile* ajoute :

« Cette fête patriotique fut, comme de coutume, terminée par des danses, auxquelles on prétend que l'orateur publiciste prit part aussi; ce que je suis pourtant loin d'affirmer et même de croire, d'abord parce que je ne l'ai pas vu, ensuite parce que j'ignore si M. Benjamin Constant sait danser; enfin, parce que je me figure qu'un si grand publiciste ne danse jamais. »

Ni moi non plus, je ne décide rien sur ce point important; c'est à vous, monsieur, investigateur pénétrant, à examiner si, dans les quatre Benjamin Constant, il se trouve, ou non, les élémens d'un danseur.

Voici d'abord les lamentables soupirs que pousse l'orateur à la vue de l'*imbécillité qui rendoit encore hommage à la monarchie :*

« Que de difficultés nous entourent ! Une éducation monarchique, des usages monarchiques, des souvenirs monarchiques, des castes monarchiques nous assiégent de toutes parts;

quatorze cents ans de royauté ont rétréci la plupart des âmes. La liberté, qui s'est, pour ainsi dire, glissée jusqu'à nous entre l'anarchie et le royalisme, trouve une génération mutilée, fatiguée, décolorée, et sent à chaque instant plier entre ses mains les instrumens dont elle se sert.... »

Les instrumens ! on sait quels étoient ceux que la révolution employoit alors le plus ordinairement ; et on ne les avoit point encore accusés de *plier*. Mais continuons :

« Les préjugés, l'orgueil, les vengeances, la superstition, *toutes les passions ignobles ou furieuses se sont ralliées autour de l'idée d'un roi*..... Deux nations se partagent le sol de la France : la nation des hommes libres et la tourbe des esclaves. Si vous accordez à ces derniers la moindre part dans l'administration, vieillis sous la royauté ils communiqueront aux institutions républicaines la décrépitude d'une monarchie usée. Ceux qui ne croient pas aux droits du peuple doivent être déshérités de ces droits. Il faut ternir l'aristocratie ; lui *fermer tous les lieux publics*, où elle feroit de nouvelles conquêtes ; séparer ainsi le royalisme de ce qui le décore ; faire que l'orgueil nobiliaire se trouve sans cesse froissé..... Il faut au contraire *populariser le plaisir* : la puissance et *le plaisir* doivent appartenir exclusivement à la république. »

Ceci appartient évidemment à M. Benjamin Constant n° 3 ; peut-être ce n° 3 est-il un peu intolérant. Ne pas vouloir qu'un *ci-devant* puisse prendre une bavaroise au café ou une place au parterre à la comédie, cela est bien dur : il me semble qu'on auroit pu leur laisser ce *plaisir*, en réservant *tous les autres* pour les républicains.

Ce qui suit me semble revenir plus particulièrement à M. Benjamin Constant n° 1.

« Oui, soldats intrépides, s'écrie-t-il, vous êtes les sauveurs de la liberté ; mais les philosophes en furent les créateurs : lorsque tout gémissoit sous l'oppression, lorsqu'une inquisition dévorante tenoit tous les esprits sous son exécrable empire, quelques hommes de lettres, menacés, persécutés, se sont transmis d'âge en âge le flambeau sacré de la vérité. Douze siècles de superstition et de féodalité ont pesé sur la terre, et ces hommes infatigables ne se sont point découragés. Vous faites triompher l'égalité ; ils l'ont découverte : vous foulez aux pieds les trônes ; leur voix a dissipé les prestiges dont les trônes s'étoient entourés Ah ! n'oubliez jamais que sous les généraux de Louis XIV l'espèce humaine n'a gagné ni en bonheur ni en dignité, et que si Buonaparte a fait trembler Rome, *c'est que Voltaire a précédé Buonaparte.* »

Puis il ajoute :

Le conquérant de l'Italie rend hommage à la tombe de Virgile, et nous avons vu le vainqueur de Fleurus combattant avec la force d'une raison victorieuse la séditieuse doctrine de la rébellion sacerdotale. »

Si je ne me trompe, il y a là-dedans quelque chose qui sent le conseiller d'état impérial, et j'opine pour qu'on restitue ce morceau au n° 1.

Descendons de ces hauteurs oratoires, et arrêtons-nous aux moyennes régions : nous y entendrons ces paroles :

« On a cru long-temps qu'en donnant à toutes les passions hostiles ou corruptrices toutes les jouissances qu'elles pourroient exiger on parviendroit à leur faire aimer le gouvernement. On a voulu plier les institutions aux vices, aux puérilités et aux foiblesses, au lieu de faire plier les vices, les foiblesses et les puérilités sous les institutions. On a voulu donner aux ennemis des preuves intempestives d'une abnégation déplacée; on leur a cédé toutes les places, on leur a confié le sort de l'empire. Il en est résulté que, cherchant à prévenir les soupçons et à conquérir l'estime d'une classe d'hommes dont on auroit dû dédaigner également et l'estime et les soupçons, on a repris une marche vacillante; on s'est imposé des conditions de paix dont les factions s'emparoient sans les ratifier, et on leur a rendu tous les moyens de détruire pièce à pièce l'édifice des institutions. De là, le plus étrange spectacle qui se soit peut-être offert dans l'histoire : les vainqueurs insultés par les vaincus, la force bafouée par la foiblesse, tous les sentimens élevés l'objet de la dérision de toutes les passions étroites et puériles; et ce renversement de toutes les idées, cette situation contre nature étoit l'effet de la seule volonté de ceux qui en étoient victimes.... Que ces expériences réitérées nous servent enfin ; ne nous perdons plus en conciliations trompeuses, ne nous consumons plus en sacrifices gratuits. Ne cherchons pas à partager toujours le fruit du triomphe avec les vaincus; repoussons ce système d'indifférence que l'on décore du nom d'impartialité, ne confondons pas l'impartialité avec la justice : la justice est un devoir dans les gouvernans, l'impartialité n'est qu'une folie et un crime.... Lorsque l'on voit son parti d'un côté et ses ennemis de l'autre, il ne faut pas se faire un mérite imbécile de savoir rester au milieu. Il ne faut pas que sur toute l'étendue de la France il se trouve dans une fonction quelconque, depuis l'administrateur municipal de la plus petite commune jusqu'au dépositaire suprême de l'autorité exécutive; depuis le commis le plus subalterne du bureau le plus obscur jusqu'au ministre chargé de la gestion la plus

importante, un seul homme qui n'ait contracté envers le gouvernement d'indissolubles engagemens, qui ne porte en son âme la confiance de sa force et l'abandon du plus entier dévouement. Le gouvernement doit veiller sans relâche à l'accomplissement de cette condition préservatrice ; elle est son premier devoir, son premier intérêt. Il a tous les moyens de la faire exécuter. Dispensateur des encouragemens, la constitution lui confie le pouvoir salutaire des destitutions ; à son gré, il récompense ou punit, ranime ou paralyse, et toutes les fois qu'il n'est pas entouré d'un triple rang d'amis, il est essentiellement coupable envers l'Etat et envers lui-même... »

Je m'arrête, monsieur, pour laisser à votre étonnement le loisir de se calmer, et à votre incrédulité le moyen de se convaincre que ce n'est ni du *Conservateur*, ni de la *Quotidienne*, ni du *Drapeau blanc*, ni de la *Gazette de France* que j'ai extrait ces sages paroles. Non, monsieur, elles sont de M. Benjamin Constant. Mais du quel? à quel *numéro* en faut-il faire honneur? je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que, si dans les *quatre* il s'en trouve un *ministériel*, ce n'est pas celui-là qui les réclamera.

Enfin, monsieur, je terminerai par un fragment que son rapport singulier avec les circonstances actuelles rend extrêmement curieux. Il vous dévoilera ce que l'un des messieurs Benjamin Constant pensoit des moyens employés par la minorité législative pour prolonger les discussions, soulever la populace, et aussi son avis sur l'emploi de la force armée contre les émeutes politiques.

« Je ne vous retracerai pas, dit-il, cette longue et pénible lutte soutenue par nos fidèles représentans, ces discussions *perfidement divisées en discours incendiaires* et en *projets insidieux*, cette exagération des principes, infaillible moyen de les rendre inapplicables, cette métaphysique *dérisoirement subtile*, avec laquelle vos ennemis croyoient vous en imposer sur vos plus chers intérêts, comme si le sénat françois n'eût été qu'une arène de rhéteurs, et comme si notre liberté et notre vie avoient pu dépendre de la réfutation de quelques sophismes. Pyrrhoniens politiques, vous avez fait trop de mal..... Vous vacillez sur le but, ne prétendez plus diriger notre route ; vous n'êtes pas sûrs de la victoire, n'aspirez plus à nous guider dans la mêlée : retirez-vous des champs de bataille, délivrez-

nous de vos doutes, ne nous fatiguez plus de vos scepticismes; *renfermez-vous dans vos écoles, digne théâtre de vos abstractions enivrez-vous de vos argumens*, et ne venez surtout jamais troubler nos réalités. »

Est-ce qu'alors déjà il y avoit des doctrinaires?

« Elle (la faction ennemie), elle s'est trouvée nue et sans abri au milieu des plus violentes secousses que l'espèce humaine ait éprouvées. Elle a eu recours à ses ressources accoutumées. Elle a vicié l'opinion; *il a fallu invoquer les armes pour arrêter les progrès du mal*, et nous venons de voir, spectacle inoui dans les fastes de l'histoire, LA FORCE PHYSIQUE DÉFENDANT LA LIBERTÉ CONTRE LES ATTAQUES DU RAISONNEMENT! *Rendons grâce à nos généreux libérateurs. Ils ont au courage uni l'humanité :* l'Europe admiroit leur bravoure indomptable : *elle n'admirera pas moins leur sagesse.* »

Il est sorcier, ce Benjamin-là : il avoit deviné la garde royale.

« Sans doute, poursuit-il, cette journée s'est ressentie de l'agitation des circonstances. Le temps a manqué pour établir des gradations nécessaires. Des mesures rigoureuses ont indistinctement frappé *des chefs perfides* et des instrumens aveuglés, *des traîtres indignes d'indulgence et de pitié*, et des hommes trompés. Mais si dans cette journée quelques malheurs individuels peuvent légitimer des regrets, LA JOURNÉE EN ELLE-MÊME N'EN ÉTOIT PAS MOINS INDISPENSABLE. »

Pour le coup, c'est M. Benjamin *de* Constant, ultrà féodal (n° 2), qui a parlé ainsi, et je le dénonce à M. Benjamin Constant, député libéral (n° 4), afin qu'il le réfute dans la prochaine séance : l'effet sera piquant.

Au reste, monsieur, vous voyez, d'après ces diverses citations, que je n'avois pas tort de dire, en commençant, que, dans ce discours, les quatre homonymes pouvoient avoir chacun quelque chose à réclamer. C'est à vous d'en faire l'équitable partage; à moins que vos *quatre Benjamin*, comme les *quatre fils Aymon*, ne veuillent continuer à mettre en communauté leur gloire et même leur monture : nous connoissons certain *cheval blanc* qui est de force à les recevoir en croupe.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le comte O' MAHONY.

LETTRE SUR PARIS.

Après avoir conduit nos lecteurs jusqu'à la séance du 6 juin, nous espérions qu'il nous seroit enfin permis de changer de ton; et considérant l'épopée révolutionnaire de la semaine courante comme parvenue à son dernier chant, nous pensions n'avoir désormais à nous occuper que des combats sans doute assez bruyans de la tribune, sans être forcé d'y mêler encore le bruit des armes, et de montrer les héros du 20 juin et du 10 août, même les vainqueurs de la Bastille, traités une seconde, troisième et quatrième fois, *comme ils le méritent.* Cependant de sombres pensées et de sinistres projets *couvoient sourdement dans l'abîme des cœurs;* et pour ranimer le courage de leurs guerriers, les chefs de l'armée libérale faisoient un *appel de fonds* auquel tout patriote (de ceux qui *paient* et ne sont *pas payés*) a héroïquement répondu. Du temps que l'on *battoit monnoie* sur la place de la révolution, ces sortes d'expéditions étoient pour eux beaucoup moins dispendieuses; à cela près, les choses se sont passées comme dans les plus beaux jours de la république et de la convention.

Il y eut donc, en conséquence, le mercredi 7, une promenade patriotique sur les boulevards, laquelle se prolongea jusqu'au faubourg Saint-Antoine, aux cris de *vive la Charte! vive l'Empereur!* et quelques autres cris, dit-on, pires encore que ce dernier. La garde royale, infanterie et cavalerie, jugea à propos de troubler les honnêtes passe-temps de ces promeneurs; elle n'eut point de peine à les dissiper; et il nous ne est point revenu qu'elle ait pensé à leur faire aucune concession.

Il n'en alloit pas ainsi dans l'intérieur de la chambre : une négociation d'amendemens et de sous-amendemens, au dire de plusieurs personnes qui se prétendent bien instruites, venoit de s'y

établir, soit que les ministres eussent craint de voir échapper de leurs mains la majorité si foible et si flottante que leur disputoit avec tant d'acharnement le côté gauche, soit que le projet de loi du 15 avril avec ses deux degrés les satisfît médiocrement, ce qui est plus probable; car enfin M. le garde des sceaux, qui, dans toute cette discussion, a fort bien parlé contre les factieux, a certainement parlé d'une manière un peu foible en faveur de la loi; et déjà nous l'avons remarqué. Certes, ce n'est pas en donnant de continuels regrets à un projet de loi abandonné (celui du 15 février) et en considérant le projet présenté comme un *pis-aller*, que l'on pouvoit persuader à cinq ou six députés déjà fort indécis, et de qui cependant dépendoit la majorité, qu'ils devoient s'empresser d'adopter ce projet; et si nous avions la bonhomie de croire, comme un nombre, hélas! déjà trop grand, d'honnêtes royalistes, que *le salut de la France dépend de la loi des élections*, nous trouverions qu'en agissant ainsi qu'il l'a fait ce ministre s'est volontairement chargé d'une très-grande responsabilité. Mais enfin, quoi qu'il en puisse être, nous aurions mieux aimé qu'il eût soutenu avec sa vigueur accoutumée une proposition apportée à la chambre *au nom du Roi*, et qu'il étoit spécialement chargé de défendre. D'après ses discours, la majorité est devenue plus indécise encore, ce qui devoit immanquablement arriver. A Dieu ne plaise que nous cherchions ici à soulever les voiles qui ont enveloppé tous les préliminaires de la séance du vendredi! *Il n'est point de héros pour son valet de chambre*, disoit, ce nous semble, Montagne; et les événemens les plus graves ont souvent, dans leurs causes secrètes et dans les ressorts cachés qui les font mouvoir, un aspect beaucoup moins sérieux, et beaucoup de ces petites misères où se trouve le cœur humain tel que le font nos passions et nos foiblesses. Du reste, dans la séance du 9, M. de

Girardin va dire sur un tel sujet beaucoup plus que nous ne nous permettons même d'en penser.

Dès la séance du 7, immédiatement après les clameurs accoutumées qu'avoit fait naître la lecture du procès-verbal, M. le président avoit cru devoir rappeler un prétendu amendement proposé la veille par M. de Courvoisier, amendement qui n'étoit autre chose qu'une *proposition nouvelle*, de tous points presque semblable à ce projet du 15 février, que regrettoit toujours M. le garde des sceaux. Son excellence ne tarda point à monter à la tribune; et après avoir assez long-temps disserté sur les motifs qui avoient déterminé le gouvernement à présenter ce premier projet de loi (celui du 15 février), à le retirer, puis à lui substituer le second, combattit le projet *nouveau* de M. de Courvoisier, auquel il trouvoit, entre autres défauts, l'inconvénient très-grave de blesser la prérogative royale, le consentement du Roi étant absolument nécessaire pour qu'il fût permis de le discuter; puis il déclara que le gouvernement *tiendroit ferme* au projet dont le premier article avoit été adopté. C'est alors que M. Boin se présenta avec un nouvel amendement qui différoit très-peu de la proposition de M. de Courvoisier, proposition que cet honorable membre venoit de retirer sur cette déclaration si positive faite par M. le garde des sceaux, que lui et ses collègues *tiendroient ferme* au projet actuellement en discussion, à ce projet dont l'article décisif, établissant *les deux degrés*, avoit déjà été adopté. M. Boin a parlé; et la *fermeté* des ministres s'est tout à coup évanouie devant le discours et l'amendement de M. Boin. On décide qu'il sera discuté le lendemain.

Le 8, M. le garde des sceaux faisant savoir à l'assemblée que l'assentiment du Roi a été donné, rien ne met plus obstacle à ce que la discussion s'engage sur cette proposition de M. Boin, que l'on avoit aussi reconnue n'être point un simple amen-

dement, mais qui étoit en effet, comme nous venons de le dire, le projet de M. de Courvoisier, ou plutôt celui de M. Decazes légèrement modifié. Les débats sont ouverts : beaucoup de membres admirent ce moyen de conciliation qui semble si naturellement s'offrir ; l'extrême gauche et l'extrême droite ne partagent point leur admiration, ne trouvant point ce qu'ils veulent dans ces mutuelles concessions; et M. de la Bourdonnaye ainsi que M. Casimir Perrier parlent également contre le projet conciliateur : on remet au jour suivant la suite des débats.

Cependant le peuple *souverain*, encore en petit nombre, entamoit la discussion au moment même où la chambre suspendoit la sienne. Vers les huit heures du soir, des renforts commencèrent à lui arriver, et les cris de *vive la Charte !* avec leurs accompagnemens ordinaires, ne tardèrent point à se faire entendre. Des officiers de police ayant été poliment députés pour obtenir du silence, et n'ayant point réussi dans leur mission, ce fut une nécessité d'avoir recours à un escadron de dragons de la garde, qui obtint plus de succès. On poursuivit ces *majestés*, dont quelques-unes étoient en guenilles, jusqu'à la porte Saint-Denis, où le rassemblement acheva de se dissiper.

La séance du 9 est ouverte par un discours de M. Delaunay : cet honorable membre se félicite de trouver dans l'amendement ou le projet de M. Boin, comme on voudra l'appeler, *une planche dans le naufrage;* et ce naufrage a rappelé *l'ouragan dans un verre d'eau* de madame du Deffant. M. de Girardin au contraire aimeroit mieux s'abîmer à jamais dans les flots que d'employer de semblables moyens de salut; et son discours, sur lequel nous ne tarderons pas à revenir, n'est assurément pas, dans sa première partie, un des moins malins et des moins piquans qui aient été prononcés en cette occasion.

Il est bon de remarquer qu'ici l'extrême gauche est rentrée dans la délibération ; ses chefs ont parfaitement senti que le nouveau projet, rétablissant l'élection directe et par conséquent le principe de la loi du 5 février, il n'étoit pas impossible, à force d'amendemens et de sous-amendemens, d'en faire encore ressortir de nouveau cette loi de *vérité*, comme l'appelle M. le général Foy, sinon aussi parfaite qu'elle avoit été, du moins conservant encore de beaux restes de sa vigueur première et de ses immenses résultats. C'est donc à produire ces amendemens et sous-amendemens qu'ils ont obstinément, mais bien inutilement épuisé leur faconde; peut-être seroient-ils parvenus cependant à faire remettre au lendemain la clôture, si l'honorable M. Manuel n'étoit monté à la tribune pour y proposer avec toute la candeur dont il est susceptible, en forme d'amendement..... UN NOUVEAU PROJET DE LOI. Pour la seconde fois, il a porté malheur à ses amis ; on a trouvé que c'étoit abuser un peu trop largement de la patience de la chambre; et immédiatement après son discours, il a été procédé au scrutin sur le projet de loi de M. Boin, lequel a passé à une très-grande majorité, et est ainsi devenu la présente loi des élections. Certes, si cette loi *sauve la France*, à lui seul en appartient tout l'honneur, car il a positivement assuré que ni avant ni après les ministres n'avoient eu aucune connoissance de son projet, et M. le garde des sceaux a fait, peu d'instans après, une déclaration toute semblable : ni lui ni ses collègues ne savoient rien, ne s'attendoient à rien. Pourquoi donc, de part et d'autre, de telles protestations ? C'est que M. de Girardin avoit méchamment avancé « que le projet du 15 avril n'avoit jamais été celui » des ministres, puisque l'un d'eux (M. le garde » des sceaux) avoit franchement avoué qu'il en » aimoit mieux un autre, et surtout celui du 15

» février ; qu'alarmés de la foiblesse extrême d'une » majorité aussi par trop *ministérielle*, puisqu'elle » se composoit en totalité de *cinq ministres*, le » ministère n'avoit vu d'autre moyen de sortir de » cette position embarrassante, que de changer » entièrement les bases fondamentales du projet, » ce qui d'ailleurs ne lui étoit pas aussi désagréa- » ble qu'on pouvoit le penser ; que toutefois il » n'avoit pas jugé convenable de proposer lui- » même officiellement un tel changement, pour ne » pas risquer de perdre une majorité acquise, » en courant après une majorité encore incertaine; » qu'en conséquence un membre avoit bien voulu » se charger pour lui d'en essayer l'effet sur la » chambre; et qu'au moment où il parloit MM. les » ministres assistoient à *une repétition de la ma- » jorité.* » Nous ne croyons pas un mot de tout ce qu'a dit là M. de Girardin ; mais, quoi qu'il en soit, nous n'avons pu nous empêcher de prendre part au rire universel qui, à l'instant même, a éclaté au milieu de l'assemblée.

La seconde partie du discours de M. de Girardin est moins plaisante : « Puisqu'un ministre négocie à la tribune, dit-il à ses honorables amis du côté gauche, conservez *encore quelques instans* votre attitude *ferme*, et vous finirez par obtenir non-seulement satisfaction sur la loi des élections, mais encore sur toutes ces lois exceptionnelles contre lesquelles vous n'avez point cessé de protester. » Tel est le sens de ses dernières paroles; et nous allons voir en effet qu'il n'est plus temps de rire.

Le soir de ce même jour, vers neuf heures, des groupes se formèrent à la porte Saint-Martin, se trouvant ainsi plus rapprochés que les jours précédens du faubourg Saint-Antoine. Ils ne se composoient guère d'abord que de deux à trois cents individus; des détachemens de cavalerie circuloient au milieu d'eux, au petit pas, et une réserve nombreuse attendoit sur le boulevard, prête à agir,

selon les événemens. Cependant la foule augmentoit de moment en moment; vers dix heures et demie des cris séditieux commencèrent à se faire entendre, et les dispositions de cette multitude devinrent plus alarmantes. Alors la cavalerie reçut l'ordre de charger; et dans un des mouvemens qu'elle dirigea contre un des groupes les plus animés, M. le duc de Reggio qui s'y étoit jeté en costume bourgeois, cherchant à démêler les projets des factieux et peut-être à reconnoître quelques-uns de leurs chefs, fut renversé par le choc général et reçut quelques blessures qui heureusement se sont trouvées légères; dans le même instant et sur un autre point, M. le maréchal duc de Bellune et M. le lieutenant-général Bordesoult, engagés au milieu d'un autre groupe où ils avoient été reconnus, se trouvoient exposés à des violences et à des dangers imminens, lorsqu'ils furent délivrés par un autre détachement de cavalerie. Aussitôt les cris les plus exécrables, les menaces les plus furieuses se firent entendre de toutes parts; un pétard fût lancé au milieu de la force militaire; et l'on savoit que l'un des projets des factieux étoit de s'emparer de quelques dépôts d'armes qui leur étoient connus, et d'enfoncer les boutiques des armuriers. On crut donc nécessaire de déployer enfin contre cette multitude tout l'appareil et toute l'énergie de la force militaire: des charges nouvelles de cavalerie furent dirigées sur tous les points; plusieurs individus furent blessés; un garçon corroyeur, nommé Gravelot, fut tué. Alors les groupes commencèrent à se dissiper, et cependant, poursuivis, chassés, sabrés, les plus enragés de ces rebelles firent leur retraite dans une sorte de marche régulière, continuant leurs infâmes vociférations avec une audace inconcevable, se repliant ainsi jusqu'à la rue Saint-Honoré, et n'achevant de se séparer que lorsqu'ils furent arrivés à peu de distance des Tuileries. Il est à remarquer qu'un rassem-

blement tout semblable avoit dû se former à l'Estrapade, qui touche au faubourg Saint-Marceau : il est visible que le projet des meneurs étoit de faire *fraterniser* ensemble les deux faubourgs, de les soulever à la fois, et d'en précipiter ensuite l'innombrable population des extrémités de Paris vers le centre. Des forces nombreuses, dirigées à propos dans le faubourg Saint-Jacques, empêchèrent la réunion de l'Estrapade, et firent avorter cette criminelle et dangereuse combinaison. Du reste nous supprimons ici quelques détails que l'on va retrouver dans un discours de M. le garde des sceaux, prononcé à la séance du lendemain.

Presque tous les articles de la loi avoient été adoptés dans la séance du 9 ; il ne restoit plus qu'à voter sur quelques parties accessoires et sur son ensemble. Cette insurrection du vendredi soir eût été *arrangée exprès*, qu'elle n'eût pu venir plus à propos pour fournir au côté gauche les dernières et précieuses ressources qu'il lui étoit possible d'employer afin de suspendre encore le scrutin fatal et l'adoption définitive de la loi. C'est M. Lafitte qui monte le premier à la tribune: c'est de la situation de la capitale qu'il vient entretenir l'assemblée.

Depuis trois jours, dit-il, *le sang ne cesse d'y couler*. on répondra peut-être que ce sang *versé à grands flots* (jusqu'ici on ne compte que deux hommes tués dans toutes ces bagarres) est celui de quelques rebelles qui se sont attirés leur funeste sort : non, ce sont des citoyens paisibles, des femmes, des enfans, qui, *sans proclamation*, *sans le moindre avertissement*, ont été impitoyablement massacrés par des soldats ; M. Lafitte a ses poches pleines de lettres écrites par des particuliers *très-connus*, et qui fournissent à ce sujet des documens irrécusables. Il ne se fait point l'apôtre de la sédition, à Dieu ne plaise ! mais il a de très bonnes oreilles, et il est très-sûr que l'on n'a point poussé d'autre cri que celui de *Vive la charte !* qui probablement n'est pas un cri séditieux; et les citoyens que l'on accuse ne sont *pas aussi coupables* qu'on voudroit bien le faire croire. Il est évident en outre que la chambre *n'est pas libre :* ses honorables amis l'ont tant dit et tant prouvé depuis

qu'autour d'elle *marche* l'agitation, qu'il ne croit pas nécessaire de rien ajouter à leurs argumens, lorsque cette agitation devient de jour en jour plus vive et plus menaçante. Déjà elle gagne la classe populaire..... — C'est qu'on la paie, lui crie-t-on du côté droit. — Je ne suis, reprend vivement M. Lafitte, ni de ceux qui paient, ni SURTOUT de ceux qui sont payés. — Quoiqu'on n'eût point songé à l'accuser en lui adressant ces paroles, ce mouvement d'une noble fierté, ce sentiment de *sa force et de sa dignité* étoit bien permis à un homme qui possède plusieurs millions; et l'adverbe SURTOUT, si heureusement placé, établit ici entre les deux membres de la phrase une nuance délicate, que tous ceux qui entendent les finesses de la langue sauront sans doute apprécier. Enfin nous attendrons l'enquête judiciaire dont on s'occupe en ce moment, et nous finirons pour aujourd'hui avec M. Lafitte, qui conclut en demandant que l'on n'emploie que la garde nationale contre des citoyens que M. Benjamin assuroit naïvement, il y a quelques jours, *être tous eux-mêmes membres de la garde nationale* (cette digne garde lui doit des remercîmens). L'honorable membre, rejetant le procès-verbal, demande encore, comme s'il eût parlé à la tribune conventionnelle, que les ministres *donnent* à la chambre des *renseignemens* sur les mesures qu'ils ont prises pour rétablir la tranquillité dans Paris.

M. le garde des sceaux, qui supporte presque seul et de fort bonne grâce tout le poids de cette discussion orageuse, si l'on peut appeler cela discuter, a parlé de nouveau avec beaucoup de force et de dignité. Il a dit que « c'étoit justement que l'on cherchoit à exciter l'indignation de la chambre; qu'elle devoit être grande en effet, et embrasser à la fois les auteurs d'une rebellion systématiquement organisée, et le système que l'on osoit soutenir à la tribune, système attentatoire à la dignité de la chambre et au caractère du pouvoir représentatif; système qui tendoit à soutenir qu'après avoir vainement tenté de faire appuyer son opposition par des pétitions il étoit permis de soulever la multitude, et d'appuyer son opinion par les cris et par les excès de cette multitude, qu'il falloit nécessairement se placer dans un tel système, lorsqu'on osoit présenter comme innocens et presque comme légitimes ces attroupemens désordonnés, leurs menaces,

leurs outrages, leurs violences, en même temps que l'on appeloit l'animadversion publique contre les moyens employés pour les réprimer. J'ose dire, a-t-il ajouté, que de l'adoption d'un tel système à l'action d'organiser soi-même la révolte il n'y a qu'un pas.»

Alors, aux détails que nous avons donnés sur les dernières scènes de l'insurrection, le ministre ajoute les détails suivans : « C'est par une profonde et nouvelle combinaison qu'on a choisi, pour ce mouvement, l'heure à laquelle cessent ordinairement toutes les émotions populaires, parce que cette heure étant celle de la sortie des théâtres on espéroit augmenter ainsi la foule et les embarras. » (M. de Serre auroit pu ajouter que les chefs de l'émeute avoient grand besoin des ténèbres, et que beaucoup de visages eussent été fort déconcertés s'ils eussent pu être seulement entrevus dans cette mêlée). Tous les moyens pacifiques ont été inutilement employés; les officiers de police ont d'abord échoué dans leurs tentatives, la garde nationale a été repoussée; les gendarmes eux-mêmes ont été pressés et se sont dégagés avec peine, parce qu'ils s'étoient présentés d'abord, le sabre dans le fourreau; enfin la troupe de ligne, appelée à la dernière extrémité, n'a chargé qu'après trois sommations inutiles. On ne crioit que *vive la Charte !* dit M. Lafitte : voici les cris qui ont été entendus : *A bas les chambres! à bas les royalistes ! à bas les émigrés ! à bas les cuirassiers ! à bas les dragons!* VIVENT NOS FRÈRES DE MANCHESTER ! et ce ne sont pas des lettres écrites de la rue Saint-Denis qui attestent ces faits: ce sont des rapports faits par les principales autorités militaires de la division. Son Excellence s'indigne qu'on ose tenter à la tribune de justifier des actes séditieux ; elle s'indigne qu'on se permette de proposer à la chambre de suspendre ses délibérations, ce qui seroit un *acte de lâcheté*, en supposant même que le danger fût réel, comme il est vrai qu'il ne l'est pas. Mais ce n'est qu'un prétexte et un HONTEUX PRÉTEXTE!

On demande alors la clôture à grands cris; M. Benjamin Constant se présente pour parler contre la clôture, et obtient enfin cette faveur qui lui est long-temps disputée; il apporte aussi sa correspondance qui est de la même force que celle de M. Lafitte, et pérore pendant un temps infini pour prouver, comme son honorable collègue, qu'il *y a un complot* contre *la représentation*

nationale; que ceux qui *dispersent* les attroupemens sont ceux qui les *provoquent;* que toutes ces manœuvres viennent du gouvernement *occulte;* qu'on a sabré des femmes et des enfans; que la faction *contre-révolutionnaire.....* Mais nous nous rappelons ici, et sans doute fort à propos, que M. de La Bourdonnaye disoit ces jours passés à M. Manuel : « Si vous vouliez, monsieur, nous faire grâce de votre discours, nous vous en aurions mille obligations. » Moins récalcitrans que cet intrépide orateur, et jaloux de mériter les bonnes grâces de nos lecteurs, nous n'irons pas plus loin sur le discours de M. Benjamin Constant, et nous ferons finir ce bruit comme il a effectivemement fini, par la réplique de M. le garde des sceaux, lequel a très-vertement déclaré et prouvé au préopinant, ainsi qu'à son honorable ami M. Manuel, qui a voulu aussi se mêler d'apporter des renseignemens, qu'ils avoient dit l'un et l'autre *la chose qui n'est pas vraie.* On a encore un peu crié; mais enfin la discussion s'est ouverte: elle avoit pour but de coordonner le projet de loi présenté par le gouvernement avec celui de M. Boin, ce qui n'a pas pu être achevé dans la séance. Ce n'est que dans celle du lundi suivant que la loi a été définitivement adoptée à une majorité de 154 voix contre 95.

Ainsi ont expiré à la fois et les cris séditieux sur les places publiques et les paroles violentes à la tribune. Nous ignorons si en effet les ministres ont assisté le 9 à *une répétition de la majorité;* mais il est plus certain que ceux qui ne connoissent que par des récits nos longues calamités, maintenant celles d'une partie de l'Europe et bientôt peut-être celles du monde entier, ont pu assister, pendant deux semaines, à *une répétition de la révolution* : la voilà telle qu'elle fut dans son principe, sous Louis XVI, telle qu'il lui eût été facile de l'abattre dans vingt-quatre heures avec une volonté ferme et quelques régimens. Hélas! ce n'est alors ni la cavalerie ni l'infanterie, ni même l'artillerie , qui ont manqué :

> Et si fata Deum, si mens non læva fuisset,
> Trojaque nunc stares! . . . .

LE DÉFENSEUR.

Le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence* va paroître incessamment. Les deux morceaux de M. l'abbé de la Mennais qu'on a lus dans la dixième et la onzième livraison du *Défenseur* appartiennent à la préface de cet admirable ouvrage.

LE DÉFENSEUR.



AVIS.

Les Personnes qui n'ont souscrit que pour le premier volume, composé de treize livraisons, et qui sont dans l'intention de souscrire pour le second volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement dans le courant de juin, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs livraisons.

Les souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leur adresse bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.

On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.

La première livraison du second volume paroîtra le premier juillet.

Le prix du second volume est de 16 *fr. pour la souscription.*

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, *au Directeur du Défenseur, rue de Seine*, *n°* 12.

SUR LES DERNIERS ÉVÉNEMENS.

Les étrangers qui se sont trouvés à Paris les derniers jours de la délibération sur la loi des élections ont eu sous les yeux une image frappante

des principes opposés qui partagent la France, et on pourroit dire l'Europe, en voyant le matin des processions et le soir des insurrections, réunissant les unes et les autres une foule considérable, avec cette différence toutefois que personne ne poussoit le peuple aux processions, et que d'ardens instigateurs le poussoient aux insurrections.

C'est à proprement parler la France ancienne et la France nouvelle qui ont été en présence, et chacune avec le caractère qui la distingue; celle-là avec ces habitudes de respect pour la religion qui commande l'obéissance au pouvoir politique, celle-ci avec son esprit de révolte contre le pouvoir qui n'a pas fait assez respecter la religion. C'étoient, l'une, la France de quatorze siècles, qui avoit en elle tous les principes de vie, l'autre, la France de trente ans où l'on voit déjà se développer tous les germes de mort, et certes elles sont bien distinctes l'une de l'autre, et l'on peut assurer que ceux qui suivoient les processions n'alloient pas le soir se mêler aux insurrections, et que ceux qui grossissoient les groupes de l'insurrection n'avoient pas le matin assisté aux processions.

Le gouvernement a eu sous les yeux de grandes leçons. Il a vu se développer le vaste complot dont il avoit depuis long-temps le soupçon ou la connoissance; ce complot qui a son plan, son but, ses chefs, ses mots d'ordre, commençant l'insurrection à jour et heure fixes, la commençant à l'heure à laquelle finissent ordinairement les émeutes populaires et pour augmenter le désordre et aussi pour cacher les ingrats, les prudens et les traîtres, se portant partout où les chefs l'envoyoient; car, docile à leur voix, cette foule égarée étoit prête au premier signal à garder le silence ou à faire entendre ces cris séditieux, et, en attendant le moment d'agir, savoit opposer à la force active l'apparente iner-

tie d'une foule désarmée qui cherche à se grossir pour se précipiter ensuite comme un torrent.

C'est un épouvantable calcul que celui de ces hommes atroces qui jettent, pour un écu, de malheureux ouvriers sous les pieds des chevaux ou le tranchant du sabre; et qui, refusant prudemment leurs enfans et eux-mêmes à ces scènes périlleuses, y poussent les enfans des autres. Il me semble voir ces riches citoyens de Carthage dont parle Plutarque, qui achetoient les enfans des pauvres pour les sacrifier à leurs dieux à la place des leurs. C'est aussi à leurs dieux, à leur jalousie, à leur haine, à leur ambition, à leur cupidité, que ces coupables instigateurs de révolte sacrifient des victimes humaines; c'est à leurs passions qu'ils immolent nos enfans confiés à la capitale dans une autre espérance.

« Cruels ! c'est à ces dieux que vous sacrifiez ! »

Quels monstres d'orgueil et de férocité que ces misérables qui, au milieu d'un peuple tranquille et sous un gouvernement qui ne veut être que paternel, lorsque tous les esprits éprouvent le besoin de se reposer de si longues et de si douloureuses agitations, et qu'aucune cause extérieure de détresse ou d'inquiétude ne menace la sécurité publique, viennent après trente ans relever l'étendard sanglant de la rébellion, réaccoutumer le peuple à ces scènes déplorables; et les sots pour établir leurs systèmes, les méchans pour assouvir leurs haines, les ambitieux pour obtenir des places et de l'argent, les orgueilleux pour venger leur vanité blessée, tous pour quelque motif honteux et sordide d'intérêt personnel, dévouent leurs malheureux concitoyens à toutes les calamités que la rébellion peut attirer sur un peuple. Tranquilles pour eux-mêmes parce qu'ils ont ourdi leurs complots

dans l'ombre et le silence, et que des lois imprévoyantes, si même elles n'ont pas trop prévu, contrarient ou paralysent l'action de la justice, ces esprits infernaux jouissent dans leur horrible joie des douleurs de leurs complices, et, pour augmenter le désordre, font à la société un crime des rigueurs qu'ils ont eux-mêmes provoquées.

Mais un caractère tout particulier de l'époque où nous sommes et des hommes pervers qui se jouent ainsi des destinées de leur pays, est l'appel fait à la jeunesse qui fréquente les études de venir porter dans les discussions politiques toute l'ignorance de son âge et toute l'effervescence de ses passions. Le peuple de l'ancienne révolution est usé, il faut en faire un autre tout exprès pour une nouvelle révolution. Horrible combinaison qui menace à l'avenir chaque nouvelle génération d'une révolution nouvelle! Car si ces enfans aujourd'hui répudient l'expérience de leurs pères comme une succession onéreuse, de quel droit et à quel titre ces enfans eux-mêmes devenus pères se feront-ils un jour écouter de leurs enfans? La dernière révolution appeloit nos enfans aux armes, et du moins, dans cette honorable profession, ils contractoient l'habitude d'obéir; la nouvelle révolution les appelle à la révolte, et ils y trouveront la licence de l'état militaire, sans aucune des vertus qui l'honorent ou des motifs qui l'ennoblissent.

Jamais, je crois, rien de pareil ne s'étoit vu dans le monde. Depuis l'origine des sociétés, la législation domestique et publique, morale et politique, avoit été fondée sur le respect dû à l'âge et à l'expérience, et la société avoit donné aux pères sur leurs enfans, pour la conduite de la vie, l'antériorité que la nature leur donne dans l'ordre de la naissance. Pour la première fois, depuis qu'il existe des Etats et des familles, des hommes, à qui l'âge même e

les événemens n'ont pu donner aucune expérience, ont parlé de *l'expérience de la jeunesse*; et quand une nation est réduite à entendre une pareille absurdité, et à en voir l'application, elle a parcouru le cercle entier des erreurs et des extravagances, et si les extrêmes se touchent, elle est près de toutes les vérités.

Sans doute ceux qui nous ont tant parlé de la *nouvelle nation* n'ont pas compris toute l'étendue de cette sottise, et tout ce qu'elle renfermoit de désordres et de bouleversemens.

Une nouvelle nation au milieu d'une ancienne civilisation, à voir comme celle-ci commence, ne seroit nouvelle que par ses excès et ses crimes, et quand l'homme demeure éternellement le même, qu'il naît dans la même ignorance, qu'il vit avec les mêmes passions, une nation nouvelle qui commenceroit avec les arts, lorsque toutes ont commencé avec des mœurs dont les arts sont les mortels ennemis, une nation nouvelle qui commenceroit non comme une colonie sur une terre inhabitée, mais sur le sol même qui l'a vue naître, et à côté de ses pères, qui seroient et les premiers témoins de ses désordres, et les premiers objets de ses mépris, et les premières victimes de son délire, cette nation ne seroit ni une nation sauvage, comme il en existe encore sur le globe, ni une nation barbare comme celles qui vinrent s'établir sur les débris de l'empire romain, mais une nation aussi nouvelle par son nom que par son origine, ou plutôt une nation pour laquelle il faudroit inventer un nom aussi nouveau qu'elle-même, une race d'hommes hors de l'humanité, et à qui il seroit impossible de former une société; une nation on peut dire sans pères, sans dieu et bientôt sans hommes; une nation née des pierres comme celle de Deucalion et de Pyrrha,

Inde homines nati, durum genus. . . . .

Gouvernemens européens, si vous savez quelque remède à un si grand mal, hâtez-vous de l'employer : demain il ne sera plus temps.

Et c'est sur un si grand désordre, sur ces jeunes insurrections qui supposent des erreurs si vieilles et si invétérées qu'on est venu s'apitoyer à la tribune législative, et faire retentir le sanctuaire des lois, de plaintes et de menaces contre l'autorité. On a dit que la voix des magistrats auroit dû précéder le recours à la force, comme si les magistrats de la capitale n'avoient pas fait précéder et leurs avis et leurs proclamations. Il faut rappeler ici les devoirs des peuples et ceux de l'autorité.

Les magistrats sont intermédiaires entre le pouvoir et les sujets; ils portent au pouvoir la connoissance des besoins et des justes demandes des peuples, et aux peuples les bienfaits du pouvoir, c'est-à-dire ses ordres, car les ordres d'une autorité juste et légitime sont ses premiers bienfaits, et ce que les peuples demandent avant tout, c'est d'être gouvernés. Toute portion de peuple qui directement, avec cris, menaces, attroupemens, en un mot avec tout ce qui caractérise le désordre et la violence, forme elle-même sa demande et sans l'intermédiaire de ses magistrats, annonce qu'elle fait appel à sa propre force et qu'elle refuse et l'intervention de l'autorité et les voies légales qui lui sont ouvertes.

Alors le gouvernement n'est point obligé de recourir aux magistrats dont cette portion de peuple a rejeté l'intervention; mais lui-même il fait appel à la force publique qui lui a été confiée pour repousser l'agression des forces particulières, et protéger le peuple soumis aux lois contre la petite fraction de peuple qui en méconnoît l'autorité, trouble la paix publique et alarme ses concitoyens. Cette portion révoltée ne veut point des magistrats ou des ministres de la paix, et le gouvernement

envoie contre elle les ministres de la force, qui dans cette circonstance sont aussi des magistrats. Et comment tous ces jeunes légistes, qui sans doute ont lu la charte puisqu'ils la demandoient à grands cris, n'y ont-ils pas vu, art. 53, qu'elle défend de présenter des pétitions en personne à la barre de la chambre des députés, et sans doute qu'elle défend bien plus encore à un attroupement d'entourer le lieu de ses séances pour lui faire entendre à grands cris ses demandes tumultueuses? Tels sont les vrais principes du gouvernement représentatif, et il est inouï qu'on nous donne comme le vœu du peuple le cri de quelques étudians et de quelques compagnons ouvriers, seuls agités au milieu d'une immense population qui leur donne l'hospitalité, dont ils ne sont pas la centième partie, et dont aucun, par son âge, sa qualité d'étranger à la ville, ou sa condition, n'auroit de voix dans ses assemblées même municipales.

La force a fait son devoir, c'est à la justice à faire le sien; et sans parler du sang qui a été versé et qui retombe sur la tête des chefs, homicides volontaires de tous ceux qui ont péri, qui pourroit compter toutes les douleurs dont ces événemens déplorables ont été la cause, et les larmes amères qui coulent dans ces familles revoyant leurs enfans flétris à l'entrée de la vie par leur bannissement de la capitale et des poursuites judiciaires, et à qui la carrière d'une profession honorable est fermée, et peut-être pour toujours !

DE BONALD.

SUR UN CARACTÈRE DE LA FACTION RÉVOLUTIONNAIRE.

La violence des passions que depuis quatre ans la foiblesse a nourries, protégées, parce qu'elle n'osoit les craindre, les désordres, les fureurs, les assassinats, les conjurations, les efforts publics et secrets des factieux pour consommer une révolution déjà si avancée, ne sont pas ce qu'il y a de plus frappant dans le spectacle dont nous sommes témoins. Il est naturel que l'homme de crime veuille goûter le fruit de ses œuvres. S'il lui échappoit, que lui resteroit-il? Tous les moyens lui sont égaux pour arriver à son but. Il intrigue, il complote, il tue, selon les circonstances. C'est l'ordre connu du mal, et jusque-là je ne vois aucun *progrès de lumières.* Je ne m'étonne pas que des gens pour qui *Dieu n'est qu'un mot* aspirent à de nouveaux bouleversemens; tant d'autres avant eux ont trouvé des trésors sous des ruines! la voie est ouverte, ils y marchent, quelques-uns poussés par des souvenirs, tous attirés par des espérances. Et de quoi s'agit-il en effet? de tout ce qui peut irriter les désirs des passions; il s'agit de savoir qui régnera, qui possédera le pouvoir, les dignités, les charges, le sol même; et nous le savons, voilà ce que convoitent les factieux. La révolution mourante leur légua la France; l'Europe a cassé le testament; ils combattent pour se mettre en possession de l'héritage qu'on a l'injustice de leur disputer.

Encore une fois, je ne vois rien d'extraordinaire en cela: le crime, tel qu'on le connoissoit, suffit pour l'expliquer. Mais ce qui nous semble inouï

dans l'histoire des peuples les plus dégradés, ce qui indique un degré de perversité intellectuelle dont on n'avoit encore nulle idée, c'est le concert de tout un parti et sa hardiesse dans le mensonge. Jamais on ne combina l'imposture avec plus de profondeur et moins de remords, jamais on ne la proféra solennellement avec plus d'audace. Dans les journaux et les pamphlets, dans les chambres, est-il un seul fait que la faction ne dénature selon ses intérêts? Que n'invente-t-elle pas tous les jours? Calomnies, récits controuvés, rien ne lui coûte. On la dément, elle insulte et répète ses assertions. Si elle attaque, elle soutient que c'est elle qui est attaquée. Prise en flagrant délit de conspiration et de révolte, à l'instant même elle crie qu'on l'opprime, qu'il n'y a plus de liberté, de sûreté pour les défenseurs du peuple. En 93, au moins, les bourreaux ne se plaignoient pas d'être victimes; le crime parloit son langage, mais il parloit sans déguisement; on s'entendoit dans la convention. En enfer même, on sait ce qui est vrai et ce qui est faux; on ne nie pas la vérité, on la brave. Mais ce n'est pas assez pour les êtres pervers que la révolution nous a faits. Ils ont créé dans l'enfer un autre enfer plus profond, plus ténébreux, où aucune vérité ne pénètre. La parole n'éclaire plus, elle obscurcit : elle *parcourt la terre* (1), disant au mal, tu es le bien, et au bien, tu es le mal. Les peuples écoutent, ils hésitent, et la raison publique affoiblie ploie sous le poids de l'imposture.

Si ce genre de dépravation se propageoit, si l'on ôtoit au discours, avec sa conscience, le caractère de témoignage, il n'y auroit plus de société possible. Nulle certitude, nulle foi, mais un doute

---

(1) *Lingua eorum transivit in terrá. Ps.* LXXII, 9.

universel qui sépareroit à jamais l'homme de l'homme. Toute pensée seroit impénétrable, et tout esprit un mystère, un abîme pour un autre esprit. Une nuit épaisse envelopperoit de tous côtés l'intelligence, et comme la parole de vérité a créé le monde, la parole de mensonge le détruiroit.

F.

Quelques réflexions.

La société peut-elle vivre *telle qu'elle est?* il n'est pas un homme de bien qui ne s'adresse à lui-même cette triste question; il n'en est pas un qui puisse hésiter pour y répondre.

Dieu n'a point dit à l'homme en le jetant sur la terre : Créature, j'ai soufflé sur toi; la vie que mon souffle t'a donnée ne m'appartient plus; tu n'as qu'à jouir et à m'oublier. Dieu n'a point dit aux sociétés : Je vous livre le monde pour vos plaisirs; les lois sont faites pour vos caprices; la religion n'existe que pour servir de jouet à vos passions ou de pâture à votre curiosité. Dieu, qui est la source de l'existence, ne l'a point donnée comme un présent, sans rien exiger en retour. C'est un contrat qu'il a passé avec l'homme, contrat mystérieux et inexplicable, où tout a été fait pour nous, mais sans nous, et dont nous devons remplir toutes les conditions, comme si nous les avions acceptées. Monarque absolu dans sa puissance, il nous a prescrit, sans nous consulter, les lois qui assurent notre avenir. Qu'avoit-il besoin de nous pour nous promettre le bonheur en récompense de la vertu? Mais la société, livrée maintenant à l'esprit d'erreur qui la domine comme une esclave, a perdu jusqu'à l'idée de sa

destination sublime. Son état, son *habitude* actuelle, présentent aux regards effrayés tous les signes d'une décadence prochaine. On diroit que, suivant l'admirable expression des livres saints, *elle a fait alliance avec la mort*, tant elle a horreur des principes qui donnent la vie?

La religion a perdu sa puissance qui enfanta tant de prodiges : avec elle ont disparu toutes les croyances qui donnoient de la magie au pouvoir; tous les sentimens qui ennoblissent l'obéissance, et le dévouement généreux de l'homme aux autres hommes, ce dévouement aveugle, qui n'est que la *foi* de l'honneur, tout ce que nos sages aïeux nous avoient laissé de souvenirs respectés et de doctrines salutaires s'est effacé dans notre mémoire ou se perd chaque jour dans la conscience de nos vices. Les lois de la raison ont été interverties comme les principes de la morale. Partout le mensonge règne à la place de la vérité.

La société, qui ne peut vivre que par l'union des membres au chef, semble avoir déclaré que son essence est un état permanent d'hostilité. Ses sujets s'élèvent contre le pouvoir, comme des enfans ingrats se révoltent contre leur père pour le dépouiller tout vivant de son héritage, les peuples menacent d'enchaîner les rois pour se partager la domination. On diroit qu'il n'y a plus d'accord possible entre ceux qui doivent obéir et celui qui doit commander, et que l'on va commencer une guerre qui ne doit plus finir.

On s'est épuisé pendant un demi-siècle à rechercher dans la formation primitive des sociétés l'origine de la puissance souveraine. On a voulu trouver dans l'impénétrable obscurité des âges la raison de tous les problèmes qui embarrassoient la présomptueuse ignorance. Au nom de Dieu, qu'y a-t-on gagné? On discute sur les droits; on remplace

les devoir *par les intérêts*, et en attendant qu'on ait éclairci ces grands doutes que Dieu *a livrés à nos vaines disputes*, tous les dogmes conservateurs se perdent, les liens les plus sacrés se détruisent: tout est confusion et désordre. C'est là ce que demandoient les détestables sophistes qui nous ont perdus. Nous recueillons ce qu'ils ont semé.

Si l'absence de la Divinité n'avoit pas couvert d'un nuage épais toutes les intelligences qui se sont séparées volontairement de la lumière *qui étoit dans le monde*, comment les hommes ne verroient - ils pas en frémissant les erreurs dont on les nourrit, et les maux sans mesure que l'avenir leur prépare? Si les passions se taisoient, si la raison parloit, si le sens commun vouloit entendre, quelle peine y auroit-il à décider ces grandes questions qu'on environne à plaisir de tant de syllogismes et d'obscurité?

La famille peut-elle subsister si le père n'a pas sur ses enfans un pouvoir complet et habituel de surveillance et de répression, si le régime intérieur, si l'administration économique des affaires, si les rapports de la famille avec les autres familles ne dépendent pas de lui, uniquement de lui?

Le vaisseau ne périra-t-il pas avant de sortir du port, si la troupe indisciplinée des matelots se refuse à la manœuvre, se presse autour de la boussole, menace de la briser pour se venger de ne pas la comprendre, et sans rien connoître aux vents, au compas ni aux étoiles, dispute le gouvernail au pilote?

La compagnie, le bataillon, l'armée, pourront-ils conserver un seul jour cette force des masses qui tient à l'union des individus, si le soldat peut ne pas obéir à l'officier; si l'officier s'arroge le droit de contrôler les ordres du général, et si, avant d'exécuter cette volonté d'un seul d'où dépend le

salut de tous, il faut que tous soient informés de cette intention supérieure, qui n'a plus d'action dès qu'elle est seulement devinée ; s'il faut que la multitude ait décidé du chemin qu'il faudra prendre, de l'heure où l'on devra partir, du but où il faut arriver?

Mais pourquoi ce qui est vrai du père aux enfans, des soldats à leur chef, des matelots au pilote, deviendroit-il faux dans l'application qu'on en feroit à ces grandes familles qu'on appelle les peuples? Nous dira-t-on qu'il n'y a aucune parité à établir? Mais parce que l'existence d'une nation, comparée à celle de quelques hommes, est des millions de fois plus précieuse, faudra-t-il donc tout faire pour la compromettre, et sacrifier son avenir aux folies de l'heure présente, plutôt que de renoncer *à un principe*? parce que les dangers qui la menacent sont plus grands, faut-il les augmenter encore par le désordre des volontés et le combat interminable des prétentions et des pouvoirs? Ses rapports sont plus étendus, plus difficiles; eh bien, faut-il les étendre et les embarrasser encore? Est-ce parce que les obstacles sont plus multipliés, est-ce pour cela même qu'il faut en inventer de nouveaux? et quand on les a malheureusement trouvés, travailler de tout son pouvoir pour les compliquer encore et les rendre insurmontables.

Et après, quand les tempêtes politiques s'élèvent, quand le vaisseau de l'état va périr, quand toutes les voix se font entendre dans le tumulte, faute d'un pouvoir unique et protecteur, *quand l'art des nautoniers se perd dans l'effroi*, ceux qui ont soufflé ces tempêtes ont-ils le droit de vanter leur merveilleuse sagesse, de s'asseoir sur la rive, parce qu'ils n'ont rien à craindre et rien à perdre, et de crier à ceux qui vont périr : Insensés, bénissez-nous pour nos œuvres?

Les conséquences des faux systèmes qui tendent sans cesse à circonscrire et à gêner l'action du pouvoir, seroient moins déplorables, sans doute, si les rois, modérateurs suprêmes de la societé, ne perdoient rien de leur dignité et de leur force, dans cette lutte continuelle. Mais il est trop vrai que dans les temps funestes où nous sommes, la royauté, attaquée par tant de mains, montre ses blessures à nu, hésite pour commander aux peuples, doute de ses droits, de sa puissance, et ne croit plus à elle-même.

Parce que les gouvernés veulent tout voir, les gouvernans se croient tenus à tout montrer. Il faut s'éclairer de toutes les lumières, et sous ce prétexte, on fait un appel à des hommes très-dangereux; on s'environne de tant de savoir et de talens, qu'il est devenu impossible de se soutenir avec l'aide de gens si habiles. Les questions les plus simples enfantent des volumes de dissertations métaphysiques, et la foule les lit sans les comprendre, et la foule qui a lu, veut parler, et on ne peut plus s'entendre. Les ministres dépositaires de la confiance des monarques, obligés de recevoir mille conseils, de prévoir des difficultés toujours renaissantes, de repousser des attaques toujours nouvelles, ressemblent à de malheureux gladiateurs qui doivent vivre et mourir dans une arène toujours ouverte; ils doivent répondre à toutes les sommations de la sottise orgueilleuse, à toutes les menaces de la sédition; ils doivent tout dire à leurs ennemis comme à leurs amis; les rois enfin doivent rendre raison de tout. Il faut en tout genre que les voiles tombent. On ne veut pas qu'il reste en Europe un seul autel au *Dieu inconnu.*

La racine de l'arbre allât-elle dans les abîmes de la terre, il faut creuser pour la mettre à découvert: la source du fleuve fût-elle cachée dans les flancs

d'une montagne, on s'acharne sur le granit pour le mettre à jour; mais après avoir consumé sa vie dans de pareils efforts, que trouve-t-on pour couronner l'entreprise? On a vu la source, oui; mais la source s'est tarie, et l'on cherche en vain le beau fleuve qui fécondoit de vastes contrées. On est arrivé jusqu'à la dernière racine, et une multitude imbécile s'est écriée : La voilà. Mais la racine s'est desséchée aux rayons d'un soleil brûlant qu'elle ne devoit jamais voir; l'arbre tombe, et son ombre tutélaire est perdue pour les générations à venir!

Et cependant que faut-il aux hommes? Qu'ont-ils donc à demander à la royauté, providence visible des nations chrétiennes? le bonheur *humainement* possible. Jouissance paisible pour le présent, assurée pour l'avenir, de tous les biens qu'ils possèdent : voilà ce qu'ils doivent chercher avant tout, et on ne leur doit rien de plus. L'homme possède le domaine de son âme, que rien ne peut lui ravir; sa religion, qui établit ses rapports avec l'être qui l'a créé; sa patrie avec le cercle immense des affections qui s'y rattachent; ses opinions lui appartiennent, libres et *non contrôlables* (*un controulable*), tant qu'elles restent dans le for intime de sa pensée : il peut parler, il peut écrire, tant qu'il se tient en deçà des limites posées par les lois; c'est-à-dire tant qu'il respecte l'ordre établi par les principes éternels qui sont la base de l'ordre, la Divinité, la morale et le pouvoir. Mais ce n'est pas tout encore : sa femme, ses enfans, le toit qui le couvre, son champ avec sa moisson, le lit où il se repose, la fontaine où il va boire, et *sa place au soleil*, voilà des biens précieux que tout lui garantit sous le règne de l'Evangile, voilà ses droits sacrés. Je ne sais si j'ai le cœur d'un esclave, mais je n'en réclame pas d'autres

pour moi; je ne dois avoir que ce que j'ai : la nature m'auroit donné ce qui me manque, si je n'avois pu m'en passer. Je serois né libre, au milieu d'un peuple d'égaux, si l'égalité et la liberté absolue avoient été nécessaires ou seulement possibles; car la nature, considérée dans son action générale, ne se trompe jamais; et si le fleuve court à la mer, sans jamais s'égarer dans sa route; si le cèdre s'élève là où le cèdre devoit croître, si la fourmi a reçu en partage toute la science dont elle a besoin, pourquoi l'homme seroit-il encore à attendre, pour vivre, des élémens nécessaires à son existence; le seul être dans la nature qui ne puisse atteindre sa fin avec les moyens qui lui ont été donnés, le seul qui après tant de siècles n'ait rien appris de ses besoins, de sa destination, et qui meure sans avoir vécu dans l'attente d'un perfectionnement impossible.

Il n'y a pas une pauvre paysanne en France qui ne puisse dire ce qui manque au peuple, et ce que le peuple attend : le repos après tant de souffrance et d'agitations; le repos avant tout. Mais pour en venir là, il faut que les rois profitent des grandes leçons du passé. L'impiété s'avance dans la société comme une lèpre dévorante, il faut appeler la religion, ou la société va périr. Une faction odieuse ou avilie a déclaré la guerre au Christ; il faut prêcher le Christ et faire respecter sa croix. Partout où les apôtres de l'athéisme font entendre leurs paroles de mort, il faut que des missionnaires de paix et d'amour fassent retentir la *parole de vie.* Que le bruit de saintes hymnes étouffe les chants impurs; qu'à force de prières on fasse oublier les blasphèmes; que sans toucher aux institutions existantes, le gouvernement prenne dans sa sphère même, qu'il a laissé mesurer autour de lui, la force dont il a besoin, et l'action dont il ne peut se passer. Qu'il montre à tous le chemin où il faut



marcher. Qu'il se rattache les peuples en leur présentant la justice, cette image de l'ordre, qui finit toujours par attirer les hommes.

Mais ne voyez-vous pas, nous dira-t-on, ce malaise universel, cette inquiétude qui tourmente tous les esprits? sans doute, et qui ne voit avec douleur ce mal profond et menaçant! Mais s'il ne restoit pas de remèdes à ce mal, la société toucheroit à sa dernière heure. Et qui oseroit dire que les temps sont accomplis pour elle? Elle penche vers son déclin, mais les rois, et les rois seuls, peuvent la retenir, la replacer sur ses bases. Les peuples sont malades, eh bien, que les *pasteurs des peuples* s'unissent pour leur rendre le repos, et ce grand réparateur de la nature ramenera la guérison et la vie.

Lorsque la Divinité crioit au monde, il y a dix-huit siècles : *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et qui souffrez, et je vous soulagerai.* Le monde qui périssoit se jeta dans son sein, et le monde fut sauvé. Que la royauté adresse ces paroles de salut à tous les peuples qui lui furent confiés d'en haut, et dont elle doit répondre; qu'elle étende ses bras avec amour, et la foule immense viendra s'y jeter; que ses bras ne pèsent que sur les têtes indociles, qui se courberont comme d'elles-mêmes pour ne pas être brisées. Peut-être pendant qu'elle achevera sa tâche sublime quelques clameurs se feront encore entendre; mais que la royauté se rassure, ces cris d'une rage impuissante n'arrivent jusqu'au trône que très-affoiblis par la distance. On pourroit, de cette hauteur, les confondre avec des suffrages.

L. de V.....

NOTICE HISTORIQUE SUR LOUIS XVI, PAR M. DE BONALD (1)

Deux princes, qui reçurent en naissant le titre de *duc de Berry*, dont l'un a été roi, et l'autre sembloit appelé

(1) *Biographie universelle.*

à l'être, ont péri sous nos yeux, par d'horribles attentats, victimes tous les deux de cette philosophie ardente et sanguinaire, qui depuis trente ans est mieux connue par ses œuvres et sous un nom qui la révèle tout entière, la révolution (2). L'histoire de ces deux princes, et celle de l'assemblée et de l'homme qui les assassinèrent, renferment les plus hautes leçons, et plût au ciel que ce fût le premier acte et le dernier de l'horrible tragédie que la France a donnée au monde! Personne ne pouvoit mieux comprendre ces grandes leçons que M. de Bonald. Personne mieux que lui ne pouvoit en juger les effets et les causes. On reconnoît dans la notice sur Louis XVI, qu'il a insérée dans la Biographie universelle, la sagesse et la hauteur de vues des cet esprit si éminent.

« L'éducation de Louis XVI, dit M. de Bonald, fut celle des rois dont les instituteurs oublient trop souvent que la même doctrine qui leur enseigne à modérer leur pouvoir leur commande surtout de le maintenir. »

Le ministre à qui il donna sa confiance à son avénement au trône n'étoit pas propre à détruire cette funeste disposition : c'étoit M. de Maurepas.

« M. de Maurepas, courtisan fameux dans l'art de l'intrigue, superficiel dans tout le reste, et dont le grand âge n'avoit pu guérir l'incurable frivolité. Trop vieux pour un roi de vingt ans, et qui avoit besoin d'être enhardi, il intimida sa jeunesse sans guider son inexpérience. Dès lors Louis XVI appela successivement ceux que lui désignoient d'une part Maurepas, et de l'autre une prétendue opinion publique, que l'intrigue et les intérêts personnels font parler à leur gré, et qui malheureusement est la seule que les rois soient condamnés à entendre. Ce furent Turgot, partisan fanatique de cette politique matérialiste qui ne voit dans les gouvernemens des peuples que de l'argent, du commerce, du blé et des impôts, fier de se croire le chef d'une secte dont il n'étoit que l'instrument; Malesherbes, ami de Turgot, qui avoit à la fois des vertus antiques et des opinions nouvelles; Saint-Germain, élevé dans les minuties de la tactique allemande, qui détruisit le plus ferme rempart de la royauté, la maison du roi, dont la bravoure et l'incorruptible fidélité ne pouvoient racheter aux yeux des faiseurs militaires ce qui lui manquoit en précision dans les manœuvres, et en rigidité dans la discipline; Necker enfin, banquier, protestant et Génevois, et, à ce double titre, imbu de

(2) Une nouvelle âme s'étoit formée dans la nation, dit naïvement M. Benjamin Constant; la révolution naquit.

cette politique rétrécie qui veut régler un royaume sur le système d'une petite démocratie, et les finances d'un grand état comme les registres d'une maison de banque; qui s'irrite contre toute distinction autre que celle de la fortune, et ne voit dans le dépositaire du pouvoir monarchique que le président d'une assemblée délibérante, ou le chef d'une association commerciale révocable au gré des actionnaires. Aucun de ces hommes ne comprenoit la monarchie françoise, et il eût suffi de l'un d'eux pour la renverser. »

Après avoir ainsi jugé le ministère, M. de Bonald parle de ce corps admirable de magistrature que la France possédoit autrefois, et que Louis XV avoit voulu détruire.

« Louis XVI, en montant sur le trône, avoit rappelé les compagnies de magistrature, remplacées sous son prédécesseur par des juges sans dignité et sans influence politique. La cour, qui depuis long-temps croyoit gouverner toute seule, quand elle ne faisoit qu'administrer, oublioit que la France n'avoit jamais été et même ne pouvoit, dans les temps difficiles, être régie que par l'autorité de la justice qui rendoit la royauté présente aux peuples dans toute sa force et sa majesté. Renfermés sous les rois forts et les règnes tranquilles dans les fonctions modestes de la justice distributive, ces grands corps en sortoient par nécessité sous les règnes foibles et dans les temps orageux, pour exercer à la place du roi un pouvoir qui, échappé de ses mains, seroit tombé dans celles d'un ministre ou d'un favori. Sous les rois forts comme sous les rois foibles, instrumens des uns ou appuis des autres, ils avoient fait la royauté dépendante des lois et indépendante des sujets, et rendu la législation imposante, l'obéissance honorable. Puissans à servir le pouvoir ou à le suppléer, incapables de l'usurper eux-mêmes, et opposant à toute autre usurpation un obstacle insurmontable; tels avoient été jusqu'à ces derniers temps les parlemens de France, heureux tempérament d'aristocratie et de démocratie, confondus dans une magistrature véritablement royale, et qui seule en Europe avoit donné à la *haute police*, à la police des révolutions, ces formes augustes et solennelles qui, dans l'exercice de l'autorité, ne laissoient voir que la justice, et dans l'emploi de la force qu'un jugement. »

La guerre d'Amérique, qui fut une guerre injuste et impolitique, qui nous fit de l'Angleterre une ennemie irréconciliable, et qui communiqua à nos jeunes guerriers la maladie de la liberté et de l'égalité démocratique, épuisa nos finances, et les notables furent appelés par Calonne *pas plus homme d'état que Necker, mais plus*

homme de cour. Peu de temps après, le cardinal de Brienne, *bel esprit*, *sans vues et sans fermeté*, *pris au dépourvu pour être ministre*, proposa l'impôt du timbre. Le parlement refusa et se déclara incompétent.

« C'étoit demander les états-généraux, dit M. de Bonald, Ces grandes convocations avoient toujours paru un dernier remède à des maux désespérés, moins par le soulagement que les peuples en obtenoient que par celui qu'ils en espéroient; car les peuples souffrent bien plus des maux qu'ils craignent que de ceux qu'ils éprouvent. Ainsi de même que la nature veille à la conservation de son ouvrage, la France, qui avoit déjà tant de moyens de force, s'étoit ménagé dans ses états-généraux, comme l'église dans ses conciles, un moyen de perpétuité. Ces grandes assemblées légales, mais heureusement rares et jamais périodiques, visitoient, pouvons-nous le dire, de loin en loin les fondemens de la société pour arrêter et réparer l'influence destructive du temps et des hommes, et empêcher les fautes de l'administration de devenir des plaies à la constitution. Tel étoit l'objet de ces convocations solennelles, mal représentees par des historiens qui leur ont demandé compte du bien qu'elles n'étoient pas destinées à faire, et n'ont pas assez considéré les maux qu'elles étoient appelées à prévenir. Nous croyons qu'avec la succession masculine elles ont été la principale cause de la stabilité de la France et de la permanence de ses lois. En un mot, les états-généraux étoient le *corps de réserve* destiné à venir au secours de la société dans les extrêmes dangers et les dangers extraordinaires, comme la captivité d'un roi, les disputes sur la succession au trône, ou même sa vacance : et l'histoire en fournit des exemples. Ainsi tout étoit prévu dans cette constitution si méconnue, et même ce qu'on ne peut pas prévoir. Mais le parlement de Paris avoit redemandé les états-généraux, et non l'assemblée nationale, et moins encore l'assemblée constituante. Dès le premier pas, ses intentions et celles de la nation furent trompées. Les notables furent appelés une seconde fois pour déterminer la forme de cette convocation; et le ministre invita tous les écrivains à donner leur avis. C'étoit là une bien dangereuse ineptie. Tout à cet égard étoit réglé depuis long-temps par la sagesse de nos pères qui, ne s'embarrassant pas dans les minuties de nombre total ou respectif, ou de costumes et d'étiquettes, dessinant à grands traits ces majestueuses assemblées, n'y avoient jamais vu que trois ordres, comptant chacun pour une voix, quel que fût le nombre de ses membres, et délibérant à part dans la plénitude de leur liberté et de leur égalité constitutionnelles. Si l'on s'en fût tenu à cette antique et sage simplicité, il est permis de croire, vu la disposition des esprits et les connoissances en administration, que les états-

généraux auroient fait un grand bien ou n'auroient produit aucun mal. Le parlement de Paris, les princes du sang, dans leur prophétique mémoire au roi, insistèrent pour qu'on suivit les formes usitées aux derniers états-généraux de 1614. Mais l'engoûment des nouveautés, la vanité de M. Necker revenu au ministère, l'ignorance des beaux esprits, les intrigues des factieux, en ordonnèrent autrement. »

Les états-généraux, entraînés par les opinions nouvelles, se déclarèrent assemblée constituante.

» Dès ce moment l'antique monarchie francaise fut détruite, la révolution consommée; et tout ce qu'elle devoit enfanter d'absurdités et de crimes n'en fut que la conséquence inévitable: l'assemblée fut divisée et subdivisée en partis, qui ne suivirent point du tout la distinction des ordres. Des nobles se réunirent à la majorité du tiers; beaucoup de membres du tiers se réunirent à la majorité de la noblesse; le clergé, qui tenoit aux uns et aux autres, se partagea entre eux: quelques membres, pris dans tous les ordres, essayèrent de rester au milieu, appelant modération et conviction ce que d'autres nommoient foiblesse et irrésolution. Les divisions s'envenimèrent, et devinrent des haines; les opinions combattues devinrent des passions; les erreurs impatientes du succès enfantèrent des crimes; et s'il est permis d'employer cette figure, le vaisseau de l'Etat ainsi occupé et armé en brûlot, ayant pour carte ou pour boussole les *droits de l'homme*, quitta le port pour aller à la découverte de terres inconnues, où il ne devoit jamais aborder. Le monde n'avoit pas encore vu dans une réunion d'hommes un si étonnant assemblage de dépravation et de vertus, d'ignorance et de lumières, de lâcheté et de courage. Mais le temps étoit venu où la France devoit, pour l'instruction de l'Europe, expier un siècle de doctrines impies et séditieuses, tolérées ou même secrètement encouragées par la frivolité des cours et la corruption des grandes cités. Le malheureux roi n'avoit pas entièrement échappé à leur influence; trompé par ses propres vertus, il n'avoit vu dans les déclamations des philosophes qu'un tendre intérêt pour la cause des peuples et que l'horreur de l'oppression. »

Nous ne parlerons pas ici des journées des 5 et 6 octobre, de la détention du roi aux Tuileries, de sa fuite à Varennes, de la journée du 20 juin, de la nuit du 10 août, ni même du 21 janvier. Il faut en lire tous les détails dans cette nouvelle notice, où ils sont présentés avec une admirable simplicité. C'est à la fidélité et au génie à retracer les malheurs des rois et les grandes leçons que Dieu en tire pour les peuples. M. de Bonald, à ces deux titres, devoit écrire la vie de Louis XVI.

E.

SUR LES DOCUMENS HISTORIQUES ET LES RÉFLEXIONS DE M. LOUIS BUONAPARTE, EX-ROI DE HOLLANDE (1). 3 vol. 18 fr.

M. Louis Buonaparte commence ses mémoires en nous disant qu'il se croit dans l'obligation de nous rendre compte de toutes les circonstances de sa vie passée, et que s'il pouvoit *s'oublier entièrement*, la postérité ne le lui pardonneroit pas; il attribue *ses actes d'intelligence* aux résultats de son tempérament, en ajoutant que *le génie ne dépend pas de soi*. M. Louis Buonaparte est, suivant lui-même, un homme posé, déposé; porté, transporté; marié, contrarié, et quelque chose de plus encore; il s'étoit d'abord trouvé glorieux et satisfait, mais il reste aujourd'hui *sans préparation et sans autre appui que ses réflexions*, dont il nous fait part. Il affirme honnêtement qu'il est frère de l'empereur Napoléon dont il a l'air de faire grand-cas, et dont la prison lui paroît *inconcevable;* ensuite il entre en matière en nous faisant leur généalogie, car il seroit par trop piquant de ne pas être noble après avoir été roi. M. le général Murat, qui n'avoit là-dessus la possibilité d'aucune illusion, avoit aussi commandé beaucoup de recherches aux généalogistes napolitains, et les auteurs de la *Connessitá Maestosa* avoient fini par découvrir qu'il descendoit de la maison d'Anjou, par les dauphins d'Auvergne et les vicomtes de Murat leurs agnats. La famille Buonaparte n'a pas

---

(1) Quelques amis de Mad. Louis Buonaparte ont fait publier que son mari désavouoit cet ouvrage, et l'éditeur a repoussé leur dénégation. Comme on n'a fait aucune réplique aux assertions de l'éditeur, et jusqu'à ce que le procès soit jugé, nous regardons ces Mémoires comme authentiques.

des prétentions beaucoup moins élevées. Il est certain qu'il existoit en Toscane une famille noble du même nom, mais elle n'a jamais voulu reconnoître les Napoléon pour ses cousins. Buonaparte le père étoit greffier du tribunal d'Ajaccio, quand on assimila le conseil supérieur de Corse à nos cours souveraines: *maître Charles Buonaparte, greffier dudit conseil*, prit alors le titre d'*écuyer*, à l'instar des greffiers de nos parlemens; et cette qualification d'*écuyer*, que la bienveillance d'un gouverneur de Corse a su faire valoir, étoit le seul titre des Buonaparte à la protection de nos rois quand ils ont reçu les bienfaits d'une éducation gratuite. M. Louis Buonaparte rapporte avec un sérieux incompréhensible que lorsque son frère épousa l'archiduchesse de Parme l'empereur d'Autriche avoit dit : « Je ne la lui donnerois pas, » si je ne savois que sa famille est aussi noble que » la mienne. » Il a grand soin d'affirmer que ses sœurs et sa mère ont été calomniées à Marseille, et qu'elles n'étoient pas alors aussi misérables qu'on le croiroit bien. Enfin il établit que la famille de MM. Clary a toujours été considérée à l'égal de la plus haute noblesse; et voila plusieurs *actes d'intelligence* qui font beaucoup d'honneur aux résultats de son tempérament.

Dans ses premières années, M. Louis Buonaparte étoit *vif et romanesque* au point de vouloir épouser la fille d'un émigré; c'étoit la meilleure amie de sa sœur Caroline, elle étoit élevée chez Mad. Campan, et malgré deux inductions si favorables, Napoléon Buonaparte envoya son frère en Egypte, attendu qu'un pareil mariage auroit fait à leur famille un tort irréparable, en la rendant suspecte au gouvernement républicain.

L'auteur de ces documens a passé ensuite quelques années dans une agitation pénible; il a fait

plusieurs chutes de cheval : il a montré beaucoup de bravoure à la vérité, mais *par boutade*. Il étoit surtout d'une obligeance infinie pour M. son frère; il lui faisoit autant que possible un rempart de son corps, et nous lui avons pour cela de belles obligations. Du reste Napoléon, Berthier et Masséna n'ont jamais été blessés, *au contraire*, a soin d'ajouter l'auteur, et quand on faisoit courir le bruit que M. Louis avoit été tué, Napoléon lui disoit quelquefois à leur première entrevue : « Je vous » croyois mort, » avec un air de préoccupation GRANDIOSE, infiniment supérieure à ces sortes d'afflictions-là.

Quand notre auteur se trouva marié, quoiqu'il eût pu dire et faire, il ne montra pas autant de philosophie que le premier consul, et même il en paroît encore inconsolable aujourd'hui. Sans entrer dans plusieurs détails curieux où nous renvoyons nos lecteurs, nous citerons ici le paragraphe suivant : « Ils ont eu (M. et Mad. Louis Buonaparte) » trois enfans, dont l'aîné s'appeloit Napoléon-» Charles! .... le second s'appeloit Napoléon-» Louis! ..... et le troisième reçut les nom de » Charles-Louis-Napoléon! .... Cette *contrainte* » doit paroître *extraordinaire*, et seroit impos-» sible en effet dans des temps *ordinaires*, mais » dans ceux où ils vécurent, avec les caractères » que l'on connoîtra en lisant cet écrit, la chose » paroîtra moins *incroyable*. »

Après avoir fait manœuvrer pendant près de trois ans un régiment de cavalerie dans les environs de Compiègne, notre auteur revint à Paris pour y voir le premier consul. Il le trouva « triste, » rêveur, et d'une humeur extrêmement maus-» sade, » attendu qu'il s'étoit *reposé sur l'infidélité*. Peu de jours après, le pauvre M. Louis *attrapa* des rhumatismes, et se fatigua beaucoup pendant

les cérémonies du couronnement de son frère. Voilà les principaux documens que fournit la première portion de ses mémoires, et l'on peut juger s'il étoit bien exercé pour la royauté.

Cependant, vers le printemps de 1806, M. L. Buonaparte entendit affirmer qu'il devoit régner en Hollande. Il alla sur-le-champ trouver son frère qui lui répondit majestueusement : « Vous vous alar- » mez trop tôt. » M. Louis Buonaparte *alloit se décider à refuser obstinément*, quand on vint l'avertir que le prince d'Orange étoit mort, et comme il croyoit apparemment que les stathouders avoient quelque droit de souveraineté sur la Hollande, il accepta, sans scrupule et sans difficulté, ce qu'il avoit compté refuser avec obstination.

Si quelque chose est fastidieux dans cet ouvrage, c'est surtout l'attention de l'auteur à n'omettre aucun détail sur la Hollande et les Hollandois ; du matériel au personnel, et depuis le clocher de Pfaffenrath jusqu'à M. le Wethouder van Vestbarendrecht, il a scrupuleusement cité chaque village et tous les noms des conseillers s'vroedschappen. Il ne nous a fait grâce d'aucune harangue, d'aucune réplique et d'aucune supplique. Au reste, il a pu prendre avec les Hollandois quelques habitudes de spéculation, et son livre diminueroit de moitié si l'on en retranchoit les requêtes, les enquêtes et les procès-verbaux du Watterstadt.

En arrivant à Tholen, il y trouva de petits protestans à qui l'on avoit enseigné que N. S. père le Pape est l'ante-christ, et que leur bourgade étoit la Jérusalem céleste. Ces aimables enfans jouoient dans la rue de Tholen avec des têtes et des ossemens humains que l'on avoit négligé d'ensevelir ; mais quand on interrogea le bourguemestre à propos de cette négligence, il répondit philosophiquement qu'il avoit employé l'argent de la fabrique aux progrès de l'agriculture, et qu'on venoit de

fonder un prix d'encouragement pour la destruction des hannetons. Ceci n'empêche pas M. Louis de conserver une profonde admiration pour les *Mennonites*. Il a cru remarquer que tous les juifs de Hollande sont *moitié riches et moitié pauvres*; et lorsqu'il se plaint de ses médecins, c'est avec tant d'aigreur qu'il a l'air de leur reprocher de l'avoir laissé moitié vif et moitié mort.

Un de ses projets les plus remarquables, étoit l'établissement d'un tribunal thérapeutique où l'on auroit *sévèrement jugé le savoir et la conduite des médecins, toutes les fois qu'un homme mourroit.* Il vouloit obliger le public valétudinaire à n'employer que les médecins approuvés par lui, et empêcher tous les fiévreux de Middlebourg de s'adonner, comme ils le sont, à l'usage du quinquina, qui n'a jamais pu les préserver de leurs paroxismes; enfin, son désir le plus vif étoit de *débarrasser la Hollande des estropiés, des bossus, des rachitiques et des enfans mal conformés: d'empêcher les mariages entre de semblables gens, et de s'opposer non-seulement à l'établissement des bossus étrangers* dans son royaume, mais encore *à leur séjour prolongé* dans les sept provinces de sa domination. Si l'on pouvoit comparer quoi que ce soit à M. de la Fayette, ce seroit assurément M. Louis Buonaparte, quand il a médité son établissement du *schuttery*, pour enrôler les prêtres catholiques et les pasteurs protestans dans l'arrière-ban de sa garde nationale; mais ce dernier pourroit être offensé du parallèle, et l'on doit estimer en lui, du moins, la loyauté des intentions.

Dans la dernière partie de ces mémoires, on voit l'usurpateur employer toutes les ressources de son astuce, pour attirer Louis dans un piége, et pour écraser impitoyablement la Hollande avec l'avidité, la rage et la souplesse du Boa. Il ne put réussir à briser son ouvrage avec autant de facilité

qu'on l'auroit cru, tant le bon droit et la probité peuvent donner de force aux moins habiles. L'auteur rend hommage à quelques bons hollandois, parmi lesquels on doit distinguer M. de Roëll, dont la conduite et le patriotisme ont laissé d'honorables souvenirs à Paris. L'auteur parle aussi de ses rapports avec M. Decazes, mais c'est avec la circonspection d'un maître charitable et peu satisfait.

Le ci-devant roi de Hollande avoit eu l'envie de faire diriger l'éducation de son fils par M. le vicomte de Bonald : ce n'est pas une de ses idées les moins ambitieuses et ce n'est pas sa pensée la plus déraisonnable. S'il avoit fait imprimer la réponse et le refus de cet illustre écrivain, l'on y trouveroit un exemple de modestie, un modèle de dignité, et parmi tous les *documens* dont M. Louis Buonaparte a pu rejeter la publication, le plus regrettable à nos yeux est sans contredit une lettre de M. de Bonald. M. C.

DE L'ANGLETERRE, par M. RUBICHON.

M. Rubichon, dans son livre sur l'Angleterre, n'a qu'un seul but; il veut montrer que les états anciens ou modernes, grands ou petits, sous le pôle comme sous l'équateur, n'ont eu qu'un principe de prospérité et d'adversité; que ce principe s'applique à la religion comme à l'agriculture, aux sciences, aux arts, comme aux manufactures ou au commerce; que ce principe de vie, dans les choses morales comme dans les choses physiques, se trouve exclusivement dans les corporations; et que le principe de destruction ou de néant se trouve exclusivement dans une action réduite à des forces individuelles : voilà son ouvrage, et tout son ouvrage.

M. Rubichon commence par un tableau des temps anciens, et montre que les nations appelées savantes

ont été aussi avancées que nous dans les sciences et dans les arts, parce que la pratique ou l'enseignement de chaque science ou de chaque art avoit été exclusivement livré à des corps toujours subsistans. Leurs succès en astronomie, science indépendante de la terre, qui voit périr tout ce qu'elle enfante, succès que M. Delaplace reconnoît dans ses ouvrages, en sont la preuve.

Les colonies grecques, établies sur le continent de l'Asie, reçurent les leçons de Babylone, de Ninive, de l'Egypte, et vinrent porter les lumières de la civilisation dans la Grèce. Athènes fut alors le sanctuaire des arts, et les monumens de cette ville immortelle ne sont cependant que des imitations de ce que les Grecs avoient vu dans les grandes monarchies de l'Orient. Les Grecs n'ont pas eu la même gloire dans les sciences. Comme ils ne confièrent pas l'astronomie à un corps chargé de l'étudier, ils laissèrent périr le vrai système du monde, et en établirent un faux qui a duré jusqu'à Copernic; et si l'Europe moderne a reçu d'eux des observations sages en médecine, c'est que cet art étoit le seul qu'ils eussent livré à une corporation.

Rome n'eut aucun succès, ni dans les arts ni dans les sciences, parce qu'elle ne forma aucun corps chargé de les étudier et de les perfectionner; mais Rome accrut sa puissance, et eut un gouvernement fort, parce que toutes les terres appartenoient exclusivement aux patriciens, et que le droit de primogéniture les conserva à leurs descendans. Ce que nous avons appelé à Rome un gouvernement républicain, n'étoit qu'un gouvernement aristocratique, puisqu'il y avoit quatre fois autant d'esclaves que de maîtres, et que, parmi ces maîtres, il n'y eût, à bien peu d'exception près, que les propriétaires de terres qui obtinrent les charges et les honneurs. A l'aide de ce principe de vie, Rome, d'un gouvernement aristocratique, s'éleva

au gouvernement monarchique ; et la monarchie romaine, après avoir conquis le monde, n'a péri que pour avoir oublié que le principe de la conservation des empires est le même que celui de leur création et de leur grandeur.

Ce tableau, présenté dans soixante-dix pages, fait voir l'antiquité sous un aspect absolument neuf, et ce n'est pas un foible mérite, après tant de volumes écrits sur les monarchies d'Orient, sur Rome et sur la Grèce, et par tant d'esprits supérieurs.

Des temps anciens, M. Rubichon passe au moyen âge. L'invasion des Barbares, comme un torrent, détruisit tout sur son passage. La société recommença, pour ainsi dire, et tout se rétablit dans l'empire d'Occident par deux corps, le clergé et la noblesse, tandis que tout périt dans l'empire d'Orient, où la religion avoit perdu son unité, et où les sciences, les arts et l'agriculture avoient été abandonnés à des efforts individuels. Quant aux manufactures et au commerce, M. Rubichon ne représente jamais leurs progrès que comme une conséquence des progrès de l'agriculture.

M. Rubichon est conduit par son sujet à examiner rapidement ce qu'étoit l'Europe catholique avant l'établissement du protestantisme, et il arrive enfin à l'Angleterre.

L'Angleterre, soumise au régime féodal par Guillaume le conquérant, divisée d'abord en sept cents fiefs le fut successivement, dans les deux siècles suivans, en onze mille, dont les coutumes et les priviléges existent encore aujourd'hui dans toute leur force pour ce qui regarde la possession des terres et le nombre des députés au parlement. Cent ans après, c'est-à-dire dans le quinzième siècle, les corporations, les maîtrises et toutes les institutions qui regardent la propriété mobiliaire, s'établirent dans les villes avec divers priviléges exclusifs, qui tous existent encore aujourd'hui. Le régime féodal

fut d'autant plus fort en Angleterre, que le clergé n'y obtint jamais aucun fief, tandis qu'en France il en posséda un tiers, et les conquérans n'ayant été admis aux ordres que long-temps après la conquête, le clergé ne se composoit que du peuple vaincu, intéressé par là même à alléger le joug des vainqueurs. Le clergé séculier ou régulier, qui, avant l'établissement du protestantisme, possédoit des terres, relevoit donc des seigneurs qui les leur avoient concédées ; et quand le clergé subit la confiscation de ses biens, ses terres revinrent généralement aux seigneurs qui les avoient données. La reine Elisabeth substitua à cette propriété la dîme d'un dixième de toutes les productions animales ou végétales de la terre, de sorte qu'aujourd'hui le clergé anglican est le clergé le plus riche de l'Europe, sans avoir aucune des charges du clergé catholique, puisqu'il se marie et vit dans le monde.

Hormis cette révolution, l'Angleterre n'en a pas éprouvé d'autre dans la propriété depuis Guillaume le conquérant. Tout ce qui a été donné a toujours été conservé. M. Rubichon distingue la légitimité de l'institution de la légitimité de l'homme, et remarque que le trône ainsi que certains fiefs peuvent avoir été et effectivement ont été occupés par des usurpateurs, sans perdre leur légitimité ; et même sous Cromwell, souverain illégitime, la royauté, exercée dans toute son étendue et restreinte dans ses bornes, auroit été légitime; tandis que sous un roi légitime la royauté peut n'être pas exercée d'une manière légitime, soit qu'elle n'atteigne pas, soit qu'elle dépasse les bornes de son pouvoir.

Le droit de primogéniture et de substitution ayant fixé les propriétés territoriales dans les mêmes familles, on doit regarder le corps de la noblesse angloise comme un des plus anciens et certainement comme le plus riche de l'Europe. La surface de l'Angleterre est divisée en trente mille

propriétés territoriales, et tous ces propriétaires, soit de fait, soit de droit, sont gentilshommes, suivant l'acception que nous donnons à ce nom. Presque la moitié des terres de l'Angleterre doit quelques redevances féodales aux seigneurs des fiefs dont elles font partie; et ceux de ces gentilshommes qui possèdent cette moitié des terres qui relèvent des autres, ne seroient ni électeurs ni éligibles dans la chambre des communes, s'ils ne possédoient en même temps quelque *franc-alleu*. La chambre des communes se compose donc indirectement, comme la chambre des pairs directement, des chefs de la noblesse angloise, et cette assertion est confirmée par M. Cottu, qui avoue que, sur six cent cinquante-huit membres dont se compose la chambre des communes, il y en a trois cents qui sont nommés par une centaine d'électeurs, qui tous sont pairs du royaume. Ces élections populaires, qui ont fait tant de bruit en Europe, ne s'élèvent pas même au nombre de cinquante-huit, et encore faut-il que ces cinquante-huit députés possèdent un *franc-alleu* de trois ou de six cents louis de rente, suivant les localités. Ainsi donc la propriété mobiliaire, telle que celle des manufacturiers ou des commerçans, des navigateurs, des rentiers, enfin la propriété de la bourgeoisie et la bourgeoisie elle-même n'ont aucune influence dans le parlement anglois. Le parlement anglois est donc le produit du systéme féodal. Voilà ce que n'avoient pas dit, ou plutôt voilà le contraire de tout ce qu'avoient dit Montesquieu, Voltaire, Delolme et tant d'autres écrivains.

Après avoir considéré l'ensemble du gouvernement, M. Rubichon traite de la jurisprudence. Il montre tous les débats que peut enfanter la propriété immobiliaire par les testamens, les contrats de mariage, et par toutes les diverses ma-

nières de posséder les terres, comme exclusivement régis par le droit romain, et jugés par le chancelier. Les débats qui s'élèvent sur la propriété mobiliaire sont décidés par un juge qui préside douze jurés; mais ce tribunal est si défectueux et par le fond et par la forme, qu'il n'est pas d'efforts que ne fassent les plaideurs pour obtenir d'être appelés en chancellerie.

M. Rubichon termine ce premier volume, qui fit tant de bruit en Angleterre quand il y parut, par un traité sur la jurisprudence criminelle; et là, il peint les désordres auxquels l'Angleterre est livrée depuis qu'elle n'a plus de clergé célibataire. Le peuple, sans guide, sans instruction, est tombé dans un tel état d'immoralité, que l'Angleterre est obligée de punir cinquante personnes sur une que la France punissoit avant la révolution.

Après l'examen de l'état moral de l'Angleterre, M. Rubichon devoit montrer sur quoi repose son existence physique, et tel est l'ojet de son second volume, divisé en trois chapitres: de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

Pour nous faire juger de l'agriculture de l'Angleterre, l'auteur nous présente le système sur lequel étoit établie la possession des terres. Chaque paroisse y avoit trois grands propriétaires, qui occupoient les quatre cinquièmes de la superficie. Les autres deux cinquièmes étoient en *communaux*, sur lesquels étoient établis des hameaux, qui comprenoient chacun vingt-quatre chaumières, et dont les habitans vivoient par la culture de quelques carrés de terre.

En 1790, l'Angleterre commença et depuis elle a continué une révolution contraire à la nôtre. Les *communaux* ont été partagés entre les grands propriétaires, dont les habitans du hameau sont devenus fermiers. Les grands propriétaires se joignant

les uns aux autres, ont fait plus facilement des routes, des canaux, des ponts et tous les autres ouvrages publics, en payant tous ces travaux avec un papier-monnoie, dont la valeur se réalisoit quand l'ouvrage étoit fini et lorsqu'on pouvoit en vendre les actions. L'Angleterre, toute livrée à la grande culture, a vu, dans les vingt-cinq ans de 1790 à 1815, le même nombre de bras qui produisoit, par exemple, cent quintaux de blé, en produire trois cent cinquante : la population ne s'étant élevée dans le même espace de temps, que de cent à cent quarante-trois. Chaque Anglois a donc eu à consommer, et en effet a consommé plus du double de ce qu'il consommoit auparavant. La population des campagnes n'a augmenté que de cent à cent dix, tandis que celle des villes s'est accrue de cent à cent soixante-dix, par la raison toute simple que les agriculteurs, aidés de grands capitaux, ont pu, avec le même nombre de bras, créer quatre fois plus qu'auparavant, de cuirs et de laines, tandis que les artisans, tels que les tailleurs, etc., ont été obligés de quadrupler leur nombre pour convertir ces laines en habits. A tous ces faits prouvés par des pièces officielles, M. Rubichon oppose la situation de la France.



Après avoir comparé la quantité de récoltes de chaque royaume, M. Rubichon recherche leur degré de sécurité à cet égard. D'après les documens officiels qu'il présente, il paroîtroit que la France, avant la revolution, avoit chaque année un nombre égal de décès, parce que les subsistances étoient assurées, et qu'à présent, même depuis la paix, les subsistances, d'après la division des terres, étant incertaines, le nombre des décès varie, d'une année à l'autre, quelquefois dans la proportion de cent à deux cent cinquante; et M. Rubichon explique les causes du dépérissement des ressources agricoles de la France, en

établissant les différentes cultures de chaque royaume d'après leur cadastre; il en résulte que sur chaque mille arpent de superficie, l'Angleterre en a quatre cent trente-trois de cultivés en prairies, et la France soixante-treize, tandis que sur ces mêmes mille arpens, la France en a quatre cent quatre-vingt-trois en terres labourables, et l'Angleterre seulement cent trente-cinq. Nous ne suivrons point l'auteur dans tous ces développemens, et nous passons aux manufuctures.

M. Rubichon les représente comme n'étant qu'une conséquence directe de l'agriculture, puisque c'est à elle à fournir les matières premières dans le règne végétal et dans le règne animal. Les manufactures du règne minéral en dépendent aussi, mais d'une manière indirecte; elles ne forment d'ailleurs qu'un sixième de l'ensemble. Quant aux objets extérieurs qui sortent des manufactures dans quelque pays que ce soit, ils ne forment qu'une fraction imperceptible du travail de tous; d'ailleurs, il faut toujours les échanger contre des productions nationales, qui elles-mêmes ne sont que des résultats des progrès de l'agriculture. On ne peut donc pas dire un pays est agricole, un autre manufacturier, un autre commerçant, parce que chaque pays a, par la force des choses, des manufactures en rapport à son agriculture, et un commerce relatif à ses manufactures. M. Rubichon distingue alors les manufactures qui dépendent de la grande culture de celles qui dépendent de la petite; les manufactures qui dépendent de matières premières qui portent une nourriture avec elles, telles que la laine ou le cuir, de celles qui, comme le lin, la soie et le coton, n'en portent aucune; ensuite, l'auteur donne une esquisse des différens avantages des François et des Anglois dans les manufactures, et fait voir comment les consommations tiennent aux créations et en sont la conséquence immédiate, et il finit ce

chapitre par l'analyse des richesses d'une nation, richesses qu'il ne croit pas susceptibles d'être jamais exportées.

Il passe delà au commerce et le divise en deux sortes : le commerce de transit; l'Angleterre l'a eu exclusivement pendant dix ans, et il a été si peu considérable que ses plus grandes pertes ou bénéfices ne peuvent pas former la moindre fraction des richesses gagnées ou perdues d'un empire. L'autre commerce est le commerce d'échange, et son étendue est relative aux succès de l'agriculture, puisque pour consommer cinq cent mille barriques de sucre des colonies, il faut avoir cinq cent mille pièces de drap à leur donner en échange.

Si l'agriculture est la source des revenus publics, si l'ordre ou le désordre des finances peuvent avoir la plus grande influence sur les mœurs, on sent aisément combien toutes les questions qui intéressent l'agriculture, les manufactures, le commerce, sont liées au sort des états. Les deux parties de l'ouvrage sur l'Angleterre s'unissent donc nécessairement, et cet ouvrage rempli de vues neuves, d'observations profondes, de connoissances positives, est du petit nombre des livres destinés à rectifier beaucoup d'erreurs et à enseigner beaucoup de vérités. On regrette qu'il ne soit pas écrit d'un style plus convenable. L'ouvrage est tout-à-fait déparé par là. Mais tel qu'il est, il mérite d'être médité, et il l'a déjà été beaucoup. Comme on l'a dit, la providence a donné aux hommes des talens divers. Les uns naissent pour inventer, et les autres pour embellir; mais le doreur attire plus de regards que l'architecte.

M. Rubichon, comme tous les bons esprits de ce siècle conduits par la révolution à l'examen des fondemens mêmes de la société, reconnoit que la religion seule peut assurer le repos des états, ou plutôt qu'elle en est la véritable base. Ecoutons-le

lui-même : « Le plus ou le moins de défaut ou de perfection dans le systêmedes lois et de l'éducation, devient presque indifférent devant un beau systême de religion. Les lois civiles ne regardent qu'un très-petit nombre d'hommes, encore sont-ils presque tous pris parmi lesriches; le code criminel perd de son importance, si la religion rend les crimes rares.

L'éducation, presque étrangère aux campagnes, ne fait sentir son influence que dans les villes; mais la religion exerce un empire universel sur la société, et elle l'exerce plus spécialement dans les champs que dans les cités, sur l'homme dans un état de foiblesse et d'ignorance que dans un état de force, dans la maladie que dans la santé, dans l'enfance ou la caducité que dans l'âge viril, dans l'adversité que dans la prospérité, sur le pauvre que sur le riche, sur les femmes que sur les hommes, enfin elle fait ce que la philosophie moderne affecte d'attendre des lois et de l'éducation, mais ce qui certainement n'en a jamais été obtenu. La société la plus libre est donc celle dans laquelle le pouvoir de la religion usurpe le plus celui des lois et de l'éducation. La loi est un pouvoir de coaction, l'éducation donne un pouvoir de persuasion; mais la religion donne un pouvoir sur soi-même, elle ne connoît aucune influence ni aucun commandement humain. L'étude de l'antiquité prouve que les nations savantes fondèrent leur empire presque sur la religion seule; aussi fut-il durable, quoique elles la regardassent trop comme an instrument politique... La religion catholique, en affranchissant les hommes de tout motif humain dans les bonnes actions, en soumettant tous les actes de leur vie à un scrupule silencieux, a seule pu créer une beauté morale inconnue chez les anciens. Je crois bien que par respect pour eux-mêmes ils ont souvent évité de faire un mal utile,

mais à quelques exceptions près, je ne crois pas qu'ils se soient jamais élevés à aucune action héroïque par l'amour ou par la crainte de la divinité. Tout observateur impartial trouvera que c'est là le mobile des actions de la très-grande majorité des catholiques, et qu'un nombre infini d'entre eux qui n'ont pas assez de force pour s'abstenir de commettre certaines actions répréhensibles, tâchent d'entrer en compensation avec Dieu par leur zèle à se procurer l'occasion de faire des actions vertueuses. Les lois et l'éducation se bornant à empêcher le mal, ne sont donc qu'un principe passif de la liberté; mais la religion en est un principe actif, elle fait faire le bien; la constitution la plus libre est celle qui donne le plus de vigueur à ce principe. C'est dans ce principe que le moins fort trouve des ressources pour augmenter ses forces. La religion est à la société un corps de lumière et de chaleur, tandis que les lois, l'éducation, l'agriculture, les manufactures, le commerce, enfin tout ce qu'on affecte de regarder comme les liens, la richesse et le bonheur de la société, ne sont que des corps opaques qui ne s'éclairent les uns les autres que par une foible lumière de réflexion, et qui ne se communiquent aucune chaleur. »

Nous finirons par une observation que nous avons indiquée, c'est que la direction des esprits est toute changée aujourd'hui, et que si dans le dix-huitième siècle presque tous les écrivains sembloient ne s'attacher qu'à poursuivre partout l'influence de la religion, aujourd'hui presque tous la respectent dans leurs écrits, il y a plus, on sent qu'ils l'aiment, et qu'ils sont convaincus que la société doit se hâter, sous peine de mort, de lui rendre son empire. C'est là sans doute une raison d'espérer, à moins que Dieu ne répande plus de lumière sur les sociétés qui finissent, parce que les épreuves

y sont plus terribles, et qu'alors la foi a plus besoin d'appui que jamais.

GENOUDE.

LETTRE SUR PARIS.

DANS les deux dernières *Lettres sur Paris*, le DÉFENSEUR a terminé l'analyse des scènes tragi-comiques, dès long-temps conçues et arrangées dans l'ombre des petits clubs innocens *où l'on buvoit du punch*, et dont la répétition générale a eu lieu à huis clos dans la chambre des députés, et seulement devant quelques amis, admis par billets, pour être enfin représentées *gratis*, pour le bon peuple, en plein air dans les carrefours et sur les boulevards de la capitale. Nous ne reviendrons donc pas sur les détails de cette parade politique. Seulement nous prierons les personnes qui, malgre les assertions franches et positives des ministres eux-mêmes, veulent encore nier l'intime rapport qui a existé ici entre le désordre *intérieur* et le tumulte *extérieur*, autrement dit entre l'impulsion et le mouvement, de nous expliquer comment il se fait qu'aussitôt qu'on eut cessé de vociférer *au dedans* on a cessé de hurler *au dehors*, comment le jour où l'on a dit pour la dernière fois *intérieurement on veut tuer la charte*, le dernier cri de *Vive la charte!* s'est aussi fait entendre *extérieurement*; comment, enfin, dès que l'on a été las de crier à *l'agitation :* MARCHEZ! *l'agition* n'a plus bougé; bien contente probablement de se reposer, assez lasse d'ailleurs des promenades quotidiennes qu'on lui faisoit faire de la Bastille à l'Estrapade et de l'Estrapade à la Madeleine, promenades très-*libérales* sans doute, mais un peu longues, et qui n'ont pas toujours été payées fort *libéralement*, si l'on en croit les plaintes indiscrètes

que *l'agitation* a laissé échapper le dernier jour, avant de rentrer dans son repos.

Au reste, ce n'est pas la faute de certaines gens si elle s'est arrêtée si brusquement. Dans la journée du 19 juin, on a encore tenté, mais en vain, de lui rendre l'essor, en défendant, *à propos du budget*, la jeunesse *bien impressionnée*, qui avoit crié *vive la charte!* et en attaquant des jeunes gens *disciplinés*, qui ont insulté des députés en leur criant aux oreilles VIVE LE ROI! *ce qui n'est rien moins*, a-t on dit, *qu'un crime de lèze-majesté :* réflexion qui a paru d'autant plus comique, que son auteur n'a pas ri du tout en la faisant : on eût juré qu'il parloit sérieusement.

M. Benjamin-Constant, qui est homme à s'y être trompé, a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir l'impression de cette partie du discours de son honorable ami. Mais la chambre s'y est inhumainement refusée. Les seules observation *financières* du général ont été imprimées, et, véritablement, c'étoit la moindre chose dans ce discours sur les finances. Au reste, cela s'explique par ce que M. Foy nous avoit dit dans la séance du 14, que, « bien que depuis six mois le budget eût été présenté, depuis » six mois, il avoit eu *à faire bien autre chose* que » de s'occuper du budget. »

La digression épisodique de M. le général Foy, a fourni à M. le général d'Ambrugeac l'occasion de confondre sans replique les calomniateurs de la garde royale et des troupes de ligne, en citant les propres paroles du Roi qui, après avoir déjà témoigné sa satisfaction à MM. les colonels de ces régimens, a daigné la faire éclater plus solennellement encore dans sa réponse au corps municipal de la ville de Paris. Le Roi a dit : DES AGITATEURS INDIGNES D'ÊTRE FRANÇOIS ONT OSÉ, POUR EXCITER DES TROUBLES, ABUSER DU NOM DE CETTE CHARTE QUI M'EST PLUS CHÈRE QU'A EUX, MAIS

CES EFFORTS N'ONT SERVI QU'A FAIRE ÉCLATER LA BONNE DISCIPLINE DE MES TROUPES. S. M. leur avoit aussi fait savoir, par l'organe de M. le maréchal, major général de service, qu'ELLE ÉTOIT TRÈS-SATISFAITE DE LEUR CONDUITE ET DE LEUR SAGESSE.

Cela n'a pas satisfait M. le général Foy, qui, par une de ses figures hardies, familières à cet orateur guerrier, a comparé Paris à Constantinople, la garde royale aux janissaires, et n'a plus vu aucune différence entre les Parisiens et les Musulmans : heureusement que c'est une exagération.

Ce seroit, au reste, une bien soudaine métamorphose que nous aurions subie; car deux jours avant, en discutant le budget de l'église, ou pour mieux dire les gages du clergé, les honorables députés du côté gauche ne voyoient de toutes parts que jésuites ressuscitans, missionnaires menaçans, moines prêchans et enseignans. Ils envahissoient tout, usurpoient tout, dévoroient tout. Nous étions près de retomber sous le joug de la superstition; déjà l'intolérance dressoit ses bûchers, et l'inquisition chassée d'Espagne, nous arrivoit en poste. Or, rien de tout cela, que je sache, ne se rencontre à Constantinople; et l'on ne voit pas trop comment Paris peut être à la fois Madrid et Bysance.

En attendant, la Bretagne reste la Bretagne; et c'est ce qu'elle peut être de mieux. Terre d'infortune et d'héroïsme, faite au deuil comme à la gloire, elle fait pleurer les Bourbons comme elle sait les défendre. Voici l'adresse que les bons paysans de la Vendée ont adressée à la veuve du dernier tué :

« MADAME,

» Qu'il soit permis à des paysans de l'Ouest, qui » sont et qui seront toujours royalistes, d'offrir leur

» bras, leur vie, leur fortune pour veiller à votre
» conservation, l'espoir de la France, et à celle de
» votre auguste famille. Ceux de nos enfans qui sont
» inscrits ici, *les garçons feront la garde du vôtre*;
» les filles se joindront aux prières de leurs pères
» pour offrir à Dieu les vœux les plus ardens afin
» d'obtenir pour vous, madames, et votre illustre
» rejeton, tout le bonheur que tant de maux ont
» dû vous obtenir.

» Madame, si les vœux des paysans, tous pères
» de famille, et ayant tous soutenu la cause de
» l'autel et du trône, pouvoient être de quelque
» poids sur votre destinée, ils oseroient vous solli-
» citer de venir faire vos couches sur leur terre
» pure et sacrée, au milieu de royalistes éprouvés.
» *Au milieu de nous, votre altesse ne craindroit*
» *ni l'assassin, ni le régicide*, ni aucun ennemi
» de l'autel et du trône, ni de votre auguste fa-
» mille! *Cette terre repousse les méchans de son*
» *sein*: dans ces contrées *on n'entend que les cris*
» *de* VIVE LE ROI *et* LES LOUANGES DE DIEU. »

Suivent cinq pages de signatures.

Quel langage doux et tendre! cela repose du cri sinistre de l'athée-assassin. Heureux encore le siècle qui pourra léguer de si belles paroles à l'histoire! heureux le souverain qui les entend sortir de la bouche de simples paysans! Si jamais la noblesse moissonnée manquait à sa monarchie, il sauroit où retrouver un peuple entier de gentilshommes.

J'ai nommé l'athée-assassin; disons ici quelques circonstances peu connues relatives à son supplice; elles redresseront l'opinion erronée répandue à dessein, touchant le prétendu courage de ce monstre; et peut-être pourront-elles refroidir l'etonnement singulier qu'un noble personnage, tout en détestant le crime et le criminel, a, dit-on, éprouvé en entendant les réponses stoïques de *l'homme*. Elles pourront le convaincre que cette surprenante fer-

meté n'étoit au fond qu'affectation pure, sang froid étudié, maintien arrangé, et reposoit uniquement sur l'espoir d'être délivré, espoir qu'on lui avoit si profondément inspiré qu'il le soutenoit encore dans le trajet de la prison à l'échafaud, et ne l'a abandonné qu'à l'instant d'y monter. Mais alors aussi, avec l'espoir le courage a disparu; et ce meurtrier si tranquille, si imperturbable, si *romain*, ce meurtrier qui devant ses juges *parloit comme Tacite*, n'a plus été qu'un lâche criminel, tremblant, interdit, égaré devant la mort... ECCE HOMO! Le noble personnage comprendra mieux que personne la justesse de cette parole.

Cependant, le digne ministre du Dieu qui accueillit le repentir sur une croix voisine de la sienne, veut tenter un dernier effort de charité; et regardant comme une dernière grâce du ciel envers le condamné cet affoiblissement *physique*, qui sans doute le *déshonoroit* aux yeux de ces hommes, qui pardonnent presque le crime en faveur de l'impénitence, le pieux confesseur se flatte que peut-être l'âme aussi fléchira comme le corps. Il cherche dans la sienne des paroles plus persuasives que celles qu'il avoit jusqu'alors inutilement fait entendre, et son exhortation finit par le nom du *Tout-Puissant*. A ce nom le régicide, sortant de son agonie silencieuse, et retrouvant la funeste faculté de parler, répète avec égarement : *le Tout-Puissant!* puis montrant le Bourreau : LE TOUT-PUISSANT, LE VOILA!.... Mot terrible, mot profond qu'on ne sauroit trop méditer! effrayante et précieuse révélation du dernier mystère de l'athée! Oui, et nous devons l'en croire, étranger au ciel, funeste à la terre, insupportable à lui-même, poursuivant le néant qui le fuit, et rencontrant tous les crimes; l'échafaud, voilà son refuge, le bourreau voilà son dieu! Et comme l'essence de l'athée est de craindre et de haïr, il voue à ce Dieu terrible,

que le désespoir lui a fait, un culte d'effroi et de haine, et vient en le maudissant s'immoler sur son sanglant autel!

Si l'enquête très-longue et sans doute très-scrupuleuse faite pour découvrir les complices de ce monstre, n'a pu mettre la justice sur leurs traces, les magistrats allemands, chargés d'instruire le procès de *Sand* ont été plus heureux. La gazette de Berlin, du 6 juin, contient, à ce sujet, un article officiel d'une haute importance. « Il est maintenant » démontré, y est-il dit, et la publicité des pièces » du procès de Sand, ne laissera bientôt aucun » doute à cet égard, que l'attentat commis par ce » fanatique se rattachoit à une vaste machina- » tion. Il a obstinément refusé, il est vrai, de » nommer les hommes qui l'avoient fait agir; mais » des lettres et autres papiers dont il n'a pu récuser » le témoignage, prouvent, avec la dernière évi- » dence, qu'il appartenoit à une association dont » le but est *de renverser tous les gouvernemens* » *établis*, EN FAISANT POIGNARDER LES TRENTE- » TROIS TYRANS, *dont les noms sont inscrits sur* » *une liste*. Sand a lui-même avoué, qu'après » avoir frappé Kotzebue, il devoit afficher une » provocation à la révolte, et attacher son poi- » gnard ensanglanté au portail de l'église des jé- » suites de Manheim, puis se sauver *en France*. » Mais après son crime, il perdit la tête, et au lieu » de s'échapper, il tenta de se donner la mort. »

Et cependant Sand étoit un *isolé*, un isolé comme Louvel, un isolé comme ceux qui, pendant les troubles de Paris, ont organisé ou tenté d'organiser la révolte sur tous les points de la France, et sous le même prétexte apparent et dans le même but caché, et avec le même *mot d'ordre*, et sous la même bannière, et le même jour, et (chose plus merveilleuse) *à la même heure*. Que les souverains demeurent enfin frappés de cette singulière

coïncidence. La conspiration universelle est flagrante; les plus simples la voient; les plus apatiques en sont émus, les moins craintifs en sont effrayés.

Quant à ce qui nous concerne particulièrement, les mesures vigoureuses prises partout contre les perturbateurs, et l'excellent esprit des troupes, sur lequel ils ne comptoient pas, les a forcé d'ajourner leur projet, et les frères et amis de province, qui ne font jamais rien que par imitation, ont aussi repris leur attitude *calme mais imposante*. C'est une insurrection *retardée par indisposition*. Seulement, pour entretenir dans les cœurs patriotes le feu sacré de la rébellion; on a ouvert au *Constitutionnel* une souscription pour élever un monument au jeune Lallemant, tué par un soldat qu'il vouloit désarmer. Le *Constitutionnel* annonce que de tous les coins de la France les amis *de la charte* s'empressent d'envoyer leur offrande, *ou d'annoncer qu'ils l'enverront*. Il ne désigne pas encore quelle place publique ce mausolée doit orner.

En attendant, on a déterminé l'emplacement de la nouvelle salle de l'Opéra. Les amis de la musique et de la danse avoient craint d'abord qu'un puissant motif d'économie ne s'opposât, quant à présent, à l'édification de ce monument. Que les amis de la danse et de la musique se rassurent; cinq millions viennent d'être alloués pour l'Opéra; et c'est à la place qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de Montmorency qu'il sera élevé. Il est fâcheux qu'on n'ait pas abattu l'église de Saint-Germain-des-Prez, ainsi que l'avoit d'abord décidé l'architecte de la ville de Paris. Cela auroit fait une place toute déblayée pour le nouveau théâtre; et le fauboug Saint-Germain, qui a tant d'églises et si peu de plaisirs, auroit possédé une paroisse de moins et un spectacle de plus.

LE DÉFENSEUR.

TABLE DES ARTICLES
CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME
DU DÉFENSEUR.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LE DÉFENSEUR.

(1er Juillet)

Sur un ouvrage intitulé : *Du Pape*, *par l'auteur des considérations sur la France.*

[J. de Maistre]

(PREMIER ARTICLE.)

Dans le siècle où nous vivons, beaucoup de gens n'apprendront pas sans surprise qu'un homme du monde, un homme d'état, en qui toute l'Europe reconnoît une haute supériorité d'esprit, ait écrit un livre de théologie; et on les étonnera davantage encore, en leur disant que ce livre, plein de réflexions piquantes, de traits d'éloquence et de vues profondes, est un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru depuis long-temps. En arrêtant sur la terre les pensées de ses disciples, la philosophie a tellement rétréci leur raison, qu'elle ne peut plus s'élever à rien de grand, car il n'y a de vraie grandeur que dans l'ordre moral, et Dieu en est le terme extrême. Elle a créé, au milieu de la civilisation, une race de sauvages, uniquement occupés des choses matérielles et d'intérêts du moment. Parlez-leur de ce qui s'y rapporte, ils écoutent, ils entendent; mais au-delà de ce cercle étroit, tout est chimère à leurs yeux. Jamais on ne vit d'ignorance si stupide et si vaine, et bientôt, peut-être, on n'en aura jamais vu de plus générale. Qui sait aujourd'hui ce que c'est que la religion? qui en comprend l'importance? Etrangère à une partie de la génération naissante, à peine tolérée par les gouvernemens les mieux disposés en sa faveur,

violemment attaquée par les ennemis de l'ordre social, sous quelque bannière qu'ils se rallient, objet d'indifférence et de mépris pour les uns, de haine et de persécution pour les autres; mais sûre de ses destinées, elle s'avance à travers le monde qu'elle a sauvé et qui la renie, protégeant sur son passage et les nations qui l'insultent et les puissances qui l'oppriment, et guidant vers *le royaume qui lui est préparé le petit troupeau* à qui Jésus-Christ recommandoit *de ne pas craindre* (1).

Malheur aux peuples qui la bannissent ou qui l'abandonnent! Véritable lumière des intelligences, à mesure qu'elle s'éloigne, tout s'obscurcit; d'épaisses ténèbres couvrent la société; elle n'y voit plus, elle ne reconnoît plus ni la vérité ni l'erreur, ni le bien ni le mal, ni les devoirs ni les droits; elle cherche en vain le pouvoir égaré dans la nuit: dans cette nuit tous sont égaux, tous sont maîtres, parce que tous sont seuls.

Voilà notre état, et voilà ce qui frappe les hommes capables de réflexion. Témoins de ce grand désordre, leur pensée s'élève naturellement vers Dieu, principe de tout ordre. Dans l'effroi que leur inspire l'obscurité profonde répandue autour d'eux, ils montent sur les hauteurs pour découvrir quelques rayons de l'astre qui a cessé d'éclairer la terre.

La religion seule explique l'erreur, parce qu'elle renferme toute vérité; seule elle explique le mal, parce qu'elle est la source de tout bien. Expression complète de Dieu et de l'homme, loi éternelle des esprits, la raison hors d'elle n'a point de règle non plus que le cœur, et les actions n'ont qu'une règle arbitraire, imposée par la volonté de l'homme.

---

(1) *Nolite timere pusillus grex, quia complacuit patri vestro dare vobis regnum.* Luc, XII, 32.

Et comme la volonté de l'homme qui n'obéit pas à la vérité, varie sans cesse, et se déprave sans cesse, le désordre va croissant dans la société que ne régit plus la religion. Cela s'est vu bien clairement de nos jours, et l'effroyable confusion où le monde social est tombé après l'invasion des doctrines philosophiques, a pleinement révélé les lois de la vie et de la mort des nations. La lumière est sortie du chaos; et, s'élevant sur ses énormes ruines, on a découvert les fondemens de l'édifice détruit; les vrais rapports des êtres entre eux, qui constituent tout ensemble et la société et la religion, ont été connus; et dès lors la vérité de la religion ou du christianisme a été aussi évidente pour la raison, que la nécessité de la société et que son existence même.

Ce nouveau genre de considérations et de preuves qu'a fait naître le développement de l'erreur, par cela même qu'il résulte de la situation actuelle des esprits, est plus qu'aucun autre approprié à leurs besoins. Il étoit donc à désirer qu'on l'appliquât aux grandes questions du gouvernement de l'Eglise et du pouvoir de son chef, questions pratiques et d'une importance qui se fait sentir à tous les instans. Personne n'étoit plus capable que M. le comte de Maistre d'exécuter cet utile dessein. On est étonné de la multitude d'aperçus neufs, ingénieux, profonds, que renferme son ouvrage. Sans négliger les preuves ordinaires d'autorité et de tradition, preuves décisives dans l'Eglise, où l'autorité ne défaillit jamais, il établit invinciblement, par des preuves d'une nature différente, les droits du souverain pontife; également pressant, également fort, lorsqu'il fait entendre la sainte voix de l'antiquité et la voix de la raison, qui s'accordent, comme il devoit être, pour prononcer le même jugement.

En défendant la doctrine ancienne, M. le comte

de Maistre est contraint d'attaquer des opinions que les parlemens avoient pris à tâche d'accréditer en France ; mais il les attaque sans aigreur. Faudroit-il se fâcher si la magistrature ordonnoit de soutenir que les planètes ne doivent pas tourner autour du soleil, et qu'en maxime de droit c'est le soleil qui doit tourner autour des planètes ? le monde n'en iroit pas moins comme Dieu l'a voulu, malgré les *itératives remontrances*, et l'arrêt de la cour, et toutes les thèses *y conformes*.

Et comment M. de Maistre auroit-il mis de l'amertume dans la discussion, lui qui, François par le cœur, ne parle qu'avec transports de sa patrie d'affection, de cette nation *privilégiée*, *extraordinaire*, *destinée à jouer un rôle étonnant parmi les autres*, *et surtout à se retrouver à la tête du système religieux en Europe* (1).

Pénétré de respect et d'admiration pour l'Eglise gallicane, il fait de cette illustre Eglise un éloge aussi juste que magnifique, et que nous pouvons opposer avec orgueil aux calomnies dont elle est l'objet.

« Il y a dans le gouvernement naturel, et dans les
» idées nationales du peuple françois, je ne sais quel
» élément théocratique et religieux qui se retrouve
» toujours. Le François a besoin de la religion plus
» que tout autre homme ; s'il en manque, il n'est
» pas seulement affoibli, il est mutilé : voyez son
» histoire. Au gouvernement des Druides qui pou-
» voient tout, a succédé celui des évêques qui
» furent constamment, mais bien plus dans l'an-
» tiquité que de nos jours, *les conseillers du roi*
» *en tous ses conseils*. Les évêques, c'est Gibbon
» qui l'observe, *ont fait le royaume de France* (2);

(1) *Du Pape ;* tom. I. Disc. prélim. p. XXIII et XXVII.

(2) *Histoire de la décadence*, etc.; T. VII, ch. XXXVIII, édit. de Maradan, 1812.

» rien n'est plus vrai. Les évêques *ont construit* cette
» monarchie, comme les abeilles construisent une
» ruche. Les conciles, dans les premiers siècles
» de la monarchie, étoient de véritables conseils
» nationaux. Les *Druides chrétiens*, si je puis
» m'exprimer ainsi, y jouoient le premier rôle.
» Les formes avoient changé, mais toujours on
» retrouve la même nation (3).....

» Le christianisme pénétra de bonne heure les
» François, avec une facilité qui ne pouvoit être
» que le résultat d'une affinité particulière. L'Eglise
» gallicane n'eut presque pas d'enfance; pour
» ainsi dire en naissant, elle se trouva la pre-
» mière des Eglises nationales, et le plus ferme ap-
» pui de l'unité.

» Les François eurent l'honneur unique, et dont
» ils n'ont pas été à beaucoup près assez orgueil-
» leux, celui d'avoir constitué (humainement)
» l'Eglise catholique dans le monde, en élevant
» son auguste chef au rang indispensablement dû
» à ses fonctions divines, et sans lequel il n'eût été
» qu'un patriarche de Constantinople, déplorable
» jouet des sultans chrétiens et des autocrates mu-
» sulmans (4).....

» Une grande partie de la gloire littéraire des
» François, surtout dans le grand siècle, appar-
» tient au clergé..... Aucune nation n'a possédé
» un plus grand nombre d'établissemens ecclésias-
» tiques que la nation françoise, et nulle souve-
» raineté n'employa plus avantageusement pour
» elle un plus grand nombre de prêtres que la
» cour de France. Ministres, ambassadeurs, négo-
» ciateurs, instituteurs, etc., on les trouve par-
» tout, de Suger à Fleury, la France n'a qu'à se
» louer d'eux.....

---

(3) *Du Pape*; Disc. prélim., p. XXIII et XXIV.
(4) *Ibid.* p. XXVII.

» La plus haute noblesse de France s'honoroit
» de remplir les grandes dignités de l'Eglise. Qu'y
» avoit-il en Europe au-dessus de cette Eglise galli-
» cane, qui possédoit tout ce qui plaît à Dieu, et
» tout ce qui captive les hommes, la vertu, la
» science, la noblesse et l'opulence?

» Veut-on dessiner la grandeur idéale? qu'on
» essaie d'imaginer quelque chose qui surpasse Fé-
» nélon, on n'y réussira pas (1).....?

» Le clergé françois, dispersé chez toutes les
» nations étrangères, quel spectacle n'a-t-il pas
» donné au monde? A l'aspect de ses vertus, que
» deviennent toutes les déclamations ennemies?
» Le prêtre françois, libre de toute autorité, en-
» vironné de séductions, souvent dans toute la
» force de l'âge et des passions, poussé chez des
» nations étrangères à son austère discipline, et
» qui auroient applaudi à ce que nous aurions
» appelé des crimes, est cependant demeuré in-
» variablement fidèle à ses vœux. Quelle force l'a
» donc soutenu, et comment s'est-il montré con-
» stamment au-dessus des foiblesses de l'humanité?
» Il a conquis surtout l'estime de l'Angleterre,
» très-juste appréciatrice des talens et des vertus,
» comme elle eût été l'inexorable délatrice des
» moindres foiblesses (2). »

Celui qui a rendu cet éclatant hommage au clergé françois, ne sauroit être soupçonné d'entretenir des préventions dont ce même clergé pût légitimement se plaindre. Les opinions reçues en France ne font loi pour personne; on peut les examiner, les rejeter, sans manquer à ce qu'on doit aux hommes estimables qui les adoptent. Il combat Bossuet sur les points ou Bossuet combat l'Eglise

---

(1) *Du Pape;* Disc. prélim., p. 30 et suiv.

(2) *Ibid.;* T. II, p. 497.

romaine; mais il ne l'en appelle pas moins un *grand homme* (1), *un théologien du premier ordre* (2); il se plaît à reconnoître son *excellent esprit*, *sa droiture*, *son génie* (3). Que voudroit-on de plus? apparemment on ne contestera pas à M. de Maistre le droit d'avoir son avis, et de le dire, quand cet avis surtout n'est que la doctrine du Saint-Siége et de toutes les Eglises, hors la nôtre; encore n'a-t-elle abandonné le sentiment général que dans des temps très-modernes. Se blesser de quelques expressions un peu vives peut-être, parce qu'on exprime toujours vivement ce qu'on croit ou ce qu'on sent fortement, seroit un tel excès de foiblesse qu'on ne sauroit se permettre de le supposer en personne. Qui oseroit s'attacher puérilement à des mots dans un sujet si grave? son importance même fait un devoir de s'expliquer avec franchise. C'est de la vérité qu'il s'agit : qu'importe tout le reste; et quel homme d'assez peu de sens et d'assez peu de foi pourroit s'occuper de lui-même, de son petit amour propre, de ses petites habitudes d'idées, de ses petites convenances, lorsqu'on agite ces hautes questions qui intéressent l'Eglise entière? Si, ce que nous sommes loin de présumer, l'auteur du livre que nous annonçons rencontroit quelques-uns de ces adversaires chagrins : êtes-vous infaillibles? pourroit-il leur dire; alors ne vous piquez pas et décidez souverainement : convenez-vous au contraire que vous n'êtes point infaillibles? discutez et ne vous piquez pas; autrement vous ne prouverez que l'impuissance où vous êtes de m'opposer de bonnes raisons.

Quiconque traite gravement un sujet grave

---

(1) *Du Pape;* T. 1, p. 407.
(2) *Ibid.;* p. 11.
(3) *Ibid.;* p. 100 et 101.

mérite, s'il se trompe, qu'on l'éclaire en le réfutant. Mais les plaintes vagues, l'humeur, les murmures, n'éclairent point et ne réfutent rien. M. le comte de Maistre a usé de son droit en combattant certaines opinions qu'il croit fausses. Ceux qui admettent ces opinions useront à leur tour de leur droit en lui répondant; heureux s'ils peuvent dire comme lui : « Si je ne me sentois pénétré d'une » bienveillance universelle, absolument dégagé de » tout esprit contentieux et de toute colère polé- » mique, même à l'égard des hommes dont les » systèmes me choquent le plus, Dieu m'est té- » moin que je jetterois la plume; et j'ose espérer » que la probité qui m'aura lu ne doutera pas de » mes intentions. Mais ce sentiment n'exclut ni » la profession solennelle de ma croyance, ni l'ac- » cent clair et élevé de la foi, ni le cri d'alarme » en face de l'ennemi connu ou masqué, ni cet » honnête prosélytisme, enfin, qui procède de la » persuasion... Tout écrivain qui se tient dans le » cercle de la sévère logique, ne manque à per- » sonne. Il n'y a qu'une seule vengeance honora- » ble à tirer de lui; c'est de raisonner contre lui, » mieux que lui (1). »

Le but que se propose M. le comte de Maistre est de prouver que *sans le souverain pontife il n'y a point de véritable christianisme, et que nul honnête homme chrétien, séparé de lui, ne signera sur son honneur (s'il a quelque science) une profession de foi clairement circonscrite.* (2)

Cette proposition a deux parties, l'une desquelles étant prouvée, l'autre l'est également. Car s'il n'y a point de véritable christianisme sans le pape, il n'y a point sans lui de véritable foi, et par conséquent toute profession de foi est néces-

---

(1) *Du pape ;* T. I, Disc. prélim., p. XXI et XXII.

(2) *Ibid.*; p. XXII.

sairement arbitraire : et si nul chrétien, séparé du pape, ne peut raisonnablement signer une profession de foi clairement circonscrite, c'est-à-dire s'il ne peut s'assurer de ce qu'il doit croire, il n'y a plus de christianisme, à moins qu'être chrétien ce ne soit ignorer et douter.

Réduite à ces termes, la question devient, pour peu qu'on s'entende, extrêmement facile à résoudre. Ne veut-on voir dans le christianisme qu'un système de philosophie, des opinions sur Dieu et sur l'homme, sur les rapports qui les unissent, sur les devoirs, etc.; un pape n'est pas plus nécessaire aux chrétiens qu'aux stoïciens : mais aussi les croyances des chrétiens, toujours incertaines, pourront éternellement varier comme celles des stoïciens. Le christianisme est-il, au contraire, une société qui ait sa constitution, ses lois, sa hiérarchie, sa police; il faut évidemment un pouvoir dans cette société, et un pouvoir *un* pour qu'elle soit *une*, perpétuel pour qu'elle soit perpétuelle elle-même, permanent pour qu'elle soit permanente.

Mais si le christianisme est véritable, le christianisme est une société, et même la seule vraie société, en ce sens qu'il est la seule société parfaite, et que toutes les autres ne subsistent qu'à l'aide de quelques unes des vérités qui le composent. En effet, la société est une des conditions, et la première, de l'existence des êtres intelligens; une société spirituelle, que l'on appelle *religion*. Mais point de société sans pouvoir et sans devoirs, sans commandement et sans obéissance; donc il existe un pouvoir et des devoirs spirituels, une autorité ayant droit de commander aux esprits, qui sont tenus de lui obéir. Voilà l'Église et son chef, et ses dogmes, et ses préceptes; voilà la foi, qui n'est que l'obéissance de l'esprit, et ses préceptes; voilà la foi, qui n'est que l'obéissance de l'esprit, et la

raison de la foi, qui ne se trouve que dans l'autorité. Qui ne voit pas cela est incapable de rien voir. Qui n'admet pas *un* pouvoir souverain, perpétuel et permanent, ou ne s'entend pas, ou nie l'Eglise; qui nie l'Eglise et croit en Dieu, est un insensé; qui ne croit pas en Dieu, ne peut, s'il est conséquent, croire à rien; ce n'est pas seulement un insensé, c'est un monstre parmi les intelligences, un je ne sais quoi d'inerte et de vide, qui n'a de nom dans aucune langue; informe production à moitié sortie du néant, et que le néant rappelle à lui.

Ces considérations ne nous ont point éloigné de l'ouvrage de M. de Maistre. Comme il ne s'adresse qu'à ceux qui admettent la vérité du christianisme, elles justifient déjà pour eux sa proposition principale. Obligé, en la développant, d'examiner, parmi les questions relatives au gouvernement de l'Eglise, celles que les passions ont le plus obscurcies, ou essayé d'obscurcir, il les traite avec une clarté et une force de raison qui sembleroient devoir dissiper beaucoup de préjugés. Mais l'homme, qui se détache si aisément de la vérité, parce qu'elle appartient à tous, n'abandonne pas de même ses préjugés; il y tient parce qu'ils sont à lui.

M. de Maistre a divisé son ouvrage en quatre parties. Il y considère le pape *dans ses rapports avec l'Eglise catholique*, *avec les souverainetés temporelles*, *avec la civilisation et le bonheur des peuples*, *avec les églises nommées schismatiques.* Chacun de ces sujets lui fournit l'occasion d'exposer et de prouver une multitude de vérités importantes. Ce seroit une grande erreur que de penser qu'il eût mieux valu les taire, pour le bien de la paix. Le silence n'est pas la paix, et le temps est venu où il faut que toute vérité soit *dite*, parce qu'il faut que toute vérité soit *crue;* laissons parler l'illustre auteur.

« Le protestantisme, le philosophisme, et mille » autres sectes plus ou moins perverses ou extra- » vagantes, ayant prodigieusement *diminué les* » *vérités parmi les hommes* (1), le genre humain » ne peut demeurer dans l'état où il se trouve. Il » s'agite, il est en travail, il a honte de lui-même, » et cherche, avec je ne sais quel mouvement con- » vulsif, à remonter contre le torrent des erreurs, » après s'y être abandonné avec l'aveuglement » systématique de l'orgueil. A cette époque mé- » morable, il m'a paru utile d'exposer, dans toute » sa plénitude, une théorie également vaste et im- » portante, et de la débarrasser de tous les nuages » dont on s'obstine à l'envelopper depuis si long- » temps. Sans présumer trop de mes efforts, j'es- » père cependant qu'ils ne seront pas absolument » vains. Un bon livre n'est pas celui qui persuade » tout le monde, autrement il n'y auroit point de » bon livre; c'est celui qui satisfait complétement » une certaine classe de lecteurs à qui l'ouvrage » s'adresse particulièrement, et qui, du reste, ne » laisse douter personne ni de la bonne foi parfaite » de l'auteur, ni de l'infatigable travail qu'il s'est » imposé pour se rendre maître de son sujet, et lui » trouver même, s'il étoit possible, quelques faces » nouvelles. Je me flatte naïvement que, sous ce » point de vue, tout lecteur équitable jugera que » je suis en règle. Je crois qu'il n'a jamais été plus » nécessaire d'environner de tous les rayons de l'é- » vidence une vérité du premier ordre, et je crois » de plus que la vérité a besoin de la France. J'es- » père donc que la France me lira encore une fois » avec bonté; et je m'estimerois heureux surtout » si ses grands personnages de tous les ordres, en

---

(1) *Diminutæ sunt veritates à filiis hominum.* Ps. XI, v. 2.

» réfléchissant sur ce que j'attends d'eux, venoient » à se faire une conscience de me réfuter. (1) »

Combien, dans un temps où le plus parfait accord entre les chrétiens est si nécessaire, combien ne seroit-il pas à désirer que tous les vrais enfans de l'Eglise, tous ceux qui ont à cœur les intérêts de cette religion sur qui reposent les destins de la société, l'ordre général et le bonheur des peuples, déposant enfin toute prévention, s'unissent de bonne foi et avec un zèle que Dieu béniroit sans doute, pour éclaircir de concert les difficultés qui embarrassent encore quelques-uns d'eux, et pour terminer à jamais ces dangereuses querelles d'opinions, source de tant de maux et qu'on ne sauroit trop s'empresser d'éteindre, quand leur plus funeste effet seroit d'agiter et d'aigrir les esprits, d'affoiblir la confiance et la charité.

Ne devroit-on pas savoir aujourd'hui que toute doctrine qui éloigne du centre est mauvaise, parce qu'elle sépare; que borner sans nécessité l'autorité légitime, c'est borner la certitude, la paix, la vérité; qu'il n'existe pour aucune Eglise, comme pour aucun peuple, de privilége de raison, et que la véritable liberté n'est pour tous qu'une parfaite obéissance?

Au reste, en rendant compte d'un ouvrage dont l'auteur défend, avec une si noble franchise, ce qu'il croit être la vraie tradition, nous regarderions comme une basse et coupable foiblesse de dissimuler nos propres sentimens. Nous n'hésiterons point à le déclarer; ils ne diffèrent en rien d'important de ceux de M. de Maistre. Il est permis, nous ne l'ignorons point, de ne les pas partager; que chaqun jouisse donc, à cet égard, de la faculté que l'église lui laisse. Pour nous qui ne craignons point

(1) *Du pape;* Disc. prélim., p. XLI et XLII.

de nous montrer trop dociles à l'autorité surémi-nente des successeurs de l'apôtre à qui Jésus-Christ disoit : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point* (1) ; jamais nous n'aurions la présomption, insupportable à nos yeux, de prétendre, en quoi que ce soit, réformer leur doctrine; et plus notre soumission sera profonde, plus nous nous croirons en droit de répéter ces admirables paroles du grand Bossuet : « Sainte église romaine, mère des églises, » et mère de tous les fidèles, église choisie de Dieu » pour unir ses enfans dans la même foi et dans la » même charité, nous tiendrons toujours à ton » unité par le fond de nos entrailles : *Si je t'oublie,* » *église romaine, puissé-je m'oublier moi-même!* » *Que ma langue se sèche et demeure immobile* » *dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la pre-* » *mière dans mon souvenir ; si je ne te mets pas au* » *commencement de tous mes cantiques de réjouis-* » *sance.* (2) »

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

DE LA MAISON DU ROI.

« Il est hors de doute, dit un de nos historiens, que de tous temps nos rois ont eu une garde. C'est un usage immémorial et universel chez toutes les nations, et il a toujours été de la dignité et de la sûreté des souverains, d'avoir des gens qui les accompagnassent par honneur et veillassent à leur conservation. »

Avant Charles VII on a peu de détails sur les troupes qui composoient la garde de nos rois. Grégoire de Tours parle d'une grosse garde qui ac-

---

(1) *Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua.* Luc. XXII, 32.

(2) Sermon sur l'unité.

compagnoit un petit-fils de Clovis, après l'assassinat de deux de ses frères. On voit sur d'anciens monumens, Charles-le-Chauve, représenté sur son trône, entouré de ses gardes. On trouve sous Philippe-Auguste des sergens d'armes institués par ce prince. Le Vieux de la Montagne envoyoit alors des assassins contre les rois. « Quand le roi Phi-
» lippe, dit une ancienne chronique, ouit les nou-
» velles, si se douta fortement et prit conseil de
» se garder. Il élut sergens à masses, qui nuit
» et jour étoient autour de lui pour son corps
» garder. » L'église de Sainte-Catherine fut fondée à cause d'eux. « A la prière des sergens d'armes,
» monsieur Saint-Louis fonda cette église, et y
» mit la première pierre; et fut pour le joie de la
» victoire qui fut au pont de Bouvines, l'an 1214,
» les sergens d'armes pour le temps gardoient le
» dit pont, et vouèrent que si Dieu leur donnoit
» victoire, ils fonderoient l'église Sainte-Cathe-
» rine, et ainsi fut-il. »

Ces sergens d'armes (1) avoient de grands priviléges. Ils ne pouvoient être jugés par d'autres que par le roi ou le connétable. Ils n'avoient pas seulement la masse d'armes, un de leurs statuts dit qu'ils porteront toujours leurs carquois pleins de carreaux (espèce de flèche ainsi appelée parce que le fer en étoit carré).

Ils étoient tous employés à la garde du roi, autour de sa tente, ou du logis où il demeuroit et

---

(1) On trouve des détails curieux sur les sergens d'armes dans le *Tableau historique et pittoresque de Paris* (*), le seul ouvrage complet que nous ayons sur les antiquités de Paris et ses révolutions, et le seul qui soit écrit avec élégance, et où l'on trouve de l'ordre, de la méthode et une saine critique.

(*) Trois volumes in-4°, ornés d'un grand nombre de planches; prix 366 fr. A Paris, à la librairie de H. Nicolle.

dans les marches. Ils étoient armés de pied en cap, servoient à cheval dans les combats, mais ils faisoient la garde à pied au palais du roi. Ils gardoient la porte de la chambre pendant la nuit, quand les portes du palais étoient fermées, dit Du Tillet. Nos rois n'ont donc pas cessé d'avoir une garde autour d'eux.

C'est sous Charles VII que la plus ancienne compagnie des gardes du corps fut instituée. « Cette compagnie a (1) la garde des clefs du logis du roi au soir, la garde du chœur de l'église, la garde des bateaux quand le roi passe des rivières, l'honneur de porter la crépine de soie blanche à leurs armes, qui est la couleur couronale en France, les clefs de toutes les villes où le roi fait son entrée données à leur capitaine. » Louis XI fit une nouvelle garde de cent gentilshommes, et chacun de ces gentilshommes devoit entretenir et avoir à sa suite deux archers. Cinq ans plus tard il institua encore une autre compagnie françoise d'archers de la garde. François Ier créa la troisième compagnie des gardes françoises.

Louis XII et François Ier sont ceux qui, avec Louis XIV, ont déployé le plus de magnificence pour leur garde. Henri III créa une garde des quarante-cinq. « C'étoient quarante-cinq gentilshommes appointés, à douze cents écus de gage et bouche à cour, que le roi avoit mis sus, depuis ces derniers troubles, pour être toujours au près de lui, comme sûres gardes de son corps, se défiant de chacun, et se voyant comme défié de ceux de la ligue par leur désobéissance ».

La maison du roi, sous François I (la cavalerie seule), étoit de deux mille hommes. Le maré-

---

(1) Plaintes des gardes écossoises au roi Louis XIII.

chal de Fleurange, parlant de l'expédition de Gênes, dit que « Louis XII y avoit avec lui dix-huit cents chevaux de ses gardes. » Les compagnies des gardes du corps n'étoient pas si nombreuses alors que sous Louis XIV. Sous Louis XIII, chaque compagnie n'étoit que sur le pied de cent hommes, au lieu que sous Louis XIV, les quatre compagnies ont été à plus de seize cents chevaux jusqu'en 1667 même, et l'on plaçoit les compagnies de la maison du roi à la tête des brigades de cavalerie.

La maison du roi à l'armée avoit toujours la droite sur toutes les autres troupes, et le poste d'honneur; et les gardes du corps avoient le rang au-dessus de tous les autres. Un réglement des états de Blois, de l'an 1576, est digne de remarque : « Semblablement avons défendu aux capitaines de » nos gardes de recevoir aux états d'archers de leurs » compagnies, aucuns qui ne soient gentilshommes, » capitaines ou soldats signalés. » C'est Louis-le-Grand, dit *le P. Daniel*, qui a mis les gardes du corps en plus grand honneur que jamais, et il n'a pas eu à s'en repentir, eu égard à la valeur avec laquelle il en a été servi.

Parler de la valeur de la maison du roi, c'est rappeler les miracles de la valeur françoise.

Le combat de Leuze fut un véritable prodige. Vingt-huit escadrons, commandés par le maréchal de Luxembourg, la plupart de la maison du roi, en battirent soixante-quinze, malgré une vive résistance, et leur prirent quarante étendards. Une médaille a transmis à la postérité cet étonnant fait d'armes.

Au pas de Suze, une compagnie de la maison du roi, força les trois retranchemens, l'épée à la main; et Louis XIII, qui y étoit en personne, dit « que « ce qui lui plaisoit toujours dans ses gardes, c'étoit » cette gaieté célère avec laquelle ils marchoient à

» tout ce qu'on leur disoit d'attaquer. » A la bataille des Dunes, le grand Condé les fit charger quatre fois par des corps bien supérieurs en nombre, sans pouvoir les déposter.

On sait, au siége de Lille, en 1667, quel fut l'étonnement du gouverneur, quand il eut signé la capitulation, de voir que la plupart de ceux qui s'étoient emparés de la porte qu'il livroit étoient des jeunes gens de dix-sept, dix-huit ou vingt ans.

Au siége de Maëstrich, Pélisson dit que ceux de la maison qui revinrent de l'attaque d'une demi-lune avoient tous leurs épées sanglantes jusques aux gardes, et faussées des coups qu'ils avoient donnés.

Au siége de Condé, l'ardeur et le feu du courage de la maison du roi décidèrent des affaires que le sang froid et la prudence n'avoient pu décider. « Je ne sais, dit un témoin oculaire, si l'histoire fournit bien des exemples d'une action si brusque et si heureuse, et de la prise, en si peu de temps, d'une grande et forte ville, qui ne manquoit de rien pour sa défense. Tout en tient du prodige, et tout fut attribué à l'heureuse témérité des compagnies de la maison du roi. »

« Au siége d'Ypres, en 1678, nos troupes, dit Pélisson, n'allèrent point avec leur vigueur ordinaire. Un détachement de jeunes gens de la maison du roi, de cinquante seulement, rétablit l'affaire. Ils se mirent au-devant de tous, sans dire autre chose que *gare*, comme s'il n'eût été question que de passer quelque chemin. » Ils se jetèrent dans la contrescarpe, l'épée nue à la main, et Ypres capitula le lendemain.

Au siége de Mons, deux bataillons ayant été repoussés, Louis XIV dit avec quelque dépit qu'il y enverroit des troupes qui ne reculeroient pas, et il envoya le lendemain un détachement de sa maison, qui s'empara de l'ouvrage attaqué.

Monsieur écrivoit, après une bataille, aux commandans de deux compagnies de la maison du roi, « qu'elles avoient ébauché la victoire, et donné le branle à toute l'affaire. »

On n'avoit besoin que de régler leur ardeur.

A l'attaque d'une place, la harangue que leur fit un de leurs chefs fut que « si quelqu'un d'eux, avant l'action engagée, se précipitoit et avançoit hors de son rang, il avoit ordre de le tuer, le roi ayant remarqué avec une extrême sensibilité que leur trop d'ardeur leur étoit quelquefois funeste. »

A la bataille de Ramillies, la maison du roi enfonça quatre lignes de l'aile gauche de l'ennemi. A la bataille de Malplaquet elle chargea quatre fois la cavalerie des ennemis, et quatre fois la renversa sur son infanterie. « Quand nous abandonnâmes le champ de bataille, dit un historien, elle fit l'arrière-garde : c'étoit le lion qui se retire. » Pendant cinq heures, cette troupe si bouillante resta froidement exposée au feu d'une batterie de trente pièces de canon.

En 1734, après une longue paix, au siége de Philisbourg, quand on fit entrer la maison du roi dans les lignes, la plupart de ceux qui la composoient voyoient la guerre pour la première fois, et on sait quel fut leur courage. Nous ne parlerons pas de Fontenoy, on connoît le service qu'ils rendirent alors à la France.

Vous (1) qui gardez mon roi, vous qui vengez la France,
Vous, peuple de héros, dont la foule s'avance,
Accourez, c'est à vous de fixer les destins.
Louis, son fils, l'Etat ; l'Europe est dans vos mains.
Maison du roi, marchez, assurez la victoire,
Soubise et Pecquigny vous mènent à la gloire.

---

(1) Poëme de Fontenoy

Que dire de leur urbanité? ils étoient le véritable modèle de l'officier français, dont Voltaire a fait ce brillant portrait :

« L'officier françois, idolâtre de son honneur et de celui de son souverain, bravant de sang froid la mort avec toutes les raisons d'aimer la vie, quittant gaîement les délices de la société pour des fatigues qui font frémir la nature; humain, généreux, compatissant, tandis que la barbarie étincelle de rage partout autour de lui; né pour les douceurs de la société comme pour les dangers de la guerre; aussi poli que fier, orné souvent par la culture des lettres, et plus encore par les grâces de l'esprit : à ce portrait les nations étrangères reconnoissent nos officiers; elles avouent surtout que lorsque le premier feu trop ardent de leur jeunesse est tempéré par un peu d'expérience, ils se font aimer même de leurs ennemis. Mais si leur grâce et leur franchise ont adouci quelquefois les esprits les plus barbares, que n'a point fait leur valeur! »

Et comment n'auroient-ils pas été tels, ces jeunes gens sortis des familles les plus distinguées de la France. Nous ne pouvons résister ici au désir de citer un fragment d'un de nos plus anciens écrivains, qui peint l'intérieur d'une famille envoyant au roi un enfant de quatorze ans, et cet enfant étoit Bayard. Il est peu de jeunes gens qui ne reçoivent de pareilles leçons en entrant dans la maison du roi; il en est peu qui ne soient animés des mêmes sentimens. Rien n'est plus fait pour reposer l'âme de tout ce qui l'afflige aujourd'hui, que ces scènes délicieuses que nous allons reproduire ici dans le langage si naïf de notre vieille France.

Peu de jours avant de mourir, le père du chevalier Bayard appela ses quatre enfans devant

lui, et leur demanda de quel état ils vouloient être. Quand ce fut au chevalier Bayard : « En l'aage
» de treize ans ou peu plus, esveillé comme un
» esmerillon, d'un visage riant, respondit comme
» s'il eust eu cinquante ans. Monseigneur mon
» père, combien que amour paternel me tienne si
» fort obligé, que je deusse oublier toutes choses
» pour vous servir sur la fin de votre vie, ce
» néantmoins ayant enraciné dedans mon cœur
» les bons propos que chascun des jours vous re-
» citez des nobles hommes du temps passé, mes-
» mement de ceulx de notre maison, je serai s'il
» vous plaist de l'estat dont vous et vos prede-
» cesseurs ont été, qui est de suivre les armes.
» Car c'est la chose dont j'ai le plus grand désir,
» et espère aydant la graace de Dieu ne vous faire
» point de déshonneur. Alors, respondit le bon
» vieillard en larmoyant, mon enfant, Dieu t'en
» doint la graace. Jà ressembles-tu de visaige et
» corsaige à ton grand père, qui feut en son
» temps un des accomplis chevaliers qui feut en
» chrétienté. Si mettrai peine de te bailler le train
» pour parvenir à ton désir.

» Après le propos tenu par le père du bon che-
» valier à ses quatre enfans et parce qu'il ne pou-
» voit plus chevaucher, envoya un de ses servi-
» teurs le lendemain à Grenoble devers l'évesque
» son beau frère à ce que son plaisir feust pour
» aucunes choses qu'il avoit à lui dire se vouloir
» transporter jusques à sa maison de Bayard, dis-
» tante dudist Grenoble cinq ou six lieues. A quoi
» le bon évesque qui oncques en sa vie ne feust
» las de faire plaisir à un chascun, obtempera
» de très-bon cœur. Si partit incontinent lettre
» reçue et parvint au giste en la maison de Bayard,
» où il trouva son beau-frère en une chaire au-
» près du feu, comme gens de son aage font vo-
» lontiers. »

Plusieurs autres gentilshommes du Dauphiné vinrent aussi, et le bon père dit qu'il avoit l'intention de faire suivre les armes à son fils Pierre : « Il m'est besoin pour son commencement le mettre » en la maison d'un prince, afin qu'il apprenne à » se contenir honestement ; et quand il sera un » peu plus grand apprendra le train des armes. » L'historien raconte ensuite comment Bayard monta sur son cheval et vint se présenter à toute la compagnie en la basse cour du château.

« Quand le cheval sentit si petit faix sur lui, » joinct aussi que le ieune enfant auoit ses espe- » rons dont il le picquoit, commença à faire trois » ou quatre saults, de quoy la compaignée eust » peur qu'il affollast le garçon. Mais en lieu de ce » qu'on cuidoit qu'il deust crier à l'ayde, quand » il sentit le cheual si fort remuër soubs lui, d'vn » gentil cœur asseuré comme un lion, lui donna » trois ou quatre coups d'esperon, et vne carrière » dedans la dicte basse-cour ; ensorte qu'il mena » le cheval à la raison, comme s'il eust eu trente » ans. Il ne fault pas demander si le bon vieillard » feust aise, et souriant de joie, demanda à son fils » s'il auoit point de peur ; car pas n'auoit quinze » iours qu'il estoit sorty de l'eschole: lequel respon- » dit d'vn visage assuré : Monseigneur, i'espère, à « l'ayde de Dieu, deuant qu'il soit six ans, le » remuër luy ou autre en plus dangereux lieux. » Car ie suis icy parmy mes amis, et ie pour- » ray estre parmy les ennemis du maître que ie » seruiray. Or sus, dit le bon évesque de Gre- » noble, qui estoit prest à partir, mon nepveu, » mon amy, ne descendez point, et de toute le » campaignée prenez congé. Lors le ieune enfant » d'une ioyeuse contenance, s'adressa à son père » auquel il dit : Monseigneur mon père, ie prie » à notre Seigneur, qu'il vous doint bonne et lon-

» gue vie, et à moi grâce auant qu'il vous oste
» de ce monde, que puissez auoir bonnes nou-
» velles de moi. Mon amy, dit le père, ie l'en
» supplie, et puis lui donna sa bénédiction. En
» après alla prendre congé des tous les gentils-
» hommes qui estoient là, l'un après l'autre, qui
» auoient à grand plaisir sa bonne contenance. »

» La pauure dame de mère estoit en vne tour du
» chasteau, qui tendrement ploroit. Car combien
» qu'elle feust ioyeuse que son fils estoit en voye
» de paruenir, amour de mère l'admonestoit de
» larmoyer. Toutes fois, après qu'on lui feust venu
» dire : Madame, si voulez venir veoir vostre fils.
» il est tout à cheual prest à partir, la bonne gen-
» til-femme sortit par le derrière de la tour, et feit
» venir son fils vers elle, auquel elle dit ces pa-
» roles : Pierre, mon amy, vous allez au seruice
» d'vn gentil prince ; d'autant que mère peut com-
» mander à son enfant, ie vous commande trois
» choses tant que ie puis, et si vous les faictes,
» soyez asseuré que vous viurez triomphamment
» en ce monde. La première, c'est que deuant
» toutes choses vous aimiez, craigniez et seruiez
» Dieu, sans aucunement l'offencer, s'il vous est
» possible ; car c'est celuy qvi tous nous a créez,
» c'est luy qui nous faict viure, c'est celuy qui
» nous sauluera, et sans luy et sa graace ne sçau-
» rions faire une seule bonne œuvre en ce monde.
» Tous les matins et tous les soirs recommandez
» vous à luy, et il vous aydera. La seconde, c'est
» que vous soyez doulx et courtois à tous gentil-
» hommes, en ostant de vous orgueil. Soyez
» humble et seruiable à toutes gens. Ne soyez mé-
» disant, ne menteur. Maintenez-vous sobrement
» quant au boire et au manger. Fuyez enuie, car
» c'est vn vilain vice. Ne soyez flateur, ne rap-
» porteur, car telles manières de gens ne viennent

» pas volontiers à grande perfection. Soyez loyal
» en faicts et dicts. Tenez vostre parole. Soyez se-
» courable à pauures veufves, orphelins, et Dieu
» le vous guerdonnera. La tierce, que des biens
» que Dieu vous donnera, vous soyez charitable
» aux pauures nécessiteux. Car donner pour l'hon-
» neur de luy n'appauvrit oncques homme. Et te-
» nez tant de moi, mon enfant, que telle aumosne
» pourrez-vous faire, qui grandement vous profi-
» tera au corps et à l'asme. Voilà tout ce que ie
» vous encharge. Je croy bien que vostre pèie et
» moi ne vivrons plus guières. Dieu nous fasse la
» grâce, à tout le moins, tant que serons en vie,
» que tousiours puissions auoir bon rapport de
» vous. Alors le bon chevalier, quelque ieune aage
» qu'il eust, luy respondit : Madame ma mère, de
» vostre bon enseignement tant humblement qu'il
» m'est possible vous remercie, et espère si bien
» l'ensuiure que, moyennant la graace de celuy en
» la garde duquel me recommandez, en aurez con-
» tentement. Et, au demeurant, après m'être très-
» humblement recommandé à votre bonne graace,
» ie vois prendre congé de vous. Alors la bonne
» dame tira hors de sa manche une petite bour-
» sette, en laquelle auoit seulement dix escus en
» or et vn en monnoye, qu'elle donna à son fils.
» Et appella vn des serviteurs de l'évêque de Gre-
» noble, son frère, auquel elle bailla une petite
» malette, en laquelle auoit quelque linge pour la
» nécessité de son fils. Le priant que quand il se-
» roit présenté au prince, il voulust prier le ser-
» viteur de l'escuyer, soubs la charge duquel il
» seroit, qu'il s'en voulust vn peu donner de garde,
» iusques à ce qu'il feust en plus grand aage,
» et luy bailla deux escus pour luy donner.

On ne peut rien ajouter à ce délicieux tableau. On sent comment, de l'intérieur de familles ainsi vouées

à l'honneur, devoient sortir de jeunes héros; et encore aujourd'hui les gardes-du-corps sont l'élite de la jeunesse françoise; ils rappellent par leurs goûts, par leur politesse et leur fraternité d'armes, les jours de bonheur de la France. Officiers et cependant soldats pour leur roi, ils commencent ainsi à lui faire tous les sacrifices. C'est à eux qu'est confié le dépôt précieux de la France. Et quand ils se répandent ensuite dans l'armée, ils sont plus unis, ils ont été soldats ensemble; ils sont plus royalistes, ils ont gardé le roi, ils ont été de sa maison, dans sa maison. Toutes les quatre nuits ils ont veillé près de lui, ils l'ont escorté chaque jour, et ils ont entendu partout répéter le cri de *vive le roi!* Ces impressions de la jeunesse ne sortent jamais du cœur. Il étoit garde-du-corps, cet admirable Ludovic de Charette qui, apprenant le retour de Buonaparte, vint aussitôt chez M. le duc d'Havré. Le capitaine des gardes lui offroit des grades, de l'argent: « Dans » la Vendée, répondit Charette, mon nom, mon » cœur et mon bras me suffisent. »

Les factieux savent combien cette institution est monarchique, et voilà pourquoi il l'attaquent. Ils poursuivent la fidélité partout où elle est, et la garde, les gardes du corps les inquiètent. Ce n'est plus l'esprit d'innovation qui les entraîne, comme autrefois sous Louis XV et sous Louis XVI, non; ils savent aujourd'hui que c'est une institution nécessaire à la monarchie, et ils veulent la détruire.

Mettre la personne du Roi en sûreté, en imposer aux factieux, donner de l'éclat à la majesté du trône, perpétuer la fidélité unie à la bravoure, voilà à quoi servent les gardes du corps et la garde. Puisque nous avons parlé de la sûreté de la personne du Roi, nous regretterons que M. le duc de Berry n'ait pas été entouré de ses gardes: il n'auroit

pas péri. L'empereur de Russie est un grand monarque, dit-on, et il n'a point de gardes du corps; mais aussi y a-t-il eu plus de souverains assassinés en Russie qu'en France? Pour prévenir même la trahison d'un ministre de la guerre, le Roi Louis XIV n'avoit pas voulu entre lui et ses gardes l'intermédiaire d'un ministre. Le connétable de Bourbon avoit été traître. Il étoit donc utile que la maison du Roi ne dépendît que de lui. La jalousie qu'inspiroit aux ministres de la guerre la prérogative des capitaines des gardes de travailler avec le Roi, causa toutes les persécutions qu'ils eurent à souffrir dans le dernier siècle. Plus tard, devenus dangereux pour des rebelles, on obtint leur suppression d'un Roi qui abandonnoit tout à la force, et qui finit par se livrer lui-même avec un courage devenu sans exemple, quand il ne put plus servir que de leçon.

Qui n'a pas été ému, pendant ces jours de trouble qui rappeloient plutôt ceux de la fronde que de la révolution, des transports d'amour pour le Roi, des jeunes gens de sa maison, en présence de cette jeunesse vantée par M. de la Fayette, de cette jeunesse qui croyoit servir la Charte en la séparant du nom du Roi, et qui a fait de l'objet de son amour un cri de haine? Elle croyoit sans doute que le *sol est la patrie.* Ils ne pensoient pas ainsi ces héros qui ne vouloient plus vivre sur le sol natal, parce qu'ils voyoient leurs lois renversées.» Tout notre éclat, toute notre gloire, disoit le chef de la maison des Machabées, tout ce qu'il y avoit parmi nous de sacré a éte souillé, et comment, après cela, pourrions-nous vivre? » Les gardes du corps trouvent tout dans le cri de *vive le roi, les autels, les sacrifices, la gloire, le repos, la sécurité, la patrie enfin, ou la société des choses divines et humaines !* Aussi, qui admira jamais plus vivement les vertus de nos princes! « Dans une de

leurs réunions : « On voudroit mourir pour eux », disoit un garde en entendant lire la vie de M. le duc de Berry. « Oui, répondirent tous ceux qui » étoient là en rappelant le chant des volontaires » du midi ; *la mort même est une victoire lorsque » l'on meurt pour la vertu.* » Certes, de pareils jeunes gens n'appartiendront jamais à *la France nouvelle*, je comprends la rage des révolutionnaires contre eux.

La maison du Roi est une école de fidélité, de bravoure, et d'amour de la patrie personnifiée dans le Roi, et, à ces titres, elle doit être odieuse aux révolutionnaires et chère à tous les François.

GENOUDE.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LA CONVENTION (1).

Il y a déjà bien long-temps que pour la première fois l'honneur du genre humain a protesté contre la dégradation infligée à l'antique gloire de Rome. Le monde s'indigne encore aux souvenirs d'un Néron et d'un Caligula, car pour eux l'éternité des siècles n'a pas puissance d'amnistie. Mais enfin ces monstres étoient le résultat obligé d'une société sortie des violences de la conquête, d'une société qui ne marchoit pas à la seule lueur qui puisse éclairer, je veux dire le christianisme. Cependant une longue suite de générations passe sous cet empire de la force, ses maîtres se succèdent avec rapidité, la masse des crimes s'accroît, mais le temps, qu'ils ne pressent pas tous ensemble, peut au moins en supporter le poids. Voilà que tout à coup du sein d'un

---

(1) A Paris, chez Lenormant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n. 8

peuple fils aîné de la foi, du sein d'un peuple qui se dit avancé dans la science, se précipite une horde de monstres, qui, jaloux de la splendeur de l'infamie, se la disputent par l'invention des forfaits, la multiplicité des meurtres, et en quelques mois improvisent tant de désastres et de fléaux qu'ils semblent accuser de stérilité tous ceux qui les ont précédés dans la carrière qu'ils parcourent. Les yeux qui ont vu cette ère de désastres sont encore ouverts; les cœurs qui ont été déchirés au spectacle de tant de destructions n'ont pu fermer leurs plaies. On pleure encore, et pour l'inconsolable douleur de beaucoup d'entre nous les jours et les nuits se passent et s'écoulent trop vite. Cependant des hommes qui auroient peut-être trop à souffrir si la mémoire leur restoit, prêchent l'oubli et condamnent indistinctement tous les souvenirs, comme si ce n'étoit pas eux qui font l'expérience des âges. Ces hommes s'adressent à la génération qui s'élève et par les plus basses flatteries l'attachent aux doctrines qui poussent les peuples sur le penchant des abîmes. Le succès déplorable qu'ils obtiennent se montre trop menaçant pour que les écrivains royalistes ne s'empressent de sauver la jeunesse qui court à sa perte. Cette fois, il faut le dire, pour arrêter les enfans de la révolution, l'effort ne sera pas grand. Il suffit de montrer à la plupart d'entre eux les tombeaux qui les entourent et de leur révéler qui les a ouverts; au nom seul ils reconnoîtront souvent les docteurs du jour. C'est donc un service rendu à la jeunesse que d'avoir écrit pour elle le règne sanglant de la Convention. Mais au préalable devoit être esquissée à grands traits l'histoire des deux coupables assemblées qui ont enfanté tous nos maux. Il falloit démontrer que la *Constituante* en dépouillant le clergé et en lui imposant par la force une constitution civile, avoit placé la

France hors de la civilisation; et que l'assemblée législative, en détrônant le fils de Saint-Louis, n'avoit fait qu'obéir à une impulsion irrésistible. Il falloit établir enfin qu'une société, corrompue depuis cinquante ans par une fausse philosophie, renfermoit en elle une vieille lie qui heureusement croupissoit au fond comme la bourbe de l'eau dormante : que par une conséquence inévitable des deux grands crimes de la *Constituante* cette lie monta violemment à la surface et fournit au choix des électeurs la majorité absolue de la Convention, composée ainsi en masse d'hommes conservant toute la brutale férocité de leur premier état et de vils sophistes enfans renégats de la civilisation, qui aussi cruels que subtils rendoient le crime plus horrible par le faux air de légalité dont ils cherchoient à le décorer.

A la suite de ce préliminaire venoit se placer tout naturellement l'histoire de la Convention. A part cet oubli qu'il est si facile de réparer, je ne connois rien de plus horriblement instructif que le tableau de la France sous le règne de la Convention.

A peine est-elle réunie qu'elle aspire hautement à l'horreur du régicide. Tourmentée par divers partis qui s'agitent dans son enceinte, tout entre eux annonce une lutte terrible. Mais, altérés du sang royal, ils s'apaisent et s'accordent lorsque des orateurs leur font entendre ces paroles : « Il faut que le corps de Louis XVI soit déchiré et distribué dans tous les départemens : nous devons nous occuper nuit et jour du genre de supplice à infliger au tyran. » L'arrêt de mort est prononcé, et aux termes mêmes de la constitution qui a revêtu ces tigres du pouvoir, le roi est inviolable. Une nouvelle discussion s'engage : la victime périra-t-elle dans les vingt-quatre heures ou bien en sera-t-il appelé au peuple? Une majorité de cinq voix s'échappe de

l'urne fatale ; la souveraineté sanguinaire de la Convention est reconnue; l'échafaud est dressé, et un fils de Saint-Louis, que sanctifioient tant de vertus, que la majesté de tant de siècles de gloire protégeoient, tombe devant cinq voix régicides, alors que le parricide ne pouvoit marcher au supplice que condamné par les deux tiers de ses juges.

La Convention, pour étourdir un instant la terreur de ses remords, confesse l'athéisme et renvoie à son comité chargé d'organiser l'instruction de la jeunesse les livres où l'un des *siens*, rugissant de fureur, et dans l'accès d'une folie inconcevable, invective contre le Dieu dont il nie l'existence. Ce fut alors que la Convention, désespérant de naturaliser le crime à titre de combinaison sociale, recueillit toutes ses forces pour vomir au monde ce gouvernement qui brise et détruit tout ce qu'il touche, ce gouvernement que tant de ruines environnèrent qu'il en resta un temps comme invulnérable. De toutes parts le sang coule et ruisselle; mais la Convention, pour en grossir le cours, ajoute aux proscriptions générales des proscriptions de choix. Ainsi une récompense nationale est décernée à tout homme qui arrêtera un confesseur du Christ; la mort lui sera infligée dans les vingt-quatre heures; le père qui l'aura caché, le frère qui l'aura reçu, périront frappés du même coup. Cependant des victimes lui sont échappées; elle en frémit de rage, et tout prêtre qui sera surpris ramené par ses affections aux frontières de la France et celui qui cache son infortune aux pays étrangers sont voués à la mort lorsqu'ils tomberont sous la main victorieuse du soldat françois. Restent encore les sexagénaires de la sainte milice : elle leur prescrit de se rendre aux chefs-lieux où des cachots leur sont préparés, en attendant qu'ils disparoissent sous la hache. Des François fidèles ont fait à l'honneur et au devoir le plus cruel sacri-

fice : pleins de douleur ils ont quitté le sol de la patrie; en France ou ailleurs, armés ou sans armes, ils doivent périr dans les vingt-quatre heures, et dans cette cathégorie de sang sont enveloppés les habitans des premières villes de France (1). L'enfance timide, qui a suivi obéissante le malheur de sa famille, est aussi proscrite.

Après cette législation spéciale la Convention s'occupe de faire fleurir le sort de ceux qui reconnoissent son empire; et comme la révolution avoit été inventée pour que les hommes fussent libres, elle les somme, sous peine de mort, de se munir d'une foule de certificats appelés de civisme et que dans un moment d'humeur la dernière de ses autorités peut refuser. Elle décide ensuite à quelle heure les nouveaux *ingénus* prendront devant leur porte le repas républicain; puis elle ordonne que le nom de chaque citoyen sera inscrit au devant des maisons, afin que le législateur, en faisant sa promenade, puisse rédiger à l'aise ses listes de néant. Les habits, le langage, les mœurs, tout change et se rapproche de la simplicité primitive; mais il y a encore des esprits courbés sous les vieux préjugés. Ils tentent de ramener dans la voie monarchique : à l'instant le peuple souverain est divisé en deux classes : les sans-culottes et les suspects.

Les uns, enrégimentés en comités de surveillance, dénoncent et incarcèrent les autres. Il y a des prisons partout, et dans ces prisons il ne reste de place nulle part (2). Un tribunal extraordinaire est établi; dans les grands jours de sa justice il fournit au *libérateur du temps* (3) jusqu'à deux cents victimes

(1) Lyon, Marseille, Toulon.

(2) Au 9 thermidor il y avoit 400 mille incarcérés.

(3) On appeloit ainsi l'instrument de la mort.

par heure. Toutes se présentent héroïquement à la mort, aussi le président de ce tribunal sollicite à grands cris que des saignées provisoires épuisent leur courage (1). Cependant beaucoup de villes sont plongées dans un etat de léthargie politique; la Convention, pour les en arracher, leur expedie en *missionnaires* l'élite de ses membres; ceux ci, emportés d'une nouvelle fureur, forcent les *jeunes citoyennes* à monter sur l'échafaud pour fouler aux pieds le sang de leurs parens. On les voit fermer hermétiquement les fenêtres des prisons, afin d'inoculer la peste. Quelques-uns tuent de leur propre main; une ville entière (2) est livrée aux flammes, et le même *missionnaire* (3) envoie à la mort un vieillard de quatre-vingt-sept ans et un enfant qui atteignoit à peine sa dixième année. La population d'une province (4) fuit tout entière; et pour que la *moisson* se fasse en France on ouvre un instant les portes des prisons; car la grandeur et la misère, la fortune et la pauvreté, tout étoit suspect. Les morts sont poursuivis jusque dans la profondeur des tombeaux; et ces derniers asiles ne peuvent plus sauver les ossemens que leur a confiés la longue piété des siècles. Mais ce que l'on aura peine à croire même pour ces temps malheureux, un *missionnaire* (5) forme en troupe l'enfance, la dresse au meurtre, et fait tomber sous sa main débile des rangs entiers de pères de famille. Un autre *missionnaire* lui prêche publiquement l'athéisme,

---

(1) *Voyez* le Procès de Fouquet-Tainville et les Essais sur la Révolution de France, par Baulieu.

(2) Bedoin.

(3) Maignet.

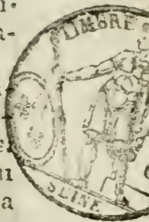
(4) L'Alsace.

(5) Dubois-Crancé, à Rennes.

lui revèle des passions qu'elle ignore, et l'excite à des désordres que sa foiblesse ne peut encore goûter. La dépravation gagne et s'étend partout. Les pères tremblent devant leurs fils érigés en dénonciateurs; le maître se cache de son serviteur; la vieillesse succombe en proie aux plus vils outrages; et la beauté des femmes devient pour les familles une nouvelle cause de destruction. Il n'y a plus ni lien ni parenté, et en présence de la terreur et des supplices on ne compte que des *individus* attendant l'arrêt de leur mort.

Chargés de la dépouille des temples, gorgés d'or et de richesses, les *missionnaires* conventionnels raffinent sur les délices de la vie; et c'est dans des bains de lait que beaucoup d'entre eux effacent le sang qui les couvre. A la vérité, pour ce genre d'office, des fleuves entiers étoient devenus impuissans, leurs eaux couloient toutes rouges. Les cris de la France décimée perçoient quelquefois jusque dans la Convention; alors un orateur sophiste montoit à la tribune pour convenir que les formes étoient *un peu acerbes*; mais on s'en consoloit en *battant monnoie* sur la place de la révolution. Tant de meurtres ne font qu'amuser en passant la rage de la Convention; pour la charmer tout-a-fait douze cent mille François vont périr dans les camps. Cependant cette Convention, qui jetoit hors de la vie des générations tout entières et qui tenoit dans ses fers l'élite de la France, trembloit aux ordres de la commune de Paris, aux discours de la société des jacobins, et étoit mâtée comme un enfant par ses propres comités. La canaille des tribunes commandoit aussi à ses délibérations; sur ses ordres on la voit déserter en corps l'antre de ses crimes pour célébrer par des danses l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Arrivée sur la place où elle avoit fait égorger ce prince, elle se repaît d'abord du sup-

plice de plusieurs victimes, puis comme si une nouvelle fureur la transportoit, elle se mêle aux bacchanales de la plus vive populace.



Au milieu des partis qu'elle a vu naître, un vainqueur s'élève, qui, après avoir fait périr ses premiers ennemis, s'élance sur ses propres complices. Ceux-ci, coalisés par la peur, le renversent à son tour, et, héritiers de son pouvoir comme de sa fureur, ils s'épuisent d'efforts pour conserver ses traditions meurtrières. Mais l'indignation, comprimée si long-temps, en appelle aux armes : la douleur publique s'élève elle-même si haut par ses plaintes, que la Convention fait des pas rétrogrades dans sa férocité. Lasse enfin de n'avoir plus de sang à verser, elle abdique le pouvoir ; mais assiégée de remords, abattue de crainte devant ses propres souvenirs, elle décide que les deux tiers de ses membres entreront dans la nouvelle assemblée qui doit tourmenter la France, et qu'ainsi il y aura solidarité de crimes. Une résistance légale lui est opposée, elle en triomphe, et pour la dernière fois elle se récrée du désespoir public.

Tels sont en abrégé les faits que présente à la méditation de la jeunesse, ou pour mieux dire à la générosité de son cœur, l'écrivain estimable à qui nous devons l'histoire de France sous le règne de la Convention. La source où il a puisé est irrécusable, et puisque tout est vrai dans les tristes pages que la frénésie conventionnelle a léguées elle-même à l'irrécusable Moniteur, sachons du moins en apprendre l'horreur de ces doctrines qui ont étendu les ravages et poussé l'oppression si loin que de désarmer un instant de sa force l'honneur françois, que jusque-là *onc* n'avoit jamais vaincu. Mais après de si terribles désastres, ce n'est pas assez de parler aux nations, il faut que la voix monte plus haut. Je dirai donc, si les révolutions s'accomplissent par

es peuples, elles se préparent par les fautes des princes. En Angleterre, un roi osa toucher à la religion, un long temps se passa sans que le vulgaire des sages en parut effrayé. Cependant de l'orthodoxie religieuse altérée naquit une si horrible tempête, que le sang d'un roi ne put pas même l'apaiser, et que depuis une sourde agitation trouble et inquiète cette contrée; mais là, enfin, Dieu resta comme dernière colonne de l'édifice social. En France on insulte la religion, un prince oublie de sévir. Des années, qui, sous leur brillant éclat, cachoient tant de maux, s'écoulent tranquilles; mais le moment arrive. Avant qu'une assemblée coupable osât attaquer la foi, la philosophie moderne en avoit déjà déshérité les cœurs; Dieu manqua donc tout-à-fait à l'adoration de la France; alors se répandit en peu de temps sur elle plus de douleurs que n'en contient l'histoire entière des hommes. Il en devoit être ainsi. Le jour où elle entra dans la foi, la France commença sa grandeur, que saint Louis et ses successeurs complétèrent parce qu'ils étoient très-chrétiens. N'en doutons pas, c'est la foi qui a si long-temps donné au monde le spectacle des belles destinées françoises, et ce qui le prouve sans réplique, c'est qu'elles ont disparu quand la foi leur a manqué. Mais pour en voir rétablir le cours, il nous suffit de posséder de nouveau un roi très-chrétien, et devant ce titre la révolution s'évanouira, comme la barbarie des forêts s'est retirée devant le baptême de Clovis.

SAINT-PROSPER.

Au Défenseur.

JE suis, monsieur, un apprenti législateur, autrement dit un souverain en expectative et en minorité; car je paierai, par la grâce de Dieu et avec

l'aide de mes amis, plus de mille francs de contribution, et je ne doute pas que je n'obtienne un jour par argent, faveur, intrigue, ou autrement, les suffrages honorables de mes concitoyens.

J'étudie donc en attendant le droit public et administratif dans les livres anciens et modernes, et je suis le cours établi sur cette matière dans *l'ancienne église de Sorbonne.*

J'étudie aussi la philosophie, et la philosophie allemande, parce que la lecture des journaux m'atteste chaque jour qu'elle est nécessaire à un député pour comprendre les orateurs. J'en ai été surtout convaincu par l'accueil vraiment extraordinaire, décourageant, je dirai même scandaleux, que l'on a osé faire au dernier discours d'un très-célèbre député. On s'est moqué de sa profondeur et de son savoir : mais qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'on ne le comprenoit pas et qu'il s'adressoit à des hommes ignorans et incapables de s'élever jusqu'à la hauteur de sa pensée ? Il auroit dû s'en douter; voilà le tort qu'il a eu, mais c'est le seul à mes yeux; et au vrai, son discours étoit admirable, substantiel, plein de mots scientifiques et de choses qui n'avoient que le beau défaut d'être trop savantes; ce discours étoit composé suivant toutes les règles; il y avoit même cette teinte d'obscurité, comme aussi cette subtilité dans les distinctions, cette idéologie, cette classification qui n'appartiennent qu'à lui; en un mot on n'a jamais entendu, on n'entendra jamais rien de pareil dans une chambre législative; j'en fais la gageure avec qui voudra.

N'allez pas croire toutefois que je vous écrive précisément pour faire l'éloge de cet orateur, et pour réclamer contre ses *obscurs blasphémateurs.* Je ne suis pas encore constitué son avocat, et je vous écris au contraire pour vous prier de m'éclairer sur un premier principe que j'ai rencontré, pour mon malheur, au commencement de mes études poli-

tiques, principe qui m'a arrêté tout court, qui ne me paroît pas moins embarrassant dans la pratique que dans la théorie.

Ce maudit axiome, monsieur, je le retrouve partout, dans les anciens comme dans les modernes, dans les philosophes comme dans les moralistes et les publicistes : tous le citent comme l'évidence même, et je ne me souviens pas en effet d'avoir nulle part rencontré, contre cette évidence incontestable, l'ombre d'une objection, ce qui sembleroit prouver qu'il n'incommode pas beaucoup les écrivains de nos jours.

Quoiqu'il en soit, je ne puis le faire entrer dans mon cerveau : toutes les puissance de mon âme s'y refusent; et en effet plus je regarde autour de moi, plus ce que j'y vois est en opposition avec ce que j'ai appris. Je n'ai trouvé d'autre expédient que de m'adresser à vous, monsieur *le Défenseur* des anciens principes; car je ne suis pas encore assez habile pour entendre ce savant député, qui sans cela eût été mon docteur. *Les choses demeurent, les hommes passent;* voilà cette proposition qui cause tout mon embarras; je n'y entends rien.

J'avoue que je ne connois pas assez l'histoire pour être en état de juger si cela étoit vrai autrefois, mais je sais bien qu'aujourd'hui il en est bien autrement. MM. les doctrinaires répètent sans cesse qu'un des caractères de la vérité est d'être éternelle, c'est-à-dire de tous les temps et de tous les lieux, et il faut bien les croire; car ils s'y entendent ces messieurs, ou du moins ils doivent s'y entendre. Cependant il me semble qu'eux seuls exceptés, à qui tout est permis, personne, de nos jours, n'oseroit avancer sérieusement une proposition de cette nature; car tout *passe* dans ce siècle privilégié, *les hommes seuls demeurent;* et plus d'un mortel, pour peu qu'il ait eu le bonheur d'échapper aux formes un *peu acerbes* du gouvernement répu-

blicain, a vu dans la moitié de sa vie autant de gouvernemens divers, de changemens politiques, que vingt ou trente générations des hommes d'autrefois. Si pour sauver l'honneur des philosophes anciens je pouvois au moins supposer depuis eux une petite révolution dans le domaine éternel de la raison, cela me consoleroit; mais on assure que le bon sens est la seule chose que la révolution n'ait pu changer jusqu'à présent.

Maintenant donc, comment est-il possible de croire que les *choses demeurent*? comment ne pas s'inquiéter un peu de ce qui adviendra des institutions qui ont pris naissance de nos jours et que nous chérissons, quand on considère que nos institutions anciennes, nos lois, nos mœurs, nos vertus mêmes, tout a passé en un instant. Hélas! je comprends maintenant ce que je n'avois pas compris encore, pourquoi on a tant crié *vive la charte*, il y a huit jours. C'est qu'on y tient, qu'on craint de la perdre, et qu'on est *payé* pour avoir peur.

Aussi, Monsieur, vous voyez que nos législateurs, hommes sages et éclairés comme tout le monde en convient, qui savent qu'il est inutile de lutter follement contre la nature des choses, ne perdent pas le temps à faire des lois comme il fandroit qu'elles fussent pour durer; ils trouvent plus à propos de recommencer chaque année; et puisqu'ils se rassemblent nécessairement pour le budget, quel mal y a-t-il en effet à s'occuper encore d'autre chose? Le budget ne prête pas assez à l'éloquence et au talent; je suivrai ce bon exemple à mon tour; car aussi bien cela fait que l'on participe davantage et d'une manière plus active à la souveraineté.

Voilà pour la première partie de la proposition : l'autre ne m'embarasse pas moins, ainsi que je vous l'ai dit. Car enfin, depuis que je suis au monde, ce

sont toujours les mêmes hommes que je vois à la tête de nos affaires. On dit qu'ils y étoient bien auparavant, ce qui nous reporte vers l'année 87. On dit qu'ils ont servi Louis XVI et ses successeurs immédiats au gouvernement de la France; ils ne bougent non plus que des termes : s'ils disparoissent ce n'est que pour reprendre haleine et aller refaire leur santé pendant la belle saison; c'est bien la moindre chose quand on a plusieurs châteaux et plusieurs millions. Si de temps en temps quelque homme nouveau se glisse au milieu, on assure qu'il n'y parvient qu'au moyen de certaines conditions que je ne suis pas, ajoute-t-on, très-propre à remplir à leur entière satisfaction.

Je vous avoue que cela me désespère; cependant j'ai bien envie d'être quelque chose, car aujourd'hui être quelque chose produit justement le contraire de ce qui arrivoit autrefois. Mon grand père s'est ruiné au service du roi, je m'y enrichirois; je ferois comme les autres : autres temps autres mœurs.

Je finis; je vous en ai dit assez pour vous expliquer ma pensée et vous mettre à même de me faire une réponse cathégorique qui me permette enfin de continuer les études que j'ai entreprises. Si vous ne me répondez point, je concluerai que vous êtes aussi embarrassé que moi; et pour avancer dans ma route (car dans ce siècle on ne gagne rien à rester en arrière) je m'imaginerai qu'il y a eu quelque bouleversement dans la nature des êtres; les *hommes* ont les qualités éternelles de ce qu'on appeloit jadis des *choses*. Les *choses* ont pris l'essence des *hommes* et sont devenues à leur place périssables et mortelles.

Je croyois rire, mais c'est que j'y suis tout-à-fait; car je me rappelle que Grégoire a été proclamé *principe*. L'heureuse découverte! certes, je ne voudrois pas être un *principe* de cette espèce-là; mais

il me seroit agréable d'obtenir du moins une petite place soit dans les *principes*, soit dans les *premières conséquences*.

J'ai l'honneur, etc.

LETTRE SUR PARIS.

Parmi les principes que la révolution a créés ou adoptés, et dont se composent les élémens de la science révolutionnaire, il en est un qui peut-être passe avant tous les autres : c'est que le succès justifie tout, par conséquent que tous moyens sont bons pour réussir, d'où il résulte encore qu'après le succès on peut effrontément louer, exalter, diviniser même les turpitudes les plus infâmes et les crimes les plus atroces, dès qu'ils ont contribué à le faire obtenir. Mais jusqu'à présent nous n'avions point vu qu'après ce qu'on appelle un *coup manqué* on eût porté l'audace au point de faire l'apologie de la révolte, de son but, des moyens qu'elle avoit cru devoir employer ; et les *libéraux* d'autrefois gardoient du moins, dans la mauvaise fortune, un silence modeste, si ce n'étoit par cette honte salutaire qui sied à des coupables, du moins par cet accablement profond qui s'empare naturellement des vaincus. Que prétend donc cet orateur qui ne craint pas de revenir sans cesse à la tribune publique sur l'odieux et déplorable événement dont le scandale a été mis à découvert (1), s'obstinant à préconiser ce que réprouve la France entière, prodiguant surtout de funestes éloges à ce qui a le plus généralement excité la pitié et l'indignation, à ces séductions exercées sur une jeunesse que l'on a pu égarer au

(1) Séance du 19 juin.

point de lui persuader qu'elle possédoit des *droits constitutionnels*. que ces *droits* étoient attaqués, et qu'elle avoit celui de quitter les bancs de l'école pour venir, à main armée, les défendre contre les magistrats, contre la chambre, contre le Roi lui-même? Et c'est au milieu de la désolation des familles qui maudissent les séducteurs de leurs enfans, au milieu des gémissemens de tant de victimes de leurs détestables leçons, lorsque le sang d'un de ces jeunes insensés fume encore et crie vengeance contre ces perfides instigateurs, que l'on peut trouver des paroles pour louer cette jeunesse malheureuse de ce qu'elle a fait, et l'encourager en quelque sorte à de nouveaux excès! Est-il donc permis de tout dire à la tribune? a-t-elle été élevée pour qu'on en puisse impunément faire une école de corruption et y détruire jusqu'aux dernières espérances de la société? Hélas! parmi tant de calamités qui nous éprouvent ou qui se préparent pour des épreuves nouvelles, ce qui navre surtout le cœur, c'est cette profanation d'une jeunesse ardente et crédule, enivrée par des factieux, et livrée avec toute la candeur de son inexpérience à des emportemens d'un jour qui doivent faire la honte et le remords de sa vie, poussée à devenir le coupable instrument du crime, alors qu'elle pense souvent servir la cause de l'honneur et de la vertu. Ainsi, je le répète, s'en sont horriblement servis les plus méchans des hommes dans les désordres dont nous venons d'être les témoins. S'arrêteront-ils là? non sans doute : le glaive a été arraché des mains de ces jeunes gens; ils feront un choix des plus exaltés; ils les exciteront à prendre une plume, autre *instrument de dommage;* et ainsi s'accroîtra, au profit de leur parti, la tourbe de ces écrivains imberbes qui viennent enfin devant les tribunaux recevoir une dernière leçon tracée dans le code criminel. Parmi tant de prodiges qui ne se sont jamais vus que depuis notre ère nouvelle, celui-ci sans doute n'est pas le moins effrayant : un jeune homme, dans l'âge où l'on doit encore écouter et s'instruire, enseigne lui-même, dogmatise, décide sur des questions qu'il ne peut entendre, prononce sur des hommes qu'il est hors d'état d'apprécier; quand il blâme

ou critique, va jusqu'à l'insulte; quand il loue, jusqu'au scandale et à la folie : c'est là sa mesure, il n'en connoît point d'autre; et c'est ainsi qu'au moment même où il rejette toute autorité, il se fait, sans s'en douter, l'esclave aveugle et souvent abject du parti auquel il s'est livré; et que le Seïde littéraire remplace le Seïde assassin.

A jamais incapables de combinaisons aussi odieuses et d'une aussi lâche perversité, puissent les royalistes rejeter également ce qu'il y a de misérable et de bas dans de semblables moyens; et de même qu'on profane une folle jeunesse au profit des factions, dédaigner toujours d'employer au profit des coteries et à son grand détriment cette jeunesse que l'on peut justement appeler *admirable*, qui s'élève sous leurs yeux et pour ainsi dire à l'ombre du sanctuaire, comme un dernier gage des futures destinées de la France :

« Enfans *sa* seule joie en *ses* longs déplaisirs. »

qu'ils veillent au contraire sans cesse sur elle; qu'aucun *souffle contagieux* n'en puisse jamais ternir l'*aimable pureté*. « Le bon sens est le maître de la vie humaine, a dit Bossuet : » il auroit pu ajouter que l'*orgueil en est le tyran*. Que serions-nous donc si la révolution, qui a si visiblement mis sous la main de Dieu et ceux qui le servent et ceux qui se révoltent contre lui, ne nous avoit appris le peu qu'est tel ou tel homme, et non-seulement ce qu'il y a d'insupportable dans l'orgueil, mais encore ce qu'il présente aujourd'hui de ridicule? C'est l'orgueil, source de tous les crimes et de tous les maux, qui a engendré la révolution; il est la passion dominante des révolutionnaires : que les royalistes en soient toujours exempts, sûrs qu'ils sont que tôt ou tard le bon sens doit triompher.

Après l'orgueil, les deux principales divinités des révolutionnaires sont la haine et la peur; la peur qui les pousse sans cesse à des crimes nouveaux pour éviter le châtiment des anciens crimes, la haine qui découle naturellement de leurs doctrines impies; car l'athée que peut-il faire autre chose que de haïr, lui à qui l'on apprend qu'il doit s'aimer par dessus toutes choses? Pen-

dant les débats qu'a fait naître la loi des élections, nous l'avons vu éclater dans toutes ses fureurs cette haine que rien ne peut assouvir : elle reparoît encore au milieu des chiffres et des calculs du budget. Elle s'est d'abord exhalée contre les prêtres, à qui elle a disputé le morceau de pain dont on leur fait l'aumône, eux qui avoient été institués pour la prêcher et la répandre, et n'a pas craint ensuite de poursuivre les nobles débris des vieux soldats de l'honneur et du trône jusque dans leur postérité. On a vu un militaire, revêtu d'un haut grade dans les armées du roi et qui a juré lui-même de le servir fidèlement, demander que, pour prix de leur longue et inaltérable fidélité, les serviteurs de ce même Roi, qui l'ont suivi dans son exil, qui ont été avec lui proscrits et dépouillés, fussent privés de la faculté de faire élever leurs enfans de manière à pouvoir encore les consacrer à son service, et leur fournir les moyens de vivre à leur tour et de mourir pour lui (1). Pour de tels hommes, la patrie n'est ni dans les institutions, ni dans les traditions des aïeux, ni dans la religion du serment, ni dans le sentiment des devoirs, ni dans les institutions qui les commandent, ni dans aucun des liens qui unissent entre eux les hommes et qui cimentent les sociétés, elle est dans le *sol national;* c'est ainsi qu'ils appellent, dans le langage étrange qu'ils se sont fait, la portion du monde matériel qu'habitent les corps, où ils se logent, où ils se nourrissent; c'est là uniquement ce qu'il faut défendre, au bénéfice du *premier venu*, pourvu qu'il soit le *dernier occupant*; car la possession fait *droit*: et qui pourroit en douter, puisque la possession est un *fait?* Que cette doctrine abjecte et effroyable du gouvernement de *fait* soit la seule que puissent comprendre et professer des hommes qui se sont volontairement exilés du monde des intelligences, nous le concevons sans peine; mais peut-être devroient-ils chercher d'autres lieux pour la débiter et d'autres auditeurs pour l'entendre. Qu'ils sachent que, dans cette noble France, qu'insultent leurs opinions et que calomnient leurs dis-

(1) Séance du 26 juin.

cours, on a toujours considéré comme choses inséparables le service du prince et celui de l'Etat; et que le *sol national* n'est point défendu par des peuples chrétiens de la même façon que les animaux sauvages défendent leur tanière. Là où est le prince, là est aussi la patrie, « parce que, dit encore Bossuet, en lui seul » réside la raison de l'État. Il ne faut donc point penser, ajoute-t-il, ni qu'on puisse attaquer le peuple » sans attaquer le Roi, ni qu'on puisse attaquer le Roi » sans attaquer le peuple. Flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son Roi, c'est lui faire la plus » cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à » ses autres maux. »

Hélas! on l'attaque de toutes les manière cette royauté, pendant une si longue suite de siècles l'objet de tant d'amour et de respect. Tandis que d'un côté on essaie de persuader aux peuples qu'il doivent mettre le *sol national* au dessus du Roi, de l'autre on s'efforce d'inquiéter le Roi lui-même sur ses véritables amis, sur ses plus dévoués serviteurs, espérant ainsi le placer entre l'indifférence des uns et le soupçon qui l'éloigneroit des autres. Les plus simples voient clair maintenant dans l'affaire de M. Madier-Montjau. Quant à nous, connoissant par une longue expérience tout l'esprit de la révolution, c'est-à-dire les profondeurs de sa malice, qui forment un abîme dont on ne découvre pas le fond, et sa marche beaucoup moins savante, ses manœuvres beaucoup moins adroites, ses vues infiniment plus courtes que ne le pensent beaucoup de gens qui ne peuvent s'empêcher de confondre l'idée de succès avec celle d'habileté, nous avons d'abord signalé et mis à découvert et le but et les motifs de la pétition de ce conseiller de Nîmes, et toutes les passions basses, toutes les espérances coupables qui avoient donné naissance à cet acte illégal et scandaleux d'un droit que nos lois ont consacré. Dès le premier moment il nous fut démontré que le gouvernement *occulte* n'étoit autre chose qu'une invention de cette police *occulte* des révolutionnaires, dont l'action s'étend encore sur toute la France, l'enveloppe, jusque dans ses moindres parties, d'un réseau si délié qu'il échappe

à tous les yeux, si fort qu'il n'est qu'un seul moyen de le rompre, et le seul dont on ne se soit point avisé; de cette police *satanique* qui, comme un poison lent, corrompt et dissout, alors qu'elle ne peut, comme une bête féroce, saisir et dévorer. Sa *manufacture* de conspirations est permanente; elle n'a point cessé d'être dans une continuelle activité. Depuis qu'existe cette fille de la révolution qui ne cesse d'engendrer sa mère, ces conspirations sortent de ses *ateliers*, telles qu'il les faut ou pour perdre ses ennemis, ou pour épouvanter ses maîtres, ou même pour les punir, lorsqu'ils conçoivent seulement la pensée d'arrêter et la fille et la mère dans leur course de destruction. Tant qu'il n'a été question de les former ces conspirations que dans le royaume *divisé* où régnoient ces deux furies, à défaut de leurs victimes dont elles lassoient à dessein la patience afin de se procurer des prétextes pour achever de les perdre, les passions haineuses de leurs affreux sujets leur fournissoient à volonté des complots, des chefs et des complices; et comme Saturne, quand le *salut de la patrie* le demandoit, la révolution dévoroit ses propres enfans. Sous le règne paternel des Bourbons, les conspirations *révolutionnaires* ne lui ont point encore manqué; et sa police est prête, si besoin est, à en fournir tous les jours de nouvelles: il étoit plus difficile de *fabriquer* une conspiration *royaliste*; et c'est justement d'une conspiration de ce genre qu'elle avoit le besoin le plus urgent; après avoir platement échoué dans la Vendée, elle étoit allée tendre ses piéges dans la Bretagne, où elle avoit été encore plus honteusement déçue. C'est alors qu'en désespoir de cause, elle inventa cette conspiration à jamais fameuse du *bord de l'eau*, où le ridicule se mêle à l'atroce, et qui est peut-être, de toutes ses inventions, la plus absurde et la plus effrontée.

Comment douter que le gouvernement *occulte* de M. Madier-Montjau ne fût sorti de la même caverne? Partie de Nîmes, sa pétition étoit arrivée à Paris, directement adressée aux feuilles libérales où elle avoit été joyeusement reçue, solennellement annoncée, largement commentée; des insinuations perfides et qui, de

même que dans les tentatives précédentes, n'épargnoient pas les plus augustes personnages, avoient été jetées pour émouvoir les foibles esprits ; le jour où la pétition devoit être présentée avoit été annoncé comme un grand jour ; et dans la discussion il fut visible, pour les moins clairvoyans, que les rôles avoient été préparés d'avance, et les discours appris par cœur. Nous suivîmes les diverses scènes de cette farce politique, traitant le tout avec beaucoup de pitié et de mépris, laissant toutefois à M. Madier la faculté de choisir entre le rôle désagréable de *dupe* et le personnage vraiment coupable de *compère*. Poussé dans ses derniers retranchemens, il s'est vu forcé d'accepter celui-ci, n'ayant pas même la déplorable ressource de pouvoir prétendre à l'autre. Il est difficile de pousser plus loin qu'il ne l'a fait la mauvaise foi, l'impudence, et, ce qui est faute capitale en révolution, la maladresse et l'ineptie.

On sait que la pétition de ce magistrat fut renvoyée par la chambre des députés à M. le président du conseil des ministres; du ministère elle passa à M. le procureur général près la cour royale de Nîmes, qui reçut ordre d'informer sur les faits qui y étoient dénoncés. Le 31 mai dernier, un arrêt de la chambre de mise en accusation de cette ville ordonna que l'information auroit lieu. Le 8 juin, M. Madier de Montjau arrive à Grenoble; le 9, M. Gillaizeau, conseiller, nommé juge instructeur par la cour, se rend chez lui, vu qu'il étoit malade dans son lit, à l'effet de recevoir sa déclaration. Ces complots épouvantables vont donc être dévoilés aux yeux de la France entière qui attend dans la plus vive anxiété : que les membres du gouvernement *occulte* se rassurent; M. Madier de Montjau n'est pas leur ennemi autant qu'on pourroit le penser; il a de l'honneur *à sa manière*, et fait savoir à M. le juge instructeur que s'étant engagé *par un serment* à ne point faire connoître les personnes qui lui avoient révélé les faits énoncés dans sa pétition, ce premier serment ne lui permettoit pas de faire le second, par lequel on lui demandoit de dire toute la vérité. Toutefois il déclare que, sauf les noms des personnes, il est prêt à fournir *tous les renseigne-*

mens que l'on pourroit désirer; faute de mieux on accepte les renseignemens, les voici : que *l'on consulte la* NOTORIÉTÉ PUBLIQUE, dit M. Madier de Montjau; *j'en appelle à la conscience de tous les gens de bien, et je soutiens que les faits dont il s'agit sont de ceux dont un gouvernement ferme connoît la vérité quand il veut, sans compromettre la sûreté d'un* CITOYEN HONNÊTE. L'honnêteté dudit citoyen n'a donc pas permis de pousser plus loin l'information.

Pense-t-on que ce soit là ce que l'événement de cette pétition offre de plus curieux, de plus naïf, de plus extraordinaire? non ; les lettres écrites par le conseiller de Nîmes à MM. Pasquier et Portalis, pour expliquer les motifs de sa conduite et de ses refus, passent de beaucoup tout ce qui a précédé, et *l'honnête* citoyen y joue le jeu de la révolution, *les cartes sur la table.*

Il y déclare donc que quand *il a vu* le ministère réduit à cet embarras extrême d'accuser la NATION ENTIÈRE de *complicité* dans un horrible attentat, afin d'obtenir des lois d'exception et le pouvoir exorbitant dont elles devoient l'investir; quand *il l'a vu*, repoussé dans cette demande par les *plus dignes* membres du côté gauche, parce qu'il étoit *dans l'impuissance d'offrir un exposé du royaume qui pût motiver la demande d'un tel pouvoir*, chercher alors des auxiliaires dans le côté droit, comme des vaincus dans une situation désespérée s'abandonnent à la discrétion et conjurent la pitié de leurs ennemis, lui M. Madier Montjau a pensé que, dans des circonstances aussi périlleuses et aussi difficiles, les ministres *imploroient de leurs vœux secrets le secours des citoyens courageux, et qu'ils se féliciteroient* ENTRE EUX *d'être délivrés par l'opinion.* Que falloit-il pour arriver à ce but et tout concilier? ce que l'on cherche en vain depuis si long-temps : une conspiration ROYALISTE *petite ou grande*, peu importe, telle que l'occasion pouvoit permettre de la faire. Alors on avoit des prétextes *libéraux* pour demander des lois *d'exception* que le parti *libéral* est disposé non seulement à accorder, mais à proposer; bien plus, *à exécuter lui-même* dès qu'elles seront dirigées contre les royalistes ; car, les

royalistes *exceptés*, ces lois *d'exception* lui paroîtroient fort bonnes, ou, pour mieux dire, alors tout lui est bon, il s'engage à tout, il est prêt à tout faire.

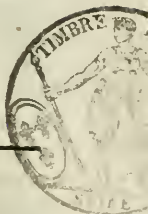
Eh! bien, M. Madier l'offroit cette *conspiration royaliste* tant désirée, cette conspiration qui tiroit les ministres d'un si grand embarras; mais il falloit l'accepter de *confiance*, c'est-à-dire le prier, lui dénonciateur, de venir *confidentiellement* leur faire part de sa dénonciation. Il y seroit accouru avec le plus grand empressement : toutefois, avant de parler, il eût exigé des ministres qu'ils *rompissent* SANS RETOUR *avec la faction qu'il venoit leur dénoncer*. C'étoit là sa condition *sine quâ non*; quand il s'agit de royalistes, il convient de les pendre d'abord, quitte à faire ensuite leur procès, si on le juge à propos. Au reste, M. le conseiller ne doutoit point que, pour prix de ce service éminent rendu aux ministres, de les avoir débarrassés des ces royalistes dont il les croyoit si *fort embarassés*, ils ne se montrassent ensuite de bonne composition sur ses *prétendus renseignemens*, et ne lui pardonnassent alors de les leur fournir absurdes et misérables, puisqu'ils auroient produit d'avance un résultat aussi satisfaisant qu'on auroit pu l'obtenir des renseignemens les plus clairs et les plus positifs. Mais ces ministres ne l'ont point *compris; ils n'ont pas voulu le comprendre :* eh bien, ils n'auront pas ses preuves; il n'est pas si mal avisé que d'aller les compromettre follement contre une faction *plus puissante que la justice*, et qui doit l'être tant que les ministres *la protégeront par leur silence*. Sa *conspiration* rentre donc dans sa poche, d'où elle ne sortira que pour une meilleure occasion.

Tel est le sens implicite et l'analyse raisonnée de ces lettres : c'est ainsi qu'intrigue la révolution; et l'on a ici sous les yeux un tableau abrégé des turpitudes par lesquelles elle prélude à ses atrocités. La question est maintenant de savoir si un magistrat institué pour maintenir autant qu'il est en lui l'ordre dans la société, et investi à cet effet de la confiance du gouvernement, aura pu *impunément* trahir cette confiance, et se faire un artisan de désordre, en désignant une classe de ci-

toyens à la méfiance et à l'animadversion de la France entière, en attaquant dans son avenir la légitimité sur laquelle repose l'avenir de tous, et cherchant ainsi à ébranler toutes les bases de notre existence sociale. Nous pensons qu'il est de la dignité du ministère de ne le point souffrir, et qu'il importe à la tranquillité publique que M. Madier-Montjau soit poursuivi et puni, s'il y a lieu, par tous les moyens qui ne porteront point atteinte aux droits de la magistrature; et nous ajoutons que la magistrature elle-même doit prouver qu'elle est digne en effet des priviléges extraordinaires qui lui ont été accordés, en s'empressant de rejeter d'au milieu d'elle tout scandale et toute iniquité.

LE DÉFENSEUR.

LE DÉFENSEUR.



SUR LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF.

Nous entendons continuellement dire que le gouvernement actuel de la France, établi par la charte, est un gouvernement représentatif. Il sembleroit que c'est une expression convenue. Royalistes, libéraux, ministres même, une multitude de personnes la répètent sans cesse; et cependant personne ne l'a encore définie : la signification de cette dénomination n'est nullement fixée. Le fait est que ceux qui s'en servent ne l'entendent pas dans le même sens. La plupart la prononcent sans y attacher une idée précise. Quelques-uns regardent comme gouvernement représentatif tout gouvernement où il y a des chambres. D'autres pensent que notre gouvernement représentatif est le même que celui de l'Angleterre. Ainsi, en prononçant tous le même mot, ils ne disent pas tous la même chose.

Dans le sens strict, le gouvernement représentatif est celui qui est exercé en tout ou en partie par des représentans de la nation. Il ne peut pas exister de gouvernement représentatif sans représentans; et partout où des représentans ont part au gouvernement, il y a gouvernement représentatif.

On fonde l'existence du gouvernement représentatif sur la charte constitutionnelle. Mais, que l'on parcoure cette charte, on ne trouvera nulle

part les mots représentation, représentans, gouvernement représentatif. Il semble que le monarque, qui, par sa bonté, nous a donné sa charte, ait affecté, dans sa sagesse, d'éviter ces dangereuses qualifications. Pourquoi donc affecter de les produire? de deux choses l'une, ou l'on regarde le mot représentant et le mot député comme synonymes, et comme exprimant exactement la même idée; en ce cas, pourquoi changer la dénomination fixée et consacrée par la charte? pourquoi lui en substituer une dont il sera facile d'abuser, en lui donnant une extension et des explications qui ne sont pas dans la charte, qui pourroient y être opposées? Ou l'on veut, au contraire, que ces deux expressions présentent deux sens différens; et, dans ce second cas, on contrarie la charte, et, en prétendant s'appuyer sur la charte, on veut, dans le fait, autre chose que la charte.

Pour décider la question du gouvernement représentatif, il faut d'abord considérer ce que c'est qu'un représentant, et fixer la notion précise de ce mot; ensuite, d'après cette notion, examiner si les chambres des pairs et des députés sont véritablement composées de représentans de la nation.

En premier lieu, un représentant, selon l'exacte et la seule signification de ce mot, c'est celui qui a reçu d'un commettant un pouvoir d'agir pour lui, en son nom, et comme s'il agissoit lui-même, ce que l'on appelle un mandat. Les idées de mandataire et de mandat, celles de commettant et de représentant, sont des idées corrélatives et essentiellement unies. Une représentation sans commettant et sans mandat seroit un effet sans cause.

En second lieu, ni les pairs ni les députés ne sont les représentans de la nation.

Cette vérité ne peut pas souffrir de difficulté pour les pairs : on ne le prétend même presque pas. Il

est évident qu'ils ne reçoivent quoique ce soit de la nation. C'est le roi seul qui a constitué leur état; le roi seul qui leur a assigné des fonctions; le roi seul de qui ils reçoivent leur nomination.

Mais on prétend que les députés sont de véritables représentans : c'est en ceci que réside la question.

A cette assertion je réponds trois choses. 1° Il n'est pas vrai que des députés soient par cela même des représentans ; 2° quand ils le seroient, les membres de la chambre des députés ne seroient pas les représentans de la nation, ni même de leurs départemens ; 3° le système qui place la représentation nationale dans la seule chambre des députés est du plus imminent danger pour la monarchie.

1°. On confond deux notions absolument différentes, celle de député et celle de représentant. Pour être simplement député, il n'est pas nécessaire, comme pour être représentant, d'être muni d'un pouvoir, d'un mandat ; il suffit d'être chargé d'une mission, d'un envoi quelconque. Un exemple éclaircira cette idée : J'envoie un homme porter une lettre, faire des complimens, annoncer des nouvelles; on pourra dire qu'il est député par moi; on n'imaginera pas de le qualifier mon représentant. Si ensuite, ayant une affaire contradictoirement ou conjointement avec une personne, je donne à ce même homme une procuration pour agir en mon nom dans cette affaire, il devient mon représentant. De ces notions bien claires il résulte que tout représentant est député, mais que tout député n'est pas représentant. Or les députés n'ont et ne peuvent recevoir des colléges électoraux ni pouvoirs ou mandats, ni même des instructions : la loi le défend positivement. Ils ne reçoivent d'eux qu'une simple nomination. Les fonctions qu'ils exercent dans la chambre, c'est, de même qu'aux pairs, la

charte qui les leur confie, ou plutôt le roi qui les a confiées par sa charte.

2°. En supposant, contre la vérité, que les députés à la seconde chambre peuvent être appelés représentans, on ne pourroit pas encore les dire représentans de la nation, ni même de leurs départemens, puisque la presque totalité de la population des départemens n'a aucune part médiate ou immédiate à leur nomination. Dans l'ancien régime, lors des états généraux, il en étoit tout autrement. Toutes les paroisses envoyoient des députés aux assemblées bailliagères; ils avoient droit de les munir de cahiers qui renfermoient des mandats et des instructions. Ils étoient donc très-réellement les représentans de leurs bailliages; et réunis, ils avoient droit de se qualifier représentans de la nation.

Je dois cependant observer que le titre de députés des départemens employé par la charte ne peut pas être taxé d'inexactitude, soit parce qu'ils sont tirés des départemens auxquels ils appartiennent, soit parce que les assemblées qui les ont élus sont composées de personnes choisies par la loi dans les départemens.

3°. La qualité de représentans de la nation, restreinte à la seule chambre des députés, est non seulement fausse, mais infiniment dangereuse. Il ne seroit pas difficile de montrer par le raisonnement que cette opinion est intimement liée au funeste système de la souveraineté du peuple, et par les faits, que ces deux doctrines ont constamment marché ensemble. Il seroit aisé de faire voir le terrible usage que des factieux, puissans en paroles, habiles en intrigues, peuvent faire et ne manqueroient pas de faire de cette maxime pour le bouleversement de l'ordre social. Mais nous avons une preuve plus tranchante de cet énorme dan-

ger : c'est l'histoire. Elle nous montre dans toute monarchie où une assemblée est parvenue à usurper le titre de représentant de la nation, la subversion totale de l'état en devenir subitement l'effet. Ce fut cette épouvantable prétention qui, en Angleterre, arma les niveleurs sous Charles I ; qui, avant cela, en France, avoit causé les désastres du temps du roi Jean. Et ne fut-ce pas cette fatale journée, à jamais mémorable dans nos annales, où le tiers état se déclara assemblée nationale, qui produisit tous les crimes dont cette assemblée se souilla, et qui engendra les crimes plus atroces encore des assemblées qui marcherent sur ses traces. Et pouvons-nous espérer que, dans la longue suite de siècles où la France sera gouvernée selon la charte, il ne reviendra jamais des jours de troubles, qui ameneront les mêmes horreurs ?

Concluons. Le système du gouvernement représentatif est d'abord absolument faux, ensuite souverainement dangereux. 1°. Il est faux qu'il résulte de la charte ; faux que la nation ait fait ou pu faire les membres soit des deux chambres, soit d'une d'elles, ses représentans ; faux que les colléges électoraux aient un droit de conférer ce titre. 2°. Ce système est d'un souverain danger par les funestes conséquences qui en dérivent naturellement, qui en ont toujours dérivé, qui en dériveront toujours.

Le cardinal de la Luzerne.

Des ordres réguliers de l'Espagne.

(*Deuxième article.*)

Il en est des empires comme des individus ; de trop longues prospérités leur sont aussi funestes

que de trop longues adversités. Qu'un homme vive long-temps dans le repos et le bonheur, il n'a pas la conscience du courage ou de la fermeté qu'il auroit déployée dans l'infortune; il ignore lui-même sa propre force et il l'ignorera toujours, car les nobles facultés dont la Providence l'a doué s'affoiblissent, ou plutôt s'évanouissent. L'Espagne, depuis un siècle que les Bourbons la gouvernent, a été la monarchie la plus paisible et la plus heureuse de l'Europe. Ce peuple, n'ayant pendant un siècle été attaqué par aucun ennemi intérieur ou extérieur, n'a pas eu occasion de développer son principe de vie; il l'a donc laissé languir; il en a ensuite oublié, méconnu, renié les effets, et enfin il l'a étouffé. Nos implacables destructeurs, pour nous prouver qu'ils savent un peu lire et qu'ils ont un peu lu, conviennent à présent que tout ce qui, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, a été créé en France du onzieme au dix-huitième siècle, l'a été par les ordres réguliers; mais ils ajoutent qu'à présent notre éducation est finie, et que sans eux nous pouvons conserver et créer tout. L'histoire de l'Angleterre prouve en effet cette dernière proposition par rapport à l'ordre physique, parce qu'à la place des corporations écclesiastiques, il a été substitué des corporations civiles. Mais cette même histoire d'Angleterre, ainsi que celle de toute l'Europe, donne, relativement à l'ordre moral, le démenti le plus solennel à cette assertion.

Ne voulant pas m'écarter de la question, j'en reviens à ce fait, que la France, ainsi qu'une partie de l'Europe, n'a pu commencer ses créations en routes, en bâtimens, dessèchemens de marais, défrichemens de terre, abattis de forêts, canaux, écluses, que dans le onzième siècle, époque du départ pour les croisades; et que cette même France ne commença ses créations dans les arts et les scien-

ces qu'au retour de ces mêmes croisades; et cela, parce que les croisades seules délivrèrent le midi de la France des invasions des Sarrasins, et le nord des invasions des Normands. Or ce n'est que cinq cents ans après la France et le reste de l'Europe que l'Espagne a pu commencer ses créations, puisque ce n'est que cinq cents ans après nous que l'Espagne a été affranchie des barbares; et les Sarrasins, dans leurs succès, faisoient en Espagne ce qu'ils avoient fait précédemment en Europe, ainsi que les Normands. Ils ravageoient tout, commençant par détruire les habitations et les autres propriétés du clergé, parce qu'ils sentoient que le clergé seul donnoit ou renouveloit la force et l'ensemble de la société qu'ils vouloient renverser, et je pourrai même donner des exemples plus modernes de cette préférence de destruction donnée au clergé par les conquérans de l'Espagne, et pour les mêmes motifs.

Mais ce ne sont pas malheureusement les conquérans seuls de l'Espagne qui veulent détruire le clergé, car si on avoit à choisir en Europe les hommes chez lesquels les idées modernes d'irréligion et d'incrédulité sont les plus fortes, on ne pourroit les trouver qu'en Espagne, parce que c'est en Espagne que la religion exerce le plus d'influence. En Angleterre, au contraire, il n'y a point d'incrédulité puisqu'il n'y a point de croyance; on n'y parle jamais mal de la religion, puisqu'on n'en parle jamais; on n'y blasphème jamais la Divinité, puisqu'on ne s'en occupe pas. Cette partie de Londres qui fût bâtie lorsque l'Angleterre étoit catholique ou plutôt chrétienne, est dominée par une multitude de clochers aussi variés qu'élégans dans leur forme; mais les nouveaux quartiers de cette immense capitale, ainsi que les villes neuves de Liverpool, Manchester, Glascow et tant d'autres,

n'ont pas, dans l'intérieur de leurs églises, la dixième partie de l'étendue qui seroit nécessaire à leurs habitans. Il doit donc y avoir en Angleterre, et en effet il y a une complète indifférence, tandis que le zèle de l'incrédulité en Espagne y prouve le zèle de la foi. Nous avons ou nous avions en France un parti qui disoit : *Tout hors les Bourbons;* en Espagne, il est un parti qui a également pour devise, *Tout hors la religion catholique*; et sa plus forte raison est que le midi de l'Espagne, habité par les musulmans, a d'anciens, de grands et de beaux monumens, tandis que le Nord, habité par les chrétiens, n'en a presque aucun. Je dois dire que ce fait est vrai. On trouve à Cordoue, à Séville et dans le royaume de Grenade, de beaux monumens d'une suite de dix siècles, puisque les Arabes y ont habité dix siècles; et que dans le nord on ne trouve presque aucun vestige aussi antique; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que pendant les mille ans de guerre et d'invasions mutuelles des chrétiens et des Maures, les chrétiens, dans leurs succès, conservoient tout, et les Maures détruisoient tout. Les chrétiens, arrivant dans le midi, trouvoient une mosquée, ils en faisoient une église; les musulmans, arrivant dans le nord, trouvoient une église, ils la livroient aux flammes.

On oublie donc que, l'Afrique fournissant toujours de puissans secours aux Arabes, ceux-ci purent encore étendre leurs ravages au-delà de l'Ebre vers la fin du quinzième siècle, et que ce n'est que dans le seizième qu'ils ont enfin quitté l'Espagne. Dans leurs succès, ils détruisoient non-seulement les habitans et les bâtimens, mais encore tous les arbres sans exception; il n'en reste presque point dans les deux Castilles, la Manche, l'Estramadure et le nord de l'Andalousie, c'est-à-dire dans tous les pays qui ont été le théâtre de leurs victoires ou de

leurs défaites; et ces plaines, coupées entre elles par de hautes montagnes ou surchargées d'âpres mamelons, éprouvant en été les chaleurs du Sénégal et en hiver les froids de la Sibérie, ont été condamnées à une stérilité comme éternelle.

La France doit tout aux ordres de Clairvaux, de Citeaux, de Clugny, aux Chartreux, enfin aux ordres réguliers; mais ces ordres n'ont pas été interrompus dans leurs travaux ou leurs succès. Quand, depuis les croisades, la France a été envahie, elle a été envahie par des peuples chrétiens; ils avoient besoin des églises et des ecclésiastiques pour remplir les devoirs impérieux de la religion; ils avoient besoin des monastères pour en faire des hôpitaux, et des moines pour les administrer. Les dissensions de l'Europe, depuis cette époque, n'ont été que des dissensions de famille où l'on se disputoit la propriété, et où par conséquent on ne la détruisoit pas; mais entre le chrétien et le musulman il n'y avoit rien de commun que la mort.

En réfléchissant sur des faits aussi authentiques, tout lecteur impartial jugera combien il a été impossible aux ordres réguliers de faire en Espagne ces grands ouvrages publics qui seuls ont assuré à la France les succès qu'elle a pu avoir en agriculture, et par conséquent en manufactures, commerce et navigation. Cela d'ailleurs sera prouvé par les localités des établissemens et les divers emplois des ordres réguliers. Je vais d'abord donner le nombre des individus qui, dans les ordres réguliers, étoient prêtres, frères-lais, ou novices.

Il étoit,	En 1767, de	55,455
	En 1787, de	50,085
	En 1797, de	49,365
	En 1807, de	47,320
	En 1817, de	38,642

Il est une grande distinction à faire entre les

ordres réguliers : ceux qui, par leurs règles, ont le droit d'avoir des propriétés et ceux qui ne l'ont pas. Les ordres que fondèrent le duc d'Aquitaine, saint Bernard et saint Bruno, dans le douzième siècle, pouvoient posséder des terres et même des fiefs. Ils habitèrent donc les campagnes, les cultivèrent ou les firent cultiver, et furent vraiment des ordres agricoles. La France leur doit tout dans l'ordre physique, et l'Espagne rien ou presque rien, puisque les Arabes, dans leurs incursions, incendioient d'abord les monastères, et ravageoient leurs terres. Les ordres que fondèrent saint François d'Assises et ensuite saint Dominique, qui étoit Espagnol, interprétèrent l'évangile dans son sens le plus strict. Ils voyagèrent pour la prédication, sans or ni argent, sans sac ni chaussure; et si, dans cette indépendance absolue que donne la pauvreté, ils imposèrent quelque crainte aux rois sur leurs trônes, ils firent aussi trembler les ennemis dans leur camps; et quiconque étudiera les monumens historiques de l'Espagne, verra que c'est à ces moines seuls que l'Espagne a dû d'être affranchie du joug des Africains. Les établissemens des ordres mendians sont donc bien plus nombreux en Espagne que les ordres qui ont droit de posséder des propriétés. J'en donne le dénombrement de l'année 1797, puisque c'est la moyenne des périodes ci dessus.

Le nombre des prêtres, frères-lais ou novices dans les ordres mendians, étoit de	43,149
Et dans les ordres propriétaires, de	6,216
. . . .	49,365

Et ces ordres mendians avoient sur toute la surface de l'Espagne, un nombre d'éta-

blissemens de	1,776
Et les ordres propriétaires de	275
	2,051

Comme je ne vois que des faits qui puissent faire apprécier à leur juste valeur les préjugés et les déclamations de l'Europe sur la multitude des ecclésiastiques en Espagne, je ferai observer :

Qu'en 1807, époque où ce royaume étoit ou paroissoit encore être intégral, le nombre des individus qui avoient la prêtrise dans les ordres réguliers, s'étoit réduit à	33,936
Et le nombre des ecclésiastiques séculiers s'étoit réduit, comme on a pu le voir dans mon chapitre précédent, à	52,421
L'Espagne n'avoit que	86,357

individus exerçant les fonctions sacerdotales, tandis qu'en 1767 elle en avoit 113,280. L'administration de MM. d'Aranda, Florida-Blanca et Godoy, a donc, en quarante ans, eu plus de succès dans ses attaques indirectes contre le clergé, que le glaive des musulmans en mille ans. Ce nombre d'ecclésiastiques étoit, en 1767, peut-être plus considérable qu'il n'étoit alors en France relativement à la population; mais il l'étoit beaucoup moins relativement à l'étendue du royaume, et la nécessité des secours de la religion aux malades et aux mourans doit se calculer d'après la distance plutôt que d'après le nombre. Il n'y a rien à dire à ceux qui s'imaginent qu'on peut détruire les moindres rouages d'un mécanisme sans arrêter son mouvement et détruire ensuite toute la machine. Le trône avoit

en France poursuivi cent ans sa noblesse; elle étoit tombée et il l'a suivie de près. Le trône en Espagne a depuis quarante ans poursuivi l'Eglise; elle est tombée et sa chute a ébranlé le trône.

Si la perversité des idées ne prouvoit pas jusqu'à un certain point celle du cœur, on pourroit applaudir aux bonnes intentions des plus célèbres destructeurs de l'Europe. M. Florida-Blanca, en publiant le cens de 1787, appelle sur lui les bénédictions de l'Espagne, pour avoir en vingt ans diminué de 28,257 hommes ou femmes le corps ecclésiastique de l'Espagne, et pour avoir ainsi augmenté d'autant les propagateurs de l'espèce humaine. Quand on réfléchit que de pareils hommes et de pareilles idées sont encore en vogue aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de croire que ce dix-huitième siècle, si fameux, sera à tous égards l'objet du mépris de notre postérité plus éclairée.

La population de l'espèce humaine n'est bornée que par les femmes. Euler a calculé que si toutes les femmes se marioient, la population doubleroit tous les onze ans, ce qui, au bout d'un siècle, donneroit à l'Espagne une population de plus de cinq milliards d'habitans. Le célibat est donc dans l'ordre de la nature tout aussi bien que le mariage, quoique ce ne soit pas dans les mêmes proportions. Dans une population qui ne s'augmente ni ne se diminue, sur cent femmes il y en a soixante de destinées au mariage et quarante au célibat; mais il n'y en a que trente-cinq dans une population qui, comme en Angleterre, ne s'augmente en vingt-cinq ans que de cent à cent quarante-trois. Et sur cent femmes enfin, il en est resté trente de célibataires dans les états de New-Yorck, où la population a triplé en vingt-cinq ans.

M. Malthus a fort bien prouvé qu'en tout pays

la population s'augmentoit ou se diminuoit dans la même proportion que les denrées ; mais il n'a pas parlé d'un autre obstacle encore plus puissant, et surtout en Espagne, où il ne reste plus d'arbres ; ce sont les bâtimens ; car enfin, dans ce royaume où la végétation est si prompte, un ménage, qui auroit son existence assurée trois mois d'avance, pourroit, en travaillant sur quelques carrés de terre, s'en assurer, pendant cet intervalle de temps, trois mois de plus et ainsi de suite. Mais une chaumière, quelque chétive qu'elle soit, demande une avance bien plus considérable. Le nombre des maisons est à peu-près égal à celui des mariages, et dix maisons contiennent de cinquante-quatre à cinquante-cinq personnes. Cet état de choses est commun à toute l'Europe ; or

Le nombre de maisons en 1797 étoit de		1,949,577
Le nombre de femmes mariées étoit à la même époque de		1,982,895
Le nombre de célibataires étoit, en femmes âgées de seize ans et au-delà, de	1,114,201	1,525,891
Le nombre de veuves, de	411,690	

Comme en Espagne, ainsi que dans le reste de l'Europe, il y a et il se conserve autant d'hommes que de femmes, le nombre des hommes destinés au célibat étoit donc de 1,525,891. A présent, je le demande, qu'importe à la population d'un pays que, sur ce nombre forcé de celibataires, le corps ecclésiastique reçoive cent ou cent-cinquante mille individus, puisque ces mêmes individus, ecclésiastiques ou non, eussent été de même célibataires? et il en est de la guerre comme de l'Eglise.

MM. d'Aranda et Florida confisquent les terres du clergé, les divisent et par là diminuent les denrées: les habitans ne peuvent plus non-seulement augmenter comme auparavant le nombre de leurs maisons, mais ils ne peuvent pas même réparer celles qui existent; quarante mille tombent en ruine, et une population d'un million deux-cent mille âmes se réduit à un million, et cela en un espace de dix ans.

L'invasion de l'Espagne a lieu; François, Anglois, Allemands, Italiens accourent sur ce terrain, et se font avec les habitans du pays une guerre terrible, et la population reprend son premier accroissement, et rien n'est plus simple pour quiconque recherche la vérité. Je viens de faire voir que l'Espagne avoit 1,525,891 célibataires, et c'est sur eux surtout que portoient les coups de la guerre; quand un homme marié en étoit la victime, il laissoit une famille sans chef, une maison sans maître; mais il étoit bientôt remplacé par un de ces nombreux célibataires, qui épousoit la veuve ou formoit d'autres nœuds; mais ces mêmes étrangers, qui paroissoient contribuer et qui en effet contribuoient au ravage de l'Espagne, y ont arrêté le plus grand de tous, celui de la division des terres, et y ont porté quelques-unes des nouvelles découvertes en agriculture, y ont perfectionné l'art de fondre les métaux, celui de substituer la brique à la pierre et de bâtir avec moins de frais: les créations qu'ils y ont faites ont été plus considérables que leurs destructions. Disons-le hautement, la guerre, telle qu'elle a eté faite en Europe depuis les croisades, et en Espagne depuis le départ des Sarrasins, à beaucoup créé, et la division des terres beaucoup détruit, parce que la guerre est d'un ordre naturel, terrible, il est vrai; mais la division des terres est un acte de dissolution de la société et un

retour vers l'état sauvage; et encore je n'ose expliquer quelle est la guerre qui, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, est la plus productive.

Il suffit de dire que l'expérience a prouvé la vérité d'une proposition qui avant eût été prise pour un paradoxe : c'est que l'administration de MM. d'Aranda et Florida-Blanca a, dans la plus profonde paix, arrêté l'accroissement de la population de l'Espagne, par la destruction qui fut faite du peu de grande culture que possédoit le clergé; et que cette monarchie, pendant une guerre intestine des plus longues, des plus étendues et des plus cruelles, est rentrée dans l'accroissement naturel qu'elle éprouvoit auparavant. Si l'Espagne ne s'est jamais élevée à une aussi grande population que les autres états de l'Europe, c'est que ses souverains n'ont jamais fait assez de concessions territoriales aux ordres réguliers, dont la règle permettoit de posséder des terres, et qu'eux seuls, en Espagne, par leur persévérance, par leur travail, leurs capitaux et leurs richesses, peuvent élever de grands bâtimens, faire de grands défrichemens et par conséquent augmenter la population quoique vivant dans le célibat. En traitant de la noblesse, je ferai voir comment, d'après sa constitution, elle est inhabile à aucune grande entreprise; d'ailleurs, dans toute l'Europe, elle a pu continuer ce qui étoit fait, mais jamais elle n'a pu rien commencer, parce que les plus grandes choses en agriculture ne peuvent se commencer que par le travail des mains le plus opiniâtre, et que ce métier n'est pas celui de la noblesse.

Si l'Europe reste depuis si long-temps, par rapport à l'Espagne, dans une ignorance ou des erreurs si positives sur des faits tels que ceux-ci, une confiscation presque absolue des biens du clergé, et ses

conséquences dans la dépopulation des provinces où elle a eu lieu à côté de la prospérité toujours croissante des provinces voisines, comment un homme qui réfléchit pourroit-il se fier aux préjugés de cette même Europe sur l'état moral des Espagnols, sur leur prétendue superstition ou leur ignorance. Ces préjugés ont été établis surtout par les écrivains françois et anglois, et leurs assertions ne prouvent guère leur perspicacité ni leurs connoissances. Je vais tâcher de présenter la question sous un point de vue plus vrai. Si on parle des hautes sciences, j'avouerai que l'Espagne ne s'y est guère avancée et que même elle ne le peut pas à présent. Les hautes sciences ne peuvent prospérer que dans de très-grandes villes, et l'Espagne, réduite à la petite culture par la nature de sa topographie et surtout par ses institutions, ne peut pas avoir de grandes villes; car la première condition pour en avoir est de les nourrir. Madrid, sa capitale, n'a que cent quarante mille âmes de population; Séville, il est vrai, en a un peu plus de deux cent mille, mais il n'y a pas de cour, et il n'y a qu'une cour qui puisse encourager les hautes sciences, en réunissant les savans dans les académies, dont elle fait une partie des frais.

La justice exige donc qu'on compare les villes de l'Espagne avec les autres villes de l'Europe de la même population, comme les paysans espagnols aux autres paysans européens; et vraiment il est singulier de voir de pareils préjugés s'établir dans une monarchie qui, comme la nôtre, a des paysans bretons, limousins, francs-comtois ou picards, c'est-à-dire les hommes de l'Europe les plus mal nourris, les plus mal vêtus et les plus mal logés, quoiqu'ils habitent un climat qui exige de bons logemens et de bons vêtemens, et qu'ils s'épuisent jusqu'à s'abrutir par

un travail qui réclameroit une bonne nourriture; du moins en Espagne le climat n'exige rien, et si le paysan n'est ni mieux nourri, ni mieux habillé, ni mieux logé que le nôtre, il jouit de la vie dans un doux repos. J'avoue d'ailleurs que j'aime mieux voir la civilisation rester dans un état stationnaire que de lui voir faire fausse route. Les paysans espagnols sont seuls chargés de l'administration de la police et des magistratures de la campagne, puisque, comme je compte le montrer, la noblesse ni la bourgeoisie n'y habitent. S'il existe encore quelque équité en Europe, c'est chez eux qu'elle s'est réfugiée, parce qu'ils sont sobres, et la sobriété rend l'homme indépendant des choses, parce qu'il l'est alors des hommes. Ce n'est pas aux François d'aujourd'hui qu'il faut dire que le paysan espagnol a autant de bravoure que de patience et de constance; nous en avons fait une terrible épreuve. L'Europe entière avoit succombé lorsqu'il a résisté, et six ans de malheurs inouïs n'avoient pas encore ébranlé sa fermeté. Il unit, ce qui est si rare, beaucoup d'esprit et d'intelligence à la gravité et à la fierté : c'est le premier caractère de l'Europe. On ne peut que sourire en entendant les François parler de l'ignorance en Espagne; c'est sans exception, de toute l'Europe, le pays où il y a le moins de gens qui ne sachent pas lire, et la France est celui où il y en a le plus; en résultat, à n'examiner que l'ordre moral, le paysan espagnol reste dans nos temps modernes le plus beau et le seul monument de ces antiques et admirables institutions, les ordres réguliers.

Si la France a des campagnes mal ordonnées, il n'en est pas de même de ses villes. Le clergé séculier s'étoit maintenu dans l'état le plus élevé de vertu et de science, jusqu'à l'époque funeste de la révolution; et le clergé séculier est plus

des hommes qui, chez eux, ont détruit toutes ces nobles institutions. Je ne prétends pas qu'il n'y ait en Angleterre quelques individus très-instruits. Ils ont d'autant plus de mérite qu'il a fallu qu'ils devinassent ce qu'ils savent, depuis la destruction des ordres réguliers; ce sont ces ordres, et ces ordres seuls, qui, en Espagne, ont fondé, maintenu, enfin qui sont encore l'âme de tous ces magnifiques établissemens : ils y ont tellement répandu la latinité qu'il n'est pas un hameau, je dirai même un cabaret, où un étranger ne puisse se faire comprendre au moyen de cette langue. L'Espagne est donc encore, à cet égard, ce que l'Angleterre fut lorsqu'elle étoit catholique : des mendians même y savoient le latin. On sait le trait de la reine Elisabeth qui, ne voulant pas choquer un mendiant par lequel elle se trouvoit obsédée partout, dit : *Pauper ubique jacet*, à quoi le mendiant répondit par ce distique aussi galant et aussi spirituel qu'eût pu le faire Horace :

In thalamis, regina, tuis hac nocte jacerem,
Si foret hoc verum, pauper ubique jacet!

Telle étoit alors l'Angleterre, et peut-être même a-t-elle été à cette époque un des pays les plus élégans de l'Europe, si nous en jugeons par l'architecture des églises et des abbayes qu'elle n'a pas détruites. Le professeur qui s'est chargé du Virgile dans la célèbre édition des auteurs latins qu'entreprennent nos savans, regarde les *Commentaires* de Lacerda comme bien supérieurs à ceux des commentateurs allemands, et si ses collègues fouilloient dans les monastères de l'Espagne, je ne doute pas qu'ils ne trouvassent un Lacerda pour chaque auteur latin; mais ils peuvent bien se dispenser de fouiller les universités d'outre-

mer, non pas que les professeurs n'y sachent très-bien le latin, mais aucun peuple sans exception n'atteindra jamais l'intelligence et la perspicacité des Espagnols.

Si l'Europe ne connoît pas leur littérature, il me semble que ce n'est pas leur ignorance, mais bien la sienne qu'elle doit accuser : et comment auroit-elle connu leur litérature? elle ne connoissoit pas même leurs tableaux, leurs dessins, leurs gravures, leurs statues, avant d'aller les lui ravir; et qu'on observe bien que les beaux-arts n'ont point été en Espagne, comme en France, confinés dans la capitale. Les ordres réguliers avoient porté le feu sacré dans les provinces les plus éloignées. Chacune d'elles a une école et une manière prise dans son caractère et ses mœurs; et même chaque élève de chaque école a pris un essor différent, et ces écoles n'ont pas eu comme la France un Vouet, puis un Boucher, puis un David, qui ont tracé le cercle étroit dans lequel devoient se renfermer leurs timides écoliers. En peinture comme en musique, en sculpture comme en architecture, on dit l'école de Séville, l'école de Valence, l'école de Cordoue ou de Madrid. Que diroit un Anglois, si on lui parloit de l'école de Londres, de Bristol ou de Manchester, de Birmingham ou de Glascow? il croiroit, et je parle sérieusement, qu'on parle d'une école de coups de poing: le pugilat est le seul art qui, en Angleterre, ait des écoles. On dit l'école irlandoise ou l'école angloise, l'école du nord ou du midi, l'école des juifs ou des chrétiens. Ce sont, à ce que je sache, les seules écoles qui, en Europe, n'aient pas été fondées ou vivifiées par les ordres réguliers.

RUBICHON.

SUR LES CHOSES DU MOMENT.

Une faction, qui sait couvrir de fleurs le chemin par où les rois vont à la mort, a voulu faire, au sein de la capitale, un premier essai de ses forces : elle a été vaincue. Quelques escadrons de la garde royale ont passé en courant pardessus la révolte, et la révolte a disparu. Paris est tranquille aujourd'hui; le peuple a vu en pitié ces acclamations sentimentales en l'honneur de la charte *toute seule*, et l'échauffourrée libérale n'a servi qu'à montrer aux plus incrédules combien il est peu disposé à verser son sang pour cette égalité qui donne des baronnies à ses avocats et des comtés aux régicides.

Cependant, il faut le dire, l'inquiétude reste au fond des cœurs. Est-ce le dernier cri de la révolution qui vient de se faire entendre, ou bien est-ce le premier cri d'une révolution nouvelle? On se le demande. Cela dépendra du ministère : dans quelques jours il aura résolu la question.

En considérant le peu que l'on a fait depuis des événemens qui sembloient indiquer tant de choses à faire, il seroit difficile de ne pas concevoir quelques alarmes, si la lenteur du gouvernement ne pouvoit pas s'expliquer autrement que par une pernicieuse sécurité. Le ministère veille, nous en avons pour garanties les espérances conçues par les gens de bien et la haine des méchans. Toutefois, veiller ne suffit pas; et lorsque les factieux agissent, il faut opposer l'action à l'action. Tout empire est menacé de ruine quand l'action du gouvernement est moins forte que celle des

factions. Nous en sommes là depuis long-temps, et voilà pourquoi le lendemain ne paroît jamais assuré. Vient pourtant un jour qui n'en a plus; et ce jour, c'est le dernier de ceux qu'on auroit pu employer utilement.

Depuis que la garde a dispersé les voltigeurs de la révolution, les gazettes publient des arrestations faites par la police. Il ne nous appartient pas de prononcer sur le plus ou moins d'utilité de ces actes de rigueur envers des individus que nous ne connoissons point. Nous dirons seulement que la police pourroit enlever au parti libéral plusieurs centaines de héros de crierie, sans rien changer à la marche des choses. Les meneurs savent comment on trompe la pitié publique, et quel parti on en peut tirer. Qu'on y prenne garde, ils ont des hommes à faire jeter dans les prisons, et de l'argent pour payer les *victimes volontaires* qui ne sont pas assez fanatiques pour s'y faire jeter gratuitement. Ces victimes-là ne manqueront pas. Pour les libéraux d'une certaine trempe, il n'y a pas de sot métier, et ce n'est pas un trop mauvais moyen de se faire honneur dans le parti que de se déshonorer. Il est remarquable, d'ailleurs, que les premières tentatives de rébellion faites dans Paris ont eu lieu sous l'empire d'une loi qui permet à la police d'arrêter un homme quand bon lui semble. Ce ne sera donc pas la police toute seule qui sauvera l'empire des lys : Dieu ne l'a point appelée à de si hautes destinées.

Une faction ne cesse d'agir que lorsqu'elle cesse d'espérer. C'est donc l'espoir qu'il faut enlever aux factieux. Quand ils l'auront perdu, ils laisseront en paix la France et le gouvernement, parce qu'il n'est pas plus dans l'esprit des factions que dans celui des individus de tenter l'impossible; mais jusque-là ils combattront, on peut le tenir pour certain.

Or un parti n'espère que lorsqu'il croit être

ou pouvoir devenir le plus fort, ce qui ne veut pas dire le plus nombreux, car c'est une des inepties particulières à ce siècle de placer la force politique dans le nombre, qui, loin de donner la loi, finit toujours par la recevoir. En second lieu, un parti croit pouvoir devenir le plus fort lorsqu'il y a hésitation dans le gouvernement, parce que, dans cet état de choses, il existe plus de chances pour l'accroissement du mal que pour le rétablissement de l'ordre, et que c'est à la balance du bien et du mal, de l'ordre et du désordre, que les partis hostiles pèsent leurs espérances. C'est dire assez pourquoi les ennemis de la royauté espèrent encore et s'agitent par toute la France. Cela finira quand on le voudra.

Avant la rentrée de M. de Richelieu au ministère, il semble qu'on ne se soit occupé que du soin de descendre le trône à un degré tel, que la révolution daignât s'en accomoder. On avoit pris son avis sur toutes choses; on l'avoit introduite dans les conseils; on lui avoit presque demandé quelle place elle voudroit bien céder à la monarchie. Aussi a-t-elle fini par en indiquer une où l'on ne pourroit poser que la charte, *rien que la charte* et le poignard de Louvel. On ignoroit donc qu'il n'y a qu'une place pour les rois, et que cette place est entre Dieu et les hommes, loin de cette arène de misères et de turpitudes où se débattent honteusement les intérêts de coterie. Point de milieu pour la souveraine puissance entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste. La royauté n'est déjà plus quand on vient transiger en son nom avec le génie du mal; car elle représente ici-bas une puissance qui ne transige pas, mais qui juge, qui récompense et qui punit. Et ce n'est pas moi, ce n'est pas un sujet du roi qui pose ce principe: c'est un auteur que les ministres

actuels ne récuseront pas; c'est le Dauphin, père du monarque qui les a chargés du soin d'en faire l'application.

« La puissance d'un roi, disoit ce prince, dans » des mémoires publiés en 1778, est établie pour » exercer celle de Dieu même, pour punir et ré- » compenser, effrayer par les châtimens, attirer » par les bienfaits, faire naître une noble ému- » lation, *maintenir le bon droit*, le défendre contre » la violence, terminer les dissensions, alléger » autant que possible le joug de l'autorité, tourner » au profit des peuples les trésors dont il est dé- » positaire, s'occuper exclusivement de faire leur » bonheur, leur sacrifier son temps, son plaisir, » sa vie et sa gloire même ». Une secte s'est formée parmi nous, qui ose méconnoître hautement cette morale si pure, si élevée, si féconde en vertus royales, si bienfaisante pour les nations. Cette secte impie s'inscrit en faux contre tout ce qui vient du ciel; ses adeptes sont descendus à un tel degré d'abjection, qu'ils ne peuvent plus concevoir comment une grande âme se met en communication avec celui par lequel vivent toutes les intelligences. Mais vous, ministres du roi, qui cherchez de bonne foi les causes du mal et les moyens d'y remédier, pensez-vous que, dans l'état où les choses viennent de vous être remises, le bon droit n'ait rien à réclamer?

Nous aimons à le reconnoître, dans ces jours de vertige où le cri de *vive la charte* étoit devenu un cri de révolte contre son auteur, d'honorables professions de foi ont été faites à la tribune.

Les royalistes sont heureux, sans doute, de pouvoir enfin se reposer sur des intentions : mais, en politique, les intentions ne valent que par la fixité.

A voir l'empressement que naguère on mettoit

à rétrograder aussitôt qu'on avoit été forcé de faire un pas sur le terrain monarchique, il sembloit qu'on ne luttât qu'avec regret contre les vampires de la royauté, et qu'on ne leur demandât, pour les laisser faire, que d'en sucer le sang avec moins d'avidité. Cet exemple seroit mauvais à suivre. Il faut sortir de ce déplorable système qui a tout compromis et qui acheveroit de tout perdre. Il faut en finir avec la faction la plus implacable et la plus perfide qui fut jamais, si l'on ne veut pas qu'elle en finisse avec la royauté. Que l'on se demande ce que les révolutionnaires veulent, car tout tient à cette question. Combattent-ils pour quelques libertés de plus, ou bien veulent-ils le renversement de tous les trônes? S'il existe un homme sur la Terre qui puisse marquer d'une main assurée la limite de leurs prétentions, qu'il parle, que les concessions se fassent, et que le monde se repose. Mais si, après avoir vu leurs actes, lu leurs écrits, entendu leurs discours, il est impossible de ne pas rester convaincu qu'ils veulent, et qu'ils veulent à tout prix le meurtre des rois, l'abolition de tout culte religieux, la spoliation des propriétaires, l'oppression des gens de bien, et tout ce que l'imagination peut concevoir de plus monstrueux; si chacun est obligé de s'avouer qu'il n'y a pas de transaction possible, et que toute concession est inutile et funeste, que reste-t-il à faire? On l'a dit mille fois, nous le répéterons encore, il n'est pas nécessaire de persécuter les méchans; ce seroit leur donner les honneurs de la vertu : quand on aura cessé de les couvrir du manteau du pouvoir, qui trompe l'opinion, quand ils seront nus et délaissés, la conscience publique en fera si bonne justice qu'ils viendront vous demander comment il faut s'y prendre pour devenir honnêtes gens. Mais tant que

les hommes de la révolution commanderont (1), et que les hommes de la monarchie seront tenus de leur obéir, le peuple croira que la révolution est plus puissante que la monarchie, cause suffisante pour que l'esprit révolutionnaire se maintienne et se propage.

« Il ne faut pas, disent aux ministres certains conseillers dont la politique pusillanime ou intéressée n'a obtenu que trop d'influence jusqu'à ce jour, il ne faut pas attaquer les hommes, il ne faut combattre que pour les principes: les hommes passent et les principes restent. » Etrange doctrine qui vient de l'impuissance du cœur bien plus que des lumières de l'esprit. Sans doute, les hommes passent; mais le mal qu'ils ont fait passe-t-il avec eux? non, il reste et détruit les principes. Et quand il passeroit, n'est-ce donc rien que le malheur d'un demi-siècle? Qu'un simple particulier se borne à défendre les principes, à la bonne heure; il n'est pas chargé de combattre les factions; mais que des hommes qui occupent de grandes places dans l'Etat croient remplir ainsi la haute mission qu'ils ont acceptée, voilà ce que l'on ne trouve que dans les empires qui se meurent.

Il semble que notre pauvre France soit condamnée à l'absurde; tout y est contradiction. Pour deviner ce que l'on devoit faire le lendemain, il a suffi jusqu'à présent de prendre le contre-pied de ce qu'on avoit solennellement annoncé la veille.

---

(1) Par ces mots, hommes de la révolution, je ne prétends pas désigner les hommes qui se sont élevés sous les gouvernemens illégitimes; quand il n'étoit pas possible d'être fidèle, il ne pouvoit pas y avoir de déloyauté. Je parle de ceux qui tiennent encore, par leurs opinions, au parti révolutionnaire.

Le nouveau conseil a trouvé les choses dans un ordre tel, que pour savoir si un homme est employé par la monarchie, il lui suffit, sauf quelques exceptions, de savoir s'il a été employé contre elle. Maintenant on veut que tous les François deviennent royalistes, et pourtant les royalistes sont délaissés encore, à peu près comme s'ils n'étoient pas François. Quel est le motif sur lequel se fondent ceux qui soutiennent qu'on doit les maintenir dans cet état de nullité politique ? L'exagération : c'est là le grand mot à l'aide duquel les conseillers inamovibles sont parvenus à écarter tous les hommes qui ne pesèrent point leur devouement à la balance des probabilités. Certes, l'exaltation de l'esprit est une foiblesse : cette foiblesse-là, nous en convenons, est fort dangereuse en politique, et malheureusement elle n'est pas sans exemples. Mais Dieu n'a pas si mal fait les choses que ce soit une maladie commune à tous les gens de bien. Pourquoi donc veut-on les tenir preque tous éloignés des affaires? Disons-le, ce n'est pas l'exaltation des royalistes qui fait peur à ces donneurs de conseils, c'est l'estime qu'ils inspirent. Pour n'être point primé dans la confiance des ministres du Roi, il ne faut pas s'arranger avec de tels alliés; mieux vaut apprivoiser la haine et séduire la trahison. Voilà le mobile secret de cette politique qui nous a mis en si bon chemin. Aussi, à force de nous accommoder aux principes subversifs de toute raison et de toute morale, dans la crainte de heurter la révolution, nous en sommes venus au point que le peu de vertu qui nous reste nous épouvante. L'habitude des ménagemens est devenue telle que tout ce qui est décisif paroît dangereux, et que la force de l'âme est un travers de l'esprit. Aujourd'hui, sauver l'Etat sans ménagemens seroit un acte d'exagération : faut-il s'étonner si toutes choses périclitent.

Et qu'ont-ils fait pourtant ces hommes exagérés qu'il importe si fort d'écarter des conseils? Ils avoient prédit le 20 mars, et le 20 mars est arrivé. Ils avoient signalé les vices de la loi des élections, ils avoient annoncé la nomination d'un régicide; le régicide a été nommé, les vices de la loi ont été reconnus, et il a fallu combattre de toutes armes pour la changer. Ils avoient annoncé encore cette attaque qui vient de commencer, et qui auroit certainement des suites plus graves si l'on persistoit dans le même système. Leur prévoyance étoit allée plus loin; elle s'étoit douloureusement arrêtée sur l'auguste victime qui a acheté de son sang des conversions qui pourtant ne sont pas encore faites; elle avoit presque montré d'avance la plaie par où devoit couler ce pur sang de Henri IV qui produit la vertu toute faite pour nous et comme il nous la faut. Ministres du Roi, les royalistes se sont-ils trompés? Ont-ils vu aussi juste que ceux qui ont tracé la marche de vos devanciers, et qui s'efforcent encore de tracer la vôtre.

On vous a dit, et l'on essaie peut-être encore tous les jours de vous persuader que les royalistes sont vos ennemis personnels, qu'ils n'aspirent qu'à vous renverser pour saisir le pouvoir. Vous savez si, dans ces derniers temps, ils ont répondu assez clairement à ces allégations mensongères; vous savez ce qu'ils ont fait pour le gouvernement, et à quel prix ils l'on fait; demandez-vous si ceux qui les accusent vous servent à ce prix-là. Faites mieux: interrogez la vie des uns, celle des autres, et jugez. Mais jugez dans l'intérêt de la monarchie et sans aucun égard aux affections particulières que font naître et que nourrissent les habitudes sociales; car tel est votre devoir. Vous avez parlé de reconnoissance : la reconnoissance des gouvernemens c'est la justice. Nous croirons donc à votre recon-

noissance quand vous aurez fait commencer le règne de la justice; et alors, mais seulement alors, vous aurez sauvé la monarchie.

T. B.

LETTRES SUR QUELQUES CANTONS DE LA SUISSE,

Ecrites en 1819.

La relation d'un voyage en Suisse devroit exciter l'attention et l'intérêt du public, quand elle se borneroit à faire connoître, sous ses rapports pittoresques, un pays si curieux, à décrire ces aspects si variés, ces montagnes si majestueuses, et ce spectacle si imposant d'une grande et belle nature : mais si le voyageur est à la fois un savant distingué, un homme d'esprit, un observateur habile et un bon écrivain; si à l'enthousiasme il joint une âme forte et une raison éclairée; s'il peint les mœurs avec autant de vérité que les sites; enfin s'il offre aux méditations des publicistes les changemens survenus depuis vingt ans dans les diverses constitutions politiques d'un peuple qui fonda sur la religion sa liberté et sa gloire; alors il aura fait un ouvrage également agréable, utile et important, et des souvenirs sans prétention pourront faire autorité aux yeux mêmes des esprits les plus judicieux. Tel est le sort que nous osons prédire aux lettres de M. Raoul Rochette.

Il entre en Suisse après avoir traversé la chaîne du Jura; la route, parvenue au plus haut point d'élévation, lui montre tout à coup le lac de Neuchâtel. Qu'on se figure les eaux de ce beau lac, encadrées, en quelque sorte, par la bordure noire des sapins des deux montagnes opposées, au sein d'un vaste triangle dont la base semble formée par les nues et la pointe immédiatement fixée sur le lac même. Le fond de cet admi-

rable tableau présente, sur le premier plan, une partie des Alpes, des cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud, à la distance de plus de vingt-cinq lieues; et derrière, l'œil étonné voit s'élever les sommets blanchis des montagnes de neige des cantons d'Ury et d'Underwald.

La ville de Neuchâtel lui fournit l'occasion de parler des monumens qu'elle doit au patriotisme et à la bienfaisance de deux de ses concitoyens. « Toute l'Europe, dit-il, a retenti du nom de ce David Purry qui, après avoir fait élever à ses frais l'hôtel de ville, fondé des écoles publiques et des établissemens de charité, ouvert et pratiqué des routes nouvelles, légua encore à son pays une immense fortune, fruit de son commerce dans les deux Indes, et enrichit ainsi, au-delà de sa vie, l'Etat qu'il avoit constamment honoré et embelli. Les revenus de la ville de Neuchâtel, qui sont très-considérables, proviennent en grande partie de ce legs de David Purry, dont le nom et les bienfaits vivront à jamais dans l'âme des Neuchâtelois. La reconnoissance de ce peuple méritoit de trouver des citoyens qui donnassent un nouvel aliment à ce sentiment généreux. M. de Pourtalès l'aîné a déjà consacré sept cent cinquante mille francs à la fondation d'un hôpital, dans lequel, par une élévation d'âme qu'on ne sauroit trop applaudir, il a fait bâtir, lui calviniste, une chapelle destinée au culte catholique. »

En voyant, à Morat, les débris de cette chapelle, où les ossemens des Bourguignons avoient été recueillis après la défaite de Charles-le-Téméraire, il se demande quel motif a pu porter les François à detruire un des trophées de l'indépendance helvétique, eux qui croyoient alors combattre pour la cause de la liberté; quel intérêt avoient ces republicains de si fraîche date à venger la mémoire des Bourguignons, complices et victimes des projets ambitieux de leur duc. Il remarque à Fribourg le tilleul qui fut planté le 22 juin 1476, jour de la bataille de Morat : cet arbre, vénérable par son antiquité et par les souvenirs qui s'y rattachent, couvre de ses vieux rameaux une partie de la place du marché. Des bancs

sont disposés à l'entour, sur lesquels viennent se reposer les paisibles habitans de cette ville.

Le canton de Fribourg seroit, par son étendue, l'un des plus importans de la Suisse, s'il étoit mieux cultivé. Il n'en est pas ainsi du canton de Berne, qui forme un contraste frappant avec le premier par la belle culture des champs, par la grandeur et la propreté des habitations rustiques. La même différence existe entre les deux villes chefs-lieux de ces cantons; celle de Fribourg est triste et bâtie d'une manière lourde et gothique; Berne, au contraire, est une ville charmante : au milieu des rues règne un canal d'eau vive, qui n'est interrompu, de distance en distance, que par des fontaines servant à tous les besoins d'une population nombreuse. Dans la campagne, on rencontre presque à chaque pas, sur sa route, des eaux qui jaillissent par un simple tuyau de bois; ces sources sont amenées quelquefois d'une demi lieue, au moyen de longues tiges de sapin, creusées et attachées bout à bout : toute cette grossière industrie de village a bien aussi ses attraits comme son utilité.

Berne possède un musée des arts, un musée d'histoire naturelle, une académie et une bibliothèque. Les édifices où sont placés ces établissemens sont construits avec une solidité qui n'exclut pas l'élégance. Le musée d'histoire naturelle est riche, surtout en productions de la Suisse, et l'on y a élevé le buste de Haller, au milieu des fleurs qu'il a décrites en savant et célébrées en poète. Ce qui étonne et charme le plus les étrangers à Berne, et ce qui en même temps est pour le citadin une source de jouissances toujours nouvelles, c'est l'agrément et la magnificence des promenades publiques. « Les terrasses arrondies de *Stalden*, sur les routes qui mènent à *Soleure* et à *Thun*, et du haut desquelles l'œil suit le cours rapide de l'Aar, au milieu de la plus riche campagne; la terrasse sur laquelle est bâtie la citadelle, élevée de cent-huit pieds au-dessus du fleuve, qui en cet endroit même se précipite sous la forme d'une longue nappe d'écume; la promenade du Petit-Bastion, des divers points de laquelle les regards peuvent errer en

liberté sur le magnifique amphithéâtre des Hautes-Alpes; mais surtout la promenade l'*Engi* qui, suivant aussi le cours de l'Aar, engouffré dans une gorge profonde, développe à chaque pas de nouveaux points de vue sur ces cîmes innombrables des Alpes, dont le mur d'albâtre termine cet immense horizon : tous ces divers lieux, où la munificence du magistrat a perfectionné et embelli l'ouvrage de la nature, impriment dans l'âme un sentiment de reconnoissance qui ajoute au plaisir de la contemplation. »

Rien n'étoit plus digne d'être visité que l'établissement de M. de Fellenberg, qui, avec quelques arpens de terre, s'est fait une si grande fortune et une si grande réputation en Europe. Cet homme célèbre se communique rarement aux étrangers qui affluent à Hofwyl; et, pour ne point manquer à ses devoirs, il est obligé de se dérober à sa renommée. Les instrumens aratoires sont presque tous de l'invention du propriétaire ; on admire surtout le *semoir,* qui réunit une foule de propriétés essentielles à un mécanisme simple et facile. M. de Fellenberg a réuni à son école de laboureurs toutes les professions dont celle d'agriculteur exige le concours et l'assistance ; les machines à l'aide desquelles il exploite ses terres, se fabriquent dans ses propres ateliers. Hofwyl renferme aussi une école d'humanités, où l'on compte actuellement cent pensionnaires, presque tous des premières maisons de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre. Dans son école gratuite d'agriculture, trente orphelins, choisis dès l'âge de cinq ans parmi les classes les plus pauvres du peuple, reçoivent une éducation à la fois élémentaire et pratique, propre à en faire d'honnêtes gens et d'excellens fermiers. M. de Fellenberg n'a point admis le mode d'enseignement mutuel, et quoique doué d'un esprit inventif, qui lui a fait renouveler presque tout le système de l'économie rurale, il se défend d'être novateur en toute autre chose qu'en agriculture.

Suivons l'auteur dans quelques-unes de ses excursions sur les montagnes. Il n'est pas toujours d'accord avec les descriptions de ses devanciers. Par exemple, en dépit des poètes qui exagèrent tout, et des critiques qui ne dénaturent guère moins ce qu'ils tentent d'apprécier,

il ne partage pas leur admiration exclusive pour le Staubbach ; il trouve cependant que c'est une cascade unique dans son genre ; que tout ce qu'a fait ici la nature, le fond du tableau, les accessoires, le cadre, tout est très-beau ; mais que les poètes ayant voulu chanter, les artistes peindre et les voyageurs mentir, ce qu'ils ont prétendu ajouter à la vérité la rapetisse, et l'enlaidit par les efforts même qu'ils ont faits pour l'embellir. Une autre cascade lui semble supérieure à celle-ci, c'est celle du *Schmadribach*, que la peinture elle-même seroit impuissante à rendre avec toute la magie et tout l'éclat de ses couleurs.

On est effrayé des dangers où s'expose notre voyageur, autant qu'on est ému des impressions terribles qu'il éprouve en gravissant la *mer de glace*, lorsqu'il se voit sur le bord d'un abîme dont son œil envisage la profondeur ; lorsque ces pointes, toutes prêtes à le recevoir si le pied lui eût manqué ou si sa vue se fût égarée un seul instant, lui causent un affreux vertige; lorsque, sorti de ce pas dangereux, et sentant ses forces épuisées, il s'assied à demi courbé sous une voûte qui n'a sans doute jamais servi d'abri qu'à des chèvres surprises par l'orage dans ce désert ; lorsqu'arrêté sur le seuil même de l'empire de la désolation éternelle il songe à s'éloigner de ce séjour, et, le cœur agité d'espérance et de crainte, il reprend le sentier étroit et glissant qui l'y avoit conduit.

Mais voici un spectacle fait pour exalter l'imagination et inspirer l'enthousiasme. L'auteur arrive, trempé de sueur, aux chalets de la *Scheideck*. Les deux *Eiger*, deux des plus hautes cîmes des Alpes supérieures, élevoient à ses côtés leurs têtes altières, qui n'ont jamais secoué la neige dont elles sont couvertes; et tout-à-fait devant lui, la sublime *Jung-Frau* déployoït son magnifique manteau de glace. Cette fameuse montagne, qu'il apercevoit de presque tous les points de l'horizon, depuis son entrée en Suisse, et dont il ne se trouvoit plus séparé que par l'étroite gorge de *Strümlethen*, est peut-être, sans en excepter le *Mont-Blanc*, la plus imposante de toutes les cîmes des Alpes. Une de ces pointes, nommée particulièrement le *Silberhorn*, ou le *Pic d'argent*, justifie ce nom par l'éclatante blancheur

de sa neige, qu'aucun souffle n'a jamais ternie, qu'aucun orage n'a jamais agitée. Au-dessus s'élève encore le sommet de la *Jung-Frau*, mais tellement roide et escarpé, que la neige ne peut s'y fixer complètement. Plus bas règnent d'immenses vallées de glaces bouleversées par les tempêtes, et que parcourent avec un fracas horrible les avalanches, qui roulent pendant dix minutes dans les noires profondeurs de ces abîmes. Le pâtre des Alpes, en donnant à cette montagne le nom de *Jung-Frau*, se plaît à l'envisager comme une *jeune fille;* cette masse de neige qui la couvre est sa robe virginale ; sa tête superbe, élevée au-dessus des nues, semble dédaigner l'hommage qu'on veut lui rendre ; et le vaste manteau qu'elle porte en tout temps, recèle, dans ses immenses replis, la mort du téméraire qui tenteroit d'y pénétrer.

Nous voudrions nous arrêter, avec M. Raoul-Rochette, sur les souvenirs que lui rappellent les bords du lac d'*Ury*, et la colline du *Grütly*, où trois hommes généreux prononcèrent, à la face du ciel, le serment de rétablir l'indépendance de leur pays ; et le rocher d'où Guillaume Tell s'élança pour aller prévenir, dans l'étroit défilé de *Kusnach*, le tyran qui lui destinoit la mort ; et la chapelle qui renferme deux autels de pierre, sur lesquels on célèbre la messe tous les ans, le jour anniversaire du salut du héros.

Nous ne passerons cependant pas sous silence une particularité assez étrange. L'abbé Raynal, échauffé d'un bel enthousiasme pour la mémoire des trois libérateurs de la Suisse, voulut élever, à ses dépens et à leur honneur, un obélisque de granit. On dut sans doute bien rire, dans ce pays, de voir un abbé françois se mêler d'ériger, en présence des Alpes, un monument à la gloire de trois hommes si chers à la Suisse : mais on le laissa faire. L'obélisque s'éleva jusqu'à la hauteur assurément très-imposante de quarante pieds, ce qui ne laissa pas de faire un merveilleux effet dans le voisinage de ces monts sublimes. Malheureusement on avoit oublié la précaution essentielle d'un paratonnerre : la foudre tomba sur l'obélisque et le détruisit.

Mais quittons le genre descriptif, et considérons l'écrivain comme peintre de mœurs et comme politique.

Il avoit fait, dès son arrivée à Neuchâtel, une remar-

il ne partage pas leur admiration exclusive pour le Staubbach ; il trouve cependant que c'est une cascade unique dans son genre ; que tout ce qu'a fait ici la nature, le fond du tableau, les accessoires, le cadre, tout est très-beau ; mais que les poètes ayant voulu chanter, les artistes peindre et les voyageurs mentir, ce qu'ils ont prétendu ajouter à la vérité la rapetisse, et l'enlaidit par les efforts même qu'ils ont faits pour l'embellir. Une autre cascade lui semble supérieure à celle-ci, c'est celle du *Schmadribach*, que la peinture elle-même seroit impuissante à rendre avec toute la magie et tout l'éclat de ses couleurs.

On est effrayé des dangers où s'expose notre voyageur, autant qu'on est ému des impressions terribles qu'il éprouve en gravissant la *mer de glace*, lorsqu'il se voit sur le bord d'un abîme dont son œil envisage la profondeur ; lorsque ces pointes, toutes prêtes à le recevoir si le pied lui eût manqué ou si sa vue se fût égarée un seul instant, lui causent un affreux vertige; lorsque, sorti de ce pas dangereux, et sentant ses forces épuisées, il s'assied à demi courbé sous une voûte qui n'a sans doute jamais servi d'abri qu'à des chèvres surprises par l'orage dans ce désert ; lorsqu'arrêté sur le seuil même de l'empire de la désolation éternelle il songe à s'éloigner de ce séjour, et, le cœur agité d'espérance et de crainte, il reprend le sentier étroit et glissant qui l'y avoit conduit.

Mais voici un spectacle fait pour exalter l'imagination et inspirer l'enthousiasme. L'auteur arrive, trempé de sueur, aux chalets de la *Scheideck*. Les deux *Eiger*, deux des plus hautes cîmes des Alpes supérieures, élevoient à ses côtés leurs têtes altières, qui n'ont jamais secoué la neige dont elles sont couvertes; et tout-à-fait devant lui, la sublime *Jung-Frau* déployoït son magnifique manteau de glace. Cette fameuse montagne, qu'il apercevoit de presque tous les points de l'horizon, depuis son entrée en Suisse, et dont il ne se trouvoit plus séparé que par l'étroite gorge de *Strümlethen*, est peut-être, sans en excepter le *Mont-Blanc*, la plus imposante de toutes les cimes des Alpes. Une de ces pointes, nommée particulièrement le *Silberhorn*, ou le *Pic d'argent*, justifie ce nom par l'éclatante blancheur

de sa neige, qu'aucun souffle n'a jamais ternie, qu'aucun orage n'a jamais agitée. Au-dessus s'élève encore le sommet de la *Jung-Frau*, mais tellement roide et escarpé, que la neige ne peut s'y fixer complètement. Plus bas règnent d'immenses vallées de glaces bouleversées par les tempêtes, et que parcourent avec un fracas horrible les avalanches, qui roulent pendant dix minutes dans les noires profondeurs de ces abîmes. Le pâtre des Alpes, en donnant à cette montagne le nom de *Jung-Frau*, se plaît à l'envisager comme une *jeune fille;* cette masse de neige qui la couvre est sa robe virginale; sa tête superbe, élevée au-dessus des nues, semble dédaigner l'hommage qu'on veut lui rendre; et le vaste manteau qu'elle porte en tout temps, recèle, dans ses immenses replis, la mort du téméraire qui tenteroit d'y pénétrer.

Nous voudrions nous arrêter, avec M. Raoul-Rochette, sur les souvenirs que lui rappellent les bords du lac d'*Ury*, et la colline du *Grütly*, où trois hommes généreux prononcèrent, à la face du ciel, le serment de rétablir l'indépendance de leur pays; et le rocher d'où Guillaume Tell s'élança pour aller prévenir, dans l'étroit défilé de *Kusnach*, le tyran qui lui destinoit la mort; et la chapelle qui renferme deux autels de pierre, sur lesquels on célèbre la messe tous les ans, le jour anniversaire du salut du héros.

Nous ne passerons cependant pas sous silence une particularité assez étrange. L'abbé Raynal, échauffé d'un bel enthousiasme pour la mémoire des trois libérateurs de la Suisse, voulut élever, à ses dépens et à leur honneur, un obélisque de granit. On dut sans doute bien rire, dans ce pays, de voir un abbé françois se mêler d'ériger, en présence des Alpes, un monument à la gloire de trois hommes si chers à la Suisse: mais on le laissa faire. L'obélisque s'éleva jusqu'à la hauteur assurément très-imposante de quarante pieds, ce qui ne laissa pas de faire un merveilleux effet dans le voisinage de ces monts sublimes. Malheureusement on avoit oublié la précaution essentielle d'un paratonnerre: la foudre tomba sur l'obélisque et le détruisit.

Mais quittons le genre descriptif, et considérons l'écrivain comme peintre de mœurs et comme politique.

Il avoit fait, dès son arrivée à Neuchâtel, une remar-

que dont le reste de son voyage lui a offert plus d'une preuve : l'amour de la liberté a conduit naturellement les Suisses à une tolérance religieuse fort étendue, et c'est un des principaux traits du caractère helvétique. Si l'on ne savoit d'avance que tel canton appartient à telle communion chrétienne, il seroit le plus souvent impossible d'apercevoir la différence de religion dans les individus, par la nature de leurs procédés réciproques, ou par toutes les habitudes de leur vie sociale. Ils sont tellement mêlés les uns avec les autres, sans toutefois jamais se confondre entre eux, que souvent la moitié d'un hameau est protestante, et l'autre catholilique ; que là un ruisseau, ici une haie, sépare le domaine des deux communions. Le même mélange a lieu perpétuellement sous d'autres rapports ; les associations politiques sont enclavées l'une dans l'autre, comme les croyances religieuses, de manière que la moitié d'un village fait partie d'un canton, et l'autre moitié d'un autre canton ; que, dans la même ville, une rivière ou une éminence marque la limite de la langue françoise et de l'allemande. Si l'on croyoit que cette tolérance, égale chez tous les individus, provienne d'une égale indifférence pour toutes les religions, ce seroit une grande erreur. Il n'y a peut-être pas de peuple qui soit plus attaché à la religion de ses pères ; et malgré le séjour des François dans ces contrées, malgré les principes philosophiques qu'ils ont cherché à y répandre, elles sont pleines encore de cet antique esprit de religion, qui résulte partout en Suisse de la double influence des lois et des mœurs. On reproche à la religion catholique d'être intolérante ; l'exemple de la Suisse prouve manifestement le contraire, puisque partout où les communions chretiennes vivent rapprochées et paisibles, il faut bien que le mérite de cette tolérance se partage entre tous les cultes.

Ce qu'on appelle les *idées libérales* a trouvé moins de faveur à Neuchâtel qu'en aucun autre canton. On s'y contente de la vieille liberté helvétique, sans se soucier de la découverte qui a été faite en France, vers la fin du dix-huitième siècle, d'une liberté toute nouvelle. Les mœurs sont encore à Berne ce qu'elles étoient avant la révolution ; et il paroît qu'à aucune époque, cette

république, ou du moins les chefs qui la gouvernoient ne se piquèrent d'une grande rigidité de principes à cet égard. La réforme n'a pas rendu au peuple beaucoup de vertus, en échange des croyances qu'elle lui a ôtées. L'incrédulité n'est pas rare à Berne, et il est remarquable que cette ville soit peut-être celle qui ait produit le premier athée.

Les habitans du village de *Merligen* ont une singulière réputation : ils passent pour les meilleures gens, ce qui en Suisse même signifie les plus niais des hommes. Tous les traits de balourdise et de stupidité qu'on peut citer ou imaginer, sont toujours mis sur leur compte; et dans toutes les farces populaires de ce pays, le personnage dupé est indispensablement un habitant de *Merligen*. En un mot, ce sont les Béotiens de la Suisse, quoiqu'il soit vrai qu'ils ne peuvent pas, comme ceux de la Grèce, se défendre de la bêtise qu'on leur impute par les noms d'un Pindare, d'un Epaminondas et d'un Plutarque.

Dans ses observations, M. Raoul-Rochette, n'oublie point la beauté du sang. La population du vallon d'*Interlacken* a fixé son attention même après les imposantes images de la nature. Nulle part il n'avoit vu des physionomies si riantes, des visages si rayonnans des brillantes couleurs de la santé et de la joie. Les femmes y sont si généralement jolies qu'il ne croit pas en avoir remarqué une seule de laide : la blancheur de leur teint, la finesse et la délicatesse de leurs traits, l'expression de leur sourire et de leur regard, feroient sûrement envie aux plus belles dames de Paris. Leur costume est plus agréable que celui des paysannes de la campagne de Berne. Ces femmes ont aussi l'esprit plus cultivé et la conversation plus vive que dans aucune autre peuplade helvétique.

Il n'est pas moins satisfait de la population du canton de Lucerne. Il étoit arrivé dans cette ville un jour de marché, le coup d'œil des groupes villageois, disséminés sur tous les points, lui parut enchanteur. Le joli costume des Lucernoises étoit étalé dans tout son éclat, et lui présenta l'ensemble le plus séduisant qu'il eût encore vu. Enfin les femmes du *Bas-Hasli* effacent toutes les autres par la beauté de leurs formes et la no-

blesse de leur physionomie. Leur teint est d'une blancheur éblouissante et d'un coloris admirable. Occupées presque uniquement aux soins intérieurs du ménage, elles ne s'exposent aux rayons du sôleil qu'à l'abri de larges parasols, et ne quittent jamais leurs gants, même en travaillant à la récolte du foin. Leur contenance réservée annonce en elles de la dignité de caractère, plus qu'un défaut de sensibilité ; leur maintien toujours noble, leur démarche toujours imposante, n'admettroient pas les manières si gauches, les agaceries si maussades de nos villageoises. Mais elles ne manquent ni d'enjouement ni de gaîté, et lorsqu'elles se livrent au plaisir, c'est avec l'air franc et décidé qu'elles portent dans toutes leurs actions.

La partie de l'ouvrage où l'auteur a développé avec le plus de talent la sagacité de ses vues et l'excellence de ses principes est celle qu'il consacre aux constitutions politiques des divers cantons qu'il a parcourus. La république de Berne est plus particulièrement l'objet de ses réflexions. il retrace l'invasion qui vint détruire en un moment le fruit des vertus et de l'expérience de plusieurs siècles, lorsqu'un soldat françois, entré à Berne sur le corps de ses magistrats et de ses défenseurs, déclara que son gouvernement avoit cessé d'exister. Il falloit que ce gouvernement fût encore bien fortement constitué, puisque, au milieu de cet esprit d'innovation qui agitoit la Suisse entière, seul il se maintenoit contre les menaces de la France, et malgré la défection du pays de Vaud, tout ce qui étoit encore sensible à l'honneur, nobles, bourgeois, paysans, et jusqu'aux vieillards, aux enfans et aux femmes, annoncèrent la résolution de s'ensevelir sous les ruines de la patrie, puisqu'aussi-bien la livrer à l'étranger c'étoit de même assurer sa perte.

C'est dans les lettres mêmes sur la Suisse qu'il faut suivre les ruses dont on se servit pour faire succomber le sénat de Berne, le sacrifice qu'il fit de sa dignité et de son pouvoir, les tributs exigés et les pillages commis par des républicains qui venoient, une constitution d'une main et un sabre dans l'autre, pour régénérer l'Helvétie. C'est là qu'on peut admirer ce peuple soutenant l'honneur de la patrie, livrant un combat très-vif et

très-longtemps disputé, ne cédant qu'au nombre, et abandonnant, la rage dans le cœur, une cité qui depuis tant de siècles n'avoit point vu d'ennemis sous ses murs. Peut-être, si tous les cantons se fussent ligués avec Berne, dans la proportion de leurs ressources, pour une cause qui leur étoit si manifestement commune, la victoire se fût-elle à la fin rangée du parti de la justice.

La *médiation* prétendue de Napoléon porta le coup le plus funeste à l'existence de cette nation. En affectant de donner à chaque canton la liberté la plus extrême, il fit applaudir par tous les esprits vains des institutions en apparence si libérales; il n'est peut-être aucun de ses actes qui porte aussi fortement l'empreinte de sa politique astucieuse et profonde, puisqu'il sut se donner, aux yeux du vulgaire de toutes les classes, le mérite d'une concession libérale et désintéressée, en même temps qu'il s'assuroit tous les avantages d'un vainqueur et toute l'autorité d'un maître.

Le congrès de vienne, en brisant l'acte de *médiation*, a laissé les choses dans le même état d'isolement particulier et de foiblesse générale : il a fait peut-être pis encore. En augmentant la ligue helvétique de trois nouveaux cantons, dont un est resté sujet de la Prusse, dont un autre a toujours eu des habitudes différentes de celles de la Suisse, il n'a fait qu'augmenter les sujets de division et de jalousie. On recueillera peut-être des fruits amers de cette politique fausse et timide qui, là comme ailleurs, prétend concilier des intérêts ennemis, et s'obstine à ménager des partis qu'il faudroit abattre.

M. Raoul-Rochette examine, dans d'autres lettres, plusieurs points de division très-intéressans ; d'abord l'affaire des jésuites de Fribourg, qui a donné lieu à un torrent d'invectives *libérales*, quoiqu'il soit, ou plutôt parce qu'il est certain que l'instruction littéraire y offre maintenant bien plus de garanties de stabilité et de progrès entre les mains de ces pères, que dans celles de quelques professeurs isolés, vagabonds, qui n'étoient unis entre eux par aucun lien de doctrine commune, ni assujétis à aucune règle fixe et déterminée ; ensuite, l'établissement d'une école d'artillerie à *Thun*, d'où il tire la conséquence que l'esprit militaire des autres nations de l'Europe commence aussi à infecter le peuple

pour la défense duquel la nature seule avoit tout fait, en lui donnant des montagnes inaccessibles et un caractère aussi indomptable qu'elles; enfin la question de savoir s'il est avantageux à la confédération helvétique d'entretenir des troupes au service et à la solde des puissances étrangères : cette question délicate, l'auteur n'hésite point à la résoudre dans le sens le plus sévère, et il pense que, tout considéré, les Suisses gagneroient bien plus à rester retranchés derrière leurs montagnes, à défendre l'accès de leur pays par ses barrières naturelles, et surtout par de bonnes mœurs et par des institutions nationales, qu'à aller s'offrir, en vue d'un vain savoir et d'un gain sordide, aux vices et aux ressentimens des autres peuples. Cependant, avant d'arriver à cette conclusion, il convient que les raisons se pressent et se balancent, de manière à rendre la solution très-difficile; et pour écarter de cette discussion ce que la logique des passions y ajouteroit de fausses et trompeuses lumières, il n'y comprend point l'intérêt de la France. Mais il rappelle que l'alliance des François avec les Suisses naquit sur le champ de bataille; que Louis XI, qui se connoissoit en hommes, vaincu à Bâle par les Suisses, voulut avoir pour alliés de si redoutables adversaires; que, pendant plus de trois siècles, ses successeurs ont éprouvé que la fidélité de ces peuples n'étoit pas moins inébranlable que leur courage; qu'ils ont toujours vaincu ou succombé avec nous; que l'ancienne et douce habitude de nous aimer a prévalu sur les trop justes sujets que nous leur avons donnés de nous haïr; selon lui, en un mot, il ne sauroit être qu'honorable à la France de voir marcher sous ses couleurs de si braves guerriers et des alliés si fidèles.

Nous ne pousserons pas plus loin le développement des considérations sur lesquelles M. Raoul-Rochette établit son opinion. Nous nous bornerons à dire que, de quelque manière qu'on l'envisage et qu'on la juge, les *Lettres sur la Suisse* n'en offrent pas moins une lecture attachante aux esprits qui aiment à réfléchir sur les plus graves sujets de la politique et de l'administration, comme à ceux qui se plaisent à contempler les plus belles scènes de la nature.

TROUVÉ.

LETTRE SUR PARIS.

Dans cette guerre à jamais mémorable de la loi des élections, guerre dont il y auroit eu cent raisons de rire, si elle n'en fournissoit pas mille qui font pleurer, on a vu plusieurs membres de la chambre, racontant eux-mêmes à la tribune les dangers qu'ils avoient courus, et les événemens dont ils avoient été les héros, s'étonner très-naïvement de ce que l'exhibition de leur médaille de député n'avoit pu ni les préserver des mesures générales de police qui avoient été prises dans d'aussi graves circonstances, ni arrêter tout court les charges de cavalerie qui se dirigeoient du côté où ils avoient le malheur de se trouver. Cette prétention de se mettre au-dessus des lois, alors qu'ils défendoient à outrance une certaine loi, et qu'ils disoient les plus belles choses sur le *caractère sacré* des lois ; cette disposition à se créer un *privilége* sans exemple, tout en poussant des cris de fureur contre les priviléges, n'étoient ni plus ni moins raisonnables que tant d'autres choses qu'ils ont dites dans cette même session ; et c'est sans raison que quelques personnes s'en sont étonnées et scandalisées. L'esprit de la révolution peut-il donc changer ; et depuis qu'elle s'occupe du *bonheur du monde*, ses adeptes ont-ils jamais demandé autre chose que l'Égalité *au-dessous d'eux*, et la Liberté *exclusivement* pour eux ? Il eût été doux sans doute d'avoir ainsi dans sa poche un talisman protecteur, presque aussi efficace que le chapeau de *Fortunatus* ; et ce premier point obtenu, M. Benjamin Constant eût prouvé, plus victorieusement qu'il n'a pu le faire ces jours passés, que la correspondance d'un député doit être tout aussi *sacrée* que sa médaille ; et que toute maison où le facteur

de la poste a déposé une de ses missives vénérables devient, avec un tel *palladium*, un asile dans lequel on peut tranquillement braver l'autorité, et même conspirer contre elle à son aise, sans qu'elle puisse se permettre d'y porter ses regards, et de troubler en aucune manière l'innocent repos des conspirateurs. C'étoit sans doute dans l'espoir de faire renaître cette *inviolabilité*, qui fut pendant long-temps si commode pour tout *violer* impunément, que cet illustre coryphée du côté gauche n'a cessé, durant toutes les dernières discussions, de saluer sans cesse la chambre du nom effrayant de *représentation nationale*, et les députés du nom plus terrible encore de *représentans de la nation*. Hélas! ce bon temps des *inviolables* reviendra-t-il? Je n'ose parier contre, et je parierois pour, si le côté droit et le centre vouloient écouter avec un peu plus de complaisance tant de conseils salutaires que ne se lasse point de donner M. Benjamin Constant.

Tout change, tout s'en va, a dit un grand écrivain, *avec les années et les intérêts*. Autrefois, avec quel concert de huées, quel déluge d'injures, quels trépignemens de rage n'eût pas été chassé de la tribune, et peut-être précipité du haut en bas de ses degrés, le *représentant libéral* qui auroit osé parler de ses *commettans*, du *mandat* qu'il en avoit reçu, des *comptes* qu'il avoit à leur rendre? De tels blasphèmes contre la majesté et la souveraineté du peuple, contre la république une et indivisible, *indivisiblement* représentée par chacun des membres de sa *représentation*, auroient peut-être appelé sur l'orateur trop scrupuleux et si éloigné de la hauteur des circonstances, quelqu'une de ces *vengeances nationales* auxquelles bon nombre d'inviolables n'ont pu échapper. Aujourd'hui, par un changement qu'on ne peut trop admirer, la conscience timorée de nos députés libéraux

présente sans cesse à leurs yeux l'image importune de leurs *commettans* irrités, leur demandant un compte rigoureux des *libertés nationales*, dont ils leur avoient confié le précieux dépôt, et qui ont été si indignement foulées aux pieds en leur présence, sans qu'ils aient pu faire autre chose, malgré leur bonne volonté, que de beaucoup crier pour les défendre. Cette image les trouble et les épouvante : *que leur dirons-nous*? s'est écrié, dans une éloquente péroraison, le même M. Benjamin Constant qui, pour la première fois de sa vie, se sera trouvé embarrassé de parler, lui qui pérore si facilement, si longuement, si imperturbablement sur toutes sortes de sujets, soutenant le pour et le contre au choix des personnes, avec une grâce et une flexibilité qu'après lui, peut-être, on ne retrouvera plus au même degré, même en supposant que le *parlage* continue encore long-temps à régner parmi nous. Ses honorables amis éprouvent la même peine et le même embarras; et les commettans de ces messieurs, qui ne sont point accoutumés à se voir traités avec tant d'égards et de considération, doivent également se trouver fort embarrassés, et de même que certains personnages de comédie, regarder derrière eux, pour s'assurer si ce n'est point quelque autre que l'on salue, et à qui l'on parle avec un si profond respect. Toutefois, en attendant que députés et commettans puissent se voir et se parler, il paroît que l'on entretient une correspondance très-active: ainsi se préparent les voies à une entrevue qui, loin d'être aussi terrible qu'on l'avoit craint d'abord, finira par de mutuels embrassemens, et dans laquelle, sans doute, après avoir gémi ensemble sur les *malheurs de la patrie*, on s'occupera des *moyens propres à les réparer*. Certes, tous les *droits* possibles peuvent être justement considérés maintenant comme *imprescriptibles*, puisque les commettans sont rentrés

dans ceux qu'ils avoient perdus; et après un tel prodige, il ne faut désespérer de rien.

Le côté gauche ne se montre pas moins admirable par le soin parcimonieux qu'il apporte à la discussion du budget, s'indignant contre tout ce qui semble superflu, chicanant même sur l'absolu nécessaire, s'attendrissant à tous momens sur les charges du pauvre peuple. Pour parvenir à le soulager, il est prêt aujourd'hui à tout faire; et les détails les plus fatigans et les plus minutieux, les comptes les plus hérissés de chiffres et de calculs, ne sont pas faits pour l'effrayer. Il demande à grands cris la *spécialité*. « Il s'agit de défendre le » trésor de l'Etat et les intérêts des contribuables, » s'est écrié M. de Girardin : la France s'épou» vante des contributions qu'on fait peser sur elle » et qui s'augmentent d'année en année. » Quelle heureuse métamorphose! sont-ce là les mêmes hommes qui s'opposoient l'an passé à un dégrèvement de vingt millions sur la contribution foncière; qui, dans les sessions précédentes, ne trouvoient de paroles que pour soutenir toutes les demandes que faisoit M. l'abbé Louis de prodigue mémoire? Ce sont les mêmes; et l'un d'eux, M. le général Taraire, ne s'est point arrêté en si beau chemin; tranchant militairement la question, il a voté contre le budget *tout entier*, déclarant qu'un gouvernement qui ne remplit pas ses devoirs ne mérite pas son salaire : *Que dirons-nous à nos commettans*? a-t-il répété à son tour. (Il paroît que c'est pour le moment le refrain *obligé*.) Puis il a passé en revue avec de nouveaux commentaires, et comme si la discussion eût été encore ouverte, toutes les lois qui viennent d'être rendues, entremêlant ses raisonnemens d'injures contre la chambre, d'invectives contre le gouvernement, qui lui ont valu un rappel à l'ordre adopté à une très-grande majo-

rité. Enfin, empruntant un raisonnement très-subtil au *Courrier françois*, il a fini par déclarer que ces lois lui en imposoient fort peu, parce qu'il est des choses qui ne *se décident pas à la majorité*. Sur cette phrase, l'orateur, qui avoit obtenu un congé, est descendu de la tribune pour monter dans sa chaise de poste et retourner vers ses commettans, de qui sans doute il obtiendra grâce en faveur de ce dernier morceau :

« C'est ainsi qu'en partant *il a fait* ses adieux. »

M. de Corcelles n'a pas été moins sévère sur le budget que son honorable collègue ; et puisqu'*un voile funèbre couvre encore et la charte et nos droits*, il voudroit que l'argent rentrât dans les entrailles de la terre, d'où il vient, plutôt que d'être employé à soutenir un gouvernement rigoureux et oppressif; mais ce qui surtout le suffoque, c'est l'emploi que l'on fait du domaine extraordinaire sur lequel on donne des indemnités à la *veuve* de M. de Bonchamp, général vendéen, à madame Moreau, enfin à l'archevêque de Paris. Nous passons condamnation sur l'archevêque de Paris : quelle que soit sa haute dignité, au fond c'est un prêtre, un *calotin,* comme il plaira à M. de Corcelles de l'appeler; et loin de faire vivre splendidement des gens de cette robe, il seroit à propos qu'on ne leur donnât tout juste que ce qui ne pourroit même les empêcher de mourir de faim; il est bien difficile aussi de défendre la cause de madame la maréchale Moreau : son époux, qui *avoit plus d'une fois guidé les braves à la victoire*, n'est pas mort *paré des couleurs françoises*; et pour s'être rallié à la cause du Roi sur *le sol étranger*, M. de Corcelles le compare avec beaucoup de justesse au connétable de Bourbon, considérant sans doute les chefs de *fédérés* comme autant de Bayards; reste encore madame la marquise de Bonchamp, ou

tout uniment *la veuve* de M. de Bonchamp, *général vendéen ;* mais en vérité il nous est impossible de placer celui-ci dans la même cathégorie. M. de Bonchamp n'a jamais quitté la France; et si l'on en excepte la cocarde tricolore, qu'il n'avoit point jugé convenable de porter à son chapeau, puis quelques autres bagatelles, dont notre orateur ne semble pas tenir grand compte, telles que la religion, l'honneur, la fidélité, l'héroïsme, etc., qui ont immortalisé et sa vie et sa mort, nous pourrions, ce nous semble, prouver qu'à sa *manière* il étoit une espece de *fédéré*, qu'il a défendu aussi *à sa manière le sol* NATIONAL DE LA PATRIE, et qu'il mérite peut-être jusqu'a un certain point de trouver grâce aux yeux de l'honorable M. Tirecuir de Corcelles.

Nous étions bien persuadés que la nouvelle loi des élections ne passeroit point à la chambre des pairs sans une vive opposition; et celle du 5 février devoit être chère en effet à plusieurs des nobles personnages qui prenoient part à cette discussion. Deux discours ont été principalement remarqués, ceux de MM. les comtes Daru et de Ségur, nommés pairs depuis la fameuse proposition de M. le comte Barthélemy. Nous les avons lus une première fois avec beaucoup d'attention, parce que nous étions bien décidés à ne pas les relire; et nous n'y avons trouvé autre chose que les argumens du côté gauche de la chambre des députés, retournés de mille manières : c'est la même justesse de vues, la même force de logique, une connoissance toute aussi nette des premiers élémens de tout ordre social. Nous nous garderons donc d'ennuyer nos lecteurs de ce que nous avons déjà vingt fois réfuté. Toutefois nous ne croyons point devoir terminer avec des pairs si brusquement, que nous ne citions au moins un petit passage d'un de leurs discours : nous le choisirons dans celui de M. de Ségur, qui a jugé à propos de nous faire connoître la façon de penser du *peuple* sur cette loi des élections. Plus poli que M. Français de Nantes, il ne nous menace point de la massue de cet *énorme géant* qui dormoit d'un si bon somme, et que cette

loi vient de réveiller, (1) mais il nous invite à considérer « s'il ne seroit pas à propos de nous féliciter de la *modé-*
» *ration* de ce grand peuple qui, fatigué par de longs
» malheurs, par de longs troubles, par de trop sanglantes
» guerres, par des excès successifs de *liberté et de pou-*
» *voir*, s'est RÉSIGNÉ à comprimer sa *passion naturelle*
» pour L'ÉGALITÉ, à renoncer à *ses droits politiques* en
» faveur de cent mille citoyens; et le noble pair pense
» que, frappés de ce généreux abandon, nous devons nous
» garder de détruire encore l'égalité des suffrages assurée
» par la charte aux électeurs, etc. » M. de Ségur est-il donc bien fondé à concevoir des inquiétudes sur la RÉSIGNATION de ce grand peuple? il l'a vu, de ses propres yeux vu, *résigné* pendant quinze ans à des épreuves que nous croyons encore plus dures que la présente loi des élections; et beaucoup de Narcisses et de Tigellins de cette époque pourroient dire aujourd'hui :

« J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
» Tenté sa patience et ne l'ai point lassée. »

M. le comte de Ségur doit en savoir quelque chose; il sait mieux que personne que, pendant ces quinze *mortelles* années, qui ne lui ont peut-être pas semblé aussi longues qu'à nous, ce peuple a eu le temps de se reposer des *excès de pouvoir et de liberté* dont il le suppose encore aujourd'hui si *fatigué*. Qu'il se tranquillise donc : ce n'est pas à lui, ainsi qu'à son noble ami, M. le comte Daru, qu'il appartient de se tourmenter de semblables choses; tous les deux doivent se connoître en *résignation populaire;* et le *passé*, sur lequel ils ont d'assez bons mémoires, est fait pour répondre de l'avenir dont ils ont l'air de s'effrayer.

L'affaire de la *souscription nationale* est enfin terminée. *Le Constitutionnel* prétend que, dès le 29 juin, prévenus, témoins, avocats, formoient dans la salle des groupes où l'on ne voyoit que des figures *satisfaites*. Nous igno-

---

(1) *Voyez* le 1er vol. p. 382.

rons si les sieurs Bidault, Gossuin, Bert, Comte, Legracieux, Gobert, Voidel et Foulon, condamnés à un an, huit mois, deux mois d'emprisonnement; à six mille, quatre mille et deux mille francs d'amende, figuroient au milieu de ces groupes joyeux; mais si, dans ce moment-là même, ils avoient plus envie de pleurer que de rire, ils ont eu bientôt la consolation de voir leur attendrissement bien complétement partagé; car selon ce qu'en dit ce même *Constitutionnel* qui ne ment jamais, depuis qu'il existe des avocats pour plaider et des juges pour juger, il ne s'étoit encore rien vu de comparable à ce qui s'est passé dans cette cause, la plus belle des causes; tous les argumens ont été triomphans; tous les discours sont des chefs-d'œuvre. On a écouté celui de M. Devaux avec *une attention religieuse, mêlée d'admiration;* celui de M. Moquart, pendant lequel *des pleurs couloient abondamment de ses yeux*, a été suivi d'un *murmure général d'approbation;* quant à M. Dupin, son plaidoyer a excité dans tout l'auditoire une sorte d'*enthousiasme que le respect pour l'enceinte de la justice a seul empêché d'éclater;* suivant le susdit *Constitutionnel*, *des larmes sont tombées des yeux* du président, M. Moreau; presque tout le monde pleuroit; ceux qui ne pleuroient pas, gémissoient du moins; et l'on assure avoir entendu sangloter quelques gendarmes et jusques aux huissiers de la cour. Nous félicitons MM. les prévenus du résultat de ce jugement. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le principal argument présenté par MM. les avocats, leur argument victorieux et *philantropique*, ne nous semble pas un bon argument; qu'un encouragement proposé pour des crimes *à commettre* ne peut être, sans absurdité et sans un danger très-grand, assimilé aux actes de bienfaisance que l'humanité ou tout autre motif fait exercer à l'égard de gens condamnés pour des crimes *déjà commis*; et que s'il s'établissoit une *jurisprudence* fondée sur leur monstrueux raisonnement, il y auroit désormais moins de sûreté à vivre dans les villes que dans le fond des bois.

Le Défenseur.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA CENSURE

ET

SUR L'UNIVERSITÉ,

Par M. l'abbé F. DE LA MENNAIS.

IMPRIMERIE de COSSON, RUE GARENCIÈRE, n° 5.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA CENSURE

ET

SUR L'UNIVERSITÉ.

LORSQUE le ministère a demandé la censure des journaux, lorsque les royalistes la lui ont accordée, c'étoit sans doute pour réprimer la licence des écrivains impies, des opinions anarchiques, et non pour empêcher de justes réclamations en faveur de la religion de l'Etat. L'intention du gouvernement n'a pu être d'étouffer la vérité, mais d'enchaîner le crime. Quand le poignard atteignoit le cœur d'un Bourbon, il falloit, certes, briser le poignard. J'ignore si c'est là ce que fait la censure; j'ignore si, en essayant d'émousser les armes des révolutionnaires, il n'entre point

dans ses vues que chaque journal conserve, comme elle le dit, *sa couleur*; j'ignore si, depuis qu'on a mis l'opinion publique sous sa tutelle, il ne s'imprime plus rien dont la royauté, les mœurs et la religion aient à gémir : mais je sais parfaitement que les plaintes de cette religion tant persécutée sont importunes à quelques censeurs. Il y a des gens qui n'aiment pas qu'on trouble la sécurité des institutions dont ils sont membres; c'est un genre de fidélité. Quelque funestes que soient ces institutions, ils ne souffriront pas qu'on les attaque, de peur de se montrer ingrats. Défendez la religion, vous disent-ils froidement, mais respectez l'Université qui détruit en France la religion, en desséchant la racine du sacerdoce. Nous avons rencontré quelques-uns de ces hommes invariables dans leur attachement aux places qu'ils ont une fois occupées; tendrement dévoués à eux-mêmes d'abord, et puis à tout ce qu'on veut, même à la religion, pourvu qu'elle n'exige pas des choses impossibles, par exemple, qu'on lui laisse les moyens de se perpétuer; de ces hommes qui, dans leur tranquille bienveillance pour l'Eglise, ne peuvent pas comprendre qu'elle se plaigne, quand ils sont contens; et qu'un de ces hommes soit prêtre, nous ne l'assurons pas; ce n'est qu'un *on dit.*

Nous avons essayé, dans le *Défenseur*, d'appeler l'attention du gouvernement sur le déplorable état de la religion. La censure a écarté nos observations. Nous les reproduisons sans aucun

changement, afin que le public puisse juger de ce qu'on permet et de ce qu'on défend de dire sur ce sujet. Nous en userons de la sorte, à l'avenir, pour ceux de nos articles qui pourroient être également supprimés, et notre intention est d'y joindre, comme à celui-ci, quelques nouvelles réflexions pour justifier soit les faits, soit les principes dont les censeurs se seroient crus obligés de prendre ombrage. La vérité ne peut que gagner à ces discussions, et peut-être apprendront-elles à ceux qui l'ignorent que le sentiment du devoir est aussi une force, et qu'on n'étouffe pas aisément la voix de l'honnête homme qui ne craint rien et ne désire rien.

Sur la nécessité, pour le gouvernement, de s'occuper de la religion.

Dans un moment où les destinées de la France se décident peut-être, et où l'on paroît chercher quelques appuis pour soutenir l'édifice social ébranlé; dans un moment où un nouveau ministère, montrant avec ménagement des espérances timides encore, des désirs modestes, semble essayer d'agir et s'encourager lui-même à vouloir, il nous sera sans doute permis d'appeler son attention sur ce qui fait seul la véritable force des états et des gouvernemens, la religion.

Qu'on observe la conduite des révolutionnaires :

n'est-ce pas contre le christianisme, contre le culte catholique et ses ministres, que se dirigent leurs plus grands efforts? D'où vient leur haine pour les missions, si ce n'est de la crainte qu'elles leur inspirent? Ils savent que prêcher les devoirs, le pardon des torts, le repentir, c'est porter la désertion dans leurs rangs, et leur ôter l'espoir de vaincre, en désarmant le crime. Aussi voyez que de soins ils prennent pour exciter les passions du peuple, et avec quelle fureur ils attaquent quiconque a l'audace de troubler le sommeil innocent du remords. Réchauffant sous leurs ailes toutes les erreurs et tous les désordres, ils se flattent d'en faire éclore une nouvelle révolution.

On doit le dire, les souverains ont trop espéré jusqu'à présent séparer leur cause de celle de Dieu. En renonçant à cette grande alliance, ils ont cru qu'ils résisteroient plus aisément à leurs ennemis. Au lieu d'élever en haut leurs regards, *ils ont résolu de baisser leurs yeux sur la terre* (1), sur cette terre chancelante qui ne peut plus porter un trône. Dès lors il leur a fallu discuter leurs droits devenus incertains. On leur a demandé de qui ils tenoient le pouvoir, et à quels titres? Qu'a-t-on répondu? L'Europe le sait. Jouets de l'homme, aussitôt qu'ils ont cessé de relever du ciel, contraints de négocier, de transiger avec le peuple, ils ont mis leur auto-

---

(1) *Oculi eorum statuerunt declinare in terram.* Ps.

rité et leur vie même en arbitrage, heureux d'être tolérés comme ils toléroient Dieu.

Qu'ils l'apprennent enfin; point de christianisme, point de rois. Leur sceptre, c'est la croix : qu'elle règne sur les peuples, et ils régneront eux-mêmes. Il y a dans ce signe sacré une vertu qui les sauvera. Mais s'ils le livrent à la dérision, s'ils souffrent que des factieux ébranlent, en l'insultant, les croyances sur lesquelles repose la société, il sortira, de cette croix arrosée du sang qui demande grâce, des malédictions terribles et de prophétiques menaces.

On ne sauroit le dissimuler; depuis quatre ans la religion de l'Etat est opprimée en France. Qu'a fait pour elle l'ancien ministère, ou plutôt que n'a-t-il pas fait contre elle? Salariant les factieux des débris de l'Eglise, chaque jour il démolissoit ce que Buonaparte même avoit conservé. N'avons-nous pas vu l'épiscopat près de s'éteindre. La piété du roi a provisoirement arrêté les progrès de la destruction; mais le nombre des siéges, qu'il étoit indispensable d'augmenter, est demeuré le même, malgré le traité le plus solennel; mais les écoles ecclésiastiques, destinées à repeupler le sanctuaire, n'ont pas cessé d'être en butte aux persécutions de l'université; mais en même temps que l'on consacroit l'athéisme politique par les lois et par des arrêts des tribunaux, une administration jalouse envahissoit de toutes parts la juridiction spirituelle, commandoit l'enseignement, régloit la discipline, et se faisoit un jeu cruel de tourmenter la conscience des prêtres. Chose sans exemple, l'autorité établie pour main-

tenir l'ordre public, sembloit regarder comme un devoir de protéger contre la religion l'impiété des mourans, le duel et le suicide. Au nom de l'humanité, elle demandoit à des ministres de paix de tolérer l'effusion du sang, et au nom d'une loi athée elle leur ordonnoit de bénir le crime.

On doit espérer que de pareils scandales ne se renouvelleront pas. Mais suffit-il de mettre un terme à l'oppression de l'Eglise? la France n'attend-elle rien de plus de son gouvernement? Ne pas opprimer, ce n'est que de l'indifférence; et, quand il s'agit de religion, il n'y a pas loin de celui qui dit : *Que m'importe*? à celui qui dit : *Dieu n'est qu'un mot.*

Voilà ce qu'on défend de dire sous un ministère qui, à la vérité, n'a pas, que je sache, la prétention d'être religieux, mais qui ne désavoue pas encore celle d'être royaliste. Les censeurs forment, à l'entendre, une espèce de jury, dont il doit respecter l'indépendance. Mais, d'abord, qui nomme les censeurs? et, en second lieu, est-ce à huit ou dix hommes amovibles et non responsables, ou au ministère, que les pouvoirs de l'Etat ont confié la censure? Pourquoi les ministres la demandoient-ils, s'ils ne vouloient pas l'exercer? Qui les autorise à faire présent d'un pareil privilége à qui que ce soit? Pensent-ils sérieusement pouvoir se cacher derrière les agens qu'ils emploient? Espèrent-ils qu'on se méprendra sur la main qui donne l'impulsion? Et voudroient-ils, d'ailleurs, en condamnant à l'indépendance

des hommes qui n'ont pas dû s'y croire exposés en cette occasion, paroître dédaigner leurs services, et affliger leur docilité? Cela est impossible. Les censeurs sont leurs délégués, ne peuvent être que leurs délégués. Tout ce qu'ils font, le ministère le fait; et c'est par la censure qu'en ce moment on peut le mieux juger de ses principes et de l'esprit qui l'anime. Or, jusqu'ici, l'on ne voit de sa part que de tristes efforts pour garder un certain milieu entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, et une continuelle hésitation qui laisse subsister toutes les espérances et toutes les craintes.

Et pour ne parler que de l'objet qui nous intéresse spécialement, que penser des dispositions du ministère à l'égard de la religion, lorsque la censure ne souffre pas qu'on en expose l'état réel? Reprenons le seul paragraphe qui l'ait blessée dans notre article, et voyons s'il renferme rien d'exagéré.

Depuis quatre ans la religion de l'Etat est opprimée en France. Pour nier ceci, il faudroit soutenir, entre autres choses, que mettre une religion dans l'impuissance presque absolue de perpétuer son sacerdoce, ce n'est pas opprimer cette religion; ou en d'autres termes, que la détruire ce n'est pas l'opprimer. Nous ne serions pas étonnés qu'en effet on le soutînt, même sans choquer la censure; mais on ne s'étonneroit pas non plus, apparemment, que nous eussions quelque peine à nous laisser convaincre.

Qu'a fait pour elle l'ancien ministère, ou plutôt

que n'a-t-il pas fait contre elle? Salariant les factieux des débris de l'Eglise, chaque jour il démolissoit ce que Buonaparte même avoit conservé. Quatre millions de bois, foible débris de l'antique domaine du clergé, existoient encore sous Buonaparte : qu'en a fait l'ancien ministère ? et à quels hommes a-t-il cru en devoir le sacrifice? Sous Buonaparte on respectoit extérieurement la religion; il ne souffroit pas qu'on l'insultât chaque jour dans les feuilles publiques et dans une multitude de pamphlets; qu'on provoquât sur elle et sur ses ministres le mépris et la haine du peuple par des gravures infâmes : que s'est-il passé depuis? Buonaparte protégea toujours les frères des écoles chrétiennes : n'a-t-on pas tenté d'abolir cette institution vénérable, pour y substituer des écoles d'anarchie et d'irréligion ? des écoles *avec lesquelles le triomphe de la démocratie étoit assuré*, disoit un homme qui s'y connoît, et qui, revêtu d'une charge importante, favorisoit de tout son pouvoir, pour le plus grand bien de la monarchie, la propagation de l'enseignement mutuel.

N'avons-nous pas vu l'épiscopat près de s'éteindre? La piété du Roi a provisoirement arrêté les progrès de la destruction; mais le nombre des siéges, qu'il étoit indispensable d'augmenter, est demeuré le même, malgré le traité le plus solennel. Le Pape et le Roi ont reconnu que quatre-vingt-douze évêques sont nécessaires en France : pourquoi n'en avons-nous que cinquante? Pourquoi le concordat n'est-il point exécuté? On parle

d'embarras des finances ; ce prétexte n'est pas supportable, puisque les fonds qu'exige l'érection des nouveaux siéges ont été votés dans un budget antérieur. Mais, en fût-il autrement, qui empèche au moins d'accorder des évêques aux villes qui ont offert, qui offrent encore de pourvoir aux frais de leur établissement ? Que demandent d'ailleurs les évêques nommés ? une seule chose, la permission d'aller évangéliser leurs troupeaux. Qu'on s'occupe moins de leurs intérêts, et un peu plus des besoins du peuple. Faudroit-il donc se passer de pasteurs, s'il plaisoit un jour au gouvernement de dire : Je ne puis les payer ? Au fond, ce n'est pas à cause de ces futiles motifs d'économie que l'on prolonge la viduité de quarante-deux églises ; le véritable obstacle à l'exécution du concordat, c'est que l'opinion, à ce qu'on prétend, s'est prononcée contre. L'opinion de qui ? des catholiques ? Non, mille fois non, et on le sait bien. L'opinion des impies, des factieux ? Oui, sans doute. C'est donc à ces factieux qu'on sacrifie la religion de l'Etat ? Et l'on viendra nous dire qu'elle n'est point opprimée ! Il dépend du ministère qu'elle ne le soit pas plus long-temps ; il dépend du ministère de remplir les vœux de vingt-quatre millions de François ; il dépend du ministère de dégager la parole du Roi. Que fera-t-il ? Je l'ai déjà dit, il laisse subsister toutes les espérances et toutes les craintes.

Les écoles ecclésiastiques, destinées à repeupler le sanctuaire, n'ont pas cessé d'être en butte aux

persécutions de l'université. Il est naturel que ce reproche ait contristé les inspecteurs de l'université, membres du *jury* de censure. J'en suis bien aise pour eux : il y a de l'espoir quand la conscience parle ; mais il ne faudroit pas s'efforcer d'imposer silence à ceux qui parlent comme elle. Si le fait que nous avançons est vrai, il est de notre devoir de réclamer en faveur de la religion qu'on opprime ; s'il est faux, il ne sera pas difficile de le réfuter. Que l'université s'explique donc, qu'elle réponde.

Est-il vrai que, sauf quelques rares exceptions, elle ne permet d'établir qu'un petit séminaire par département? Est-il vrai que partout où il existe un lycée ou un collége communal, c'est-à-dire presque partout où les petits séminaires sont établis, elle leur défend de recevoir des élèves externes? Nous attestons hautement ces deux faits : qu'elle les nie, ou si elle est obligée de les avouer, qu'elle cesse de se plaindre qu'on l'accuse de persécuter les écoles ecclésiastiques; car je ne sache guère d'autre moyen de persécuter une école que de lui ôter ses écoliers.

Mais pour bien comprendre quels sont les effets d'une pareille persécution, il faut savoir premièrement qu'un calcul appuyé sur une expérience de quinze années, démontre l'insuffisance absolue d'une école ecclésiastique par département pour repeupler le sanctuaire; deuxièmement, que la plupart des enfans qui se destinent au sacerdoce, appartenant à la classe indigente, étudioient comme externes dans les petits séminaires trop peu vastes

pour les recevoir, et trop pauvres pour se charger de leur entretien. Nous avons vu un grand nombre de ces malheureux enfans, dans un département de l'ouest de la France, forcés d'abandonner leurs études, parce que l'école ecclésiastique, qu'ils ne pouvoient plus fréquenter comme externes, ne pouvoit elle-même commencer à les secourir avant qu'ils fussent parvenus en quatrième; et remarquez que dans le même temps le recteur de l'académie défendoit aux curés des campagnes, sous les peines les plus graves, de leur enseigner les premiers élémens de la langue latine.

Le supérieur du petit séminaire eut recours aux tribunaux. Deux jugemens consécutifs le maintinrent dans le droit d'admettre des externes. Appel en cassation de la part de l'université; mais craignant avec raison d'être condamnée en dernier ressort, elle s'adresse au ministre de l'intérieur. Ce ministre écrit à l'évêque, et le menace de suspendre le paiement des bourses de son grand séminaire, s'il ne force le supérieur de l'école ecclésiastique d'obtempérer aux ordres de l'université.

Il est bon de signaler une autre prétention de ce corps, aujourd'hui gouverné par un protestant. Il arrive quelquefois qu'un jeune homme, après avoir achevé ses études dans un petit séminaire, ne se croyant point appelé à l'état ecclésiastique, et voulant s'ouvrir une autre carriere, entreprend de suivre un cours de droit; rien de plus simple en apparence. Mais l'université ne l'en-

tend pas ainsi : quiconque n'est point sorti d'un de ses établissemens ne peut prendre d'inscriptions dans une école de droit. Elle l'a réglé de la sorte : qui oseroit y trouver à redire ?

Il seroit bien temps de mettre un terme à ces odieuses vexations. Le moyen de s'y soustraire est facile, pour peu qu'on veuille enfin l'employer. On a prouvé que l'université n'a point d'existence légale ; que dès lors elle ne possède aucuns priviléges, si ce n'est celui de percevoir la subvention que le budget lui alloue chaque année; qu'elle ne peut étendre son autorité sur les autres écoles, ni empêcher d'en établir, ni forcer qui que ce soit à recevoir d'elle des diplômes pour enseigner.

Nos plus celèbres jurisconsultes ont encore démontré que l'action d'enseigner sans autorisation n'étant défendue par aucune *loi*, ni placée dans le Code pénal au nombre des délits ou des contraventions, les tribunaux ne peuvent prononcer contre ceux qui tiennent de pareilles écoles aucune amende, aucune peine quelconque, ni par conséquent ordonner que leurs écoles soient fermées, puisqu'elles ne sauroient l'être qu'en supposant qu'on eût commis, en les ouvrant, soit un délit, soit une contravention; et qu'il n'existe guère de peine plus grave que d'enlever à un homme son état, ou de lui ôter les moyens de l'exercer.

Ces principes sont si clairs, si incontestables, qu'à peine l'université elle-même a-t-elle essayé de les nier. Plusieurs jugemens des tribunaux les ont consacrés depuis deux ans, de sorte qu'on doit

regarder aujourd'hui la jurisprudence comme fixée sur ces points importans. Avec de la fermeté on triomphera sans peine des iniques prétentions du corps enseignant. L'université ne repose sur aucune loi; elle n'est forte que des souvenirs de Buonaparte, et de la terreur qu'inspiroient ses décrets.

Au moment où nous terminions cet écrit, on nous apprend que le *Défenseur* vient d'éprouver de nouveau les rigueurs de la censure. Elle n'a pas voulu qu'on y dît que l'*Espagne semble emportée par un esprit de vertige*, attendu qu'elle n'est encore emportée que par l'esprit révolutionnaire; ni qu'on y insérât un article où l'on rendoit compte du *Mémoire justificatif* de M. l'évêque de Gand. Ainsi, en France, il ne sera pas permis de faire connoître la justification d'un évêque catholique condamné à mort dans un pays voisin, sous un gouvernement protestant : cela seroit de mauvais exemple, et il est évident que c'est l'évêque qui a tort, puisqu'enfin sa condamnation est *un fait*. Le comité de censure ne pourroit-il pas présenter une humble requête au ministère, pour demander l'extradition de M. le prince Maurice de Broglie, comme rebelle à la doctrine de *fait* ? Cela feroit plus tard un beau *précédent* en faveur de cette doctrine. On engage messieurs les censeurs à y penser.